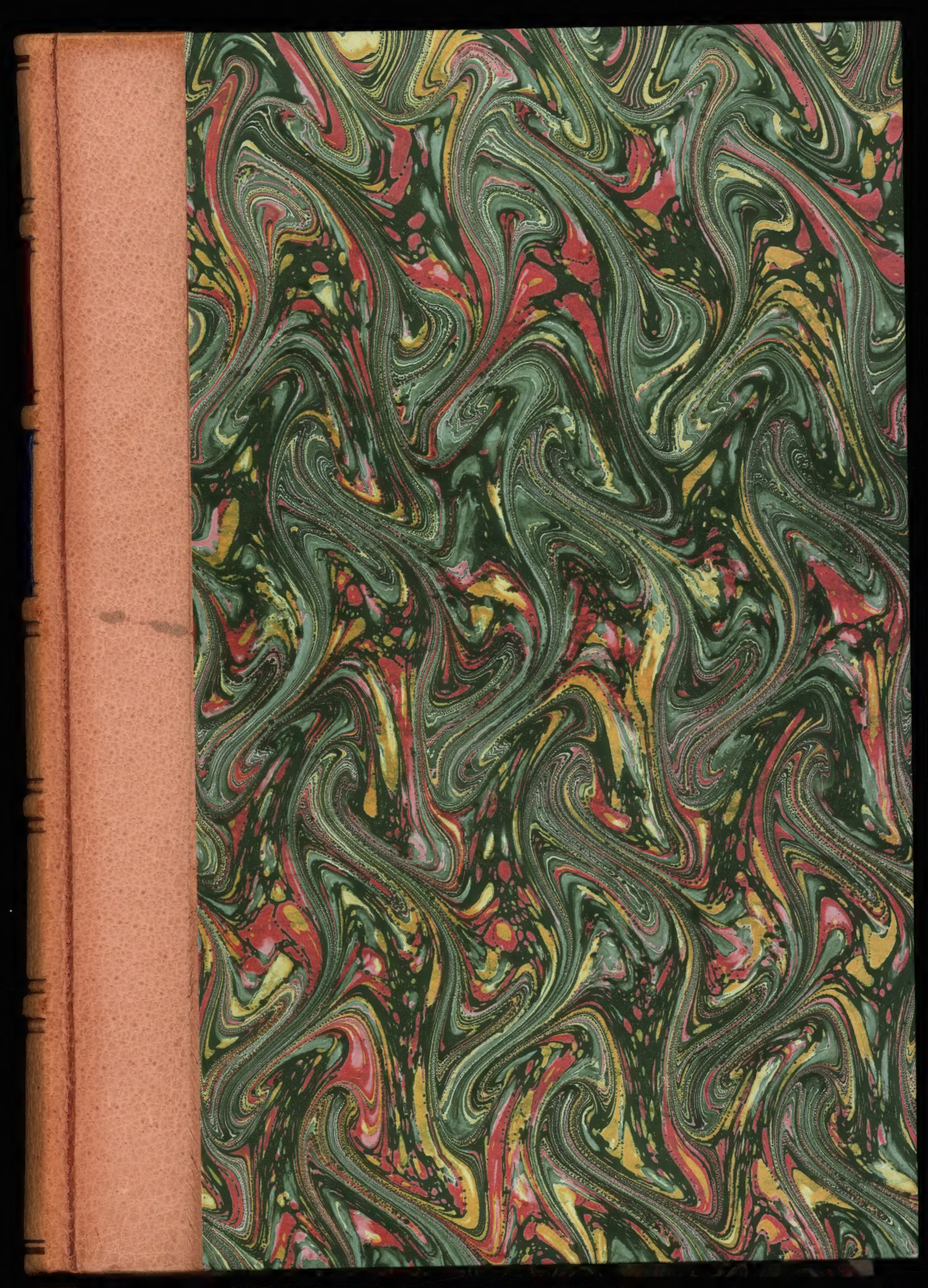
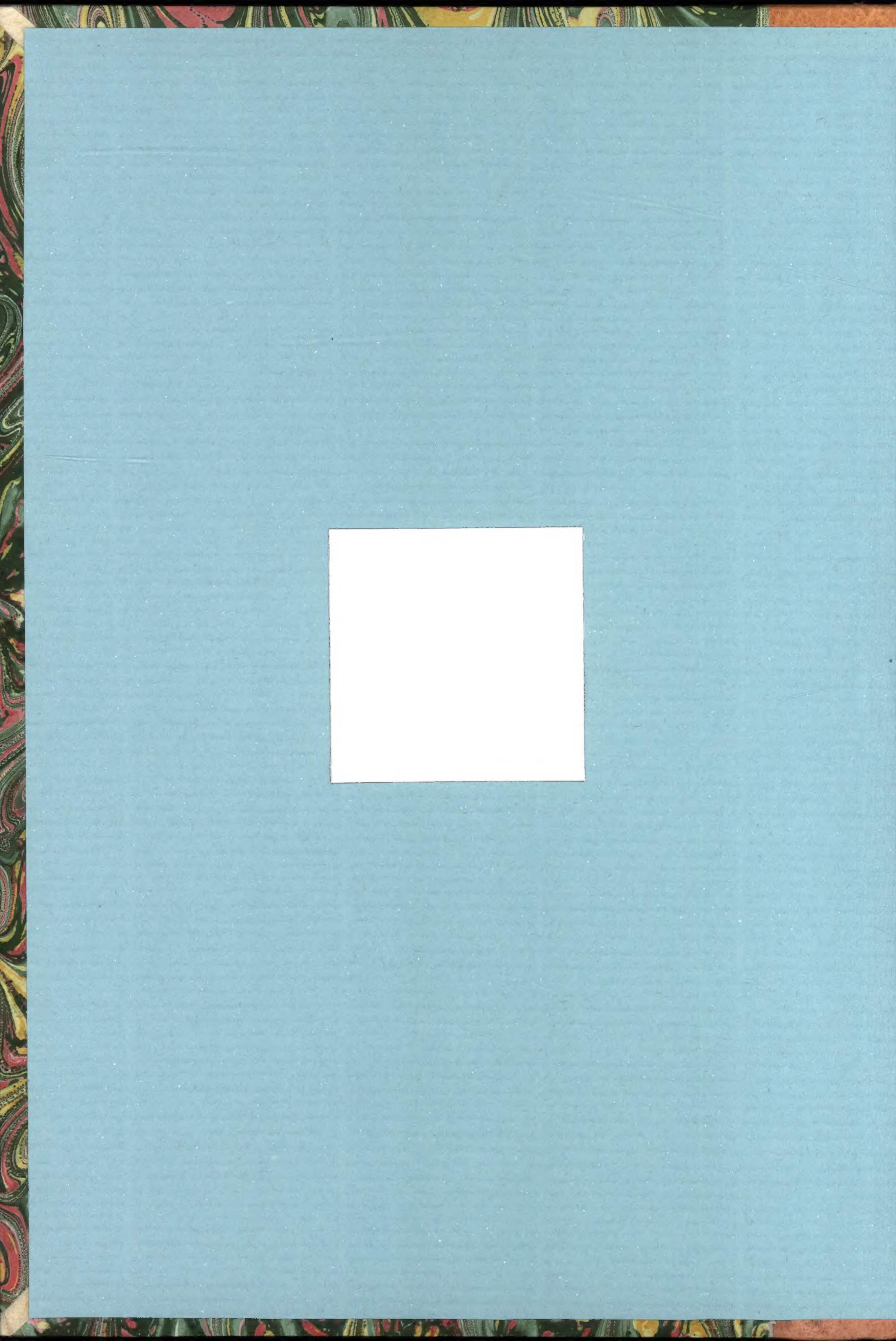




MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel

XLVme ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ
1, Rue du Temple-Neuf, 1

1908

AUX ABONNÉS DU « MUSÉE NEUCHATELOIS »

Accoutumés depuis longtemps à lire en tête du premier numéro de l'année une courte préface du Comité de rédaction, les abonnés du *Musée Neuchâtelois* s'étonneraient-ils, si nous dérogions à l'usage? Ce grave problème a préoccupé le Comité et, dans la discussion qu'il a suscitée, chaque opinion a trouvé ses partisans. « Il est naturel, disaient les uns, qu'au moins une fois par an nous venions entretenir du *Musée* ceux qui assurent son existence, qu'en rappelant le programme de notre revue et les services qu'elle a rendus, nous essayions de lui gagner de nouvelles sympathies et de raffermir celles qui pourraient être ébranlées. Pourquoi renoncer à une tradition religieusement observée depuis un quart de siècle et que ce grand âge, à lui seul, rend respectable? » — « Nous n'avons plus, disaient les autres, à présenter le *Musée* à ses lecteurs: plaider son droit à l'existence serait faire injure à leur intelligence et à leur patriotisme. Epargnons-leur ce discours inutile où l'on s'efforce de rajeunir, par des formules nouvelles, un thème toujours le même. »

Les raisons exposées par ces novateurs pouvaient être plausibles; elles n'ont pas triomphé de l'attachement du Comité pour les usages qu'il a hérités de ses devanciers: la quarante-cinquième année de notre revue s'ouvrira donc par un avis aux lecteurs.

Ils y trouveront, avant tout, l'expression de notre reconnaissance pour leur fidèle appui qui a permis au *Musée* de fournir une nouvelle étape de sa carrière: parmi tant de publications qui sollicitent l'attention du public et, plus que la nôtre peut-être, répondent au goût du jour, nous les remercions d'avoir conservé une place à celle qui s'efforce de faire connaître toujours mieux le passé de notre pays.

Combien il reste encore, non seulement d'épis à glaner, mais de gerbes à récolter dans ce champ d'études, chaque volume du *Musée* en fournit une preuve nouvelle. A mesure que s'entrouvrent les archives particulières, que l'on commence à explorer les archives étrangères, où Neuchâtel tient une place que l'exiguité de son territoire ne ferait pas soupçonner, nous voyons s'étendre l'horizon de nos recherches; bien loin de craindre que la matière s'épuise, nous demeurons embarrassés devant cette abondance de richesses. S'il fallait reproduire ne fût-ce qu'une partie des documents intéressants qui se trouvent à notre portée, le *Musée* n'y suffirait pas: les publications de la Société d'histoire et des Archives de l'Etat sont là pour nous décharger de cette tâche. Le *Musée* n'est pas et ne veut pas être une revue réservée aux spécialistes: tout en conservant aux textes eux-mêmes la place qui leur appartient dans une publication du genre de la nôtre, nous nous efforcerons toujours

d'offrir à nos lecteurs des études proprement dites, non pas faites de seconde ou de troisième main, mais fondées sur des recherches personnelles dont elles mettent les résultats à la portée du public.

Depuis deux ou trois années, la partie iconographique du *Musée* a reçu un développement considérable: les planches ont augmenté en nombre et en qualité: tel de nos numéros présente le caractère d'une publication de luxe. Il va sans dire que le taux modeste de l'abonnement ne nous aurait jamais permis de supporter les frais de cette illustration si riche: nous la devons à la générosité de l'auteur des articles qu'elle est destinée à compléter. C'est encore la libéralité d'un ami du *Musée* qui nous a permis de publier la superbe planche en couleurs du premier numéro de 1907. Nous sommes heureux pour nos abonnés de cette bonne fortune: nous pouvons leur dire que, si elle n'est pas destinée à durer toujours, ils en jouiront en tout cas en 1908.

Au cours de cette année, nous comptons continuer la série des *Promenades neuchâteloises en France* qui apportent tant de données nouvelles sur un côté peu connu de notre histoire et ont été, nous le savons, vivement appréciées; nous pensons terminer la publication des *Extraits des comptes de la Bourserie,* faire paraître le travail de M. Ch. Perregaux sur *Ferdinand Berthoud* et les *Lettres de Milord Maréchal* communiquées par M. Ph. Godet à la séance de la Société d'histoire à Couvet. M. W. Wavre renseignera nos lecteurs sur les *Fouilles de la Tène* qui ont éveillé l'attention du public. Désireux d'étendre toujours le cercle de ceux qui destinent au *Musée* le fruit de leurs recherches, nous nous sommes assuré le concours de quelques collaborateurs nouveaux dont les travaux seront, nous n'en doutons pas, accueillis avec intérêt.

Nous avons décidé de publier désormais dans chaque numéro une *Petite chronique* destinée à recueillir des communications de peu d'étendue jusqu'ici dispersées dans les journaux: nous sollicitons tout particulièrement pour cette partie de notre revue la collaboration des amis de l'histoire.

Nos lecteurs se demanderont peut-être si, en leur exposant ce programme, nous avons voulu les préparer à recevoir sans trop se plaindre l'annonce d'une augmentation du prix de l'abonnement. L'exemple de tous les journaux de notre canton qui ont dû procéder à cette augmentation, imposée par le renchérissement sensible des frais d'impression, eût été là pour nous justifier. Nous avons cependant décidé de maintenir l'abonnement au taux actuel, sans nous dissimuler que les conditions d'existence du *Musée* en seront rendues plus difficiles. Mais il est indispensable que le nombre de nos abonnés ne subisse aucune diminution, même peu considérable. Ceux qui souhaitent que l'œuvre poursuivie depuis tantôt un demi-siècle par le *Musée Neuchâtelois* ne soit point abandonnée, feront, nous n'en doutons pas, tout ce qui dépend d'eux pour permettre au Comité de rédaction de continuer la tâche que lui ont léguée ses prédécesseurs.

LE COMITÉ.

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

DIJON

L'histoire de Neuchâtel a été si étroitement mêlée à celle de la Bourgogne que les archives de la Côte d'Or constituent pour les Neuchâtelois une source précieuse d'informations. L'excellent M. Joseph Garnier, le conservateur récemment décédé de ces archives, joignait à la plus parfaite courtoisie et à la plus inépuisable obligeance, la connaissance complète des immenses dépôts confiés depuis un demi-siècle à sa garde. La ville de Dijon possède, elle aussi, quelques documents intéressants pour les Neuchâtelois.

C'est déjà Louis de Neuchâtel qui, au XIVme siècle, commença à sortir des limites de son comté pour s'intéresser à la politique d'outre-Jura; il prit part aux guerres de Philippe de Valois contre Edouard III d'Angleterre, et ses deux premières femmes, Jeanne de Montfaucon et Katherine de Neuchâtel-Bourgogne, étaient d'origine franc-comtoise; Katherine fut pompeusement reçue en 1350 au château ducal de Talant[1] à une demi-lieue de Dijon. Son fils, Jean de Neuchâtel, dit Jean-le-Bel, dit aussi le sire de Vuillafans-Châteauneuf[2], un des plus brillants et des plus braves chevaliers de son temps, avait épousé également une Comtoise, Jeanne de Faucogney, héritière de cent vingt villages dans le département actuel de la Haute-Saône; mêlé dès son enfance aux luttes des Comtois pour l'indépendance de leur province, il ne put s'empêcher, quelques semaines après son mariage, de continuer presque seul, et malgré la dissolution de la Ligue des barons comtois, une lutte à main armée contre le duc Philippe-le-Hardi, qui poursuivait la réunion à la France de la Franche-Comté impériale aussi bien que de la Bour-

[1] Démoli en 1607 par ordre d'Henri IV, ainsi qu'un grand nombre d'autres châteaux bourguignons occupés par les Ligueurs.

[2] Dans la vallée de la Loue, au nord de Pontarlier.

gogne proprement dite; fait prisonnier, Jean-le-Bel fut retenu pendant sept ans dans un cachot du château de Semur, dont les grosses tours rougeâtres aux toits élancés et les puissantes murailles s'élèvent encore aujourd'hui sur les bords d'un affluent de l'Yonne, au sommet de hauts rochers formant presqu'île et entourés, comme Berne, par les eaux de la rivière sur trois de leurs faces; au moment où les Neuchâtelois avaient enfin réuni la somme nécessaire pour acquitter la rançon de l'unique fils du dernier de leurs comtes, ils apprirent la mort de l'infortuné captif, survenue dans des circonstances encore imparfaitement éclaircies (1369).

Les héritiers de Louis de Neuchâtel, bien qu'ils fussent originaires du grand-duché de Bade actuel, étaient déjà mêlés d'ancienne date aux affaires de Bourgogne et ne tardèrent pas à s'y mêler toujours davantage. Jean de Fribourg, qui devait devenir comte de Neuchâtel en 1424, était un fidèle partisan du duc Jean-sans-Peur; il l'avait accompagné au pont de Montereau où ce prince fut assassiné en 1419 par les gens du duc d'Orléans, frère de Dunois; Jean y fut fait prisonnier et ne pouvait guère se douter que, quatre-vingts ans plus tard, une comtesse de Neuchâtel épouserait un des descendants de ce même Dunois. Jean de Fribourg épousa, lui aussi, une Comtoise, Marie de Châlon, comme son père, le comte Conrad avait épousé une autre Comtoise, Marie de Vergy.

Les Bourguignons étant devenus les alliés d'Henri VI d'Angleterre après la bataille d'Azincourt en 1415, on voit Jean de Fribourg-Neuchâtel se jeter dans Châlon pour défendre la ville contre les Français de Charles VI; quelques années plus tard, et lorsque les Lorrains alliés de la France avaient pénétré en Bourgogne avec une armée allemande, c'est Jean de Fribourg qui envahit le duché de Bar et contribue à la capture du duc René de Lorraine, celui qui devint le «bon roi René» (1431). L'année suivante, il participe à une sorte de congrès pour désigner le maréchal de Bourgogne. Au concile de Bâle, où deux évêques français avaient provoqué un tumulte en qualifiant de traître le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon à l'occasion de la lecture de lettres du roi d'Angleterre dans lesquelles ce souverain prenait le titre de roi de France, Jean de Fribourg est envoyé comme ambassadeur pour demander satisfaction au nom du duc de Bourgogne (1433), et accompagne la même année ce dernier à Chambéry, aux fêtes du mariage du fils du duc de Savoie avec Anne de Chypre. Il prend part ensuite à la prise de Grancey, et commande une armée bourguignonne qui s'empare sur les ducs de Savoie du pays des Dombes, d'une partie de la Bresse et d'une partie

du Lyonnais; Charolles est conquise sur la France, et le fils aîné des ducs de Bourgogne prendra le titre de comte de Charolais.

Puis la politique générale se transforme. Philippe-le-Bon fait sa paix avec la France en 1435 et Jean de Fribourg tourne cette fois ses armes contre les Anglais, qu'il expulse des places occupées par eux dans le duché. Il est nommé gouverneur de Bourgogne, marche aux côtés des Français pour mettre le siège devant la ville britannique de Calais, prend ensuite une part glorieuse à l'extermination des Ecorcheurs, négocie une alliance avec la Lorraine et, en général, attache son nom à la plupart des mesures administratives ou militaires prises en Bourgogne à cette époque. A ses domaines héréditaires de Suisse, du pays de Bade et du Jura comtois, il ajoute les seigneuries de Champlitte, de Longecourt, de Tart, de Potangey, puis reçoit le titre de maréchal de Bourgogne, est nommé exécuteur testamentaire de Philippe-le-Bon, membre du conseil de régence pendant la minorité du comte de Charolais (le futur Téméraire), et ne se retire de la vie publique qu'accablé par la maladie et en pleine faveur.

On n'était pas encore, à cette époque, lassé des prouesses de chevalerie. Aux environs de Dijon se trouvait alors un arbre célèbre appelé l'Arbre de Charlemagne ou des Hermites non loin du château de Couchey. Douze ou treize chevaliers, au nombre desquels figurait le jeune Jean III d'Aarberg-Valangin (celui qui devait devenir sire de Beaufremont en Lorraine), avaient proclamé en 1443 qu'ils garderaient cet arbre contre quiconque se présenterait. Deux boucliers, l'un violet semé de larmes noires, et l'autre noir semé de larmes d'or, étaient suspendus à l'arbre. Celui qui demandait à combattre à pied touchait le bouclier violet; pour combattre à cheval on touchait le bouclier noir. Les défenseurs furent victorieux et gardèrent le pas contre tous les autres champions pendant quarante jours. En souvenir de cet exploit, on avait couvert le lieu d'une *voûte* où furent sculptées en relief les armes des douze chevaliers, y compris celles de Neuchâtel-Valangin. Ce monument commémoratif n'a disparu qu'à la fin du XVIme siècle; on n'en a malheureusement conservé aucun dessin.

La maison de Hochberg ayant succédé à Neuchâtel en 1457 à la maison de Fribourg, les mariages bourguignons reprennent de plus belle. Rodolphe de Hochberg, neveu à la mode de Bretagne de Jean de Fribourg, en épousant Marguerite de Vienne, acquiert en Bourgogne les seigneuries de Seurre, Sainte-Croix, Saint-Georges, etc.,

et y fait de fréquents séjours. C'est à Dijon qu'avant d'accompagner le comte de Charolais, le futur Charles-le-Téméraire, dans la guerre dite du *Bien public* qui aboutit à la défaite du roi de France Louis XI à Montlhéry près de Paris, Rodolphe de Hochberg a fait, le 6 juin 1465, un testament par lequel il instituait pour son héritier universel son fils Philippe encore mineur, et le plaçait sous la tutelle de sa mère Marguerite de Vienne pour autant qu'elle resterait veuve. Rodolphe est mort vingt-deux ans plus tard et ce testament n'a pas eu de portée pratique.

Rodolphe résidait plutôt à Neuchâtel, surtout à la fin de sa vie, tandis que son fils Philippe s'était attaché toujours davantage à la cour du duc de Bourgogne, et y vivait sous le nom badois de marquis de Rothelin. Philippe prit part, quoique mineur encore, aux expéditions contre les Liégeois pendant que son père marchait sur Montlhéry.

Lorsque la guerre menaça d'éclater entre Charles-le-Téméraire et les Suisses, Rodolphe et Philippe de Hochberg se trouvèrent dans la position la plus critique. Leurs grands domaines du pays de Bade, de l'Alsace autrichienne et de Neuchâtel devaient-ils les engager à prendre parti pour les Confédérés? Dans ce cas, que deviendraient leurs grands domaines de Bourgogne? Rodolphe prêcha longtemps aux Suisses la neutralité, les engageant à ne pas intervenir dans les querelles entre Louis XI et Charles-le-Téméraire. Le mot de *neutralité* n'existait pas encore; on disait alors sans ironie *se tenir coi* et en allemand *still stehen*. L'heure sonna où il fallut prendre une résolution, et les Hochberg prirent un parti héroïque: ils se mirent des deux côtés à la fois; le père marcha sous la bannière des Confédérés et le fils sous celle de Bourgogne. Avec une habileté fort grande et une complète absence de scrupules, Rodolphe et surtout son fils Philippe cultivèrent pendant un quart de siècle l'art de se mettre à temps du côté du plus fort, pratiquant la politique de bascule non seulement entre les Suisses et les Bourguignons, mais entre les Français et les Impériaux, et cela aussi bien en France qu'en Bourgogne ou en Franche-Comté. Des uns et des autres, Philippe obtint une foule de domaines, de fiefs et de rentes, la dignité de maréchal de Bourgogne, le comté de Charolais, la principauté d'Orange, et mourut en 1503 à Montpellier comme gouverneur général de Provence, « chargé de biens et d'honneurs à défaut de considération ».

Voici quelques détails sur cette période plutôt pénible de l'histoire des anciens souverains de Neuchâtel:



LE CHATEAU DE DIJON

commencé, pour contenir les Dijonnais, par Louis XI en 1477, achevé sous Louis XII en 1512; occupé par les Ligueurs de 1593 à 1595, puis par les Frondeurs en 1651; prison d'Etat de 1659 à la Révolution française; caserne de gendarmerie du commencement du Ier Empire jusqu'à la IIIme République, qui l'a fait démolir. Le château n'a joué aucun rôle lors du siège de 1513. — Reconstitution par M. Ch. Suisse, inspecteur des Beaux-Arts. (Paris, veuve A. Morel & Cie; Eggimann, successeur, 106, boulevard Saint-Germain, 1876.)

Au moment où se préparait la tragédie politique qui aboutit à la ruine du Téméraire, le jeune Philippe de Hochberg négociait son mariage; ses visées allaient plus haut que la main d'une Bourguignonne, si haut placée fût-elle. Louis XI favorisa cette ambition pour gagner à sa cause un des plus grands seigneurs de la cour de son ennemi. Le roi de France, époux de Charlotte de Savoie, avait une sœur, Yolande de France, mariée au duc de Savoie. Louis XI projeta d'unir la jeune Marie de Savoie, doublement sa nièce, à Philippe de Hochberg. Les négociations furent commencées à la fin de 1475, à Lausanne, entre les ambassadeurs du père du fiancé et ceux d'Amédée IX de Savoie, père de la jeune fille. Mais le duc Charles, irrité de ce rapprochement, convaincu d'ailleurs que la duchesse Yolande avait voulu le faire empoisonner et qu'elle avait fait dévaliser l'année précédente Louis de Châlon seigneur de Château-Guyon, envoyé par lui en Provence porteur de 20,000 écus, dépêcha son factotum, Olivier de la Marche, pour s'emparer de la duchesse de Savoie et de ses filles. Le coup réussit près de Gex; la duchesse fut conduite au château de Salins, puis à celui de Rouvres à trois lieues de Dijon.

Au château de Rouvres, Philippe de Hochberg allait, sans doute à l'insu de Charles-le-Téméraire, faire la cour aux princesses de Savoie. Il y rencontrait pour rival Hugues de Châlon, seigneur d'Orbe, le frère du sire de Château-Guyon.

Louis XI réussit à faire évader sa sœur et ses nièces et les fit conduire à Plessis-les-Tours, puis en Savoie.

Trois semaines après la bataille de Morat, Rodolphe de Hochberg ratifiait à Lausanne (18 juillet 1476) le contrat de mariage de son fils Philippe, mariage qui fut consommé à Neuchâtel en octobre suivant.

Louis XI croyait avoir définitivement gagné à lui Philippe de Rothelin; cependant, au début de l'année suivante, on retrouve celui-ci dans les rangs bourguignons à Nancy; il fut même emmené prisonnier par les Suisses à Strasbourg et dut leur payer une forte rançon. La fille du Téméraire, Marie de Bourgogne, le comblait aussitôt de biens, mais il ne tarda pas à comprendre que la cause de la princesse était perdue et, après avoir tiré d'elle ce qu'il pouvait, il revint bien vite au roi de France, dont il fut dès lors un des principaux agents en Bourgogne.

Dès l'année 1478, le roi l'accablait de seigneuries nouvelles en considération soit de ses services, soit de son mariage avec sa nièce (Salmaise, Gray, Vesoul, Epoisses, le comté de Charolais, la principauté d'Orange, etc.). Le roi réussissait d'ailleurs, vers le même temps, à gagner provi-

soirement à sa cause les Châlon, en restituant la principauté d'Orange au frère aîné, et en donnant en mariage au cadet sa seconde nièce savoyarde la pieuse Louise, plus tard abbesse d'Orbe, faisant ainsi deux beaux-frères des rivaux du château de Rouvres.

Le mariage politique de Philippe de Hochberg avec Marie de Savoie a-t-il été heureux? on possède à ce sujet quelques indices: six ans après son mariage, la jeune femme de Philippe était à Neuchâtel auprès de son beau-père, qui tenait alors le parti des Suisses, de l'Autriche et de Marie de Bourgogne contre Louis XI, dont les Confédérés se défiaient depuis la conquête, éphémère d'ailleurs, de la Franche-Comté par les Français. La princesse était-elle à Neuchâtel de son plein gré ou un peu comme ôtage des Suisses? on ne sait. Quant à Philippe, fidèle à la politique de bascule de sa famille, il s'était rendu à Paris auprès de Louis XI; le 14 juillet 1484, il écrivait à son père son intention de se rendre en Bourgogne pour le compte du roi «afin de remettre l'ordre dans les troupes», et, réclamant sa femme, il ajoutait: «Vous *lui* feriez grand avantage; monseigneur, vous en ferez à votre bon gré, car si vous en avez affaire [de ma femme] j'en trouverai bien une autre en son lieu, jusques à votre bon plaisir.» Si le fils osait écrire au père sur ce ton, c'est qu'il connaissait sans doute l'existence dans le pays de Bade d'un petit frère Olivier, qui plus tard est devenu chanoine de Neuchâtel et abbé de la Madeleine de Châteaudun, et dont la mère n'était pas haute et puissante dame Marguerite de Vienne, mais simplement Madame Keller.

Un an plus tard, les époux étaient réunis et devaient se rendre de Neuchâtel à Dijon; Philippe venait d'être élevé à la dignité de maréchal et gouverneur de Bourgogne, et de recevoir en don, avec 8000 livres tournois de pension, «tous les biens estans en la maison du Roi à Dijon»[1]. Le maire et les échevins de la ville décident aussitôt «qu'en considération de la première venue de Madame la Mareschaulde, et attendu qu'elle est issue de sang royal, ils iront au devant d'elle, accompagnés de quarante à cinquante bourgeois», mais le procès-verbal ajoute, pour manifester les sentiments secrets de l'opinion publique à l'égard de Philippe, qu'ils iront au-devant de Marie de Hochberg «non comme mareschaulde de Bourgogne, mais comme parente du Roy et issue de la maison de France; il lui sera fait présent de vaisselle d'argent aux armes de la ville jusques à la somme de huit vingts

[1] M. Garnier assure qu'il ne devait pas rester grand'chose à cette époque dans l'ex-palais ducal et que le cadeau était modeste.

francs environ, dont les gens d'église payeront le quart suivant qu'ils ont coutume ».

L'entrée eut lieu au commencement d'août 1485. Au dire du savant archiviste dijonnais Joseph Garnier, Marie était une femme hautaine, vaniteuse, faisant bon marché de son titre de maréchale, de comtesse de Neuchâtel ou de marquise de Rothelin et se parant en toutes circonstances de ses qualités de fille du duc souverain de Savoie et de nièce du roi de France. Philippe avait de la peine à diriger cette altière compagne. A peine arrivée à Dijon, elle eut la fantaisie de pénétrer dans l'abbaye de Citeaux, située à moitié chemin entre la capitale de la Bourgogne et la petite ville de Seurre sur la Saône, dont Philippe avait hérité de la famille de Vienne. L'abbé, bien que gagné à la cause de la France et fort désireux de plaire au maréchal et à la nièce de Louis XI, ne pouvait, d'après la règle absolue de saint Bernard, admettre dans le couvent d'autres femmes que la reine de France et la duchesse de Bourgogne, patronnes et fondatrices de son église. L'abbé gagna à prix d'argent les maîtres d'hôtel de Marie de Savoie et de son mari pour les détourner de ce projet de visite. Il croyait avoir réussi, lorsque Philippe apparut un beau soir dans la cour de l'abbaye, descendit de cheval, se fit conduire dans la chambre réservée aux hôtes de distinction, et y commença avec l'abbé une conversation bientôt interrompue par un grand bruit de chevaux. Quelques instants plus tard, la marquise se précipitait dans la chambre; l'abbé s'enfuyait. Le lendemain matin, devant des menaces d'excommunication, de suspension de tous les offices et de recours au roi, les époux se décidaient à continuer leur route sur Seurre, non sans avoir feint de chasser dans les environs de l'abbaye. En en franchissant le seuil, Philippe aurait dit à sa femme : « Baisez-le, Madame, car jamais je ne vous ramènerai ici ». Cela n'empêcha pas, dix-sept ans plus tard, Marie, devenue veuve, et qui n'avait pas pardonné cet affront à l'abbé de Citeaux, de pénétrer encore une fois dans le monastère, accompagnée d'une importante suite féminine. Il fallut de nombreuses formalités pour purifier les lieux; partout où elle avait passé, on répandit de la paille à laquelle on mit le feu après l'avoir aspergée d'eau bénite. Cela faillit faire une révolution.

Les bons pères, s'il faut en croire un manuscrit latin admirablement calligraphié et conservé aux archives de la Côte-d'Or, sont assez enclins à attribuer à la première de ces visites sacrilèges le fait que Philippe et Marie n'eurent pas de postérité masculine, et à la seconde de ces visites la mort, survenue peu après, de la marquise de Hochberg.

Devenu comte de Neuchâtel à la mort de son père Rodolphe, en 1487, Philippe de Hochberg continua à vivre surtout en France, soit à la cour, soit à Dijon. Les archives de la Côte-d'Or et celles de la ville de Dijon contiennent une foule de documents relatifs à son administration.

Dans le nombre, mentionnons une délibération de la Chambre de Ville de Dijon, à l'effet d'offrir à la marquise quatre poinçons de vin vermeil, deux émines d'avoine et deux torches (cierges) de quatre livres chacune, comme don de bienvenue en octobre 1497; une supplique des Dijonnais à Philippe, afin d'abréger le séjour des Allemands du roi (Suisses?) dans les faubourgs de la ville et de soulager le peuple, supplique appuyée du cadeau de huit poinçons de vin (octobre 1498); une lettre de Philippe de Hochberg accordant aux bourgeois du Landeron et à l'abbé de Saint-Jean, Pierre de Senarclens, la permission de construire un pont sur la Thielle (pont de Saint-Jean) 12 janvier 1497/8; une lettre du roi Charles VIII conférant à Philippe la dignité de grand chambellan de France; une lettre du roi Louis XII accordant de Lyon, en avril 1500, la naturalisation au comte Philippe, ce qui faisait de lui définitivement un prince français et achevait son évolution politique; enfin une délibération de la Chambre de ville de Dijon, en date du 31 août 1500, ordonnant de délivrer «au marquis de Rothelin et à Madame sa femme, venus présentement en cette ville pour y résider, et en considération des services que le dit seigneur a faits et peut faire à la ville, quatre poinçons du meilleur vin que l'on pourra faire et quatre émines d'avoine».

Trois ans plus tard, Philippe tombait malade dans son gouvernement de Provence et succombait à Montpellier, non sans avoir recommandé son unique fille à MM. de Berne.

La jeune princesse était un fort beau parti. Allait-elle se tourner du côté des Suisses et épouser, comme le désiraient les Bernois, son cousin Christophe de Bade? La vanité de Marie de Savoie la poussa à préférer pour sa fille un nom brillant, qui rappelait la maison royale de France et d'éclatants services, bien que les armoiries du futur époux portassent une barre de sable sur les fleurs de lys d'or. Quinze mois après la mort de son père, Jeanne de Hochberg signait à Dijon son contrat de mariage avec Louis d'Orléans, un des descendants de Dunois; Louis était un cadet de famille dont on ne pouvait prévoir alors qu'il deviendrait un jour duc de Longueville; il était à ce moment un simple coureur de dots; il ne possédait que la terre de Montgommery dans l'Orne et celle d'Auretz (Havré) en Belgique à côté d'une rente de 8000 livres promise

par sa famille. Une copie déjà ancienne de ce contrat de mariage d'octobre 1504 est conservée aux archives de Neuchâtel; une autre existe à la Bibliothèque Nationale de Paris. Il y est stipulé le régime de la communauté réduite aux acquêts, avec un douaire de 3000 livres constitué par Louis d'Orléans à sa veuve. Le reste de l'acte contient l'énumération des innombrables domaines de Jeanne en Bourgogne et en Franche-Comté, et dont la mère de la jeune mariée gardait l'usufruit.

Dans les années qui suivirent, Jeanne ne vint guère à Dijon; comme trace du passage de son mari dans cette ville, un an après leur mariage, on trouve toutefois un arrangement intervenu en décembre 1505 à propos de l'enlèvement à main armée, par les gens de Louis d'Orléans, d'un de leurs camarades détenu à la prison municipale. Il durent s'engager à faire des «réparations honorables», à payer 1000 écus d'or d'amende (18,000 fr. environ), et à restituer le prisonnier. Parmi les gentilshommes tapageurs au service du prince figure Didier de Diesse, écuyer, qui était certainement Neuchâtelois.

En novembre 1509, meurt à Dijon Marie de Savoie qui avait, sur ses vieux jours, humilié son orgueil devant un amour sénile et épousé sans bruit un très modeste personnage, Jacques Assé, seigneur du Plessis; la ville décide que la défunte étant de sang royal et ayant résidé à Dijon dont son mari avait été bailli, on ferait présent «à son obsèque d'une douzaine de torches du poids de deux livres chacune»; elles furent payées 9 livres tournois à l'échevin Antoine de Saint-Léger. Un splendide monument de marbre blanc, dès longtemps détruit, hélas! lui a été élevé dans l'église des Jacobins, depuis lors transformée en marché et enfin démolie sous la troisième République; la Bibliothèque Nationale de Paris en possède un dessin faisant partie de la collection Gaignières acquise par l'Etat en 1711. Sur son tombeau, la vaniteuse Marie de Savoie a tenu a être entourée des armoiries de toutes les illustres familles avec lesquelles elle était apparentée de près ou de loin; elle se garda d'y faire figurer l'écusson de M. Jacques Assé.

Au moment où Jeanne de Hochberg perdait sa mère, son mari s'engageait avec Louis XII dans les affaires d'Italie, où les Suisses tenaient alors pour l'Empire et pour le Pape. Allié de MM. de Berne, de Fribourg, de Soleure et de Lucerne, en tant que mari de la comtesse de Neuchâtel, Louis d'Orléans s'efforça de gagner les Confédérés à la cause française et se rendit dans ce but à la diète de Zurich, mais ayant appris une défaite des Impériaux en Italie, il rompit la négociation.

Les cantons ripostèrent en mettant la main sur Neuchâtel. Deux ans



TOMBEAU DE MARIE DE SAVOIE

VEUVE DE PHILIPPE DE HOCHBERG-NEUCHATEL, MORTE A DIJON EN 1509.

Ce monument de marbre blanc était érigé le long de la muraille du côté de l'Evangile,
dans la chapelle du Rosaire des Jacobins de Dijon.
Ms. de Paliot à M. le Président de Blaisy, t. III, p. 242.
(Bibliothèque nationale de Paris, cabinet des estampes, collection Gaignières.)

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

plus tard, en 1513, ils marchaient sur Paris avec une immense armée. Alliés des Impériaux et des Anglais, ils pouvaient atteindre cette capitale presque sans rencontrer d'obstacles, le peu de troupes dont disposait Louis XII étant occupé dans le nord contre les forces flamandes et britanniques[1]. Rarement situation fut plus critique pour la France; elle eut le bonheur de posséder dans Dijon, en la personne de La Trémoille, un chef extraordinairement habile. Au moment où la ville allait succomber, il ouvrit des pourparlers avec le chef des Suisses, Winkler de Zurich, et tenta de le persuader du danger que la Suisse courrait si elle laissait écraser la France, lui représentant que l'Empire, déjà maître du Tyrol et de la Franche-Comté, et ensuite du Milanais, allait enserrer désormais les Confédérés comme dans un étau et anéantirait un jour la liberté helvétique. Ces arguments, d'une valeur réelle, étaient accompagnés de promesses d'argent énormes, garanties par l'offre d'ôtages choisis parmi les plus grands seigneurs de France. Winkler se laissa convaincre; les Suisses rompirent l'alliance avec l'Empire et l'Angleterre. Seulement l'argent ne fut jamais payé, et, deux ans plus tard, la France se vengeait à Marignan de la peur qu'elle avait eue à Dijon.

Les Confédérés gardèrent, il est vrai, les biens de Louis d'Orléans et de Jeanne de Hochberg à Neuchâtel; mais ils ne les gardèrent pas avec vigilance. Les vieux comtes de Neuchâtel avaient lentement acquis en Franche-Comté, dans le Haut-Jura, à *Joux*, à *Morteau*, à *Vennes*, à Vercel, à Vuillafans, à Usier, à Maîche, de nombreux domaines; les Suisses laissèrent Jeanne de Hochberg les échanger avec Charles-Quint contre des terres en Bourgogne et en France par un traité signé à Dijon en 1518. Lorsque les Confédérés protestèrent contre ce démembrement, l'Empereur les apaisa moyennant 1000 écus d'or offerts à propos pour la gardienneté de Morteau, et c'est ainsi que fut perdu pour Neuchâtel, sur sa frontière immédiate, le produit de deux ou trois siècles de la politique féodale de ses comtes. Il est incontestable d'autre part qu'au point de vue suisse et non plus neuchâtelois, les Confédérés avaient raison de poursuivre la consolidation de leur influence dans les limites de la Suisse actuelle, de concentrer leurs efforts sur Neuchâtel d'abord, le pays de Vaud savoyard ensuite, plutôt que de chercher à recouvrer, au prix d'une brouille avec l'Empire, des domaines d'outre-Jura difficiles à défendre.

[1] Louis d'Orléans, mari de Jeanne de Hochberg fut, dans cette campagne, fait prisonnier par les Anglais près de Guinegate (archives de la Côte-d'Or B 4545 et GAGLIARDI, *Novara und Dijon*, p. 224).

Lorsque Jeanne de Hochberg rentra en 1529 en possession de Neuchâtel, grâce à l'appui de François Ier, elle préféra, étant devenue princesse française, garder ses terres de France (Noyers, Château-Chinon, Chaussin, La Perrière en Bourgogne), plutôt que de négocier à nouveau avec Charles-Quint, pour ses anciennes terres de Franche-Comté, des échanges impraticables. Ces négociations n'auraient d'ailleurs pas abouti parce qu'à ce moment éclatait la Réformation, qui allait creuser un fossé chaque année plus profond entre les populations neuchâteloises protestantes et les populations catholiques du Jura comtois.

Malgré ou peut-être à cause de sa qualité de riche héritière, Jeanne de Hochberg a été fort malheureuse. Elle était devenue veuve très jeune; son mari était mort en revenant d'Italie après la bataille de Marignan. Son fils aîné avait été tué à Pavie. Sans guide, sans conseiller, elle n'a jamais su la valeur de l'argent. Déjà en 1519, elle était obligée d'abandonner la tutelle de ses enfants à leur oncle le cardinal de Longueville, archevêque de Toulouse, et de faire, par un acte dressé à Châteaudun, don de ses biens personnels à ses enfants, ce qui était un moyen de soustraire sa fortune à ses créanciers. On verra bien vite, par les quelques extraits suivants de documents datés de Dijon, à quel point la pauvre femme, dont les lettres avaient au début pour objet de simples affaires d'administration, s'enlise toujours davantage dans les embarras financiers:

Le 27 mai 1537, après avoir dû affermer à des conditions onéreuses aux Quatre Ministraux de la ville de Neuchâtel les revenus du pays, elle est obligée, pour défendre le moins mal qu'elle le peut les droits de l'Etat contre les empiètements de la ville, d'interdire à celle-ci de faire aucune innovation à la justice comme à la perception des taxes. Elle profite de cette lettre pour inviter la ville à donner 100 livres de rente à chacun des chanoines dépossédés par la Réformation, attendu que « les dits chanoines sont journellement après elle pour avoir quelque chose pour la subsistance de leurs vies », mais elle entend qu'ils devront dire des messes et prières pour le « remède de son âme et de l'âme de ses prédécesseurs ». Le 28 mai, elle écrit au gouverneur Georges de Rive, au sujet des mêmes difficultés avec les Quatre Ministraux relativement à l'amodiation des revenus du comté. Elle anoblit le 13 mars 1538, à Dijon, Claude Baillods, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus lors du recouvrement du comté sequestré par les Suisses, comme aussi au cours des délimitations du côté de la Bourgogne (Espagne), de l'Allemagne (Suisse) et de la Savoie (pays de Vaud); puis, suivant ses habitudes de prodigalité, elle affranchit de toute dîme les 80 ouvriers

de vignes que Baillods possédait à la Côte (le dernier représentant de cette famille Baillods est mort en 1707, comme pasteur de Saint-Martin, au Val-de-Ruz). Deux jours après, Jeanne, acculée par ses besoins d'argent, donne pouvoir à Georges de Rive et à Georges de Vallières (Wallier) de vendre, céder et aliéner toutes terres, chevances (revenus) et seigneuries lui appartenant ès pays d'Allemagne et comté de Neufchatel. La même semaine, elle signe à Dijon une lettre de garantie en faveur des Quatre Ministraux qu'elle avait priés d'emprunter pour elle à Bâle 7700 écus d'or au soleil et leur vend l'abbaye de Fontaine-André pour 4000 écus, que les Ministraux devront verser à sa décharge à MM. de Soleure; après quoi elle se repent, négocie un autre arrangement avec la ville et le ratifie à Dijon le 10 mai 1539; afin de faciliter ces opérations de crédit, la comtesse fait litière des droits de l'Etat en accordant aux bourgeois de Neuchâtel que le maire (président du tribunal) sera choisi exclusivement parmi les vingt-quatre conseillers de la ville et que, si de nouvelles aliénations de biens d'église ont lieu, la ville devra être préférée à tous autres acquéreurs. Il est équitable d'ajouter qu'elle a signé le même jour une ordonnance réglant le service de l'hôpital de Neuchâtel, profondément désorganisé par la Réformation et par la vente de l'abbaye de Fontaine-André.

Les dilapidations vont si loin que le roi François Ier est obligé, suprême humiliation pour la princesse, de faire publier à son de trompe dans les rues de Dijon, le 7 mai 1541, une défense à toutes personnes de contracter avec Jeanne, ni d'acheter d'elle aucuns biens, « ni aultrement accorder avec elle, déclarant les dits traités, venditions et aliénations qu'elle pourrait faire nuls et de nulle valeur ». C'était une belle et bonne interdiction. Heureusement pour la pauvre Jeanne, la mort vint au bout de peu de mois la délivrer des mains des usuriers et des faussaires qui s'étaient abattus sur elle et l'auraient amenée de nos jours sur les bancs de la cour d'assises.

Après son décès, survenu à Epoisses en Bourgogne, la maison possédée par les Hochberg à Dijon fut attribuée, par acte de partage dressé en la prévôté de Paris le 6 novembre 1543, à son troisième fils, François d'Orléans, marquis de Rothelin, dont le fils Léonor deviendra souverain de Neuchâtel à l'âge de seize ans, après la disparition de tous les autres membres mâles de la famille.

Pendant le règne éphémère d'un autre petit-fils de Jeanne de Hochberg, le jeune François III d'Orléans, Dijon fut la résidence de Claude de Guise, aïeul maternel et tuteur du jeune souverain de Neuchâtel; Guise

était gouverneur général de la Bourgogne pour le roi de France; il a signé à Dijon, le 2 août 1545, une confirmation des lettres de noblesse données par Jeanne à Claude Baillods et de celles données par la même princesse à Jean Merveilleux; à cette occasion Guise affranchit de dîmes trois arpents de terre « joignant le château de Peseux » récemment construit par Merveilleux avec le produit des libéralités de la princesse.

Quelques années plus tard, sous le règne de Léonor d'Orléans, et alors que Neuchâtel était gouverné par sa mère et tutrice Jaqueline de Rohan, une courte lettre de Jaqueline, conservée aux archives de Neuchâtel, annonce de Paris au gouverneur Bonstetten, le 9 octobre 1554, qu'elle a été dernièrement à Dijon pour donner ordre à ses affaires, mais qu'arrivée dans cette ville, la peste et des nécessités urgentes l'ont contrainte d'aller à Paris. Le 13 mai 1557, la même Jaqueline, en route pour Neuchâtel, écrit de Dijon à son grand'oncle de la main gauche, le chanoine Olivier de Hochberg, alors en séjour dans sa terre de Sainte-Croix dans le département actuel de Saône-et-Loire, pour le prier de la rejoindre à Pontarlier. Jaqueline avait, à son passage à Dijon, reçu la visite d'un fils que son mari défunt avait eu, avant son mariage, de la fille d'un vieux soldat normand employé en Bourgogne par Philippe de Hochberg et nommé Blosset. Ce fils a été la tige des Orléans-Rothelin de Normandie, dont le dernier fut ami de Voltaire et membre de l'Académie française. Quoique fervente huguenote, Jaqueline paraît avoir, suivant les mœurs du temps, accueilli sans aigreur le bâtard de son mari.

A partir de ce moment, on ne trouve plus, à Dijon, de documents émanant directement des anciens souverains de Neuchâtel, bien que Jaqueline de Rohan ait pris jusqu'à sa mort une part très active aux mouvements protestants en Bourgogne.

Il est temps de dire quelques mots, non plus seulement de ce que les anciens comtes de Neuchâtel ont fait à Dijon, mais des lieux qu'ils y occupaient. Leur rôle en Bourgogne a été si considérable qu'ils devaient, semble-t-il, avoir dans la capitale de cette province une résidence importante. En cherchant bien, on en retrouve deux : l'hôtel d'Hoquebert (Hochberg) et l'hôtel de Rotelin (Rothelin).

L'*hôtel de Hochberg,* au coin des rues Chaignot et Berbisey (anciennement rue Chapelotte), a été entièrement reconstruit au XVIIIme siècle, très probablement par le président Richard de Ruffey[1], dont le beau

[1] *Archives de la ville de Dijon,* 1750. Requête autographe du président Richard de Ruffey, tendant à obtenir de la municipalité l'autorisation de bâtir son grand hôtel sur l'emplacement de l'hôtel de Hochberg. Les plans qui devraient être annexés à la requête manquent.



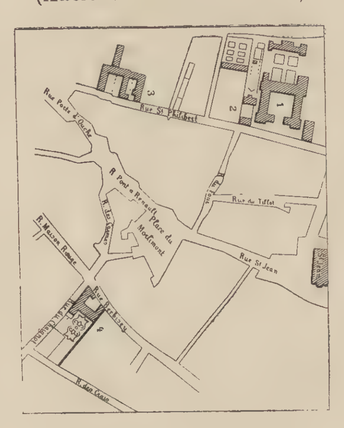
DIJON EN 1574

1. Hôtel de Rothelin; 2. Hôtel de Hochberg; 3. Eglise des Jacobins (tombeau de Marie de Hochberg-Savoie).

La gare actuelle du chemin de fer est située dans le triangle compris, à l'ouest, entre les Chartreux, la rivière d'Ouche (BB) et le ruisseau de Reyne (DD).

salon était enrichi d'une bibliothèque considérable; cet hôtel est aujourd'hui occupé par les dames de Bon-Secours. On ne possède plus les actes d'acquisition de cet hôtel par les Hochberg, mais on sait que les deux tiers en avaient été payés 1000 écus à un vendeur dont on ignore le nom, et que le dernier tiers avait été acheté de Maître Thomas Berbisey, à une date inconnue; ces acquisitions remontent probablement à Rodolphe de Hochberg.

(Anciens fossés de la ville.)



Extrait du plan de Dijon par Mikel en 1761.

1. Hôpital Sainte-Anne, puis Lycée de garçons, actuellement Lycée de filles.
2. Ancien **hôtel de Rothelin**, aujourd'hui Ecole professionnelle de filles.
3. Petit Citeaux.
4. **Hôtel de Hochberg**, devenu l'hôtel du président de Ruffey, actuellement aux dames de Bon-Secours.

Sa petite-fille Jeanne avait à Dijon un *trésor* où ses titres étaient classés dans de nombreux sacs, comme on le fait encore aujourd'hui au ministère des affaires étrangères de Turquie pour les archives diplomatiques. A la suite de la première interdiction de Jeanne de Hochberg en 1519, l'inventaire de ces titres avait été commencé en 1521, sur l'ordre du cardinal-archevêque de Toulouse, Jean d'Orléans, son beau-frère, par l'avocat Pierre Sayve, trésorier de la maison de Longueville, et terminé le 24 mai 1524. Quatorze ans plus tard, les chartes bourguignonnes et comtoises de Jeanne de Hochberg se trouvaient encore à Dijon, sous la surveillance de « noble homme Maistre Pierre Sayve de Flavignol, garde des clefs du trésor des titres estans en ce lieu de Dijon ». Les titres ont disparu, mais l'inventaire, dont la copie en ma possession compte 280 pages, existe encore aux archives de la Côte-d'Or. On constate avec regret qu'à côté des pièces concernant les terres situées dans le duché et dans le comté de Bourgogne, les sacs du trésor de Dijon renfermaient de nombreuses pièces neuchâteloises aujourd'hui perdues pour notre histoire, par exemple neuf lettres de combourgeoisie des comtes de Neuchâtel avec leurs alliés d'Allemagne, c'est-à-dire avec les cantons suisses, des documents relatifs à Valangin et à Rothelin, des testaments et contrats de mariage des anciens comtes de Neuchâtel, etc. Ce sont évidemment ces pièces que, cent cinquante ans plus tard, le chancelier Montmollin a réclamées au château de Trie de la belle Anne-Geneviève de Bourbon, veuve d'Henri II de Longueville, et dont il ne put obtenir la restitution tant la duchesse mit de grâce à appuyer

sa belle main sur le bras du chancelier et d'habileté à ajourner sa réponse. Le pillage de Châteaudun par Guise, en 1589, en avait probablement fait disparaître une partie; le pillage du château de Trie, en 1793, a-t-il fait disparaître le reste? N'en retrouverait-on pas quelques bribes aux archives de l'Oise ou dans le fonds Conti des archives nationales de France?

En ce qui concerne le second immeuble dont les Hochberg étaient propriétaires à Dijon, et qui portait le nom d'*hôtel de Rothelin,* il était situé rue Saint-Philibert (aujourd'hui rue Condorcet), à peu de distance de la gare actuelle du chemin de fer, et a été reconstruit par Jean Dubois, sculpteur dijonnais mort en 1694[1]. Il a servi pendant quelque temps à l'établissement du petit lycée, qui a été ensuite annexé au grand lycée (ancien hôpital Sainte-Anne). Les bâtiments en sont aujourd'hui affectés au lycée des jeunes filles et ceux du petit lycée sont devenus une école professionnelle de jeunes filles.

On n'a pu retrouver aucun dessin, aucune vue détaillée de l'une ou de l'autre de ces deux résidences. Ni la commission des antiquités de la Côte-d'Or, ni les archives du département, ni le service des estampes à la Bibliothèque nationale de Paris, ni M. Chabeuf, l'auteur de la récente et luxueuse publication sur les *Monuments et souvenirs de Dijon,* n'ont pu découvrir aucun vestige à cet égard. Il faut se contenter des anciennes vues générales de la ville; le lecteur pourra s'orienter d'une façon sommaire par la reproduction ci-jointe de deux plans de 1574 et 1761; au premier abord, ces demeures semblent bien modestes pour d'aussi grands personnages que des maréchaux de Bourgogne comme Jean de Fribourg et Philippe de Hochberg; on peut donc se demander s'ils n'ont pas eu des résidences officielles fournies par l'Etat ou la province. On doit se dire, d'autre part, qu'ils étaient constamment par voies et chemins, qu'ils résidaient fréquemment dans leurs nombreux domaines et qu'ils ont pu avoir à Dijon un simple pied-à-terre.

On ignore également ce qu'ont pu devenir douze tapisseries aux armes de Rothelin, achetées en 1517 au prix de 80 fr. par les échevins de Dijon aux héritiers Millière pour décorer les appartements des per-

[1] L'acte d'achat par le sculpteur Dubois, en 1681, porte que l'hôtel comprend «un corps de logis sur le devant, composé de deux caves, deux chambres hautes et grenier, une cour, une appendix y estant du côté de la maison du sieur Couvreux, bourgeois (c'est-à-dire du côté du midi), le bastiment du pressoir, et un jardin derrière ledit batiment». La façade avait 40 pieds, le pressoir 73 pieds et le jardin 51 pieds sur 44. Au bout du jardin se trouvaient les fossés de la ville (plan de Dijon de 1761, par Mickel). Le vendeur était le S[r] Moreaux, syndic des Etats de Bourgogne.

sonnages illustres auxquels la ville donnait l'hospitalité ; ces tapisseries, vendues sans doute à vil prix en un jour de détresse par Jeanne de Hochberg, et qui auraient une valeur inestimable pour les Neuchâtelois, ne sont ni à l'Hôtel-de-ville, ni au Musée, et ne figurent sur aucun catalogue connu du directeur de la manufacture des Gobelins à Paris. Le Musée de Dijon a, d'autre part, le privilège de posséder une merveilleuse tapisserie représentant le camp des Suisses devant la ville, lors du siège de 1513; il serait très désirable qu'on pût en faire faire aux Gobelins une copie pour le Musée national de Zurich, à cause du grand intérêt archéologique qu'offrent les costumes, les armes et les bannières des Confédérés.

TAPISSERIE DU MUSÉE DE DIJON



Hauteur $2^{m},73$; largeur $6^{m}.93$.

Dijon assiégé par les Suisses en 1513.

Au premier plan, à cheval, Jacques de Watteville, chef des Bernois, et Ulrich de Wurtemberg, chef des Impériaux, puis le sire de Vergy, commandant des Comtois.
Sur le rempart, l'étendard orné d'une roue est celui de La Trémoille.
Au fond, de gauche à droite, les clochers de Saint-Bénigne, Saint-Philibert, la Sainte-Chapelle et Saint-Jean.

La procession de Notre-Dame le 11 septemrre 1513.

Au fond, de gauche à droite, les églises des Jacobins et de Notre-Dame, et la tour du Logis-du-Roi.

La livraison des otages et le départ des Suisses.

Au fond, l'église Notre-Dame, dont un des pans enlevé laisse apercevoir La Trémoille agenouillé.
En dehors des murs, les chefs suisses, auxquels sont remis les otages : René de Maizières, neveu du gouverneur, Jean de Rochefort, bailli, et le président Humbert de Villeneuve.
Au milieu des assiégeants qui se retirent, un cheval blanc chargé d'or.

(Extrait de *La Délivrance de Dijon en 1513*, par M. l'abbé Thomas, curé-doyen de Notre-Dame de Dijon. Dijon 1898.)

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

SOURCES

Grandes archives de Neuchâtel, D, 5/11; F, 19/27; P, 11/27 litt. *f;* T, 4 (bb); B, 16/23, lettre de Ph. de Hochberg à son père pour réclamer sa femme, en 1484; L, 5/25, copie du contrat de mariage de Jeanne de Hochberg en 1504.

Archives nationales de France, Inventaire Conti R 3 71. Négociations de Jeanne de Hochberg avec Charles-Quint pour l'échange des domaines des comtes de Neuchâtel en Franche-Comté contre des terres dans la Bourgogne française en 1518.

Archives de la Côte-d'Or, série B, cour des comptes, 167 fol. 35, fol. 142; 168 fol. 16 verso, fol. 170 verso; 199; 311 *bis;* 1807; 1822; 1824; 1826 à 1828; 1831; 2514; 2594; 3251; 3418; 4125; 4521; 4545; 5126; 5610; 10573; 11217; 11716; 11723 fol. 259 à 264; 11727; 11940.

Inventaire des titres de Jeanne de Hochberg conservés en son trésor de Dijon en 1521/4. Archives de la Côte-d'Or, série E 69 *quater* (p. 212 à 216 de ma copie).

Archives de la ville de Dijon, B, 10; 166 fol. 7; 167 fol. 95, fol. 135, fol. 142; 168 fol. 16 verso, fol. 170 verso; 169 fol. 137; 199; 203; I, 36; 49; 62; 73; 75; 79; L, 686.

Archives du Doubs, B, 68.

Bibliothèque nationale de France, manuscrits, fonds français 15540, pièce 13. Voir aussi département des estampes, collection Gaignières, dessin du tombeau de Marie de Savoie, veuve de Philippe de Hochberg.

DE GINGINS LA SARRAZ. *Recherches sur les acquisitions des sires de Montfaucon dans le Pays de Vaud.* (*Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XIV, Lausanne 1857, p. 245, 280.)

BOYVE. *Annales de Neuchâtel,* Neuchâtel 1854-1855, II, p. 64, 89, 99, 115, 245, 384, 395, 400, 409, 444, 453.

F. DE CHAMBRIER. *Histoire de Neuchâtel,* Neuchâtel 1840, p. 151, 257.

ULYSSE ROBERT. *Philibert de Châlon,* prince d'Orange, vice-roi de Naples. Paris 1902. 2 vol., tome Ier, chapitre Ier.

COMTE A. DE PONTBRIANT. *Histoire de la principauté d'Orange,* Avignon 1891, p. 23, 36, 43 à 47, 261 à 264, 271.

J. GARNIER. *Violations de l'abbaye de Citeaux par Marie de Savoie, comtesse de Hochberg,* en 1484 et 1501. Annuaire départemental de la Côte-d'Or, Dijon, 1866.

LE COMTE H. P. C. DE CHASTELLUX. *Histoire de la maison de Chastellux,* Auxerre 1869, p. 114, 423, 547.

DOM PLANCHER. *Histoire de Bourgogne,* IV, 26, 61, 149, 163, 175, 185, 193, 196, 221, 341, 378, 465, 533 de l'édition in-folio de 1781.

L'ABBÉ JULES THOMAS. *La délivrance de Dijon en 1513* [lors du siège par les Suisses], Dijon, 1898. Voir spécialement les chapitres XI à XIII relatifs aux négociations entre les Suisses et La Trémoille.

L'abbé Jules Thomas. *Epigraphie de l'Eglise Notre Dame de Dijon,* Dijon 1904. Texte d'une inscription relative au siège de 1513 disparue depuis la Révolution française.

Colonel Frey. *Le Suisse sous les drapeaux,* Neuchâtel 1908, traduction de Mme C. L. E. L., p. 419 à 423.

Dr E. Gagliardi. *Novara und Dijon,* Zurich 1907, p. 243 et suiv., p. 340.

Mme de Perrot. *Jaqueline de Rohan,* Neuchâtel, 1884, p. 10 et 11.

L'abbé Courtépée. *Description du duché de Bourgogne,* édition de 1848, II, p. 111.

Jules Gauthier. *Bulletin de l'Académie de Besançon,* séance du 16 décembre 1879,

Rossignol. *Histoire de la Bourgogne,* Dijon, 1853, p. 39.

P. M. Baudoin. *Le protestantisme et la Ligue en Bourgogne,* 2 vol., Auxerre 1881. Voir surtout les chapitres IV, V, VI et le chapitre XII relatant le passage près de Dijon des troupes neuchâteloises de Condé et du duc Jean-Casimir de Deux-Ponts en 1576.

Recueil des choses jour par jour avenues en l'armée conduite d'Alemagne en France par Monsieur le prince de Condé pour le restablissement de l'Estat du Royaume et nommèment pour la Religion: commençant au mois d'octobre 1575 et finissant au mois may suivant, que la Paix, non Paix, fut publiée à Etigny près Sens (auteur anonyme), 1577, fol. 56 et ss. de ma copie. (Bibliothèque d'Aarau, collection Zurlauben.)

de Barante. *Histoire des ducs de Bourgogne,* XI, 109.

Henri Chabeuf. *Dijon, monuments et souvenirs,* magnifique in-4°, illustré de 140 vues photographiques, Dijon 1892-1894, p. 400, 408, 417.

Vie de très haulte, très puissante et très illustre dame Madame Loyse de Savoie [veuve d'Hugues de Châlon, sire d'Orbe puis de Chatelguyon après que son frère Louis eût été tué à Grandson], *religieuse au Conuent de Madame Sainte Claire d'Orbe, escripte en 1507 par une religieuse,* précédée d'une notice de M. l'abbé A. M. Jeanneret. Genève 1860.

Le comte Costa de Beauregard, de l'Académie française. *Madame Loyse de Savoie, amours de sainte,* Paris 1907, p. 77, 95, 122, 150.

Musée neuchâtelois, année 1905, notices sur les Hochberg à *Epoisses* et à *Chateaudun;* année 1906, notice sur *Blandy;* année 1907, p. 216, notice sur *Cernay*; p. 97, notice sur *Seurre;* p. 49, notice sur *Salmaise;* p. 59, notice sur *Sainte-Croix;* p. 153, notice sur *Chaussin* et *La Perrière.*

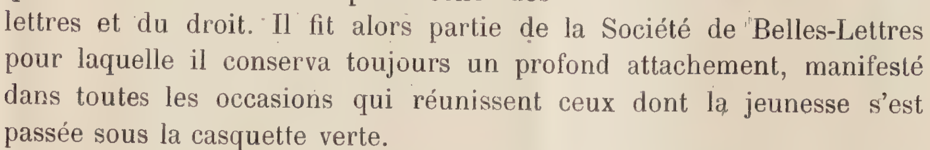
Renseignements manuscrits dus à l'extrême obligeance de MM. J. d'Arbaumont, président de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, Henri Chabeuf, l'abbé Jules Thomas, curé-doyen de Notre Dame de Dijon, et Rod. Moser, consul de Suisse, à Dijon.

MAX DIACON

1857-1907

Depuis deux ou trois ans, les membres du Comité de rédaction du *Musée Neuchâtelois* ne voyaient plus guère leur collègue Max Diacon paraître aux séances dont il était auparavant un des hôtes les plus assidus. L'état de sa santé l'en tenait éloigné, mais nous savions qu'il continuait à porter un vif intérêt à nos travaux et à ceux de la Société d'histoire : à notre dernière fête de Couvet, il nous adressait encore un message plein de cœur. Aussi est-ce avec une pénible émotion que nous avons reçu la nouvelle de sa mort survenue le 26 septembre 1907.



Né en 1857 à Varsovie, Max Diacon revint de bonne heure dans son pays d'origine : il fit ses classes au collège de Neuchâtel, puis entreprit l'étude de la théologie qu'il abandonna bientôt pour celle des lettres et du droit. Il fit alors partie de la Société de Belles-Lettres pour laquelle il conserva toujours un profond attachement, manifesté dans toutes les occasions qui réunissent ceux dont la jeunesse s'est passée sous la casquette verte.

Max Diacon prit d'abord son brevet de maître secondaire et enseigna à l'école de Grandchamp de 1876 à 1880, puis il passa ses examens d'avocat en 1882 et pratiqua le barreau. En 1888 il fut appelé à seconder Maurice Tripet aux Archives modernes de l'Etat : à la mort de ce dernier, en 1894, il le remplaça dans la direction de ce service, jusqu'au moment de la réorganisation des Archives en 1898. Pendant quelque temps il joignit à ces fonctions celle de bibliothécaire de la Ville de Neuchâtel, où il succédait à J.-E. Bonhôte en 1896. Lorsqu'en 1901, cette institution reçut une organisation nouvelle, il demeura à son service et, malgré la maladie qui, peu après, vint entraver son activité, il s'acquitta de sa tâche presque jusqu'à son dernier jour, avec un entier dévouement.

Pendant plusieurs législatures il siégea dans la Commission scolaire et dans la Commission du Musée historique ; comme président de la Commission des costumes, il prit une grande part à l'organisation des fêtes du Cinquantenaire de la République neuchâteloise. Chargé, de 1898 à 1902, de l'enseignement de l'histoire à l'Ecole normale des jeunes filles, il fit en outre, à plusieures reprises, un cours libre d'histoire de Neuchâtel à la Faculté des Lettres.

Son séjour aux Archives avait développé chez Max Diacon le goût de l'étude du passé, qui le séduisait surtout par ses côtés curieux et pittoresques; entré vers 1888 au Comité du *Musée Neuchâtelois* où il retrouvait plusieurs de ses amis, il apporta à nos travaux une active collaboration dont témoignent une vingtaine d'articles parus de 1889 à 1902, parmi lesquels il faut signaler d'intéressantes études sur la loterie royale et sur le chancelier Jérôme Boyve. Secrétaire de la Société d'Histoire de 1893 à 1902, il remplaça le regretté Ch. Châtelain dans la rédaction des procès-verbaux des séances à partir de 1898. Le *Messager boiteux* le comptait aussi au nombre de ses fidèles collaborateurs : le dernier article qu'il ait écrit a paru dans notre almanach de 1907.

Max Diacon a réuni en un volume de *Mélanges*[1] diverses productions de jeunesse : vers, nouvelles, articles de critique littéraire et artistique; il a publié en outre, en collaboration avec Maurice Tripet, des *Fragments historiques*[2] sur *la Regalissima sedes et la Reine Berthe à Neuchâtel.* Avec le concours d'Alfred Godet, il a donné une nouvelle édition, illustrée, des *Châteaux neuchâtelois*[3] du maire Huguenin. Il s'est aussi essayé avec succès dans le genre difficile des récits destinés à la jeunesse, par son agréable petit volume : le *Robinson neuchâtelois*[4]. Rappelons encore qu'il fit paraître avec Fr. Rousselot un *Guide du Canton de Neuchâtel*[5] et qu'il collabora à une pièce de circonstance sans prétention : *Une page d'histoire,* composée pour le 1er mars 1894[6].

Cette œuvre variée mais inégale et un peu décousue, donne bien la mesure de son talent facile qui, s'intéressant aux sujets les plus divers, faisait parfois d'heureuses trouvailles, mais se contentait aussi trop souvent de l'improvisation.

[1] Neuchâtel, G.-M. Ragonod, 1887, in-8, 240 p.
[2] Neuchâtel, chez les principaux libraires, 1890, in-12, 48 p.
[3] Neuchâtel, Messeiller, 1894, in-4, 471 p., illustré.
[4] Neuchâtel, Messeiller, 1896, in-8, 241 p., illustré.
[5] Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1902, in-8, 140 p.
[6] Neuchâtel, Imprimerie Nouvelle, 1894, in-12, 32 p.

Nature optimiste, Max Diacon vivait plus dans le rêve que dans la réalité: un idéal politique et social imprécis mais éminemment généreux charmait son imagination et l'élevait au-dessus des préoccupations mesquines et des calculs intéressés; les désillusions de la vie n'avaient pas réussi à altérer sa bienveillance naturelle et sa croyance dans la bonté des hommes. Les amis de sa jeunesse, auxquels il vouait un attachement qu'aucune divergence de vues ne parvint à refroidir, ses collègues du Comité du *Musée Neuchâtelois*, tous ceux qui l'ont connu de près, lui conserveront un affectueux souvenir.

Ch. R.

LE GOUVERNEMENT DANS L'EMBARRAS

A PROPOS D'ORANGE[1]

Au mois d'octobre 1711, le Conseil d'Etat de la principauté de Neuchâtel recevait la requête suivante:

A Monsieur le président et MM. du Conseil d'Etat,

Vostre très humble et obéissant serviteur, Jean Jaques Wavre, présentement habitant et négociant à Orange, où depuis peu Sa Majesté le Roy Très Chrétien a fait expédier un ordre qui enjoint aux Religionnaires du dit Orange de changer ou de sortir du Royaume, et on y veut comprendre le dit Jean Jaques Wavre, aussy bien que son associé qui est de Basle et autres Suisses qui y habitent, et comme cela regarde en leurs personnes tous les sujets de S. M. le Roy de Prusse, notre souverain Prince et Seigneur, et aussy tous les autres Suisses qui désireroient s'établir dans le dit Royaume de France, ainsi que le Privilège des Suisses leur en donne les moyens et la liberté; c'est ce qui fait, M. le Président et MM. du Conseil d'Etat, que le dit Jean Jaques Wavre (qui a l'approbation d'avoir mené une vie paisible) vous supplie très humblement, qu'avec LL. EE. de Berne et de Basle (auprès de qui, de leurs sujets se sont aussi recommandés), il vous plaise le protéger et le soutenir, autant que faire se pourra, dans les droits, privilèges et franchises dont les

[1] *Sources:* Archives de l'Etat. Missives, Vol. 14, p. 652, 669, 679.
Manuels du Conseil d'Etat, 26 oct., 9 et 20 nov. 1711, 4 janvier 1712.

Suisses ont joui depuis plusieurs années dans le dit Royaume. Il espère de vous, Messieurs, tout le secours possible, et il redouble ses vœux au Tout Puissant pour la conservation et la prospérité de vos nobles personnes.

En même temps Wavre adressait à un des membres du Conseil d'Etat, qui n'est pas désigné, la lettre explicative qui suit :

Monsieur,

Si je n'étais pleinement instruit et convaincu que c'est avec bonté que vous recevez tous ceux qui recourent à vous, je craindrois beaucoup de la liberté que je prends de vous adresser une Lettre ; c'est, Monsieur, une triste conjoncture qui m'oblige à le faire, pour vous prier de m'accorder votre protection et toute l'assistance possible.

Après avoir passé plusieurs années dans le commerce en divers lieux, je contractay société au mois de May 1710 avec Mr Emanuel Birr, fils de Monsr Jaques Birr de Basle, pour nous établir à Orange, ce que nous fîmes au commencement de Juin de la mesme année, sous la raison de Wavre et Birr[1] ; Fondez sur les Traittés d'alliance qui ont été faits entre S. M. et les Cantons Suisses et Co-alliez, nous espérions de jouïr icy paisiblement des Privilèges accordés à toute la Nation. Cependant contre notre attente on nous comprend comme les Orangeois revenus depuis 1704 en ça, dans l'obligation de nous retirer d'icy, à moins, nous dit-on, que nous ne voulions (ce qu'à Dieu ne plaise) faire abjuration de notre Religion ; nous avons, Monsieur, défendu notre droit autant que nous l'avons pu, exhibant un acte dressé depuis peu à Lion, en témoignage des privilèges et liberté de conscience sans exercice dont S. M. a accordé la jouïssance à tous les Suisses qui habiteront dans le Royaume, cela n'a servi de rien ; Nous avons eu l'honneur de nous présenter à Monseigneur le Comte de Grignan qui ordonne ces exécutions, il nous a d'abord allégué que c'était l'ordre du Roy ; mais que nous pouvions nous choisir tel lieu du Royaume que nous voudrions pour notre habitation à l'exclusion de la Ville d'Orange, en quoy il ne peut estre autrement qu'il n'y ait du mal entendu à notre égard, on prétend qu'Orange doit être regardé par rapport à nos privilèges différemment à toute autre ville du Royaume, mais il est aisé de faire voir le contraire. Il y a une déclaration du Roy du premier de Mars 1704, qui en rappelle deux précédentes, l'une du 23 novembre 1697 et l'autre du 13 janvier 1698 par lesquelles le Roy avait défendu à tous ses sujets, et principalement à ceux que l'on nomme nouveaux convertis, de s'établir en ce Païs, voicy comme celle de 1704 continuë :

« Mais comme nous avons supprimé (dit le Roy), tout exercice de la Religion P. Ree dans la d. Principauté depuis qu'Elle est possédée par notre très cher et très aimé cousin le Prince de Conty, et que la Souve-

[1] Daniel Birr, frère d'Emmauuel, se trouvait également à Orange.

raineté en est réunie à celle de notre Comté de Provence, nous avons jugé qu'il étoit inutile à l'avenir de faire observer nos d. déclarations des 23 nov. 1697 et 13 janvier 1698. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans avons dit, déclaré et ordonné, et par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons et ordonnons qu'il soit libre à l'avenir à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soyent, anciens ou nouveaux Catholiques d'aller, venir, séjourner, s'établir et commercer dans la ville et principauté d'Orange, tout ainsy et de la mesme manière qu'il est permis de le faire dans toutes les autres villes et lieux de notre Royaume, païs, terres et seigneuries de nostre obeïssance, sans qu'on puisse alléguer en opposition nos dites déclarations des 23 9bre 1697 et 13 janvier 1698 auxquelles nous avons spécialement dérogé, etc. »

On voit clairement par là que la volonté du Roy, est que l'on doit regarder cette Ville sans aucune distinction comme tout autre de son Royaume; c'est, Monsieur, ce qui nous a le plus donné lieu à faire icy notre établissement dans l'espérance d'y trouver, conformément aux intentions de S. M., la paisible jouissance des privilèges qu'Elle accorde à notre nation dans toute l'étendue des Terres de sa Domination. Mon associé en a écrit à M^{r} son père, j'en ay aussi touché deux mots à M. Gallandre, mon oncle, nous apprenons dans ce moment que le Magistrat de Bâle va députer à M^{r} le Comte du Luc, pour le prier qu'il leur plaise de requerir Msgr le Comte de Grignan qu'il suspende notre expulsion, jusques à ce que l'on soit informé au juste des intentions du Roy, à notre égard, cela seroit toujours un petit repic et quelque adoucissement par l'attente d'un heureux succès, car enfin nous espérons nostre tranquillité entière de la Justice du Roy, moyennant l'assistance de nos Protecteurs pour les représentations nécessaires. C'est à toutes ces fins que je recours très humblement à vous, Monsieur, vous suppliant de vous employer en notre faveur par l'endroit que vous trouverez convenable; j'attends tout de votre bonté et vous demandant pardon de la longueur de ma lettre, je demeure avec un très profond respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

A Orange, le 8 octobre 1711.

Jean Jaques Wavre.

Au reçu de ces communications le gouvernement fut bien embarrassé. Ne pouvant, pour les raisons que nous allons voir, intervenir lui-même, ni auprès de l'ambassadeur de France en Suisse, le comte du Luc, ni directement auprès du comte de Grignan, gouverneur de la Provence, ni même d'une façon quelconque en France ou à Orange; mais ne voulant pas abandonner un sujet de l'Etat qui recourt à la protection du Roy ou de ceux qui ont l'honneur de le représenter, le Conseil d'Etat jugea à propos d'informer de cette affaire LL. EE. de Berne de la manière suivante:

Requête de Jean Jaques Wavre, à Orange.

Aux Magnifiques et Puissants Seigneurs, MM. les Avoyer et Conseil de la ville et Canton de Berne, nos bons voisins, anciens amis, alliez et perpétuels combourgeois,

Magnifiques et Puissants Seigneurs,

Il vient de nous être présenté une Requête de la part de Jean Jaques, fils de Daniel Wavre, bourgeois de Neuchastel lequel est estably à Orange depuis quelques années, où il est associé avec le nommé Emanuel Birr de Bâle. Vos Excellences verront de quoy il s'agit dans les copies que nous vous envoyons ci-jointes, tant de la dite requête que d'une lettre que le dit Jean-Jaques Wavre a écrite à l'un d'entre nous. C'est surquoy, Magnifiques et Puissants Seigneurs, nous n'hésiterions pas d'intervenir nous mesme directement, et nous adresser pour ce sujet à S. E. Mr l'ambassadeur de France, si nous pouvions le faire sans nous commettre, et sans exposer l'honneur de cet Etat, qu'il a plu au Roy notre souverain de confier à nos soins, et mesme la dignité de S. M.; car Vos Excellences n'ignorent pas sans doute les raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu entretenir aucun commerce, ny correspondance avec MM. les ambassadeurs de France, depuis la sentence des Trois Etats du 3 de Novembre 1707. Pour ce qui est de Mr le Comte de Grignan, lieutenant général en Provence, à qui il semble que nous pourrions en écrire, nous craignons que comme il s'agit ici d'une affaire qui intéresse les Privilèges de la Nation Suisse, et qui par conséquent semble regarder le Ministère de M. le Comte du Luc, ce ministre ne se formalisât de ce qu'on a recours à d'autres qu'à luy. Mais enfin, Magnifiques et Puissants Seigneurs, il y a encore une raison plus forte qui nous empêche d'employer ce moyen. C'est que nous ne saurions nous plaindre nous mesmes de ce qu'on ne rend pas jouissant à Orange le dit Wavre des privilèges de la nation Suisse, sans reconnaître en quelque sorte pour bonne et valide la prétendue réunion de la Principauté du dit Orange au Comté de Provence, et donner par là une sensible atteinte aux droits légitimes de S. M. le Roy, nostre Souverain sur la dite principauté. Et c'est ce qui seroit mesme d'autant plus délicat et dangereux de nostre part que Vos Excellences n'ignorent pas la liaison qu'il y a entre ces droits de S. M. sur Orange, et ceux en vertu desquels Elle a été investie de la Souveraineté de Neuchâtel par la susdite sentence du 3 de novembre 1707. Et que les uns et les autres dérivent conjointément de la Maison de Châlon et font partie de sa succession. Cependant, Magnifiques et Puissants Seigneurs, nous considérons d'un autre côté l'obligation indispensable où nous sommes de maintenir autant que nous le pouvons, les sujets de cet Etat, dans leurs droits et privilèges, et particulièrement de prendre garde qu'il ne soit donné aucune atteinte au principe incontestable que Vos Excellences et nous, avons pris tant de soin d'établir et de manifester depuis quelques années, savoir que cet Etat

fait partie de la Suisse et est un véritable membre du louable Corps Helvetique. Ainsy que dans cet embarras, nous avons crû devoir nous adresser à Vos Excellences pour leur donner avis de cet incident et les prier de vouloir bien y intervenir et employer leurs bons offices en faveur du dit Wavre, soit en vertu des traités d'alliance et de Combourgeoisie, qu'il y a entre Vos Excellences et cet Etat en général, soit à cause de la Bourgeoisie particulière que la Ville de Neuchâtel a, avec Vos Excellences. Nous sommes persuadés néantmoins que Vos Excellences le feront d'une manière et en des termes qui ne marquent pas qu'Elles reconnaissent pour être légitime et de droit, la possession où est la Cour de France de la dite principauté d'Orange ny d'où par conséquent on puisse rien inférer au préjudice du Roy notre souverain. Mais c'est ce que nous remettons avec une entière confiance à la prudence accoutumée de Vos Excellences; et nous vous prions d'être persuadés que nous serons toujours disposés à vous rendre réciproquement, en toutes rencontres, tous les bons offices que l'amitié, le voisinage et les traités respectifs peuvent exiger de nous, puis que nous sommes avec une parfaite sincérité, Magnifiques et puissants Seigneurs de vos Excellences les bien affectionnés, bons voisins, anciens amis, alliés et perpétuels Combourgeois,

Le président et les gens du Conseil d'Etat
établis par S. M. le Roy de Prusse
en sa souveraineté de Neuchâtel et Valangin.

Le 5 novembre LL. EE. de Berne accusant réception de la lettre du Conseil d'Etat annonçaient qu'elles s'occupaient de l'affaire avec toute l'importance qu'elle méritait; mais que comme un bourgeois de Bâle se trouvait dans les mêmes conditions que Wavre et qu'il était en instance auprès des autorités de Bâle, Elles envisageaient comme nécessaire de faire part à cet Etat de cette affaire, en lui envoyant copie des pièces, et de lui demander sa manière de voir; « nous ne vous cachons pas, ajoutaient MM. de Berne, que notre secours sous plus d'un aspect paraît difficile, mais aussi par la raison que la principauté d'Orange n'est pas comprise dans l'alliance que les Confédérés ont avec la couronne de France ».

Onze jours après, Berne faisait parvenir la réponse de Bâle qui annonçait qu'il avait écrit à l'ambassadeur de France et communiquait sa réponse de la teneur suivante :

Magnifiques, etc.,

J'ay receu la lettre du 28 septembre que vous avés pris la peine de m'écrire; pour vous marquer le cas que je fais de vos recommandations, j'en ay envoyé sur le champ la copie à Monsieur le Comte de Grignan, en l'accompagnant de mes offices les plus pressants; je souhaite de tout

mon cœur qu'ils ayent l'effet que j'en attends. Je prie Dieu qu'il vous maintienne dans la prospérité de ce qui peut vous estre le plus avantageux.

Magnifiques Seigneurs,

Votre affectionné à vous servir

A Solleure, le 30 septembre 1712. Le Comte du Luc.

Le Conseil d'Etat, de son côté, avait transmis au Roy de Prusse les extraits du Manuel sur cette affaire et les copies des lettres de Bâle.

Nous ignorons les suites de ces réclamations et des bons offices de l'ambassadeur de France. Les archives de Bâle ne contiennent rien de plus que ce que nous avons, et des recherches, tentées à Orange même, n'ont pas eu le résultat que nous en espérions. Cependant un aimable correspondant de cette ville [1] nous fait savoir qu'il a souvent entendu parler, soit par son père, soit par des anciens du pays, d'une petite colonie suisse de Bâle qui était venue à Orange, vers l'époque en question, pour y établir des tissages de fil et de coton et des teintureries. Le dernier des industriels qui a dirigé ces usines — longtemps florissantes, mais abandonnées vers 1790 au moment de la grande révolution — était un M. Welter de Bâle [2].

Malgré l'absence de renseignements plus précis il nous a paru intéressant, en publiant ces lignes, de faire voir l'étrange position dans laquelle se trouvait, à propos de ces réclamations, le Conseil d'Etat de la principauté de Neuchâtel.

W. Wavre.

[1] M. Félix Meynard auquel nous adressons nos remerciements.

[2] La raison de commerce était Jean-Rodolphe Welter. V. *Handel und Industrie des Kantons Glarus* von Adolf Jenny-Trümpy, *Separatabdruck aus dem Historischen Jahrbuch 1902,* II Theil, p. 148.

On lit dans *Orange,* par Ernest Roussel, p. 80 : « En 1759, sous la raison sociale Welter et Cie, une manufacture autorisée par un arrêt du Conseil d'Etat fut installée dans une série de bâtiments dont quelques-uns subsistent encore. Elle était dirigée par deux frères, Jean-Rodolphe et Laurent Welter, d'origine suisse, et par un nommé Pierre Pignet, directeur semble-t-il de la partie technique. Une tapisserie peinte sur toile à l'huile et couvrant les quatre murs du salon d'un des anciens directeurs de la fabrique « rues Saint-Lazare et de la Fabrique » et mesurant 7 m. sur 5 m. 50 donne les portraits des personnages alors à la tête de l'entreprise ainsi que des vues des ateliers et de la manufacture. »



UN EXEMPLAIRE DE LA CHRONIQUE DE STETTLER

AUX ARMES DE LA VILLE DE NEUCHATEL

Dans les derniers *Extraits des Comptes de la Bourserie de la ville de Neuchâtel* publiés par M. W. Wavre (*Musée neuchâtelois,* 1907, p. 276, ligne 10 en remontant), on lit le passage suivant: «Payé un billet de 7 liv. à Jehan Guenot le peintre, qu'est pour avoir peinct l'aigle sur la croincque (?) du Sr Stettler de Berne, des deux côtés de la couverte.»

Le terme de *croincque* ne présente aucun sens : il faut évidemment lire *cronicque;* quelques lignes plus haut (p. 275 dernier alinéa), il est fait mention de ce volume: «Du 22 may 1627, jay payé un billet de 15 liv. à mon beau-frère Jacques Fecquenet pour avoir relié le livre des *Annales de Berne* dont on a fait présent à Messrs.»

Il s'agit de l'ouvrage bien connu de Michel Stettler (1580-1642) l'avant-dernier dans la série des historiographes officiels de la République de Berne. Tandis que les chroniques de ses prédécesseurs, Diebold, Schilling et Valère Anshelm, demeuraient manuscrites, Stettler obtint l'autorisation de publier au moins un extrait de son travail, en le soumettant, il est vrai, à l'examen d'un censeur et des membres du Conseil. L'œuvre parut en deux parties, à Berne, en 1626, in-folio : le titre primitif, *Gruntliche Beschreibung Nüchtländischer Geschichten,* fut remplacé par celui d'*Annales* sous lequel le désignent les comptes de la Bourserie[1].

Stettler, qui avait épousé en secondes noces une Neuchâteloise, Judith Ramus, offrit lui-même son livre aux autorités de la ville de Neuchâtel: «Le Sr maître bourgeois a représenté les Chroniques Annales de Berne dont le Sr Michel Stettler a fait présent à Messrs par les mains du Sr Lieutenant Samuel Ramuz son beau-frère.

Passé qu'on le fera relier et cependant sera advisé de luy faire quelque honesteté reciproque[2].»

Il semble que l'on en soit resté à l'intention de «l'honesteté réci-

[1] Sur Michel Stettler et son œuvre, cf. G. v. Wyss: *Geschichte der Schweizerischen Historiographie,* p. 253-255, et surtout les études de G. Tobler: *Sammlung Bernischer Biographien* II, p. 49-58; *Anzeiger für Schweizerische Geschichte* V (1888), p. 199-207; *Die Chronisten und Geschichtsschreiber des alten Bern,* dans la *Festschrift* de 1891, p. 57-65.

[2] Manuel du Conseil de Ville: dernier jour de mars 1627. M. Grellet qui transcrit ce texte dans l'article cité plus loin a lu, par erreur, «... a rapporté sur les Chroniques...»

proque» au moins M. Wavre n'a-t-il trouvé dans les Comptes de la Bourserie aucune trace d'une gratification accordée à Stettler.

Déposé sans doute aux Archives de la Ville, ce volume passa en 1797 à la Bibliothèque où il se trouve aujourd'hui (catalogue nº 6539). La reliure est malheureusement en assez mauvais état et l'éclat de la peinture de Jehan Guenot a singulièrement pâli. Nous n'en ferons pas, une fois de plus, la description, que l'on trouvera dans les articles de MM. Ed. Cornaz: *Les armoiries de la ville de Neuchâtel*[1], et Jean Grellet: *Les armes de la ville de Neuchâtel*[2], accompagnés l'un et l'autre de la reproduction de l'armoirie en question. Le peintre a placé sur champ d'or l'aigle de sable, becqué et membré d'or, portant en cœur un écu d'or, au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent; ce document héraldique fournit donc un appui à l'opinion que l'aigle n'est pas un support, mais une pièce des armoiries de la ville de Neuchâtel. Pour être complet disons encore que l'inscription frappée par une main peu habile dans le cuir de la reliure, et répétée de façon à former autour de l'écusson un cadre rectangulaire, doit se lire: GRACE IATTENS DE TOY MON DIEV, et non: « J'attens de toy mon Drey La grace », comme elle a été transcrite dans l'article de M. Cornaz.

Ch. ROBERT.

PETITE CHRONIQUE

Plus d'une fois, en apprenant par nos journaux quotidiens la découverte d'objets intéressants ou l'acquisition par nos musées de telle pièce importante, en lisant le compte rendu de quelque communication relative à l'histoire neuchâteloise faite dans notre canton ou ailleurs, nous avons regretté que ces utiles renseignements demeurassent dispersés et ne fussent pas recueillis par le *Musée*. Aussi avons-nous décidé de consacrer désormais deux ou trois pages de chaque numéro à des communications de cette nature: trop peu étendues pour fournir la matière d'un article, elles n'en présentent pas moins un réel intérêt pour l'étude de notre histoire, et par leur réunion, qui permettra de les retrouver sans peine, elles acquerront une valeur nouvelle. Cette innovation ren-

[1] *Musée neuchâtelois*, 1897, p. 170-172.
[2] *Archives héraldiques suisses*, 1897, p. 125-135, avec une planche en couleurs.

contrera, nous l'espérons, l'assentiment de nos lecteurs et nous les prions de contribuer à son succès en nous apportant leur collaboration. Si, par trop de modestie, ils hésitent à nous envoyer, aussi souvent que nous le souhaiterions, des articles proprement dits, ils pourront en nous fournissant des notes destinées à la *Chronique*, enrichir et compléter, de façon la plus utile, une publication à laquelle ils s'intéressent. Il n'est pas besoin pour cela d'entreprendre de longues recherches ou de se livrer à un grand travail de composition: des renseignements exacts et précis, condensés en quelques lignes: nous n'en demandons pas davantage. Nous exprimons d'avance notre gratitude à tous ceux qui voudront bien répondre à notre appel.

La Rédaction.

*** Le 28 novembre 1907 on a trouvé à Cressier en défonçant une vigne dans le quartier très en pente dit « Au bois », en dessous de la route de Cressier à Combes, trois sépultures distinctes à 50 cm. de profondeur. Les squelettes en mauvais état étaient distants les uns des autres de 2 m. environ et placés de l'Ouest à l'Est.

En fait d'objets retrouvés: 2 monnaies moyens bronzes, dont l'une d'Auguste, l'autre fruste, probablement de la même époque, une petite bague en bronze, un petit couteau en fer et un instrument de même aspect dont la soie est recourbée à l'extrémité.

*** La *Feuille d'Avis* du 18 décembre parlait d'une épée romaine à poignée, décorée de dessins, retirée du lac au commencement du mois par des pêcheurs de Cortaillod qui relevaient un filet. Il s'agit en réalité d'un long poignard en fer avec poignée en bois, datant du XIIme ou XIIIme siècle. Il a été acquis par le Musée de Neuchâtel.

*** Le même journal du 30 décembre 1907, dans un communiqué auquel nous faisons les corrections nécessaires, parle de la découverte récente faite au Landeron, dans une vigne, d'ossements humains et de différents débris de poteries romaine, à quelque pas de là d'un squelette presque entier ayant à côté du crâne un beau vase romain brisé, deux autres squelettes en mauvais état, quelques fragments de grand vase et des morceaux de fer.

C'est près de là qu'aurait été trouvé précédemment — vers 1900 — le petit « paon » figurine gallo-romaine en bronze, publié par Alfred Godet dans le *Musée neuchâtelois* 1901, p. 249.

Mais au nom du ciel, que dire de ce passage du communiqué: « Cette station, qui serait donc aussi « gauloise », se trouve non loin de la cité romaine de « Neureux » appelé aussi « Nugerol, au pied du coteau, entre Neuveville et Le Landeron »!!! Dommage d'avoir oublié Néron, fondateur de Neronica-Neureux. Vieilles sornettes!! — On aurait aussi trouvé dans une grotte des environs... des pierres polies, des silex, etc. et des fragments de poterie.

⁂ Enfin, dans le courant du même mois de décembre, le vignoble des Tuiles au-dessus de Saint-Blaise, a fourni trois nouvelles médailles romaines, un grand bronze de Gordien le Pieux, un moyen bronze d'un des Flaviens, et un denier en bas argent de Gallienus.

W. W.

⁂ La principale richesse de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel consiste, comme on le sait, dans un fonds considérable de manuscrits relatifs à J.-J. Rousseau. Légués par le philosophe à son ami Dupeyrou, ces papiers furent, après la mort de ce dernier, déposés en 1795 à la Bibliothèque qui venait d'être fondée. Ce fonds comprend, outre un grand nombre de manuscrits et de brouillons des ouvrages de Rousseau, une partie notable de sa correspondance, soit plus de cinq cents lettres écrites par lui et environ deux mille cinq cents lettres à lui adressées.

Depuis un siècle cette précieuse collection n'avait pas reçu d'augmentation; les autographes de Rousseau atteignent aujourd'hui des prix inaccessibles aux faibles ressources de la Bibliothèque, et les quelques familles de notre pays assez heureuses pour en posséder dans leurs archives, éprouvaient le désir bien naturel de les y conserver. Au cours de l'an dernier deux de ces collections particulières sont venues enrichir le fonds de la Bibliothèque.

Les membres de l'hoirie de Pury-Sandoz ont fait don des lettres de J.-J. Rousseau au procureur général S. Meuron: quinze lettres, écrites, les quatorze premières de Môtiers, du 2 février au 18 juillet 1765, la dernière de Strasbourg le 13 novembre de la même année. Douze sont autographes; les trois autres, des copies, M. de Sandoz-Travers ayant donné, en 1819, les originaux au prince royal de Prusse, au prince Frédéric d'Orange et au général de Knesebeck; quatre seulement de ces lettres figurent dans les éditions ordinaires de la correspondance de Rousseau: les onze autres ont été publiées d'une façon très défectueuse par Matile (*Musée historique,* II, Neuchâtel 1843, p. 83-103), puis plus correctement mais avec quelques petites inexactitudes par Berthoud (*J.-J. Rousseau au Val-de-Travers,* Paris 1881, appendice p. 391-408). Le dossier comprend encore une lettre de F.-L. Perregaux au procureur général Meuron, à Bienne, le 1er novembre 1765, relative à Rousseau, publiée également par Matile, et le brouillon d'une lettre de Meuron à Rousseau, du 24 novembre 1765, qui, si elle a été envoyée, ne figure pas dans les douze lettres de ce magistrat que possède la Bibliothèque.

Les lecteurs du *Musée* n'auront pas oublié l'intéressant article de Alph. Petitpierre: *J.-J. Rousseau et Isabelle d'Yvernois,* paru dans notre revue en 1878 (p. 145-163), puis à part. Outre quelques lettres déjà publiées, Alph. Petitpierre faisait connaître pour la première fois toute une correspondance où s'exprime l'affection pour ainsi dire paternelle, que Jean-Jacques éprouvait pour sa jeune amie; onze lettres ou billets écrits de 1763 à 1772, ainsi que deux lettres adressées au lieutenant Guyenet, mari d'Isabelle. Les héritiers de M. A. Petitpierre, ancien député, ont remis à

la Bibliothèque les dix pièces autographes qui se trouvaient dans cette correspondance, plus un billet encore inédit que Alph. Petitpierre avait jugé inutile de publier.

La libéralité des familles de Pury et Petitpierre a donc apporté un enrichissement notable à notre fonds J.-J. Rousseau; tous les amis de l'histoire neuchâteloise leur en seront reconnaissants et souhaiteront que ce généreux exemple trouve des imitateurs.

Ajoutons encore que la Bibliothèque a fait l'acquisition de l'original de la lettre de J.-J. Rousseau à M. de Graffenried, bailli de Nidau, datée de l'Ile de Saint-Pierre le 22 octobre 1765, et où Jean-Jacques sollicite un délai pour obéir à l'ordre de LL. EE. de Berne qui l'expulsent des terres de leur domination.

Ch. R.

*** Dans son ouvrage sur *Madame de Charrière et ses amis* (II, p. 89, note 1) M. Ph. Godet cite un passage de Huber (1794) d'où il résulterait qu'en 1794 les lecteurs allemands connaissaient déjà par des traductions *Caliste* et les *Lettres de Lausanne*. M. Godet fait suivre d'un point interrogatif cette assertion qu'il n'a pu vérifier.

La Bibliothèque de Neuchâtel vient d'acquérir un exemplaire de l'ouvrage, probablement fort rare, auquel Huber fait allusion : *Cecilie* und *Kalliste oder Briefe aus Lausanne.* Nach dem Französischen von Friedrich Menzel. Bayreuth, im Verlag der Zeitungsdruckerey 1792, petit in-8 de 316 pages.

Ch. R.

*** La Société vaudoise d'histoire a entendu, dans sa séance du 20 novembre 1907, deux communications qui intéressent l'histoire neuchâteloise. M. Butticaz a présenté une étude sur la saisie du bateau à vapeur l'*Industriel*, opérée en 1847 par les autorités fédérales afin d'empêcher le passage de la contrebande de guerre entre la France et les cantons du Sonderbund. Un dossier important sur cette affaire a été déposé récemment à la Bibliothèque cantonale à Lausanne où nous le signalons à ceux qu'intéresse cet épisode.

M. J. Landry, président de la Société, a parlé d'un incident survenu en 1842, lors du voyage du roi et de la reine de Prusse à Neuchâtel, et il a bien voulu nous communiquer une note sur ce sujet. Le *Journal d'Yverdon* du 9 octobre 1842 contenait le passage suivant: « Le 24 septembre (jour de l'arrivée des souverains à Neuchâtel) le bateau à vapeur est arrivé à Yverdon avec le drapeau fédéral; il l'a conservé au retour jusqu'à Estavayer; là, il a été enlevé et remplacé par le drapeau prussien orné d'un grand aigle. Les employés interrogés sur le motif de ce changement, ont répondu que c'était par ordre supérieur. » Suit une longue récrimination contre les autorités de Neuchâtel qui défendaient d'arborer le drapeau fédéral. Le *Constitutionnel neuchâtelois* répondit le 13 octobre, qu'en effet, « le bateau a gardé son pavillon ordinaire où figuraient les couleurs vaudoises tant qu'il naviguait dans les eaux vaudoises; il a arboré les cou-

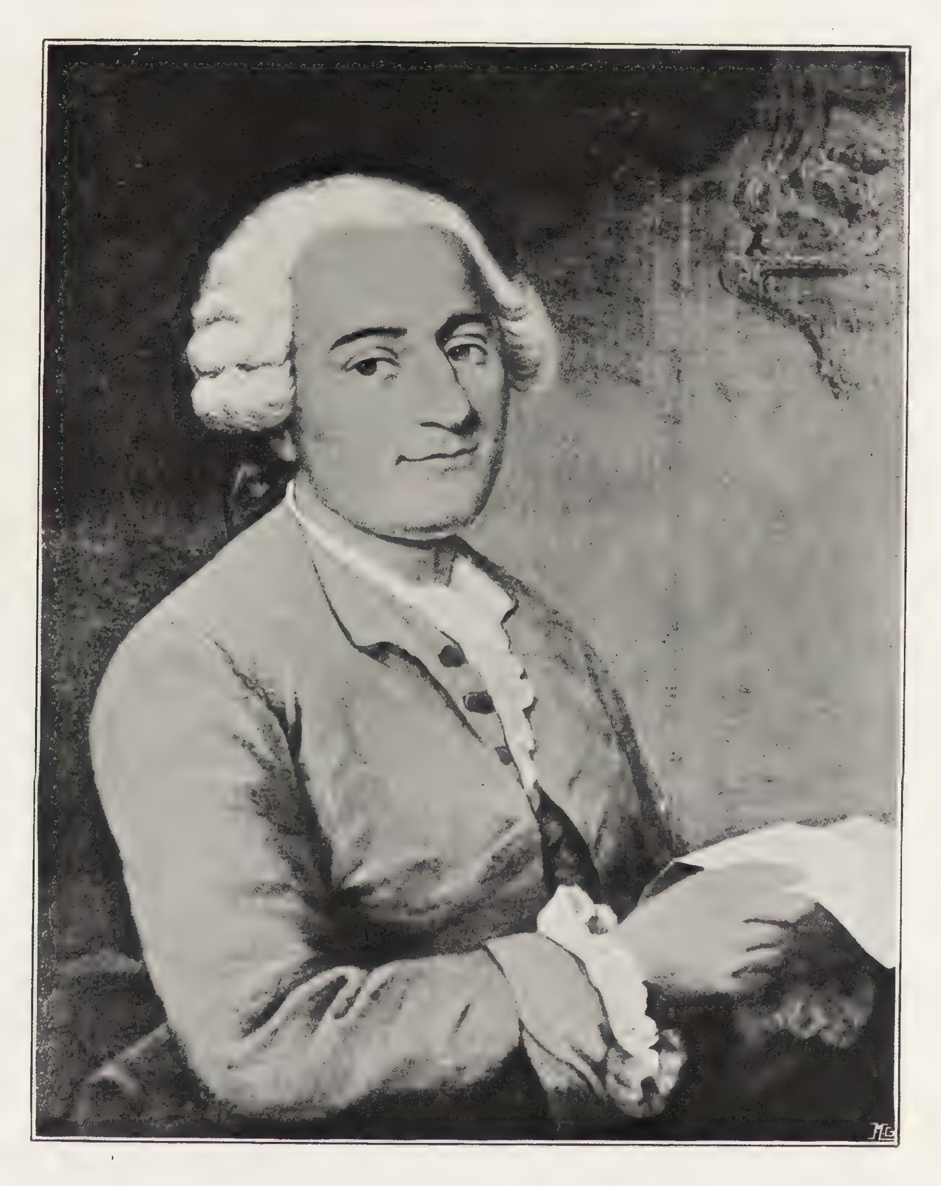
leurs neuchâteloises lorsqu'il est entré dans les eaux de Neuchâtel et, par courtoisie, il y a joint l'aigle de Prusse: il n'a fait que ce que à quoi il était formellement autorisé par les usages maritimes». Réplique du *Journal d'Yverdon* qui insiste sur le fait que le drapeau fédéral, orné aux quatre angles des armoiries des cantons riverains, a été remplacé, depuis le 24 septembre par le drapeau prussien, «qui a toujours flotté si ce n'est dans le port d'Yverdon, où on craignait qu'il ne fût mal vu».

Ch. R.

*** Dans le volume publié en 1907 par la Société d'histoire et les Archives de l'Etat, la *Description de la frontière des Montagnes de Valangin* d'Abraham Robert et Benoît de la Tour, il est question (p. XXXV) de Pierre Tassard, qui, le 13 janvier 1528, vint consacrer l'église et le cimetière de La Chaux-de-Fonds. L'acte de consécration, publié d'après une minute du notaire Hugo Girardot, donne à Pierre Tassard le titre de *episcopus Trispolitanus* (p. XXXVI). Il aurait fallu lire *episcopus Crispolitanus* ou *Chrys[o]politanus*. Le dominicain Pierre Tassard fut nommé évêque auxiliaire ou suffragant de l'archevêque de Besançon en 1523, avec le titre d'évêque de Chrysopolis. Il mourut en 1533, et eut pour successeur le docteur en théologie François Simard, évêque de Nicopolis. Sur Pierre Tassard, voir M. Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude,* Besançon, 1851, t. II, p. 194, et les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* septième série, t. IX, Besançon, 1906, p. 109, note 1.

Ajoutons, puisque nous en avons l'occasion, que le premier curé de La Chaux-de-Fonds, Jean Bard, dont Célestin Nicolet a fait lithographier le testament, était, en 1514, vicaire d'Engollon: à cette date, il était en procès avec quelques-uns de ses paroissiens. Voir Archives de l'Etat, H^6 nº 20.

A. P.



FERDINAND BERTHOUD

1727-1807

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

FERDINAND BERTHOUD

ET SON ŒUVRE

Travail lu à la séance de la Société d'histoire à Couvet, le 15 juillet 1907

Le célèbre horloger neuchâtelois, Ferdinand Berthoud, est né le 18 mars 1727 à Plancemont sur Couvet: parti fort jeune pour Paris, il y devint un des horlogers les plus en vue de son temps; la France lui doit en majeure partie la création de son horlogerie de marine. Berthoud mourut le 20 juin 1807, à Groslay, près Paris, chargé d'ans et d'honneurs, laissant le souvenir d'un honnête et digne homme, ce qui n'est point à dédaigner.

L'année dernière, deux comités rivaux se sont formés à Paris pour célébrer le centenaire de la mort de Berthoud que la France réclame comme l'un des siens.

Le « Comité du Monument Berthoud » a tenu ses assises à Groslay le 23 juin dernier. Il a inauguré deux bustes du savant horloger, — l'un, installé sur la place Ferdinand Berthoud, — l'autre, placé dans le cimetière de Groslay où F. Berthoud fut enterré. La fête était sous le patronage des ministres de la marine et de l'instruction publique; elle fut présidée effectivement par l'amiral Hanusse, directeur du service hydrographique de la marine. La cérémonie eut grande allure; on entendit la lecture d'études fort captivantes présentées par MM. Guillaume, directeur adjoint du Bureau international des poids et mesures, Caspari, ingénieur en chef du service hydrographique, Pierre, avocat à la Cour d'appel. Les délégués de Couvet et de la famille Berthoud rentrèrent en Suisse fort satisfaits de leur voyage et de la cordiale réception qui leur fut faite à Groslay.

Le « Comité franco-suisse » a renvoyé ses fêtes à l'automne. Il attend que son président, M. Léon Bourgeois, ancien premier ministre, soit revenu de la conférence de La Haye. Il y aura grandes séances à Paris et à Berne et la qualité de ceux qui figureront à ces cérémonies leur donnera un caractère quasi officiel.

La famille neuchâteloise a voulu, elle aussi, rappeler le souvenir de l'un des siens dont le nom est inscrit depuis si longtemps au tableau d'honneur. A cet effet, la Société d'histoire s'est réunie dans la commune d'origine de Ferdinand Berthoud pour honorer ce savant et cet homme de bien.

Un petit comité s'est donné la grande tâche d'organiser une exposition éphémère des œuvres de Berthoud. Ce comité a généralement trouvé un accueil bienveillant chez les collectionneurs et dans les musées. Ainsi il peut aujourd'hui vous présenter des travaux fort importants de Berthoud. A voir ces horloges marines, ces chronomètres, à feuilleter les nombreux volumes qu'il a écrits, vous comprendrez mieux quel fut le labeur de cet homme. Cette exposition a été complétée par quelques souvenirs dont les uns se rapportent à la famille Berthoud, les autres au passé industriel de Couvet. Notre reconnaissance va bien cordialement à tous ceux qui ont consenti à nous prêter des objets auxquels ils tiennent beaucoup; merci donc à nos amis de Paris, de Genève, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers.



Montre signée Ferdinand Berthoud.
Elle est très richement ciselée et émaillée. (Musée historique de Neuchâtel.)

En face de nous se trouve le riant hameau de Plancemont. Une plaque commémorative marque la maison où Ferdinand Berthoud est né en 1727, et, depuis ce temps-là, la maison n'a pas changé. Ses parents étaient Jean Berthoud, justicier du Val-de-Travers, bourgeois de Neuchâtel et Valangin, et Judith, fille de Balthazar Berthoud. Jean Berthoud était architecte; entendons-nous à ce sujet. En ce temps-là, les architectes étaient, à Couvet, aussi nombreux que les truites dans

l'Areuse; il y avait des maçons en quantité et des charpentiers aussi. Tout ce monde quittait le pays à la belle saison, comme le font les Tessinois aujourd'hui. Jean Berthoud était un de ces architectes. Dès l'arrivée du printemps, il se mettait en chemin à la tête de sa troupe; il s'en allait au loin, en Lorraine, bâtir des maisons. Puis, à l'automne, il rentrait à Plancemont, rapportant parfois dans ses bagages le blé nécessaire aux semailles, car l'architecte se doublait d'un agriculteur.

Jean Berthoud était un homme instruit; il possédait une certaine aisance. Son fils Ferdinand grandit donc dans un milieu sain, simple et qui offrait certaines ressources intellectuelles. L'enfant se fit bientôt remarquer par son esprit éveillé. Il était de tempérament ardent et assez mauvais sujet, comme le montre l'anecdote suivante qui s'est conservée dans la famille Berthoud :

Ferdinand avait été châtié par un voisin dont il avait foulé l'herbe: il jura de se venger. Le voisin, vieillard crédule et superstitieux, descendit un jour à Couvet. Il devait en remonter à la nuit noire. Ferdinand s'en va prendre une roue de char qu'il entoure de paille; au moyeu, il attache un chat. Puis il se place au haut du chemin et attend son ennemi. Quand celui-ci apparaît, Berthoud bat le briquet, allume la paille et lance la roue qui descend, bondit et se précipite. Le vieux voisin voit venir sur lui, et le frôler au passage, ce terrible météore d'où partent d'horribles miaulements. Persuadé d'avoir rencontré le diable, il rentre chez lui et se couche malade: c'est ainsi que le grand horloger Berthoud fit tourner sa première roue!

Les parents de Ferdinand mirent le jeune homme au rudiment du latin; on avait l'ambition de faire de lui un ministre, non parce qu'il avait montré le diable à son voisin, mais l'enfant aimait l'étude et ce projet plaisait aux parents. Il devait en être autrement. Ferdinand se sentit attiré d'une façon irrésistible par la mécanique. Son père eut le bon sens de ne pas contrarier une vocation aussi marquée.

Les conditions sont donc semblables à celles dans lesquelles Pierre Jaquet-Droz, le mécanicien de génie, se trouvait dans le même temps, à La Chaux-de-Fonds. Lui aussi était promis à la théologie, puis rompit avec elle pour devenir le constructeur que chacun sait. Il est curieux de voir que ces deux célèbres mécaniciens horlogers ont passé simultanément par cette même phase.

Vers l'an 1740, l'industrie horlogère était une nouvelle venue au Val-de-Travers où elle fut introduite à Fleurier par Jean-Jacques-Henri

Vaucher, un élève des fils de Daniel Jean-Richard. C'est chez Vaucher que Jean Berthoud plaça en apprentissage son fils qui fit ses premières armes en construisant les grossières montres neuchâteloises d'alors, avec une seule aiguille et la lourde boîte mal ornée. En ce temps, les conditions de l'apprentissage se fixaient librement par les parties intéressées. Son temps fini, le jeune homme devenait ouvrier et bientôt maître s'il y voyait son avantage. Et cela se passait ainsi, alors que la corporation tenait les horlogers de Genève et du pays de Vaud dans un cercle de fer, dictait les conditions d'apprentissage, fixait le chef d'œuvre que l'ouvrier devait présenter pour obtenir la maîtrise. Et il est très curieux de rencontrer simultanément dans un petit pays deux conceptions si différentes de l'organisation du travail.

Bref, Ferdinand Berthoud acheva son apprentissage chez Vaucher qui était un maître de valeur. Ses parents utilisèrent toutes les ressources que la région pouvait fournir pour donner au jeune horloger une instruction suffisante. Il arriva même à posséder de solides connaissances en mathématiques. A l'âge de 18 ans, Berthoud savait ce que son maître pouvait lui enseigner et l'oiseau qui devait prendre un vol si haut cherchait dans quelle direction il fallait ouvrir les ailes.

En ce temps-là, l'industrie horlogère florissait depuis deux siècles en France, en Allemagne, en Angleterre. Elle avait déjà produit des chefs-d'œuvre d'une richesse que les temps modernes n'ont pas dépassée. Ce fut Paris qui attira Berthoud; il prit le chemin de la capitale. Alors que nous allons l'accompagner, c'est bien le moment de faire rapidement la connaissance de ses frères, lesquels furent des hommes distingués et ont fait souche au pays. Ce sont:

Abraham Berthoud, architecte de talent. D'après M. Gustave Petitpierre, il a construit l'hôtel du Peyrou à Neuchâtel, sur les plans d'un architecte parisien. Il a bâti la Maison des orphelins, soit l'hôtel municipal actuel, et la ville de Neuchâtel lui a donné la bourgeoisie d'honneur.

Pierre Berthoud, habile pendulier. Nous retrouverons son fils Pierre-Louis, à Paris, au cours de ce récit.

Jean-Jacques Berthoud, dessinateur connu des collectionneurs. Tantôt vous verrez de lui des planches curieuses.

Jean-Henri Berthoud, lequel fut secrétaire de commune et notaire. Le secrétaire Jean-Henri et le dessinateur Jean-Jacques ont écrit et orné la lettre d'agrégation qui fut adressée, en 1765, par Couvet à Jean-Jacques Rousseau, au grand dépit de ceux de Môtiers.

Donc, en 1745, Ferdinand Berthoud se rendit à Paris. Il travailla

quelque temps chez le célèbre horloger Julien Leroy où il progressa avec une étonnante rapidité. Il eut pour compagnon de tâche Pierre Leroy, le fils de son maître, qui devait être son rival plus tard.

Très jeune encore, Ferdinand Berthoud s'établit à Paris comme maître horloger, mais nous ne savons rien de précis à ce sujet. Les renseignements sur cette période de la vie de Berthoud sont clairsemés. On sait qu'un heureux contact avec plusieurs hommes supérieurs facilita singulièrement son développement intellectuel. Il se rompit à la discipline des sciences mathématiques et devint un expérimentateur plein de ressources, un inventeur d'une extraordinaire fécondité. Il y a de cela quelques années, on possédait au pays une liasse de lettres écrites par Ferdinand Berthoud à son père, à ses frères, à ses neveux. Que de choses on aurait trouvées là, intéressant l'histoire de Berthoud à Paris et l'histoire de notre industrie nationale. Hélas, ces lettres furent brûlées par mégarde, nous devons en faire notre deuil!

Au temps où Ferdinand Berthoud s'établit comme maître horloger à Paris, un problème de la plus haute importance passionnait à la fois les marins, les astronomes, les artistes horlogers; c'était la détermination sur mer des longitudes.

En 1714, le Parlement d'Angleterre nomma un comité pour l'examen des longitudes en mer. Newton en fit partie. Le gouvernement offrit une forte somme en récompense à qui donnerait le moyen de fixer les longitudes et le bill y relatif commençait par ces mots:

« Il est bien connu à tous ceux qui entendent la navigation que rien n'y manque tant et n'est autant désiré sur mer que la détermination de la longitude, pour la sécurité et l'expédition des voyages, la conservation des vaisseaux et la vie des hommes. »

Comment donc se pose ce problème dont la solution fut cherchée en vain par des générations entières?

L'énoncé en est donné avec la plus grande clarté dans la *Connaissance des Temps,* de 1767. Nous transcrivons: « Ce problème se réduit à savoir quelle heure il est sur le vaisseau et quelle heure il est au même instant, au point de départ (Brest, par exemple). Il n'est pas difficile de trouver l'heure qu'il est sur un vaisseau en observant la hauteur du soleil ou d'une étoile; la difficulté se réduit donc à trouver en tout temps l'heure qu'il est à Brest. »

Ah! si l'on avait pu installer sur le navire sans cesse en mouvement une horloge à pendule; alors on aurait emporté au départ l'heure de Brest, on l'aurait comparée chaque jour avec l'heure du vaisseau,

mais, voilà cela ne pouvait se faire. On observait les éclipses des satellites de Jupiter ou les occultations d'étoiles. Les tables des astronomes indiquaient l'heure où le phénomène se voyait à Paris. Le marin notait le moment de son observation. Il en déduisait la différence de temps entre Paris et le lieu où il se trouvait; soit la longitude. Ces méthodes manquaient d'exactitude et n'étaient applicables que dans des conditions très favorables.

Ce qu'il fallait pour résoudre le problème, c'était une horloge sans pendule et supportant le mouvement incessant du navire, une horloge assez sûre pour que l'on pût transporter l'heure de Paris à travers les mers.

La France et l'Angleterre entrevoyaient dans cette direction la solution : trois noms doivent être cités ici; ceux de trois hommes dont les travaux ont permis la réalisation de cette œuvre grande et belle, ce sont l'Anglais John Harrisson, le Français Pierre Leroy et le Neuchâtelois Ferdinand Berthoud.

Nous avons indiqué qu'en 1714 le Parlement d'Angleterre offrit une forte somme, 20,000 £, à l'horloge qui après six semaines de traversée ne se serait dérangée que de deux minutes, en d'autres termes qui donnerait la longitude à un demi-degré. Une somme de 15,000 £ était promise à l'horloge qui donnerait la longitude à deux tiers de degré, enfin 10,000 £ à celle qui donnerait la longitude à un degré. Harrisson, un charpentier anglais devenu un extraordinaire mécanicien, s'est acharné trente-six ans durant à la solution du problème. En 1736, il embarquait une horloge de sa construction qui fit avec un certain succès le voyage d'Angleterre au Portugal. Une part de la somme offerte par le gouvernement anglais lui fut acquise.

En 1755, Pierre Leroy avait dressé le plan d'une horloge marine avec échappement libre; ses travaux obtinrent des récompenses de l'Académie des Sciences de Paris en 1769 et 1773.

Un homme tel que Berthoud ne pouvait demeurer insensible à l'attrait que ce problème exerçait sur ceux qui étaient initiés à la haute horlogerie. Berthoud fut en compétition avec Pierre Leroy pour certaines découvertes. Il fit aussi deux fois le voyage de Londres, accompagnant le commissaire qui avait pour mission d'entendre Harrisson exposer la théorie de ses horloges. Il revint chaque fois sans avoir pu satisfaire sa curiosité; ainsi il ne doit rien au mécanicien anglais. Berthoud s'absorba dans l'étude de cette question et lui consacra ses jours et ses veilles. Par ses recherches savantes et méthodiques, il établit la première théorie

de l'isochronisme du balancier par le spiral. Ce principe, en applications fécond, allait ouvrir à Berthoud le chemin de la gloire.

Ces quelques détails étaient nécessaires pour faire comprendre le mérite de Berthoud. Soyez sans crainte, vous n'allez pas au devant d'une dissertation technique. Une mésaventure survenue à Ferdinand Berthoud lui-même vous en sauvera sûrement. Alors que, parvenu au faîte des honneurs, il développait un jour, devant ses collègues de l'Institut, la théorie d'un échappement, l'auditoire ne prêtait qu'une attention polie à ce sujet si spécial; un académicien sans pitié griffonna et passa à ses voisins le quatrain que voici :

Berthoud, quand de l'échappement,
Tu nous traces la théorie,
Heureux qui peut adroitement
S'échapper de l'Académie.

Appliquant les principes dont il avait reconnu la vérité, Ferdinand Berthoud construisit en 1754 une horloge marine qu'il soumit au gouvernement français en 1761. Cette horloge fut confiée à un navire au long cours; au bout de six semaines de voyage, elle donna la longitude à un quart de degré, alors que la limite la plus sévère du concours anglais était d'un demi-degré. Grâce à lui, la chronométrie moderne prenait naissance. On peut dire en toute justice, et sans faire de tort à ses émules, que Berthoud produisit les premiers chronomètres de marine qui furent employés effectivement par la science et la navigation. Dès lors, le navigateur entrevit le moment où il pourrait emporter avec lui dans de lointains voyages l'heure de Paris. — Ainsi un petit paysan du Jura neuchâtelois avait trouvé la solution ardemment cherchée par les marins, les astronomes et les horlogers anglais et français. Les Berthoud de Couvet ont pour armes un flambeau allumé, et vraiment Ferdinand Berthoud a donné au marin la lumière qui le guide sur l'immensité des eaux. Inclinons-nous devant notre grand compatriote.

Lorsque l'heure du succès eut sonné pour lui, les amis de Berthoud le sollicitèrent de se présenter pour obtenir le prix du Parlement anglais. Pensant à Harrisson, Berthoud refusa, disant qu'il ne voulait pas priver de sa récompense un homme qui avait consacré sa vie et son talent à résoudre un grand problème humanitaire.

Dès l'année 1768, Berthoud livra à la marine plusieurs horloges qui furent considérées comme parfaites. En même temps qu'il créait les types successifs de ses horloges à longitudes, Berthoud en publiait la description détaillée et les plans très complets; il fournissait au marin

les directions utiles pour placer un garde-temps sur le navire, pour les conduire ensuite en mer et les vérifier. Louis XV fit armer une frégate pour les essayer. M. de Fleurieu et M. de Borda qui commandaient ce bâtiment ont publié la relation: *Voyage fait par ordre du roi, en 1768 et 1769, dans différentes parties du monde, pour éprouver en mer les horloges de M. Ferdinand Berthoud.*

Les résultats obtenus furent soumis à l'Académie des Sciences. Sur le rapport de cette savante compagnie, Berthoud reçut du roi une pension. Il fut nommé horloger-mécanicien du roi et de la marine. Peu de temps après, l'Académie sollicita et obtint l'armement d'un nouveau bâtiment pour éprouver les différents garde-temps. Berthoud reçut l'ordre de faire embarquer l'une de ses horloges; l'épreuve dura une année entière. L'abbé de Rochin, académicien expert, écrivait en 1771 de l'Ile de France à l'auteur que cette horloge était encore de beaucoup au-dessus de l'idée qu'il s'en était faite.

Enfin, en 1773, l'expédition de Kerguelen, qui partait pour les mers australes, emportait deux horloges Berthoud dont la marche fut observée par deux astronomes, embarqués dans ce dessein. L'épreuve réussit au mieux.

Les nombreux perfectionnements que Berthoud a apportés en horlogerie sortent du cadre de cette étude. Par les procédés et les méthodes qu'il publia, il fut un précurseur. Il indiqua des problèmes que les générations suivantes devaient résoudre. C'est en particulier le cas de l'erreur secondaire en compensation. F. Berthoud avait observé que lorsqu'on règle un chronomètre pour deux températures, il retarde en dessous et en dessus de ces températures. Pour toute température intermédiaire, il avance, l'erreur secondaire: c'est l'avance maximale. L'Anglais Dent, en 1831, étudia les causes et la théorie mathématique de cette anomalie. On s'ingénia longtemps à faire disparaître l'erreur secondaire par des mécanismes de compensation auxiliaire. Tous ces systèmes sont maintenant superflus; la compensation est obtenue à toutes les températures par l'emploi de l'acier-nickel associé au laiton pour la construction des balanciers, découverte de la plus haute importance qui est due à notre compatriote, M. Charles-Edouard Guillaume, originaire de Fleurier.

Le Val-de-Travers a posé par Ferdinand Berthoud le problème de l'erreur secondaire, il y a de cela plus d'un siècle: le Val-de-Travers vient de résoudre définitivement ce problème, par M. Charles-Edouard Guillaume, et c'est un double et grand honneur pour le Val-de-Travers.



PENDULE EN BRONZE CISELÉ DE FERDINAND BERTHOUD

(Propriété de M. Philippe Favarger, à Neuchâtel.)

Ferdinand Berthoud a beaucoup écrit et ses livres, dont la valeur historique est grande, peuvent encore être consultés avec fruit aujourd'hui. Notre petite exposition offre au visiteur les principaux ouvrages de Berthoud. Certains de ces volumes appartenaient à sa bibliothèque particulière et portent des annotations de sa main.

Nous ferons plus ample connaissance avec l'auteur, en lisant quelques passages de la préface de son *Essai sur l'horlogerie:*

Le titre du livre que je publie, annonce que je ne prétends point le donner pour un traité d'horlogerie. J'étais fort éloigné d'y penser, lors même que je commençai cet essai; et aujourd'hui que l'étude et l'expérience m'ont instruit, je vois combien il manque à mon ouvrage pour remplir ce titre. Un traité d'horlogerie, tel que je le conçois, exigerait qu'un homme de génie, physicien, et qui joignant à une heureuse disposition de la nature pour les mécaniques, l'étude, l'expérience, la pratique de l'art, et une fortune, pût sacrifier tout son temps à le composer: et la vie d'un homme serait à peine suffisante, surtout s'il voulait embrasser les détails presque infinis de la main d'œuvre. Mais si je n'ai pu faire un traité d'horlogerie complet, je puis au moins me flatter de publier un grand nombre d'expériences et des principes que je ne sache pas avoir été donnés avant moi. Ce sont des matériaux qui serviront en passant par d'autres mains; et s'il m'est arrivé de me tromper, j'aurai obligation à ceux qui me prouveront, par de bons raisonnements, la fausseté du principe que j'aurai établi, content de découvrir la vérité à ce prix.

C'est aux difficultés que j'ai été forcé de surmonter pour m'instruire de l'art de l'horlogerie, que l'on doit cet essai, d'abord fait pour mon usage. Je n'ai point trouvé de livres qui m'aient prescrit les règles que l'on doit suivre pour faire de bonnes machines pour la mesure du temps; car les ouvrages que nous avons sur l'horlogerie, contiennent des descriptions de machines et fort peu de principes; ensorte que j'ai travaillé à découvrir des principes, comme si jusqu'ici il n'eût pas été question de machines à mesurer le temps.

Si nous devons beaucoup aux artistes célèbres qui ont perfectionné la pratique de l'horlogerie, il n'en est pas moins vrai que jusqu'ici on n'avait établi aucuns principes fixes sur les régulateurs des pendules et des montres: on n'avait ni dit, ni prouvé si les balanciers, par exemple, doivent être grands ou petits; légers ou pesants; faire des vibrations lentes ou promptes; avoir une grande ou une petite quantité de mouvement; de quoi dépend la justesse d'une montre. On n'avait point expliqué les causes de leurs différentes variations, ni comment on peut les corriger; en un mot, on n'a point encore traité des principes de construction de ces machines; en sorte qu'il est arrivé de là que les ouvriers, dont l'intelligence est la plus bornée, se sont fait des principes arbitraires et à leur mode.

Je ne crois cependant pas que tous ceux qui ont fait de bonnes machines propres à mesurer le temps, y aient absolument été conduits

par le hasard, et qu'ils n'aient eu aucunes règles; mais s'il y en a qui aient acquis quelques lumières, ils les ont si soigneusement gardées par devers eux, qu'elles n'ont point été connues; et même à juger des principes des artistes qui ont eu le plus de réputation, par le changement continuel de construction, on peut assurer qu'ils n'avaient aucunes règles fixes, et qu'ils ne connaissaient nullement les lois du mouvement et celles de la mécanique qui auraient dû les diriger; car ces principes sont très invariables. Je crois donc que l'on me saura quelque gré, si je donne aux artistes un exemple qui aidera à perfectionner cet art; c'est de publier ce que l'on est parvenu à découvrir. De cette manière, nos recherches ne demeureront pas ensevelies; elles deviendront par là utiles à ceux qui désirent s'instruire; et en aplanissant la route, elles aideront ceux qui ont du génie à perfectionner l'art. Il serait à souhaiter que tous ceux qui ont acquis quelques connaissances jusqu'alors ignorées, aimassent assez leur état pour communiquer leurs découvertes; mais on craint d'ordinaire de les rendre publiques, de peur que d'autres artistes n'en profitent; ce qui prouve bien le peu de génie et de ressources de ceux qui pensent ainsi.

Quant à cet ouvrage, il est le fruit d'une longue et pénible étude, et d'expériences suivies. Je n'ai épargné ni peines, ni soins, ni dépenses pour m'instruire; et je ne fais mystère d'aucune des choses que j'ai apprises; j'espère qu'en cela il sera autant utile aux horlogers qu'aux amateurs de l'art.

Cette préface montre que le savant horloger était un homme modeste et bienveillant.

Ferdinand Berthoud a-t-il pris part à l'un des voyages au long cours ordonnés par le roi Louis XV pour éprouver la valeur de ses horloges à longitudes? Nous serions tentés de le croire si l'anecdote suivante, contée autrefois, ici-même, par M. Fritz Berthoud, est authentique:

Deux voyageurs se rencontrent en pays tropical, je ne sais où. Ils lient conversation dans la langue de ceux au milieu desquels ils se trouvent, anglais ou hollandais, peu importe. Tout à coup, l'un dit à l'autre:

— Mais ce n'est pas votre langue maternelle.

— Non, Monsieur, c'est le français.

— Parlons donc français, c'est aussi mon premier langage.

Après quelques minutes, le premier reprend:

— Pardon; ce n'est pas du français de France que vous parlez là.

— Non, mais voisin; je suis Suisse.

— Il me semblait bien. Et de quel canton, je vous prie?

— De Neuchâtel.

— Parfaitement, j'en étais sûr. Vous dites que vous êtes de Neuchâtel, mais pas de la ville, à coup sûr?

— Et que vous importe, dit l'autre impatienté.

— Il m'importe plus que vous ne pensez. A votre accent, à votre air, je vous crois du Val-de-Travers.

— Après ? y a-t-il du mal à cela ?

— Nullement. Vous êtes de Couvet, je le parie ?

— Non, Monsieur, reprit avec humeur celui qui était mis sur la sellette avec si peu de discrétion, je ne suis pas de Couvet, je suis de Plancemont.

— Ah, vous êtes de Plancemont. Eh bien, moi je suis du Marais.

Et ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. C'étaient le colonel de Sandol et Ferdinand Berthoud.

Sous Louis XV déjà, nous avons vu Ferdinand Berthoud pensionné et nommé horloger du roi et de la marine. Il traversa les changements de régime sans que sa situation en fût ébranlée. La preuve nous en est fournie par un décret de la Convention, du 7 frimaire de l'an III de la République et dont voici la teneur :

La Convention nationale, considérant que la loi du 16 octobre 1791 qui supprime toutes les places des personnes attachées près du ministre de la marine à Paris, et n'ayant point de fonctions actives et permanentes, n'a pu s'appliquer à un artiste distingué dont les fonctions joignent à une activité et à une permanence reconnues un genre d'utilité peu commun, et après avoir entendu le rapport de ses comités de marine et des colonies et des finances décrète ce qui suit :

Article Ier.

Ferdinand Berthoud, horloger mécanicien de la marine, continuera d'être employé au service de la marine ; son traitement reste fixé à 6000 livres y compris les frais de logement de *pendules et de l'atelier de travail.* Les arrérages qui lui sont dûs lui seront payés sur ce pied sur les fonds du département de la marine.

Article II.

La pension de 3000 livres, dont 1000 livres reversibles sur la tête de son épouse, accordée à Berthoud, en exécution d'un traité passé entre l'ancien gouvernement et cet artiste, est confirmée ; néanmoins Berthoud ne pourra jouir cumulativement de sa pension et de son traitement.

A son décès, son épouse jouira de la pension de 1000 livres réversibles sur sa tête.

Article III.

La Convention nationale décrète la mention honorable de l'hommage fait par Ferdinand Berthoud d'un exemplaire de ses ouvrages, et en ordonne le dépôt à la Bibliothèque nationale.

L'Institut de France ouvrit ses portes à Berthoud en 1795. La Société royale de Londres l'élut au nombre de ses membres ; Napoléon le fit chevalier de la Légion d'honneur en 1802, alors qu'il créa cet ordre. On verra à l'exposition ce brevet de chevalier.

*
* *

Ferdinand Berthoud avait épousé en 1764 Mlle Chatry de Lafosse, de Caen, en Normandie ; elle mourut en 1779. Cinq ans plus tard, il prit pour femme Mlle Dumonstier, de Saint-Quentin, en Picardie. Berthoud fut privé des plus grandes joies de la famille, car il n'eut pas d'enfants. Il adopta, en quelque sorte, son neveu Pierre-Louis Berthoud, fils de son frère Pierre, le pendulier.

Louis Berthoud s'est aussi placé au premier rang des chronométriers. Il a heureusement continué et complété l'œuvre de son maître. Ses montres marines lui valurent le grand prix du gouvernement français et lui ouvrirent les portes de l'Institut. Il mourut en 1813 à Argenteuil, près Paris. Ses fils, Louis et Charles, s'établirent à Paris sous le nom de Berthoud frères. Le fils de l'associé Louis vit encore à Paris, c'est M. Auguste-Louis Berthoud, un aimable vieillard qui, à l'âge de 79 ans, remplit encore avec zèle et compétence, les fonctions d'horloger expert de la marine.

Ferdinand Berthoud avait acheté en 1767, une propriété à Groslay, près Montmorency. Il aimait à s'y reposer de ses travaux et de ses fatigues ; il était là aux portes de Paris et loin du tumulte de la grande ville. C'est là qu'il passa les dernières années de sa vie, connu loin à la ronde pour sa bienveillance, entouré de la vénération de tous.

Les marques d'estime et d'admiration, les honneurs que lui prodiguèrent les grands de ce monde, n'altérèrent point la simplicité de sa vie. Il eut la vieillesse d'un sage et s'éteignit en 1807, âgé de 80 ans, dans sa maison de Groslay.

S'il nous a été possible d'évoquer avec quelque netteté la figure sympathique de Ferdinand Berthoud, nous le devons à deux hommes que nous tenons à remercier respectueusement :

M. Auguste-Louis Berthoud, de Paris, qui nous a conté ses souvenirs de famille, précieux et anciens. M. Gustave Petitpierre, de Couvet, dont la complaisance est inépuisable et qui connaît l'histoire de son village natal autant qu'il l'aime.

Plus d'un auditeur pourra se dire, à la fin de la présente lecture : « Sans doute, ce Ferdinand Berthoud fut un grand savant, un mécanicien extraordinaire. Par ses inventions, il a pris rang au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. Mais, comme Neuchâtelois, il ne nous intéresse plus, car, tout jeune, il a quitté son pays natal, et sans esprit de retour. »

Il n'en est point ainsi : Berthoud avait conservé d'étroites relations de famille et entretenait avec le Val-de-Travers une correspondance

active. Hélas, nous l'avons signalé déjà, une dernière liasse de ses lettres fut détruite récemment.

Berthoud suivait les affaires du pays et envoyait son offrande aux œuvres d'utilité publique. Ainsi, sur la liste de souscription en faveur de la nouvelle tour de l'église de Couvet, on voit en regard les noms de Ferdinand Berthoud et de Jean-Jacques Rousseau. Il accueillait dans sa maison hospitalière de Groslay les jeunes horlogers neuchâtelois venus dans la capitale.

Nous aimons à nous le figurer, en 1775, entourant de ses sages conseils Henri-Louis Jaquet-Droz qui vient de descendre à l'hôtel de la rue de Cléry pour y exposer ses automates. Nous voyons Berthoud lui insuffler du courage au moment où le prince de Soubise va présenter Jaquet-Droz à la reine Marie-Antoinette. Ferdinand Berthoud fut la Providence de ses jeunes compatriotes à Paris. Il s'intéressait à eux et à leurs travaux, il les guidait, les protégeait et les tenait en garde contre les périls de la grande ville. Berthoud avait ainsi transporté à Paris un peu de la terre natale, c'est pourquoi nous disons qu'il a bien mérité de la patrie neuchâteloise.

Ferdinand Berthoud, le savant humble de cœur, s'était endormi paisiblement en 1807. Depuis un siècle, dans le cimetière de Groslay, il se reposait de sa vie de labeur honnête, et le voile de l'oubli était descendu sur lui. Alors, à Paris, des praticiens connus, des négociants, des savants, des hommes de gouvernement se sont réunis en deux groupes distincts qui ont résolu de célébrer le centenaire de la mort de Berthoud. Brusquement on a éveillé l'horloger de Plancemont, on l'a campé en pleine lumière, on a fait de lui une actualité.

Ah! si vraiment le vieillard de Montmorency pouvait revenir à la vie, qu'il serait étonné du bruit fait autour de son nom, effrayé quelque peu de voir ces grands comités couler en bronze son image, rivaliser d'ardeur pour chanter sa gloire, et il nous semble que, hésitant d'abord, puis souriant, il viendrait à la fête de Couvet.

C. PERREGAUX.

SOURCES

Journal des savants (années 1763, 1773, 1774, 1788), Paris.
Histoire de l'Académie des sciences, 1770, Paris.
Le Moniteur universel, an XI de la République, Paris.
Bibliographie universelle, ancienne et moderne, par Michaud frères, 1811, Paris.
Le Musée neuchâtelois, 1872, Neuchâtel.
L'Horloger: Ferdinand Berthoud et l'erreur secondaire de la compensation, par Paul Ditisheim, 1907, Paris.
Renseignements manuscrits et oraux de MM. Auguste-Louis Berthoud à Paris, Gustave Petitpierre à Couvet, Louis Perrin à Môtiers.

Liste des objets qui ont figuré à l'Exposition Ferdinand Berthoud, à Couvet, le 15 juillet 1907.

Grande horloge marine. — Horloge cataloguée sous No 12 par Ferdinand Berthoud. Elle est à poids, compensateur à gril, échappement à détente, bascule, roulements à galets. — Musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

Montre marine. — Montre signée Ferdinand Berthoud. Echappement à détente, bascule avec bras de sûreté, balancier compensateur curieux. — Musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

Chronomètre vertical. — Intéressant chronomètre disposé pour la marche verticale seulement, signé Ferdinand Berthoud. Roulements à galets. — Au moment de l'exposition, il appartenait à la collection Durier, à Paris; il a été acquis dès lors par le Technicum du Locle.

Chronomètre. — Construit en 1791 par Vincent Martin, à Brest, d'après les plans de son maître, Ferdinand Berthoud. — Musée de l'Ecole d'horlogerie de Genève.

Chronomètre. — Signé Ferdinand Berthoud. Roulements à galets, raquette bimétallique, échappement à détente, seconde au centre. — Collection Olivier, à Paris.

Montre décimale. — Etablie par Berthoud frères, à Paris, les petits-neveux de Ferdinand Berthoud. Seconde au centre, quantième; elle indique les jours de la décade républicaine et la division décimale de la journée. — Collection L. DuBois-Favre, au Locle.

Montre. — Pièce très riche signée Ferdinand Berthoud. Or ciselé, joaillerie, peinture sur émail. L'original n'a malheureusement pas pu figurer à l'exposition de Couvet où il n'était représenté que par une photographie (voir planche p. 42). — Musée historique de Neuchâtel.

Pendule. — Jolie petite pendule en bronze ciselé. Le cadran porte Ferdinand Berthoud, Paris (voir planche p. 48). — M. Philippe Favarger, à Neuchâtel.

Balanciers. — Deux balanciers compensés de chronomètres de marine; l'un est goupillé, l'autre soudé. Travail exécuté par Ferdinand Berthoud. — Collection Sivan, à Genève.

* * *

Projet de monument: Ferdinand Berthoud en costume de l'Institut, 1802, photographie d'un dessin. — M. Gustave Petitpierre, à Couvet.

La pierre tombale de Ferdinand Berthoud, à Groslay, dessin. — Bureau communal de Couvet.

Les deux monuments Ferdinand Berthoud, à Groslay, 1907, photographies. — M. Pierre Favarger, à Neuchâtel.

* * *

Vue d'Yverdon, aquarelle et dessins représentant cette ville en 1755, 1756, 1757, par Jean-Jacques Berthoud, frère de Ferdinand. — Musée d'Yverdon.

Vues de Valangin et de Neuchâtel. Copies et dessins à la plume, dédiés à Ferdinand Berthoud par son frère Jean-Jacques. Les planches originales sont la propriété de M. Louis-Auguste Berthoud, à Paris, arrière-petit-neveu de Ferdinand Berthoud. — M. C. Perregaux, au Locle.

Armes des Berthoud, par Jean-Jacques Berthoud. — Mlle Louise Berthoud, à Couvet.

Armes de diverses familles de la Principauté de Neuchâtel, par Jean-Jacques Berthoud, 1779. — Mlle Louise Coulin, à Couvet.

Le Val-de-Travers en 1770 et Plancemont en 1783, plans dressés par Jean-Jacques Berthoud. — M. Gustave Petitpierre, à Couvet.

Dessins à la plume représentant Abram Borel-Jaquet et son intérieur en 1772, par Jean-Jacques Berthoud. — M. Gustave Petitpierre, à Couvet.

C. P.

* * *

L'exposition comprenait en outre quelques-uns des ouvrages de Ferdinand Berthoud: Nous n'avons pas jugé utile d'en faire l'énumération qui n'eût constitué qu'une partie de la bibliographie des travaux du célèbre horloger; un des prochains numéros du *Musée* contiendra cette bibliographie que nous nous efforcerons de rendre complète.



UN BILLET INÉDIT DE J-J ROUSSEAU

A ISABELLE D'IVERNOIS

Le dernier numéro du *Musée neuchâtelois* signale, p. 39, à propos des lettres de J.-J. Rousseau remises récemment à la Bibliothèque de la Ville, par la famille de M. Alphonse Petitpierre, un billet encore inédit que celui-ci avait jugé inutile de publier dans son article intitulé *J.-J. Rousseau et Isabelle d'Ivernois. (Musée* de juillet 1878.)

Voici la teneur exacte de ce billet sans adresse, sans date et sans signature :

Il y a deux additions à faire.

La première. Entre ces mots : *très humble serviteur dont je n'use avec personne;* et ceux-ci : *tout en commençant* insérez ce qui suit.

On m'y fait prendre le titre de citoyen de Genève auquel j'ai renoncé.

La seconde. Entre ces mots : *qu'on ne trouvera certainement dans aucun de mes Ecrits;* et ceux-ci : *Pour supposer que* insérez ce qui suit.

On m'y fait dire *vous* à Dieu, usage que je ne blâme pas, mais qui n'est pas le nôtre.

Si la copie est déjà faite, il suffit de mettre ces deux additions par renvoi.

Mille pardons, belle Dame, qui voulez bien être le secrétaire d'un homme qui devroit être le vôtre.

L'écriture est incontestablement de la main de Rousseau. Comme le montrera la suite de cet article, le billet date, à un ou deux jours près, du 27 mai 1764 et il était destiné à Isabelle d'Ivernois, ou plutôt, puisque celle-ci venait d'épouser, le 18 mai, Frédéric Guyenet, lieutenant civil du Val-de-Travers, à Mme Isabelle Guyenet qui, depuis son mariage, habitait le prieuré Saint-Pierre[1]. On voit que celle-ci, malgré

[1] On sait que J.-J. Rousseau fit présent, en 1764, à Isabelle d'Ivernois, d'un lacet tissé de sa main pour le jour de son mariage, comme il l'avait fait, en 1762, à pareille occasion, à Anne-Marie d'Ivernois, sœur d'Isabelle. Si je reviens là-dessus, c'est que, grâce aux divergences de vues qui s'étaient élevées entre Alphonse Petitpierre et Fritz Berthoud et dont on trouvera l'exposé dans l'ouvrage de ce dernier : *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers* (p. 122 et 325), certains détails historiques n'ont pas été définitivement éclaircis.

Alphonse Petitpierre avait fini par admettre que les deux lettres-lacet furent adressées à Isabelle d'Ivernois. Son argumentation était en partie basée sur le fait qu'il prenait Isabelle pour l'aînée des deux sœurs. (Voir Fritz Berthoud, *loc. cit.*, p. 327.) Or, il résulte des rensei-

son mariage tout récent, n'avait pas cessé, par dévouement, de tenir lieu de copiste à Jean-Jacques.

Il ne m'a pas été difficile de retrouver le texte que le billet tend à compléter. Il appartient à la lettre datée du 28 mai 1764, adressée à Duchesne à Paris. Ce Duchesne est bien connu ; il fut un des principaux éditeurs de Rousseau. Les associés Guy et Duchesne avaient leur librairie à la rue Saint-Jacques et c'est par leurs soins, notamment, que l'*Emile* fut imprimé. La Bibliothèque de la Ville possède un dossier d'une cinquantaine de lettres autographes adressées par eux à Rousseau, ainsi qu'une copie du contrat d'édition qui les liait à celui-ci.

Duchesne venait d'expédier à Môtiers une prétendue lettre de Rousseau à l'archevêque d'Auch. A plus d'une reprise, il signale de la sorte quelque opuscule répandu dans Paris sous le nom de J.-J. Rousseau qui n'en est nullement l'auteur.

On abusait à cette époque de ce pitoyable procédé, dans certains cas avec l'espoir fallacieux de donner à ces écrits le crédit d'une origine illustre et, d'autres fois, dans le but plus machiavélique d'en déconsidérer le signataire. La célébrité de Rousseau l'exposait tout particulièrement à ces machinations. Parfois, et c'était le cas dans cette pseudo-lettre à l'archevêque d'Auch, on cherchait à imiter son style.

La lettre du 28 mai 1764, par laquelle Jean-Jacques répond à Duchesne et que nous ne reproduirons pas en entier, puisqu'on la trouve dans la *Correspondance*[1], débute par ces mots :

> C'est rendre un vrai service à un solitaire éloigné de tout, que de l'avertir de ce qui se passe par rapport à lui. Voilà, Monsieur, ce que vous avez très obligeamment fait en m'envoyant un exemplaire de ma prétendue lettre à M. l'archevêque d'Auch.

gnements que j'ai pu recueillir qu'Anne-Marie est née en 1730 et Isabelle en 1735. Il est donc certain que « la lettre qui a couru le monde » fut adressée à Anne-Marie d'Ivernois dans la seconde moitié de l'année 1762 et que l'autre, moins connue, publiée dans le *Musée neuchâtelois* de 1878, p. 148, l'a été à Isabelle d'Ivernois. C'était l'opinion de Fritz Berthoud ; elle concorde d'ailleurs rigoureusement avec le texte des *Confessions*.

Le lacet reçu par Isabelle, et qui est encore pieusement conservé par ses descendants, est enroulé sur une carte à jouer du XVIIIme siècle et enveloppé d'un papier jauni portant de la main même d'Isabelle d'Ivernois la suscription suivante : « Lacet de Monsieur J.-J. Rousseau fait de sa main et qu'il m'a donné pour le jour de mon mariage en may 1764. » Ce lacet, malgré de nombreux prélèvements, mesure encore 1^{m},18. Il est en soie bleue et jaune et a conservé toute sa fraîcheur. Sa texture très irrégulière trahit l'inhabileté de l'artisan. Il est accompagné d'un autre lacet de soie jaune, tissé par une main infiniment plus habile et experte. Pour moi, celui-ci est d'Isabelle d'Ivernois. C'est l'un de ceux auxquels elle travaillait en initiant Jean-Jacques à cet art. Elle aura également voulu le conserver en souvenir des heures passées dans la société du philosophe.

[1] *Œuvres de J.-J. Rousseau*, éd. Hachette, t. XI, p. 141 (lettre 540).

Plus loin, elle contient le passage suivant, où l'on remarquera les deux additions que Rousseau priait Isabelle Guyenet d'intercaler dans la lettre :

D'ailleurs, pour peu qu'on lise attentivement cette lettre, qui ne sentira pas comme vous que je n'en suis point l'auteur? Les maladresses y sont entassées: elle est datée de Neuchâtel où je n'ai pas mis le pied; on y emploie la formule du *très humble serviteur,* dont je n'use avec personne; on m'y fait prendre le titre de citoyen de Genève auquel j'ai renoncé[1]; tout en commençant on s'échauffe pour M. de Voltaire, le plus ardent, le plus adroit de mes persécuteurs, et qui se passe bien, je crois, d'un défenseur tel que moi; on affecte quelques imitations de mes phrases, et ces imitations se démentent l'instant après; le style de la lettre peut être meilleur que le mien, mais enfin ce n'est pas le mien; on m'y prête des expressions basses, on m'y fait dire des grossièretés qu'on ne trouvera certainement dans aucun de mes écrits; on m'y fait dire *vous* à Dieu, usage que je ne blâme pas, mais qui n'est pas le nôtre. Pour me supposer l'auteur de cette lettre, il faut supposer aussi que j'ai voulu me déguiser. Il n'y falloit donc pas mettre mon nom; et alors on auroit pu persuader aux sots qu'elle étoit de moi.

Ainsi rapproché de cette lettre, le billet n'est plus insignifiant. Il témoigne une fois de plus du soin qu'apportait Jean-Jacques à tout ce qui sortait de sa plume. N'eût-il pas été regrettable aussi de laisser dans l'oubli le joli compliment qui le termine, gracieux écho d'une amitié qui, à l'encontre de tant d'autres, ne devait jamais se démentir.

Aug. Dubois.

[1] Par lettre du 12 mai 1763. *Œuvres* éd. Hachette, t. XI, p. 61 (lettre 458).





LA TÈNE

FOUILLES DE 1907

Parmi les nombreuses stations lacustres découvertes au bord de presque tous les lacs suisses et plus ou moins systématiquement explorées dès les années 1853 et 1854[1], il n'en existe qu'une seule qui appartienne exclusivement à l'âge du fer: c'est la célèbre station de La Tène, située à l'extrémité orientale du lac de Neuchâtel, entre Préfargier, ou

[1] BIBLIOGRAPHIE. — Il serait inutile à la fois et trop long de donner ici la liste de tous les ouvrages qui parlent de la station de La Tène; nous nous bornerons à citer les livres qu'il faut connaître pour aborder l'étude du deuxième âge du fer et particulièrement de la station qui lui a donné son nom. Nous mentionnons donc seulement:

D[r] F. KELLER. Rapports publiés dans les *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, vol. XII, cahier 3, 1858, 2[me] rapport, p. 116, p. 151 sq.; XIII, 3, 1860, 3[me] rapport, p. 104; XIV, 6, 1863, 5[me] rapport, p. 44; XV, 7, 1866, 6[me] rapport, p. I-IV, p. 293-307.

E. DESOR. *Musée neuchâtelois* 1864, p. 63-69, 132 sq.; 1869, p. 57; 1879, p. 227.

HILDEBRAND. *Antiquarisk Tidskrift för Sverige*, 1873, 73.

VIRCHOW. *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 16 juin 1883; id. 27 juin 1885.

E. VOUGA. *Les Helvètes à La Tène*, Neuchâtel, Attinger, 1885.

V. GROSS. *La Tène, un oppidum helvète*, Paris, Fetscherin & Chuit, 1886.

O. TISCHLER. *Ueber Gliederung der La Tène Periode*, dans le *Correspondenzblatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie*, 1886, p. 157 sq.

J. HEIERLI. *Urgeschichte der Schweiz*, Zürich, 1901.

pour être plus exact, car actuellement la station est complètement à sec, entre la baie de Préfargier à l'ouest, la Thielle canalisée au sud et la baie d'Epagnier à l'est et au nord[1].

Cette partie du lac a été habitée dès les temps les plus anciens, car on retrouve en amont de la station proprement dite de La Tène, les vestiges des hommes du bronze et plus au large encore, devant Préfargier, les traces des établissements néolithiques.

Lorsqu'en 1856 le colonel Schwab, de Bienne, commença d'explorer cette région que le nombre considérable de pilotis faisait prévoir excessivement riche, le lac la recouvrait encore complètement de 60 à 80 cm. Il ne s'agissait donc pas de fouiller la station, mais de pêcher les objets que les vagues avaient entraînés sur le sol ou de draguer avec une drague à main la vase autour des pilotis. Schwab et ses pêcheurs, suivi bientôt par Desor, que ces recherches archéologiques passionnaient, explorèrent ainsi la baie de Préfargier pendant plusieurs années. Ils arrivèrent enfin à un endroit d'où les vagues avaient repoussé au loin les graviers accumulés pendant des siècles mettant ainsi à découvert les restes d'une habitation. Ces graviers, en se retirant, avaient formé une espèce de cuvette dans laquelle s'étaient amoncelés, retenus par les poutres et le plancher de l'habitation dont nous venons de parler, une quantité considérable d'armes et d'objets de toute nature.

Ces armes et ces objets étaient tous en fer et différaient complètement de ce qu'on avait recueilli jusqu'alors dans les palafittes. Quelle était leur origine et de quand pouvaient-ils dater? C'est ce qu'il s'agissait de déterminer et c'est à quoi s'appliquèrent plusieurs savants, notamment Keller de Zurich, Desor, le baron de Bonstetten, Jahn et d'autres. On compulsa tout ce qui, dans les littératures grecque et latine, avait trait aux Gaulois et l'on arriva bientôt à la conclusion que La Tène était une station helvète. Si bien que, lors des fouilles entreprises par Napoléon III à Alise Sainte-Reine, l'ancienne Alésia de Vercingétorix, les trouvailles de La Tène servirent à distinguer ce qui était gaulois de ce qui était d'origine romaine.

Les choses en restèrent là pendant de longues années. Schwab et Desor avaient trouvé à La Tène une telle quantité d'objets qu'on croyait généralement la station épuisée.

[1] Le nom de station lacustre appliqué à La Tène n'est qu'un à peu près, la station étant construite dans le voisinage immédiat du lac, mais sur terre ferme et à cheval sur la Thielle. Il est vrai qu'avant l'abaissement des eaux des lacs du Jura, la station était sous l'eau.

Survint la correction des eaux du Jura, 1874-1881; le lac baissa considérablement, de 2m,10 en moyenne, et bientôt La Tène fut complètement à sec. C'est alors, en 1880, que Emile Vouga, alors instituteur à Marin, résolut de poursuivre les recherches de Schwab et Desor, non plus à la surface seulement, mais en déblayant l'énorme masse de graviers que les vagues devaient avoir accumulés sur la station. Il commença ses recherches où Schwab et Desor avaient réussi leur pêche miraculeuse, exactement à l'endroit où ont été reprises les fouilles de 1907.

Après trois mois de patientes recherches infructueuses, E. Vouga découvrit les restes d'une habitation, placée auprès d'un pont ou long passage sur pilotis, jeté du côté du marais sur la tourbe. Pour plus de clarté nous l'avons baptisé du nom de *pont Desor* pour le distinguer du *pont Vouga* dont nous parlerons plus tard.

En creusant autour de cette habitation, il s'aperçut qu'elle était au bord d'une ancienne rivière et en conclut que la Thielle avait jadis passé par là. Dès lors il remonta la rivière et 20 m. en amont découvrit une seconde habitation dont le plancher était encore en place, sous 80 à 90 cm. de graviers. Cette seconde habitation franchissait la rivière, large en cet endroit de 14 à 15 m. et profonde de 2 à 3 m. A 10 m. de là, toujours en amont, se trouvait une troisième maison, puis une quatrième à quelque 40 mètres.

A peu de distance du lac, on distinguait encore nettement les traces d'un second pont, d'une longueur de 80 m. environ, que nous avons dénommé plus tard *pont Vouga* et qui convergeait avec le pont Desor vraisemblablement vers le marais actuel.

Quelque 40 m. en amont, dans le lac, des pilotis annonçaient une cinquième habitation que les vagues avaient complètement détruite.

Il s'agissait donc d'une station importante, puisque sur une longueur de 180 m. on avait mis à nu au moyen d'une simple tranchée de 1 à 3 m. de largeur les vestiges de cinq maisons dont l'une avait plus de 15 m. de longueur.

Emile Vouga, voulant conserver cette station au Musée de Neuchâtel, s'était borné à reconnaître le bord de la rivière et l'emplacement des établissements. Il caressait le projet de fouilles systématiques entreprises par l'Etat et la Commune de Neuchâtel et perdit près de deux ans en démarches infructueuses. Aussi son désespoir fut-il immense quand il apprit que M. Borel, concierge du Musée et du Collège latin, avait obtenu la permission de fouiller la station pour le compte du Musée de Neuchâtel.

Ces fouilles Borel durèrent plus de six mois; elles livrèrent de véritables richesses, mais furent déplorables et pour notre Musée et pour la science; car elles furent faites au hasard des trouvailles, sans plan aucun, sans méthode et les objets trouvés n'entrèrent pas tous au Musée[1].

Lors de la confection du règlement concernant les fouilles d'antiquités, le Conseil d'Etat accorda à la Société d'histoire et d'archéologie la concession exclusive des fouilles de La Tène. Le Musée de Neuchâtel, d'accord avec celle-ci, entreprit alors, sous la surveillance d'Emile Vouga, les grandes fouilles du centre et quelques sondages destinés à établir l'emplacement et la topographie exacts de la station. Ces dernières fouilles, quoique productives et fort instructives, furent si pénibles et si coûteuses que l'on renonça à les poursuivre. C'était en 1885; dès lors la station se couvrit d'une végétation luxuriante et il n'en resta bientôt chez nous qu'un vague souvenir.

Pourtant les sondages de Schwab et Desor et les fouilles de Vouga et Borel, qui revélaient une civilisation nouvelle, avaient porté au loin le nom de La Tène. Sur une surperficie de moins de 4000 m² on avait trouvé une centaine d'épées de forme très caractéristique, plus de deux cents fers de lance, un nombre considérable d'agrafes ou fibules, quelques outils, tels que des haches, des couteaux, des gouges, des ciseaux, des scies, en outre des faulx, des faucilles, plusieurs mors, des pièces de harnachement, une roue entière, etc., etc., plus quelques monnaies dont quatre en or, un étui à aiguille en bronze, l'aiguille en fer et la moitié d'un collier ou torques en or. Ces derniers objets se

[1] D'après le dire de E. Vouga, à Marin, Borel aurait trouvé à La Tène: 1. Six squelettes, à la même place, à mi-hauteur; 2. Deux squelettes (bourguignons, à cause du poignard trouvé près de l'un d'eux et qui est au Musée de Neuchâtel); 3. Trois squelettes entiers dans la vraie couche, ce seraient de vrais Gaulois, il est vrai que l'un d'entre eux avait la corde au cou; 4. une épée large de 10 cm. en morceaux; 5. Une lance aussi longue qu'une épée; 6. Deux ou trois lances avec dessins; 7. Dix-huit lances commencées; 8. Environ vingt outils, poinçons, ciseaux, gouges, etc. (Ces outils qui se trouvaient dans un sac de cuir dont le Musée de Neuchâtel a des restes, doivent être au Musée de Genève.) 9. Des couperets; 10. Quantité de choses de bronze; 11. Ornement de casque (Coll. Gross); 12. Rondelles: 13. Boutons; 14. Une broche ou fibule en or; 15. Une roue comme celle trouvée par Vouga; 16. Un hausse-col? — Borel questionné dit qu'il n'a trouvé que trois squelettes et que tous les os de chacun ne viennent pas du même. (Comme concierge du Musée, Borel avait appris à monter les squelettes.) Celui de Berlin vient du haut (probablement un Guggler). Il conteste absolument les nos 4, 5, 6, 7 et d'une façon générale et avec indignation, tout le reste. Il y a là des récits amplifiés, etc. Il faudrait néanmoins ajouter les objets vendus par Borel au Musée de Berne et dont Edm. de Fellenberg écrivait à Virchow à Berlin: «Borel ist in einer Tiefe von 3 ½ à 4 m. noch auf einige wohlerhaltene Skelette und Schädel gestosen, von denen diejenigen, die Ihnen zugesandt worden weit die besterhaltenen sind. In der gleichen Tiefe unter und neben diesen Menschenresten fanden sich mehrere sehr schöne Schwerter, wovon eines mit halbseitig-bronzener Scheide, Pferdegebisse, Trensenstücke, Lanzenspitzen, Fibeln und Pferdeschädel.» — Il cède à Virchow un squelette et deux crânes et ajoute: «Die übrigen Fundstücke habe ich alle behalten.»

trouvent tous dans notre Musée; quant aux autres, hélas! ils ont été répandus un peu partout. Il n'est aucun musée important qui ne possède quelque objet de La Tène. Les collections les plus considérables sont au Musée national à Zurich, à Neuchâtel, à Bienne et à Berne. Lausanne, Genève, le Musée de Saint-Germain à Paris, possèdent aussi de fort beaux objets originaires de La Tène. Mais il est impossible de dresser la liste de tous les trésors qu'a livrés la station.

Jamais encore on n'avait trouvé tant de richesses dans un espace aussi restreint ; c'est pourquoi toutes les sommités archéologiques d'alors se consacrèrent à l'étude de La Tène et de son époque et l'on convint bientôt de désigner sous le nom d'*époque de La Tène* la période qui va de 400 à 50 ans environ après J.-C., c'est-à-dire celle qui s'étend entre l'époque halstatienne, première apparition du fer, et la conquête romaine. Cette seconde époque du fer, dite de La Tène, se subdivise elle-même en trois périodes : La Tène I, de 400 à 200 ; La Tène II, de 200 à 50 avant J.-C. ; La Tène III, de 50 avant à 50 ans après J.-C. Chez nous cette dernière période se confond avec le commencement de l'époque romaine.

Ainsi la modeste station de La Tène avait donné son nom à toute une époque de la civilisation européenne.

Mais qu'était-ce au juste que cette station? A quoi était-elle destinée? Par qui avait-elle été construite et par qui a-t-elle été détruite? D'où venaient les guerriers qui avaient choisi cet emplacement favorable entre tous à un établissement tant commercial que militaire, puisqu'il était situé au confluent des trois lacs de Morat, Neuchâtel et Bienne? Autant de questions, autant d'hypothèses! Chacun y alla de sa supposition plus ou moins étayée par les constatations faites au cours des fouilles. Les uns, appuyant leur argumentation sur le fait qu'on avait trouvé un nombre considérable d'épées absolument neuves et encore dans leur fourreau, firent de La Tène une station essentiellement commerciale, un entrepôt et magasin d'armes. Les autres, frappés de l'absence d'ornements féminins et du petit nombre d'objets de ménage (poterie ou marmites) conclurent à un poste d'observation, à un oppidum destiné à la protection de la route fluviale de Genève à Constance.

On s'accorda généralement à attribuer la fondation de l'établissement aux Helvètes et sa destruction à l'une de ces invasions celtiques si fréquentes alors.

Mais, comme on le voit, on n'aboutit à rien de précis, rien de définitif. Chacun sentait que La Tène n'avait pas dit son dernier mot et

lorsqu'en 1906, sur les instances de M. Zintgraff, le comité de la Société d'histoire étudia avec les représentants de l'Etat, de la Commune et du Musée de Neuchâtel, la question de La Tène, la commission convoquée à ce sujet se déclara à l'unanimité en faveur de la reprise des fouilles et en confia la direction à un comité de cinq membres.

La Confédération, la Commune et la Société d'histoire allouèrent un crédit d'environ 4000 francs, grâce auquel les fouilles purent être commencées le 18 mars, après qu'on eut déboisé la partie de la station qui devait être explorée pendant la campagne de 1907.

Ces nouvelles fouilles, on ne saurait trop le répéter, ont moins en vue la découverte d'objets importants que l'établissement exact de la topographie et la recherche de la nature, de l'importance, de l'utilité et de l'âge de cette station.

Il s'agit d'explorer tout l'espace compris entre l'ancien bois d'Epagnier au nord, la Thielle au sud et le lac à l'ouest. Les fouilles antérieures ont appris qu'anciennement une rivière ou un chenal traversait cette région. Les perturbations produites sur les bords de notre lac par l'éboulement de Brugg, au Vme siècle de notre ère, durent en modifier brusquement le cours, et l'ancienne terre ferme, sur laquelle s'élevait l'établissement gaulois, fut conquise par le lac. Les vagues, lentement mais sûrement, nivelèrent l'ancien lit et accumulèrent sur ce qui fut la station des quantités considérables de graviers et de limon, si bien qu'il faut aujourd'hui déblayer de 1 à 6 m. d'alluvion avant d'atteindre la couche archéologique, facilement reconnaissable à sa couleur noirâtre et à la multitude de petits coquillages qui la constituent.

La tranchée effectuée au début des fouilles à 20 m. en aval du pont Desor (voir plan II de N. 7 à N. 4) nous permit de retrouver un ancien lit de rivière très peu profond à cet endroit que nous avons remonté dès lors sur 60 m. environ.

Après un mois de recherches peu fructueuses, tant le sol que nous fouillions avait été bouleversé par nos prédécesseurs, nous sommes tombés sur les vestiges d'une première habitation, située sur la rive gauche, donc au nord, tout au bord de la rivière et la surplombant même. (Voir plan II, I, 4.)

Cette maison, dont une grande partie avait été fouillée et qui mesurait une dizaine de mètres de longueur sur 3 à 4 m. de largeur, ne nous fournit guère qu'une seule particularité intéressante : un plancher encore en place ou peut s'en faut.

Ce plancher, vraisemblablement jeté sur la rivière comme une

espèce de terrasse, reposait autrefois sur une colonnade de gros chênes; mais le poids des graviers charriés par les vagues l'avait fait céder et il avait glissé entre les pilotis destinés à le soutenir jusqu'au fond de la rivière, dont le sol argileux et peu consistant avait été rendu stable par un travail de bétonnage de 30 cm. d'épaisseur.

Quelques mètres plus loin, nous avons relevé une double série de pilotis que nous nous proposions d'explorer quand la crue du lac au printemps nous obligea de suspendre les travaux le 25 mai.

A la reprise d'automne, dès le 2 septembre, nous sommes arrivés à rétablir l'emplacement exact du pont Desor, long d'une centaine de mètres et formé de douze palées de 5 à 6 m. de largeur formées de six pilotis en chêne disposés de 8 en 8 m. (Voir plans I et II.)

Ce pont, qui franchit la rivière à l'endroit où s'élevait la station, se dirige du côté de l'est, direction de Berne, vers le lit corrigé de la Thielle et le lac à l'endroit où de nos jours les patineurs se livrent à leurs ébats favoris. Un pont qui conduit au lac a de quoi nous surprendre; mais il faut se souvenir que la Thielle coulait alors à travers la station même où le pont la franchissait, que le lac n'avait pas envahi le grand marais, comme il l'a fait depuis lors, qu'il y avait probablement à l'endroit où aboutissait le pont un bourrelet, une dune ou moraine, d'où l'on pouvait gagner les rives de la Broye vers la Sauge; le prolongement du pont du côté de l'est s'expliquerait par le fait qu'il y avait en cet endroit, déjà du temps des Gaulois, un marécage qu'il s'agissait de traverser pour arriver sur terrain solide du côté de l'est. Le pont Vouga, à 130 m. plus à l'ouest, présente du reste la même disposition. (Voir plan I.)

A partir du pont Desor, la rive nord de l'ancienne rivière est jalonnée exactement par une double série de pilotis serrés les uns contre les autres et qui ont été suivis déjà sur plus de 30 m. (de F. 4 à A. 2 sur le plan II). Ces pilotis servaient, selon toute évidence, à protéger la rive en empêchant tout glissement.

Nous ne pouvons donner aucun renseignement sur la rive sud, qui fut autrefois toujours la plus productive, car les objets y furent généralement entraînés par le remous des vagues, pour la simple raison que les eaux trop hautes rendent les recherches impossibles en toute autre saison que le premier printemps. Suivre cette rive sera la principale tâche du printemps 1908.

Jusqu'à maintenant les fouilles, comme on devait s'y attendre puisqu'on attaquait la région la plus fouillée de la station, ont été peu pro-

ductives. On n'a exhumé que peu d'objets de valeur. Mentionnons spécialement quelques haches de fer, un magnifique couteau, un harpon de pêche en fort mauvais état malheureusement et surtout un objet indéterminé encore que nous considérons comme un marteau à damasquiner. Cet objet unique a été trouvé en la présence d'un des directeurs des fouilles, dans la couche archéologique absolument vierge et à plus d'un mètre de profondeur, il ne saurait donc être question d'une supercherie.

A la reprise d'automne, nous eûmes le bonheur de tomber sur une véritable mine d'objets, à la dixième palée du pont Desor (plan II, G. 5). Nous avons en effet mis à jour sur quelques mètres carrés quarante-huit objets, parmi lesquels une épée fort bien conservée, une dizaine de fers de lance, quelques gouges et une superbe fibule en si bon état que l'on pourrait s'en servir encore aujourd'hui. Il n'en est malheureusement pas de même de la plupart des objets recueillis. Depuis que les eaux du lac se sont retirées, l'air a lentement pénétré jusqu'à la couche archéologique et le fer s'est oxydé de façon si complète qu'il ne reste fréquemment plus trace de métal malgré les apparences. Les objets qu'on trouve sont généralement entourés d'une couche d'argile et de sulfure de fer telle qu'il est parfois impossible de distinguer la forme primitive.

M. Bellenot, professeur de chimie à l'Ecole de commerce, a bien voulu rechercher les moyens de débarrasser les objets de cette couche argileuse; après de nombreux essais il est arrivé à une solution qui donne d'excellents résultats, à condition qu'il reste encore quelques parcelles de métal. Voici du reste la liste complète des objets trouvés pendant la campagne de 1907 :

Deux épées, 2 soies d'épées, 1 saumon d'épée, 1 pointe d'épée cassée, 19 fragments de fourreaux d'épées, 1 marteau à damasquiner, 17 fers de lances, 4 talons de lances, 7 couteaux dont 3 beaux et fragments, 8 mors de chevaux, 68 fibules dont une quinzaine complètes et 4 ou 5 admirablement conservées, 2 haches, 3 gouges dont 1 à douille carrée, 1 ciseau à douille, 1 grosse aiguille, 1 paire de bruxelles, 2 longues et larges bandes de fer perforées, 2 poignées ou boutons de portes, 9 anneaux plats, 2 boucles en 8 parties d'un mors, 16 boucles, 32 anneaux dont 10 bosselés, 1 grand clou, 1 harpon, 1 crampon, 1 attelle, 12 boucles mâles de ceinturons, 1 bracelet fait de 2 anneaux, 1 bouton large, 1 crochet. Tous ces objets en fer.

En bronze : 1 phalère plate à bouton, 1 dite sans bouton, 1 dite concave, 1 plaque mince en forme de cœur trouvée repliée, 1 fibule,

1 bracelet fait de 2 anneaux, la moitié d'un bracelet à rondes bosses, 1 bouton bombé, 2 anneaux ou bagues, 1 fragment de faucille, 1 paire de bruxelles.

Tous ces objets sont de la période de La Tène II, sauf deux fibules en fer et celle en bronze dont nous venons de parler qui sont de La Tène III.

Poteries: Les débris de poterie retrouvés ont été nombreux spécialement en H. I, K. 4, du plan n° II. Malheureusement, nous n'avons pu relever aucune pièce entière, la mieux conservée est une sorte de grande tasse mesurant 20 cm. environ au diamètre supérieur, dont il ne manque guère qu'un quart, puis un gros fragment de pot, diamètre 26 cm., hauteur 9 cm., brisé en haut et en bas, et un singulier vase dont nous avons pu recoller tout le fond et une large bande allant du bas en haut, hauteur totale 17 cm. en forme de large chope évasée et dont l'extérieur est comme craquelé par un décor rappelant les efflorescences d'une algue légère. Tout ces débris, très variés comme pâte, finesse, épaisseur, paraissent être également de La Tène II.

Ossements: On en a trouvé un peu partout dans les fouilles et parfois en quantité. Il y a dans le nombre la calotte supérieure d'un crâne humain avec une partie de la mâchoire, les dents très belles, des tibias et des fémurs, des mâchoires de cerfs, de sangliers, des dents et des ossements de chevaux, d'ours, de bovidés, de chevreuils, etc.

Mentionnons encore une pièce curieuse, trouvée le 8 mai 1907: C'est la moitié d'une plaque de pierre meulière micacée qui mesure actuellement 57 cm. de hauteur, 24 de large, présentant, du côté où elle est cassée, une rainure perforée de trois trous traversant à 16, 28 et 41 cm., les deux coins extérieurs sont arrondis, vers la rainure dans le bas une sorte d'évasement, à l'autre extrémité un relèvement. Cette pierre semble être une meule munie de trois trous par où descendait la farine grossière dans un vase sousjacent, ou mieux encore, vu le peu d'usure de la surface, un broyeur pour fruits.

Monnaie: Enfin, pour terminer cette énumération, une seule monnaie, une pièce séquanaise à la grosse tête lippue et au cheval cornu.

Et maintenant que conclure de ces nouvelles fouilles?

A mainte reprise le public que la question intéresse s'est plaint de ce que la commission de La Tène restât muette. — Mais qu'eussions-nous pu dire?

Il vaut mieux ne rien dire que répandre une erreur. Les fouilles doivent être continuées encore, puisque l'espace fouillé actuellement n'est guère que le quart de ce qui devra être remué, et il ne sera pas

possible de tirer la moindre conclusion définitive avant plusieurs années. Cependant nous aurions mauvaise grâce à nous taire et à ne pas faire part de quelques constatations faites au cours des nouvelles fouilles.

1° Nous n'avons pas trouvé, comme cela a été le cas dans les fouilles précédentes, des objets portant la trace d'une lutte violente : crânes taillés à coups d'épée, épées tordues ou ébréchées qui permettraient d'envisager La Tène comme un oppidum ; nous n'avons pas trouvé non plus d'amas d'épées neuves dans leur fourreau, ce qui indiquerait un arsenal ou magasin d'armes. Par contre, nous y avons trouvé en grand nombre des fragments de vases et ustensiles de ménage de genres très variés et des débris de cuisine sous forme d'ossements d'animaux de plusieurs espèces, ce qui indique un établissement stable où l'on s'est servi également d'outils domestiques comme de marteaux, faulx, faucilles, scies, gouges, aiguille, ces derniers il est vrai en petit nombre. Par contre, les objets de parure purement féminins continuent à faire défaut, point d'épingles à cheveux, de broches, de bracelets délicats ; les fibules sont lourdes et généralement de grandes dimensions.

Comme d'autre part les armes continuent à prédominer dans une très forte proportion, l'idée d'un établissement militaire doit être conservée. La Tène était vraisemblablement un lieu de refuge et un entrepôt d'armes, espèce d'arsenal fortifié que les ponts reliaient à travers le marais au plateau suisse d'une part et au Jura d'autre part et qui, par sa position sur un cours d'eau au confluent de trois lacs, surveillait toute la navigation intérieure du pays. Ce poste de sûreté a été occupé d'une façon stable par une garnison dont l'élément féminin restait éloigné.

2° La rivière semblerait, à certains indices géologiques, s'être rapprochée, en quittant la station de La Tène, du village d'Epagnier et du bas de Montmirail.

3° Il reste quelques mots à dire de la chronologie de la station de La Tène. Le problème est assez compliqué, vu que nous nous trouvons serrés par des dates presque historiques. D'après la forme des objets qu'on y a trouvés, des épées et des fibules particulièrement, ainsi que d'après les débris de poterie recueillis dans l'ancien lit de la Thielle, il semble que nous sommes en plein dans la seconde période de La Tène, celle qui va de 200 à 50 ans avant J.-C. Quelques rares objets peuvent seuls être attribués à la période antérieure ou à la période suivante. Or, on admet généralement que les Helvètes passèrent du sud

de l'Allemagne, leur ancienne résidence, en Helvétie seulement après l'invasion des Cimbres et des Teutons, de 113 à 101 avant J.-C. (d'autres auteurs parlent de 120), et cette arrivée tombe dans le milieu de la période assignée à la station qui nous occupe par les objets qui y ont été trouvés et l'on ne constate pas à La Tène la substitution d'une peuplade à une autre. Si ce sont les Helvètes qui ont fondé cette station, la durée de son existence est bien courte, de 107 environ à 58 avant J.-C., date de l'émigration des Helvètes, soit 49 ans seulement. Si, d'autre part, La Tène est antérieure à l'arrivée des Helvètes et si elle a été ruinée par eux, nous n'avons non plus que 90 ans environ d'existence, en outre les traces d'une destruction violente manquent et la présence d'armes que l'on peut attribuer à la période de La Tène III ne s'expliquerait pas. Voilà le problème posé auquel les fouilles futures apporteront peut-être une solution. Mais serait-il impossible d'admettre, et c'est de ce côté que nous nous inclinons, que la date de l'arrivée des Helvètes dans la Suisse actuelle n'est pas suffisamment établie?

W. Wavre et P. Vouga.

PETITE CHRONIQUE

*** *Vigne des Tuiles, à Saint-Blaise*[1]. — Les travaux du défonçage qui se continuent ont mis à découvert, le 29 janvier 1908, une plateforme carrée de 75 cm. de côté, formée de *carrons* quadrangulaires et munie sur les quatre côtés d'un rebord de 3 cm. environ, fait à l'aide de briques ou tuiles mises de champ.

Cette plateforme reposait sur du mortier et sur un second lit de briques; dessous, presque pas de maçonnerie; elle était isolée; il n'y a pas de murs adjacents, si ce n'est plus loin. Cette partie de la vigne n'offre pas de murs compacts, mais on y trouve une certaine quantité de pierres à maçonnerie.

Les vignerons ont déjà trouvé précédemment une plateforme de ce genre, mal à propos baptisée dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du nom de four; nous y voyons plutôt des *foyers*.

Les petits objets mis au jour sont des débris de vases grossiers et quelques morceaux pouvant avoir appartenu à une amphore, entre autres un morceau de l'anse de forme droite; pas de fer ni de monnaies cette fois.

*** *Monnaie romaine aux Ponts*. — Il nous a été remis un petit bronze romain de Claude le Gothique (268-270), trouvé aux Ponts-de-Martel, en plantant un poteau pour le téléphone, diam. 17 mm.: A) IMP. CLAVDIVS AVG. Buste radié à droite. R) *Jovi* VICTORI, Jupiter debout, tourné à gauche, tenant le foudre de la droite et le sceptre de la gauche.

*** *Bracelet, La Tène I* (400 à 200 av. J.-C.), trouvé dans la groisière du chemin de fer entre Cornaux et Cressier, le 30 janvier 1908, entourant encore un fragment du cubitus et du radius congelés avec le bracelet. Celui-ci est *surfermé*, en bronze verdâtre et orné de stries formant des replis triangulaires. L'heureux découvreur, qui en possède deux autres provenant du même emplacement, l'a trouvé dans la tranchée, sous 50 cm. environ de terre, immédiatement au-dessus du gravier que les ouvriers du chemin de fer exploitent. C'est au même endroit qu'ont été trouvés, en 1892 (v. *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 11 et du 12 mai), plusieurs squelettes avec une dizaine de bracelets, dont deux d'une seule pièce en jais. La plupart sont au Musée de Neuchâtel. Il y avait donc là un cimetière dont il aurait été intéressant de relever l'étendue et les particularités.

*** *Armoirie sculptée sur pierre à l'auberge du Pont de Thielle.* — La pierre rectangulaire, lisse de tous les côtés, 40/35 cm. environ, du Néocomien semble-t-il, présente du côté taillé un rebord encadrant une armoirie

[1] Voir précédente chronique, p. 38.

sur lambrequin à un chevron chargé de cinq trèfles ou cœurs surmonté d'une fleur de lys, flanquée de deux mollettes, en pointe trois coupeaux portant une fleur de lys; le casque est surmonté d'un bonhomme en robe tenant un glaive; en haut, N I H, la seconde lettre adhère au glaive, dessous l'écu: 1610.

Ces armes nous paraissent être celles des Hory, nom qui fait tressaillir au voisinage immédiat du Château de Thielle. Il est vrai que les armoriaux donnent pour Hory le chevron inverse, la fleur de lys en haut et deux étoiles en bas; mais le justicier Huguenin figure ces armes à un chevron droit (il est vrai non surmonté d'une fleur de lys et tout uni), avec en pointe une fleur de lys (sans coupeaux) et en haut deux mollettes ou étoiles, ce qui se rapproche beaucoup de la pierre taillée de l'auberge où elle a été trouvée dans le mur de la cuisine du bas; servant de buanderie. Cette pierre nous paraît être un dessus de porte armorié pour lequel on aura utilisé une dalle anciennement préparée.

Il se pourrait aussi que ce fussent les armes Jean Henry.

⁂ *Les objets trouvés à La Tène* pendant la campagne de 1907 sont exposés au Musée, dans la salle des lacustres, sous la fenêtre de droite, depuis le 2 mars.

Les fouilles ont été reprises à cette célèbre station dans le courant du même mois. W. W.

⁂ *Lettres de J.-J. Rousseau.* — Nous devons rectifier une inexactitude commise dans la *Petite chronique* du dernier numéro.

Les lettres de J.-J. Rousseau à Isabelle d'Ivernois et au lieutenant Guyenet étaient demeurées la propriété indivise des héritiers de M. Alphonse Petitpierre qui, tous, ont contribué au don qui en a été fait à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

La générosité des membres de la caisse de famille de Pury est venue apporter un nouvel enrichissement à ce fonds des manuscrits de J.-J. Rousseau. Ils ont remis à la Bibliothèque treize lettres adressées par le philosophe à son ami le colonel Abram de Pury, du 10 septembre 1762 au 6 janvier 1768; la première est une copie ancienne, les douze autres des autographes, — et trois lettres autographes à Daniel de Pury, du 30 décembre 1762 au 6 avril 1765.

De ces seize pièces, trois seulement figurent dans les éditions ordinaires de la correspondance de J.-J. Rousseau, et deux y ont reçu des suscriptions erronées (nos 429 et 484 de l'édition Hachette). Matile en a publié douze autres, avec de nombreuses inexactitudes, dans le *Musée historique*, II, Neuchâtel, 1843, p. 79-106. Elles ont été reproduites par Fritz Berthoud (*J.-J. Rousseau au Val-de-Travers,* p. 133-135, 350-351, appendice p. 372-391), avec une des trois déjà parue dans les éditions ordinaires et que F. Berthoud a crue, à tort, inédite[1]. Un billet à Daniel de Pury n'a

[1] Nous tenons à remercier M. Th. Dufour, directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève, dont l'érudition nous a été, en cette occasion comme en bien d'autres, d'un précieux secours.

pas encore été publié. Remarquons à ce propos que F. Berthoud n'a pas donné, comme il semble le dire, toutes les réponses du colonel de Pury: il n'a eu sous les yeux que les minutes de ces réponses qui figurent au dos des lettres de Rousseau et il a négligé de consulter les originaux qui se trouvent à la Bibliothèque de la Ville et qui lui auraient fourni huit lettres de plus.

Les lecteurs du *Musée* partageront la satisfaction que nous avons éprouvée à voir ces pièces intéressantes venir, à leur tour, prendre place à la Bibliothèque, et la reconnaissance avec laquelle nous avons reçu ce don.

Ch. R.

*** En réponse à un appel adressé par la Société suisse des traditions populaires, le *National suisse* a reçu un certain nombre de chansons anciennes de notre pays: il en a publié quelques-unes qui concernent les événements politiques de 1831 à 1856 (nos des 5, 12, 15, 17, 23 et 31 janvier). Royalistes ou républicaines, ces productions n'ont pas grande valeur littéraire, mais il est intéressant de les recueillir comme des manifestations de l'opinion publique de cette période de luttes. Le même journal a publié dans le numéro du 25 janvier quelques notes sur l'occupation des frontières et l'entrée de l'armée de Bourbaki en Suisse, prises au fur et à mesure des événements du 9 janvier au 6 mars 1871. Enfin, les numéros des 5 et 6 mars renferment deux documents inédits communiqués par M. Arnold Robert: une lettre de l'avocat Bille à son ami J.-C. Ducommun, datée des prisons de Neuchâtel le 19 avril 1832, et les notes de François Delachaux, conseiller d'Etat, sur les derniers jours du gouvernement de la Principauté. Ces notes établissent entre autres que le 29 février, au matin, la majorité du Conseil d'Etat était décidée à résister à une tentative des républicains. MM. de Chambrier et Calame, après avoir soutenu l'avis contraire, avaient fini par se ranger à celui de leurs collègues et les ordres avaient été envoyés en conséquence aux habitants des communes fidèles. Mais devant l'opposition que la perspective d'une résistance à main armée rencontra dans les Conseils de la ville de Neuchâtel, le Conseil d'Etat revint sur ses décisions dans une séance tenue le soir du 29 février.

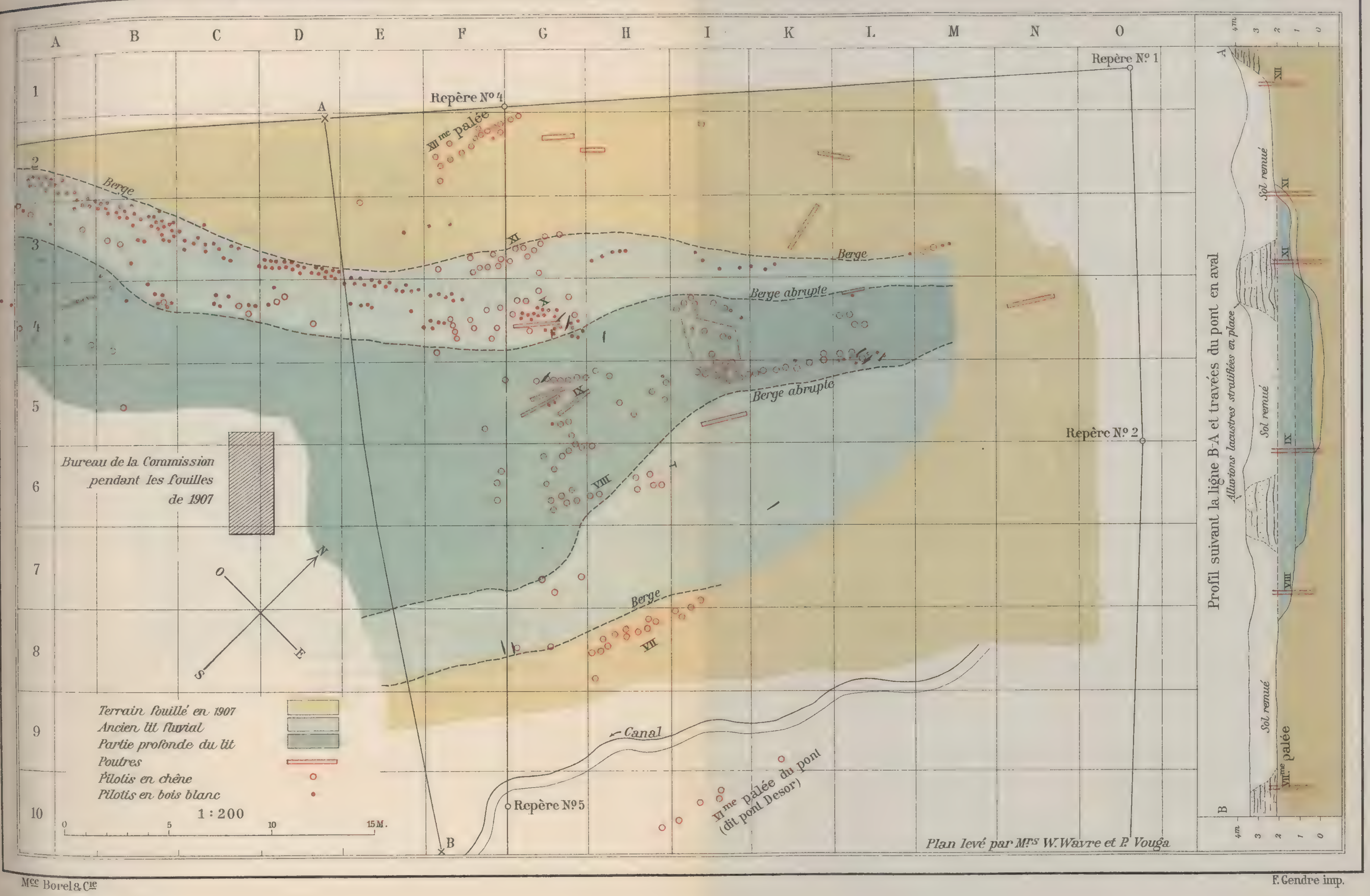
Ch. R.

*** La *Bibliothèque universelle* de février 1908 a publié (p. 292-298) une lettre inédite du comte Gorani, ce publiciste italien dont Marc Monnier a retracé la carrière aventureuse. Datée d'Yverdon le 11 octobre 1778, cette lettre raconte avec détail une excursion à Neuchâtel: cette ville a beaucoup frappé Gorani par le luxe des bâtiments et l'opulence générale qui y règne. Il parle aussi des automates des Jaquet-Droz — le célèbre mécanicien se trouvait alors à Londres, — entre autres de la Musicienne, et d'une visite qu'il a faite à Osterwald, le directeur de la Société typographique.

Ch. R.



Mce Borel & Cie F. Gendre imp.



Mce Borel & Cie
F. Gendre imp.



ANTOINETTE D'ORLÉANS

Septième enfant de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et prince de Neuchâtel,
et de Marie de Bourbon Saint-Pol;

née en 1571;

mariée à Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle;

veuve à 22 ans;

feuillantine à Toulouse, désignée comme coadjutrice de Fontevrault,
puis fondatrice des Filles du Calvaire, à Poitiers;

morte à Poitiers, en 1618.

D'après un dessin attribué à Nicolas Quesnel et conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris. Son portrait a aussi été gravé par Cl. Duflos, d'après un tableau de A. Pezey.



Héliog. Dujardin

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

CHATEAU-RENAULT

De nombreux documents du XVIme siècle, conservés aux grandes archives de Neuchâtel, sont datés de Château-Renault. Il ne s'agit pas de Château-Renaud dans la banlieue de Louhans, en Saône-et-Loire, bien que la ville de Louhans ait été apportée aux Hochberg-Neuchâtel par leur alliance avec la célèbre maison de Vienne. Ce n'est pas non plus le pittoresque Château-Regnault situé sur les rives de la Meuse et dessiné par Claude Chastillon, l'ingénieur d'Henri IV, bien que cette terre ait donné lieu à des procès entre la duchesse de Nemours, princesse de Neuchâtel, et ses parents les princes de Conty. Ce n'est pas davantage Château-Regnard gravé par Jehan Peeters. Le Château-Renault qui a été uni à Neuchâtel par une communauté de seigneurs pendant près d'un siècle est situé en Touraine. De Paris, on s'y rend en cinq heures d'express par Châteaudun et Vendôme; après avoir traversé les interminables plaines de la Beauce, on descend la vallée du Loir pour remonter un instant sur le plateau et passer dans la petite vallée de la Brenne, qui rejoint la Loire au-dessus de Tours. Château-Renault compte aujourd'hui 5000 habitants; un grand nombre de tanneries, des plus importantes de France, en font un centre industriel actif, au confluent de la Brenne et d'un fort ruisseau, le Gault, dont les eaux surchargées de produits chimiques sont aussi blanches que du lait.

La petite ville est dominée par la masse imposante du vieux château; construit au sommet de trois ou quatre terrasses superposées, il est dominé lui même par une grosse butte, sur laquelle se dresse un donjon gigantesque d'où s'envolent constamment des nuées de corbeaux.

On monte au château par un chemin étroit, à peu près aussi incliné que les « pavés du Tertre » à Neuchâtel, entre la maison de M. Pierre de Montmollin et celle de Mlle de Perrot. Au haut de la pente, on tourne brusquement à gauche et l'on se trouve en présence d'une porte fortifiée, d'une quinzaine de mètres de hauteur, qui donne accès sur la terrasse

du château; cette porte est flanquée de deux tourelles et surmontée d'un grand toit d'ardoises en éteignoir; elle se compose de deux voûtes ogivales dont l'extérieure est beaucoup plus grande que l'intérieure; autrefois se trouvait entre les deux voûtes une herse aujourd'hui disparue; il n'y a pas trace de pont-levis; cette porte offre la particularité qu'elle est percée de travers, que les deux voûtes ne correspondent pas l'une à l'autre et que le passage est de biais.

LÉGENDE : *a.* Donjon. *b.* Bâtiments d'exploitation rurale. *c.* Porte d'entrée fortifiée. *d.* Château. *e.* Vieux château. *f.* Portail. *g.* Terrasse. *h.* La ville de Château-Renault.

La porte franchie, on arrive sur une étroite terrasse longue d'environ cinq cents pas, d'où l'on jouit, au midi, de la vue sur la ville et sur la vallée du Gault. Au nord, sont des bâtiments d'exploitation agricole, dominés par l'immense donjon; dans un de ces bâtiments, utilisé aujourd'hui comme grange, et qui aurait jadis servi de chapelle, on remarque une très belle porte, surmontée d'un grand écusson dont on ne distingue plus les armoiries, mais dont la forme élégante indique le règne de Louis XIII ou de Louis XIV.

La terrasse fait un coude vers le nord, et l'on aperçoit à ses pieds la vallée de la Brenne.

A l'angle de ces deux terrasses se trouve le château, dominant l'une et l'autre vallée. Le lecteur excusera la description détaillée qui va suivre et les nombreux dessins ci-joints, parce qu'ils prennent aujourd'hui une valeur tristement documentaire; un incendie a détruit totalement, en janvier 1907, cette belle demeure.

Le château semble avoir été construit en deux fois. Au sud, se trouve une grosse masse, revêtue d'un immense toit d'ardoises et flanquée de quatre tours d'angle. A une époque postérieure, on paraît y avoir soudé, du côté nord, une bâtisse moins élevée et sans tourelles. On pénétrait dans la grosse bâtisse par un escalier en colimaçon, de date

évidemment ancienne (XVIme siècle), tandis que, devant la bâtisse nord, un perron de quelques marches précédait une grande porte pouvant remonter à l'époque de Louis XIV. Toutes les fenêtres anciennes avaient



A CHATEAU-RENAULT. LA TOUR D'ENTRÉE.
Au fond, à gauche, le château ; à droite, le donjon.

Dessin de M. François Wavre, d'après un croquis de l'auteur.

disparu et avaient été remplacées par de grandes ouvertures au XVIIIme siècle. A l'intérieur, tous les plafonds et planchers étaient de date assez récente.

De la terrasse, on monte en zig-zag sur la butte qui domine le confluent des deux petites rivières et l'on se trouve au pied du donjon.

Huit routes se croisent à Château-Renault, qui était sur les confins de la Touraine, du Blésois (Pays de Blois) et du pays chartrain. Il était donc naturel qu'au moyen âge, cette position stratégique devînt l'emplacement d'un château fort et qu'on s'en disputât la possession.

« Dès les temps les plus reculés, dit la légende, dès le XIIme siècle, dit l'archéologue Caumont, fut construite à Château-Renault une énorme tour massive dite *Tour de Carament*, qui mesure au moins 10 mètres de diamètre intérieur et dont la hauteur peut être évaluée à 25 mètres. Une immense trouée verticale a été pratiquée du haut en bas de la tour, ensorte qu'elle ne possède plus aujourd'hui que les deux tiers de sa circonférence. » On attribue la construction de ce donjon à Thibaut-le-Tricheur, le premier comte de Blois et de Touraine qui se soit rendu indépendant de l'autorité royale ; c'est lui aussi qui a élevé la grosse tour de Châteaudun.

Château-Renault, apporté en mariage à l'un des fils de Saint-Louis, passa en 1391 à Louis de Valois, duc d'Orléans et frère du roi Charles VI. Le poète Charles d'Orléans, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, vendit Château-Renault pour payer sa rançon, mais retira sa terre par réméré et la céda ensuite à son frère naturel Dunois, le bâtard d'Orléans, pour la somme de 20,000 écus d'or (1449).

Le petit-fils de Dunois, Louis Ier d'Orléans, épousa en 1504 sa parente Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel en Suisse ; la mère de Louis, comme la mère de Jeanne, appartenaient l'une et l'autre à la la maison de Savoie, et le mariage du roi de France Louis XI avec une Savoyarde, a facilité cette union. Devenu duc de Longueville en 1512, Louis rentrait des guerres d'Italie au lendemain de Marignan, lorsqu'il succomba en cours de route à Beaugency-sur-Loire, à quelques lieues de Château-Renault. De cette époque date la communauté de seigneurs entre Neuchâtel et Château-Renault.

Aux archives de Neuchâtel on ne possède qu'une seule lettre datée de Château-Renault par Jeanne de Hochberg le 15 mai 153[7] pour avertir les quatre ministraux qu'elle attend le retour de son troisième fils, François, marquis de Rothelin, alors en Italie pour le service du roi, «avant de confirmer l'octroi [de quoi?] que son fils leur avait fait».

Après la mort de Jeanne de Hochberg et de tous ses fils, la veuve du cadet d'entre eux, Jaqueline de Rohan, marquise de Rothelin, a fait à Château-Renault au moins deux séjours, seule ou en compagnie de son



Chateau-Renault.
Vue prise de la ville et du sud.

Dessin de M. François Wavre, d'après un croquis de l'auteur.

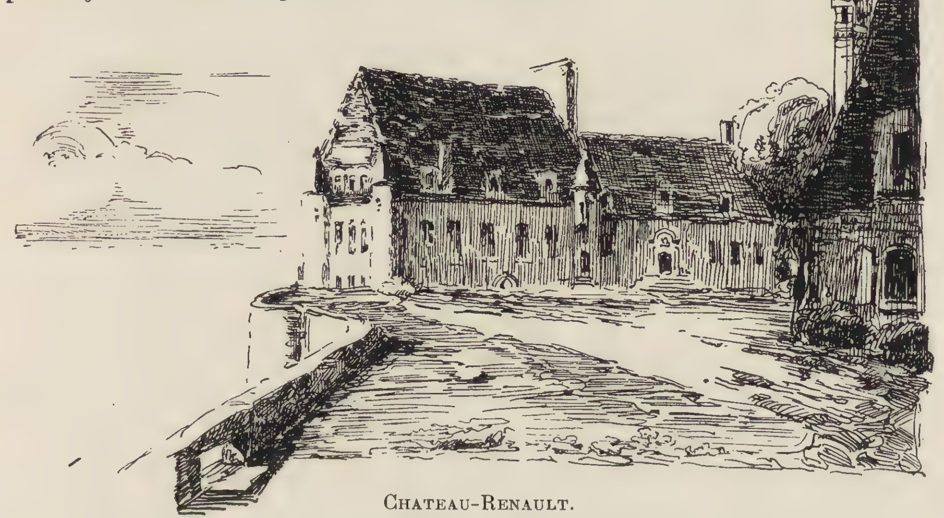
fils Léonor d'Orléans, alors mineur et co-souverain de Neuchâtel avec son cousin le duc de Nemours.

En novembre 1555, elle écrit au gouverneur Bonstetten pour se plaindre de ce que Nemours s'est permis de renouveler la combourgeoisie avec Berne sans l'en avertir ; elle en est « ébahie, vu qu'il négocie toujours en vue de ne pas avoir à partager Neuchâtel » avec Léonor; elle prie Bonstetten de faire des remontrances à MM. de Berne à ce sujet. On sait que deux ans plus tard Jaqueline, qui s'était convertie au protestantisme, obtint de Berne le comté de Neuchâtel pour son fils à charge de fournir à Nemours une compensation en Bourgogne.

Dix ans plus tard, Léonor, devenu catholique et récemment marié à Marie de Bourbon, est à Château-Renault, d'où il envoie de nombreuses lettres au gouverneur Bonstetten ; ces lettres s'échelonnent entre janvier 1565 et novembre 1566. Une lettre mettait alors environ un mois pour aller de Château-Renault à Neuchâtel, comme on peut s'en assurer par les annotations en allemand mises par Bonstetten sur le verso des missives qu'il recevait; c'est ainsi qu'une lettre partie de Château-Renault « le 20 avril 1564 *avant Pâques* » arrivait à Neuchâtel le 21 mai 1565 ; l'année commençait alors en France à Pâques tandis qu'en Suisse elle commençait le 1er janvier ; la lettre dont il s'agit a donc mis 31 jours et non pas 13 mois à faire le voyage. On confiait les lettres à qui l'on pouvait; l'une d'elles a été portée par le « paticier ».

Les correspondances de Léonor avec le gouverneur sont généralement relatives à des affaires courantes et surtout à des demandes d'argent. Plusieurs se rapportent aux payements considérables (15,000 écus, 12,000 écus) à faire à MM. de Wattewille pour l'achat du château de Colombier. Une lettre (13 avril 1565) concerne le brevet de conseiller d'Etat conféré à François Clerc, tige de la célèbre famille militaire Clerc dit Guy ou Guy d'Haudanger, dont les archives sont aujourd'hui entre les mains de M. Maurice de Pourtalès, à Neuchâtel. Une lettre s'applique à « ceux de Colombier » qui ont sans droit fauché de l'herbe aux marais du Chablais, au bout du lac, et que le prince recommande au gouverneur de traiter favorablement. D'autres concernent la fixation de la date des Audiences générales ou confirment à Guillaume Hory la noblesse déjà accordée à son père, Blaise Hory, par Jeanne de Hochberg. Deux sont relatives à « l'homicide » commis par Claude Lardy sur le sieur de Diesse; le prince ordonne de suspendre toute poursuite contre Lardy et de ne l'inquiéter « ni dans son honneur ni dans sa femme ni dans ses biens »; il s'agissait d'un duel; ce Claude Lardy avait été pré-

cédemment condamné à mort par les Bernois pour avoir malmené leur bailli d'Yverdon, Wyttenbach, et, sur les instances du prince, avait été gracié « vu son honorable parentage »; en 1576, il fut un des capitaines neuchâtelois de l'armée huguenote commandée par Condé et par le duc Jean-Casimir de Deux-Ponts et prit part, sous leurs ordres, à cette longue campagne qui, commencée en Lorraine, se continua par Dijon et Moulins pour finir devant Paris.



CHATEAU-RENAULT.
Vue prise dans la cour. La ville est au pied des murailles de la terrasse.

Dessin de M. François Wavre, d'après un croquis de l'auteur.

On aime à se représenter le jeune duc Léonor, alors âgé de vingt-cinq ans, et dont Brantôme a écrit qu'il était un des seigneurs les plus accomplis de son siècle, se promenant sur la belle terrasse de Château-Renault, en compagnie de sa sœur Françoise, dont les yeux « pouvaient embraser tout un royaume » et qui possédait encore d'autres charmes spéciaux décrits par Brantôme dans sa biographie d'Anne de Bretagne. Sous ce doux ciel de la Touraine, en face de ces immenses horizons, près de la forêt de Marchenoir où les deux enfants de Jaqueline de Rohan devaient se livrer aux grandes chasses, tout semblait devoir leur sourire. Mais les temps étaient tragiques. Au lieu d'épouser le « prince charmant » qu'elle pouvait rêver, Françoise dut se résoudre à convoler avec le vieux chef des huguenots, Louis de Bourbon-Condé, qui avait eu dix enfants légitimes et deux autres moins légitimes, qui sortait à peine des bras d'une favorite nommée Isabelle de Limeuil, et dont le protestantisme lui-même était si vacillant que Catherine de

Médicis fut sur le point de le faire rentrer dans le giron de l'Eglise romaine en lui offrant d'épouser une Guise. Sebeau, secrétaire de Léonor, écrit mélancoliquement de Château-Renault à Bonstetten, à Neuchâtel : « Monseigneur va à la cour pour conclure le mariage de ma Damoyselle avecques Monsieur le Prince. Je prie à Dieu que ce seoit au contentement de toutes les parties. »

Ce mariage politique fut célébré à Vendôme, à quelques lieues de Château-Renault, en présence de la reine Jeanne d'Albret, du cardinal de Chatillon frère de l'amiral Coligny, et de divers grands seigneurs huguenots (1565). La jeune Françoise prit son rôle tellement au sérieux qu'elle devint même amoureuse de son vieil et volage époux; elle eut de lui deux enfants qui furent la tige des Bourbon-Soissons. Deux ans plus tard, Condé était tué à Jarnac et son enthousiaste veuve ne pardonna jamais à Coligny d'avoir imprudemment engagé la bataille à la fin de laquelle Condé avait trouvé la mort.

Six ans plus tard, en 1573, Léonor mourait empoisonné à Blois, à l'âge de trente-trois ans.

Leur mère infortunée, Jaqueline de Rohan, cessait alors d'habiter la Touraine pour vivre soit à Neuchâtel, soit à Blandy en Brie, soit à Sainte-Croix en Bresse, s'occupant de la levée des troupes pour les huguenots français et de l'éducation des jeunes enfants de Condé, dont Françoise ne prenait guère de souci. A la cour des Valois, Françoise s'était non seulement consolée, mais ses mœurs s'étaient altérées au point qu'elle passa pour être devenue décidément trop « hospitalière ». Elle avait aussi, comme son frère, abandonné le protestantisme.

A partir de la mort de Léonor, Château-Renault cesse d'avoir les mêmes seigneurs que Neuchâtel. La terre fut attribuée non pas au fils aîné Henri Ier, prince de Neuchâtel et duc de Longueville, mais à une des nombreuses filles que Léonor avait eues de son mariage avec Marie de Bourbon-Saint-Pol. Cette fille s'appelait Antoinette d'Orléans; elle se maria en 1592 et apporta en dot à Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, général des galères de France, la baronnie de Château-Renault, grevée d'une rente de 1000 écus au profit de la veuve d'Henri Ier. Gondy fut tué par trahison devant le mont Saint-Michel en 1596 et sa toute jeune veuve fit assassiner, par un soldat, le meurtrier de son époux; ce soldat ayant été pris et pendu par ordre du roi Henri IV, malgré les instances de la princesse, celle-ci se retira dans un couvent de Toulouse, moins par repentir que par fureur. Elle fonda plus tard la maison des Filles du Calvaire à Poitiers, où elle mourut en 1618.

La baronnie de Château-Renault a passé plus tard aux Rousselet, descendants des anciens baillis des Longueville à Châteaudun, par le mariage d'Emérence ou Mirande de Gondy, sœur du maréchal de Retz, avec François de Rousselet; Albert de Rousselet, fils de François,



Chateau-Renault. Le donjon.

Dessin de M. François Wavre, d'après un croquis de Mlle Gab. Maurice, institutrice à Château-Renault.

s'acquit l'amitié du roi Louis XIII, qui érigea Château-Renault en marquisat en 1620. Sous Louis XIV, François-Louis de Rousselet, cadet de la famille, s'est illustré sur mer et devint vice-amiral, puis maréchal de France; sa nièce épousa le célèbre amiral d'Estaing et lui apporta la terre; d'Estaing, malgré ses victoires sur les Anglais aux Etats-Unis et

aux Indes, et malgré sa participation aux premières phases de la Révolution française, a péri sur l'échafaud en 1794. Les armes des Rousselet (un arbre) se voyaient encore dans la cour intérieure, sur la porte d'entrée au haut du perron, avant l'incendie de 1907.

Château-Renault appartient aujourd'hui au marquis Calmon-Maison, fils de M. Calmon, préfet de la Seine sous M. Thiers. Par sa mère, il descendait d'un des héros de la Bérésina et de Leipzig, le maréchal Maison, dont il vient de relever le titre. Un portrait du maréchal se voyait dans le grand salon de Château-Renault.

C'est à l'obligeance de M. Calmon-Maison que sont dus bon nombre des renseignements qui précèdent.

A l'est du château, s'étend au loin la belle forêt où fut tué, en 1580, le chef protestant La Renaudie, l'un des instigateurs de la conjuration d'Amboise. A quelques lieues à l'ouest, se trouve la terre patrimoniale de Mlle de La Vallière, la belle et touchante amie du jeune Louis XIV.

SOURCES

Grandes archives de Neuchâtel, Liasse T, 4/4; U, 4/4; C, 5/24; K, 5/11, § 10.

Archives nationales de France, fonds Conti, R³ 103, contestations entre la duchesse de Nemours et les Conti, à propos de Château-Renaud (Meuse).

Bibliothèque nationale de Paris, fonds français, manuscrit 8501, fol. 550. Par son contrat de mariage du 2 juillet 1466, le fils de Dunois assure à sa fiancée, Agnès de Savoie, belle-sœur du roi Louis XI, 3000 livres de rente, gagées par les revenus de Beaugency et de Château-Renault, ou, à défaut, par les revenus de Valbonnais et autres terres en Dauphiné.

Jehan de Baudreuil. *Les seigneuries de Loys II d'Orléans-Longueville.* Bibliothèque nationale. ff. manuscrit 6013: La coutume de Touraine attribuait à Château-Renault le principal manoir et deux parts du revenu au fils aîné, le tiers appartenant aux moins nés (cadets) et le reste aux femelles. Les armes de Château-Renault étaient « trois paulx de gueules et trois paulx de pane ver au chef d'or ».

Papiers de la famille Guy d'Haudanger, à Neuchâtel, chez M. Maurice de Pourtalès.

Boyve. *Annales de Neuchâtel*, II, 192, 363; III, 137, 357.

Brantome. *Hommes illustres français.* Discours LXIX sur le prince de Condé, III, 311.

Brantome. *Dames illustres.* Discours IX, article VI, Françoise de Longueville et la marquise de Rothelin sa mère. Discours Ier sur Anne de Bretagne.

L'abbé Bordas. *Histoire du Dunois,* Châteaudun 1851, I, 289, note sur les Rousselet, baillis des Dunois à Châteaudun.

Stanislas Bellanger. *La Touraine ancienne et moderne,* Paris 1846.

L'abbé J. Bourassé. *La Touraine: Histoire et monuments*, Tours 1855.

Calmon-Maison. *Le maréchal de Château-Renault,* Paris 1903, p. 3 et suivantes.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance du marquis Calmon-Maison.

LETTRES INÉDITES DE MYLORD MARÉCHAL

Notre regretté collègue J.-H. Bonhôte a tracé, dans le *Musée* de 1864[1], le portrait de lord Keith, maréchal d'Ecosse, connu sous le nom de Mylord Maréchal, à qui le Grand Frédéric avait confié le gouvernement de la Principauté de Neuchâtel. Homme de beaucoup d'esprit, philosophe épicurien et sceptique, Mylord, après avoir soulevé l'Ecosse en faveur du prétendant, pensait trouver à Neuchâtel une douce sinécure et le repos de sa vieillesse[2]. Il vivait au château de Colombier, s'occupant avec prédilection d'agriculture — il passe pour avoir été un des introducteurs de la pomme de terre en ce pays — et entouré d'une domesticité bizarre qu'il appelait sa *Ménagerie*: le musulman Ibrahim, qui se disait de la race du Grand Lama, le Tartare Motcho, Stephan le Kalmouck, en étaient les plus beaux ornements. Il avait en outre adopté une jeune Turque, Emetulla, fille d'un capitaine des janissaires, que son frère Jacques Keith avait recueillie dans les ruines d'Oczakow lors de la prise de cette ville par les Russes en 1737. Elevée avec soin par Mylord, convertie au christianisme à Neuchâtel et baptisée en 1763 par Henri-David Petitpierre, elle épousa M. de Froment, lieutenant-colonel au service de Sardaigne et parent du gouverneur Paul de Froment. Ce mariage, qui ne fut point heureux, aboutit à un divorce[3]. Emetulla, après avoir longtemps séjourné à Berlin, où était retourné son protecteur, revint habiter Neuchâtel, et mourut presque centenaire en 1820[4].

Mylord, âgé de près de soixante-dix ans, arrive à Neuchâtel en septembre 1754, comme successeur de M. de Natalis, décédé. Son rêve de vie paisible ne sera pas long. Un an s'est à peine écoulé, qu'il constate l'impossibilité de s'entendre avec les Neuchâtelois, et formule cette déclaration pleine d'humilité philosophique : « Tout bien pesé, je conclus que ne désirant que vivre tranquille dans mes vieux jours, j'étais une bête de me laisser persuader de vouloir gouverner les hommes[5]. »

[1] P. 40-48, 70-79, 105-111.

[2] « J'étais venu ici dans l'espérance de jouir d'une douce retraite. » (Lettre au colonel Chaillet, inédite, 4 octobre 1755.)

[3] Le contrat de mariage de M. de Froment et d'Emetulla (28 mars 1763), ainsi que trois pièces relatives à son divorce et aux arrangements financiers entre elle et son ex-mari, se trouvent enregistrés dans un volume des *Actes de Chancellerie* des Archives de l'Etat de Neuchâtel (t. XXVII, fol. 61, 162 et suivants).

[4] Dans la maison faubourg du Lac, 23. Cf. *Musée neuchâtelois*, 1865, p. 28; 1873, p. 150-151.

[5] Lettre au colonel Chaillet, 4 octobre 1755.

On connaît les querelles retentissantes auxquelles il fut mêlé du fait de sa charge de gouverneur: on en trouvera les échos dans la correspondance inédite dont nous allons citer quelques fragments.

Ce sont dix-neuf lettres de lord Keith, espacées sur les années 1755-1765; elles appartiennent à M. Paul de Coulon, ancien pasteur, à Neuchâtel, qui a bien voulu nous les confier, et sont adressées au colonel Jean-Frédéric Chaillet, conseiller d'Etat[1] (père du botaniste Jean-Frédéric, dit le «Grand Chaillet» à cause de sa haute taille, et de Georges Chaillet-de Mézerac). Le colonel, qui fut un des plus fougueux défenseurs de Ferdinand-Olivier Petitpierre et de J.-J. Rousseau, s'était lié dès le début avec Mylord Maréchal; il partageait ses idées de tolérance et aussi son aversion pour la Vénérable Classe. A son arrivée dans notre pays, le nouveau gouverneur n'était sans doute point exempt de quelques préventions contre la Compagnie des pasteurs. Un premier conflit s'éleva entre elle et lui six mois à peine après son arrivée. Il s'agissait des pénitences publiques infligées pour affaires de mœurs, dont le Roi, le gouverneur et le Conseil d'Etat demandaient l'abolition «comme abusives et scandaleuses[2]».

On peut suivre dans les registres de la Vénérable Classe les phases de cette affaire, dans le détail de laquelle nous n'entrerons point, mais qui mériterait de faire l'objet d'une étude spéciale. Indiquons seulement que la Classe prétendait pouvoir maintenir l'institution de la Pénitence publique en se fondant sur les Articles Généraux «qui, disait-elle, confirment et assurent les droits et les libertés de l'Etat et de l'Eglise[3]». La Classe résolut, le 17 septembre 1755, de s'adresser, «vu l'importance du cas», aux corps de l'Etat «intéressés à la conservation des dits articles», et de leur faire part des «justes alarmes» de la Compagnie. Les bourgeoisies furent donc consultées. La Bourgeoisie de Neuchâtel prit position contre la Classe et pour le Conseil d'Etat; le Conseil de ville, en effet, déclara qu'il avait «lui-même désiré la suppression de la Pénitence publique et fait à Mylord, notre gouverneur, les remontrances convenables à cette fin». Il ajoute qu'il ne considère point les Articles Généraux «comme altérés» par cette suppression. La Bourgeoisie de Valangin, à son tour, emboîte le pas, adopte le même point de vue et refuse «de prendre en objet les raisons alléguées par la Vénérable Classe». Le doyen de celle-ci, M. Cartier, se vit infliger par le Conseil

[1] 1709-1779. Conseiller d'Etat 1752-1763. Il avait épousé en 1746 Elisabeth de Chambrier, 1728-1815.

[2] Lettre du Roi de Prusse dont Mylord Maréchal envoie des extraits au colonel Chaillet.

[3] Procès-verbal de la séance du 30 avril 1755.

d'Etat « un blâme sévère » pour avoir « fait assembler secrètement les Consistoires et leur avoir fait signer des écrits qui donnent atteinte à l'autorité souveraine... en sorte qu'une démarche de cette nature méritait d'être corrigée... » « Il me paraît, écrit de son côté le gouverneur, que la folie s'est emparée de la Vénérable Classe... »

C'est là une des nombreuses escarmouches de la longue guerre qui se poursuit à travers tout le XVIIIme siècle entre le pouvoir civil et l'autorité ecclésiastique, entre le Château et le Conclave.

A ce moment déjà, Mylord Maréchal parla de résigner sa charge de gouverneur. Le fait ressort d'une lettre, jointe à notre dossier, écrite par M. S. de Meuron[1] au colonel Chaillet, et datée de Colombier, le 7 octobre 1755.

Monsieur et très cher cousin,

Je ne puis revenir de l'étonnement, de l'affliction et de la consternation où me jette la résolution de Mylord Maréchal, qui semble prise irrévocablement, de nous quitter et de se rendre en des lieux où il ne soit pas parlé de ces remontrances perpétuelles et fatigantes, et surtout pour se tirer des tracasseries que lui cause la Compagnie des Pasteurs. Il a marqué cette résolution à Monsieur le maire de la ville[2] dans une lettre qu'il a envoyée ce matin par un de ses valets. Elle renferme des sentiments qui font preuve de la perte irréparable que nous ferions. Mes faibles efforts n'ont pu ébranler le moins du monde ce parti pris. Mademoiselle Hémétée[3] secondera les efforts qu'on fera pour le retenir; mais je doute qu'on puisse le faire changer. Il n'est pas nécessaire de vous conjurer de faire jouer tous les ressorts imaginables pour nous conserver ce précieux trésor: il n'y a pas un moment à perdre; je crains même que sa déclaration au Roi ne soit sur le point de partir, si elle n'est déjà en route.

« J'ai eu l'honneur d'être ce matin 4 heures avec Mylord, avant-hier autant, mais constamment il m'a parlé des ministres, soit de leurs remontrances scandaleuses, démenties, contradictoires, etc., en sorte qu'il se familiarise tellement avec les raisons de son dégoût pour le gouvernement, qu'à moins de le distraire de ces idées, il se confirmera toujours davantage dans sa détermination... »

La Vénérable Classe fit de son mieux pour rentrer dans les bonnes grâces du gouverneur. Dans sa séance de février 1756, M. le doyen informe la Compagnie que les corps de l'Etat « iront voir Mylord à son

[1] Samuel de Meuron (1703-1777), procureur général 1764, destitué 1767 et rétabli 1769, admirateur et partisan de J.-J. Rousseau. Cf. Matile, *Musée historique*, II, p. 83 et suivantes, neuf lettres de Rousseau à S. de Meuron.

[2] Jean-Pierre Brun d'Oleyres, 1681-1757. Conseiller d'Etat dès 1727, maire de Neuchâtel dès 1728.

[3] D'ordinaire on l'appelait *Imétée*, plus bref que *Emetulla*.

retour de Soleure pour lui faire compliment », et il demande « s'il ne conviendrait pas que la Compagnie fît aussi une démarche ». « Délibéré, il a été dit qu'on doit la faire, et même le plus solennellement que faire se pourra... » Sur quoi, une adresse fut remise au gouverneur pour le féliciter de son heureux retour « et le prier de continuer un ouvrage si heureusement commencé ».

Cinq ans après, éclate la terrible affaire Petitpierre. Chacun connaît cette querelle dite « de la non-éternité », que M. Charles Berthoud a racontée ici-même avec tant de détails inédits et curieux[1]. Nous nous bornerons à transcrire les lettres que Mylord Maréchal adressait pendant cette période troublée de notre vie neuchâteloise à son ami le colonel Chaillet, fougueux partisan de Ferdinand-Olivier Petitpierre. A côté de jugements forts sévères sur les Neuchâtelois, elles contiennent quelques informations d'un intérêt moins local. Nous conservons l'orthographe originale et le style bizarrement incorrect de l'écrivain. Rappelons encore que, pendant que se poursuivait l'affaire de la « non-éternité », Mylord Maréchal était absent : il avait quitté notre pays au commencement de 1759 et voyageait en Espagne et ailleurs, chargé de missions dans l'intérêt de la paix ; il ne revint à Neuchâtel qu'en février 1762, et n'assista qu'au dénoûment du conflit.

Londres, ce 15me novembre 1760.

Je viens de recevoir la votre du 22 Sep., je suis très fâché de voir que les brouilleries ne se terminent pas. La lettre du Conseil ne m'est pas parvenue. C'est fâcheux qu'une dispute de théologie, que peu de gens sont en état d'entendre, et [qui] à ce qui me semble est assez indifférent par raport au mœurs, soit capable de mettre en combustion tout le pays, homes, femmes et enfants. Vous savez comme une étincelle mette le feu à vos têtes plus chaudes que celles des Gascons ; la franchise du cœur et la grande liberté du pays sont aussi cause du peu de retenue dans vos disputes ; je suis aussi persuadé que des malintentionnés soufflent sous main la discorde. Tâchez s'il est possible de venir à un accomodement raisonable ; pour cela il faudroit que de chaque côté on cède quelque chose. Les Petitpieres, que je connois, sont doux et raisonnables, je suis persuadé que pour l'amour de la paix, M. Petitpiere se taira sur son opinion. La Classe avoit paru, car la dispute avoit commencé avant mon départ, se contenter des offres de M. Petitpiere ; l'affaire, à ce que je croiois, étoit assoupi. Je repète encore (et par des bones raisons) que je suis persuadé que des boutefeux, qui savent combien la discorde est aisée à s'allumer, surtout en criant au priviléges, ont trouvé moyene de recommencer la dispute pour semer un mécontentement qui est favorable à leur

[1] *Les quatre Petitpierre,* tiré à part et publié chez Wolfrath & Metzner, 1875.

dessein, dont très peu pensent aux conséquences. Si je vous aurois dit qu'un point idéal de Théologie (car je suppose que dans la Ste Ecriture on trouve à apuier l'un et l'autre sentiment) auroit pu exciter un ferment dans tout un pays, vous en auriez ris, vous auriez suposé que persone excepté quelques ministres y auroient fait attention et que les autres n'y auroient pris aucun part, chacun se contentant de croire à sa fason; mais je vois que vous êtes tous tellement en combustion que vous me dites *que vous ne souhaitez pas que je fusse parmi vous.* Consultez le maire, consultez M. Meuron; j'ay bien bone opinion de tous deux, et tâchez de faire un projet d'accomodement, pour que je puisse espérer de finir mes jours en repos en Suisse, et dépêchez-vous, car je me fay vieux. Vous avez un bon pays, vous avez bon cœur, franc, des grands et bons privilèges; un petit brein de flegme est tout ce qui manque au Neufchâtelois pour être heureux. Bon jour, je vous embrasse de tout mon cœur.

Hier on a tiré les cannons pour la victoire du Roy[1], ce qui ne s'étoit jamais fait jusqu'à présent, pas même pour la défaite des François à Rossbach; on ne les tirent que pour des victoires des Anglois. Je fus à la cour, le Roy eut la bonté de me féliciter sur la victoire, la Princesse sa mère et la Princesse sa sœur en firent autant; on voyait la joye briller dans leurs yeux. L'ordre est donner aux troupes de l'expédition de s'embarquer.

On fait un emprunt de 12 millions, un négotiant de mes amis en ayant demandé des soubscriptions pour 10,000 ll. St. a eu pour réponse, que tant du monde en demandoit, qu'on ne pouvoit donner à presque persone que la moitié de leurs demandes, tant étoit l'empressement d'offrir l'argent. Faites mil compliments de ma part à M. de Villette et envoyez-lui de mes nouvelles.

Londres, ce 14 janvier 1761[2].

Monsieur,

Je suis extrêmement occupé pour une affaire devant le Parlement, qui ayant été remise d'un jour à l'autre, m'oblige de courir pour solliciter, consulter, etc.; c'est une des raisons qui m'ont empêché de vous écrire sur nos malheureux troubles dans le pays; une autre très bonne raison étoit la difficulté de savoir le véritable état de l'affaire, ou pour m'expliquer mieux, jusqu'où va la fermentation et jusqu'où vont les prétentions; car sachant de science certaine qu'il y a un projet pour aliéner le pays de la domination du Roy, je ne puis douter que la dispute ne soit fomentée par les auteurs de ce projet, quoique le peuple en général ne s'en aperçoive pas[3]. Une autre chose qui me donne de la peine en ceci est mon amitié pour vous et l'embarras où je vous vois.

J'avoue que je ne suis pas tout à fait de votre opinion à l'égard de la dispute de M. Petitpierre, qui s'étoit, si je ne trompe, engagé à ne pas

[1] La bataille de Torgau (3 novembre 1760), qui rendit la Saxe aux Prussiens.

[2] Cette lettre a été dictée; la signature et le post-scriptum seuls sont autographes.

[3] Voir à ce sujet Ch. Berthoud, *Les quatre Petitpierre*, p. 155-156: « Dans l'agitation fiévreuse du moment, quelques propos très vifs avaient été tenus, qui interprétés par la défiance, semblaient n'aller à rien moins qu'à des visées d'un changement de souveraineté. »

prêcher sa doctrine si elle pouvoit susciter des troubles. Il a vu qu'elle suscitoit des troubles: il auroit donc bien fait de s'en abstenir. Les Communautés prétendent (si je ne me trompe, car j'écris de mémoire) de pouvoir décider chacune sur leur doctrine, comme ils firent à la Réformation. Si cela est accordé, quelque Communauté pourroit retourner à l'Eglise de Rome, une autre pourroit se faire luthérienne, anglicane, etc. Il n'y auroit que celle de Mahomet qui auroit mauvais jeu, parce qu'elle défend le vin; sans quoi Ibrahim et Emété pourroient espérer d'être à la tête d'une Communauté[1]. A cette heure cependant, la démarche des envoyés à Berne me paroît avoir bien changé l'affaire, et que ce n'est plus si la Classe ou M. Petitp. et son parti à la Chaux-de-Fonds ont raison; mais la question est, quoique pas formellement proposée, si la souveraineté réside à Neuf[el] ou non. Je ne comprends pas cela trop bien non plus; je voudrois être instruit où cette souveraineté réside: si elle réside à Neuf[el], je me trouverois dans une trop grande difficulté. Si moi gouverneur dois en avoir aucune part (à moins que le Roy ne me cédât sa souveraineté, ce qu'on prétend qu'il ne peut faire), car il peut arriver bien des cas, comme il est arrivé dans tous les païs de l'univers, des cas où il y a conflict de Jurisdiction entre le Peuple et le Prince, dans lesquels moi gouverneur avec ma portion de souveraineté, je serois obligé de décider exactement contre le sentiment du Roy dont je suis lieutenant, que je reconnois pour mon maître de droit et que je désire servir par inclination, par devoir et par reconnaissance. Ainsi, si ce système est établi, que dois-je faire? Je n'ai qu'un parti à prendre qui est bientôt pris.

Ce qui est encore bien fâcheux est que vous ayez si peu de gens de votre parti et que tous les Corps de l'Etat soyent réunis, quoique je sois bien éloigné de penser qu'ils visent tous au même but. A l'égard de la Doctrine, il m'est assez indifférent ce qu'on prêche, parce que Dieu décidera selon sa volonté et non selon l'opinion des hommes, et je suis d'avis que quand il n'y a rien de contraire aux mœurs et au bien de la société, de ne point toucher à la religion établie. Je ne serois pas d'avis de protéger une religion comme celle des Carthaginois, qui brûloient les enfants pour apaiser Dieu, et je ne suis pas partisan du Purgatoire, ni de la confession auriculaire, parce que cela donne trop de pouvoir aux Prêtres.

Je suis fâché que vous croyez avoir de quoi vous plaindre de votre beau-frère[2], étant persuadé que ses vues sont bonnes, et qu'il n'a jamais eu en vue que de vous servir.

Mon affaire, qui est de conséquence pour moi, une fois terminée, j'irai au païs aussitôt que je pourrai. Il y a des gens qui s'imaginent que je pourrois être de quelque utilité pour apaiser les disputes, j'en doute; mais au moins je montrerai ma bonne intention vers un peuple qui m'a fait

[1] Mylord Maréchal, peu respectueux des choses religieuses, appelait plaisamment Ibrahim son *grand aumônier*.

[2] Simon Petitpierre, pasteur à Couvet, † 1772, mari d'Elisabeth de Chaillet; Samuel d'Ostervald, conseiller d'Etat, maire de Valangin, † 1769, mari de Marie-Anne de Chaillet, ou Samuel de Petitpierre, conseiller d'Etat, maire de Neuchâtel, † 1781, mari de Lucrèce de Chambrier.

l'honneur d'en témoigner beaucoup envers moi. Si je ne puis rien faire, il n'y a pas loin de Neuf[el] à Yverdon[1]. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur et suis toujours votre fidelle ami

LE MARÉCHAL D'ECOSSE.

Mes respects à Madame, et mes compliments au nouveau bourgeois mon compatriot[2]. Bon soir. J'ay été obligé par l'embarras de mon affaire et faute de tems de me servir d'une main étrangère.

Londres, ce 5e Avrile 1761[3].

Monsieur,

Je viens de recevoir aujourd'hui seulement la votre du 12 mars; vous n'aviez autre parti, ce me semble, que de vous retirer avec votre neveu en gens sages à Morat, car si vous auriez resté à Neufchâtel, il y [a] apparence que vous auriez été *expédié*, et si vous auriez été vous retirer aux Montagnes, vous auriez été blamé comme incendiaires. Je suis très fâché pour vous et pour le païs en général, car je suis persuadé qu'il souffrira à la fin de la folie d'une partie et des mauvaises intentions d'une autre; les malintentionnés auront gagné (selon eux) en ceci qu'ils ont semé la mauvaise volonté contre la domination du Roy, et au même tems donné au Roy une idée peu favorable du peuple, car on a beau dire que le peuple en général est bien disposé envers son gouvernement, on ne peut qu'en douter après les démarches de tous les Corps de l'Etat. J'espère voir bientôt de plus près ce qui se passe; je montreray au moins mon attachement au Roy et ma bienveuillance au païs; si mes efforts seront inutiles à calmer les esprits (comme je le crains) je me retiray (sic) si on me donne la permission, et qu'on ne trouve pas à propos à m'expédier, puisqu'il est permi sans doute d'expédier un gouverneur aussi bien qu'une couple de Conseilliers.

Votre lettre de huit jours antérieure à celle du 12 mars ne me pas parvenue; Emeté certainement n'auroit pas manqué de l'envoyer; elle a été probablement arrêté en chemin. — Mes respects à Madame, et mes compliments à votre neveu. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur...

Mil choses à Mr de Villettes, que Mlle Morel lui donne de mes graines ce qu'il voudra.

Breda, ce 1er Jan: 1762.

Bon jour, bon an, je vous en souhaite beaucoup, soleil, et comme dit Guy Pattin, pain et paix. Cette dernière, ce me semble, s'éloigne partout. J'ay vos deux dernières, je vois que la fermention (sic) augmente plustôt que de diminuer dans nos Montagnes. Le peuple en général étoit fort

[1] Allusion sans doute à son ami M. de Brackel, qui résidait à Champvent.

[2] Lord Wemyss, naturalisé sujet de l'Etat le 31 mai 1754, fut autorisé à prendre bourgeoisie à Neuchâtel le 22 décembre 1760.

[3] Adressée *à Morat, par Berne.* On sait que le colonel Chaillet et Ferdinand Ostervald, conseillers d'Etat, suspendus de leurs droits de bourgeoisie et ayant reçu des menaces de mort (on leur promettait de les *expédier*), se retirèrent à Morat au printemps de 1761. Cet exil volontaire dura dix-huit mois. Cf. Ch. Berthoud, op. cit. p. 156 et suivantes, et *Musée neuchâtelois,* 1873, p. 151.

attaché au Roy: souvenez-vous quand il voulut assommer un vieux officier qu'on accusoit d'avoir manquer du respect en parlant du Roy; mais quand on crit *au Privilèges,* tout le monde s'attroupe et fait cause commune, comme vous voyez; dans la dispute sur la Pénitence, le cas étoit bien différente de la question aujourdhu, la Pénitence étoit déjà abolie presque par toutes les Eglises protestantes; c'étoit pas une question spirituelle, mais une punition temporelle infligée par la Classe et qui occasionoit la mort de bien des innocents; le peuple souhaitoit l'abolition de cette pénitence, une partie de la Classe étoit de cet avis; aprésent tout le peuple, quasi, prend fait et cause pour la Classe, ou pour mieux dire pour les privilèges, et à dire le vray, les paroles en faveur de la Classe sont très claires. Je vois que vous pensez que le Canton de Bern prêteroit main forte en cas de besoin et duement requis; j'en doute, je ne vois pas comment cet Canton pourroit s'en mêler que comme arbitre; il voudroit conserver sans doute cet droit, mais rien de plus. Je vois peu d'espérance de mon passeport, et aucune de pouvoir passer sans passeport, je désire très fort retourner en Suisse; quoique je viens d'hériter d'une assez jolie terre et une très bone maison toute meublée, je préfère cependant Colombier. Mes respect à Madame. Je vous embrasse de tout mon cœur...

Pour ma part je ne m'oppose nullement à la nomination du fils du Procureur[1] à la place du père, mais comme je ne le connois pas du tout, je ne puis le recommender, ni dire de lui ni bien ni mal.

Berne, ce 2 May 1763.

Come j'ay appris, Monsieur, les plaintes de vos compatriotes contre moy, *d'avoir fait nommer M. Michel pour me succéder dans mon gouvernement,* je veux vous en dire ce que j'en sais; mais avant que d'entrer en matière, je vous diray que c'est faire mon éloge (quoique pas le leur) de dire des mensonges contre moy, on jugera que c'est faute des crimes vrays qu'il ont recours à des faussetés dans le dessein de me calomnier; laissez-les dire, ne les contredisez pas, le tems le fera; je voudrois qu'il n'y eût pas des coquins sur la terre, mais puisqu'il y en a, il est bon qu'ils se démasquent. Il est faux que j'ay recommendé M. Michel pour mon successeur; je n'ay pas même donné la moindre insinuation à la Cour que je désirois quiter mon gouvernement, il n'est nullement probable que le Roy, qui a tant de bonté pour moy, ait ôté mon gouvernement pour le donner à un autre sans m'en dire un mot; M. Michel m'écrivit il y a deux ou trois mois me disant qu'il pensoit à se retirer, et me demandant s'il y avoit quelque employe ici qu'il lui conviendroit; il ne m'insinuoit nullement qu'il prétendoit au gouvernement, je lui répondis qu'il n'y avoit aucune employ qui lui convenoit, il me remercia de le lui avoir

[1] La charge de procureur-général était alors occupée par Guillaume-Pierre d'Ivernois, 1701-1775, conseiller d'Etat dès 1748, procureur-général 1748-1764. Celui de ses fils dont il est ici question est le troisième, Charles-Guillaume, 1732-1816, qui siégea au Conseil d'Etat en même temps que son père dès 1764. Au lieu du poste de procureur-général, il obtint celui de trésorier-général en 1763.

dit. Il est faux que M. Michel m'ait rendu de grandes services pour avoir ma grâce en Angleterre, le Roy de Prusse la demanda (*avec le zèle d'amitié,* ce sont ses paroles), M. de Knyphausen fut simplement porteur de la lettre de S. M. au Roy d'Angleterre; vous savez vous-même que je fus sollicité par le ministère anglois à engager le Roy à demander ma grâce, et que je ne voulu pas lui en parler dans un tems qu'il étoit trop occupé des grandes affaires pour que je voulus l'en détourner un moment pour mes affaires particulières; mais supposons que je voulois rendre service à M. Michel (et je le ferois avec plaisir, car je le crois un galant home), certainement je ne lui conseillerois pas le gouvernement des Neufchâtelois come une douce retraite; cette querelle qu'ils me font aprésent par raport à M. Michel, me confirme dans mon opinion. Tout ce qui est ci dessu est vray; si M. Michel ayant entendu parmis mes amis et parents, qu'ils espéroient que mes affaires de famille me feroient retourner parmis eux, et que sur cela il a imaginé me succéder, je ne puis en répondre, mais je n'y vois pas aucune apparence. Gardez celle-ci, laissez mentir à l'aise vos compatriotes; qu'ils se démasquent, tant mieux; je ne vous oublieray jamais, et quelques autres honêtes gens de votre pays, mais en général je ne veux plus y penser; cet dernier trait, sans interest, sans fondement, que l'envie de mentir à mon préjudice, est décisive pour moy. Bon jour, je vous embrasse de tout mon cœur.

Le maréchal d'Ecosse.

Ne montrez ma lettre à personne de six mois, pendant cet tems le mensonge sera pourri et puant.

Potsdam, ce 28 May 1763.

Il est sure, Monsieur, que je vous regretteray toujours, et conserveray pour vous une amitié inviolable, je n'ay pas encore fait ma démission, mais j'ay déjà dit au Roy que je ne puis plus tenir avec vos compatriots. Je ne veux plus me mêler de leurs affaires ni en bien ni en mal; je ne conseilleray pas d'envoyer à ma place un méchant home, et je ne puis pas en conscience conseiller à un galant home d'y aller, fermement persuadé qu'il n'auroit ni paix, ni tranquilité. Leur refus d'avoir accepté l'offre de la gageure de 200 Louis de l'avocat général prouve qu'ils savoient qu'ils mentoient. Remerciez M. Godot de cet marque de son amitié envers moy. Après tout ce qui est passé, mettez la main sur le cœur, et dites-moy si vous aviez vos biens, vos parents, votre patrie ailleurs, vous laisseriez tous pour vivre avec les Neufchatelois; ou si vous aviez un bon logement chez le Roy, du pilaw admirable, de la polenta faite par un cuisinier gênois, etc., avec du bon vin d'Hongrie, et du vin d'Espagne admirable, si vous ne le préféreriez au fameux Jardin[1] où préside le Banneret[2] et Perregaux[3].

Hier, pendant le dîné, le Roy parla des détresses où il avoit souvent été pendant la guerre; il m'a étonné; il ne s'est pas donné la moindre

[1] Le Cercle du Jardin, fondé en 1759.

[2] Frédéric-Samuel Ostervald, 1713-1795, cf. *Musée neuchâtelois,* 1907, p. 135, note 11.

[3] François-Frédéric de Perregaux, 1716-1790.

louange en faisant valoir son habilité à se tirer des mauvais pas, ou la supériorité de ses enemis, la nécessité de faire face à tant de puissances et quelquefois la fortune l'avoit jetté; il attribuoit plutôt son bonheur aux ordres gênantes de la Cour de Vienne à ses généraux, qui les empêchoient de profiter des moments précieux à la guerre; il faloit envoyer des couriers à recevoir des ordres de la Cour; l'occasion s'échapat; Daun avoit contre lui un fort parti; Loudon étranger étoit obligé encore à plus de circonspection; la Cour de Vienne vouloit ménager ses troupes; les généraux savoient *Que j'étois bien résolu de vendre ma peau aussi chere que je pouvois,* disoit-il; *tout cela avec le peu de concorde avec les généraux russes a été mon bonheur.* A l'avoir entendu parler, sans le connoitre, on l'auroit cru un Autrichien poli et sensé qui prenoit le parti et de Daun et de Loudon; il a loué les talents militaires et la valeur des troupes autrichiens; il loua la valeur des officiers français, et ne trouva à redire qu'à leur discipline... Sa modestie est admirable, et sa modération en faisant la paix; car s'il auroit fait encore une campagne, la Sacra Maesta Imperiale auroit eu dans ses Etats 80,000 Tartares soutenu d'une grosse armée de Janissaires et Spahis. Le dîner a duré près de quatre heures, il n'y avoit à table que le Roy, un autre, et votre serviteur; il ne lui échapa pas un seul mot à se faire valoir ni à se louer; pas un seul de plainte, ni de rancune, ni d'aigreur contre aucun de ses enemis; on auroit cru entendre un home sensé et judicieux raisoner sur quelque guerre passée il y a trois mil ans. Il est bien content de la nation angloise, mais non de Mylord Bute, et coment pourroit-il l'être. Le ministre anglois pressoit le czar à ne pas retirer ses troupes de l'armée autrichiene pour forcer le Roy de faire la paix selon la volonté de l'Impératrice Reine, et le conseilla de renouer *ses ancienes alliances naturelles de la Russie;* le czar indigné envoya la lettre au Roy. Tout ci dessu est la vérité exacte. Montrez celle-ci à Madame Sandoz et à quelques autres, mais n'en donnez pas copie, on a déjà falsifié mon écriture, on falsifieroit cette lettre. Bon soir, je vous embrasse de la plus parfaite amitié.

Bien de compliments à Mrs Meuron et Rougemont[1], j'écriray à l'un et l'autre quand j'auray un peu plus de loisir.

Mes compliments à Mr Sturler[2], faites le lire ma lettre.

Ce 3 Janvier 1765.

Je vous souhaite de bien bon cœur à vous et à vos amis (je crois le plus part sont aussi les mienes) la bone année. Je vous fais mes compliments sur l'établissement de cette belle boutique où on vend la justice; quand j'étois à Neufchâtel, on ne pouvoit l'avoir à aucune prix, témoin entre autres choses quand on altéra les paroles de mon billet au magistrats sur un accomodement, mais nulle justice à en avoir à aucun prix; raillerie à part il me paroit hardi de vouloir supprimer un rescript du

[1] Probablement François-Antoine Rougemont, 1713-1788, conseiller d'Etat dès 1758.
[2] Cf. *Musée neuchâtelois* 1907, p. 125, note 2.

Roy adressé au Conseil d'Etat, comme j'ay appris qu'étoit un avec les patentes en question, les ministres ont raison de s'en ressentir. Du reste je seray très aise quand je pourray rendre service à quelques honêtes gens de votre pays dont j'ay à louer la conduite en général, et en particulier suis reconnoissant des marques de leur amitié et bienveuillance, mais pour le gouvernement du pays et les tracasseries qu'y fourmillent, j'ay quité le bau séjour de Colombier parce que je ne pouvois pas y remédier où il y a si peu d'ordre, et où particulièrement il paroissoit que je ne faisois que nuire aux affaires du Roy et encore à la tranquilité du pays, car il est connu que j'avois offert le même accomodement qu'ils ont agréé dans la suite, et qu'ils n'avoient app[ar]emment refusé que parce que la proposition venoit de moy; ainsi vous ne trouverez pas extrordinaire que je laisse démêler à qui il appartiendra les plaintes contre M. d'Ivernois, etc.; je répète encore que je serviray tant que je pourois mes amis, mais pour les affaires en général du pays je n'ay nulle obligation d'y travailler. Je vous conseille d'avoir un jardin à cultiver, une caisse de macarone et un bon fromage de Lodi, et de ne pas penser à remédier les abus qui sont trop enracinés. Bon soir.

Mes respects à Madame.

J'ai receu la lettre de Mr Martinet[1]. Faites-lui bien mes compliments, à Mr Rougemont, à Mr Meuron; son neveu est ici et un assez joli garçon.

Je ne veux pas du vin.

Ce 28 Mars [1765].

Je viens de recevoir la vôtre du 14, je n'entens pas trop bien la postdate; je m'imagine que pour n'être pas excomunié M. Rousseau vouloit *s'accomoder avec les Pasteurs, qu'ils n'ont pas voulu de cet hérétique* dans leur troupeau, et que c'est ce que vous voulez dire, *de lui avoir rendu sa liberté.* Je n'ay jamais été excomunié que par le Pape, qui ne fait ni bien ni mal, c'est une opération très inocente que sa Sainteté fait par cérémonie tous les jeudis saints; mais si chez vous on brûle les excomuniés, comme jadis on bruloit les sorciers, l'affaire est sérieuse; ou même si un excomunié est déclaré par la loy civillement mort, c'est à craindre; il étoit autrefois la loy en Ecosse, mais anullé depuis bien des années. Quel plaisir pour un gros ministre d'excomunier, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, quelcun qui seroit dans la moindre chose d'un avis différent du sien. Par exemple, donner à tous les Diables à toute éternité le gros Chaillet; puis, parce que *Quod cito datur bis datur,* le livrer à Sacrogorgon pour être roti *ad majorem Dei gloriam.* Cet privilège de la Classe ne seroit-il pas parmis les loix non écrites? Il n'y a que brûler un, et puis c'est un privilège établi. Bon soir, je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce 16 1765.

Vous voyla donc receu dans cet sixième noble corp[2], d'où je compte vous vous retirerez, car je me souviens que Mylord Wemyss me dit : « Nous

[1] Jacques-Frédéric Martinet, 1713-1789, bien connu dans l'histoire de J.-J. Rousseau, châtelain du Val-de-Travers dès 1758, conseiller d'Etat dès 1764.

[2] Sans doute le Cercle du Jardin.

n'admettons persone qui ne pense comme nous », et alors il pensoit come un Gavacho[1]; vous ne serez jamais orthodoxe dans cette société. Guillaume Tel[2] croit apparemment qu'il a quelque plainte personelle contre vous, sans quoy il a trop d'esprit de s'être oposé seul à votre admission. Vous êtes le meilleur home du monde, vous n'avez pas plus de rancune qu'un agnau, j'allois dire qu'un vau quand je pense à votre procédé en faveur du Banneret; le fameux Jardin a été institué par les Gavachos, est *(sic)* je crois que le fond en est encore de même; n'importe, écrivez à S. E. Mr de Haguen sur le lod et vente du Jardin, s'il m'en parle je tâcheray de vous rendre service; j'approuve fort que quand on vous fait des politesses, vous rendiez encore plus qu'eux, et si je parle au Ministre de cette affaire, ce sera uniquement à votre considération. Donner l'incluse. Bonsoir, je vous embrasse de tout mon cœur.

Mes respects à Madame.

Le mot de Rosbach me fait souvenir d'une avanture plaisante d'un jeun home auprès du général Seidlitz, trop jeun pour être soldat; le jour de la bataille, il demanda au général: « Que faut-il faire? » Seidlitz répondit: « Prenez un général françois. » Seidlitz étant raporté mal blessé, le jeun garson vint lui dire: « Tenez, voyla un général françois comme vous m'avez ordonné », avec autant de sang froid come s'il avoit ordonné d'acheter un livre de biscuit; il fut fait officier. Puisque je suis à parler des avantures de la guerre passée, il faut que je vous dise une action qui n'a pas été célébrée autant qu'elle mérite: après la malheureuse affaire contre les Russes à Cunersdorff, on eut de la peine à engager le Roy à se retirer; à la fin un Lieutenant de Hussards (ou Capitaine tout au plus) nommé Pretwitz vit arriver un corp enemi de Grenadiers, Cavallerie et Hussards; il court au Roy et lui dire qu'il faloit absolument se retirer au delà du pont avec le débris qu'il lui restoit, ajoutant: « J'arrêteray quelque tems l'enemi ou je mourreray en gallant home. » Il forsa, pour ainsi dire, le Roy à se retirer. Alors il cria à ses hussards: *Sauvons notre père!* et attaqua avec tant de vigueur qu'il enfonça deux battaillons de grenadiers, culbuta la cavallerie, et se battit deux heures, et eut le bonheur encore de se retirer. Le Roy lui a donné des terres de cinquante mil livres de rente, et moy si je pouvois je lui élèverois une statue. Il est honete home en tout, doux, bon.

Je ne veux pas du vin de Neufchâtel, à moins que de savoir d'avance combien couteroit le port.

Ce 8 Avrile [1765].

Il faut se régler selon les circonstances, mon bon ami.

Si Mr Rousseau peut trouver où se mieux placer, je suis toujours d'avis qu'il aile chercher le repos, et vivre parmis des gens plus tranquiles; je me flatte qu'il le trouvera; mon conseil, s'il n'est pas bon, est

[1] Mot espagnol, terme de mépris: lâche, misérable. Il nous paraît difficile de lui attribuer ici ce sens littéral: était-ce une dénomination appliquée par Mylord Maréchal à un certain groupe de personnes?

[2] Nous ignorons à quel personnage de la société de Neuchâtel on donnait ce surnom.

au moins sincère; je ne courois pas risque d'être grillé par Sacrogorgon, ni d'être excomunié (in petto peut-être l'etois-je), j'avois des honêtes gens et que j'aimois pour amis, cependant je disois comme un Gascon en me parlant de sa ville: « Cadédis! je veux mettre le globe de la terre entre moy et cette ville-ci. » J'ay fait très sagement de choisir une retraite pour ma vieillesse, puisqu'on ne vouloit pas me laisser vivre tranquille à Neufchâtel, et je conseille J. J. de faire autant. Si vous n'aviez pas des entraves, ho! cadedis, que vous seriez loin!

Ce 11me.

Je viens de recevoir la vôtre du 28 mars, et seray dans une grande impatience de savoir ce que le Consistoire aura fait; je ne doute pas qu'on n'ait procédé vigoureusement contre Mr Rousseau. Je vous envoye une note pour avoir quelques éclaircissements sur l'excomunication, vous me répondrez à votre loisir.

Je vous remercie de vos nouvelles de Switz, ceux que j'ay eu de Berne par Mr Lentulus ne se sont pas vérivié (*sic*), Que Berne etc... avoient hautement pris fait et cause avec Zuritz[1] et que la France avoit cédé.

Vous voyez que Mr Martinet a fait de son mieux; faites-lui mes compliments. Bon soir. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Potsdam, ce 5 Oct: 1765.

Le Roy se porte très bien, les eaux lui ont fait baucoup de bien, ces jours passés au manœuvres d'un corps d'environ 12,000 homes, il étoit à cheval depuis six heures du matin jusqu'à midi qu'il se mettoit à table avec ses généraux; le premier jour il pleuvoit à verse sans qu'il s'en soit resenti la moindre chose: voylà une bone santé; de plus, si par malheur on venoit le perdre, les Sacrogorgons ne gagneroient rien par raport à Mr Rousseau. Je suis très aise cependant qu'il est sorti *du Pays des Loix non écrites*[2]; c'est app[ar]emment dans cet code où on trouve la permission d'assassiner quand un sacrogorgon sonne la trompête. Qu'il se tient dans son île, les têtes sont trop chaudes, trop changeantes chez vous; je l'ay bien éprouvé par rapport à moy-même.

J'écriray à Mr de Hagen, mais si l'affaire est déjà faite, on ne peut la révoquer. Bon jour, je vous embrasse de tout mon cœur.

Le Conseil d'Etat, selon ce que Mr de Finkenstein m'écrit, doit avoir receu un rescrit vigoureux pour mettre fin aux assassinats et tracasseries contre Mr Rousseau. Les menaces contre un magistrat s'il fait son devoir à poursuivre des assassins est encore pis, si pis peut être, que ce qu'on a fait contre Rousseau.

Je ne perdray pas de vue l'afaire de Mr du Peyrou quand je seray à Berlin, où je puis m'instruire mieux comment faire à le servir.

[1] Ou Zwitz, mot à peu près illisible.
[2] Rousseau était établi à l'Ile de Saint-Pierre depuis le milieu de septembre.

P. S. Dans le moment je reçois la vôtre avec *la Vision,* elle est plaisante[1]. Je ne puis croire que le Conseil d'Etat ose ne pas agir avec vigueur à soutenir le châtelain dans l'exercise de ses fonctions légitimes. Il est heureux que J. J. soit à l'Ile, on ne peut dire que cette afaire est la siene, il s'agit si un magistrat est en seureté à exercer sa charge, à faire la recherche des assassins. Si les gens du pays veulent encourager cette pratique, je serois d'avis que tous les honêtes gens en sortent, et puis indulgence plénière à tout assassinats de nuit et de jour, selon la loix non écrite, chapitre premier du Code. Les ministres[2] sont si fatigués des tracasseries de cet pays, que je ne puis les écrire là dessu tous les jours, je ne suis pas à portée de les en parler, comme je ferois si j'étois à Berlin.

Il me semble que le châtelain, s'il n'est pas soutenu come il convient par le Conseil d'Etat, doit faire savoir au Roy (en écrivant aux ministres, mais s'adressant come au Roy) sa conduite et les raisons qui l'ont forcé d'abandonner les recherches, que selon sa charge, il faisoit des assassins; le Col. Pury autant. Il faudroit ménager les termes, d'autant plus que les faits parlent assez; consultez ceci, je le donne seulement come une idée qui me vient, vous êtes sur le lieu, vous pouvez mieux juger que moy. Il faut que les plaintes soient telles qu'on peut les montrer au Conseil d'Etat sans se commettre avec le Conseil; je crois que ce ne sera pas difficile en se bornant à une relation courte de ce qui s'est passé, s'excusant d'avoir été forcé d'abandonner ses fonctions, et demandant là dessu les ordres du Roy et sa protection selon les loix à tout magistrats dans l'exercice de son devoir. Bon soir, je vous embrasse de tout mon cœur.

Quand je vous disois autrefois que les gens qui parloient avec tant de sang froid *de donner un coup de fusil* n'étoient pas éloignés d'executer une idée qu'ils se rendoient familière par les discours, vous ne vouliez pas me croire: vous voyez ce qui arrive.

Le Roy ne peut jamais faire plus que conseiller à son Conseil de faire exécuter les loix; il ne peut les obliger; je ne le conseillerois jamais de faire aucunes menaces; il ne peut déposer un conseiller; il n'a pas le pouvoir de faire exécuter la loix, car le jeu ne vaut pas la chandelle de faire marcher son armée contre la vôtre. Si vous voulez vous entreassassiner, vous égorger, vous empoisoner, etc., soit: c'est entre vos privilèges. Le Roy nomme les magistrats, il vous laisse gouverner selon vos loix écrites et non écrites, c'est votre faute si vous ne vous governez pas bien. S'il faisoit pour votre bien la moindre chose qui pourroit donner ombre

[1] Petit pamphlet de J.-J. Rousseau contre Pierre Boy de la Tour, qui s'était rangé parmi ses ennemis: « Je me permis de le plaisanter, dit Rousseau, et je fis, dans le goût du petit prophète, une brochure de quelques pages, intitulée *La Vision de Pierre de la Montagne,* dit *le Voyant,* dans laquelle je trouvai le moyen de tirer assez plaisamment sur les miracles, qui faisaient alors le grand prétexte de ma persécution. DuPeyrou fit imprimer à Genève ce chiffon... »

[2] Du roi de Prusse.

seulement à inventer des mensonges au préjudice de son gouvernement, nous verrions beau bruit. Vous me direz: « Il doit avoir soin de la sûreté et du bonheur de ses sujets. » Je suis d'accord avec vous, mais il ne peut étendre son autorité au delà des bornes que vous-mêmes y avez mis, et ces bornes sont si reserrés qu'il ne peut rien que par le Conseil d'Etat. Le remède de tous les désordres sont entre vos mains; si vous ne voulez pas que les magistrats exercent leurs charges en seureté, tant pis pour vous. Je suis bien heureux d'être éloigné des abominations qui s'exercent chez vous. Bon soir.

Brouillon d'un rescript que je ferois si j'étois Prince de Neufchatel, etc.

Amés et féaux, j'ay appris avec grand déplaisir les attentats des assassins contre Mr Rousseau. Voulant que tout le monde puisse vivre en seureté dans leurs maisons en mes Etats de Neufchâtel et Valengin, come ils vivent dans tout le reste de mes Etats, je vous ay déjà donné mes ordres la dessu, en conformité desquels vous avez selon votre devoir ordonné des enquêtes; mais j'apprens que mon châtelain Martinet étant menacé d'être assassiné, aussi bien que mon L. C.[1] Pury, a été obligé d'abandoner sa charge et de s'enfuir à Couvet; vous me ferez savoir si c'est un Privilège du Pays *d'assassiner* ou une de vos loix *non écrites*, car je veux les garder inviolablement. De plus vous me donnerez avis aussitôt que la loy sera exécutée, et que les dits châtelain et L. C. seront duement assassinés, pour que je nomme des autres à leurs places pour être assassinés à leur tour; de plus vous me nommerez divers sujets pour choisir un châtelain; pour la Lieutenance Collonelle, je la destine à M. le Col. Chaillet, dont l'assassinat, à ce qu'on me dit, pourroit faire plaisir aux zélés. Etc...

Ce 10 Oct: 1765.

J'ay la vôtre du 23 Sep., pas toute entière cependant, car vous n'avez pas laissé place en ouverent le cachet à ne pas déchirer partie de la lettre, ce que joint à une très mauvaise plume, que je crois est une plume que vous avez hérité de votre grand père, ne donne pas peu de peine à déchiffrer; j'en suis venu cependant heureusement à bout.

Je vous remercie de m'avoir fait souvenir d'écrire à Mr Sturler; je suis si accablé et inondé de lettres que je ne puis suffire, sans secours, à écrire même à ceux à qui je voudrois écrire. J'espère que le bon M. Junod viendra m'aider, et vivre tout doucement dans ma nouvelle maison, cultiver un petit jardin à part, car j'ay acheté une maison à côté de celle que le Roy me bâtit, et qui lui coûtera plus de 20,000 écus de ce pays. Ce sera une petite héritage à Emetulla; et come le Roy bâtit pour lui-même un Palais pas loin de ma maison, la valeur de la miene augmentera, aussi bien que de ma vieille que je viens d'acheter, car on cherchera des logements dans le fauxbourg à portée du Roy; aprésent il n'y a pas un que pour des petits bourgeois, ou des jardiniers, et autres telles gens.

[1] Lieutenant-colonel.

Mme de Froment a renoncé à toutes prétensions sur les biens de Mr de Froment, comme lui a renoncé aux siens, avec cette différence qu'elle lui doit une rente viagère de huit cents livres de France. Ce qui reste à elle est une dousaine de mil francs en France, environ autant entre les mains de Mr Pourtalaise fils, quelque chose entre les mains du Conseillier Rougemont, 1500 livres sterling à 5 p. cent interest entre les mains de M. Smith. Elle a encore sept à huit cent livres de rente viagère et tontine, que je ne conte pas, cela peut payer à peu près Mr de Froment. Je lui ay laissé par un testament mes deux maisons, meubles, vaisselle, et tout ce que j'ay hors d'Ecosse : on ne peut évaluer les maisons, cela est casuele selon les acheteurs. En tout elle a de quoy vivre à l'aise dans votre pays. Je n'ay rien à dire contre le mariage que vous proposez, je sais que Mr Martinet[1] est honête home, doux, sage; si elle en est contente, je le suis; mais elle s'est si mal trouvé du mariage, que je ne crois pas qu'elle y pense jamais; elle ignore absolument l'article principale, et en a éprouvé les inconvénients; elle avoit toujours peur à se lier sans savoir pour quoy, à cet heur qu'elle en a fait une si mauvaise essaye, je doute qu'elle voudroit faire une seconde épreuve. Mr de Froment l'avoit gagné par la douceur, flatterie, contrefaisant l'home de bien, l'home déssintéressé, le bon cœur, et puis le don des larmes, par lesquelles il l'attendrissoit; elle prenoit toujours son parti quand je voulois lui déciller les yeux. Il lui faisoit croire qu'elle avoit la moitié plus de bien qu'elle n'avoit réellement, c'étoit pour faire sa moitié plus grande, elle ne vouloit rien voir. S'il revenoit dans le pays, elle seroit peut être assez simple que de renouer avec lui; au moins à coup sure, s'il faisoit des relations tragiques de sa pauvreté, il lui excroqueroit de l'argent; un cœur aussi bon et généreux est souvent dupe. Vous connoissez bien cette vérité, témoin vos prières en faveur du Banneret. En un mot je crois qu'Emetulla feroit bien d'avoir un mari galant home pour ami et pour menager ses intérêts, pour ne pas se trouver isolée et sans liaison, je le souhaite, mais je ne veux pas rien proposer. Je crois même qu'il faut lui laisser quelque tems à s'apercevoir qu'elle a besoin d'aide et de n'être pas seule. Bon soir.

P. S. J'ai la vôtre du 28 Sep:, il ne faut pas que Mr Junod se mette en chemin avant le printems, le tems seroit trop rude pour lui.

C'est la première [fois], je crois, qu'on a exigé d'un home un act devant notaire avouant qu'il a menti, puisqu'il désavoue ce qu'il avoit lu en Classe comme siene.

Reste l'afaire de Mr Martinet, ce qui regarde imédiatement le publique et la sureté de chaque habitant, savoir s'il est permis d'assassiner un magistrat, faisoit *(sic)* sa charge, et cela encore par odre du Conseil. Ce sur quoy vous devez apuier le plus dans les relations et plaintes à la Cour. Bon soir.

Je viens d'écrire à Mr de Sturler.

[1] S'agit-il du châtelain Martinet de Môtiers, qui aurait songé à consoler Emetulla ?

Ce 27 Oct. 1765.

J'ay déjà informé les ministres du Roy de tout ce que vous m'avez appris; les ordres ont été donné au Conseil d'Etat d'agir efficacement, ces ordres ne seront point obéys, je le prevois bien. L'Expédient de Berne ne convient ni à la dignité du Roy ni au bien du pays; ce seroit ouvrir une porte à encore plus de tracasseries; car chaque jour les mécontents demanderoient cet arbitrage, et le pays seroit une dépendance de Berne. Le Roy (come j'ay déjà dit) a nommé au places ceux qui lui ont été recommendé comme les meilleurs sujets; il ne veut rien faire contre vos privilèges; il exprime son désir et donne ses ordres au Conseil à reprimer les désordres; il vous laisse gouverner vous même sans vous gêner d'un Gouverneur; il ne prend quasi rien d'impôts; si vous n'ètes pas heureux, c'est votre faute. Il faut aussi vous faire souvenir que les deux ministres d'Etat ont les affaires de Brandebourg, de Poméranie, de Prusse, de Silésie, de Cleves, de la Westphalie, etc., les afaires étrangères des Cours de Vienne, de Londres, de France, de l'Empire, de Pologne, de Russie, de Turquie, etc. Je ne puis les écrire tous les jours sur celles de Neufchâtel, d'autant plus que je suis très persuadé que vos têtes sont ingovernables; ce qui me fit vous quiter pour finir mes vieux jours dans le repos qui ne se trouve pas, ni se trouvera à Neufchâtel, à moins que Dieu n'opère un miracle en votre faveur. En un mot, vous vous gouvernez vous memmes selon vos loix écrites et non écrites; si vous ne vous trouvez pas bien, prenez-vous en à vous memmes: pour moy je ne puis qu'y faire. Vos tracasseries me font souvenir d'un Gascon, qui se plaignant de celles de sa ville, me dit: *Cadedis, je veux mettre le globe de la Terre entre moy et cette ville-ci.* Ce qui me fache est le chagrin que vous et autres gens essuient de ces turbulents. Bon soir, je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce 28 Oct. [1765].

J'ay la votre du 14. Celle que je vous écrivis dernièrement ne me laisse rien à ajouter. Le Roy ne recourira pas à Berne; vous vous gouvernez par vos loix, vous devez être heureux et contents; je le suis très fort de n'être plus dans le pays : je l'ay quité pour être tranquile; il faut s'adresser directement aux Ministres du Roy pour les afaires. Mr Andrié[1] vous expliquera mes sentiments sur les tracasseries journalières dans votre pays : il en faut pour passer le tems, comme l'Evêque qui pria Louis Onze de lui laisser deux douzaines de procès pour ses menus plaisirs.

Je suis très faché par rapport à cet galant home Mr Du Peyrou; s'il a la tète aussi bone que le cœur, il partira pour Morat ou ailleurs tout de suite; le monde est assez grand; quand on a de l'argent, on peut vivre sans être à Neufchâtel; il sera regretté quand il sera absent, et tracassé toujours présent : c'est une loix inviolable non écrite.

Bon soir, je vous embrasse de tout mon cœur.

[1] Probablement Jean-Henri d'Andrié, 1729-1788, précepteur du prince Frédéric-Henri de Prusse.

P. S. — Permettez que je vous envoye une petite note de quelques gens que je voudrois fort [qui] ne fussent pas assassinés, si cela se peut sans violer vos privilèges :

Emetulla. Col. Chaillet. Martinet. Meuron. 2 Purys[1]. du Peyrou. Mlle Morel. Ibrahim. Stepan. Lisette; et quelques autres. Je ne parle pas de J. J., il est dans son Isle; ni de M. Andrié absent.

Mes compliments à Mr Rousseau, son portrait arriva à bon port, on le copi pour des autres. L'avez-vous vu dans son Isle? Bon jour.

Mylord Maréchal mourut à Berlin en mai 1778, quelques semaines avant Rousseau, et le colonel Chaillet, l'année suivante. Nous ignorons si la correspondance a continué jusqu'à la fin entre les deux amis : le dossier que nous a si obligeamment prêté M. P. de Coulon ne contient pas de lettres postérieures à celles qu'on vient de lire.

Philippe GODET.

ATTESTATION D'APPRENTISSAGE DE FERDINAND BERTHOUD

*Dans son intéressante notice sur Ferdinand Berthoud parue ici-*même[2], M. Ch. Perregaux rapporte que le futur grand horloger fut mis en apprentissage chez Jean-Jacques-Henri Vaucher, de Fleurier, qui était lui-même l'élève d'un des fils de Daniel JeanRichard. Nous ne savons pas où M. Perregaux a recueilli cette version, si celle-ci figure dans une des biographies de Berthoud ou s'il s'agit d'une tradition locale ; en tous cas, elle nous paraît contredite par un document que le hasard nous a fait découvrir aux archives de l'Etat le lendemain du jour où paraissait l'article de M. Perregaux.

En feuilletant le quatrième volume des actes du notaire Jean-Henri Borel-Petitjaquet[3], de Couvet, nous avons trouvé la pièce suivante que nous croyons utile de publier in-extenso :

[1] Le colonel Abram de Pury et son frère Charles-Albert de Pury.

[2] *Musée Neuchâtelois*, 1908, p. 41.

[3] Dans sa monographie de Couvet (*Musée neuchâtelois*, 1872, p. 174), Fritz Berthoud rapporte qu'en 1750, il n'y avait pas moins de dix notaires dans cette localité, parmi lesquels nous avons relevé les noms de cinq Borel. Le notaire Jean-Henri Borel-Petitjaquet dont il s'agit ici fut secrétaire de commune et figure en cette qualité dans l'acte d'agrégation de Rousseau en 1765. Il ne faut pas le confondre avec son homonyme le notaire Jean-Henri Borel, receveur, son contemporain, dont l'acte d'agrégation de Rousseau fait aussi mention.

Attestation d'apprentissage expédiée au Sieur Ferdinand Berthoud.

Par devant le notaire public juré soussigné et en présence des témoins en bas nommés fut présent le sieur Jean-Henry Berthoud, de Couvet au Val de Travers dans la souveraineté de Neuchâtel et Valangin en Suisse, Bourgeois des dit Neuchâtel et Valangin, justicier en l'honorable Justice du dit Val de Travers, expert horloger pendulier, lequel ayant été requis par le sieur Ferdinand Berthoud, son frère, de lui donner lettre attestatoire et authentique de l'apprentissage qu'il a ci-devant fait auprès de lui de la profession d'horloger-pendulier, il la luy a très agréablement accordée et en conséquence il atteste par les présentes que son dit frère a été mis en apprentissage chez lui sur le commencement du mois de mars mil sept cent quarante et un, qu'il a travaillé avec beaucoup d'assiduité et de capacité pendant les quatre années de son apprentissage, qu'il s'est rendu par là en état de faire et parfaire une pendule, qu'il en a reçu toutes sortes de satisfactions, qu'il est acquitté (sic) de la somme convenue par le moyen d'une promesse du sieur Justicier Jean Berthoud, leur père, et qu'enfin il n'a rien remarqué en luy de répréhensible en sorte que comme très content, il le recommande à tous maîtres horlogers à qui il s'adressera, le priant de lui donner aide et assistance dans l'occasion, sous promesse de réciprocité en pareil et autres cas. En foy de quoi le dit sieur Justicier Jean-Henry Berthoud a déclaré par attouchement sur les mains de moy notaire public, en lieu de serment, que la présente contient vérité et a requis qu'elle lui fût expédiée en cette forme. Ce qui fut ainsi fait et passé en la présence des honorables Daniel Brandt du Locle et de La Chaux-de-Fonds et Anthoine fils du sieur secrétaire et justicier Pierre Berthoud de Fleurier, témoins requis, le treizième avril mil sept cent quarante cinq. (13 avril 1745).

Borel.

Il résulte de cette pièce que Ferdinand Berthoud, qui était né en 1727, fut mis en apprentissage chez son frère Jean-Henri au mois de mars 1741 ; il était donc âgé de quatorze ans et n'avait probablement jamais quitté la maison paternelle. Il est, en effet, peu vraisemblable qu'il ait commencé, avant d'avoir atteint sa quatorzième année, un apprentissage à Fleurier et qu'il soit ensuite rentré à la maison pour travailler sous la direction de son frère. Le justicier Berthoud, son père, était sans doute trop sensé et trop économe pour envoyer son fils à Fleurier alors qu'il avait, dans sa maison même, un expert horloger-pendulier tout désigné pour donner au jeune Ferdinand les premières leçons pratiques. Pourrait-on supposer que ce dernier soit entré dans l'atelier de Vaucher après avoir fait un premier apprentissage à Plancemont ? Il n'en est rien. Remarquons en effet que l'attestation transcrite

ci-dessus a le caractère d'un certificat définitif élevant le titulaire au rang de compagnon ou peut-être même de maître-horloger, puisqu'aux termes de cet acte, le jeune homme avait livré le chef-d'œuvre exigé par toute corporation, sous la forme d'une pendule entièrement construite par lui. D'autres actes qui figurent dans le registre du notaire Borel viennent confirmer notre opinion et nous permettent d'affirmer que Ferdinand Berthoud n'a pas eu, au Val-de-Travers, d'autre maître que son frère.

L'attestation d'apprentissage a été libellée le 13 avril 1745. Nous lisons dans le même minutaire que le dimanche 4 avril 1745, la communauté de Couvet s'étant réunie, à l'issue du prêche, pour vaquer à ses affaires, elle a délibéré sur la demande de Ferdinand Berthoud, horloger, « requérant d'elle attestation de son origine, extraction et de ses mœurs, qui puisse lui servir dans le voyage qu'il a entrepris de faire à Paris et ailleurs pour se perfectionner dans sa profession d'horloger-pendulier. » La communauté décide à l'unanimité de déférer à ce désir et charge son secrétaire ordinaire, qui n'est autre que le notaire Jean-Henri Borel, de rédiger cette attestation, ce qu'il fit en date du 13 avril, soit le jour même où il libella l'attestation d'apprentissage.

Cette seconde attestation est conçue dans des termes aussi flatteurs que la première; on a l'impression que F. Berthoud, malgré sa jeunesse, jouissait déjà d'une considération toute particulière dans sa commune. La formule choisie par le notaire Borel, pour exprimer les sentiments de la communauté, eût gagné, il est vrai, à revêtir une forme moins terre à terre, si l'on en juge par l'extrait suivant : « Que quant à lui, requérant, il est généralement connu *sur le pied* d'un jeune homme dont la conduite a été tout à fait irréprochable de même que celle de ses ancêtres ! »

Grâce à ce nouveau document qui vient à point compléter le premier, nous sommes donc en état d'affirmer que si Berthoud a quitté à 18 ans la maison paternelle et le coteau ensoleillé de Plancemont, c'est pour gagner immédiatement Paris où il allait conquérir le succès et la célébrité. Son apprentissage chez Jean-Jacques-Henri Vaucher doit être considéré comme un mythe, ce qui, dit en passant, ne diminue en rien le mérite de l'un ni de l'autre.

En continuant nos recherches dans le minutaire Borel, nous apprenons comment F. Berthoud s'est procuré l'argent nécessaire à son voyage et à son installation dans la capitale. Par acte authentique du 16 avril 1746, Ferdinand Berthoud et sa sœur Jeanne-Marie emprun-

tent la somme de 285 livres faibles au taux, raisonnable pour l'époque, de 4 ½ %. Sur cette somme, Ferdinand prélève 200 livres qui vont lui permettre de faire face à ses dépenses de voyage, tandis que sa sœur, qui demeurait au pays, se contente des « huictante-cinq livres restantes ». Chose curieuse, le prêteur est encore le notaire Jean-Henri Borel, qui intervient donc, à divers titres, dans la vie de notre horloger ; il ne s'est pas borné à décerner au jeune voyageur des éloges calligraphiés et dûment paraphés, mais il lui a aussi donné une preuve palpable de sa confiance. Il est vrai de dire que ce prêt ne lui faisait courir aucun risque, puisqu'il était garanti par le cautionnement de Jean-Henri Berthoud, frère des emprunteurs, et qu'en outre Ferdinand constitua, dans cet acte, une hypothèque en faveur de Borel sur son pré des Cœubles, rière Boveresse.

Enfin il est curieux de constater que, dans l'attestation d'apprentissage, Jean-Henri Berthoud figure comme « expert horloger-pendulier », tandis que dans l'acte de prêt on ne mentionne que sa profession de notaire. Dans sa monographie de Couvet[1], Fritz Berthoud rappelle que Jean-Henri Berthoud, frère de Ferdinand, était avocat et secrétaire de commune. Ce cumul de professions ne doit pas nous étonner au commencement du XVIIIme siècle. Il est peut-être regrettable que nos avocats et notaires d'aujourd'hui aient désappris l'art de mesurer le temps !

Pierre FAVARGER.

[1] *Musée neuchâtelois,* 1872, p. 182.



LE JOURNAL D'ABRAM DUCOMMUN

EN 1749

Les hommes d'autrefois écrivaient volontiers leur journal; il était de règle de noter tout d'abord l'état du ciel, s'il faisait vent ou bise, si le temps était chaud ou si les brouillards couvraient le pays, s'il tonnait ou si une comète avait paru quelque part. Ensuite venaient les occupations ordinaires de la vie, les textes des sermons hebdomadaires, puis les petites opérations de caisse, enfin les événements remarquables.

Qui, aujourd'hui, écrit son journal? Bien peu de nos lecteurs assurément. La fièvre de notre époque ne le permet plus : on n'en a pas le temps et beaucoup se disent qu'il est superflu de consigner des faits généraux reproduits par la presse et qu'il est plus sage de prendre un registre spécial pour y établir ses petits comptes particuliers.

Quelques-uns de ces journaux d'autrefois, œuvres d'esprits distingués, originaux, sont du plus piquant intérêt. D'autres émanent simplement de braves gens, n'ayant point de hâte et aimant à relever jour après jour, pendant des années, les particularités atmosphériques, leurs petites affaires personnelles, quelques impressions du moment et les événements auxquels ils ont été mêlés.

C'est à cette seconde catégorie qu'appartient le « Vingt-troisième journal à A. D. C. D. T. ». Ces lettres désignent Abram DuCommun dit Tinnon, né le 19 janvier 1702, ainsi qu'il nous le dit lui-même à la date de sa fête anniversaire. Il avait 23 ans lorsqu'il commença à écrire son journal; il le continuait encore en 1753, donc à l'âge de 51 ans. Que sont devenus tous ces gros cahiers de papier jauni, réglés de façon sommaire, couverts d'un texte parfois difficile à lire et illustrés ici et là de naïfs dessins?

Les circonstances ont mis sous nos yeux le vingt-troisième journal au complet, celui de 1749, et le vingt-septième, celui de 1753. Les autres journaux du persévérant écrivain ont sans doute disparu pour toujours.

Abram DuCommun, son nom l'indique, est un montagnard, mais il a quitté les environs de La Chaux-de-Fonds pour se fixer à Auvernier où il s'est allié à une famille Lardy. Il est à la fois vigneron et agricul-

teur, mais il aime aussi à voyager dans le pays et tous les prétextes lui sont bons pour aller jusqu'aux villages voisins, aux marchés de Neuchâtel, et faire chaque année un ou deux petits séjours au Valanvron, chez ses frères Frédéric et Daniel, tous deux forgerons, cloutiers et horlogers.

Notre homme ne manque pas un culte et relève avec soin les passages bibliques commentés par le pasteur, dont il cite toujours le nom. Chaque dimanche, il va au sermon à Colombier et au catéchisme à Auvernier; lorsqu'il se trouve au Valanvron, il se rend fidèlement à l'église de La Chaux-de-Fonds.

Il prend part aux exercices militaires, assiste volontiers aux plaids, ne manque pas la générale bourgeoisie de Valangin et fait ses corvées de non-bourgeois d'Auvernier.

Quoiqu'il n'ait pas d'enfants, il est homme de maison, surtout le dimanche. Il travaille assez régulièrement, mais il est vite las et rentre aussitôt qu'il pleut ou lorsqu'il fait trop chaud. Il part du Valanvron avec un cochon destiné à sa cheminée, mais à Boudevilliers il perd patience et le confie moyennant quelques batz au justicier Mojon, pour le lui amener. Il boit volontiers bouteille chez Mouchet, mais toujours avec ses amis le régent et d'autres; il en trouve aussi à Colombier, à Corcelles, à Peseux, à Serrières.

Voyons maintenant ce que fut pour Abram DuCommun dit Tinnon l'année 1749.

Le 2 janvier, jour de brouillard, il s'en va au marché de Neuchâtel: c'était un jeudi. Entre autres emplettes, il fait celle d'un rasoir de 14 batz chez Maigret. Le lundi suivant il retourne à la capitale pour payer ses cens fonciers au receveur Rougemont. Le 11, qui est un samedi, il va à la prière, puis assiste au mariage de Jean-Pierre Beaujon avec la fille de Jean-Pierre Junod, qui est « la filleule à la Jeanne-Marie, ma femme ». Ici se place un naïf croquis figurant les jeunes époux. Le 16 janvier, ses courses les plus urgentes effectuées, l'écurie étant propre, il part pour La Chaux-de-Fonds afin de sortir du brouillard et de jouir du soleil de la montagne; il y reste jusqu'au 29, tantôt chez Frédéric, dont il met à jour les écritures, tantôt chez Daniel; du Valanvron, il descend un jour au Doubs « après de l'herbe qui s'appelle des pompes, pour guérir les mamelles à la filleule de la Jeanne-Marie ». Le 25, il se rend à la Ferrière avec des magistrats pour y faire l'inventaire des biens de son beau-frère Daniel Calame; pour se reposer, le surlendemain, il lit « de vieux écripts chez le cousin Daniel Huguenin ». Il rentre enfin à Auvernier pour y soigner son écurie avec sa femme, transvaser son

rouge avec Josué Thiébaud, et tuer un cochon de Ferdinand Bardet, « par ensemble avec la belle-sœur Marguerite ».

Le dimanche 2 février, Abram assiste à l'enterrement du justicier Pétavel; il souligne cette cérémonie par un dessin qui représente aussi bien un cercueil noir qu'une fosse ouverte. Le 7, grand débordement d'eau; c'est jour de noce pour Jean-Pierre Lardy et la fille du greffier Bonhôte, de Peseux : l'événement est illustré. Le lendemain : « Je n'ai rien fait que de me promener », dit l'écrivain, et cela se répète quelquefois dans l'année. Le 17, sa vache a fait le veau, puis « je suis été tout le jour à boire bouteille, c'est-à-dire depuis midi jusqu'au soir ». Deux jours plus tard, il paye un écu blanc de 30 batz à son cousin Josué Junod, qui lui a livré une médecine pour le guérir de ses cors et de ses engelures écorchées. Le 21, il commence à tailler ses vignes; cette besogne l'occupe assez régulièrement jusqu'au 2 avril.

Le 3 mars, il nous avise de la mort d'Abram Cortaillod, âgé de 83 ans, et, le 8, il va « réparer les chemins avec ceux de la Communauté ». Trois jours après, il a la visite d'un horloger d'Unterwald et d'un neveu qui « s'en vont contre l'Italie » après avoir examiné l'horloge. Pendant toute la fin du mois, la bise ne cesse de souffler violente et froide, aussi notre vigneron se fait-il aider à la taille, à laquelle succède, dès le 9 avril, « le fossoyage au croc », suivi, dès le 29, du « provignage ». Le jeudi 17, c'est jour de marché à Neuchâtel; Abram s'y rend, naturellement; il s'y rencontre avec ses beaux-frères Pérou, de La Chaux-de-Fonds, et Lardy, d'Auvernier : il fait beau, l'occasion est excellente pour boire bouteille; le lendemain, il part pour le Valanvron, mais pour trois jours seulement cette fois; le 28, il va à la foire de Coffrane.

En avril, un taureau lui cause des ennuis; en mai, c'est une vache qui tombe malade. Il la conduit au Valanvron, chez Frédéric, après avoir couché en route chez Othenin Girard, aux Hauts-Geneveys. Il rentre à Auvernier, mais il retourne bientôt au Valanvron, où il se trouve, le 8 juin, à « garder la maison avec sa sœur Judith et sa vache, qui ne se porte pas trop bien »; les jours suivants il va la regarder pâturer : « Elle gonfle aussitôt qu'elle est dehors et vient comme un tonneau plein. » Le 23, c'est à la Joux-des-Ponts qu'il va voir son taureau, aussi malade. C'est décidément un mois à chagrins; le 27, il se rend à Neuchâtel pour acheter du froment au Grenier : on le lui refuse sous prétexte qu'il n'est pas bourgeois de la ville; il s'en console en « buvant un coup avec le cousin Henry ».

Le 2 juillet, il fait un temps superbe et c'est la foire de Neuchâtel; notre ami Abram s'en va au chef-lieu acheter pour 10 batz une demi-mesure de pois; le lendemain il fauche à la chenevière de Peseux, mais comme la pluie se met à tomber, « il boit bouteille chez le régent d'école avec Daniel Bachelin». Les jours suivants il relève et attache la vigne à la Guche et à Chantemerle; il ne s'interrompt que pour aller au moulin de Serrières et « faire au four ». Le 12 « la Jeanne Burgat (sa servante) est partie pour aller chez eux (à Montalchez) à environ 3 heures du matin, et l'ai payée 85 batz pour son salaire ». Les 13 et 14, la chaleur est échauffante, la terre est bien sèche, Abram et sa femme, la Jeanne-Marie se reposent. Le 17, c'est jeudi, donc jour de marché à Neuchâtel. Abram achète aux halles 2 émines de froment à 28 batz et d'une femme de Chabray, au bord du lac, une émine à 29 batz. Samedi, notre chroniqueur note qu'« on a amené la fille que l'on dit qui a fait et étranglé son enfant, au Château de Colombier ». Plus tard, le 18 septembre, il retourne à Colombier « pour entendre les questions que l'on a faites à Jeanne-Ursule Simon, de Mauborget, que l'on a fait sortir de la prison de Colombier pour la mener sur le domaine. Elle a avoué qu'elle était venue grosse de J. J. Emonet, de Cormondrèche, chez lequel elle était servante, qu'elle a étranglé son enfant et qu'elle a dérobé à Cormondrèche et à Saint-Blaise ». La justice était expéditive; le vendredi 19, par un vent de bise et *un air froid, « le bourreau a tranché la tête à Jeanne-Ursule Simon »*. Un petit dessin illustre cette décapitation.

Revenons à juilllet. Le dimanche 20, Abram reçoit la visite de Ravenel, puis s'en va « sous les armes. M. le major Tissot a remis sa charge à l'aide major M. Donsel, qui s'est fait reconnaître par devant les soldats ».

Le vendredi suivant 25 juillet, Abram devient chasseur, et quel chasseur! jugez-en: « Je suis allé par ordre de la Seigneurie à la chasse générale des loups. Ayant été jusqu'à Rochefort, j'ai bu bouteille avec le cousin J.-Henri Lardy, le beau-père et d'autres. » De loup, il n'en est plus question. Le reste du mois, il fait chaud, l'ami Abram rattache un peu sa vigne et « aide à nos femmes à faire la lessive ».

Le 1er août, il part pour la montagne et va coucher à la Maison Monsieur; le lendemain il est à la Verrerie de la Grand'Combe, revient coucher au Valanvron et se rend le lundi 4 août, dès 3 heures du matin, à Plamboz; il y pleut, aussi ne fait-il que de se promener par la vacherie; au retour du beau, il coupe des fourmilières, puis rentre du foin aux Moyats. Le 13, dit-il, « je suis allé à Colombier parler au sautier et

à M. le colonel Morel pour le prier qu'il ait la bonté de tâcher de me faire payer par David Perrin» et le lendemain il a la visite de P.-L. DuBois dit Bonclaude qui, revenu de la Lombardie, retourne au Valanvron. Le 15, nouvelles visites: ce sont ses frères Daniel et Jean-Pierre, et Moïse Perret arrivés pendant la nuit pour lui apporter l'horloge dont ils lui font présent; Daniel et Moïse profitent de la circonstance pour démonter et nettoyer l'horloge de la tour, et le samedi matin, ils partent pour la foire de Valangin.

Pendant quelques jours, Abram «sarcle» les vignes avec la Jeanne-Marie. Le dimanche 24, il fait une partie de bateau avec Michel Perrochet et David Convert; il prête à ce dernier 10 écus pour aller à la foire des Bois.

Le 27, notre Abram note ceci: «Vu M. Jeanneret s'arrêter devant la maison à M. Convert avec son carrosse pour aller rendre visite à Mme Convert.» Le surlendemain, il reste à la maison pendant la matinée, puis après midi, pendant que la Jeanne-Marie «s'aide à fendre des prunes à Peseux», il boit bouteille chez Jérémie Mouchet avec le cousin Henry, J. Rossel et le justicier Convert.

Les premiers jours de septembre sont beaux et chauds; c'est ce qui décide Abram à se rendre à la foire de La Chaux-de-Fonds; il profite de la circonstance pour régler des comptes de vin avec le maître bourgeois Leschot. De retour à Auvernier, le samedi 13, il va chez son beau-frère lui aider à «tiller du chanvre». Puis viennent deux jours d'exercice, le dimanche sur les champs de Peseux, le lundi sur les champs d'Areuse «pour reconnaître M. Tribolet, inspecteur général sur le pays, par devant plusieurs compagnies». Deux petits croquis nous montrent Abram une arme sur l'épaule, l'autre au côté.

Les 18 et 19 sont consacrés à Jeanne-Ursule Simon; le 22, il va travailler aux chemins «pour la part de ce qu'il n'est pas de la communauté». Le 23, il assiste à l'enterrement de la fillette du cousin Abram Cortaillod; le jour suivant, il va moudre à Serrières du froment que Jeanne-Marie a acheté au bord du lac. Le samedi matin, à minuit, il part en bateau pour Cerlier, d'où il rapporte du blé, tandis que lundi il traverse le lac pour aller réclamer à Crotté, de Portalban, le montant d'une cédule.

Octobre! le mois des vendanges. Notre brave DuCommun consacre ses journées à faire «relier» ses tonneaux, à tremper cuves et gerles, et le 14 il peut écrire: «Je n'ai rien fait que de me préparer pour vendanger demain, s'il plaît à Dieu.» Il est du 15 au 22 dans ses vignes

de la Rocheta, de la Comba, de Roset, du Tertre, du Champ de la Cour, du Ruau, de la Guche, etc.; un jour, il porte la brande du matin au soir. Il passe souvent au pressoir et le dimanche, entre le prêche du « jeune ministre Tribolet » et le culte du soir, il ne quitte pas les pressureurs. Il a fait beau durant toute la durée des vendanges ; le 24, la température est « excessivement froide ». Comme il a terminé, il va aider à son beau-frère à pressurer son rouge. Il signale, à la fin du mois, le passage chez lui de J.-S. Wavre, qui allait au Château de Colombier.

Avec novembre arrivent les brouillards. Abram commence à arracher les échalas ; entre temps, il se livre à des travaux d'intérieur : il fait débiter son bois pour l'hiver, il achète de Daniel-Louis Favre, boucher, 123 livres de viande pour pendre à la cheminée, il rentre un char de genièvre que lui amène J.-J. Girardier, dit Cretin, de Chambrelien, il reçoit un fromage qui coûte 2 batz la livre ; mais le 5 il ne néglige pas d'aller à la foire de Neuchâtel, et le 22 au marché de Cerlier où il achète deux émines de froment ; il en revient « fort las ». Le 28, c'est à Colombier qu'il se trouve pour payer le cens au secrétaire Borel ; comme ce dernier n'y était point, il « boit bouteille avec le beau-frère ».

Au commencement de décembre, Abram expédie le vin qu'il a vendu, puis, le 6, il part pour La Chaux-de-Fonds ; il rend visite à ses frères du Valanvron, encaisse le prix du vin qu'il a vendu à Esther Robert-Tissot, *paye le beurre acheté à Abram Chopard et s'occupe beaucoup* de son frère Louis « qui lui donne tous les chagrins imaginables à cause que les gens à qui il doit le poursuivent en justice ». A son retour, la veille de Noël, il apprend la mort de son cousin Jean-Henry Lardy, « le meilleur de mes amis, en étant grandement chagrin, à cause de l'amitié que j'avais pour lui ». Les derniers jours de l'année sont consacrés aux cultes ; entre deux, il « chapuise et aiguise » des échalas, puis il va voir avec J.-P. Robert une vigne qu'il désire acheter : « J.-P. Robert est revenu avec moi chez nous boire bouteille. »

Comme on le voit par ce qui précède, Abram DuCommun n'était ni grand clerc, ni foudre de guerre, rien de ce qui peut consacrer un personnage notoire ; c'était un vigneron comme il y en a toujours eu beaucoup, un brave homme satisfait de son sort et jouissant paisiblement de la vie. Son journal de 1749 n'est pas, il faut le reconnaître, d'un bien vif intérêt, mais il dépeint un caractère particulier et relate une série de petits faits propres à nous montrer un habitant d'Auvernier il y a plus de 150 ans.

F. Porchat.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Novembre-Décembre 1907, p. 271.)

1628-1629. 239vo. La maison dit Pollisseur, en la rue du Chasteau, qui se paye par quart d'an. La dicte mayson où cy devant feu Meistre Laurent Bruelman faisoit sa résidence est escheu à Jonas Nerberg pour la somme de 50 liv. par an, fiance Jehan Chastellan, à telle condition que si dans le temps de l'escheutte qui est de 3 ans, il se présentoit quelque armurier qui fut receu par Messieurs il sera tenu lui faire place.

249. *Rapport des forestiers:* Jehan à la petite Marie de Savagnier trouvé coupant du bois à Chumont, 3 liv.

Les 2 fils de Samuel Girard du dit lieu trouvés à Chumont, coupant bois, l'un avec une achepte et lautre avec une sarpe et leur père qui fagotait après eux, doivent chacun 3 liv.

257. A la Fracheboulla et à son fils Vasemeister, 60 liv.

Item à la dite Fracheboula et à son dit fils en place de Jaques Maçon dict le Nan pour nettoyer les immondices et privés publics, 16 liv.

261. Delivré à Pierre Gruet chirurgien 5 liv., pour achept d'un chalit qu'estoit à la badstuben avec un trablaz, appert du billet signé Bailliods du 24 janvier 1629, 5 liv.

262. Delivré à Pierre Driez et Jehan Verdonnet de Troirods 2 1/2 liv. pour avoir tué un loup, par billet du dit jour dernier janvier 1629, 2 1/2 liv.

263. Delivré à Jaques Montandon du Locle 10 batz pour estrayne d'avoir prins un loup par billet du 2 du dit mois, 2 1/2 liv.

263vo. Plus delivré à Henry Robella 7 batz pour avoir espanché les darbonnières ès trois closels du Plan, par billet du 6 may 1629, 7 batz.

264vo. Item delivré à Jonas Pury 40 liv. à bon compte du gage de chirurgien pour les pestifferez, appert du billet du 20 juin, 40 liv.

265. Delivré à celluy qui a tué les chiens, appert billet du 5 aoust 1629, 15 liv.

266. Delivré à Daniel Tochon pour son gage et sallaire de garde de la porte de ville du Chasteau accause de la contagion, appert du billet du 6 aoust 1629, 42 liv.

1629-1630. 328. Delivré à Mre Jehan Jacques, menuisier, tant pour sept bars pour certains morts de peste que pour autres racoutrages faict sur le Mazey, comme appert par billet du 20 nov. 1629, 43 liv.

Le 2 décembre 1629 delivré à Louys Hardi, soubthier, pour son salaire d'estre allé par deux diverses fois à Corcelles querre le marron pour les pestiférés et au Landeron advertir ceux de la Chastellanie n'amener leur bestail à la foire St Gal, comme appert par billet du dit jour, 4 liv.

328vo. Delivré à Jehan Bourgeois, dict Coinchely, pour la donnation charitable à luy faicte pour aider à rebastir ses moulins de la Prise, comme appert par billet du 2 déc. 1629, 80 liv.

329vo. Delivré à Jehan Verdonnet de Troyrod pour avoir prins un loup, appert par billet du 11 janvier 1630, 3 liv.

330. Delivré à Estienne Regnaud de Rocheffort pour avoir prins un loup, appert par billet du 14 janvier 1630, 3 liv.

330vo. Delivré au Sr Pierre Boive et consorts pour avoir prins un jeune loup, appert par billet du 25 janvier 1630, 5 liv.

Delivré au Sr Josué Roullain et consorts pour avoir aussi prins un loup, comme appert par billet du 25 janvier 1630, 5 liv.

333. Plus delivré à Mre Jérémie Boive pour l'aiguière de la maison de ville, comme appert par billet du 16 mars 1630, 25 liv. 3 gr.

Delivré au Sr Jehan Bergeon, pour ce qu'il avoit fourni à Messieurs touchant l'aulmosne oltroyée à certains ministres de la Valteline, apert du billet du 3 mars 1630, 21 liv.

1630-1631. 396vo. A Jonas Cugnet pour son gage de tambour, ne l'ayant reçeu que demy an, 15 liv.

397. A Daniel Grisel pour son gage de tambour de 17 mois depuis sa réception jusqu'à la St Gal 1631, à raison de 30 liv. par an, 42 1/2 liv.

400vo. Plus délivré à Mre Oswald Chouppard 9 liv. tant pour avoir despendu la cloche de l'hospital que rependue l'autre, pour et afin que le marteau de l'horloge frappe dessus, apert du billet du 27 nov. 1638, 9 liv.

402vo. Delivré à Jaques Petit, chirurgien, pour reste à luy deheu de la cure faicte en deux fractures au bras de Marguerite Grisel, apert du billet du 5 janvier 1631, 10 liv.

406vo. Delivré à Emer Huldry six batz pour avoir racoustré les campanes ou senailles de la Joux, apert du billet du 15 may 1631, 1 1/2 liv.

407vo. Delivré à Jacques Girardier et à Jacques Fraz de Fretereulles pour avoir prins 6 petits loups, apert du billet du 2 juin 1631, 3 liv.

408. Delivré à Pierre Choffa, chasseur, pour avoir prins 15 loups comme son attestation contient, apert du billet du 23 juin 1631, 2 1/2 liv.

409vo. Delivré à 7 soldats revenant d'Italie et à un gentilhomme allemand eagé de 80 ans et à sa femme en charité et aulmosne, par billet du 10 aoust 1631, 10 liv. 3 gr.

413vo. Delivré à Abraham Gallot, pour avoir fait des œillettes de fer pour pendre l'enseigne nouvelle au logis de ville et travaillé le pauffie pour mesme sujet, appert du billet du 17 oct. 1631, 15 liv.

414. Delivré à de pauvres questeurs Polognois, par billet du 15 nov. 1631, 3 liv.

415. Delivré au tueur de chiens, pour avoir desservi en dite charge l'espace de 3 jours, à forme du marché faict avec luy, appert du billet du 7 sept. 1631, 20 liv. f.

416vo. Plus delivré au Sr George Rossellet, apotichaire, la somme de 100 liv. f. à luy dheue, assavoir 50 liv. pour son gage d'apotichaire et 50 liv. pour le louage de maison dès le mois d'octobre 1630 qu'il a esté receu et admis au dit gage jusques à la St Gal dernier de 1631, comme appert par billet du 25 mars 1632, 100 liv.

Plus en outre ce que dessus delivré au Sr Rossellet pour le louage d'ung courtil, 10 liv.

417. Delivré à 2 hommes cerchant l'aulmosne pour certains prisonniers prins par les Turcq, appert du billet du 2 mars 1632, 10 b.

424vo. Plus tenu à quitter la vefue de feu Mre Jonas Nerbere, serrurier, de la somme de 25 liv. f. pour demi an de louage de maison que le dit deffunt son mari avoit admodiée et montée de Messrs, où l'armurier soloit faire sa résidence, 26 juin 1631. — Plus encore 16 liv. 8 gr. pour ce que la d. vefue n'a tenu la d. maison en admodiation que 8 mois, parce que l'armurier[1] qui arriva de Genève la fit vuider et sortir d'icelle après son arrivée en ce lieu pour y faire sa demeurance, selon la condicion reservée l'hors que feu son mari fit la monte d'icelle maison, appert du billet du 27 d'aoust 1632.

1631-1632. XIX. 35vo. A Abraham Brand, tambour et à son frère, pfiffer, à chacun 80 liv. 160 liv.

36. A Estienne Junod, escorcheur ou vasenmeister, 50 liv.

38vo. Delivré à Jehan Jaques Proudhom, roynier[2], pour un instrument à porter les mors et ce ensuite d'un billet du 2 mars 1632, 2 liv.

Delivré au Sr David Boyve le jeune 60 liv. que Messrs luy ont accordé pour avoir peint l'aigle à l'enseigne de la maison de ville, ayant fourni l'or et aultres choses nécessaires et ce par un billet du 26 mars 1632, 60 liv.

39. Delivré à Samuel Henry, Mre Chapuis, pour descouvrir, raccoustrer et recouvrir la Tour de la Pouldre, vers la maison des Acquebuziers et ce par un billet du 29 mars 1632, 14 liv.

Delivré à Jehan Grenot, pintre, pour avoir noircy une biere à porter les mors par ung billet du 9 avril 1632, 1 $^1/_2$ liv.

39vo. Delivré à Louyse Regnaux 12 liv. pour une aulne $^1/_2$ taffetas pour achever l'enseigne de ville et ce par un billet du 2 juin 1632, 12 liv.

40. Delivré à Hans Felber, chauderonnier, pour avoir racommodé l'enseigne à la maison de ville et fourny du cuivre et raccommodé les balances de Jaques Beyche à la Boucherie, et tout selon son extrait et ce par un billet du 28 juin 1632, 33 liv.

40vo. Delivré à Abraham Menouds, pour avoir fait la garde à la porte

[1] Voir XVIII, 239vo. Le nouvel armurier devait être Bastian Boisard, qualifié de Chapuis au giète de 1634.

[2] Charron.

de l'hospital, à cause de la peste de dehors, ensuite de l'arrest du Conseil, comme apert par billet du 30 juin 1632, 35 liv.

Delivré à Pierre Sagnard 35 liv. qu'est pour avoir fait la garde à la porte des Chavanes, cinq sepmaines, durant la peste de dehors, 35 liv.

41. Delivré à Johannes Klein de Volstein 2 liv. en aumosne, ayant esté deschassé du Pallatinat et ce comme apert par un billet du 2 juillet 1632, 2 liv.

1632-1633. 72. [La maison de la Badstuben[1] figure parmi les anciennes boutiques, sous la maison des Srs Tribollet Hardy, vers le premier pont. La première est entre celle du sel et celle que tient Abraham Regnaud, la 3e jouxte les Emines ou place à vendre pain, de bize; vient la Badstuben.

77vo. La 40e prise du Rondet est dite le Coignet.

79. Jean Richard, dit le Bicle, paye le giète à la rue des Chavannes, 5 liv.

80vo. Les bancs de la Boucherie sont au nombre de 7. Le 7e et dernier est dit le Cachot.]

86. Le 5 mars jay aussi acheptë 2 maches de Madame Chambrier pour 32 $^1/_2$ escus comprenant le vin.

87. Delivré au Sr Mre Bs Henry Bonvespre 5 liv. f. pour luy restituer la pareille somme qu'il a fourny de ses deniers, delivrée à Mre Abraham Vuille Jehan, pour avoir fourby et netoyé 10 musquets de ceux que MM. ont acheptë de Samuel Pury le jeune et de Jehan J. Demontmollin, et ce par billet du 1er sept. 1632, 5 liv.

Delivré à Jaques Masson, forestier de MM., 5 batz pour avoir mis en monseau les draises que l'on fait les parcs des genises pour l'esté, et ce par un billet du 13 oct. 1632, 1 liv. 3 gr.

88vo. Delivré à la vefue feu Abraham Quinche, pour la façon des fringes qu'elle a faictes pour la bandière de la ville, comme apert par billet du 29 déc. 1632, 10 batz.

Delivré à Jehan, fils de feu Guillame Perrenou de la Sagne, pour avoir tué un loup, de ce faysant foy la signature du Sr Mre Bs Bonvespre du 8 janv. 1633, 10 batz.

Delivré à Samuel Pury le jeune 150 liv. qu'est à bon compte d'achept de 25 musquets par le dit Pury vendus à MM. les 4, outre 2 sommes semblables de 240 liv. 9 gr. l'une vers le Sr Recepveur Jehan Pury et l'autre vers le Sr David Berthodt, datte du présent le 16 janvier 1633.

90vo. Delivré à Jaques Besancenet de Boveresse, preneur de loups, à luy accordez par MM. et ce par billet du 14 fev. 1633. 6 batz.

Delivré à un certain qui imploroit l'ayde des gens d'honneur pour avoir d'iceux quelque chose pour pouvoir raimbre[2] des prisonniers qui avoyent été prins par le Turc, et ce appert par un billet du 24 fev. 1633, 10 batz.

92vo. Josué Junod, hoste à la maison du Lion [déjà en 1626].

93. Delivré au Sr David Boyve, Glas Moller[3], qu'est pour les escussons

[1] Proche ou vers la Boucherie. XIX 293. 363vo.
[2] Racheter.
[3] Peintre-verrier.

qu'il a fait tout neuf et replombé la fenestre tout à l'entour neuf à la mayson de la Seigneurie, où le Sr secrétaire d'Estat fait sa résidance, Messieurs désirant y conserver leurs armes, y données du passé et faire paroistre leur libéralité et honneur et ce par un billet du 28 avril 1633, 25 liv.

95. Delivré à Abraham Guy, Mre du poix de fer, pour un ducat qu'il a fourny à Mre Jean Cortaillod, orphèvre, pour dorer un gobelet pour Messrs, et ce par un billet du 2 d'aougst 1633, 12 1/2 liv.

1633-1634. [140vo. Délits forestiers: Le 29 juillet 1634 Jehan Robert et Esaye Bugnot raportent avoir trouvé la fille du granger secrétaire Pierre Fabure, qui portait de la feuille à Chumont, et sa sœur qui attachoit des fagots,] aussi Jaques Fabure, frère du dit Pierre faysant fagots au-dessoubs des Boines, qui fit fuir David qui en faisoit aussi, cy 3 liv.

145vo. Delivré à David Savarin pour payement d'un lion de lotton doré que Messrs ont achepté de luy, comme appert par un billet du 16 janv. 1634, 5 liv.

146. Delivré à Jaques Besancenet de Bouveresse, preneur de loup, et ce par un billet du 19 fév. 1634, 3 liv.

146vo. Delivré à Guillame, fils de Jehan Roullet, pour avoir prins une loue, rière le lieu de la Sagne, comme fait mention un billet du 13 mars 1634, 3 liv.

152vo. Du 18 janv. 1634 livré à Samuel Petit Jaquet de Covet, portant des jeunes loups, 9 gr.

153. Le 3 sept. 1634 delivré au Mre qui a tué les chiens, 25 liv.

155vo. Delivré à un poure gentilhomme de Valakie, estant esté retenu prisonnier par le Turck une espace d'année, le tout à forme d'un billet du 11 déc. 1634, 4 liv.

167vo. Le 17 déc. 1634. Delivré à Monsieur le Mre Bs Bonvespre sur les comptes un gobelet, les ornements dorés, pour le gage de Mre Bs du Sieur Pierre Pury, lequel pèse 12 onces et un huictain à 10 liv. l'once, fait 24 escus et 5 batz, après cent livres pour le dit gage, reste à payer 21 liv. 3 gr.

168. Le 16 déc. 1636 livré au Sr Abraham Bonvespre par commandement de Messrs un gobelet sur pied, les ornements dorez, pèse 6 3/4 onces et un batz à 10 liv. l'once, fait 67 liv. et 9 gr. qu'estoit pour faire présent au facteur du sel à St Sulpy. 67 liv. 9 gr.

Le 12 mars 1637 livré à Monsieur le Mre Bs Bourgeois une boitte d'argent pour les cachets et seaux de la ville, laquelle pèse 6 1/2 onces et cinq batz à 36 batz, fait 59 1/2 liv.

Le 5 Aoust 1637 livré à Monsieur le Mre Bs Bourgeois pour le Sr diacre P. de Belly un gobelet, le dedans et les ornements bien dorez, pèse neuf onces moins 6 batz à 11 liv. l'once fait 417 1/2 liv.[1]

169. Delivré le 5 juillet 1638 à Jonas Chevallier du vin pour 4 semaines

[1] Il y a erreur manifeste dans le calcul.

qui furent portées, 15 b. cy au nom de Messieurs, au Singe, à l'arrivée du Marquis de Varambou, du S[r] cappitayne Guybeli de Soleure et Zuor Laube de Zug, 8 pots, item sont-ils venir quere pour le même faict 2 pots, faict ensemble 3 liv. 9 gr.

Le 27 may 1639 (sic)[1] delivré l'aygle de Messieurs, auquel resudé une plume à un ayle et la dite ayle entièrement fallu redorer, pour or, argent et façon, 10 liv.

172. Item faict par le commandement de mesdits Sieurs une pièce d'or en mandel[2] du Saint Baptayne de nostre Singneur et de l'autre part l'histoyre comme nostre Singneur Jésus benissoit les enfans, lesquel pèse 8 pistoles d'Hypangne, vaut, tant or que la fassceon, 210 liv.

173. Item 100 livres pour deux gobelets qu'il a fourni à la dame hôtesse de la maison de ville, l'un pour Messieurs les 24 et l'autre pour les S[rs] 40 hommes, pour l'honneur que deffunct le S[r] Ollivier Amiod, son mari, a heu d'avoir esté de leur nombre, pour marque d'honneur, 100 liv.

179[vo]. Philippe Rouds ypothèque sa maison gisant en la Rue Chauderier, jouxte la maison de l'artillerie devers vent, l'obligé signé J. Petter du 6 fév. 1582.

1634-1635. 230. [A Serrières parmi ceux qui payent le giette figure] La Crepotonna, 5 liv.

237. A la femme du S[r] Adam Munier, maistresse d'escolle des jeunes filles, pour son gage 40 liv. et pour le louage d'une mayson, 60 liv.

237[vo]. Aux deux sages-femmes que sont la Marguerite Gissey et Marie Bros, 60 liv.

242. Delivré au S[r] Claudy Girard, pour 4 pots de vin qu'il a fourny à celuy qui a tué les chiens au mois d'aoust dernier, conste billet du 29 janvier 1635, 2 1/2 liv.

248. Delivré à Pierre Gaux, cousturier, pour avoir racoustré 3 enseignes ou bandières de Messieurs, par billet du 16 juillet 1635, 10 liv.

250. Delivré à M[re] Abraham Du pasquier, masson, pour avoir picqué la roche au haut de la rue du Château qui nuysoit au chemin allant à l'église, conste billet du 21 août 1635, 6 liv.

250[vo]. Delivré au borreau des chiens, pour avoir tué 60 chiens a un batz pièce, par billet du 3 sept. 1635, 15 liv.

251. Delivré à un chasseur pour avoir preins trois jeunes loups vers la Tour de Bayard, conste billet du 21 sept. 1635, 2 1/2 liv.

Delivré à un trompette estranger, à luy accordé en don gratuit, ayant joué de la trompette, conste billet du 7 oct. 1635, 2 liv.

[1] Le Sieur Niclaus Witnauer était comptable en remplacement de David Pury, son beau-père décédé. Il nous semble que cet article ainsi que les deux suivants sont un fragment du compte particulier de Witnauer, inscrit par erreur dans les comptes de la ville.

[2] Mandet, mandel, mandal, mandast: lavement des pieds du Jeudi-Saint, et surtout l'aumône qui se faisait à cette occasion. (Godefroy: *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*)

1635-1636. 302. [Châtois des forestiers :] Le fils avec un long serviteur de Sallomé Boyve, gagé par Guillaume Traquet à Chumont faysant dégast au bois, chastié pour le ban, 10 liv.

310. Delivré à Louys Mange vacherin, pour l'achapt d'un macle brunassé, heu de luy; a cousté 15 écus et un teston et de vin 4 batz, revient en tout, 82 liv. 8 gr.

316. Delivré à Claude Rondet, sargier, pour achapt de 8 aulnes petit drap gris pour faire les robes de nuit aux 2 gaits et gardes de ville, à eux accordé à 14 $^1/_2$ batz l'aulne, conste billet du 5 déc. 1635, 29 liv.

316vo. Delivré au Sr Abraham Rosselet, marchand, pour 1 $^1/_2$ aulne sarge chastillon, vert obscur, qu'il a delivré pour le service de Messieurs, conste billet du 4 janvier 1636, 14 liv. 3 gr.

319. Delivré à Jonas Chevallier, soultier du consistoire, envoyé au Vautravers et ailleurs pour faire venir les bourgeois faire la garde dans la ville, conste billet du 4 fév. 1636, 6 $^1/_2$ liv.

321. Delivré au filz du Sieur Lieutenant Meuron du Vauxtravers à cause d'un loup qu'ils ont tiré avec l'arquebuze, proche de Saint Sulpy, et ce pour leur vin, conste billet du 17 mars 1636, 3 liv.

322vo. Delivré à David Fillipin, pour faire un voyage à Besançon pour achever la garison de son bras, billet du 19 avril 1636, 15 liv.

325. Delivré pour taffetat blanc pour une escharpe que le Sr Abraham Rossellet a fourny pour le Sr Abraham d'Allemagne pour la conduite de la jeunesse aux bordes de 1636, billet du 31 may 1636, 24 liv.

329. Delivré à Guillame Favargier, ffeu le Sr Pierre Favargier, la somme de 120 liv. foibles qu'est pour achapt d'un cheval et un chart, heu de luy pour mener enterrer au Symetière ceux qui mourront de peste d'aultant qu'elle reigne présentement en ceste ville, comme pour quatre journées que le Sr Jonas Bourgeois a heu le dit cheval pour aller à Berne, conste billet du 23 juillet 1636, 120 $^1/_2$ liv.

329vo. Delivré à Nicollas Conrard de Monteschlon, terre de Montbelliardt, pour avoir fait les fosses de certains morts de peste, conste billet du 31 juillet 1636, 3 $^1/_2$ liv.

Delivré aux deux maistres qui ont assomé les chiens, par accord avec eux, conste billet du 4 aoust 1636, 25 liv.

330vo. Delivré au sieur Jehan Huguenault, à bon compte de son gage d'avoir servy et heu soing sur les basteaux arrivant à la ville à cause des pestifferez qui y pourroyent estre, comme soing sur les courtils à cause du dégast que s'y fait, par billet du 6 juillet 1636, 60 liv.

332. Delivré à J. J. Huldry et Pierre Symonier, pour avoir couppé le bois qu'il a pleu à Messieurs faire mener pour l'usage des pestifferez, qui sont en la Ville, en suitte de l'attestation du Sr Bouher, qui ont esté à ce employé, comme conste par billet du 12 oct. 1636, 11 liv. 8 gr.

366vo. Parmi ceux qui payent le giete à la rue des Moulins : Les Mathieules et la Grosse Etienna, 5 liv.

377vo. Delivré à la nourrice de Pierre Roud, faure, pour avoir guery

deux macles, l'un que le Sr Abram Thonnet avoit en sa garde et l'autre, le comptable, 6 1/2 liv.

378. Delivré à Maistre Jean Lichhom, pour avoir medicamenté un certain nommé Hartman, masson, qui s'estoit blessé en une jambe, en travaillant sur la rive, lequel avoit presenté une requeste, mais crainte de conséquence ne luy fut rien accordé, mais fust donné charge au Sr Maistre Bourgeois Grisel d'accorder avec le dit Lichhom, par ordonnance du 15 juin 1636, 20 liv.

379. Delivré au filz de feu Abraham Breuchaux, 2 testons pour avoir mené vendre à la foire de Saint Imier le cheval que les marons avoyent en main, par ordonnance du 19 nov., 3 liv. 4 gr.

379vo. Delivré à un certain des Geneveys sur Coffrane, pour avoir amené un chair de bois à la Rebecca Bredin, estant affligée de peste, par ordonnance du 18 déc. 1637, 1 1/2 liv.

380. Delivré à Jonas Fussy, pour luy faire payement tant d'un borrey[1] et annarchement pour le cheval des marrons que de 5 charoy qu'il a faicts pour des pestifferez, par ordonnance du 10 janvier 1637, 20 1/2 liv.

380vo. Delivré à Pierre Symonien le jeune, pour avoir coupé le bois donné à plusieurs particulliers affligés de peste, au contenu de son billet et ordonnance du 29 janvier 1637, 12 liv.

383. Delivré au Sr Josué Junod, pour despence faicte en son logis, le 6 mars 1626 *(sic)*, par plusieurs jeunes hommes, après l'exercisse des armes faict pour récreation de Monsieur de Montigny, lors ambassadeur. Est ce sans tirer à conséquence pour l'advenir, par ordonnance du 1er mars 1637, 46 1/2 liv.

Delivré à Mre Jean Porchat, pour avoir raccommodé refait et estre allé poser la banderolle de la Joux, par ordonnance du 18 mars 1637, 14 liv.

383vo. Delivré à Mre Pierre Berthin, cousturier, pour le drapeau qu'il a faict pour Messieurs, tant pour l'aste[2], façon, que clous, par ordonnance du 29 mars 1637, 27 liv. 2 gr.

384. Delivré au tueur de chiens pour les avoir tués la présente année 1637, par ordonnance du 9 aoust 1637, 24 liv.

385. Delivré à deux jeunes hommes qui avoyent prins un ours du costé de Grandson et en portoyent la patte, en février 1637, 3 liv.

Delivré à Guillame Roullet de la Sagne en aulmonne ayant prins un loup, par ordonnance verballe du 16 mars 1637, 3 liv.

392. Franceois de la place, mort de peste, n'a le présent comptable heu de luy qu'un gitte[3], prie estre rabatu les deux autres, qu'est 8 liv.

Abraham Du Pasquier, masson, mort de peste, est exempt du gitte l'an 1636. Prie aussy le comptable lui estre rabattu pour une année, 2 1/2 liv.

398. La maison de l'armurier, en la rue du Chasteau, ayant été admodiée à Bastien Boeysard qui ne l'a tenue que par intervalle de temps, tant

[1] Bourrelet.
[2] Hampe.
[3] Giète.

à cause des pollisseurs, sage-femme que cannoniers qu'on y a logés, au respect desquels on l'a fait sortir, prie à ce subject mes dits Sieurs luy quicter le peu de temps qu'il l'a jouy durant les dites années 1635 et 1636 desquelles le comptable en a tenu compte, 40 liv.

398vo. Hans Güttlin, Wyssgerber[1], estant mort de peste avant que le comptable aye pu tirer aucun payement de ses gittes, supplie humblement Messieurs luy passer pour ce cy 5 liv.

(A suivre.) W. Wavre.

PETITE CHRONIQUE

*** *Fouilles de La Tène en 1908.* — Le niveau du lac n'a pas permis de reprendre les travaux avant la fin de mars. Le 27 et le 28, la baraque servant de bureau a été déplacée du côté du nord et l'emplacement sur lequel elle se trouvait a été fouillé. Plusieurs gros pilotis de chêne formant un alignement avec le *solitaire*, gros pilotis visible au centre d'un creux et situé à 11 m. au sud de l'ancien emplacement de la baraque, ont été mis à jour, ainsi qu'une quantité de poutres à mortaises et emboîtages curieux, d'autres encore, creusées d'entailles semi-circulaires. Ces matériaux proviennent d'une maison déjà antérieurement reconnue sur ce point et probablement aussi d'une barrière de pont. Plusieurs objets en bois curieux et très intéressants ont été relevés sur cet emplacement: le dossier d'une chaise percé d'un trou carré et de huit trous ronds, plusieurs fragments des pieds avec mortaises et la traverse, un morceau du siège, une moitié de grande écuelle en bois, la palette d'une petite rame, un *umbo* de bouclier avec gros fragment du bois (érable) sur lequel il était fixé directement sans intermédiaire de cuir, le talon d'une lance avec partie de la hampe en bois d'orme. Le fond de la rivière se relevant dans le milieu de son lit a fait croire pendant quelques jours à l'existence d'une île; en définitive, ce n'était qu'un haut-fond. Le 6 mai, nous avons pu rétablir, pour la tranchée des fouilles, la ligne droite perpendiculaire à l'ancien lit de la Thielle, à laquelle nous avions dû renoncer momentanément, le transfert de la baraque ne pouvant se faire sur un terrain non encore suffisamment tassé; mais le 9 mai déjà, les fouilles étaient suspendues près du creux nº 11, vu la hausse considérable et subite des eaux du lac par suite de la fonte des neiges dans le bassin de l'Aar.

Produits des fouilles, outre les objets déjà mentionnés: 3 épées, dont 2 dans le fourreau, 3 fragments de fourreaux, 9 fers de lances, 1 umbo de

[1] Mégissier.

bouclier, 4 phalères de bronze, dont l'une avec disque en émail, 12 fibules bien conservées, 8 dites moins belles, 1 pointe de flèche, 1 rasoir, 20 anneaux, 1 belle épingle en bronze, 8 agrafes de ceinturon, dont 3 en bronze, 2 fragments de mors, 1 hameçon coudé, 2 ciseaux, dont l'un présentant des deux côtés des fragments d'étoffe, 3 demi-bruxelles, 1 grande boucle, 1 fer de gaffe, 1 bouton à grand relief émaillé, plusieurs fragments de crâne et des ossements humains. Les fouilles seront reprises en automne.

*** *Monnaie romaine* trouvée au mois d'avril au bord du lac, entre Colombier et Auvernier, plus près de ce dernier endroit, par le jeune Bussy. La patine n'étant pas celle d'une pièce trouvée en terre, nous avons demandé des renseignements auxquels il a été répondu en ces termes: « Elle possédait la patine verte; mais elle a été frottée avec de l'herbe mouillée, afin de voir l'inscription. » C'est un grand bronze de Maxime, fils de Maximin, qui fut César et mourut en 238 après J.-C. — A.) MAXIMUS CAES GERM. Buste à droite. — R.) PRINCIPI INVENTUTIS. Le prince debout à gauche, dans la droite dirigée en bas un trait; dans la gauche, une courte lance inverse; derrière, deux aigles militaires G.-C.; diamètre 30 millimètres, poids 20 grammes.

*** *Maison romaine à Serrières.* — En creusant les fondations de trois nouvelles maisons ouvrières au nord de la Cuisine populaire Suchard, les ouvriers ont mis à jour au mois d'avril 1908 toute une série de murs et une quantité de débris de tuiles et de briques.

Obligeamment mis au courant par M. l'architecte E. Colomb, nous avons pu suivre les recherches bien facilités par la complaisance des propriétaires du terrain. Il y a là de beaux et grands murs qui apparaissent à 60 cm. environ de la superficie et qui plongent à plus de 1 m. 50 dans un fort bel état de conservation; c'est le cas pour un local central rectangulaire dont le fond est bétonné solidement et qui dans un angle présente encore une cavité rectangulaire maçonnée plus profonde que le reste de 40 cm. environ, à l'ouest de cette pièce on a retrouvé à un niveau plus élevé une piscine mesurant 5^{m},20 sur 4^{m},80, dont le fond est dallé de grandes dalles de marbre blanchâtre mesurant jusqu'à 1 m. de longueur sur 40 à 45 cm. de largeur, les côtés sont munis d'un parement de plaques du même marbre, du côté de l'Est un banc ou siège avec dossier en marbre également. Le tout repose sur un lit épais fait d'un mortier de brique pilée destiné à rendre la pièce absolument étanche. Sur un autre point il a été constaté un dallage de planelles de 20 cm^2 épaisses de 4 à 5 cm. reposant sur un lit de mortier semblable. La piscine, dont la moitié s'étend sous la rue Erhard Borel et dont un peu moins de trois angles ont été reconnus, était remplie de débris de tuiles et surtout de briques, minces, rectangulaires, vides à l'intérieur, qui faisaient partie du chauffage à air chaud de l'époque; ces briques sont munies au dos de dessins variés en creux destinés à faciliter l'adhérence dans le mortier. On y a trouvé également des fragments d'une corniche en marbre longue de 45 à 50 cm. et large de 12 cm. environ.

Il n'a pas été trouvé de monnaies, ni de fragments de poterie. D'autres murs qui partent du local central indiquent d'autres locaux. Ces fouilles continuent. A en juger d'après les matériaux employés, les dessins sur les briques et d'autres indices on peut envisager que ce sont les ruines d'une riche villa romaine datant environ du IIIme siècle après J.-C. Le plan des fouilles a été relevé.

Les dix-sept siècles écoulés depuis lors ont été moins funestes à ces ruines intéressantes que deux instants de la vie de certains gamins de Serrières.

Le jour de l'Ascension ils pénétraient sur le chantier mis à ban, faisaient ébouler le mur au-dessus de la piscine, levaient une dalle de marbre, en cassaient trois autres en menus morceaux et insultaient grossièrement le contre-maître. Le dimanche suivant ils forçaient la serrure de la baraque aux outils, où se trouvaient les pièces intéressantes trouvées dans les fouilles, et brisaient le dossier en marbre du banc de la piscine.

Devant des actes de vandalisme aussi stupides, on regrette les verges qui formaient les faisceaux des licteurs romains. W. W.

*** M. Arnold Robert a réuni en une plaquette les articles publiés par lui dans le *National Suisse* et dont notre dernière chronique avait fait mention: *Notes et documents historiques sur les événements de 1831, 1848, 1856, présentés à l'occasion du 60me anniversaire de la République neuchâteloise au banquet du 1er mars 1908.* La Chaux-de-Fonds, imprimerie du *National Suisse,* 1908. Les pièces inédites que renferme cette brochure lui donnent un intérêt particulier et une valeur durable. Ch. R.

*** *Automates Jaquet-Droz.* — Avant de venir prendre place au Musée historique de Neuchâtel, l'écrivain, le dessinateur et la musicienne ont encore fait un voyage à Lausanne où ils ont eu le plus grand succès. La *Gazette de Lausanne* a publié à ce propos (supplément du N° du 7 mai 1908), sous le titre de: *Le quatrième automate,* un extrait d'un manuscrit appartenant à M. W. de Sévery. C'est la description détaillée de la fameuse *grotte,* dont M. Ch. Perregaux a donné un résumé accompagné de la reproduction de la gravure qui se trouve au Musée de Neuchâtel *(Les Jaquet-Droz et leurs automates*, p. 19-21 de l'édition de 1906, p. 21-23 de l'édition de 1907). Ch. R.

*** M. W. Wavre, professeur d'archéologie de l'Académie, vient d'être nommé, par le ministère français de l'Instruction publique, officier d'Académie; nous félicitons notre excellent collaborateur de cette distinction qui prouve que ses savants travaux archéologiques sont appréciés à l'étranger aussi bien que chez nous.

*** La rédaction du *Musée* tient à exprimer sa reconnaissance à un généreux abonné — de l'étranger — qui nous a fait parvenir la belle somme de 100 fr. pour faciliter la publication de notre revue. Tout autant que de sa libéralité, nous avons été touchés des paroles d'encouragement et d'intérêt pour l'œuvre que nous poursuivons dont il a accompagné son envoi.

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

NOYERS

Pourquoi les divers domaines des anciens comtes de Neuchâtel dans le haut Jura comtois (Vennes, Vercel, Châtillon sur Maîche, Vuillafans, le château de Joux, etc.), n'appartiennent-ils pas au territoire de la République et canton de Neuchâtel en Suisse? L'histoire de Noyers[1] servira dans une certaine mesure à l'expliquer. Et d'abord, où se trouve Noyers? C'est une petite ville bourguignonne d'environ quinze cents habitants, que l'on gagne en quittant à La Roche la grande ligne de Dijon à Paris et en remontant la vallée du Serain, affluent de l'Yonne. La région se nomme l'Auxois, corruptif, assure-t-on, de l'antique Alesia de Vercingétorix; l'Auxois comprend les arrondissements actuels d'Avallon, dans l'Yonne, et de Semur, dans la Côte-d'Or. La vallée du Serain, pelée et laide en aval de Noyers, mais célèbre par le vignoble de Chablis, devient plus intéressante à mesure qu'on la remonte. Noyers même, vue de la gare, dans un fond, encerclée de trois côtés par un curieux méandre de la rivière et dominée au nord par une colline d'une centaine de pieds de hauteur, est réellement pittoresque dans sa ceinture de murailles et de tourelles.

L'histoire de Noyers est fort ancienne; elle remonte même au déluge; s'il faut en croire le très véridique Gaspard Marin, procureur de Léonor d'Orléans-Longueville à Noyers en 1561, les seigneurs de Noyers ont eu pour ancêtres Noé, sa femme Titéa, leurs fils Sem, Cham et Japhet avec leurs femmes Pandoza, Noéla et Noégla; un de leurs descendants, Gorgon de Lucida, a été converti au christianisme par Sainte-Madeleine, débarquée à Marseille et venue plus tard tout exprès en Bourgogne; il aurait reçu au baptême le nom de Miles, parce que mille chevaliers avaient été baptisés en même temps que lui. Le fait est que les anciens seigneurs de Noyers, de l'an 1100 jusqu'à 1419, portent

[1] Prononcez Noyère.

tous le nom singulier de Miles. Les héritières de Miles VIII vendirent la seigneurie pour 18,000 écus d'or à Marguerite de Bavière, veuve du duc Jean de Bourgogne. Celle-ci laissa Noyers à Philippe le Bon, son fils, qui la transmit au duc Charles le Téméraire.

Jusqu'ici nous sommes fort loin de Neuchâtel en Suisse. Nous approchons.

Dès 1477, le roi de France Louis XI, conquérant de la Bourgogne, s'adjuge Noyers et la donne, par lettres patentes signées à Plessis-les-Tours en avril 1482, au capitaine général de ses troupes allemandes, Jean de Hallwyn ou Halluin, qu'il ne faut pas confondre avec Jean de Hallwyl, le héros de Morat. Puis, au traité de Senlis, le fils de Louis XI, Charles VIII de France, rétrocède la seigneurie de Noyers à la maison de Bourgogne, en la personne de Marie de Bourgogne et de son mari Maximilien d'Autriche, roi des Romains, « sauf les droits du roi », ce qui signifie que Noyers demeure terre française, et que Maximilien doit hommage au roi de France pour sa seigneurie de Noyers. Le fils de Maximilien et de Marie, Philippe d'Autriche, renouvelle cet engagement en 1498 envers Louis XII et l'exécute le 14 juillet 1499.

Plan de Noyers au XVIme siècle.

1. Le château. 2. La chapelle Saint-Nicolas. 3. La porte de Tonnerre ou de Sainte-Verrotte (encore existante). 4. La porte de Vernoise (encore existante). 5. Ancien prêche protestant. 6. Eglise Notre-Dame. 7. Porte intérieure de ville (encore existante). 8. Grande porte sur le Serain (démolie vers 1825). 9. Ancienne église paroissiale. 10. Prieuré Notre-Dame.

Pendant ce temps, que se passait-il à Neuchâtel et en Franche-Comté? Lorsque les Suisses eurent, moyennant finance, renoncé à garder pour eux la Franche-Comté, Louis XI s'en empara; un de ses principaux



Vue de Noyers en 1610, prise du sud-ouest.

D'après un croquis inachevé de Joachim van Wiert, conservé au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris.

A. La vieille paroisse. B. La chapelle Saint-Nicolas. C. Le château. D. Le vieux château. E. Le faubourg. F. La vieille paroisse. G. L'Hermitage. H. La rivière le Serain.

partisans était le marquis de Rothelin, Philippe de Hochberg, dont le père, Rodolphe de Hochberg, était comte de Neuchâtel. Philippe, personnage peu intéressant, jadis grand ami du Téméraire, puis âme damnée des Français, se fit donner en Franche-Comté Pontarlier, Gray, Vesoul, la gardienneté de Besançon et enfin le château de Joux. Quand il fut comte de Neuchâtel et qu'il faisait venir en Bourgogne sa femme, elle couchait au château de Joux avec son lion et son aumônier. Peu après la mort de Philippe, sa fille unique, Jeanne de Hochberg épousait, en 1504, à Dijon, un cadet de famille, Louis d'Orléans, que la mort de son frère aîné devait faire plus tard duc de Longueville. Les relations tendues entre la France et l'Espagne, la révolte des Comtois contre les Français, tout cela favorisa un coup de main des Espagnols de la Franche-Comté contre le fort de Joux, qui fut enlevé par surprise, en 1507. L'année suivante, Louis XII de France et Maximilien d'Autriche stipulant au nom de son petit-fils, le futur empereur Charles-Quint, *convinrent au traité de Cambrai*, 10 décembre 1508, que Jeanne de Hochberg recevrait la terre autrichienne de Noyers-en-Bourgogne en gage, jusqu'à ce que l'autorité compétente eût statué sur la question de savoir si la prise du château de Joux par les Austro-Espagnols de Jean de Vaudrey était de bonne guerre ou constituait une spoliation.



Ce qui reste
de la forteresse et chateau de Noyers.
(N° 1 du plan.)

Voilà le premier lien entre la maison de Neuchâtel et Noyers.

Quelques années plus tard, le mari de Jeanne de Hochberg, Louis d'Orléans, devenu duc de Longueville, prenait part aux guerres de Louis XII contre les Suisses en Italie. Les Confédérés saisissaient Neuchâtel en 1512 et l'administraient en baillage commun. Les Espagnols, de leur côté, s'emparaient des terres possédées d'ancienne date en Franche-Comté par les comtes de Neuchâtel entre Le Locle et Besançon (Vennes, Vercel, Châtillon sur Maîche, Vuillafans-Châteauneuf, Usier, etc.).

Il était naturel que le roi de France s'intéressât à Jeanne de Hochberg, dépouillée à cause de lui tant par les Suisses que par les Espa-

gnols. Lorsqu'en 1515 il fut question du mariage de Renée de France, fille de Louis XII, avec le futur Charles-Quint, il fut convenu, par le traité de Paris du 24 mars 1515, que Noyers ferait, il est vrai, retour à l'Espagne, mais qu'en fait, le domaine utile serait conservé au duc et à la duchesse de Longueville «selon les conditions du traité de Cambrai, lesquels duc et duchesse demanderont justice en la cour du Parlement de Dôle». Ce projet matrimonial n'ayant pas reçu de suite et ayant été remplacé par une autre combinaison consistant à unir Charles-Quint à Louise de France, fille de François I[er], le traité de Noyon du 13 août 1516 stipula que Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, recevrait Noyers lorsqu'elle aurait, au préalable, fourni à Jeanne de Hochberg des terres équivalentes à celles que les Austro-Espagnols lui avaient enlevées en Franche-Comté (Vennes, Vercel, Uzier, Vuillafans, etc.). La question de la légitimité de la prise du fort de Joux n'avait pas été tranchée par le parlement de Dôle et ne le fut jamais. Le 17/20 mai 1517, l'échange prévu au traité de Noyon fut opéré, et Jeanne, tout en gardant Noyers en compensation de Joux, reçut les terres de Chaussin et de La Perrière sur la Saône, ainsi que la ville de Château-Chinon dans la Nièvre; en même temps, Marguerite d'Autriche s'engageait, en cas de nouvelle éviction, à restituer à la maison de Neuchâtel ses terres du haut Jura comtois.



La porte
de Tonnerre ou de Sainte-Verrotte.
(N° 3 du plan.)
Vue prise de l'extérieur de la ville.

C'est donc de 1508 à titre provisoire, de 1517 à titre définitif, que date l'arrivée de Jeanne de Hochberg à Noyers. Il est vrai que Jeanne était alors dépossédée de son comté de Neuchâtel par les Suisses, qui le conservèrent jusqu'en 1529; mais c'est précisément cette occupation, qui avait toutes les apparences de devoir demeurer définitive, qui engagea Jeanne de Hochberg, francisée par son mariage avec un Orléans, à préférer des terres bien assises dans la Bourgogne française à des domaines en pays espagnol comme la Franche-Comté. Elle n'avait plus les mêmes raisons que son père de tenir au château de Joux, et aucun

souvenir ne l'attachait plus aux vieilles seigneuries héritées des Montfaucon ou des Durnes par la maison autochtone des comtes de Neuchâtel sur le lac. C'est la grande politique européenne qui a donc fait perdre à cette époque ces terres aux Neuchâtelois; ce sera aussi la grande politique qui fera recouvrer, à la paix de Westphalie, le château de Joux à Henri II de Longueville au milieu du XVIIme siècle, et le lui fera perdre dix ans plus tard à la paix des Pyrénées. Si les Suisses n'ont pas soutenu Jeanne de Hochberg contre l'Espagne dans cette campagne diplomatique pour la possession des domaines accessoires de la principauté de Neuchâtel, c'est précisément parce que les Confédérés avaient fait main-basse sur le gros morceau, sur Neuchâtel lui-même, et que leur politique à eux (et surtout celle de Berne et de Fribourg) était, non pas de s'étendre en Franche-Comté au-delà du Jura, mais de conquérir, sur les ducs de Savoie, les frontières naturelles de la Suisse à Romont, à Estavayer et dans le Pays de Vaud. Il y a dans l'histoire plus de bon sens qu'on ne le croit.



TOUR PRÈS DE LA PORTE DE VERNOISE.
(N° 4 du plan.)
Sur la colline était situé le château. A droite, le Serain.

Quant à l'administration de Jeanne de Hochberg dans sa nouvelle seigneurie de Noyers, nous la connaissons par les deux gros *terriers*, soit cadastres, qu'elle fit dresser vers 1520 par son avocat dijonnais Pierre Sayve. Elle était veuve depuis peu d'années et, bien qu'elle habitât de préférence, pendant ses séjours en Bourgogne, le château d'Epoisses, elle n'a pas négligé totalement Noyers. C'est même à Noyers qu'elle a signé, en février 1538/9, le célèbre acte par lequel elle a accensé aux quatre ministraux «la maijorie de Neuchâtel, avec toutes ses confiscations, haute, basse et moyenne juridiction, lods, censes, rentes et revenus, les fours, moulins, halles, vignes, jardins, bois, rappes et autres émoluments» qui lui appartenaient dans la mairie de Neuchâtel «sans

en rien excepter que la maison, château et donjon, ainsi que le droit à faire grâce aux criminels. Toutefois, on devra lui présenter le maire pour l'assermenter». Cet abandon des droits de l'Etat entre les mains des bourgeois de Neuchâtel fut fait pour la somme de 2000 écus d'or au soleil et 200 livres faibles de rente perpétuelle, ce qui fait dresser les cheveux sur la tête du chancelier Montmollin, qui s'écrie dans ses *Mémoires:* «A-t-on jamais rien vu de pareil dans un Etat inaliénable?» On sait que Jeanne de Hochberg a vécu toute sa vie dans les embarras financiers, et MM. les bourgeois de la ville ne craignaient pas d'exploiter la situation en agissant directement sur la princesse, à l'insu du gouverneur Georges de Rive et du Conseil d'Etat.



L'ancien prêche protestant a Noyers, au XVIme siècle. (N° 5 du plan.)

A la mort de Jeanne, Noyers fut attribué, par acte de partage dressé à Paris le 6 novembre 1543, à son troisième fils, François d'Orléans, marquis de Rothelin, qui n'a pas été prince de Neuchâtel, mais dont le fils Léonor y a régné à partir de 1551.

François de Rothelin vint quelquefois à Noyers; il y venait même trop, et paraissait y rechercher la société d'une belle Normande qu'il avait connue dans sa jeunesse, Françoise Blosset, dame de Colombières et du Plessis Paté, dont il avait eu un fils naturel; ce fils est devenu la tige des Rothelin de Normandie, qui ont ainsi relevé dans le Vexin le titre de marquis de Rothelin au pays de Bade, échu jadis aux Hochberg. Françoise Blosset avait, après son *accident,* épousé un jeune seigneur des environs de Noyers et avait été richement dotée; elle était rapidement devenue veuve et s'était non moins rapidement remariée. De son côté, François de Rothelin avait épousé la belle Jaqueline de Rohan, «qui pouvait embraser tout un royaume de ses yeux et doux regards», mais qui était peut-être trop intellectuelle et trop disposée à la théologie calviniste pour retenir son époux; il paraît n'avoir jamais oublié complètement ses premières amours et avoir eu à cause de cela un faible

pour Noyers. C'est en tout cas dans cette ville qu'il est mort, le 24 octobre 1548; si son corps a été inhumé à Chateaudun, dans la chapelle où reposent la plupart des descendants de Dunois, son cœur fut laissé à Noyers, en la chapelle Saint-Nicolas, dans un monument recouvert de nombreuses épitaphes latines et françaises; en voici une composée par Nicolas Chaumont, secrétaire de Jaqueline :

Ung prince gist et repose en ce lieu
En son vivant grand amateur de Dieu
Son nom Francois Dorléans son surnom
Qui mérita bon bruit et renom
Plus n'est besoin d'escripre ses louanges
Nous les verrons aux lieux où sont les anges.

Autre épitaphe :

Ci devant gist le cœur si noble
De Monseigneur marquis de Rothelin
Son nom François Dorléans se nomme
Prince très beau de toute gloire plein
Seigneur estoit de ce lieu de Noyers
Ou ne feit oncques ni à aultrui mal
Et y mourut à grands plains et regrets
En l'an qu'on dict à son âge final
Mil cinq cens quarante huict
Saulve son ame, vray Sauveur Jesus Christ.

Ces derniers mots ont évidemment pour auteur un protestant et les vers sont assez mauvais pour avoir été commis par une princesse; on peut donc les attribuer à Jaqueline de Rohan elle-même. Bien qu'elle eût beaucoup à pardonner, Jaqueline demeura toujours fidèle à la mémoire de son défunt mari, ainsi qu'en témoigne Brantôme lui-même dans ses *Dames illustres*.

La pieuse Jaqueline a passé à Noyers les premiers mois de son veuvage, peu de temps après la naissance de sa fille Françoise.

Six ans plus tard, on la retrouve faisant un nouveau séjour à Noyers en juin-juillet 1554. Elle était alors tutrice de son fils Léonor, co-souverain de Neuchâtel en indivision avec son cousin Nemours. On possède huit lettres qu'elle, ou son secrétaire Chaumont, ou son maître d'hôtel Delabare ont écrites de Noyers les 29 juin, 7, 8, 9, 10, 12 et 22 juillet 1554 au gouverneur Bonstetten à Neuchâtel. Elle y réclame le contrat de mariage de Philippe de Hochberg avec Marie de Savoie; elle demande qu'on fasse rentrer les sommes dues par le receveur Chambrier, par le chatelain Baillod et par les héritiers du feu gouverneur Georges



VUE DE NOYERS EN 1908

prise du nord-est et de l'emplacement de l'ancien château fort, c'est-à-dire en sens inverse de la vue de van Wiert en 1610.

A gauche, en bas, le toit d'une tour près de la porte de Venoise;
à droite, en bas, la porte de Tonnerre ou de Sainte-Verrotte; au fond, l'église Notre-Dame.

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

de Rive; elle voudrait des oiseaux-chasseurs pour le jeune prince Léonor « et une bien bonne hacquenée » pour elle-même; elle pourvoit à l'installation de Guillaume Hardi comme maire de Neuchâtel, donne des nouvelles de la guerre des Flandres, et, encore une fois, sollicite l'envoi rapide de tiercelets ou d'autours de Neuchâtel, qui paraissaient fort appréciés en France pour la chasse au faucon.

En 1561, Léonor étant devenu majeur et ayant été proclamé par MM. de Berne *seul* souverain de Neuchâtel, à l'exclusion de son cousin Nemours, se mit en route pour se rendre dans sa principauté en compagnie de sa mère, qui était devenue officiellement calviniste. Au cours de ce voyage, il traversa Noyers et y reçut des mains de son procureur Gaspard Marin un magnifique parchemin illustré de lettres initiales et d'un titre représentant un arbre dans les branches duquel pendent les sceaux et blasons des ducs de Bourgogne et de Longueville, le tout suivi d'une description de la seigneurie de Noyers et de la généalogie de ses seigneurs depuis la création du monde. Ce manuscrit, déposé actuellement à la Bibliothèque nationale de Paris, permet de reconstituer le château de Noyers aujourd'hui totalement disparu. Rebâti vers l'an 1200 par Miles II et par son frère Hugues, évêque d'Auxerre, il consistait, d'après la *Chronique et généalogie* de Gaspard Marin, « en ung noble et fort chastel assis sur une roche et montaine eslevée en telle apparence que son regard s'estend tout autour à vehue d'œil jusques à trois lieues et plus. Au milieu du dit chastel est le donjon et le fort de une grosse et haulte tour carrée, faisant le tymbre et titre seignorial dudict Noyers... La dicte tour ou son donjon est embellye et fortiffiée de six forts avant que d'y atteindre et parvenyr à l'invadir, de deux chappelles en messe quotidienne bien fondées, de grands ediffices à l'antique, vergier, jardin, fontaines, puys, cysternes et toutes autres



MAISON DU XVIme SIÈCLE A NOYERS
AU BOUT DES ARCADES, PRÈS DE NOTRE-DAME.

commodités, combien qu'il soit assis sur ledit rocher et aultes montaines. »

La cheminée de la salle des gardes du château était d'une grandeur prodigieuse et absorbait chaque jour une entière charretée de bois. Sur l'auvent était représentée la chasse de Saint-Hubert « composée de plus de vingt-cinq personnages de grandeur naturelle, outre les chiens et le cerf aux abois, le tout entre des broussailles de pierre si finement sculptée qu'il n'y manquait pas une épine ». (*Tristan le voyageur* ou *La France au XIVme siècle,* par M. de Marchangy).

Le château comprenait aussi la chambre dite *au Lion,* deux chapelles, la chambre de *Champagne,* la chambre de *Ma Damiselle,* où mourut en 1394 la dernière héritière de la maison primitive de Noyers, etc.

Arcades près de l'église Notre-Dame, a Noyers.

En descendant vers la ville se trouvait la « basse-court, dite aussi le Berle, fermée à pont-levis et grand foussé contre la ville. Et là est le beau et grand colombier signorial du dit chastel, lequel est aussi embelly, de deux flancs et costés, de belles vignes de très bon vin, et de beaux grands prés, vergiers, jardins et forêts. »

« Et sous ledit chastel et au pied, est la ville de Noyers, forte de bonnes et espèces murailles bien tourées et percées à canonnières, fortiffiées de grands profonds et larges foussés à eaues vives et permanentes, provenans tant des trois fontaines estans à chacune des trois portes de la ville que de la rivière du Serin, difluent entour de ladite ville, estant ladite rivière bannal et seignorial dudit château de Noyers. »

« D'icelle dépendent plusieurs beaux et grands fiefs... la ville de Tanlay... la ville de Chevilly... la ville de Corgi en l'Auxerrois... Ladite ville de Noyers étant d'antiquité tenue par des seigneurs en titre de franc alleu... mais est à présent sous le fief du Roi... L'appel du jugement du bailli est immédiat au parlement de Dijon. »

Après que Jaqueline de Rohan et son fils eurent subi à Noyers le récit de toutes les merveilles de la ville, ils continuèrent leur route sur Neuchâtel et y sont arrivés dans la première semaine de décembre 1561. Mme de Perrot a rapporté tous les incidents de ce voyage dans sa belle étude sur Jaqueline de Rohan.

Quatre ans plus tard, Léonor, devenu chef de famille et bien que récemment passé au catholicisme, mariait à Vendôme sa jeune sœur, âgée de dix-sept ans, au vieux chef des huguenots français Louis de Bourbon, premier prince de Condé, un veuf, père de nombreux enfants légitimes ou autres; le mariage fut célébré en présence de la reine de Navarre Jeanne d'Albret, et d'une série de notabilités réformées. Cette sœur, Françoise d'Orléans, recevait en dot, entre autres, la seigneurie de Noyers (contrat de mariage du 8 novembre 1565).



PORTE INTÉRIEURE AU SUD DE LA VILLE DE NOYERS.
(No 7 du plan.)
Le personnage en bonnet de fourrure est l'ancien maire, M. le Dr Thierry.

De ce moment cesse la communauté de seigneurs entre Noyers et Neuchâtel; elle aurait duré seulement de 1508 (ou de 1529 si l'on déduit la période de l'occupation de Neuchâtel par les Suisses) à 1565. Cette communauté de seigneurs renaîtra peut-être pendant quelques instants au cours du règne de Louis XIV. Le lecteur excusera donc un très bref exposé de l'histoire de Noyers pendant la fin du XVIme et pendant le XVIIme siècles.

Deux ans après son mariage, Condé était venu avec sa jeune femme se fixer au château de Noyers après la paix de Lonjumeau, favorable aux huguenots, qui avaient obtenu de Catherine de Médicis le licenciement des troupes suisses catholiques du fameux Louis Pfyffer. L'amiral Coligny était aussi venu s'installer à Noyers. Les deux partis ne tardèrent pas à s'accuser de menées secrètes. A la Cour, on croyait que le prince d'Orange s'était engagé envers Condé et Coligny à leur envoyer des troupes en Bourgogne et en Champagne, de façon à permettre aux protestants, alors rassemblés dans Genlis près de Dijon, de recommencer

l'action de concert avec lui. Cette supposition gagna en vraisemblance à mesure que la reine apprit l'existence d'un prétendu échange de lettres entre Noyers et la Suisse protestante pour obtenir la levée de six mille soldats, et le départ pour Neuchâtel de Jaqueline de Rohan, la très calviniste belle-mère de Condé. Noyers était alors une place redoutable, et ses défenses venaient d'être renforcées; la plupart des seigneurs bourguignons du voisinage avaient accepté la Réforme; à Tanlay se trouvait, à quelques lieues de Noyers, le célèbre chef protestant d'Andelot, frère de Coligny. Catherine de Médicis donna donc, en pleine paix, à Gaspard de Tavannes l'ordre d'aller à Noyers enlever Condé, l'amiral Coligny et d'Andelot. Mais Tavannes, désireux de ménager Condé, s'arrangea à faire surprendre par celui-ci un messager porteur d'un billet ainsi conçu : « Le cerf est aux toiles, les chasseurs approchent ». Le prince comprit, gagna le Berri avec sa jeune femme enceinte et les enfants de son premier mariage, abandonnant le château de Noyers à Tavannes, qui le pilla consciencieusement. Le maréchal de Tavannes a qualifié dans ses mémoires cette entreprise de « mal dressée de quenouille et de plume et qui fut funeste... car la reine s'était embarquée sans biscuit. » Condé réussit plus tard à se jeter dans La Rochelle et la guerre fut, de fait, rallumée.

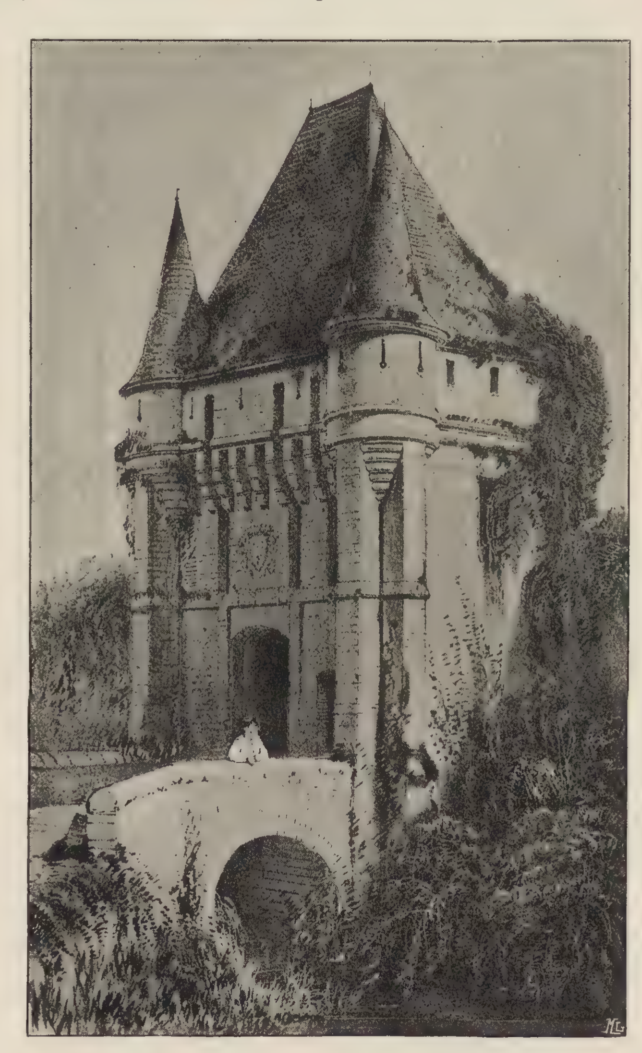
L'année suivante, les catholiques revinrent à Noyers, s'en emparèrent encore une fois et conduisirent à Troyes les soldats de la garnison; plus de soixante d'entre eux y furent abandonnés à la fureur populaire; la ville fut pillée et les archives détruites.

Pendant la Ligue, la ville, qui tenait pour le roi, fut assiégée en 1592 par le vicomte de Tavannes et défendue avec succès par le bailli d'Auxois et par quelques seigneurs du voisinage. Elle tomba ensuite aux mains des Ligueurs ou plutôt d'une bande de brigands commandée par un petits-fils du chancelier Duprat, le baron de Vittaux, dont Henri IV ne put se débarrasser qu'en payant une vingtaine de mille écus. Le roi fit aussitôt raser la forteresse.

Louis XIV a logé à Noyers en 1658 et en 1674. Les Etats de Bourgogne exilés y ont tenu leurs séances en 1659.

Les enfants du second mariage de Condé portèrent le nom de Bourbon-Soissons, par opposition à ceux du premier mariage, qui gardèrent celui de Condé. Le fils, puis le petit-fils de Louis de Bourbon-Condé et de Françoise d'Orléans-Rothelin héritèrent de Noyers. Ce dernier, Louis, fut tué à la bataille de la Marfée près de Sedan, en juillet 1641, au cours d'une émeute et en combattant, victorieusement d'ailleurs,

les troupes royales, après avoir intrigué toute sa vie contre Richelieu. Il laissait pour héritiers sa cousine germaine la duchesse de Nemours, fille du premier mariage d'Henri II de Longueville avec Louise de Bourbon-Soissons, et un fils bâtard, Louis-Henri, dit le chevalier de Soissons, qu'il avait eu de la veuve d'un pasteur de Sedan, Mme Deshayes. Noyers se trouva ainsi échoir peut-être de nouveau à une princesse de la maison de Neuchâtel, mais bien fugitivement, car Noyers fut attribué aussitôt en apanage au bâtard de Soissons, qui prit le titre de comte de Noyers et même, quelques années plus tard, ceux de comte de Dunois et de prince de Neuchâtel. Il succomba avant la duchesse de Nemours, et sa fille, mariée au duc de Luynes, hérita de Noyers. La seigneurie est demeurée dans cette maison de Luynes jusqu'à la Révolution française ; pour donner du travail aux habitants en 1789, le dernier seigneur de Noyers fit enlever les pierres et décombres du château incendié pendant les guerres de religion.



La grande porte sur le Serain, au sud de la ville.
(N° 10 du plan.)
(Démolie vers 1825.)
D'après une lithographie de M. Victor Petit.

La chapelle Saint-Nicolas-le-Vieil, où se trouvaient les sépultures des anciens seigneurs locaux et le cœur de François de Rothelin, fut

désaffectée pendant la période révolutionnaire et les monuments qui s'y trouvaient furent détruits.

Quant à l'enceinte de la ville, avec ses vingt-deux tours, elle a été à peu près respectée; seulement, au lieu de plonger dans la rivière, elle est aujourd'hui séparée du lit du Serain par une route qui entoure le pied des murailles. Le très consciencieux artiste hollandais van Wiert a fait de Noyers en 1610 un dessin conservé à la bibliothèque nationale de Paris et que le lecteur pourra comparer avec le plan de la ville ou avec les photographies modernes. La belle porte extérieure de l'enceinte de Noyers dans la direction du sud, sur un bras du Serain, a été démolie vers 1825. La population, évaluée à 3000 habitants à l'époque de Condé, a diminué de moitié et baisse à chaque recensement; il y a en moyenne vingt-cinq décès pour quinze naissances. Les anciennes industries des toiles, des feutres, des chandelles, de la tannerie, du foulage des draps sur le bord de la rivière, ont disparu; les jeunes gens n'ont qu'un rêve, être employés au chemin de fer. Puisse l'éminent historien des ducs de Bourgogne de la première race, M. Ernest Petit, qui a consacré plusieurs monographies magistrales à la ville de Noyers dont il est le représentant au Conseil général de l'Yonne, réussir à empêcher les habitants de la petite cité bourguignonne de détruire ce qui reste des monuments de leur glorieux passé, car ce serait alors la fin de tout!

SOURCES

Archives nationales de France, titres domaniaux Q^1 156^2. Fonds Conti R^3 71; J. J. 209, pièce 228, fol. 106, donation de Noyers par Louis XI à Hallwyn.

Archives du Ministère français des affaires étrangères. Genève, 3, supplément p. 95.

Archives de la Côte-d'Or, Chambre des comptes de Bourgogne. Comptes de la chatellenie de Noyers, série B, 1122, 1123, 1271, 1272 à 1277, 1816, 1823, 1839, 2854, 2867, 3759, 3984, 5122, 5521 à 5548, 5551, 5552 à 5560, 10581, 10594, 10623, 10627, 11179, 11948, 12076; série E, 69^quater^, titres concernant Noyers, pages 205, 206, 218, 268 de ma copie de l'inventaire du « trésor » de Jeanne de Hochberg à Dijon dressé, de 1520 à 1524, par l'avocat Sayve. — Registre B 20, fol. 128. Lettres de François Ier maintenant le duc de Longueville en possession de Noyers après la mort de Jeanne de Hochberg, malgré l'édit de réunion du domaine aliéné. La Fère, 14 novembre 1543.

Archives du Doubs, série B, 534, 1122, fol. 64 et 70, 1123.

Grandes archives de Neuchâtel. Correspondances adressées de Noyers au gouverneur Bonstetten à Neuchâtel, T_4 (aa), T_4 (ll), T_4 (mm), T_4 (bbb), T_4 (hhhh), T_4 (nnnn), T_4 (mmmm), U_4 (r), U_4, i^2.

Bibliothèque nationale de France, mss. fonds français, 2748, fol. 110: Contrat de mariage de Louis de Bourbon-Condé et de Françoise d'Orléans-Rothelin, Vendôme, 8 novembre 1565. Fonds français, 16942, fol. 426 à 432: Correspondance de Condé et de Châtillon-Coligny avec les cantons suisses, Noyers, août 1568. Fonds Brienne, 110, fol. 81 et 93: Levées de troupes protestantes.

GASPARD MARIN. *Chronique généalogique de la seigneurie de Noyers* du 17 novembre 1561, publiée par E. PETIT, Auxerre 1876 (tiré à 80 ex.).

JOSEPH GARNIER. *Journal de Gabriel Breunot,* conseiller au Parlement de Dijon pendant la Ligue. Dijon 1864. I, 114, 294, 296; II, 73, 74, 134; prise par Biron, 114. Divers épisodes de la Ligue, II, 121, 123, 124, 138; luttes entre la ville et le château, II, 141, 231, 360, 476; démantèlement, III, 139.

COURTÉPÉE. *Description générale et particulière du duché de Bourgogne.* Edition de 1848, III, 518.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel,* Neuchâtel 1856-1859, II, 213, 379, 439, 444.

GUÉRARD. *Les seigneurs de Noyers. Annuaires de l'Yonne* pour 1854 et 1855. L'annuaire de 1850 donne une bonne vue lithographique.

ERNEST PETIT. *Le maréchal de Noyers* (Miles X de Noyers, porte-oriflamme, grand bouteiller de France, 1291-1350). Auxerre 1874 (tiré à 100 ex.).

Le chancelier DE MONTMOLLIN. *Mémoires,* I, Neuchâtel 1831, p. 101. Vente des droits de l'Etat en la mairie de Neuchâtel par Jeanne de Hochberg aux bourgeois de la Ville.

F. DE CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel,* Neuchâtel 1840, p. 259. Echange de Noyers contre le château de Joux.

SEGESSER. *Ludwig Pfyffer und seine Zeit.* Berne 1880, I, 498.

Madame DE PERROT. *Jaqueline de Rohan, Musée neuchâtelois,* t. XXI, 1884, p. 200.

Le duc D'AUMALE. *Histoire des princes de Condé.* Paris 1885, II, 17 et ss.

CH. MOISET. *Le cor du château de Noyers.* Auxerre 1889 *(Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* 2me semestre de 1888).

ERNEST PETIT. *Noyers au XVIme siècle. Annuaire de l'Yonne* pour 1881.

ERNEST PETIT. *Noyers sous Henri IV. Annuaire de l'Yonne* pour 1895.

CH. CHATELAIN. *Le château de Joux. Musée neuchâtelois,* t. XXV, 1888, p. 185 et ss., 217, 234; t. XXXIII, 1898, p. 162.

JULES JEANJAQUET. *Une équipée neuchâteloise. Musée neuchâtelois,* t. XXXVII, 1900, p. 291.

A l'église de Jouancy, on voit la tombe d'Alexandre *Edouard* ou Edwards, bailli de Noyers au temps de Jaqueline de Rohan, et de sa femme Anne de Salins, morts en 1558 et 1556; ils étaient protestants, comme le prouve l'épitaphe: « Bienheureux sont les morts qui meurent au Seigneur; ils se reposent de leurs labeurs. Apoc. 14. »

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de feu M. le Docteur Edouard THIERRY, maire de Noyers, et de M. E. PETIT, auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la première race,* 8, rue Jean du Bellay à Paris, conseiller général de l'Yonne pour le canton de Noyers.

MONTGOMMERY

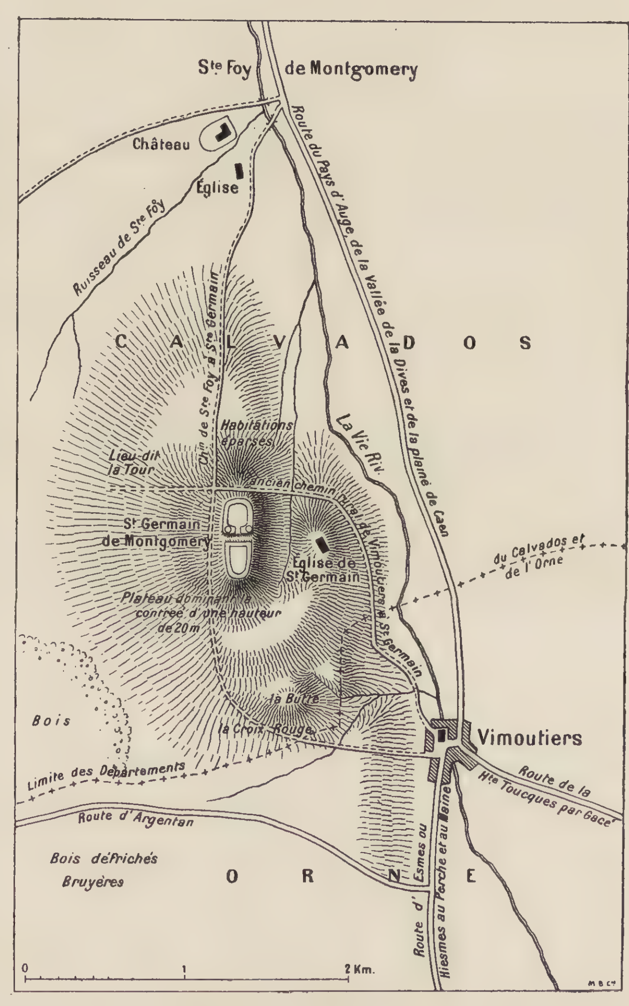
Lorsqu'il signait à Dijon, en 1504, son contrat de mariage avec la riche Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel en Suisse, marquise de Rothelin et autres lieux au pays de Bade, dame de Joux, Vuillafans, Vennes, Vercel, Châtillon sur Maîche dans la Franche-Comté espagnole, dame de Seurre, Chagny, Louhans, Epoisses, Sainte-Croix, Montpont, Montcenis, Salmaise, Montbard, Villaines et autres lieux dans la Bourgogne française, le jeune Louis d'Orléans n'apportait que les fleurs de lys de ses armoiries et deux terres introuvables dans les dictionnaires actuels des postes, des télégraphes ou des communes. Ces deux terres avaient nom Aurechs et Montgommery.

Aurechs, orthographié Lauerchs ou Haurechs dans un manuscrit de 1530 environ dédié par Jean de Baudreuil à l'un des fils de Jeanne de Hochberg, devait se trouver en Hainaut, c'est-à-dire en terre espagnole et peu sûre en ce temps de guerres incessantes entre la France et l'Empire. Grâce à la science juridique de M. Alphonse Rivier, professeur de droit romain à l'Université de Bruxelles, et qui connaissait l'existence d'un vieux jurisconsulte belge surnommé Aurellanus, il a été possible d'identifier Aurechs avec Havré en Belgique, domaine important des princes de Croy; Havré fut, dans la seconde moitié du XVIme siècle, échangé entre les Longueville et les Croy, moyennant une forte soulte payée par les Croy; cette soulte a été employée à acquitter une partie du prix d'achat du château de Colombier, ce qui permet aujourd'hui à la République neuchâteloise de donner, à Colombier, l'hospitalité aux recrues de la IIme division de l'armée fédérale.

Quant à Montgommery, son château, si ancien qu'il est antérieur aux constructions de pierre, a disparu presque sans laisser de traces. Il faut une certaine perspicacité pour en reconnaître l'emplacement, et, pour le retrouver dans les dictionnaires, il faut chercher sous les noms de Sainte-Foy de Montgommery et de Saint-Germain de Montgommery. Ces deux villages sont situés à la limite des départements du Calvados

et de l'Orne; pour y arriver, on remonte, à partir de Lisieux, les vallées de la Toucques qui se jette dans la Manche à Trouville, et de la Vie, affluent de la Dive qui se jette dans la Manche à Cabourg.

Montgommery est aujourd'hui mort, complètement mort, et cependant Montgommery fut une des plus illustres seigneuries normandes. Lorsque Guillaume le Conquérant eut résolu de s'emparer de l'Angleterre, c'est à Roger de Montgommery qu'il confia la garde de son duché de Normandie, comptant sur sa bravoure, sa fidélité et son habile administration; puis quand, en Angleterre même, la situation devint difficile, il appela, de l'autre côté du canal, Roger de Montgommery, qui réussit à maîtriser les Gallois révoltés et qui reçut en récompense la ville de Chester, le comté de Salop, les châteaux d'Arundel et de Shrewsbury, et, enfin, tout ce qu'il avait pu conquérir dans le pays de Galles; Roger y forma les comtés de Montgommery et de Pembroke.



La région de Montgommery.

Les habitants des environs du Mans s'étant soulevés en Normandie, Guillaume et Roger revinrent sur le continent, où Montgommery rétablit la paix sans effusion de sang. Il repassa alors en Angleterre, laissant l'administration de ses terres de Normandie à sa femme, Mabille, et finit ses jours dans l'abbaye de Shrewsbury qu'il avait fondée.

Cette Mabille appartenait à la maison d'Alençon ou de Bellême, dont les hommes portaient ordinairement le prénom de Talvas et qui est sans contredit l'une des plus célèbres par son absence de scrupules, ses cruautés et ses crimes; Talvas II, par exemple, a fait étrangler en pleine rue sa femme qui s'était permis quelques observations; le jour de ses nouvelles noces avec Hildebourghe de Beaumont, il fit arrêter un des membres de la famille rivale de Giroye, lui fit crever les yeux, couper le nez, les oreilles, etc., et le contraignit d'aller cacher sa honte d'eunuque dans un couvent; les comtes d'Anjou ayant pris le parti des Giroye, il terrorisa ses adversaires en faisant couper les pieds et les mains à trente-deux prisonniers et en faisant jeter ces affreux débris dans le camp ennemi.

La dernière habileté de Talvas avait été de donner un défenseur à sa fille Mabille en *la mariant* à Roger de Montgommery, le plus brave seigneur de la contrée, qui lui succéda comme comte d'Alençon parce que le frère de Mabille, Arnulphe, un des seigneurs les plus dépravés du moyen âge, était mort sans postérité étranglé par un frère bâtard, disent les uns, empoisonné pour avoir mangé d'un cochon volé à des religieuses, disent les chroniqueurs ecclésiastiques.

Le vieux chateau de Montgommery.

1. Levée de 3 à 4 mètres au-dessus de l'intérieur. 2. Partie la plus haute de la levée de terre au-dessus de l'intérieur. 3. Levée de 5 à 6 mètres. 4. Faibles traces de maçonnerie. 5. Sortes de mottes coniques placées sur la levée. 6. Fossé de 2 à 3 mètres de profondeur. 7. Remblai concave visible et aplani facticement pour la culture.

Mabille ne pouvait pas mentir à son origine; elle portait dans ses veines le sang des Talvas et la légende ou l'histoire lui attribue une foule de crimes commis pour se débarrasser de la famille rivale des Giroye ou d'autres seigneurs. Faible de complexion, avec une âme ardente, capable de toutes les ruses ou de toutes les fourberies, ne recu-



A Sainte-Foy de Montgommery. Face postérieure du Chateau.

Dessin de M. François Wavre, d'après une photographie de M. Albert Léo.

lant ni devant l'Eglise ni devant la force, elle est restée un sujet d'étonnement et d'effroi. Sa mort fut tragique comme sa vie; un jour qu'elle était allée se baigner à Dives au bord de la mer, elle finit par être capturée et décapitée par ses ennemis.

Mabille a trouvé le temps d'avoir dix enfants dont l'aîné, Robert II de Montgommery, comte d'Alençon, est connu aussi sous les noms de *Robert de Bellème* et de *Robert le diable*. Il a passé dans les prisons la plus grande partie de sa vie et a eu une existence des plus mouvementée. Au cours des luttes entre les fils de Guillaume le Conquérant (dont l'aîné Robert eut la Normandie, le second, Guillaume, l'Angleterre, et le cadet Henri une somme d'argent), chaque parti cherchait à le gagner à cause de ses grands talents militaires et le gardait en captivité. Il a fait une première captivité au château de Falaise, une seconde à Gisors dont il passe pour avoir construit l'admirable forteresse, puis fut ambassadeur de Normandie et de France en Angleterre ou vice-versa; au cours d'une de ces ambassades, il fut arrêté par Henri d'Angleterre en violation du droit des gens et enfermé au château de Bonneville près de Trouville; le pape Calixte II, gagné par les présents des Anglais, déclara juste cette arrestation; Robert le diable finit sa vie en prison à Verham en Angleterre. Comme sa mère, il fut la terreur de ses contemporains, accablant voisins et vassaux de ses iniquités et de ses violences[1].

Robert le diable avait épousé Agnès, héritière du comté de Ponthieu. Leur fils unique, Guillaume, comte d'Alençon et de Ponthieu, eut d'Alix de Bourgogne deux fils, auteurs de deux branches qui se partagèrent ses terres, on pourrait presque dire ses Etats. Guy, l'aîné, fut le chef de la branche des comtes de Ponthieu et reçut en outre en partage la baronnie de Montgommery, probablement diminuée d'un certain nombre de terres qui firent depuis lors partie du comté puis duché d'Alençon. Jean, le cadet, eut en partage le comté d'Alençon, que ses descendants conservèrent jusqu'à l'extinction de cette branche en 1219.

Le dernier comte de Ponthieu de la maison de Montgommery mourut en 1221; de son mariage avec Alix de France, fille du roi Louis VII le jeune, il ne laissa qu'une fille, Marie, qui apporta ses terres en dot à Ferdinand III le Saint, roi de Castille et de Léon. Montgommery devint, ainsi que le Ponthieu, l'apanage d'une branche cadette de

[1] Son frère Hugues fut comte de Shrewsbury; un autre frère Roger devint comte de la Marche par son mariage avec l'héritière de cette province; Philippe, quatrième fils du comte de Montgommery, fut tué à Antioche dans la première croisade; Arnoulf, le cinquième, fut comte de Pembroke dans le Pays de Galles; enfin Evrard fut chapelain du roi d'Angleterre.

la maison royale de Castille, dite de Castille-Ponthieu, qui tomba en quenouille à la quatrième génération. Blanche de Castille-Ponthieu, comtesse d'Aumale, épousa en 1340 Jean, comte d'Harcourt, cinquième du nom, et lui apporta la terre de Montgommery.

Leur second fils, Jacques, fut, avant et après la bataille d'Azincourt, un des plus audacieux adversaires des Anglais, tant à l'embouchure de la Somme que dans l'estuaire de la Seine, où il avait acquis par mariage le splendide château de Tancarville.

Jacques Harcourt laissa à sa mort, en 1428, deux enfants, une fille, mariée à Dunois, le célèbre bâtard d'Orléans, et un fils, qui eut seulement une postérité féminine. Sa dernière fille, Jeanne d'Harcourt, fut répudiée par son mari, René II de Lorraine, l'allié des Suisses à Morat et à Nancy. Elle était petite, bossue et stérile, au dire de son époux. Dans son abandon, la pauvre princesse légua, vers 1489, tous ses biens, y compris Tancarville et Montgommery, à son cousin germain François Ier d'Orléans-Longueville, fils de Dunois et beau-père de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel.



A Sainte-Foy de Montgommery. Face antérieure du Chateau.
Dessin de M. François Wavre, d'après une photographie de M. Albert Léo.

Avant le mariage de Louis d'Orléans avec Jeanne de Hochberg, des discussions s'étaient élevées entre Louis et son frère aîné François II, au sujet de la propriété de Montgommery; s'il faut en croire Jean de Baudreuil, ces discussions furent tranchées par le roi de France au profit de l'aîné et, par conséquent, le pauvre Louis, lorsqu'il prenait en 1504, dans son contrat de mariage, le titre de comte ou de baron de Montgommery, se parait quelque peu des plumes du paon. Les choses s'arrangèrent en 1512 par la mort du frère aîné; Louis, cadet de famille fort peu renté, devint inopinément par cette mort duc de Longueville et héritier d'une foule de terres, au nombre desquelles figure Montgommery.

Le mari de Jeanne de Hochberg disparut fort jeune de la scène ; il rentrait d'Italie après Marignan et succomba sur les bords de la Loire, en sa tour de Beaugency. Son fils aîné, Claude, fut tué à Pavie neuf ans plus tard. Son second fils, Louis II, d'apparence chétive s'il est permis de se fier au portrait de lui conservé à Chantilly, est mort vers 1538, après quelques années de mariage avec la belle Marie de Guise. Il laissait un petit garçon, François III, qui devait mourir à l'âge de seize ans et qui était placé sous la tutelle soit de son oncle François d'Orléans, marquis de Rothelin, le dernier fils de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel, soit de son aïeul maternel, le duc de Guise.

C'est déjà en 1543 que les Longueville vendirent Montgommery; l'union de cette terre avec Neuchâtel n'a donc pas duré plus d'une trentaine d'années. La vente a été faite par le marquis de Rothelin ; on n'a pu retrouver l'acte aux archives du Calvados, ensorte qu'on ignore si François de Rothelin est intervenu à l'acte pour son compte personnel ou pour le compte de son neveu le jeune François III. Il n'est pas inutile de constater qu'à cette époque les Longueville paraissent avoir été dans une grande détresse financière. Jeanne de Hochberg était alors littéralement aux abois, offrait Neuchâtel aux Bernois, aux Fribourgeois, aux Soleurois, vivait à l'aide d'emprunts usuraires et n'échappa que par la mort aux griffes des faussaires et des chevaliers d'industrie en cette même année 1543. De son côté son fils cadet, Rothelin, avait dû vendre en 1541 sa vicomté de Melun et de nombreux domaines en Picardie pour satisfaire ses créanciers.

Chose singulière, l'acquéreur de l'illustre baronnie de Montgommery s'appelait lui-même Montgommery. C'était le fils ou le petit-fils d'un de ces aventuriers écossais venus sous Charles VII et Louis XI chercher fortune au service de la France. La faveur du roi François Ier et de réels talents militaires avaient fait sortir de l'obscurité Jacques de Montgommery, sieur de Lorge ; capitaine des gardes, il s'était enrichi, et, comme tous les parvenus, chercha à asseoir sa situation en achetant une terre ; c'était un coup de maître que de devenir, lui Montgommery inconnu, l'authentique baron du véritable Montgommery. C'est probablement en sa faveur que l'ancienne baronnie fut érigée en comté, titre porté abusivement avant lui par les Longueville, les Harcourt ou les Ponthieu qui étaient comtes ailleurs.

Gabriel, comte de Montgommery, fils de Jacques l'Ecossais, semblait voir s'ouvrir devant lui la plus brillante carrière ; une indomptable

énergie, une grande bravoure, des capacités militaires exceptionnelles, lui avaient acquis la faveur royale; on sait qu'il fut sommé par le jeune roi Henri II de joûter contre lui dans un tournoi, au cours des fêtes données au Louvre pour le mariage de la fille du roi François Ier avec le fils du duc de Savoie, et qu'il eut le malheur de tuer son souverain.

Son avenir était brisé; poursuivi par la haine de Catherine de Médicis, veuve du roi Henri II, il se jeta dans le parti calviniste dont il devint, à côté de Coligny, un des chefs les plus redoutés et les plus cruels. Quinze ans après la mort d'Henri II il fut capturé, après une résistance désespérée, dans la petite ville de Domfront, non loin de Montgommery. Traîné à Paris, un arrêt du Parlement le condamna à être décapité, ses biens confisqués, ses maisons rasées et sa postérité dégradée de la noblesse (1574); sa mort a été admirable de courage et de fermeté dans sa foi; le chroniqueur papiste Michel Buffet rapporte « qu'après sa condamnation, cinq ou six docteurs en théologie [catholique] des plus excellents et fameux l'allèrent voir et consoler pour l'advertir de son salut, lui remonstrant... que des presches tumultueux et séditieux et des livres pervers et contaminés [des protestants] ont pris naissance les haines cruelles, les tumultes et discords continuels et malheureux et les noises mortelles; de là se sont émues les guerres horribles, les meurdres, occisions, saccagements et ruines publiques;... que l'heure estait veneue d'aller rendre raison de ses actions et déportemens; que hors l'Eglise ne fallait espérer ny attendre aucun salut, et tels autres bons bons propos et advertissements: lesquels il écoutait volontiers, et sinon du tout, au moins d'une partie fit-il son profit. Car on le veît aller au



A Sainte-Foy de Montgommery. Le pigeonnier.
Dessin de M. François Wavre, d'après une photographie de M. Albert Léo.

supplice d'un cœur constant et mesprizant les commoditez de cette vie mortelle et plus n'aspirant qu'à l'éternelle, vers laquelle semblait dresser toute son affection. Passant par les ruës, supliait le peuple, arresté pour le veoir, de prier Dieu pour luy. Parvenu en la place de Greue, devant l'hostel de la ville de Paris, eut la teste trenchée et fut son corps mis en quatre quartiers. Voilà comme depuis 13 à 14 ans en ça, Montgommery, par cinq diverses fois, a pris les armes contre son Prince; et ainsi comme il en a esté à la fin salarié. Ce que doivent attendre tous conspirateurs et rebelles, s'ils ne se recognaissent et s'amendent. »

En 1576, le roi Henri III, par le cinquième édit de pacification accordé aux protestants, réhabilita la mémoire de Montgommery et rendit à ses fils leurs titres et leurs biens. L'aîné, Jacques, se distingua comme son père dans le parti calviniste. Sa fille unique vendit le comté à un grand-oncle, Gabriel de Montgommery, dont la postérité a conservé cette terre jusqu'au XVIIIme siècle. La branche cadette des Montgommery d'Ecosse s'éteignit sous Louis XV, avec Marie-Anne-Rose de Montgommery, mariée en 1732 au marquis de Thiboutot; de la maison de Thiboutot, la terre de Montgommery a passé dans celle de Béthune-Sully, dont le dernier représentant l'a léguée au comte de Béthune de la maison de Planques. C'est un descendant de celui-ci qui en est aujourd'hui propriétaire.

L'emplacement de la vieille forteresse normande de Montgommery a été retrouvé à Saint-Germain-de-Montgommery, sur une colline pittoresque qui domine Vimoutiers et la vallée de la Vie (Vimoutiers signifie l'église sur la [rivière de] Vie). Cette forteresse est encore étonnante et du plus haut intérêt archéologique. C'est un lieu stratégique de premier ordre pour barrer le passage du Perche et du Maine à la mer par les vallées de la Vie et de la Dive. L'enceinte avait une forme ovale irrégulière d'environ 80 mètres de diamètre, offrant les mêmes formes et dimensions que le château ducal de Bonneville près de Trouville, où Robert le diable avait été condamné et emprisonné. Elle est formée d'un large fossé et d'un bourrelet de marne, sans aucune trace de maçonnerie. Le rempart dominait le fossé d'une hauteur d'environ 20 mètres. L'intérieur du rempart est aujourd'hui un champ labouré, en contrebas du rempart d'une dizaine de pieds; on n'y voit pas davantage de vestiges de maçonnerie, de briques ou de débris d'aucun genre. La forteresse était donc construite en palissades, ce qui démontre son caractère normand primitif. La seule trace d'habitation dont on ait

conservé la mémoire est un ancien puits, comblé au commencement du XIXme siècle, à la suite de plusieurs accidents arrivés à des chercheurs de prétendus trésors. Un champ s'appelle encore « la tour », et les terrains avoisinants « Montgommery-Comté ». Rien de plus clair pour identifier l'emplacement : c'est bien à Saint-Germain que se trouvait la vieille forteresse, centre, origine et berceau de la baronnie et de la famille de Montgommery ; mais son abandon doit remonter à une date très reculée, probablement au cours des guerres entre les fils de Guillaume le Conquérant, car, à l'époque des Longueville, le château de Montgommery se trouvait à deux kilomètres plus loin, à Sainte-Foy de Montgommery, où il a dû être rasé jusqu'aux fondements en 1574, après la condamnation, pour cause de protestantisme, du meurtrier involontaire du roi Henri II.

De ce second château de Sainte-Foy, le célèbre archéologue normand M. de Caumont assure qu'il resterait seulement un monticule informe, dessinant vaguement une enceinte d'étendue médiocre et où l'emplacement du donjon aurait seul conservé quelque relief. A une centaine de mètres de la Motte où s'élevait, toujours d'après M. de Caumont, le château démoli en 1574, existe cependant une construction de bois assez considérable et qui porte aujourd'hui le nom de château de Montgommery ; cet édifice paraît remonter sinon à l'époque où les Longueville possédaient la baronnie, du moins à celle du sieur de Lorges ; il était affecté au logement des régisseurs et des fermiers et les seigneurs n'ont dû y loger qu'à de courts et rares intervalles ; tel qu'il est, il offre encore un réel intérêt, bien qu'il ait été abîmé au XVIIme siècle et recouvert de plâtras sur une de ses façades ; la façade postérieure plonge directement dans un ruisseau, qui lui donne un aspect fort pittoresque. On peut même se demander si une bonne partie de cette construction n'est pas un reste de la demeure du sire de Lorges et si la destruction en a été aussi complète que l'avait prescrite la sentence du Parlement de Paris.

SOURCES

Bibliothèque nationale de Paris, mss., fonds français n° 20174 fol. 145 : *Extrait des Pègres du comté d'Alençon pour l'année 1517.* Charles, duc d'Alençon, ordonne que son conseil soit dorénavant composé de 12 conseillers et de son chancelier, desquels conseillers il y aura deux nais (deux conseillers par droit de naissance)... nostre très cher et très amé cousin le duc de Longueville, seigneur de Montgommery et ses successeurs, lesquels entreront au dit conseil quand bon leur semblera..., et le dit sire de Montgommery siègera à main droite de notre chancelier.

Jehan de Baudreul. *Les seigneuries de Louis II d'Orléans* [2me fils de Jeanne de Hochberg]. Bibliothèque nationale de Paris, fonds français, mss. 6014, fol. 4. Baudreul s'exprime comme suit au sujet de Montgommery : « A vous, Monseigneur, appartient le comté de Montgommery qui est tenu en foi et hommage et premier fief du duché d'Alençon... Lors de l'appointement qui fut fait à Troie en Champagne par le feu roi Louis XIIme entre les ducs François (II) et Loys (Ier) vos oncle et père... le duc François maintenait à lui seul icelle conté appartenir comme aîné... et le duc Loys disait [qu'il fallait partager]... et pour de ce informer furent envoyés N... N... et le dit conté demeura au duc François sans que mondit Seigneur le duc Loys votre père y print aucune portion .. Et par le décès du dit Seigneur duc François... votre père en a jouy... Par lesquels moyens appert ladite conté à vous seul appartenir... Le conté duquel Montgommery porte en ses armes d'azur à un lion d'or tenant à sa pate dextre une épée nue. »

Archives de la Côte-d'Or, série B, 3759. François III d'Orléans, âgé de 16 ans, est appelé encore comte de Montgommery en 1550-1551, malgré la vente de 1543.

Notice de M. Pannier dans la *Statistique monumentale du Calvados*, 1867, Lisieux, t. V, p. 641 et 650.

Discours de la mort et exécution de Gabriel, comte de Montgommery, par arrest de la Court, pour les conspirations et menées par lui commises contre le Roy et son estat, qui fut à Paris le vingtsixiesme de Iuing 1574. A Paris par Michel Buffet, demourant au marché neuf à l'enseigne de la Couronne 1574 — avec privilège.

Gilles Bry de la Clergerie. *Histoire des Pays et Comté du Perche*, etc. Paris 1620 et additions 1621, in-4°.

Gilles de la Rocque. *Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, 1662, 4 vol. in-folio.

Odolant Desnos, Docteur en médecine. *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*. Alençon 1787, 2 vol. in-8°. Voir sur les premiers Montgommery, I, 129, 136, 152, 207, 217, 239, 272, 335, et II, 277, 282, 285, 293, 300, 301, 313.

De la Sicotière. *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et ses Seigneurs*. Alençon 1787, 2 vol-8°, réimprimés en 1858.

Histoire d'Alençon, attribuée à J.-J. Gautier, ancien curé, Alençon 1805, 2 vol.

Louis DuBois. *Itinéraire descriptif, historique et monumental de la Normandie*. Caen 1828, in-8°.

Maunoury. *Du comté d'Alençon, d'où il dépend et quels princes l'ont possédé*. Paris 1863, in-8°.

Marlet, *Le comte de Montgommery*. Paris 1890, in-8°.

Boyve. *Annales de Neuchâtel*, Neuchâtel 1854-1859, II, 232, 363, 439, 488.

Renseignements manuscrits dus à l'extrême obligeance de M. Auguste Léo-Vernes, propriétaire du château de Bonneville sur Toucques, où fut enfermé Robert le Diable, et de M. Bénet, archiviste du Calvados.

CHATEAUBRIAND

CANDIDAT A LA CHARGE DE GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

L'auteur de *René* a séjourné, comme on sait, à Neuchâtel, pendant quelques semaines de l'année 1824. Sa brusque disgrâce, son renvoi humiliant du Ministère des Affaires Etrangères (6 juin 1824) l'avaient jeté dans l'opposition : aussitôt après sa chute, il ouvrit, dans le *Journal des Débats*, une campagne acharnée contre le ministère Villèle. Puis, désireux sans doute de prendre quelque repos, il quitta Paris avant la fin de la session des Chambres et vint à Neuchâtel, où Mme de Chateaubriand l'avait précédé. Il y resta jusqu'au moment où la maladie à laquelle Louis XVIII devait succomber, le 16 septembre, l'engagea à reprendre le chemin de Paris, où il s'installa de nouveau, après être revenu à Neuchâtel chercher Mme de Chateaubriand.

Quoique le passage des *Mémoires d'Outre Tombe* qui parle de ce séjour soit bien connu, on nous permettra de le transcrire : c'est un exemple intéressant de la couleur romantique que l'imagination du poète donne à la réalité :

Au mois de juillet[1], je rejoignis à Neuchâtel madame de Chateaubriand qui était allée m'y attendre. Elle avait loué une cabane au bord du lac[2]. La chaîne des Alpes se déroulait nord et sud à une grande distance devant nous; nous étions adossés contre le Jura, dont les flancs noircis de pins montaient à pic sur nos têtes. Le lac était désert; une galerie de bois me servait de promenoir. Je me souvenais de milord Maréchal. Quand je montais au sommet du Jura, j'apercevais le lac de Bienne aux brises et aux flots de qui J.-J. Rousseau doit une de ses plus heureuses inspirations. Madame de Chateaubriand alla visiter Fribourg et une maison de campagne que l'on nous avait dit charmante et qu'elle trouva glacée, quoiqu'elle fut surnommée la *Petite Provence*. Un maigre chat noir, demi sauvage, qui pêchait de petits poissons en plongeant sa patte dans un grand seau rempli d'eau du lac était toute ma distraction. Une vieille femme tranquille, qui tricotait toujours, faisait, sans bouger de sa chaise, notre cuisine dans une huguenote[3]. Je n'avais pas perdu l'habitude du repas du rat des champs.

[1] Chateaubriand était encore à Paris le 10 juillet. — Cf. René Kerviler. *Essai d'une bio-bibliographie de Chateaubriand et de sa famille*, Vannes 1895, p. 59.

[2] Cette *cabane* n'est autre que la maison Desor, faubourg du Crêt, 14.

[3] Marmite de terre sans pied : ce qu'on appelle, en dialecte neuchâtelois, un *caquelon*.

Neuchâtel avait eu ses beaux jours; il avait appartenu à la duchesse de Longueville; J.-J. Rousseau s'était promené en habit d'Arménien sur ses monts, et madame de Charrière, si délicatement observée par M. de Sainte-Beuve, en avait décrit la société dans les *Lettres neuchâteloises:* mais *Julianne*, Mademoiselle de *La Prise*, *Henri Meyer* n'étaient plus là; je n'y voyais que le pauvre Fauche-Borel, de l'ancienne émigration: il se jeta bientôt par sa fenêtre. Les jardins peignés de M. Pourtalès ne me charmaient pas plus qu'un rocher anglais élevé de main d'homme dans une vigne voisine en regard du Jura[1]. Berthier, dernier prince de Neuchâtel, de par Bonaparte, était oublié, malgré son petit Simplon du Val-de-Travers, et quoiqu'il se fût brisé le crâne de la même façon que Fauche-Borel.

A. Daguet a fait connaître[2] les démarches de Chateaubriand — dont il ne parle pas dans les *Mémoires d'Outre Tombe* — en faveur des catholiques de Neuchâtel. Il les soutint de son influence et de ses conseils dans leurs efforts pour obtenir que les conditions où ils étaient autorisés à célébrer leur culte fussent améliorées. Les relations qu'il avait conservées à la cour de Prusse depuis son ambassade à Berlin lui permirent d'agir auprès du comte de Bernstorff, ministre des Affaires Etrangères, dont l'intervention n'eut, du reste, pas grand succès auprès du gouvernement de Neuchâtel[3].

On chercherait vainement, dans les *Mémoires d'Outre Tombe*, quelque allusion à un projet bizarre auquel Chateaubriand semble avoir arrêté sa pensée et qui, quelques années plus tôt, l'aurait mis en relations directes avec notre pays: il ne s'agissait de rien moins que d'obtenir du roi de Prusse la charge de gouverneur de Neuchâtel. Ce fait nous paraît établi par une curieuse lettre que M. Ed. Herriot a publiée pour la première fois dans son intéressant ouvrage sur *Madame Récamier et ses amis*[4], où abondent les documents inédits.

L'assassinat du duc de Berry (13 février 1820) avait entraîné la chute du premier ministre Decazes, que les royalistes exaltés accusaient de complaisance pour les menées révolutionnaires. Le roi s'était résigné à se séparer de son favori et à confier la direction du ministère au duc de

[1] *Mémoires d'Outre Tombe*, éd. Biré, IV, Paris [1901], p. 301-303. On se souvient qu'en 1800 c'était avec un passeport délivré par le ministre de Prusse et portant le nom de « La Sagne, habitant de Neuchâtel », que Chateaubriand avait quitté l'Angleterre pour rentrer en France. Ibid. II, p. 227.

[2] *Musée neuchâtelois* 1869, p. 310-313. La lettre de Chateaubriand mentionnée dans cet article est du 15 octobre, donc postérieure à son retour à Paris.

[3] Le séjour de Chateaubriand à Neuchâtel ne paraît pas avoir attiré l'attention publique: Ch.-G. de Tribolet n'en fait pas mention dans ses *Mémoires*. Nous n'avons pas non plus trouvé trace de son passage dans les procès-verbaux des Quatre-Ministraux, et, pour cette époque, les Archives de la ville ne possèdent pas de registre des habitants.

[4] Paris, Plon-Nourrit, 1904, 2 vol. 8°.

Richelieu. Chateaubriand avait figuré au premier rang des adversaires de Decazes: ses articles passionnés avaient contribué pour une grande part au déchaînement de l'opinion royaliste. Il espérait que Richelieu, pour s'assurer le concours de la droite, ferait appel à lui: son ambition souhaitait une place dans le ministère ou un grand poste diplomatique. Mais Richelieu ne se hâtait pas de lier partie avec les ultras et l'été se passa sans amener dans le personnel gouvernemental les changements que souhaitait Chateaubriand. Il semble qu'alors, dans un moment de découragement, pressé par des difficultés matérielles, il ait songé à quitter la France pour entrer au service de Prusse et qu'il ait désigné plus ou moins clairement le poste de gouverneur de Neuchâtel comme l'objet de ses désirs.

Il aurait fait connaître ses intentions au prince Auguste de Prusse par l'intermédiaire de Mme Récamier.

Neveu du grand Frédéric, le prince Auguste (1779-1843), fait prisonnier dans la campagne de 1806 et conduit en France, avait rencontré Mme Récamier à Coppet. Il avait conçu pour elle une vive passion, qui fut payée de retour: un plan de mariage fut même ébauché et n'échoua que devant le refus de M. Récamier de consentir au divorce qui devait rendre la liberté à sa femme. Le prince n'en demeura pas moins épris et continua à soutenir avec son amie une correspondance régulière. Personne ne pouvait donc mieux que Mme Récamier engager cette négociation délicate. Il eût été intéressant de retrouver la lettre où elle expose au prince les désirs de Chateaubriand: par malheur cette pièce semble avoir disparu, au moins ne se trouve-t-elle pas aux Archives de la Maison Royale, où M. le Dr Granier, directeur de ce dépôt, a bien voulu faire des recherches à notre intention. Mais la réponse du prince est suffisamment explicite. Nous la reproduisons, d'après M. Herriot, dont l'ouvrage n'est probablement pas sous les yeux de la plupart des lecteurs du *Musée neuchâtelois*.

Berlin, le 27 octobre 1820. — Vous jugez parfaitement mes sentiments, Madame, en croyant que mon admiration pour les nobles caractères et les grands talens me feroit desirer que M. de Chateaubriand veuille se fixer en Prusse. Mais je ne crois pas qu'il puisse obtenir la place de gouverneur de Neuchatel, parce qu'elle n'est pas vaquante[1] et qu'on ne paroit pas disposé à la confier à un étranger[2]. Mylord Maréchal la devoit à l'amitié particu-

[1] Le gouverneur était alors J.-P. de Chambrier-d'Oleyres, 1753-1822, gouverneur de 1814 à 1822, le premier Neuchâtelois qui eût occupé ce poste depuis 1707.

[2] Il est singulier que le prince ne fasse aucune allusion à la difficulté d'envoyer aux Neuchâtelois un gouverneur catholique.

lière du grand Frédéric. La seule place qui pourroit convenir à M. de Chateaubriand seroit celle d'académicien, dans le cas qu'on lui accorde une pension suffisante. Voltaire, Maupertuis et d'autres gens de lettres ont longtemps occupé cette place sous le grand Frédéric. Après les grands efforts que la Prusse a fais pour reconquérir son indépendance politique, l'économie la plus sévère est nécessaire pour le rétablissement de nos finances et elle seroit un empêchement à ce qu'on accorde une pension extraordinaire à M. de Chateaubriand. Sous ce rapport, il auroit peu d'espoir de l'obtenir dans les circonstances actuelles, à moins que le Roi ou le prince Hardenberg ne veuillent faire pour lui une exception particulière. Dans le cas qu'une place pareille pourroit convenir à Mr de Chateaubriand, il seroit nécessaire qu'il témoigne le desir de l'obtenir et indique les conditions auxquelles il voudroit l'accepter. Je me chargerois alors de prendre les informations nécessaires, sans exposer M. de Chateaubriand à un refus direct, mais je n'ai pas beaucoup d'espoir de réussir[1]... AUGUSTE.

(Archives de la famille de Loménie.)

Chateaubriand n'aimait pas à paraître dans l'attitude d'un solliciteur: son orgueil tenait à faire croire qu'il se laissait imposer ce qu'il souhaitait au fond du cœur; il est probable que la réponse du prince Auguste qui le mettait en demeure de demander ce qu'il aurait voulu se faire offrir, lui fit abandonner son projet. Quelques semaines plus tard, du reste, le duc de Richelieu consentait à l'alliance avec la droite : des négociations, auxquelles Chateaubriand prit une part active, amenaient l'entrée dans le ministère de deux de ses amis politiques : de Villèle et Corbière. Lui-même reçut pour sa part l'ambassade de Berlin, non sans efforts et sans intrigues, bien qu'il veuille faire entendre le contraire. Et, en janvier 1821, il arrivait dans la capitale prussienne pour représenter Louis XVIII auprès du souverain que, quelques mois plus tôt, il songeait à servir, à Neuchâtel ou ailleurs.

C'eût été assurément un singulier spectacle que de voir le chantre d'*Atala*, le pèlerin de l'*Itinéraire*, présidant aux séances du Conseil d'Etat de Neuchâtel, et l'on se représente sans peine l'effarement des vieux magistrats qui composaient alors cette assemblée. La démarche de Chateaubriand eût-elle trouvé meilleur accueil, on peut croire que son humeur inquiète lui eût bientôt fait prendre en aversion ce théâtre trop étroit pour son génie et qu'il se fût hâté de quitter notre petit pays. Mais le gouvernement de Neuchâtel eût fourni la matière d'un piquant chapitre des *Mémoires d'Outre-Tombe*.

CH. ROBERT.

[1] ED. HERRIOT. *Madame Récamier et ses amis*, t. II, p. 96, note 3.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Mai-Juin 1908, p. 110.)

1637-1638. XX. 43vo. Au Sieur Dr Sarrazin, pour son gage, 100 liv.
pour le louage d'une maison, 60 liv.
pour le louage d'un curtil, 15 liv.

44. A la femme de Jonas Pierre L'Esplatenier, maistresse des jeunes filles, pour son gage, 40 liv., pour le louage d'une maison, 40 liv. 80 liv.

45vo. A Jonas Maistre Jean, pour son gage de tambour, 80 liv.

48. Delivré à Salomon Perrenoud et Daniel Bergoin de Rochefort, portant de jeunes loups, accordées par billet du 9 fev. 1638, 3 liv.

48vo. Delivré à Pierre Ramuz, pour payer les journées de 16 ouvriers qui ont applani et rempli le creux derrier la maison de feu Monsr le lieutenant Baillod, pour faire l'exercice des armes aux Bordes, comme *appert du billet du dernier février 1638,* 25 liv.

49vo. Delivré à Mre Adam Musnier, pour des picques qu'il a fourni et accommodées pour les enfans aux Bordes passées, apert du billet du 5 avril 1638, 25 liv.

50. Delivré au Sr Pierre Rosselet, qui a conduit la jeunesse aux bordes passées, assavoir pour une escharpe et plumes, par ordonnance du 3 mars 1638 et du compte du 16 avril 1638, 82 liv. 4 $^1/_2$ gr.

51. Delivré à Philippe Berthod un quart d'escu que luy a esté accordé par MM. pour avoir nettoyé et engraissé la 1re porte du thrésor estant de fer, apert du billet du 28 may 1638, $^1/_4$ d'écu.

51vo Delivré à Salomon Perrenoud et à son fils pour avoir prins et tué 3 loups, ainsi qu'il est apparu par bonne attestation du 15 juin 1638, 9 liv.

Delivré à Mre Daniel des Cœuldres, chappuis, 3 $^1/_2$ liv. pour avoir démonté et remonté la cabila où l'on a mis Motteron[1], apert du billet du 1er juin 1638, 3 $^1/_2$ liv.

Delivré à Louys Bosset de Bevaix, à luy accordées à cause d'un jeune loup qu'il portait, apert du billet du 25 juin 1638, 3 liv.

[1] Motteron était paveur et aliéné. Pour la « Cabila » ou cabile à gelin, voir Ed. Cornaz, *Musée neuchâtelois* 1865, p. 163 et 1880, p. 47.

1638-1639. 96vo. La maison de l'armurier. A esté laissée à David la Tante, arquebuzier, pour le louage d'une maison qu'il doit payer pour la sage-femme de Corcelles, laquelle est au gage de Messieurs, partant icy néant.

101vo. [Parmi ceux qui payent le giette], Jaques, appellé l'Hanssegueneta[1], vigneron, cordonnier ou savetier de son estat.

104. Le 31 oct. Pierre Richard a rapporté avoir trouvé le fils de Mre Adam coupant un chesne, nonobstant qu'il eust deja sa charge, et doit cy 5 liv.

112vo. Delivré à Mre Michel Theyriguen, pollissieur, résident à Serrières, à bon compte de ce que luy est deu pour les corcelets de Messrs, qu'il repolit et remet en estat, apert du billet du 24 nov. 1638, 50 liv.

115vo. Delivré à Mre Jean Jaquet, menuisier, pour avoir retenu toutes les laudes des boutiques neufves qui s'estoyent coupées, que pour avoir fait un coffre de sappin pour mettre la vaisselle de MM., apert du billet du 12 fev. 1638, 18 1/2 liv.

116. Delivré à Mre Claude le chappuis, pour avoir basti le corps de garde des hopitaux avec un ouvrier, ayant vacqué 24 journées, à un teston par jour, appert de l'attestation du Sr Guillame Chaillet et du billet au pied d'icelle du 21 fév. 1639, 40 liv.

117. Delivré à certain de la Baronnie de Gorgier, qu'est pour avoir esté envoyé en la dite Baronnie, pour scavoir si le feu que l'on appercevoit estoit à quelque village, apert du billet du 25 avril 1639, 2 1/2 liv.

Delivré à George Renaud, wasenmeister, pour avoir fait la conduite afin de desçouler l'immondice proche le petit meurier devant la maison du Sr Abraham Baillod, à cause de la puanteur que cela engendroit, apert du billet du 30 avril 1639, 3 liv.

119. Delivré à Esaye Pullet, pour son sallayre d'avoir fait la garde la veille et jour foire Saint Jehan, sur la rive du lac, pour empescher d'aborder les estrangers et Bourguignons, apert du billet du 2 juillet 1639, 3 liv. 4 gr.

119vo. Delivré à Mre Jean Grenot, peintre, pour l'entier payement de 18 escus à luy accordés pour les montes de l'horloge sur la maison du Mazey, du reste lui en a esté addressé billet vers le Sr ancien receveur Pierre Huguenaud, apert du billet du 10 juillet 1639, 40 liv.

120vo. Delivré au Sr Nicolas Redard pour lui faire payement d'un gobelet d'argent achepté de luy, qui a esté fait présent au Sr Emer Rosselet, ancien diacre, par arrest du Conseil en demandant son congé, apert du billet du 14 mars 1639, 100 liv.

Delivré à Daniel Petit Jaquet, fourbisseur, pour avoir raccommodé les chandeliers de lotton, tant sur la maison de ville que sur la maison du Mazey, par accord et arrest avec luy, apert du billet du 9 sept. 1639, 15 liv.

[1] Ce mot savoureux nous paraît être une accomodation, bien romande, de l'allemand Landsknecht.

Delivré à George Renaud, wasenmeister, qu'est pour avoir tué les chiens ceste présente année, apert du billet du 13 oct. 1639, 26 liv. 8 gr.

122. Du 6 décembre 1638, delivré à Christ le Marron, 3 aulnes sarge à deux auners (?) rouge et verde à 14 liv. l'aune et 6 batz de soye, monte le tout à 43 $1/2$ liv.

1639-1640. 158. Les places devant le petit borney à vendre cousteaux, corbets, sarpes et autres fermentes[1].

173. Delivré à Mre Samuel Chapuis, pour avoir fait la porte en la maison où le canonier demeure, ayant tout fourny, apert du billet du 13 nov. 1639[2], 6 liv.

173vo. Delivré à Esaye Pullet, le guay, pour une robe de sarge à luy accordée en Conseil pour se contregarder de l'injure du temps en hivert, apert du billet du 3 déc. 1639, 20 liv.

174vo. Delivré à Jaques Varnod, pour deux cadenats qu'il a fourni pour mettre à la cabille de Motteron, apert du billet du 14 janvier 1640, 4 liv.

Delivré à Jeanne Pettavel, sage-femme, pour payer le louage de la maison où elle demeure, pour 1 $1/2$ année, apert du billet du 18 janvier 1640, 15 liv.

175. Delivré à Claudine Bourguignotte, pour avoir esté à la Joux pour apporter guérison au bestail de la ville malade, apert du billet du 1. fev. 1640, 15 liv.

176. Delivré à Pierre Simonier, pour avoir coupé 15 chars de bois pour les pestifferez, à 4 gr. par char, apert du billet du 27 février 1640, 5 liv.

Delivré à la vefue du Sr Clerat, pour avoir pesé les pièces de canon que MM ont achepté, apert du billet du 28 janvier 1640, 3 $1/2$ liv.

177. Delivré à Jean Cornu de Budevillier pour avoir tué un loup avec Anthoine Royet, apert du billet du 16 avril 1640, 3 liv.

178vo. Delivré à un garçon proche de la Joux de Martel, pour avoir tué un loup, apert du billet du 29 avril 1640, 3 liv.

179. Delivré à Suzanne Esvare, dict Megnin, 7 escus à elle accordés par MM pour leur pourceau, que l'on donna au vasemeister, lorsqu'ils estoient en affliction de contagion, craincte de quelque infection aux voisins et autres en luy portant à manger, apert du billet du 10 may 1640, 35 liv.

180. Delivré à Jehan Werdonnet de Treyrod, pour avoir tué un loup, par ordonnance du 27 juillet 1640, 3 liv.

180vo. Delivré à Georges Regnaud, vasemeister pour avoir tué les chiens, apert du billet du 4 sept. 1640, 25 liv.

182. Le 2 fevrier 1640 payé à Balthasard Montandon, pour avoir prins un loup à la joux, par ordre de Mr le Maître Bourgeois, ainsi qu'a esté attesté par Pierre Ramus, 3 liv.

1640-1641. 231. [Parmi ceux qui payent le giette:]

Judith Junod et une autre fille avec elle, nommée Marie, 2 liv.

Daniel Puissant, boutonnier, 5 liv.

[1] à la Croix du Marché.

[2] Le canonier était alors Pierre Cugnot; il paye le giette, 5 livres.

La pinteresse de Montbéliard s'en est allée en apvril.

231vo. Le chaussetier, mari de la fille du Sr Maire de Budevilliers, au Plan, à la charge de ne vendre vin, garder bestail, ny gens nuisibles. Le dit chaussetier s'en est allé sans payer.

239vo. Delivré à Mre Adam Musnier, pour luy faire payement de mousquetz qu'il a faits pour MM., 170 liv.

243. Delivré au Wasenmeister, pour avoir nettoyé les immondicités devant chez le Sr Abraham Baillod, par billet du 18 juillet 1641, 6 liv.

244vo. Deiivré au Sr Mre Bourgeois Jehan Purri, pour donner aux femmes prisonnières avec ceux que l'on coupa l'oreille, deux quarts d'escu font 5 liv.

245. Le comptable prie Messieurs qu'ayant esgard à la seconde fois qu'il fut pour commander les Bourgeois à la garde de la Chaudefonte (ayant desia fait son 1er tour) on luy promit par Conseil et Quarante luy faire gage honnorable pour éviter le désordre, ce que nonobstant ne s'est encore exécuté, ayant heu grandes fraits, mesme à envoyer des messagers à MM pour savoir de nos nouvelles, lesquels j'ay salarié, supplie luy en vouloir faire droit.

1641-1642. 295vo. Delivré aux 3 règents du collège de cette ville, par le moyen d'une requeste qu'ils ont dressée à Messrs. pour la récompense de la lecture qu'ils ont faite au Temple, apert du billet du 12 augst 1642, 30 liv.

296. Delivré à Mre George Regnaud, wasenmeister, pour son salaire d'avoir tué les chiens, par ordonnance de Messrs, le 8, 9 et 10 aoust 1642, 25 liv.

297. Le jour des comptes de l'an 1641 par le commandement de MM. l'on envoya querre, tant sur le poillé de compte, comme aussi sur la maison de ville et le lendemain 35 pots de vin grappé, pour 4 batz le pot, fait 35 liv.

1642-1643. 329. Abraham Guyet doibt de chastoy pour avoir amené une bosse de vin qu'il a déchargé à la cave de Madamoyselle de Neufchastel[1], 10 liv.

334vo Au Vasenmeister 60 liv. et à sa femme pour nettoyer les immondices parmi la ville, 16 liv.

337. Delivré au Sr cappitayne J. Jaques de Molin ou ses hoirs, à Monsieur le recepveur des deniers casuels, leur tuteur, pour le payement de 7 corcelets qu'il a vendu à Messrs, par billet du 28 mars 1743, 175 liv.

Encore au dit sieur recepveur, au nom que dessus pour le payement de 6 petits hocques, 75 liv.

337vo Delivré à Jérémie Boyve, pour avoir sudé les grigoules, posées sur la maison du Mazey, par billet du 18 avril 1643, 6 liv. 9 gr.

339. Delivré à George Regnaud, pour avoir tué les chiens, apert du billet du 5 sept. 1643, 33 liv. 4 gr.

[1] Probablement Jeanne-Marie, fille de Béat-Jacob, seigneur de Gorgier.

340. Delivré à Louys de Pierra, pour avoir osté l'ongle à un des macles de Messieurs, par billet du 14 d'aoust 1643, 5 liv.

Delivré à Mre David la Tante, arquebusier, pour avoir nettoyé 4 pièces de canon, faict les couverts des basinets de fonte et plusieurs aultres parties, appert du billet du 9 oct. 1643, 221 liv.

341. Premièrement le jour du compte de l'an 1642, par le commandement de Messieurs, l'on envoya querre 30 pots de mon vin vieux, lesquels valent, ainsi que je l'avois vendu en groz à la cousine, femme dn cappitaine la pointe, 6 batz le pot, faict argent, 45 liv.

Item que fut obmis à mon dernier compte (pour avoir esté mon libvret esgarré) le jour que le Sr Samuel Purri fust bastonnié, par le commandement de Mr Legoux, je delivray à des brulez de Presles, 10 liv.

341vo Le 1er de Mars 1643 deslivré à Mr le Maistre Bourgeois Marva pour faire la visite de l'escole, 50 liv.

352. Le dit exposant (c'est le boursier J. J. Merveilleux) prie qu'on lui fasse droit du voyage faict par le commandement de Messrs à la Bienvenue de l'ambassadeur, le baron de la Barde, 5 liv.

1643-1644. 387vo. La 1re place à vendre pain, soit la 1re émine, s'appelle la pierre, misée pour 20 liv.

La 40e prise d'herbe du Rondet est dite le Cugnet. [Les prises se montaient généralement le dimanche après la St-Jean, et le prix s'en payait sur le jour Chandeleuze de l'année suivante.] Le 7e banc de la Boucherie est appelé le Cachot.

Pour la première fois en 1643 on marqua des places pour vendre en la Rue des Asles, en nombre de neuf, parce que celle du millieu est réservée pour la commodité de pouvoir passer parmy la rue.

399vo. On loue également le muret soubz le meurier, pour 20 liv. par an, à Abraham, ffeu Abraham Purry.

410vo. Le 27 décembre livré à Moyse Jacob Jacob, Pfiffer, pour avoir desservi la charge de dit pfiffer, dès le 5 juillet 1643, qu'il fut receu et admis au gage, jusqu'à la St Gal passée, que son gage recommencera et sera mis au renthier, 25 liv.

412. Du 7 fév. 1644 delivré au polisseur de Serrières, à bon compte de 2 corcelets qu'il a faict pour le service de Messrs, et est ce après d'autres billets adressés vers le Sr Abraham Rossellet et Capitaine la Pointe, 50 liv.

Le 28 fév. 1644 livré à Blaise Grand Guillaume Perrenoud de la Sagne en argent, pour avoir tué un loup, proche le moulin de Martel, 3 liv.

412vo. Le 13 mars 1644 delivré à David Savarin pour avoir racommodé le grand chandelier de la maison de ville, qui est de loton, 5 liv.

415. Le 1er septembre 1644 livré à George Regnaud, wasenmeister, qu'est pour ces peynes et salaire ordinaire d'avoir tué les chiens par ordre de Messrs, 26 liv. 8 gr.

Le 30 oct. 1644 j'ay delivré à Mre Samuel Mathey, charpentier, pour avoir travaillé, tant luy que son serviteur, chacun 15 jours, à la maison du Port Teinturier, 55 liv.

417vo. Le 30 juin livré au St Nicolas Witnauer, orfebvre, pour avoir raccommodé, redoré et remis en couleur le goubelet que Messieurs ont heu au decret de feu le Sr David Boyve, assavoir en argent 7 1/2 liv. f.

1644-1645. 478vo. A Moyse Jacob du Locle, pour son gage de pfifer, qui chemine de la St Gal 1644, conformément aux précédents, 80 liv.

482. Délivré à Joab Matthey, soit à Jean Purrj, pottier d'estain, pour avoir travaillé 22 jours, tant luy que ses serviteurs, tant pour avoir posé la monstre de la Tour de Diesse, comme aussi fait le second tableau et les coffres pour les ressorts de l'horloge et autre besogne, sur la dite Tour, aux mois de février et mars passé, apert attestation du 25 décembre 1644, 36 liv. 8 gr.

482vo. Delivré à Mre Claude Riondet, mercier, pour 7 aulnes de sarge qu'il a delivré à Pierre Richard, l'un des guets, pour une robe de nuict, contre l'injure du mauvais temps et de la froidure, à raison de 4 liv. l'ausne, apert du billet du 5 janvier 1645, 28 liv.

488. Delivré à Pierre Richard pour s'estre aidé 11 1/2 jours à démoslir la grand maison de Pierrabot, recouvert la grange, à un teston par jour, et 5 liv. pour avoir abattu du bois pour fermer les closels du dit lieu, apert du billet du 10 juin 1645, 24 liv. 2 gr.

489. Delivré au serviteur du Sr Jaques Tissot de Boudry, pour avoir prins un loup, billet du 12 aoust 1645, 3 liv.

A George Regnaud, wasemeister, pour son salaire d'avoir tué les chiens, la présente année, par ordre de MM, apert du billet du 20 aoust 1645, 26 liv. 8 gr.

489vo. Delivré à la fille de Mre David Sandoz (graveur) pour des marques qu'elle a gravé pour MM, apert du billet du 7 oct. 1645, 5 liv.

1645-1646. 539. [Parmi ceux qui ayent le giète]: Jean Jacolet, serrurier catholique, 5 liv.

551. Delivré à Henry Dardel, pour une plume qu'il a livré à Estienne Grenot, capitaine des enfans: Messieurs la luy ayant accordée, comme apert par le billet du 20 oct. 1645, 6 liv. 8 gr.

551vo. Delivré à Abraham Beguin de Rochefort, qu'est pour avoir tué un loup, apert billet du 9 déc. 1645, 3 liv.

Delivré à Abraham Joud d'Areuza pour avoir aussi tué un loup, apert du billet du 27 déc. 1645, 3 liv.

552. Delivré à Pierre Hudriet de Boudry pour avoir tué un loup servier, apert billet du 8 janvier 1646, 3 liv.

Delivré à Jean Coinchon, verrier, pour luy faire payement de la poudre qu'il a fournie le jour de l'arrivée de Msgr le gouverneur, et est ce par ordre de MM, apert billet du 5 fév. 1646, 24 liv.

553vo. Delivré à David Grandjean-Contessa, qu'est en considération d'une attestation qu'il a fait ce jourd'huy paroistre à MM les Quatre Ministraux, pour avoir tué un loup sur la lamorsse[1] qu'il avoit mise aux

[1] L'amorce.

fins d'atraper le dit loup, la d. attestation signée A. Contessa du 25 déc. 1645, apert billet du pénultième fév. 1646, 3 liv.

555. Delivré à Mre Jehan Grenot, peintre, que MM en Conseil luy ont ordonné pour et occasion de ce que le dit Mre leur a fait présent du pourtrait de ceste ville à forme du billet du 2 may 1646[1], 25 liv.

557vo. Delivré à George, wasenmeister, pour avoir tué les chiens, comme apert billet du 2 sept. 1646, 25 liv.

567vo. A Mre Niclauss Pfister, polisseur, à compte pour l'achat de 4 corcelets, pour le reste lui en a esté adressé billet en date du 20 mars 1648, 25 1/2 liv.

568. Plus livré à Daniel Majot pour 2 seaux à eau, de chesne, qu'il a faict pour MM, pour puiser l'eau au puix de Pierabot, à un teston pièce, apert de l'attestation du 7 mars 1649, 2 testons.

568vo. Delivré à Pierre Michon, cousturier, pour avoir raccomodé l'enseigne des enfans de la rue de l'hôpital, 2 1/2 liv.

570. Delivré aux dits Francey et Martenet pour leur faire payement de chascun 5 journées qu'ils ont vacqué à faire la garde, affin qu'il n'entrast aucun coureurs ni vaguabons dans ceste ville, à cause de la chasse générale que font MM des Ligues, dans toute la Suisse, apert billet du 10 juillet 1649, 16 liv. 8 gr.

1646-1647. XXI. 27. La 4e place à vendre pain, aux filles de feu La Majota, pour 5 liv. 9 gros, fiance le Sr Louys Purry.

58. Le 19 aoust 1647 j'ay delivré au mestre qui a tué les chiens, 25 liv.

58vo. Le 15 oct. 1647 delivré à Pierre Borel de Cornau, qu'est pour avoir prins un loup servier à Chumon le 8 du présent, 3 liv.

59. Le 10 oct. 1647 delivré à Pierre Guenot, qu'est pour avoir prins un loup servey, 3 liv.

1647-1648. 112. Jean Richard, fils de la sage-femme, paie le giette à la rue des Hasles, 5 liv.

Jean Conichon, verrier, 20 liv.

Mre Ulrich Kainel, caquelar, 5 liv.

Hugues Mattata, 20 liv.

125vo. Le 14 janv. 1648 delivré à Daniel Tochon et à J. Jaques Phillipin, qu'est pour leur peine d'avoir gardé le canon nuictement, avant la venue de Monsr l'ambassadeur de France[2], et pour s'estre aidé à le ramener à Larcenact[3], 7 liv.

126. Le 17 janv. 1648, delivré à Abraham Fauche et à David Fussy et Jean Perregaux, qu'est pour avoir amené les canons au donjon et les ramener à Larcenact, 12 liv.

Le 4 fév. 1648 delivré à Claude Mermoud, qu'estoit pour avoir tué un loup, 3 liv.

[1] Nous ignorons ce qu'est devenu ce «pourtrait» de la ville.
[2] Jean de la Barde.
[3] L'arsenal.

Le 10 fév. 1648 delivré à Adam Jacquest de Noud, rière la montagne de Diesse, qu'est pour avoir tué un Aourd, 7 1/2 batz.

127. Le 18 de fev. 1648 delivré à Jean Purry, potier, et hoste à la Croix Blanche, qu'est pour la despance que les M[res] du canon firent en sa maison, 58 liv.

Le 2 mars 1648 delivré à Frédéric Grott, prisonnier du Turck, en charité et haumone, 5 liv.

129. Le 5 may 1648 delivré à Nicolas (un blanc) de Cressier, qu'est pour avoir tué une l'euve[1], 3 liv.

129[vo]. Le 19 mars 1648 delivré au S[r] Nicolas Witnauwer, qu'est pour avoir faict une boiste pour le M[re] Opérateur, 10 liv.

130[vo]. Le 23 aougt 1648 dellivré à Ours Holtt, maistre des œuvres, qu'est pour avoir tué les chiens, 25 liv.

Le 21 sept. 1648 delivré à la fille qui se tient sur le port, 4 liv.

132. Le 15 Jeanvier 1648 j'ay laissé hun corcelet à Messrs et il l'on receu pour le prix de 40 liv. et m'a esté commandé par Messrs les oditeur des comte le noter sur mon compte, 40 liv.

Le 21 fev. 1648 j'ay delivré à Moyse Reymond, dit Jobin, pour un loup qu'il menoit et m'a esté commandé par Mons[r] le M[re] B[s] David Berthodt, 3 liv.

Le 28 fév. delivré à Jean Mechie des Brenets, qu'est pour un loup qu'il menoit, 2 liv.

1648-1649. 188. Le 21 juillet Abraham Fauche a amené une bosse et 2 bosset de vin pour le S[r] Jérémie Favargier, hoste de l'escu d'or, depuis La Coudra et a esté chastié pour 30 liv.

192. A Jean Jaques Berthollet pour son gage de pfifer conformément au précédent, 80 liv.

194[vo]. Le 25 oct. 1648 j'ay delivré à Abram Gribollet de Bolle pour avoir tué un loup, 3 liv.

196[vo]. Le 1[er] mars 1649 j'ay delivré à David, fils de Jonas Maridor de Fenin pour avoir fourny et amené 3 chair de bois pour faire un feu de joye[2], 12 1/2 liv.

194. Le 14 du mois j'ay delivré à M[re] Gonnin, Chapuis, et à son fils, qu'est pour s'avoir aidé à faire le feu de joyë, 6 liv. 8 gr.

198. Le 4 may j'ay delivré à M. David Sandoz, graveur, qu'est pour avoir nestoyé et renouvellé les marques portant l'aigle chevrenurée et autres numeraux pour marque, 7 1/2 liv.

198[vo]. Le 14 juin 1649 j'ay delivré à Abraham, ffeu David Berthollet, de la Seigneurie de Travers, qu'est pour avoir tué un ours, 3 liv.

199. Le 16 d'augst 1649 j'ay delivré à George Regnaud, vasenmeister, qu'est pour ses paines et salaires qu'il a heu de tuer les chams (chiens), 25 liv.

[1] Une louve.

[2] Pour la naissance de Charles-Paris, fils d'Henri II d'Orléans-Longueville, prince souverain de Neuchâtel, né le 28 janvier 1649.

202. Le 3 mars delivré pour les feux de joye, 6 liv.
Le 8 du dit mois delivré pour les feux de joye, 4 liv.

219. Le 29 janvier 1651 j'ay delivré au S[r] George Rosselet, qu'estoit pour avoir fourni 4 onces de fin tiriax de Venise et une once regalisse, comme est à voir par un billet signé du secrétaire du Conseil, 14 ½ liv.

222[vo]. Le 3 aougst 1651 j'ay delivré au fils de Jean Grenot pour avoir mis en couleur l'aigle pour le bastiment de Messieurs, par marché fait par le Sieur M[re] B[s] Baillod, 2 liv.

1649-1650. 255[vo]. La maison dessous l'eschole, où se tient le canonier, escheutte à M[re] David la Tante, canonnier, pour 41 livres, fiance Estienne Grenot, tonnellier,

256. Le Corps de garde de Paradis soubs la Tour de l'Hospital avec ses appartenances, à condition de vuider la place quand il sera nécessaire de faire garde, est escheu au S[r] Abraham Bonvespre pour 16 liv.

275. Delivré au S[r] Jean Jaques Le Goux du Conseil, tant pour argent qu'il a fourni pour poudre acheptée de Petter Gousset de Tonne, une escharpe pour le prix de la Compagnie des Musquetaires que bannières pour la dite Compagnie avec les armes et couleurs de la ville et autres fournitures faictes par reduction avec luy, billet du pénultième mars 1650, 90 liv.

275[vo]. Delivré à M[re] Jaques Simoyne et Estienne Botton, pour avoir travaillé à la fontaine de l'orme, 1 ½ journée avec leur serviteur attesté par le S[r] Bauvher Abraham Roulet, billet du 22 juin 1650, 7 ½ liv.

276. Delivré à George Renaud, wasmeister, pour sallaire d'avoir tué les chiens dans ceste ville la presente année, billet du 16 aoust 1650, 25 liv.

1650-1651. 328. A *Pierre Bandière, maistre d'eschole des jeunes filles*, pour son gage, 40 liv.
Item pour le louage d'une maison, 40 liv.

335. Délivré à Jaques Besancenet de Bouveresse au Vautravers, pour avoir tiré et prins un loup, apert l'ordonnance du 7 mars 1651, 10 batz.

335[vo]. Delivré à Jean Grenot, peintre, tant pour avoir fait une aigle dorée au drapeau des enfans pour la Rue des Moulins que pour avoir fait une aigle de couleur pour le feu de joye, apert de l'ordonnance du 17 mars 1651, 13 ½ liv.

Delivré à David Charrue des Ponts de Martel, pour ung loup qu'il a tiré au mois de février passé au dit Martel, apert billet du 26 mars 1651, 8 batz.

336[vo]. Délivré aux Maîtres Chappuis Salomon Perrenod et Samuel Mathiez pour payement de la besogne qu'ils ont fait à l'église de la Mallatière, apert billet du 13 mai 1651, 20 liv.

Delivré au S[r] Guillaume Bourgeois, pour payement entier de ses frais et vacations qu'il a employé au voyage fait à Berne, pour faire venir les corcelets que Messieurs ont retenu du Sieur Fecquenet, au nom d'honorable Jean l'Allemand, son beau-frère, pour payement de sa Bourgeoisie, outre 35 liv. que le dit Bourgeois avait desja receu, apert billet du 15 may 1651, 10 liv.

337. Delivré à Jean Regnaud de la Gratta dessus, pour luy faire en partie payement de la quantité de 8 berrets de chaux qu'il a fournis, tant pour la chappelle de la Mallatière que par racommodement de la bresche arrivée sur le Sart, au prix de 6 liv. le berret, et ce après deux autres billets de pareille somme, l'un adressé vers le S[r] Receveur Jean Guy, et l'autre vers le S[r] David Vuaura[1], apert billet du 31 may 1651, 16 liv.

(A suivre.) W. WAVRE.

[1] Wavre.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

de la Séance administrative du jeudi 25 juin 1908, à 2 $^{1}/_{2}$ h. de l'après-midi, au Château de Valangin

Présidence de M. PHILIPPE GODET, président

Soixante-seize membres sont présents, dont quatorze dames.

M. Philippe Godet ouvre la séance, et passe en revue l'activité de la Société pendant le dernier exercice.

Discours du Président

Mesdames et Messieurs,

Depuis notre assemblée du 23 mai de l'année dernière votre comité a eu surtout, et toujours, à s'occuper des Automates. Ces intéressants personnages ont été exposés à Bienne pendant quelques semaines de l'été dernier. Cette exposition, qui a tout juste couvert ses frais, ne nous a procuré aucun bénéfice appréciable. Il en est tout autrement de celles qui ont suivi.

Sur une demande pressante de M. Marfels, nous avons consenti à envoyer les Automates à Berlin, d'où ils sont revenus au bout de quelques

semaines avec un bénéfice net de 4300 fr., puis, le printemps venu, conformément à une promesse faite à M. le syndic de Lausanne, nous avons envoyé nos enfants dans cette ville. Ils ont été accueillis par nos voisins vaudois avec la curiosité la plus empressée, et nous ont rapporté une somme de 3500 fr.

Ainsi donc, grâce à ces ingénieux mécanismes, l'avoir de notre société s'est accru depuis une année de 7800 fr. Il nous reste à remettre les Automates à la Commune de Neuchâtel, qui désormais en aura la garde : elle ne les laissera plus sortir du Musée qu'en tel cas tout à fait exceptionnel et avec l'assentiment de la Société d'histoire. En revanche, les Automates travailleront à certains jours sous les yeux du public, et nous avons l'espoir qu'ils attireront assez de curieux pour gagner au moins leur entretien.

Quant aux sommes que nous avons encaissées par leur moyen, votre comité estime qu'elles doivent servir avant tout à multiplier les publications offertes aux membres de la Société d'histoire, et c'est de ce côté-là que se porteront l'an prochain notre attention et nos efforts. La commission des publications ne pourrait désormais alléguer le manque de ressources pour s'autoriser à ne rien entreprendre.

Nous avons décidé de vous distribuer le compte-rendu des fouilles de la Tène, avec cartes, que MM. Wavre et P. Vouga ont publié dans le *Musée neuchâtelois* et dont nous avons fait faire, d'accord avec le comité du *Musée*, un tirage à part. Cette brochure, qui vous parviendra au premier jour, vous renseignera sur l'état et le succès des fouilles, qui sont interrompues à cause de la hauteur des eaux.

Nous continuerons à verser au comité des fouilles une subvention annuelle.

Votre comité n'a pu encore trouver une solution pratique au sujet de la motion de M. W. Wavre concernant l'utilisation du château de Valangin. L'idée ingénieuse d'y offrir un asile à quelque travailleur désireux de poursuivre dans la solitude des recherches historiques ou autres, se heurte à des objections qui n'ont pas encore été complètement levées.

En attendant, notre grande salle continue à se meubler et à s'enrichir par des dons. Le plus intéressant et le plus précieux est celui que nous avons reçu récemment. M. J.-C. Breitmeyer nous écrivait le 11 avril :

« Mon père décédé, M. Jules Breitmeyer, avocat, a légué dans ses dispositions testamentaires le coffre de la Recette de Valangin à la Société d'histoire, pour qu'il soit placé dans la grande salle du Château de Valangin... et je me permets de vous remettre sous ce pli la clef de ce vénérable coffre. En dehors de son intérêt historique, j'attire votre attention sur la serrure qui est tout à fait remarquable. »

Comme vous le pensez bien, j'ai pris sur moi d'assurer M. Breitmeyer que notre Société acceptait avec empressement et reconnaissance ce legs d'un des hommes qui l'ont le plus honorée : il nous sera doublement pré-

cieux, puis qu'il joint à sa valeur historique celle d'un touchant souvenir personnel.

Ce coffre mérite, en effet, l'attention, et ses vicissitudes ont été racontées dans le *Musée neuchâtelois* de 1891 par M. Alfred Godet, sous ce titre: *Odyssée d'un vieux bahut.* Nous résumons brièvement cet article.

Ce meuble, connu d'ancienne date à Valangin sous le nom de «Bahut de Claude d'Aarberg», décoré dans le style de la renaissance allemande, doit dater de la première moitié du XVI[me] siècle. A-t-il vraiment appartenu à Claude d'Aarberg, époux de Guillemette de Vergy, ou, peut-être, à son neveu Claude, sieur des Pontins, ce qui serait chronologiquement plus vraisemblable?

Il est de fait que le bahut fut retrouvé dans la maison que possédait le bâtard de Guillaume d'Aarberg, aujourd'hui l'Hôtel des Pontins, qui fut longtemps la maison de la *Recette* de Valangin et qui tomba en 1848 dans le domaine privé. M. Georges Quinche l'y trouva en 1867 et s'en rendit acquéreur pour la somme de deux francs. Après avoir passé en différentes mains, ce meuble fut acheté 250 francs par son dernier possesseur. L'odyssée du bahut est maintenant achevée: nous comptons qu'il ne quittera plus ce château, que le regretté Jules Breitmeyer lui a généreusement assigné comme dernier asile.

J'ajoute que la Commune de Valangin a tenu à contribuer aussi à l'ameublement de cette salle en nous offrant deux des anciens bancs du temple qu'on est en train de restaurer. Nous remercions le Conseil communal de cette aimable attention.

Il me reste à constater que notre Société continue d'entretenir les plus cordiales relations avec plusieurs sociétés: elle s'est fait représenter il y a quinze jours à la réunion annuelle de la Société d'Emulation de Montbéliard. Nous avons également envoyé des délégués à Dornach, où était réunie la Société d'histoire du canton de Soleure; par malheur aucun d'entre nous n'a pu se rendre dimanche dernier à Schwarzenburg, où la Société d'histoire du canton de Berne tenait ses assises. Enfin, celle de Fribourg nous invite à Farvagny pour le 2 juillet.

Nous espérons que ces diverses associations nous enverront à leur tour des représentants pour notre réunion annuelle.

Vous aurez à vous prononcer tout à l'heure sur le préavis de votre comité qui propose de tenir notre assemblée générale en septembre, à Saint-Blaise. Les autorités de ce village nous ont gracieusement informés du désir qu'elles auraient de recevoir une seconde visite de la Société d'histoire. La première eut lieu en 1873, soit il y a 35 ans! Je salue la présence au milieu de nous de MM. Alfred Clottu et Maurer, président et secrétaire du Conseil communal de Saint-Blaise, et je crois pouvoir les assurer que leur aimable invitation — qu'ils nous confirmeront tout à l'heure — est dores et déjà acceptée avec empressement et reconnaissance.

Reddition des comptes. — M. Edmond Berthoud, caissier, fait lecture des comptes du dernier exercice, dont voici le relevé :

Résumé des comptes de l'année 1907

RECETTES

Solde en caisse au 31 décembre 1906	Fr.	2017.34
47 finances d'entrée à 3 fr.	»	141.—
734 cotisations à 3 fr. et ports	»	2291.28
Intérêts encaissés	»	320.—
Intérêts capitalisés en compte d'épargne	»	76.80
Vente de 3 exemplaires de l'*Iconographie neuchâteloise*	»	6.30
	Fr.	4852.72
Prélevé sur livrets d'épargne	»	4292.87
Vente de titres	»	2073.10
Total des recettes	Fr.	11218.69

DÉPENSES

Subvention au monument Ferdinand Berthoud	Fr.	50.—
» au *Musée neuchâtelois*	»	300.—
» aux fouilles de la Tène	»	300.—
» à la fête de Couvet	»	150.—
Frais divers concernant la dite fête	»	64.20
Frais de représentation et débours divers	»	158.45
Impressions	»	102.30
Convocations des séances et affranchissements	»	190.85
Entretien du château de Valangin	»	181.15
Achat de 750 exemplaires de la *Description de la frontière des montagnes de Valengin*	»	1880.—
Expédition des dits volumes aux membres de la Société	»	200.90
Total des dépenses effectives	Fr.	3577.85
Achat de titres	»	6958.80
Déposé sur livret d'épargne	»	400.—
Intérêts capitalisés sur livrets d'épargne	»	76.80
Total des dépenses	Fr.	11013.45
Solde en caisse au 31 décembre 1907	»	205.24
	Fr.	11218.69

Situation de la Société au 31 décembre 1907

Au 31 décembre 1906, l'avoir de la Société était de			Fr.	11916.27
Il s'est accru dès lors :				
a) des finances d'entrée	Fr.	141.—		
b) des cotisations annuelles	»	2291.28		
c) des intérêts encaissés	»	320.—		
d) des intérêts capitalisés	»	76.80		
e) du produit de la vente de 3 ex. de l'*Iconographie neuchâteloise* de A. Bachelin	»	6.30	»	2835.38
			Fr.	14751.65

Report . . .		Fr. 14571.65
Il s'est diminué :		
a) du montant des dépenses effectives ci-dessus	Fr. 3577.85	
b) de frais de vente et d'achats de titres	» 10.25	
c) d'amortissement sur obligations chemin de fer franco-suisse	» 15.45	» 3603.55
Il s'élève au 31 décembre 1907 à		Fr. 11148.10

L'avoir de la Société, au 31 décembre 1907, se compose de :

a) 4 obligations 4 $^0/_0$ au Crédit foncier neuchâtelois, de 1000 fr. chacune, N°s 3501, 6504, 6505, 6506 . . .	Fr. 4000.—
b) 6 obligations du Crédit foncier neuchâtelois, de 500 fr. chacune, N°s 11861, 16106, 16107, 16124, 16347, 17088	» 3000.—
c) 4 obligations 3 $^3/_4$ $^0/_0$ des Chemins de fer franco-suisses, remboursables à 500 fr., N°s 17333, 18470, 18472, 18473, au cours de 465	» 1860.—
d) 1 obligation 4 $^0/_0$ Etat de Neuchâtel, emprunt 1899, N° 1951	» 1000.—
e) du dépôt à la Caisse d'Epargne	» 285.92
f) du dit à la Banque cantonale, service d'épargne . .	» 764.23
g) du dit au Crédit foncier neuchâtelois	» 32.71
h) du solde en caisse au 31 décembre 1907	» 205.24
Somme égale . . .	Fr. 11148.10

Château de Valangin

Le château de Valangin est débiteur de la Société d'une somme de	Fr. 7855.25
dont elle a fait l'avance pour payer des réparations.	

M. le Président annonce à l'assemblée que le Comité a désigné cette année deux vérificateurs pris en dehors de lui. Ce sont : MM. Arthur Piaget et Ernest Bouvier.

M. Bouvier lit le rapport des vérificateurs de comptes. Ceux-ci ont reconnu les comptes exacts, et ils proposent d'en donner décharge avec remerciements au caissier.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes du dernier exercice.

Election du Comité. — L'assemblée procède à l'élection du Comité conformément aux statuts. Le vote a lieu au scrutin secret.

Bulletins délivrés, 60 ; valables, 57.

Sont élus :

MM.	Philippe Godet,	par 57	voix.
	Emmanuel Junod,	» 57	»
	Edmond Berthoud,	» 57	»
	William Wavre,	» 57	»
	Armand Du Pasquier,	» 57	»
	Louis Perrin,	» 57	»
	Ferdinand Porchat,	» 56	»
	Charles Perregaux,	» 56	»
	Charles Perrin,	» 55	»

Ont obtenu des voix : Divers, 2.

Réception de candidats. — Les candidats suivants sont reçus à l'unanimité membres de la Société :

MM. Théodore Krebs, conseiller général, à Neuchâtel.
Emile Lombard, bibliothécaire, »
Jaques de Pury, étudiant en droit, »
Mlle Rose Rigaud, institutrice, »
MM. Hæussler, à Peseux.
Marcel Godet, bibliothécaire de S. M. le roi de Roumanie, à Bucarest.

Réunion d'été 1908. — *M. Clottu, président du Conseil communal* de Saint-Blaise, annonce que cette commune est disposée à recevoir la Société, qui ne s'y est pas assemblée depuis 1873. Il demande que la réunion ait lieu de préférence dans la première quinzaine de septembre. Il assure que Saint-Blaise sera heureux de recevoir la Société d'histoire.

M. le Président remercie M. Clottu, et l'assemblée accepte avec reconnaissance l'invitation de la commune de Saint-Blaise, et fixe la date de l'assemblée générale au samedi 12 septembre, dans cette localité.

Communications. — M. William Wavre présente une intéressante communication sur la découverte d'une maison romaine qui vient d'être faite à Serrières.

M. le Président insiste sur l'amabilité de la Maison Suchard, qui renonce à élever des constructions sur l'emplacement des fouilles et autorise à continuer celles-ci.

Sur sa proposition, l'assemblée décide qu'une lettre de remerciements sera adressée par le Comité à la Maison Suchard.

M. Philippe Rollier donne quelques renseignements sur une villa

romaine qu'il a découverte lui-même à Lignières, et communique divers objets provenant des fouilles.

L'assemblée décide d'accorder un subside à M. Rollier pour lui permettre de continuer son entreprise.

M. Philippe Godet communique un renseignement inédit sur Jean-Jacques Rousseau. Il s'agit de fragments de lettres de deux membres de la famille de Marval au XVIIIme siècle, où il est souvent question, et en termes pittoresques, de J.-J. Rousseau.

Château de Valangin. — M. Léo Châtelain voudrait qu'on exposât au public, dans des vitrines, les pièces curieuses trouvées dans le château, et qui actuellement gisent au fond d'une armoire. Il désirerait aussi que les deux chambres de la tour carrée, actuellement inutilisées, fussent aménagées de façon à pouvoir servir éventuellement de logement à des personnes qui voudraient venir y travailler. Enfin, le toit de la petite tourelle, qui s'est effondré, pourrait être reconstruit sans frais considérables. Il demande le renvoi de ces diverses questions au Comité : cette proposition est adoptée.

M. William Wavre répond qu'une commission a été nommée par le Comité pour s'occuper des divers points soulevés par M. Châtelain. Il appuie la proposition de chercher à utiliser le château de Valangin, qui n'est employé qu'une fois par année.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de renvoyer les propositions énoncées ci-dessus à l'étude du Comité, qui fera rapport à la prochaine assemblée.

La séance est levée à 4 heures.

L'un des secrétaires,

A. Du Pasquier.

PETITE CHRONIQUE

*** *Villa romaine de Serrières.* — Les travaux de déblaiement ont continué et ont mis à jour, du côté sud, d'autres locaux, un entre autres, dont le fond et les parois sont couverts d'un bétonnage fait de mortier et de briques pilées; commençant à 30 cm. environ du fond, se voient sur cinq à six points différents dans les murs des cheminées pour l'air chaud, ayant fait partie du système de chauffage, bien que les piliers caractéristiques de l'hypocauste manquent; de l'autre côté du mur, du côté sud, dans une pièce nouvelle, une même cheminée apparaît, faisant supposer une seconde pièce de même nature.

Quelques fragments de poterie rouge ont été découverts, ainsi que la tige d'un fer de lance, rompue avant l'évasement, un hameçon en fer et deux monnaies : un petit bronze d'Aurélien (270 à 275), portant très probablement à l'avers : IMP AVRELIANVS AVG, buste radié à droite, et au revers : PIETAS AVG, l'empereur et la déesse se donnant la main. La seconde monnaie, que nous n'avons vue qu'en passant, est un tout petit bronze portant au droit une tête radiée à droite ...VVVS (?), à l'avers un cerf devant un arbre; serait-ce un Galliennus (253-268) ?

La maison Suchard a généreusement renoncé à construire sur cet emplacement; elle laissera à découvert ces ruines intéressantes, fera déblayer la suite du bâtiment et a déjà commencé les travaux de conservation nécessaires.

*** *Villa romaine de Colombier.* — Les fouilles pour la construction projetée de nouvelles écuries, au sud-ouest du Château, ont eu pour effet de remettre au jour la villa, fouillée en partie en 1840 par DuBois de Montperreux et dont nous avons reproduit le plan dans le *Musée neuchâtelois* de 1905. De nouvelles pièces ont été découvertes; une conduite d'eau, très profonde et improprement appelée souterrain, fait le tour de la villa sur trois côtés; elle a pour but d'isoler de l'humidité ce bâtiment et présente des particularités remarquables, entre autres une série de bouches carrées aboutissant dans ce canal, et destinées à drainer tout le côté de l'Est. Plusieurs hypocaustes ont été retrouvés, des restes de murs portant les traces du feu et indiquant l'emplacement des fournaises, toute une série de pièces de formes variées, dont une entre autres montre encore à sa base, en un rouge superbe, coupé par des bandes jaunes, son ancienne décoration; d'autres fragments indiquent la présence d'une guirlande faite de feuilles de vigne sur fond brun.

A certains indices l'on peut conclure que le plan primitif de cette villa a été remanié à une époque postérieure.

Les relevés sont faits avec le soin qui caractérise le bureau de l'intendant des bâtiments de l'Etat. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ces fouilles.

*** *Bâtiment romain à Lignières.* — La Société d'histoire a décidé d'encourager par une subvention les fouilles faites à vingt minutes de ce village par M. le pasteur Rollier sur un épaulement placé à l'endroit où la route tendant à Lordel tourne du côté de l'Ouest, près d'une source et vis-à-vis de la Vy d'Etra. Il serait encore prématuré de se prononcer sur la nature de cette construction, que nous supposons cependant avoir été assez vaste.

On y a trouvé entre autres un denier d'argent de Julia Domna (vers 200) : A.) IVLIA PIA — FELIX AVG. Buste à droite. R.) PVDICITIA. Assise.

W. W.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

A SAINT-BLAISE

le Samedi 12 Septembre 1908

Séance au Temple.

Communications de MM. Pierre Favarger, Jean Grellet, Marcel Godet, Ph. Rollier.

Banquet à l'hôtel du Cheval-Blanc.

ANNE-GENEVIÈVE DE BOURBON-CONDÉ

Fille d'Henri II de Bourbon-Condé, duc d'Enghien,
et de Charlotte-Marguerite de Montmorency;

née à Vincennes le 27 août 1619;

seconde femme d'Henri II de Longueville-Neuchâtel;

mariée à Paris le 2 juin 1642; veuve le 11 mai 1663;

décédée à Paris le 15 avril 1679;

enterrée au couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

D'après un portrait de l'Ecole des Beaubrun encastré dans les boiseries du salon de Mars au palais de Versailles.


ANNE GENEVIEFVE DE BOVRBON
DVCHESSE DE LONGVEVILLE

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

TRIE

En quittant Paris par la gare de l'Ouest, le train de Dieppe traverse la Seine à Argenteuil, ville doublement suisse en raison de sa colonie de trois cents brodeurs de Saint-Gall et d'Appenzell et des souvenirs qu'y a laissés l'ancienne garde suisse à l'époque où les rois de France résidaient à Saint-Germain-en-Laye. Lors d'une fête de la société suisse de gymnastique d'Argenteuil, le maire de cette ville rappelait que la plupart des belles maisons et notamment la mairie, avaient été construites par des officiers suisses ; le roi se défiait des Parisiens, qui avaient deux routes pour marcher sur Saint-Germain : l'une sur la rive gauche de la Seine par Nanterre où se trouvait encore au 10 août 1792 une caserne des Suisses, et l'autre par Argenteuil, où la garde du pont leur incombait aussi.

D'Argenteuil, la voie ferrée s'élève lentement sur le plateau qui sépare le bassin de la Seine de celui de l'Oise, en laissant à gauche la curieuse église de Triel, à moitié ruinée et qui compte trois étages dont l'un est traversé par un véritable tunnel servant de route publique. Un peu plus loin, on aperçoit le donjon de Conflans, où les Havrais, fuyant l'invasion normande, apportèrent les restes de sainte Honorine. Le train s'engage ensuite dans la vallée de l'Oise, franchit cette rivière, traverse Pontoise, et remonte une ravissante petite vallée latérale où des cygnes se jouent sur les étangs dans une série de parcs ; sous bois, on aperçoit les faisans que de riches Parisiens font élever pour les battues d'automne ; au flanc des tranchées le long de la voie, des centaines de terriers de lapins ; dans les fonds humides, des cressonnières admirablement cultivées. La végétation est si luxuriante que les lianes sauvages, s'entrelaçant d'arbre en arbre, forment de véritables dômes de verdure.

L'influence de l'ancienne domination anglo-normande commence à

se faire sentir: une des stations porte le nom de *Ws;* le chef de gare prononce *Us,* mais les anciens habitants du pays prononcent *Ous* (ouest, West). On franchit un petit tunnel et l'on découvre subitement devant soi une grande vallée, au milieu de laquelle s'élèvent quelques mamelons isolés. Partout des châteaux-forts ou des ruines. A l'horizon, le prodigieux donjon de Gisors, construit par Robert de Belleyme, le premier architecte militaire de son temps, qu'Anglais et Français se disputaient pour tâcher de le contraindre à leur bâtir des forteresses ; vers le midi, la tour de Neaufle se dresse comme une vieille dent; plus loin encore, la Roche-Guyon avec son singulier donjon en forme de poire. Cette vallée a été l'Alsace-Lorraine d'il y a mille ans; Anglo-Normands et Français se la sont disputée pendant des siècles; l'Epte, qui l'arrose, séparait le Vexin français du Vexin normand et ses eaux ont été maintes fois rougies du sang des deux peuples.

C'est là que se trouve Trie, au milieu de gras pâturages ayant déjà l'apparence normande à cause des pommiers qui y sont plantés; les vaches y paissent en plein air toute l'année et ont le type normand très caractérisé, ce qui n'empêche pas les propriétaires du Vexin d'apprécier les vachers suisses; de petites colonies de Schwytzois, avec bureau de placement à leur usage, résident à Chaumont et à Magny-en-Vexin sans parvenir à y apprendre le français.

Blanche de Trie, la dernière descendante des seigneurs primitifs, qui furent tous de vigoureux guerriers et dont plusieurs furent maréchaux de France, apporta ses grands domaines à Charles Bureau de la Rivière, un Bourguignon qui a créé l'artillerie française du roi Charles VII et dont le nom mériterait d'être aussi populaire que ceux de Dunois ou de Jeanne d'Arc. La dernière de cette famille épousa Guy VI de la Roche-Guyon, dont le splendide château dominait les falaises de craie du confluent de la Seine et de l'Epte. Leur petite-fille, Marie de la Roche-Guyon, eut des enfants de ses deux mariages avec Michel d'Estouteville et avec Bertin de Silly; à sa mort en 1497, Trie passa aux Estouteville; la dernière représentante de cette illustre maison, Adrienne, créée duchesse par François Ier, apporta Trie à son mari François de Bourbon-Saint-Pol, qu'elle obligea à prendre le nom d'Estouteville. Cette greffe ne réussit pas; le nom d'Estouteville était destiné à disparaître; ils n'eurent qu'une fille, et celle-ci, Marie de Bourbon, après deux mariages de quelques mois, épousa en troisièmes noces, en 1563, Léonor d'Orléans-Longueville, qui, à cette occasion, abjura sans bruit le protestantisme. C'est ainsi que Trie et Neuchâtel se sont trouvés réunis dans les mêmes mains.

Pendant les invasions des Normands, une double enceinte défendait Trie contre leurs incursions. Il ne reste plus de cette enceinte que la porte de Gisors du côté de l'ouest; celle de Chaumont, à l'extrémité orientale de la ville, a été démolie en 1825. La première de ces portes est classée en France parmi les monuments historiques et fut construite au XIIIme siècle par Jean de Trie ou par son fils Bernard, qui s'était couvert de gloire à la bataille de Bouvines (1214) où il avait abattu le cheval monté par l'empereur Othon d'Allemagne; il paraît que, pour être agréable aux automobilistes, le conseil municipal de Trie réclame la démolition de ce dernier vestige de l'ancienne enceinte.



TRIE-CHATEAU. — VUE D'ENSEMBLE.
Au fond, ce qui reste du château; au milieu, l'église; à droite, une fabrique de brosses.

Le vieux château-fort fut modifié au XIIIme siècle, puis, au XVIme, converti en une résidence de plaisance; de l'ancienne partie du château, il ne reste plus actuellement qu'une tour sur trois. Enfin Henri II de Longueville fit ajouter de 1620 à 1640 un château neuf, célèbre jadis dans toute la contrée. On n'en possède malheureusement qu'un très petit dessin de 1655 et quelques plans. A teneur de ces plans, la grande galerie reliant l'ancien château de la Renaissance au pavillon d'angle avait une longueur de 180 pieds. D'après une description du département de

l'Oise rédigée en l'an XI par le citoyen Cambry, c'est la Révolution qui aurait détruit de fond en comble cette grandiose résidence, et, si une des tours de l'ancien château-fort a survécu, c'est parce qu'elle aurait servi d'asile à Jean-Jacques Rousseau.

Je n'ai pu juger de la salle des gardes, écrit Cambry, ni de la galerie dont je n'ai vu que la façade; tout a été détruit... mais le château de Trie, dans ses vastes et somptueux débris, donne encore l'idée de la grandeur et de la puissance des princes qui le possédaient. Dans le temps des chasses, on occupait dans le château 100 lits de maîtres et 150 de domestiques. Dans une des pièces du grand pavillon, à l'extrémité de la galerie, au-dessus d'une cheminée, Dunois était représenté vêtu de son armure. On voyait dans un autre appartement le retour de Créqui...

De grands jardins environnaient le château. Il n'en reste plus que la porte, du plus beau style Louis XIII, ornée du chiffre et des armes d'Henri de Longueville. Cette porte, flanquée d'un pavillon de chasse, permettait de passer des jardins dans d'immenses et giboyeuses forêts transformées aujourd'hui en pâturages plantés de pommiers.

Les ruines grandioses qui existaient encore en l'an XI ont servi de carrière aux habitants du pays, ensorte que la tour de Rousseau subsiste seule à l'heure actuelle, avec un pan de mur de l'ancienne chapelle encastré dans la loge d'un concierge. Un honorable fabricant de Paris a adossé à la tour une maison moderne et transformé les anciens jardins rectilignes en parc anglais.

Comme monuments du passé, Trie possède une fort belle église romane, bien connue des architectes, et dont les tombeaux ont malheureusement été enlevés vers 1840 par le propriétaire de l'ex-château de Trie pour être remplacés par un correct carrelage; des fragments de pierres tumulaires se retrouvent dans un trottoir de la petite ville. Cette église de Trie a été le théâtre de plusieurs actes religieux intéressant la famille des Orléans-Neuchâtel : Les registres de la paroisse remontent à 1590 et forment trois petits volumes en parfait état de conservation ; en voici quelques extraits, moins détaillés que les actes actuels de l'état civil, mais suffisamment explicites :

Le 30 Juin 1628, décéda Monseigneur le comte de Dunois [un fils mort en bas âge d'Henri II de Longueville et de sa première femme Louise de Bourbon-Soissons]. — Le 23me jour de Février 1641 fut baptisé Henry, fils de Simon de la Croix et de Madeleine Bruy, lequel naquit le 6 Décembre de l'année 1640. Son parrain très hault et très puissant prince Henri d'Orléans, prince de Longueville, sa marraine trez haulte et trez puissante princesse

Mademoiselle Louise Dorléans aussi duchesse de Longueville, etc. — Le 16 Février 1661 mariage du sieur de Goubard, chevalier, seigneur de la Boulidière, avec demoiselle de Sisternay, en présence de trez illustre et sérénissime princesse Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, et de trez hault et trez puissant prince messire Charles D'Orléans, comte de Saint Paul.

Le 5 mars de la même année, les mêmes servent de parrain et marraine à un enfant du Sr de Fontenay.



TRIE-CHATEAU.
PORTE DE L'ENCEINTE DE LA VILLE, DITE PORTE DE CHAUMONT, DANS LA DIRECTION DE PARIS.
Démolie en 1825.

Depuis cette époque, le seul acte du registre paroissial intéressant pour les Suisses se rattache au séjour fait à Trie par Jean-Jacques Rousseau :

Ce jourd'huix neufième jour de juillette a été par nous prêtre vicaire de cette paroisse baptisé une fille née d'hier en légitime mariage de Joseph Lebon et de Marie Françoise Masson, ses père et mère, nommée Théresse. Par messire Louis Michel vicaire, et par damoiselle Theresse Levasseur ses parain et marraine qui ont avec nous signé

LEU VASSEUR MICHEL †

Cette Thérèse Levasseur est évidemment la compagne de J.-J. Rousseau. Quant à l'abbé Michel, il dut quitter la paroisse pour avoir admis Thérèse à cette cérémonie. Joseph Lebon était jardinier du prince de Conti.

En face de l'église de Trie se trouve une ravissante maison romane, une des seules habitations civiles du XIIme siècle existant dans les campagnes du nord de la France. Les deux fenêtres et les colonnettes en sont si remarquables que l'Etat a classé cette petite bâtisse au nombre des monuments historiques.

Pour achever la description de Trie-château, on peut ajouter que la commune compte 850 habitants, pour moitié agriculteurs et pour moitié employés dans une tannerie et dans une fabrique de brosses.

En ce qui concerne l'exposé des principaux événements dont Trie a pu être le théâtre à partir du mariage de la riche Marie de Bourbon avec Léonor d'Orléans-Longueville, il convient de s'en rapporter avant tout aux archives de Neuchâtel et ensuite au *Journal d'un bourgeois de Gisors,* manuscrit de l'époque de Louis XIII conservé à la Bibliothèque nationale et publié il y a une vingtaine d'années par un enfant de Trie, l'honorable M. Fitan, éditeur à Paris.

Aux archives de Neuchâtel, on peut constater qu'immédiatement après son mariage, Léonor est venu s'installer chez sa femme au château de Trie; on possède une série de lettres de lui datées du mois d'août 1563 et du mois de février de l'année suivante. Elles sont adressées par lui ou par sa femme Marie de Bourbon au gouverneur de Bonstetten; elles concernent le plus souvent des questions d'argent: achat de Colombier, rachat par le prince de l'abbaye de Fontaine-André et du prieuré du Vautravers engagés par Jeanne de Hochberg aux bourgeois de Neuchâtel et que Léonor, grâce aux écus de la princesse, voudrait recouvrer; Marie de Bourbon, en habile Normande, discute le prix et donne à entendre, mieux que son mari, que les prétentions de MM. de Watteville de Colombier, cousins du gouverneur Bonstetten, « diminuent son désir d'acquérir la seigneurie de Colombier ». D'autres lettres sont relatives au cimetière de la Collégiale de Neuchâtel, aux marais de Thielle, à la poste aux lettres défectueuse à Neuchâtel, et autres affaires courantes. En juin 1564, en mars, mai et septembre 1565, Léonor est de nouveau à Trie, s'occupant des bourgeois externes et forains de Neuchâtel, et n'oubliant pas la chasse, pour laquelle Guillaume Favre, bour-

geois de Neuchâtel, lui a envoyé de superbes faucons neuchâtelois, un autour blanc, etc.

En mai et septembre 1566, nouveau séjour de Léonor, qui expédie de Trie des lettres relatives encore à l'acquisition de Colombier. L'été suivant, il reçoit à Trie la visite du roi Charles IX.



TRIE-CHATEAU.
PORTE DE L'ENCEINTE DE LA VILLE, DITE PORTE DE GISORS, DANS LA DIRECTION DE L'OUEST.
Au fond, la tour qu'avait habitée J.-J. Rousseau.

Pendant l'été de 1569, le prince écrit souvent de Trie à M. d'Humières, au sujet du Gouvernement de la Picardie; d'Humières y était son lieutenant. La Bibliothèque nationale de Paris a conservé cette correspondance, qui se continue en 1570, 1571 et 1572.

Puis Léonor meurt à Blois, probablement empoisonné par ordre de Catherine de Médicis, et c'est maintenant Marie de Bourbon, sa veuve, qui prend la plume; à partir de 1575, on la trouve constamment à Trie; à la fin de 1576, alors que Neuchâtel fourmillait de soldats qui avaient guerroyé en France sous les drapeaux protestants de Coligny, elle invite avec à propos le gouverneur à ne faire à l'avenir à Neuchâtel aucun exercice de sa religion s'il est catholique, excepté *rière* la chatellenie du Landeron. En 1578-1579, elle suit avec Berne une négociation serrée en vue d'arriver à rentrer en possession de Valangin; aux archives de Berne et à celles de Soleure, on possède d'elle à ce sujet une nouvelle série de lettres datées de 1580 à 1584. Il n'est pas possible d'entrer ici dans le détail des nombreuses correspondances de cette époque relatives à l'administration courante (inondation à Neuchâtel, foire créée à Môtiers, renonciation au retour à l'Etat de la seigneurie de Travers), et surtout, à partir de 1576, aux efforts faits pour s'opposer aux enrôlements pratiqués sur la plus vaste échelle à Neuchâtel par les protestants contre le roi de France catholique. On admire l'activité, le bon sens, le tact politique de cette femme trois fois veuve, mère d'une dizaine d'enfants en bas-âge, qui sait gouverner en Suisse avec fermeté un pays protestant et diriger en France d'immenses biens en un pays catholique dans les temps les plus difficiles, et qui sait cependant aussi sentir, souffrir, compatir aux douleurs d'autrui, être femme en un mot, comme en fait foi cette touchante lettre adressée vers 1574 à sa belle-mère, la vieille huguenote Jaqueline de Rohan:

> Madame, je suis très marrie de votre gratelle (urtiquaire ou eczéma) qui ne s'en va point, et je voudrais être auprès de vous pour vous aider à grater... Je suis venue à mon pauvre ménage, d'où je vous envoie de mon beurre frais... Vos petits enfants vont bien, hormi la galle, mais ils sont quasi guéris... Que je serais heureuse de vous avoir auprès de nous; si vous ne venez bientôt, vous ne guérirez point. Venez, je vous en supplie, madame et bonne mère; tenez en vos bonnes graces votre grande [c'est-à-dire petite] fille, et moi, et vos petits enfants; je prie Dieu, etc. Votre très humble et très obéissante pauvre fille,
>
> MARIE DE BOURBON.

La princesse était loin d'être au bout de ses épreuves: Bientôt la Ligue allait battre son plein. Les armées des deux partis allaient rechercher le plus possible les riches campagnes des environs de Paris pour s'y nourrir, et le *Journal d'un bourgeois de Gisors* nous permet d'entrevoir ce que furent alors les horreurs de la guerre dans cette partie de la France et quel rôle y jouèrent les troupes Suisses:

Le Jacobin Jacques Clément venait d'assassiner au château de Saint-Cloud le roi Henri III, « d'un cousteau dont il avait frappé le roi par le petit ventre ». Quelques jours après, Henri IV venait, avec son armée,



Eglise de Trie-Chateau.

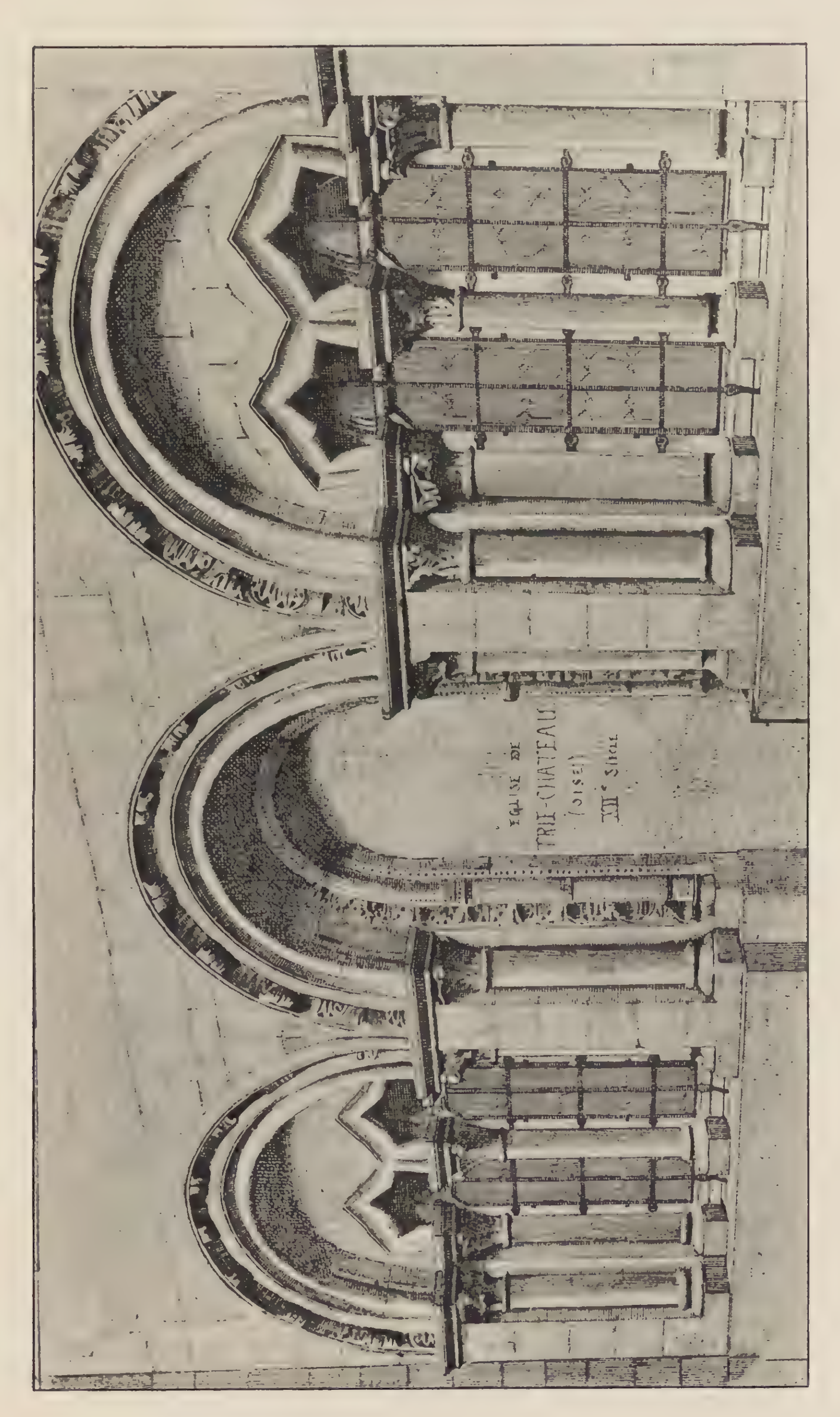
occuper la contrée de Gisors et de Trie. « Le jour de la Saint-Laurent 1589 le sieur de Biron et austres seigneurs et leurs gens étaient logés aux faux-bourgs [de Gisors] où ils furent jusques au lendemain, ayant les Suisses, Lanquenets et autres, emply tout de tripailles et viande puante les jardins et place où ilz estoient... pour monstrer le grand désir qu'ilz avoient de ravager la ville de Gisors, si Dieu ne nous eût préservés. »

« Le sieur duc de Longueville avec grandes compagnies comme celle du sieur Despernon, Lanoue et autres avoient convoié et accompagné le corps du dit feu roi jusques à Compiegne où il avoit esté inhumé et icellui sieur duc de Longueville se seroit tenu illey avec ses gens au gouvernement de Picardie qui lui avoit été donné par le dit feu roi. Cela fait, le roi [Henri IV] avec son armée est venu par cette ville de Gisors le dimanche d'après la mi-Aoust et le lendemain dès le matin s'en est allé hors d'icell droit à Andelys, Vernon et autres endroits et c'estoit le commun bruit des soldats de la dite armée que nous avions bien fait de nous submettre au roi à tous les deux voiages qu'ils y étoient venus, parce que l'intention de tous ceux de l'armée n'estoit autres en cas de refus et quelque petit contredit, de raser piller et sacager notre pauvre ville ce que Dieu n'avoit voulu permettre. »

« Jusques à la fin d'octobre de cette année, les armées s'étoient tenues, celle du roi dans la ville de Dieppe, et celle du sieur de Mayenne, chef des Ligueurs, à l'entour d'icelle. Pendant ce temps Monseigneur le C[te] de S[t] Pol [frère cadet d'Henri I[er] de Longueville] (détenu avec M[me] de Longueville sa mère, et ses filles, mesme l'espouze de monseigneur le duc de Longueville, en la ville d'Amyens dès le commencement des troubles de l'année précédente) sortit de la dite ville tellement quellement sans aucune apercevance; le bruict estoit qu'il s'estoit faict paindre d'une autre facon et couleur ce qui auroit causé que l'on ne l'auroit congneu à sa sortie de la porte. Comme par semblable, icelle dame sa mère estant sortie de pareille façon, auroit esté reprise et remise dans la dite ville ayant déjà faict deux ou trois lieues à pied habillée en villageoise. Lequel sieur C[te] de Saint Pol s'était mis avec son frère [Henri d'Orléans Longueville], et ils avoient, avec grande quantité d'hommes, esté pour faire lever le siège de devant Dieppe. »

Le roi Henri IV est débloqué, remporte la victoire d'Arques, marche sur Paris, est repoussé et se replie de nouveau sur la Normandie, « lors duquel passage de l'armée du roy les habitants de Gisors estoient fort espouvantés que ladite armée vouloit passer par dedans la ville, mais enfin avec l'aide de Dieu et des juges et des échevins de la ville qui furent par devers le sieur duc de Longueville, ils prirent leur chemin par Trie et tous les villages de deçà; ravageant tout ce qui y estoit, mesmes mis le feu à aucuns endroits ».

A la fin de février 1590, les Ligueurs, commandés par le duc de Mayenne, pillent et brûlent tous les alentours de Gisors, « comme mesme les villages de Trie-Château et Trie-la-Ville avoient estés pillés et vollés par les soldats, jusques à fouiller et despouiller les personnes. Auquel



D'après un dessin de M. Fritz Jæger.

village de Trie-la-Ville et autres par delà a été mis le feu où il y avoit plusieurs maisons bruslées et ce durant quatre jours, durant lesquelles journées toute la plus grande partie des hommes, femmes et enfants de tous les dits villages s'estoient réfugiés dans cette ville de Gisors avec leurs bestials. La gendarmerie [catholique] du sieur du Maine avoit même entré en quelques églises, avait pris et emporté ce qu'ils y avoient trouvé et fait plusieurs autres indignités qu'il a convenu mieux taire que dire. »

Quinze jours après, Henri IV gagnait la bataille d'Ivry; Mayenne se retirait sur Paris pour y attendre des renforts espagnols, et le bourgeois de Gisors attribue la défaite des Ligueurs « aux exécrations et énormes péchés faits et commis par les reystres et autres soldats du duc de Mayenne par où ils avoient passé. Lesquels, lors de ladite bataille, avoient des chariots pleins en partie de calices et autres ornements des Eglises, chose indigne et du tout répugnante à la crainte de Dieu qui ne vouldroit donner aulcune victoire à tels malheureux personnages qui avoient commis tels pillages et indignités soubs ombre de vouloir servir et tenir la partie et querelle du service de Dieu et de sa sainte religion. »

Henri IV envoie à Gisors le comte de Saint-Pol, frère cadet du duc de Longueville, avec ordre de tenir garnison en cette place et s'avance devant Paris avec son armée. Le duc de Parme, général de l'armée espagnole, oblige le roi à se retirer de rechef sur la Normandie; au cours de cette retraite Henri IV arrive à Gisors le lundi 8 oct. 1590, à 6 h. du soir, « monté sur un cheval grison, sur lequel coustumièrement il estoit, ayant à son chappeau de pelluche de soie noire ung grand plumache blanc. Dans toutes les maisons et cours des faubourgs estoient logiés les Suisses, *vivant tous à discrétion, ne voullant rien payer de leurs despenses.* Le lendemain, le roy avoit faict faire le prêche à la chambre de derrière de son logis, lequel presche il avoit continué faire les jours ensuivants; auxquels jours il avoit esté après diner à la chasse, ayant fait payer aux principaux habitants de la ville de Gisors la somme de deux mille écus pour payer les Suisses. »

« Et le lendemain, jour de dimanche, 14me d'octobre, le roi, accompagné de grand nombre des siens, avoit faict le presche, même la Cène. Le presche avoit commencé dès huit heures du matin jusqu'à dix heures et demie, après quoi le roy avoit faict marcher trois ou quatre régiments de gens de pied et emmené avec lui toute sa cavalerie française et laissé en cette ville tous les Suisses. Et le dix neuf octobre, sur les douze heures de la nuit, le feu avoit été mis aux faulxbourgs de la porte de Paris de Gisors par un des serviteurs des Suisses qui allant panser deux chevaux dans une étable, s'estoit endormi, et la chandelle qu'il avoit attachée dans le foin y étant, tout avoit aussitôt flambé. Lors duquel feu aulcuns mauvais garçons du faubourg avoient poursuivi et fait mourir quelques Suisses et pris l'or et l'argent. Les habitants de Gisors avoient été en grande pénurie depuis la sortie du roi, d'autant que la plus grande partie d'yceulx avoit été mallade d'une malladie de maulx de corps, appelée la Courante, de laquelle en estoient décédé journellement grande quantité. »

Pendant longtemps toute la contrée est rançonnée tantôt par un des partis, tantôt par l'autre, et doit payer successivement les mêmes impôts au roi et à la Ligue. Partout des bandes de voleurs infestent les routes, « tout est perdu et ruiné, toute l'herbe des prairies est sciée et fauchée. Les



TRIE-CHATEAU.
Ancienne mairie, classée comme monument historique, à titre de specimen presque unique d'habitation privée de style roman.

Dessin de M. François Wavre.

églises sont remplies de chevaux. Les reytres, Suisses et autres compagnies de soldats français avoient à leur suite plus de chariots et de charrettes qu'ils n'estoient de personnes, toutes pleines de hardes et de butin, faisant chasser et marcher devant eux toutes les vaches et moutons qu'ils

pouvoient rencontrer; quant aux filles et aux femmes, après chaque combat les soldats en faisoient à leur volonté.

« Par exception le 27 août 1591, 300 chevaliers anglais envoyés à Henri IV ont payé leurs dépenses qui étaient fort petites, buvant peu de vin avec beaucoup d'eau, ou bien avec du lait et de la bière mêlés ensemble, comme aussi ils mangeoient force ail avec du beurre fondu et du pain ce qui estoit la plus grande dépense qu'ils faisaient. Journellement les dits Anglais alloient par bandes voler et piller les villages d'alentour. »

Le 19 septembre 1591, les Suisses quittent Gisors sous la conduite de Biron. En janvier le roi revient; « les habitants estoient tellement déconfortés et découragés, avoient subi tant d'oppressions de la part de leur nouveau gouverneur le marquis d'Allègre, qu'ils pensoient avoir tout perdu; le peuple estoit tellement épouvanté de tous côtés que l'on pouvoit présager une totale perte et ruine de tout le monde ».

Quinze ou vingt mille hommes accompagnaient le roi pour assiéger Rouen.

Dans le Nord, la duchesse de Longueville sort enfin avec ses filles et ses gens de la ville d'Amiens, « où elles avoient esté en grand tourment détenues, depuis et devant la mort des sieurs de Guise jusques au mercredi 5me jour de février 1592 qu'elle estoit avec ses filles revenue à son chateau de Trie; laquelle sortie avait été faite à ce qu'on disait par monseigneur du Maine et le sieur de Guise et le moien de 750,000 escus que la dite dame avoit paiez de rançon ».

« Vers la mi-mars 1592, le roi mit le siège devant Rouen où l'on s'escarmouchoit fort souvent et le roy ayant renvoyé la plus grande partie des seigneurs avec leurs compagnies se raffraischir en leurs logis, estoit passé le dimanche 5 avril par Gisors, dès 8 heures du matin avec cent ou six vingt chevalliers et il estoit allé à Trie sans s'arrester à Gisors. Il avait trouvé madame de Longueville, monseigneur le Comte de St Pol et ses sœurs; et après avoir disné, ils avoient couru la bague; et après avoir couru, et pris du vin dans le jardin, le roi estoit monsté à cheval et toute sa compaignie et estoit allé coucher à Magny. Le samedi, jour précédent, le gouverneur de Pontoise pour la Ligue estoit venu à Trie où il avait diné et par après couru la bague. On disoit qu'il venoit de la part de Monseigneur de Guise pour avoir une des filles de Madame [de Longueville] et pour traiter la paix, et ayant couché audit lieu, il s'en estoit retourné dès le lendemain matin, premier [avant] que le roy y fût arrivé. »

Peu de jours après, le gouverneur de Paris vint à Gisors traiter de la paix avec le roi et une entrevue fut offerte au duc de Guise au château de Trie, sans aboutir.

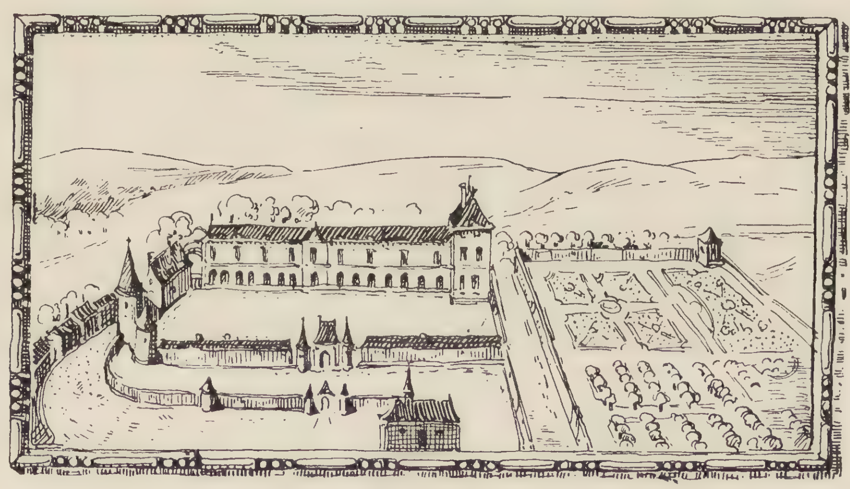
« Le Mercredi 20 Mai, Monseigneur le duc de Longueville estoit passé par Gisors avec ses gens et allé droit à Trie, et ses compagnies ès environs, et de là à son gouvernement de Picardie. »

« Tous les quartiers d'alentour estoient pleins de gens d'armes mengeans et ruynans tout ce qui y estoit. Le Samedi 23 Mai, l'armée du maréchal de Biron, gens de pied, reystres, Suisses et aultres, avec l'artillerie, pas-

sèrent avec le roy, allant en Picardie. Les habitants de Gisors avoient dû fournir 30,000 pains. »

Le Mardi 16 Juin, le roi, accompagné des ducs de Longueville, de Bouillon, etc., arrive à Gisors où l'attendait la duchesse de Longueville, le comte de Saint-Pol, et autres princes, pour traiter de la paix avec le cardinal de Bourbon. Les négociations n'aboutissent pas. C'est seulement lorsque le roi eut consenti à aller entendre la messe à Saint-Denis, que l'on put entrevoir la fin de la guerre civile et de ses horreurs. Le bourgeois de Gisors explique que tous ces maux étaient une juste punition des péchés de la France et tient presque un langage de prêcheur huguenot: « Ce qui s'estoit précédamment fait avait été en raison des offenses du peuple, du tout enclin à mal, à tromperie et péché, qui s'estoit habandonné à tous

TRIE A MONSEIGNEVR



LE D. DE LONGVEVILLE

D'après une gravure de Jacques Gomboust (1655), conservée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris.

vices, sans recongnoitre la puissance et autorité de Dieu, lequel estoit quitté et habandonné; et spéciallement par les gens d'églises (honneur à Dieu!) qui, ne congnoissans l'autorité et puissance à eulx donnée de tenir un si grand et honorable degré, de consacrer et tenir en leurs mains le vrai corps et sang de notre Seigneur Jésus-Christ, n'en tenoient aucun compte, sinon *par coustume et pour le gain et proffit qu'ils ont accoutumé de tirer* sans aucunement penser à ce qu'ils faisoient et font journellement, étans, ou la plus grande partie, indignes de telles charges. Joinct que eux ni le peuple ne disoient une prière à Dieu sans penser à aultres affaires; le peuple estoit tellement débordé que Dieu avait permis que rencontrans l'un l'autre, ne congnoissant ou ne voulant se congnoitre, ruoient et tuoient

l'un l'autre sous ce mot de Ligue, et réalisoient ce que les bêtes les plus cruelles ne firent jamais, tellement que tout estoit en désordre, d'autant que le père estoit pour un côté, les enfants pour l'autre, et batailloient l'un contre l'autre pour sauver (à ce que la plus grande partie disoient) leurs maisons et grandeurs sans aucunement se soucier de l'honneur de Dieu. »

La formalité de la conversion d'Henri IV au catholicisme suffisait à la foule ; elle n'y regardait pas de trop près et en particulier les habitants de Gisors ne se montraient pas très difficiles sur la vie privée du souverain, car le 22 octobre 1592, lorsque le roi arriva dans leur ville « avec une nommée Madame Gabrielle, femme du Sieur de Liencourt en Picardie, très belle femme », ils sont en liesse ; « dès le matin, le roi a été à la messe en grande dévotion dans le cueur de l'église ; tout le peuple a cryé Vive le Roy ! et les habitans étaient bien joyeulx et réjouys d'avoir veu ainsi dévotieusement le roy à la messe ».

Cela n'empêchait pas les Espagnols d'être toujours en Picardie ; on venait de leur reprendre Doullens, qu'Henri Ier de Longueville fut chargé de réoccuper. Ce prince, écrit le *Bourgeois de Gisors*, « tombait vers my-mai 1595 devant le bourg de Dourlens, frappé d'un coup de mousquet ou harquebuze, par le derrière, au costé du col, de quoi il était tost après décédé, sans qu'on ait pu découvrir qui avaient été telles malheureuses personnes qui avaient *fait* telle affaire ». L'annaliste neuchâtelois Boyve raconte cette mort en des termes identiques et ajoute : « D'autres assurent que la balle était payée par une dame de considération (!?) nommée Gabrielle d'Estrées, maîtresse du roi, qui s'était tenue offensée de quelques paroles. Henri était âgé d'environ trente ans. »

L'année suivante, soit le 6 octobre 1596, le roi venait à Trie, sans doute pour détourner les soupçons qui pesaient sur Gabrielle, couchait au château « accompagné de grands seigneurs et grande quantité de noblesse ; comme aussi y estait et allait devant luy, dans une litière, Madame la marquise de Monceaux (Gabrielle d'Estrées), laquelle dame estait avec son petit filz nommé César-Monsieur, quelle avait eu du roi, aagé de quelques deux ans ; et laditte dame fort grosse et enceinte, sans une fille quelle avait encores eu de lui (laquelle avait été menée et conduite à Rouen) ».

Le 27 novembre, le duc du Maine, l'ancien chef des Ligueurs et son fils couchent à leur tour à Trie, puis rejoignent le roi à Rouen ; Henri IV y recevait l'ambassadeur d'Angleterre et licenciait son armée.

Après la proclamation de l'Edit de Nantes (1598), la paix intérieure

se rétablit enfin, et Marie de Bourbon reprend alors à Trie, après tant de tragédies dans la vie publique et dans sa vie de famille, une existence plus calme. On possède, des dernières années du XVIme siècle, une série de lettres d'elle relatives à l'administration courante de Neuchâtel : érec-



TRIE-CHATEAU.
D'après un plan manuscrit de 1703, par Dauvin, conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris.

Echelle 1 à 4000 (2 ½ centimètres = 100 mètres).

tion en baronnie de la seigneurie de Vaumarcus au profit d'Ulrich de Bonstetten qui siégera le premier aux Etats et aura un gibet à trois piliers, anoblissement de Jean Clerc et de J.-J. Tribolet, et surtout réglement des affaires de Valangin par le rachat des droits des comtes d'Avy et Tornielli sur cette seigneurie. Marie de Bourbon n'était toutefois pas

sans tribulations dans l'intérieur de sa famille : sa belle-fille Catherine de Gonzague, dépensière et hautaine autant que Marie était économe et pratique, ne lui contestait pas seulement la tutelle du jeune Henri II, ce qu'elle était malheureusement en droit de faire, mais s'engageait dans des dettes considérables ; de là des contestations sans nombre qui aboutirent, en 1600, à Trie, à une transaction par laquelle la douairière prenait à sa charge une partie du passif. Tant d'émotions avaient fini par user la vieille princesse, qui s'éteignit à Pontoise, à quelques kilomètres de Trie, au cours d'un pèlerinage, le 18 avril 1601, à l'âge de soixante et un ans. L'historien Frédéric de Chambrier, qui n'est pas toujours tendre pour nos anciens princes français, rend pleine justice aux mérites de Marie de Bourbon ; il constate que, pendant vingt-huit ans, elle avait réellement régné et non pas seulement exercé une régence, et il ajoute : « Entre toutes les femmes qui ont gouverné l'Etat (et l'on en compte 6 qui ont exercé la souveraineté ou la régence pendant 132 ans sur les 204 de la durée de la dynastie d'Orléans-Longueville), elle se distingua par ses grandes qualités, et elle réunit seule à la bonté inhérente au nom de Longueville, un esprit de suite et une fermeté si rares chez les princes de cette maison. » Il est même équitable d'ajouter que Marie de Bourbon a dû faire, pendant toute la fin du XVIme siècle, de véritables prodiges d'habileté, de souplesse, de tact politique, en s'appuyant tantôt sur Berne, tantôt sur Soleure, tantôt sur la France, tantôt sur les communes rurales de Neuchâtel, selon que les passions politiques ou religieuses exerçaient sur elle, à Neuchâtel ou dans ses terres françaises, des pressions trop violentes ; elle a montré, dans le gouvernement de sa petite principauté, les qualités d'un véritable homme d'Etat, et c'est avec respect qu'un Neuchâtelois peut se découvrir devant l'humble cercueil récemment retrouvé sous le gazon de l'abbaye ruinée de Valmont, où elle repose auprès de son premier mari, au milieu des tombeaux de la glorieuse maison d'Estouteville.

Il faut maintenant passer aux premières années du règne de Louis XIII pour trouver quelques événements à rapporter sur Trie. La veuve d'Henri IV, Marie de Médicis, voulant, sous l'influence de son favori le maréchal d'Ancre (Concini), faire épouser une Espagnole au jeune roi, âgé de quinze ans, la noblesse se souleva. Le jeune duc de Longueville Henri II se retira à Amiens, dans son gouvernement de Picardie. La reine voulait le faire enlever ; averti secrètement, il se réfugia à Corbeil ; son sergent-major avait été tué et poignardé par les gens

du marquis d'Ancre; « sous feinte de fidélité[1] et de luy voulloir donner à dîner ». Le bailli du duc de Longueville à Trie se réfugie à Gisors ; la reine fait occuper Trie et les villages voisins ; « les habitants vuydent



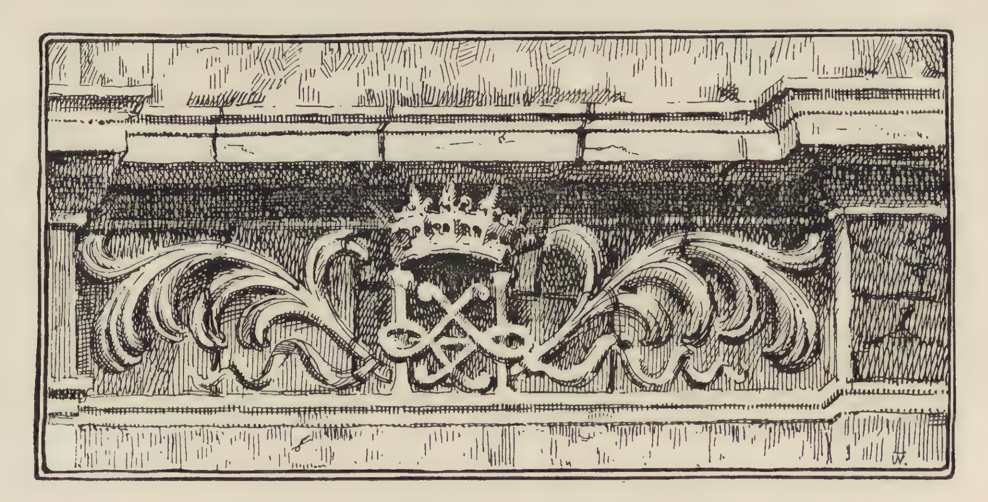
A TRIE-CHATEAU. — PORTE DU PARC, CÔTÉ EXTÉRIEUR.
Dessin de M. François Wavre, d'après nature.

leurs meubles et grains dans la ville de Gisors à cause que tous les jours ils étaient pleins de soldats qui pillaient et ravageaient tout ».

De leur côté les princes, pendant que le roi allait dans le midi au-devant de la jeune reine, réunissaient leur armée dans le nord. Longue-

[1] C'est-à-dire gaîté, amusement, dans le sens du mot allemand *fidel*.

ville parcourait la Picardie, « accompagné de quelques cinq cents chevaliers pour faire la guerre au maréchal d'Ancre et aux siens, enfermés dans la citadelle d'Amiens ». Il envoyait même Abraham Guy, de Neuchâtel, auprès des Cantons avec plusieurs lettres pour demander appui, mais Guy fut arrêté à Soleure par l'ambassadeur de France qui ouvrit les lettres au grand mécontentement des Cantons. Bientôt cependant les choses s'apaisent, et, au commencement de mai 1616, la paix est conclue à Loudun; le roi épouse Anne d'Autriche, les princes font semblant de subir Concini; toutefois, en août et septembre, « le prince de Condé et quatre cents chevaliers ayant été conduits à la Bastille par ordre de



A Trie-Chateau. — Fragment de la frise de la porte du parc.
Dessin de M. F. Wavre.

Concini, les autres commencèrent à se remouvoir ». Le maréchal d'Ancre revient de Normandie, où le roi l'avait envoyé, traverse Trie et rentre à Paris le 22 avril 1617; « le lendemain, jour de Lundy, dès le matin, le Roy, qui estoit las de l'autorité de Concini, avoit mandé le sieur de Vitry capitaine de ses gardes, auquel, après avoir fait prendre ses armes, assavoir deux pistolets, il avoit dit qu'il voulloit faire mourir le dit sieur d'Ancre, lorsqu'il seroit arrivé au Louvre; sur ce que le sieur de Vitry s'en estoit excusé, le Roi lui avoit dit de rechef qu'il le voulloit; et lui commanda ainsi le faire. Ce que lui ayant accordé incontinent, le maréchal d'Ancre seroit arrivé dans la court du Louvre, suivy de quelques-uns des siens, auquel le sieur de Vitry avoit dit que le Roy lui avoit commandé de l'arrêter, et qu'il eût à lui rendre son épée; sur ce, le dit sieur, bien ébahy, avoit mis la main à l'épée qu'il vouloit évaginer

du fourreau; de quoy il avoit été empêché; et, à l'instant, le sieur de Vitry lui avoit baillé deux coups de pistollet, l'un par le bas du ventre et l'autre par la teste, desquels coups le sieur d'Ancre estoit tombé par terre, auquel derechef il avoit été baillé plusieurs coups d'épée, et mort qu'il estoit, il avoit été traîné hors le Louvre... Incontinent la reine mère, à qui l'on avoit communiqué de vouloir faire cet affaire, pour ce qu'il estoit son mignon et son conseil, estoit sortie de la ville de Paris et allée à Blois... Chose mémorable», ajoute le pieux chroniqueur, «que Dieu avait ainsi et en un moment donné et permis la paix au royaulme de France, par la mort d'un homme qui avoit été si grand et magnifique au monde et en un instant ainsi saisi et humilié et son corps jetté à la voirie et au feu par morceaux.»

Longueville et les autres princes déposèrent les armes. C'est au milieu de ces tragiques événements que le jeune Henri II épousait «la fille du feu Comte de Soissons, et son banquet de noces fut fait avec le roi et les princes le dimanche 7me juin du dit an 1617[1]».

Avant d'être mêlé à la grande politique comme général de Louis XIII pendant la guerre de Trente ans, avant d'être le conquérant de la Franche-Comté et le négociateur de la paix de Westphalie, et surtout avant de devenir un des chefs de la Fronde sous l'influence de sa seconde femme Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, on trouve Henri II de Longueville à Trie occupé à la reconstruction du Château. Adrienne d'Estouteville, son arrière-grand'mère maternelle, avait fait abattre les anciens ouvrages de défense et transformé le reste en habitation élégante en style de la Renaissance; Henri II y fit ajouter, entre 1620 et 1640, le chateau neuf en style Louis XIII dont il a été question plus haut et qui est devenu une des résidences favorites de la célèbre Frondeuse. Pendant cette période de la vie du duc Henri II, il a signé à Trie, en 1627, 1628, 1630 et 1633, divers documents intéressant Neuchâtel, par exemple les pouvoirs du gouverneur d'Affry pour correspondre en son nom avec les Suisses, diverses lettres relatives à Pierre Hory et à la fondation d'Henripolis, d'autres lettres concernant la délimitation avec MM. de Berne du côté de Grandson, etc.

Ce n'est pas le lieu d'insister ici sur les incidents trop connus de la vie intime d'Henri II, sur les relations de sa seconde femme à Trie avec La Rochefoucauld, et sur les événements de la Fronde. Les mé-

[1] Le chroniqueur de Gisors doit faire allusion à un dîner postérieur au mariage; celui-ci remonte, sauf erreur, au 10 avril, soit à quinze jours environ avant l'assassinat de Concini (24 avril).

Fac-Similé de la signature de Thérèse Levasseur, la compagne de J.-J. Rousseau, sur l'acte de baptême de Thérèse Lebon.
Registre de la paroisse de Trie, 1768.

moires de La Rochefoucauld et les ouvrages de M. Cousin sur la duchesse de Longueville sont dans toutes les mains. En 1651, après son emprisonnement au Havre, Henri II s'était assagi; retiré à Trie, il y résiste aux sollicitations du duc de Bouillon et de Turenne pour tenter une nouvelle entreprise, « soit par irrésolution, écrit La Rochefoucauld, soit parce qu'il ne voulait pas avouer (approuver) un parti que Madame sa femme avait formé, ou soit parce qu'il crut que s'il s'engageait avec M. le prince (son beau frère le grand Condé), il serait entraîné plus loin qu'il n'était accoutumé d'aller ». Cette sage décision doit être attribuée en partie aux suggestions de Mlle de Longueville, sa fille du premier mariage, qui est devenue la duchesse de Nemours et qui, on le sait, détestait la seconde femme de son père.

Après la mort d'Henri II (1663), la belle Anne-Geneviève de Bourbon, sa veuve, repentie et devenue presque religieuse de Port-Royal, habita assez fréquemment Trie. Le chancelier Montmollin l'y alla voir en 1673, à la suite d'un voyage qu'il avait fait à Dôle pour y rechercher certains documents concernant Neuchâtel et qu'il n'avait pas retrouvés en Franche-Comté; il

espérait les découvrir à Trie, « où cette princesse avait rassemblé tous les documents, relations et missives qu'on a pu ramasser concernant le pays [de Neuchâtel] sous la maison d'Orléans et qui étaient épars en divers lieux et chateaux... nommément ceux qui furent ôtés du Trésor [de Neuchâtel] en 1533 pour être envoyés en France à la comtesse Jeanne [de Hochberg] alors en procès pour la succession de Philippe de Chalon, prince d'Orange». Montmollin demande à la princesse la restitution de ces documents, «mais S. A. S. ne voulut pas ou n'osa pas les remettre, disant qu'avant d'y toucher, il convenait de prendre l'avis de Mgr. le prince de Condé, son frère». Le chancelier Montmollin fait suivre le récit de cette discussion d'une anecdote qui prouve la rude franchise du Neuchâtelois et la séduisante grâce de son interlocutrice: «J'ajouterai que parlant avec la princesse en son chateau de Trie, un jour que nous étions seuls dans les jardins, il m'échappa dans la vivacité du discours, d'appeler ces fâcheux temps des *règnes d'étourneaux;* de quoi lui ayant demandé humblement pardon, elle se prit à rire de bon cœur, et, appuyant sa belle main sur mon bras, me dit ces propres paroles: «*Monsieur le chancelier, je vois qu'aux temps passés, les étourneaux étaient aussi nombreux en France qu'ils le sont de nos jours; je vous prie de me parler souvent des vieilles fautes et de vous bien fâcher; c'est le moyen de me faire sage.*»

A l'extinction de la maison de Longueville, Trie a passé, comme le comté voisin de Chaumont, au prince de Conti, l'un des prétendants à la succession de Neuchâtel. Il a déjà été exposé que de juin 1767 à juin 1768, les Conti offrirent secrètement l'hospitalité de Trie à Jean-Jacques Rousseau, qui y vécut comme garçon jardinier à l'époque la plus caractéristique de sa manie de la persécution. Rousseau rendait quelquefois visite à Mme de Nadaillac, abbesse du couvent voisin de Gomerfontaine, pour laquelle il a composé un morceau de musique religieuse conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris. — Devenu propriété nationale en 1793, le château a reçu en 1794 des prisonniers autrichiens; tous les décadi, on dansait dans une des galeries; vendu à un nommé Dupont, la démolition commença en 1797; à l'exception de la tour où J.-J. Rousseau passait pour avoir logé, tout a disparu. Les archives convoitées par le chancelier Montmollin semblent définitivement perdues pour nous; le 31 décembre 1793, elles ont été officiellement détruites aux acclamations des habitants, et il ne paraît pas qu'on en ait transporté des bribes aux archives de l'Oise; peut-être retrouverait-on quelques documents utiles à Chantilly et dans le fonds Conti des Archives nationales de France.

SOURCES

Grandes archives de Neuchâtel. Léonor d'Orléans au gouverneur Bonstetten ou au Conseil d'Etat, U 4 (p), M 2/23, U 4 (n), U/4 e², T 4 (f), T/4 uv, T 4 (b), T/4 tt, U 4 h³, U 4 (u²), T 4 (e), U 4 a³, U 4 d³, U 4 (f²), R 11/22. Ces lettres sont échelonnées entre le 23 juin 1555 et le 16 mai 1570.

Léonor à d'Allonville, U 4 y⁶.
à l'avoyer Steiger, à Berne, U 4 k⁷, 12 septembre 1565.
à M. de Diesbach U 4 o⁷, 12 septembre 1565.
au trésorier Emanuel (Manuel), U 4 l⁷, 12 septembre 1565.
au trésorier Graffenried, 12 septembre 1565.
au banderet Imhoff, 12 septembre 1565.

Damours à Bonstetten, U 4/a⁵, 5 septembre 1560.

Lebeau à Bonstetten, U 4, u/5, T/4 ssss, U 4 i⁴, septembre 1566, mai 1566.

Marie de Bourbon, veuve de Léonor, à Bonstetten, U 4/4 (r), T 4 (r).
à Maniquet et D'Amours, X 4/28.
aux advoyer et conseil de Berne, C 5/27, C 5/5.

Convention entre Marie de Bourbon et sa belle-fille Catherine de Gonzague, 17 mars 1600, K 5/11, § 10.

Henri II de Longueville au gouverneur d'Affry, X 4, 20; pouvoir, du 14 juin 1627, pour correspondre en son nom avec ses voisins et alliés de Suisse, et l'accréditer comme son ambassadeur auprès des Suisses.

Henri II à Mareschal, U 20/5, U 20/10, S 20/26, T 20/13.

Archives de la famille Guy d'Haudanger, à la Lance près Concise, canton de Vaud; lettres de noblesse de Jean Clerc, fils de Claude Clerc dit Guy, 2 décembre 1595.

[M. DE TRIBOLET]. *La famille de Tribolet*, Neuchâtel 1898, p. 48.

Archives de M. Henri de Büren de Vaumarcus, A 4, A 6, A 10, A 12, A 13, tiroir I.

Archives de Soleure. Acta Neuenburg, 1500-1600. Schreiben von Neuenburg, 1500-1600.

Bibliothèque nationale de Paris. Fonds français, manuscrits 1601, fol. 92, 3227, fol. 39, et 2908, lettres de Léonor au duc de Nemours, en 1569 et 1570. Lettres de Léonor à d'Humières, de 1570 à 1572, manuscrit 3209, fol. 15, 17, 22, 25, 31, 40, 42, 44; manuscrit 3260, fol. 129; manuscrit 3208, fol. 55. Léonor à l'ambassadeur Bellièvre à Soleure, manuscrit 15902. Lettre de Marie de Bourbon à MM. de Berne, 20 septembre 1593, ff. manuscrit 16953, fol. 76. Il existe aussi à la Bibliothèque nationale, cabinet des titres, pièces originales 2883, de nombreux documents sur la famille primitive de Trie; elles n'ont aucun rapport avec les Longueville, ni avec Neuchâtel.

Bibliothèque de l'Institut de France. Fonds Godefroi 262, fol. 29, 37, 38, 51, 76, lettres de Marie de Bourbon à l'ambassadeur Sillery, du 30 juillet 1592 au 20 septembre 1593. Fonds Godefroi 515.

Collection de M. Fitan, éditeur à Paris. Lettre originale de Marie de Bourbon à MM. de Berne, 1er janvier 1579, pièce certainement volée aux archives de Berne, et achetée par M. Fitan de l'expert Charavay.

Archives de l'Oise, à Beauvais, héritières des archives du district de Chaumont-en-Vexin. Quinze portefeuilles ne contenant que des titres de propriété.

Journal d'un bourgeois de Gisors (1588-1617), publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale [fonds français 13674], par H. Le Charpentier et Alfred Fitan. Paris, Ducher, 1878.

La Rochefoucauld. *Mémoires,* Paris, Hachette, 1874, p. 161, 293.

Camby. *Description de l'Oise*, Paris an XI, 1803, I, 138.

Graves. *Notices archéologiques sur le département de l'Oise.* Beauvais 1839.

Alfred Fitan. *Notice historique sur Trie-Château,* Méru-sur-Oise 1891.

André Hallays. *Journal des Débats*, du 29 mai 1903. La porte de Trie-Château.

A.-H. Taillandier. *Le château de Blandy*, Paris, Dumoulin, 1854.

d'Estaintot. *Les sires d'Estouteville.* Société des antiquaires de Normandie, tome XXIV.

La Morandière. *Histoire de la maison d'Estouteville,* Paris, Delagrave, 1903, p. 431, 596.

Mme de Perrot. *Jaqueline de Rohan,* Neuchâtel, 1884, p. 90.

Musée neuchâtelois, année 1905. Notice sur Amiens. Mort d'Henri Ier de Longueville.

G. Hanotaux. *Histoire du cardinal de Richelieu,* Paris, Didot, 1896, II, 190.

J. Bourdeau. *La Rochefoucauld,* Paris, Hachette, 1895, p. 37, 46, 58 à 61, 162.

Victor Cousin. *Madame de Longueville pendant la Fronde*, Paris, Didier 1859, p. 72.

Boyve. *Annales de Neuchâtel,* Neuchâtel 1854-1859, II, 137; III, 112, 113, 137, 224, 226, 273, 280, 285, 288, 290, 293, 299, 333, 335, 341, 347, 353, 406.

F. de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel*, Neuchâtel 1840, p. 363.

Le Chancelier de Montmollin. *Mémoires*, Neuchâtel 1831, avant-propos, p. 5 et I, 111.

J.-J. Rousseau. *Correspondance* des années 1767 et 1768 (œuvres de J.-J. Rousseau, éd. Hachette, tome XII, p. 22-86).

Le Dr Chatelain. *La folie de J.-J. Rousseau,* Neuchâtel 1890, p. 126, 127, 131, 134 et ss.

Léon de Vesly. *J.-J. Rousseau à Trie-Château,* p. 213 à 226.

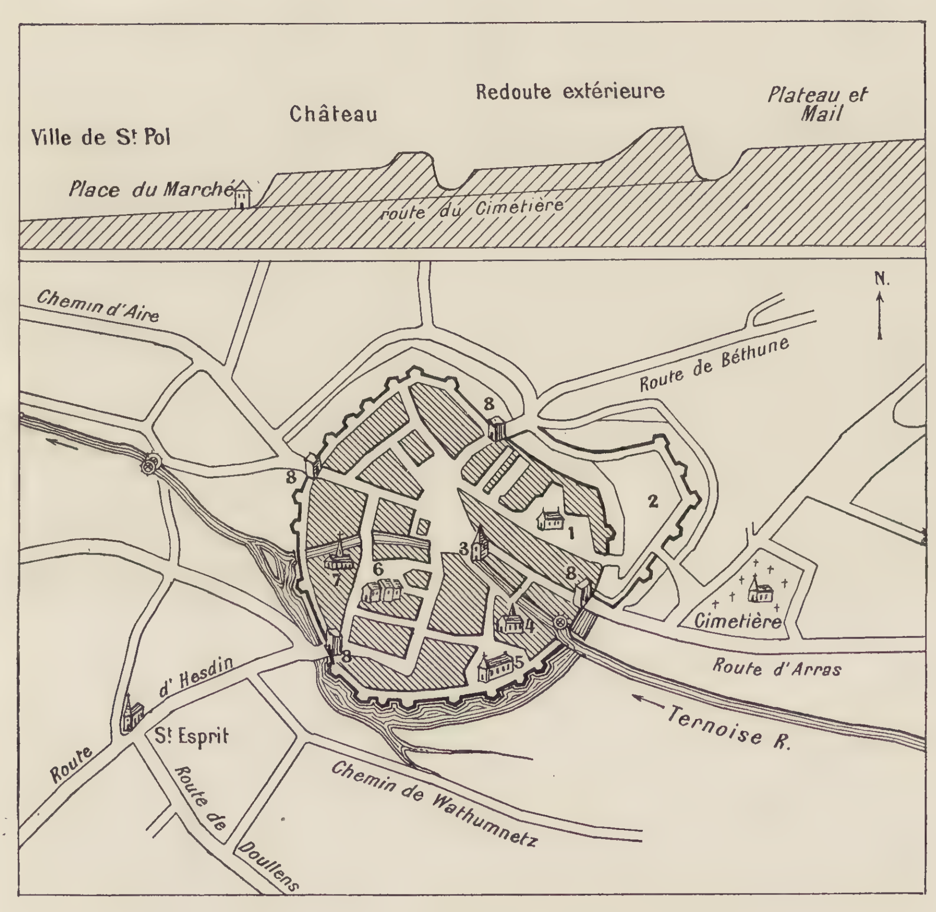
Renseignements manuscrits dûs à l'obligeance de feu M. Alfred Fitan, éditeur à Paris, de M. Macon, conservateur du musée Condé à Chantilly, et de M. E. Roussel, archiviste de l'Oise.

SAINT-POL

On peut se rendre de Paris à Saint-Pol soit par Amiens, soit par Abbeville, soit par Arras. La petite ville de Saint-Pol est située sur le chemin de fer parallèle à la frontière belge qui relie Arras à Boulogne-sur-Mer. Elle est traversée par la Ternoise, affluent de la Canche qui se jette dans la Manche à Montreuil-sur-Mer ou plutôt à Etaples. La région s'appelle le Ternois. La descente sur Saint-Pol, en arrivant de Paris par une fraîche vallée semée de grands arbres, à l'ombre desquels pâturent de belles vaches normandes, est un spectacle fort agréable à l'œil.

Le bourg primitif de Saint-Pol, entouré de murailles vers la fin du XIIme siècle, avait été complètement brûlé, ses remparts rasés et ses fossés comblés par Charles le Bon en 1120. La dernière comtesse de la maison primitive et autochtone de Saint-Pol, Elisabeth, apporta ses biens en 1205 à Gauthier de Chatillon, sénéchal de Bourgogne et (titre qui ferait sourire aujourd'hui) « grand bouteiller de Champagne ». La maison de Chatillon s'éteignit en la personne de Guy V, dont la sœur Mahaut « honora sa couche de l'alliance de Guy de Luxembourg qui ne faillit à la bien charger d'enfants » ; un de ces enfants fut cardinal et « illustré de miracles tant en sa vie qu'après » ; un autre fils devint duc de Brabant, Luxembourg et Lorraine ; le cadet, Philippe, mourut célibataire en 1415. Le comté passa à la sœur de Mahaut, Jeanne de Luxembourg, morte en 1431, puis à un neveu de celle-ci, Pierre Ier, qui prit le parti des Bourguignons et dont le fils, Louis Ier de Luxembourg, est devenu célèbre sous le nom de connétable de Saint-Pol en raison de la part qu'il a prise aux luttes entre Louis XI et Charles le Téméraire ; par sa femme, princesse de la maison de Savoie, le connétable était à la fois le beau-frère du roi de France et l'oncle du comte de Neuchâtel en Suisse, Philippe de Hochberg, qui avaient épousé l'un et l'autre des princesses de Savoie. On sait qu'après être entré dans la Ligue du Bien public et avoir commandé contre le roi de France l'avant-garde des Bour-

guignons à la bataille de Montlhéry, Saint-Pol s'était rallié à Louis XI et avait conquis Saint-Quentin à la France, puis s'était tourné du côté des Bourguignons et des Anglais, pour être enfin abandonné par le Téméraire, livré au roi de France et exécuté en place de Grève à Paris à la fin de 1475.



SAINT-POL.

D'après un plan de J. Deventer, géographe de Philippe II, roi d'Espagne.

1. Château. 2. Redoute extérieure. 3. Hôtel de ville. 4. Sœurs noires. 5. Collégiale de Saint-Sauveur. 6. Eglise paroissiale. 7. Sœurs grises. 8. Portes.

Le fils aîné du connétable, Jean de Luxembourg, partisan de la Bourgogne, fut tué six mois plus tard à la bataille de Morat et eut pour successeur son frère Pierre II qui suivit également le parti bourguignon, prit le titre de comte de Brienne et épousa Marguerite de Savoie, sa tante. Enfin Marie de Luxembourg, dernière fille du connétable, se

maria en 1483 avec Jacques de Savoie, comte de Romont près de Fribourg en Suisse, dont elle n'eut pas d'enfants; devenue veuve en 1486, elle se remaria avec François de Bourbon, comte de Vendôme, et cette union avec un prince français engagea Louis XI à lui restituer enfin le comté de Saint-Pol qu'il avait confisqué et qu'il gardait malgré de solennels engagements.

De leurs quatre enfants, l'aîné, Charles de Bourbon, fut duc de Vendôme, et le second, François, succéda en 1546 à sa mère au comté de Saint-Pol, après avoir épousé Adrienne d'Estouteville, la plus riche héritière de France, dont il s'engageait à prendre le nom. Une seule fille leur survécut, Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, qui épousa en troisièmes noces, en 1563, Léonor d'Orléans-Longueville, prince de Neuchâtel en Suisse. Seulement, le comté de Saint-Pol, qu'elle apportait à son mari, n'était pas un domaine bien assuré. Il était situé sur les confins de la France et des Flandres, alors possessions de l'empereur Charles-Quint. Pour sortir de sa captivité de Madrid, François Ier avait dû céder à son rival cette région et donner aux Saint-Pol, à titre de compensation, le comté de Montfort-l'Amaury près de Paris, qu'il s'était d'ailleurs réservé de pouvoir racheter en tout temps. C'est seulement en 1562 que le roi de France put refaire l'échange inverse, c'est-à-dire recouvrer Montfort et restituer à Marie de Bourbon le comté de Saint-Pol.

Au cours de cette longue période, la malheureuse ville de Saint-Pol avait eu à subir toutes les conséquences de sa situation de place-frontière. En mars 1537, François Ier s'était, avec trente mille hommes, installé à Saint-Pol dont il avait fait restaurer le château et renforcer les fortifications, mais en juin de la même année, les Impériaux conduits par Egmont et Croy firent tirer 1800 coups de canon contre les murailles entre les portes d'Aire et d'Hesdin, pénétrèrent dans la ville par une brèche de 300 pieds et s'emparèrent du château avant « que ceux qui le tenaient eussent eu des nouvelles certaines de la prise de la ville; aussi le carnage y fut à bon marché et il n'y en eut quasi aucun d'épargné; quatre mille y demeurèrent ». Au nombre des morts figure le Neuchâtelois Simon Lardy, tué lors de l'assaut, et dont les biens « échus au roi par droit d'aubaine, le dit Lardy étant étranger et ne laissant pas d'héritiers », furent donnés par François Ier « à Bléneau le Jeune (Edme de Courtenay), serviteur de Monsieur le Grand Maître ».

La fin du siècle ne fut pas meilleure : Saint-Pol fut prise et pillée en 1582 par les Français, à qui elle demeura par la paix de Vervins (1598), puis occupée temporairement par les Espagnols d'Alexandre Farnèse.

A la mort de Marie de Bourbon, son second fils reçut le comté de Saint-Pol par transaction du 24 juillet 1602, en même temps que les baronnies de Longny dans le Perche, Moyon, Roncheville et Honfleur en Basse-Normandie, tandis que l'aîné, Henri I[er], était devenu duc de Longueville et prince de Neuchâtel. Le comte de Saint-Pol, qui était un grand faiseur de dettes et qui vivait séparé de sa femme la duchesse de Fronsac, mourut jeune en laissant un seul fils tué au siège de Montpellier en 1631, au cours des expéditions de Richelieu contre les protestants du Midi.

Par cette mort, le comté de Saint-Pol fit retour à la branche aînée, c'est-à-dire à Henri II de Longueville-Neuchâtel, dont le second fils, Charles-Paris d'Orléans, releva le titre de comte de Saint-Pol; déjà célèbre par sa bravoure, sa bonne grâce et aussi par sa légèreté, il mourut fort jeune au passage du Rhin, au moment où la couronne de Pologne allait lui être offerte. Son frère aîné était fou. La famille de Longueville tomba en quenouille, et en 1705, la dernière descendante de tant de princes, Marie, duchesse de Nemours, vendit deux ans avant sa mort, pour 375,000 livres, le comté de Saint-Pol à son cousin Louis de Melun, prince d'Epinay, plus tard duc et pair sous le nom de Joyeuse.

En 1710, le prince Eugène de Savoie et les Impériaux tenaient de nouveau le pays, et les habitants de Saint-Pol « se tiraient d'affaire en vendant la goutte aux deux armées ».

Au décès de Louis de Melun, mort sans postérité, Saint-Pol passa à son neveu Charles de Rohan, maréchal de Soubise, qui mourut au commencement de la Révolution française, détesté des bourgeois, avec lesquels il avait eu de nombreux procès. Son héritier mourut en émigration; il avait beaucoup de dettes et ses créanciers revendiquèrent ses biens, mais la Convention, par une loi du 21 novembre an II, les réunit aux autres domaines nationaux; cependant, la plus grande partie ne fut pas aliénée et fut restituée sous l'Empire aux Rohan-Guémenée.

Le revenu particulier du château de Saint-Pol était de 6000 livres en 1620. Au moment de la vente du comté par la duchesse de Nemours en 1705, le revenu net devait être d'environ 18,000 livres, puisque le prix stipulé avait été de 375,000 livres. En monnaie actuelle, cela peut représenter une valeur quadruple.

Les rues tortueuses de Saint-Pol ne renferment plus guère aujourd'hui de maisons anciennes offrant un véritable intérêt archéologique. Au XVI[me] siècle, la ville était moins banale d'aspect. On verra par le

plan ci-joint, dressé par J. Deventer, géographe du roi Philippe II d'Espagne, que la ville était entourée d'une enceinte munie d'une vingtaine de tours. Quatre portes y donnaient accès, celles de Béthune ou de la Poterie au nord, d'Arras à l'est, d'Hesdin ou de Coustures au sud, et celle d'Aire (jadis de Verloing ou de l'Horloge) à l'ouest. C'est entre ces deux dernières portes que les Espagnols ouvrirent leur brèche en 1537. Toute cette enceinte a disparu au commencement du XVIIIme siècle.



La ville de Saint-Pol,
d'après Beaulieu, plans et cartes des villes d'Artois conquises par Louis XIV.
Bibl. nat. de Paris, Estampes.
Dessin de M. François Wavre.

Ce qui subsiste encore, ce sont les traces des deux châteaux qui constituaient à la fois l'ornement et la défense de Saint-Pol. L'un et l'autre étaient situés sur une sorte de promontoire qui s'avance de l'est vers la ville, à peu près comme la colline du château de Neuchâtel s'avance de l'ouest. C'était seulement en s'emparant de ce promontoire que l'ennemi pouvait dominer la place. Il avait donc fallu accumuler les défenses du côté du plateau auquel le promontoire se rattache. Ce plateau sert actuellement de promenade plantée de beaux arbres, sous

lesquels on jouait au mail. Un vaste et profond fossé sépare le mail du premier château dit le *Château-Vieux;* dans ce fossé croupissent des masures aux toitures de chaume troué, aux parois lépreuses, aux habitants contrefaits et goîtreux; un chemin longeant un immense cimetière y monte de la ville; du château il ne reste plus de murailles; tout l'intérieur est cultivé en jardin maraîcher; l'emplacement recouvre une surface à peu près égale à celle occupée à Neuchâtel par le donjon et la terrasse de la Collégiale; seulement, au lieu d'offrir une surface horizontale, le plan est incliné du côté de la ville; on semble avoir reporté vers l'extérieur toutes les terres, afin de constituer une butte dominant le plus possible le plateau.

Si l'ennemi s'emparait du Vieux-Château, il se heurtait à un nouveau fossé également très profond, aujourd'hui rempli d'arbres de haute futaie; ce fossé servait de défense au *Château-Neuf,* plus rapproché de la ville, qu'il dominait directement; pour y pénétrer aujourd'hui, on doit se rendre sur la Place du Marché, entrer chez un pharmacien, M. Blaire, et monter tous les étages de sa maison; par une fenêtre du toit, on entre de plain-pied sur la terrasse du château, à peu près comme si, pour visiter le château de Neuchâtel, il fallait monter au dernier étage d'une maison de la rue des Moulins. Le Château-Neuf possède encore des restes de murailles, surtout du côté du nord; l'emplacement de deux tours semi-circulaires est encore très visible; du côté du Château-Vieux, une butte cylindrique est le seul reste d'un terre-plein fortifié où l'on installait le gros canon, soit couleuvrine, dont il est souvent question dans les récits de la défense de Saint-Pol contre les Espagnols ou les Flamands. Du côté de la ville, c'est-à-dire dans la partie la moins exposée au feu de l'ennemi, se trouvait le palais des comtes, entièrement disparu, et qui comportait une petite chapelle et trois façades; celle qui était visible de la Place du Marché était ornée de sveltes colonnettes et d'élégantes tourelles. Tout cet espace a été transformé en jardin-promenade par M. Blaire, qui en autorise gracieusement l'accès, malgré le désagrément que lui cause le passage des visiteurs à travers sa pharmacie; de cette promenade, la vue est admirable sur la ville, ses faubourgs et la verte vallée de la Ternoise. La vue était plus belle encore à l'époque où Saint-Pol était entouré d'immenses forêts, dont un écrivain local, contemporain de la duchesse de Nemours, a dit que les vents du Sud y faisaient « entendre mille harmonieuses musiques chatouillant le feuillage des bois qui mollement tressaille aux aubades de leurs zéphyrs »; il est bon de se rappeler que le *Sonnet à la fièvre* a été

écrit pour la duchesse par un des écrivains ridiculisés dans les *Femmes savantes*. — Il ne faudrait pas tirer des appellations de *Château-Vieux* et *Château-Neuf* des conclusions quant à l'âge de ces deux forteresses. Elles sont contemporaines, mais le Château-Neuf fut seul rétabli sous la maison de Luxembourg après la destruction de l'un et de l'autre au XIIme siècle par le comte de Flandre. Le Château-Neuf a été détruit à son tour en 1537 et ne fut pas reconstruit « pour être par trop près ennoeillé des lieux propres à la batterie », c'est-à-dire parce qu'il était par trop sous le feu de l'artillerie nouvelle.

Une partie des terrains composant le Château-Neuf a été vendue par le prince de Soubise en 1787 à J.-J.-R. de Corbehenne, dont la famille les possède encore et les a loués pour trente ans à M. Blaire.

La gravure de Beaulieu que nous reproduisons et qui remonte à Louis XIV, représente les ruines du Château-Neuf telles qu'on les voyait alors. Il faudrait prolonger la colline sur la droite pour marquer, sur cette gravure, l'emplacement du Vieux-Château, soit de la fortification extérieure du plan de l'époque de Philippe II d'Espagne.

Les souvenirs de l'administration des Longueville à Saint-Pol ne sont pas nombreux. Ils se rattachent pour la plupart à des contestations entre le comte et la ville au sujet des forêts voisines. Ces forêts appartenaient à l'origine au seigneur seul, mais les habitants avaient le droit de « jouir de la totallité des fagots qui s'ameublissaient dans ladite forêt, moyennant... dix-sept sols du cent »; pour couper court aux délits forestiers et autres abus, Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans-Longueville, préféra abandonner à la ville, en 1587, la pleine et entière propriété d'une moitié de la forêt, afin d'être seule maîtresse du reste, à charge par les bourgeois de prélever sur leur part trois mesures pour l'Hôtel-Dieu et le chauffage des pauvres et de bailler à chaque changement de comte ou comtesse, une « couppe d'or de telle fasçon qu'ils trouveront bon estre, quy ne pourra estre de moindre prix que quattre vingtz escus solz ». Cette dernière clause a donné lieu à un procès héroï-comique, lorsque la duchesse de Nemours devint comtesse de Saint-Pol en 1686; la ville avait pris l'habitude de verser 240 livres au lieu de remettre une coupe en nature; la duchesse exigea le double, et le procès, porté devant toutes les instances imaginables, ne fut terminé qu'en 1713, six ans après la mort de la duchesse; l'arrêt fixa à 300 livres la valeur de la coupe d'or; évidemment ce procès avait une portée indirecte très supérieure à l'objet apparent du litige; il devait se rattacher

à la très grosse question de l'abaissement de la valeur de la monnaie et de la conversion des créances anciennes en valeurs courantes; il a été, somme toute, tranché en faveur des débiteurs.

La moitié de la forêt de Saint-Pol acquise par la ville en 1587 produit à l'heure actuelle une dizaine de mille francs de rente. L'autre moitié, celle des comtes de Saint-Pol, dévastée pendant les guerres et surtout pendant la Révolution, comprenait 170 hectares qui furent vendus en 1812 par la princesse de Rohan-Guémenée, sur une saisie de créanciers, pour la somme de 180,000 francs. En 1842, une nouvelle vente forcée produisit 304,000 francs; l'acquéreur, M. Dufumier, cultivateur du voisinage, a été autorisé à tout défricher; il ne reste à peu près rien aujourd'hui de ce bois séculaire.

En résumé, le comté de Saint-Pol a été réuni à celui de Neuchâtel par une communauté de seigneurs dès 1563, date du mariage de Léonor d'Orléans avec Marie de Bourbon, à 1705, date de sa vente par la duchesse de Nemours, soit pendant 142 ans. Aucun document daté de Saint-Pol n'existe aux archives de Neuchâtel, pour la bonne raison que le château avait été détruit trente ans avant le mariage de Léonor.

SOURCES

Archives nationales de France, J. 962, N° 35, et *Bibliothèque nationale de Paris,* fonds Clairambaut, manuscrit 782, fol. 297. Biens de Simon Lardy, tué à l'assaut de Saint-Pol, attribués à Bléneau le Jeune.

Archives de Chantilly: Guillaume Foucquet. *Traicté pour les comtes de Dunois.* Mss. de 1630, fol. 43.

Minutes de Me Fauchey, notaire à Paris. Acte de partage du 24 juillet 1602 entre Catherine de Gonzague, veuve d'Henri Ier de Longueville, et les frères et les sœurs de celui-ci, le comte de Saint-Pol, Mlle de Longueville, etc., après le décès de Marie de Bourbon, veuve de Léonor.

Ferry de Locre, Paulois, *Histoire chronographique des comtes, pays et ville de Saint-Pol.* Douai, chez Laurent Kellam, à l'enseigne de l'agneau paschal, 1613.

G.-E. Sauvage, Saint-Polois, *Histoire de Saint-Pol.* Arras 1834.

Herbaville. *Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais,* Arras 1842.

Le comte G. de Hauteclocque. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais.* 1884. Arrondissement de Saint-Pol, t. III, p. 298.

Du comté de Saint-Pol dépendaient les terres et chatellenies de Frevens, Pas et Orville, que la duchesse de Nemours excepte, ainsi que le comté de Saint-Pol lui-même, de la donation générale de tous ses biens faite par elle le 6 mars 1694, au profit de Louis-Henri légitimé de Bourbon, dit le chevalier de Soissons (acte reçu Moufle, notaire à Paris, collection de M. Léopold Delisle).

E. Edmont. *Le bois de la ville et la forêt de Saint-Pol.* Notice historique. F. Becquart Saint-Pol, 1890.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de M. Déroguelle d'Amiens, maire de Saint-Pol.

Les parentés et alliances des maisons de France, de Savoie

Louis II, duc de Savoie (1402-1465), époux d'Anne de Lusigna

1\. **Amédée IX**, duc de Savoie, 1435-1472, époux de Yolande de France, sœur du roi Louis XI. Ils ont six fils et trois filles, dont :

- **Marie** de Savoie épouse Philippe de **Hochberg**, comte de Neuchâtel, † 1510.
  - **Jeanne de Hochberg**, † 1543, mariée en 1504 à Louis I[er] **d'Orléans**-Longueville. (Voir n° 15.)
- **Louise** de Savoie épouse Hugues de **Chalon**, prince d'**Orange**, puis devient religieuse à Orbe.

2\.

3\.

4\. **Jaques de Savoie**, comte de **Romont**, † 1486, épouse sa nièce Marie de **Luxembourg**, fille de Pierre II de Luxembourg (né du premier mariage du connétable de Saint-Pol avec Jeanne de Bar) et de Marguerite de Savoie, qui suit sous n° 10. La veuve de Jaques de Savoie-Romont se remarie avec François de Bourbon-Vendôme. (Voir n° 10.)

5\. 6. 7. 8. 9.

10\. **Marguerite de Savoi** épouse : 1° un Paléologue, 2° Pierre II de Luxem bourg, né du premie mariage de son beau frère le connétable d Saint-Pol avec Jeann de Bar. (Voir n° 14.)

- **Marie de Luxembour** épouse : 1° son oncle Jaques de Savoie Romont (voir n° 4), 2° François de Bourbo Vendôme.
  - **Charles de Bourbon-Saint-Pol**, époux d'Adrienne d'Estouteville.
    - **Marie de Bourbon-Saint-Pol**, mariée en 1563 à **Léonor d'Orléans-Longueville**. (Voir n° 15.)

1

Note. — **Philippe de Hochberg-Neuchâtel** était donc, par le père et par la mère de femme, neveu de Louis XI. Il était, par celle-ci, neveu du connétable de Saint-Pol, et neveu d

de Luxembourg-Saint-Pol, de Hochberg-Neuchâtel et de Longueville.

et de Chypre, a neuf fils et sept filles, entre autres:

12.	13.	14.	15.	16.
	Charlotte de Savoie, née 1444, femme de Louis XI, roi de France. Ils meurent en 1483.	**Marie de Savoie** épouse **Louis de Luxembourg**, célèbre sous le nom de **connétable de Saint-Pol**, † 1475, veuf de Jeanne de Bar. Du premier mariage de Louis de Luxembourg, étaient nés six enfants, dont Pierrre II, marié à Marguerite de Savoie. (Voir nº 10.) Du second mariage, un fils † 1503 sans postérité et une fille religieuse.	**Agnès de Savoie** épouse François Ier d'**Orléans-Longueville**, fils de Dunois.	
			Louis Ier d'Orléans-Longueville épouse en 1504 Jeanne de Hochberg-Neuchâtel, fille de Philippe. (Voir nº 1.)	

Claude d'Orléans, † 1525.	**Louis II** d'Orléans, † 1538, époux de Marie de Guise.	**François de Rothelin**, † 1548, époux de Jaqueline de Rohan.	**Charlotte d'Orléans** épouse **Philippe de Savoie-Nemours.**
	François III, † 1551, duc de Longueville.	**Léonor d'Orléans**, † 1573, duc de Longueville 1551, prince de Neuchâtel, épouse 1563 Marie de Bourbon-Saint-Pol. (Voir nº 10.)	**Jaques de Savoie-Nemours**, co-souverain de Neuchâtel avec Léonor, de 1551 à 1557.

François d'Orléans-Longueville, qui devait devenir beau-père de Jeanne de Hochberg, fille de Philippe.
Jeanne de **Hochberg** était la nièce à la mode de Bretagne de son mari Louis Ier d'Orléans-Longueville.

LA XLIII[me] RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

A SAINT-BLAISE

On pourrait appliquer aux réunions annuelles de la Société d'histoire une définition qui a été donnée de la Confédération suisse : l'unité dans la diversité. Les fêtes d'histoire se ressemblent par la cordialité de l'accueil que nous fait le village qui nous reçoit, par la circonstance que la réunion des historiens est en même temps une fête pour la localité tout entière : la fanfare locale qui a fonctionné comme musique de fête, marché en tête du cortège et contribué à l'agrément du banquet, se transforme, le soir venu, en musique de danse qui fait valser la jeunesse du village dans la salle où nous avons savouré un excellent menu en écoutant de nombreux toasts. Mais les fêtes d'histoire diffèrent aussi chaque année par le décor choisi et par le caractère particulier des habitants du lieu, qui varie suivant que nous transportons nos assises au Vignoble, au Val-de-Travers, à la Montagne ou au Val-de-Ruz. Dans ces deux dernières régions, il existe encore maint village qui n'est touché ni par un chemin de fer, ni par un tramway. Les historiens font alors dans le village pavoisé une entrée pittoresque, au son des mortiers, dans les chars à échelles décorés de verdure et attelés de robustes chevaux de labour ; ainsi à Savagnier et au Cerneux-Péquignot. D'autres fois, un régional ou un tram électrique déposent, sans heurt ni cahot, les participants sur le quai de la gare où flottent des drapeaux ; ainsi à Buttes et à Peseux.

Cette fois-ci, samedi 12 septembre 1908, les voitures vertes des tramways de Neuchâtel amenaient commodément, jusque tout près du collège de Saint-Blaise, de nombreux historiens accompagnés de quelques dames. D'après le calendrier nous sommes à la fin de l'été, mais il fait un temps d'automne, gris et un peu froid ; l'arrière-saison a marqué de son empreinte les frondaisons ; dans les vergers, les premières feuilles mortes tombent des arbres jaunissants, et sur la verdure sombre de la forêt de Chaumont qui nous domine, apparaissent déjà quelques taches rousses.

A l'ouest du collège, une tente a été dressée où nous attend la traditionnelle collation de vin blanc du pays et de « sèche » neuchâteloise.

Dans la foule joyeuse des amis qui se retrouvent, ceux de la Montagne et ceux du Vignoble sont unis dans le plaisir de sympathiser. Les amphitryons, aimables et souriants, circulent autour des tablées qu'ont réunies le hasard de l'arrivée ou quelque affinité. Dans le gai brouhaha de conversation qui s'élève, mêlé au pétillement du vin frais dans les verres, il est beaucoup question des espérances que donnent les vendanges prochaines et l'on vante l'excellence des crus de Saint-Blaise. Il souffle un petit vent aigre qui fait claquer les drapeaux et les guirlandes ; les musiciens de la fanfare d'Hauterive, qui boivent le coup de l'étrier assis parmis les clarinettes et les bombardons, soufflent sur leurs doigts pour les dégourdir. Les historiens relèvent le col de leurs pardessus et écoutent ceux qui évoquent des souvenirs de la dernière fête d'histoire à Saint-Blaise, il y a trente-cinq ans, en 1873. Ces réminiscences sont savoureusement exprimées par un des vétérans du village, M. Dardel-Pointet, qui, du haut d'une table, souhaite à la Société d'histoire une cordiale bienvenue dans la patrie d'Auguste Bachelin.

M. Philippe Godet va tout à l'heure nous affirmer que Saint-Blaise a plus changé depuis trente ans qu'au cours des trois derniers siècles. Ceux qui n'ont pas connu le Saint-Blaise de jadis savent gré au comité d'avoir reproduit sur la carte de fête une étude de Léon Berthoud représentant le Saint-Blaise d'il y a quarante ans, le village agreste et paisible, charmant et heureux au bord de son lac.

Mais voici la fanfare qui se forme en colonne de marche. Sous la direction de M. Perrier, de Marin, le cortège s'organise et nous suivons la musique qui attaque un pas redoublé. En parcourant la longue avenue moderne qui longe le lac, bordée de villas, parcourue par les tramways, puis en gravissant les rues montantes du vieux village, nous nous rendons compte de l'aspect à la fois citadin et villageois du Saint-Blaise d'aujourd'hui. Ses habitants, ainsi que nous en avons eu la preuve au cours de la journée, allient en une entente cordiale le caractère des habitants des villes et celui des campagnards. Des premiers ils ont l'urbanité et la courtoisie, des seconds la bonhomie et l'humeur caustique.

Le long des maisons pavoisées, les habitants font la haie au passage du cortège et des groupes partent des vivats sympathiques.

Nous admirons et faisons admirer à nos hôtes étrangers la succession d'aperçus pittoresques qu'offrent la dégringolade des toits bruns et la disposition irrégulière des vieux murs percés de fenêtres à meneaux.

Les derniers géraniums jettent leur note vive au-dessus d'une voûte sombre ; contre les pierres jaunes se détachent des gerbes de fleurs ; des guirlandes décorent les linteaux des portes cintrées ; le long d'un poteau télégraphique grimpe un petit ours qui tient un minuscule drapeau suisse ; on passe sous des arcs de triomphe rustiques où sont suspendus des cartouches encadrés de feuillage et portant des vers, qui témoignent, en une forme souvent charmante, de la joie qu'on a à nous recevoir. L'on sent vraiment que

Les vieilles maisons sont heureuses
De revoir les historiens,

car, poursuit l'aimable auteur :

Ils ont des âmes généreuses ;
Des vieux murs ils sont les soutiens !

Au haut du chemin de la Châtelainie on lit ce quatrain :

Sous les voûtes du vieux Saint-Blaise,
S'esquivant de chez sa maman,
Jean-Louis filait à l'anglaise...
Vous n'allez pas en faire autant !

N'ayez crainte, bonnes gens de Saint-Blaise, vous êtes de ceux qu'on ne quitte que sur une bonne et franche poignée de main.

Les cuivres de la fanfare résonnent sous un passage étroit et mystérieux et le cortège débouche près du vieux moulin, dont la grande roue de bois, couverte de mousse, tourne majestueusement ; l'eau qui l'alimente, amenée par un canal à ciel ouvert, est recueillie dans le massif bassin de granit d'une fontaine, protégée par un auvent solidement campé sur ses colonnes rustiques. Il paraît que

La fontaine et le moulin,
Ennuyés de vivre à part,
Se sont dit un beau matin :
« Marions-nous sans retard ! »
On leur dit qu'ils avaient tort,
Que c'était une bêtise ;
Mais l'amour fut le plus fort,
Et la noce fut permise !

Puis l'on gagne l'église, dont le clocher, se dressant au-dessus du village en fête, va rallier tous ceux qui sont restés fidèles au culte du souvenir.

Ils sont nombreux à Saint-Blaise, car les bancs de bois du vieux temple exquisement décorés de fleurs et de plantes vertes, sont occupés jusqu'à la dernière place.

La séance est ouverte par M. Philippe Godet, président de la Société d'histoire, qui prononce l'allocution suivante :

Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Il y a cent soixante-dix ans — c'était en 1739 — les habitants de Saint-Blaise découvrirent, dans le quartier de leur territoire appelé Bregot, des sources d'eau minérale, dont ils songèrent un instant à utiliser les vertus. Le *Journal helvétique* de juillet 1739 publia une réclame qui vantait « la situation riante et gracieuse de Saint-Blaise », ainsi que « les manières douces et accueillantes des habitants ».

Pour une fois, la voix de la réclame était la voix de la vérité. Nous savons tous combien, en dépit d'un nouveau chemin de fer qui n'a point embelli ses rivages, la situation de Saint-Blaise demeure « riante et gracieuse »; et si vous ignoriez avant ce jour, chers collègues, « les manières douces et accueillantes des habitants », vous en ferez aujourd'hui l'agréable découverte.

Il suffit de constater un fait : c'est la population de Saint-Blaise qui nous a invités, par l'organe de son Conseil communal, à tenir ici notre séance annuelle. Cet appel si cordial venait au-devant de nos désirs : il y a trente-cinq ans déjà que la Société d'histoire a siégé à Saint-Blaise pour la première fois.

C'était le 23 juin 1873. Auguste Bachelin ouvrit la séance à cette place. Quarante-et-un membres de la Société, alors âgée de dix ans à peine, étaient présents. On en reçut onze nouveaux, parmi lesquels nous aimons à relever les noms de Charles Dardel et des peintres Albert de Meuron et Léon Berthoud.

Admirez l'endurance de nos devanciers : la séance, ouverte à 9 $^1/_2$ heures, fut levée à 2 heures. Le procès-verbal ne mentionne ni collation à l'arrivée, ni banquet après la séance. Mais il est vraisemblable que la Société n'oublia pas de dîner...

Le principal intérêt de la journée fut le discours d'Auguste Bachelin, qui retraça l'histoire de Saint-Blaise. Elle est imprimée tout au long dans le *Musée Neuchâtelois*, et j'y renvoie les curieux. Ils y trouveront une foule de traits amusants et caractéristiques. Le plus frappant est sans doute la prudence excessive avec laquelle cette vieille commune, jalouse de ses droits et vigilante gardienne de ses biens, se défendait contre toute invasion. Déjà en 1523, les Saint-Blaisois se plaignaient d'être « journellement surchargés de gens étrangers arrivant à Saint-Blaise ».

Ces *étrangers*, c'étaient sans doute des immigrés des cantons voisins, mais c'étaient aussi de bons et authentiques Neuchâtelois ressortissants d'autres communes. Cette conception de l'*étranger* nous reporte au temps où chaque Neuchâtelois pouvait dire de sa commune :

Son modeste contour est pour moi l'univers.

On raconte qu'en ce temps-là, un notable de Saint-Blaise, parlant d'un mauvais sujet qu'on avait engagé à s'en aller ailleurs, disait : « Il a quitté le pays. — Et où est-il maintenant ? — Il est par Cornaux. »

En 1690, le greffier Peter sollicite de la commune la permission de loger chez lui « un honnête homme qui est horlogeur », et qui sans doute venait de nos Montagnes : la commune de Saint-Blaise décide solennellement « qu'on a déjà assez d'étrangers, qu'ainsi on ne le peut recevoir ». En 1750, dame Rose-Marguerite Pury, de Neuchâtel, demande d'être reçue *habitante* de Saint-Blaise, où elle désire faire un séjour d'été : on lui refuse cette faveur, parce que cela pourrait « porter à conséquence ».

L'esprit local et communal n'est plus si farouche à Saint-Blaise : la preuve c'est que nous y sommes. Les *étrangers*, au sens le plus large du mot, y demeurent en nombre respectable. On y trouve de bons hôtels, où dame Pury serait gentiment accueillie, ce pittoresque et vieux *Cheval-Blanc*, par exemple, qui, construit à la fin du XVIme siècle par Nicolas Graffenried, devient la propriété des Mülinen, puis des Fischer, et fut pendant un temps la Maison de Commune, avant d'être une auberge accueillante et de bon renom.

Les nécessités du temps présent ont notablement modifié sa physionomie, tout comme elles ont transformé sur bien des points celle du village lui-même, depuis le temps où la Société d'histoire y faisait sa première visite.

Tout à l'heure, je constatais que l'histoire de Saint-Blaise n'est plus à faire, puisque Bachelin l'a écrite. Sans doute. Il y aurait cependant un important chapitre à ajouter à la savoureuse monographie de Bachelin. On y constaterait, sans aucun goût pour l'exagération, que Saint-Blaise a plus changé depuis trente ans qu'il n'avait changé durant les trois siècles antérieurs.

Vous pouvez, Mesdames et Messieurs, en croire votre président, qui a connu le Saint-Blaise d'autrefois, le Saint-Blaise d'avant les chemins de fer, le Saint-Blaise que traversait la diligence de Berne, attelée de cinq chevaux; le Saint-Blaise du pasteur Ladame, du président Dardel et du docteur Anker; le Saint-Blaise de la Maigrauge, le Saint-Blaise purement campagnard et rustique, — pour tout dire d'un mot, le Saint-Blaise de *Jean-Louis*.

Bien assis sur son coteau, ou à cheval sur son ruisseau, au bord de ce lac où baignaient terrasses et jardins, il était paisible, il était charmant... et j'ose affirmer qu'il était heureux. Dès lors, je le répète, un chapitre s'est ajouté à son histoire, et ce chapitre marque une orientation nouvelle dans la destinée de Saint-Blaise : d'agricole qu'il était, il tend à devenir industriel.

Cette évolution aura d'immenses conséquences matérielles et morales, sur lesquelles il ne m'appartient pas de disserter. Mais on me permettra d'exprimer le vœu que les enfants de ce cher village, tout en se montrant favorables à des occupations nouvelles et à de nouvelles formes de vie économique, ne se détournent point de la culture de la terre et réservent au sol natal, à leurs champs, à leurs vignes, le meilleur de leurs forces et leur principale affection.

Ce n'est point trop demander, n'est-ce pas? Et j'ose exprimer, au

nom de l'histoire, un second vœu, qui est lié intimément au premier : à savoir que la population de Saint-Blaise, tout en se pliant de bonne grâce aux nécessités qu'imposent de nouvelles conditions d'existence, défende pourtant avec un soin jaloux ce qui demeure encore du Saint-Blaise d'autrefois. Je ne parle pas seulement des traditions et des mœurs, mais de l'aspect extérieur de ce beau et pittoresque village.

Il y a une vérité étrangement méconnue, que je voudrais pouvoir enfoncer dans tous les esprits : c'est que tout progrès de bon aloi est compatible avec le respect du passé; c'est qu'aucun progrès digne de ce nom n'aura jamais besoin de la complicité de la laideur, et qu'un progrès qui ne peut se réaliser qu'au prix de l'enlaidissement d'un village ou d'une ville, n'est jamais un progrès.

Les « exigences du progrès », dit-on souvent avec une résignation feinte, qui dissimule la plus parfaite indifférence. Les « exigences du progrès », — c'est par là qu'on excuse le vandalisme, volontaire ou inconscient, qui est en train de compromettre la beauté de notre Suisse, en détruisant tant de précieux vestiges du passé! Mais c'est un absurde préjugé de croire qu'un village ne peut se maintenir au niveau des exigences modernes qu'en altérant sa physionomie et méprisant l'héritage du passé. Il n'y a pas une des vieilles demeures de nos pères qui ne puisse être accommodée aux besoins nouveaux, pas un vieux quartier qui ne puisse être assaini, pas une voie nouvelle qui ne puisse être ouverte, pas une ligne de tramway ou de chemin de fer qui ne puisse être construite, sans qu'il en coûte rien à la beauté pittoresque des localités ou des sites.

Seulement, il faut vouloir, et il faut savoir. Que de gens qui, au lieu de *transformer intelligemment leur maison tout en sauvegardant son* ancien caractère, en dénaturent l'aspect comme à plaisir, et font ainsi disparaître à jamais un des éléments de beauté de leur rue et de leur village! Et c'est ainsi que le caractère de nos localités du vignoble — pour m'en tenir à celles-là — s'en va morceau par morceau. C'est ainsi que nos villages, autrefois si charmants à voir, s'enlaidissent sans nécessité ni profit.

Cette déplorable indifférence, cette funeste identification du Progrès et de la Laideur, auraient-elles épargné Saint-Blaise? Je ne suis point assez flatteur et j'aime trop ce village pour risquer un compliment aussi hasardeux. Non, Saint-Blaise est menacé, comme tant d'autres, et déjà il y a été accompli des choses extrêmement regrettables, qu'on eût pu éviter le plus facilement du monde.

Cela est d'autant plus fâcheux que le trésor pittoresque de Saint-Blaise est plus précieux et devrait être conservé avec un soin plus attentif. Car enfin, ne l'oublions pas, Saint-Blaise a un titre de gloire qu'il n'appartenait pas à Auguste Bachelin de proclamer, mais que je tiens, moi, à mettre en lumière : Saint-Blaise est le village des peintres.

Bachelin, énumérant les hommes distingués dont le nom reste lié à celui de Saint-Blaise, citait avec raison le courageux Hugo Virchaux, vivant au milieu du XVIme siècle, notaire, boucher et cabaretier, dictateur éner-

gique et intelligent, qui entreprit la réforme administrative de sa commune, rétablit l'ordre dans ses finances et assura sa prospérité. Certes, Hugo Virchaux mériterait que son nom fût inscrit au coin de quelque rue de son village, comme on en a jugé digne le nom vénéré du président Dardel. Mais n'oublions pas un passé plus récent. Les artistes manifestent une prédilection pour Saint-Blaise. Pourquoi cela? C'est que les environs de Saint-Blaise, lac, vallons, roches, forêts, réunissent en leur variété les caractères du vignoble et ceux des sites agrestes du Jura. De quelque côté que le peintre aille planter son chevalet, sur la plage, au pied des falaises de Marin, à la Prévôté, à la Goulette, au Villaret, dans le vallon de Voëns, partout la poésie du site, la douceur des lignes, la tranquillité du paysage le pénètrent et l'inspirent. Il n'est pas moins vivement séduit par les aspects si caractéristiques du vieux village : les Moulins, les Voûtes, la maison de la Dîme, la Nouvelle France, la Maison Neuve, la maison Crible, unique en son genre, et tant de jolis motifs d'architecture, fenêtres à meneaux sculptés, à frontons et à colonnettes, cours intérieures, passages étroits et mystérieux... Ce sont-là autant de restes attachants de notre vieille architecture villageoise et locale; ils prennent une valeur croissante à mesure que le village se développe au delà de ses anciennes limites, et cela, souvent, par des constructions qui n'ont pas les proportions heureuses ni l'élégante simplicité de leurs aînées. C'est justement ce vieux Saint-Blaise, et non point le nouveau, soyez-en sûrs, qui, depuis un demi-siècle, captive si fortement les yeux capables de discerner la beauté. Et voilà pourquoi Saint-Blaise est le village des peintres.

Je ne parlerai pas des vivants : il en est au moins trois que je pourrais nommer... Mais c'est pour nous un devoir d'évoquer aujourd'hui le souvenir de ceux qui dorment leur dernier sommeil au haut du chemin de Creuse, dans ce vieux cimetière qui sera bientôt remplacé par un nouveau, mais qui, nous l'espérons, demeurera comme le témoin respecté de tout un passé, avec son porche vénérable où on lit la date de 1785 et cette saisissante inscription latine : *Hodie mihi, cras tibi.*

C'est là que reposent trois des artistes les plus aimés que notre pays ait produits : Jacot-Guillarmod, le sobre et puissant interprète de notre Jura, l'animalier au dessin d'une distinction savante, dont le musée de Neuchâtel possède quelques admirables études; Léon Berthoud, le poète du pinceau, le paysagiste aux visions somptueuses, le plus original peut-être de notre phalange d'artistes : nous avons tenu à rappeler son souvenir dans cette journée, en reproduisant sur notre carte de fête une petite étude charmante, peinte il y a quelque quarante ans, et représentant le Saint-Blaise d'alors, vu du lac. Enfin, saluons la mémoire du chantre de notre passé local, l'auteur de *Jean-Louis*, Auguste Bachelin, dont l'œuvre de littérateur et de peintre a trouvé dans ce village, dans la contrée qui l'entoure, dans ses mœurs et dans ses types, ses inspirations les plus profondes et les plus durables. Plus que tout autre il a aimé Saint-Blaise.

Messieurs, le souvenir de ces artistes est pour Saint-Blaise un titre de noblesse. Mais noblesse oblige. Ils ont aimé ce village : Saint-Blaise leur

doit de ne point les oublier, d'honorer leur mémoire et aussi de s'inspirer de leur œuvre. Je veux dire par là que la meilleure façon de vous souvenir d'eux, c'est, habitants de Saint-Blaise, de veiller fidèlement à la conservation de tout ce qu'ils aimaient chez vous.

Et je m'adresse surtout ici aux membres de la Société d'histoire qui demeurent ici : c'est à vous, chers collègues, qu'incombe le devoir de défendre contre l'indifférence et le vandalisme les richesses archéologiques et artistiques du Saint-Blaise d'autrefois. C'est à vous de protester contre toutes les destructions maladroites qui, dénaturant la physionomie de vos maisons, finiraient par imprimer à ce village un cachet désolant de banalité et de vulgarité. C'est à vous d'aider à trouver, dans chaque cas spécial, la conciliation, *toujours possible*, de l'utile et du beau, et d'enseigner aux générations nouvelles que tout changement désirable est compatible avec le respect du passé. C'est à vous de redire en toute occasion que Progrès et Laideur ne sont pas synonymes, puisque le Progrès c'est le Bien, et que le Bien n'est jamais laid.

Le passé, Messieurs, il est la seule raison d'être de notre Société. J'ajoute que sans le respect du passé, il ne saurait y avoir de patriotisme véritable. Un de nos plus illustres écrivains, Mme de Staël, a écrit cette parole : « L'amour de la patrie ne se compose que de souvenirs. »

Veuillez réfléchir à ce mot, que je n'ai pas le loisir de développer à cette heure; et vous sentirez combien il est profond et vrai dans sa concision. Il n'y a pas, Messieurs, de société plus patriotique que la nôtre, puisqu'elle ne vit proprement que de souvenirs, et qu'elle nous fournit sans cesse, en nous faisant connaître le passé du pays, de nouvelles raisons de l'aimer et de le servir.

M. Godet salue ensuite les délégués des sociétés représentées : La Société d'émulation de Montbéliard, toujours fidèle aux fêtes d'histoire, a envoyé M. Granier ; la Société d'histoire du canton de Berne, MM. de Mülinen, de Fellenberg, Hofer et F. de Meuron ; la Société d'histoire du canton de Soleure, M. Bühler ; la Société jurassienne d'émulation, M. Riat ; la Société d'histoire du canton de Fribourg, M. Max de Diesbach ; la Société d'histoire du canton de Vaud, MM. Landry et Jürgensen et la Société d'histoire du Protestantisme français, M. Pannier, de Paris.

Après la réception d'un certain nombre de candidats, on entend, suivant l'ordre du jour, les communications annoncées. Nous pouvons nous borner ici à quelques brèves indications sur ces travaux qui paraîtront sans doute dans le *Musée neuchâtelois*.

M. Jean Grellet a recueilli dans les archives de Saint-Gall un « Echo de 1707 ». L'auteur nous fait part d'une correspondance échangée, au moment où allait s'ouvrir le procès de 1707, entre le « Syndic de la

nation Suisse» à Lyon et le Directoire commercial de Saint-Gall au sujet de la candidature à la succession de Neuchâtel du duc de Villeroy, alors gouverneur de Lyon. Cette correspondance, qui témoigne des excellents rapports qui existaient entre les Suisses et le gouverneur de Lyon, apporte un heureux complément aux nombreux documents publiés sur le fameux procès.

M. Marcel Godet nous conte ensuite les captivantes aventures d'« Un Neuchâtelois au service de France au XVIIme siècle», extraites des lettres échangées entre Louis de Marval, officier dans les compagnies suisses et son père François, qui habitait alors la charmante maison de la Croix-du-Marché. M. Marcel Godet a tiré de cette correspondance un récit varié et attrayant; le ton, passant tour à tour du plaisant au sévère, rappelle tantôt un roman de cape et d'épée, tantôt un tableau de mœurs bourgeoises. M. Godet fait ressortir avec beaucoup de bonheur le caractère des différents personnages mis en scène; l'ardeur belliqueuse du jeune officier, la piété prudente de son père. Bien que le fonds de ce récit animé et vivant ait été fourni par les lettres du héros lui-même, il faut louer l'auteur du travail du discernement avec lequel il a choisi les citations et de l'art qu'il a apporté dans l'agencement de la narration.

La parole est ensuite à M. Philippe Rollier qui, en un style fleuri et imagé, nous décrit ce qui reste de « La plus vieille maison de Lignière ». C'est la villa romaine d'un propriétaire campagnard, située au lieu dit le Ruz du Plâne, dans un paysage enchanteur. Un plan, dressé par les soins de M. Maurice Borel, permet de suivre la description très complète que donne M. Rollier.

La séance au temple se termine par trois beaux chœurs exécutés par la société de chant l'« Avenir» de Saint-Blaise qui, avec beaucoup de dévouement, a contribué à l'agrément de la fête en se faisant encore entendre au cours du banquet.

A l'issue de la séance, sur l'invitation du président, de nombreux membres de la société accompagnent le comité au cimetière pour y déposer une couronne de fleurs sur la tombe d'Auguste Bachelin, dont le souvenir est intimement lié à la réunion de ce jour.

Le banquet, servi dans la halle de gymnastique du Collège, fut, suivant le terme consacré, plein d'animation et de gaîté. Le menu oratoire ne le céda en rien au menu culinaire; il fut même plus abondant, puisque les discours se succédèrent bien après le dessert. M. Berger, qui fait retentir sa belle sonnette, remplit avec brio les fonctions de major de

table. De nombreux orateurs gravissent la tribune et portent les toasts traditionnels: M. James de Reynier porte un excellent toast à la patrie, concis et énergique; M. Alfred Clottu, président du Conseil communal de Saint-Blaise, nous exprime en termes pleins de charme et de bonne grâce le plaisir que son village a à nous recevoir. M. Philippe Godet boit aux invités et à Saint-Blaise, dont, aux applaudissements de toute l'assistance, il loue les habitants aimables et accueillants, qui ont tout fait pour nous préparer une cordiale réception. L'un après l'autre, les délégués des sociétés invitées nous expriment le plaisir qu'ils ont à être au milieu de nous et trouvent à l'adresse de la Société d'histoire des termes louangeurs et aimables qu'on écoute sans se lasser. Ils nous sont apportés par MM. Pannier, de Paris ; Max de Diesbach, de Mülinen et Landry, présidents des Sociétés fribourgeoise, bernoise et vaudoise ; Bühler, de Soleure; Granier, de Montbéliard ; Riat, de La Neuveville.

Une éclaircie qui se produit vers quatre heures permet de remplacer par une dernière promenade dans le village la course en bateau prévue par le programme et qui n'a pu avoir lieu à cause du temps pluvieux.

Et lorsque l'heure du départ a sonné, chacun emporte de Saint-Blaise l'impression que les heures de la XLIIIme fête d'histoire se sont écoulées rapides et bien remplies.

P. Grellet.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

DE LA

XLIIIme ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A SAINT-BLAISE

le samedi 12 septembre 1908

Présidence de M. PHILIPPE GODET, président

La séance générale a lieu au Temple.

Elle est ouverte à 10 heures par un discours du président qui, après avoir rappelé la séance de 1873, dans laquelle le regretté Auguste Bachelin faisait l'historique du village, souhaite la bienvenue aux délégués des sociétés amies. Ce sont : M. Granier, président de la Société d'émulation de Montbéliard ; M. Pannier, représentant de la Société d'histoire du Protestantisme français ; MM. de Mülinen, de Fellenberg, Hofer et F. de Meuron, délégués de la Société d'histoire de Berne ; M. Max de Diesbach, président de la Société d'histoire de Fribourg ; M. Bühler, délégué de la Société d'histoire de Soleure ; MM. Landry et Jurgensen, représentants de la Société d'histoire du canton de Vaud ; M. Riat, délégué de la Société jurassienne d'émulation.

M. Godet évoque le souvenir du Saint-Blaise d'autrefois, celui de Jean-Louis, du président Dardel, du Dr Anker, des peintres Jacot-Guillarmod et Léon Berthoud, d'Auguste Bachelin. Il forme le vœu que la population de ce village conserve dans la mesure du possible ce qui subsiste encore du Saint-Blaise de jadis.

Douze candidats se sont fait inscrire et sont admis comme membres actifs. Ce sont :

MM. Charles Perrier, négociant, à Saint-Blaise.
Jean Mérian, à Hauterive.
Albert Strittmatter, négociant, à Saint-Blaise.
Olivier Clottu, négociant, à Saint-Blaise.

MM. Dr Rodolphe de Merveilleux, à Saint-Blaise.
James de Meuron, éditeur, à Saint-Blaise.
Paul Widmann, à Peseux.
Emile Bonhôte, à Peseux.
Albert Bonhôte, à Peseux.
Charles Dardel-de Martini, industriel, à Saint-Blaise.
Samuel Maurer, à Saint-Blaise.
Mlles Mathilde Brüstlein, à Bâle.
Mathey-DuPasquier, à Wavre.

M. Jean Grellet présente un travail intitulé « Un écho de 1707 », composé d'après des documents recueillis par lui dans les archives de Saint-Gall.

M. Marcel Godet fait un exposé très captivant des aventures d'un Neuchâtelois au service de France au XVIIIme siècle, Louis de Marval, d'après sa correspondance avec son père, François de Marval.

M. Rollier, pasteur, fait une description intéressante et détaillée d'une villa romaine, dont il a découvert récemment les vestiges à Lignières.

Après trois beaux chœurs exécutés par la Société de chant « l'Avenir », la séance est levée à midi et demi.

L'un des secrétaires,
A. DU PASQUIER.

PETITE CHRONIQUE

Depuis notre dernière revue les fouilles ont continué à Colombier, Serrières et Lignières. En attendant la publication des plans et d'articles spéciaux sur ces constructions romaines, nous nous bornerons à ces quelques renseignements :

A Colombier. Les murs de la villa ont été soigneusement déblayés, formant un ensemble très intéressant avec plusieurs hypocaustes, pièces de dimensions variées, en partie décorées de peintures ; la villa principale est entourée de trois côtés d'un canal destiné à la mettre à l'abri de l'humidité ; de l'autre côté de ce canal du côté de l'Est on a retrouvé les restes d'une autre habitation dont l'étendue n'est pas encore fixée.

A Serrières. L'emplacement où les fouilles peuvent s'opérer a été mis presque complètement à jour. Du côté du Sud a paru une assez grande

pièce dont les quatre murs présentent à l'intérieur chacun deux canaux dressés commençant à 40 cm. du sol et qui devaient servir au chauffage de la pièce; le sol et les murs sont recouverts d'un bétonnage rougeâtre ou brique pilée, plus au sud encore une pièce avec hypocauste.

A Lignières. Comme nous le prévoyions, le bâtiment a de grandes dimensions et une partie seulement a été mise à jour. M. le pasteur Rollier a fait rapport sur ses fouilles à la réunion de Saint-Blaise.

A La Tène. Les fouilles ont recommencé le 24 août et ont duré jusqu'au 7 septembre, date à laquelle les travaux ont dû être suspendus parce que l'eau arrivait du lac par le sous-sol en telle quantité que les pompes ne pouvaient plus l'épuiser. En attendant qu'on ait trouvé des moyens d'expulsion plus puissants, des sondages ont été faits le long du talus de la Directe à cent pas environ à l'Est de l'endroit où le chemin passe en tunnel sous le talus. Lors de la construction de la voie les ouvriers avaient enlevé la terre à plus de deux mètres de profondeur pour former le talus et mis à jour des pilotis de chêne, restés visibles. A un ou deux mètres plus bas, nos ouvriers ont mis à jour un complexe très curieux de plateaux de chêne alignés à des distances régulières, en partie placés sur et sous un clayonnage de branches ; sur un point un second rang de quatre ou cinq plateaux, également alignés, recouvre à angle aigu le premier rang. Ces plateaux, dont le plus grand a $4^{m},50$ environ, vont en diminuant de grandeur de l'Est à l'Ouest ; à 30 cm. de leur extrémité coupée à angle droit, ils sont percés d'un trou régulier dans lequel s'enfonçait une cheville de bois ; du côté du Nord, d'autres planches plus courtes font suite à quelques-uns de ces plateaux, mais en se relevant sensiblement. A l'Est et à l'Ouest, cet assemblage semble être terminé par une poutre percée de plusieurs trous et mortaises. Qu'était-ce que cette construction ? La réponse n'est pas facile. En tout cas ce n'est pas un pont ; l'hypothèse d'un fond de cabane soulève des objections, comme celle d'un plafond ou d'un toit. L'alignement de ces plateaux est trop régulier pour que l'on puisse songer à un effondrement. Pour le moment nous ne concluons pas, laissant aux fouilles subséquentes la possibilité de nous donner le mot de l'énigme.

A Hauterive on a trouvé dans les vignes et à la carrière différentes monnaies dont deux romaines ; l'une d'Auguste : A.) CAESAR AUGUSTUS PONT MAX TRIBVN POTEST. Tête nue d'Auguste à droite. R.) CASINIVS GALLVS III VIR A A A F F[1]. Au milieu du champ S C ; — l'autre, assez rare, de Constantin II : A.) CONSTANTINVS NOB CAES[2]. Tête laurée à droite. R.) CONSERVATORES VRB[3] SVAE. Rome assise de face dans un temple à six colonnes, tenant un globe et un sceptre ; à l'exergue H Q.

W. W.

[1] Abréviation de « auro argento ære flando feriundo ».
[2] Nobilis Cæsar.
[3] Urbis.

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

DURNES

Dans la partie supérieure de la vallée de la Loue, la maison de Neuchâtel-sur-le-Lac a longtemps possédé la terre de Vuillafans-Chateauneuf, et le dernier fils légitime du dernier comte de Neuchâtel, l'infortuné Jean-le-Bel (†1369), est généralement désigné dans les actes comtois sous le titre de sire de Chateauneuf.

Chateauneuf n'était cependant qu'une création de la très ancienne famille de Durnes ou de Dulnay, qui existait déjà en l'an mil et qui, au XIme siècle, a donné des évêques à Bâle, à Lausanne et à Bellelay. Elle avait son petit château-fort à deux lieues au nord de Vuillafans, sur le bord du plateau qui domine la rive droite de la Loue.

Le dernier mâle de la maison de Durnes maria sa fille unique, Agnès, à Jean II de Montfaucon, et leur fille unique Jeanne épousa, en 1325, Louis de Neuchâtel-sur-le-Lac.

Agnès de Durnes était déjà veuve lors du mariage de sa fille. Suivant l'usage de cette époque troublée, où il se faisait une effroyable consommation d'hommes de guerre, Agnès n'avait pas tardé à prendre un nouvel époux. De son second mariage avec Guillaume de Vergy, étaient nées deux filles, Jeanne de Vergy, mariée à Aymon de Genève, sire d'Anthon en Dauphiné, et Marguerite de Vergy, mariée à Jaques de Grandson, sire de Pesmes en Bourgogne. De là des difficultés, des règlements de comptes et des partages compliqués pour la succession de Jean de Montfaucon, premier mari d'Agnès, puis pour le douaire de celle-ci et enfin pour la succession d'Agnès de Durnes elle-même.

En 1348, alors que Louis de Neuchâtel, gendre d'Agnès, était, de son côté, déjà devenu veuf et s'était déjà remarié, quatre actes furent signés par Agnès, par Louis, et par le fils de ce dernier, Jean-le-Bel, pour admettre que les filles du second mariage d'Agnès auraient toutes les terres au-delà de la Saône du côté de la Bourgogne, et que les enfants de Louis, appelés par représentation de leur mère, auraient toutes les terres situées dans l'Empire, c'est-à-dire en Franche-Comté, en deçà de la Saône, à l'exception de Durnes et de Port sur Saône.

On s'explique difficilement, dans ces conditions, comment Louis de Neuchâtel a pu céder, en novembre de cette même année 1348, la terre de Durnes qui, semble-t-il, ne lui appartenait plus, à son oncle par alliance, Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard. Cette vente fut faite, sous réserve du droit de rachat, moyennant une somme de 3000 livres estevenantes (environ 60,000 francs monnaie actuelle) et, en mars suivant, la terre fut livrée à la fille d'Henri de Montbéliard, pour lors veuve de Hugues de Gex.

Il est établi par d'autres documents qu'en fait, Jean-le-Bel, fils du comte Louis de Neuchâtel, a possédé, « pour certaine et juste cause, le chastel et fourteresse de Dulnay » jusqu'à sa mort ; comment cette seigneurie lui avait-elle été restituée par les Montbéliard? Jean-le-Bel était toujours sans argent et il n'est guère probable qu'il ait pu la racheter. Quant à Jeanne de Montbéliard, veuve de Hugues de Gex, elle avait pris pour second mari le même Guillaume de Vergy qui avait été le second mari de la vieille Agnès de Durnes ; les filles de Guillaume désiraient rentrer en possession de cette terre de leur mère. Les circonstances leur vinrent en aide :

Lorsque Jean-le-Bel, après avoir détenu, en fait, pendant vingt ans le château de Durnes, mourut en captivité en 1369 à Semur en Bourgogne, criblé de dettes, sa sœur Isabelle, de Neuchâtel, et leur vieux père le comte Louis, à la veille de mourir sans postérité masculine, se décidèrent « à accéder aux prières » de la dame de Pesmes, c'est-à-dire d'une des filles du second mariage d'Agnès de Durnes, et à lui remettre cette terre que Jean-le-Bel « détenait pour certaine et juste cause ».

Durnes a donc été uni à Neuchâtel de 1348 à 1369.

La dame de Pesmes, devenue dame de Durnes, avait, on l'a vu plus haut, épousé Jacques de Grandson, dont, sur la fin du XVme siècle, une des descendantes, Bénigne de Grandson, épousa François de Vienne, sire de Listenois. De ce mariage naquit Anne de Vienne, qui épousa en 1526 Claude de Bauffremont, lequel devint par ce mariage marquis de Listenois et seigneur de Durnes.

Les Bauffremont ont possédé Durnes jusqu'à la Révolution française, sauf une courte période après 1570, pendant laquelle ils avaient cédé cette terre, sous réserve de rachat, à Louis de Cyvria, seigneur de Lyonnières.

A la Révolution, la terre de Durnes fut vendue par le prince de Bauffremont à M. Béliard, dont le fils, avoué à Besançon, habitait encore il y a quelques années la maison élevée par les Bauffremont sur les

ruines de l'ancien château d'Agnès de Durnes et de son petit-fils Jean-le-Bel de Neuchâtel.

Cet ancien château, s'il faut en croire M. L. Ordinaire, existait encore en 1673, lors de la première invasion de la Franche-Comté par Louis XIV; un poste de Franc-Comtois y avait été installé, mais les habitants, invoquant d'anciennes franchises données en 1339 par Agnès de Durnes, s'étaient refusés au bout de vingt-quatre heures à relayer cette garnison; le gouverneur espagnol de la province, Alveyda, ordonna alors de raser le château, ce qui fut exécuté en janvier 1674. Les Bauffremont s'étaient ralliés à la France et furent à ce moment bannis de la Franche-Comté, ce qui est de nature à expliquer le peu d'empressement des habitants.

La famille de Bauffremont construisit plus tard à Durnes une habitation dont il reste encore une partie. Dans une cuisine du rez-de-chaussée, on aperçoit sur une cheminée un écusson aux armes de Vienne et de Grandson. Une plaque de cheminée aux armes de Bauffremont a été retrouvée dans une maison particulière de Lavans-Vuillafans et achetée par le duc actuel de Bauffremont, le plus aimable et le plus savant des archéologues comtois; il l'a installée dans l'hôtel qu'il habite à Paris, rue de Grenelle 89, et que remplissent d'admirables collections de gravures et de portraits, sans parler des nombreuses pièces concernant l'histoire de la Franche-Comté, de la Bourgogne et de la Lorraine, que la famille Bauffremont détient dans ses archives.

SOURCES

Grandes archives de Neuchâtel, W 3/6 § 3, J 3/25, A 2/35 a), J 5/9, V 3/6 § 1. Z 3/9.

Archives nationales de France, Q 1 995-997.

Archives de la Côte-d'Or. Série B, 340.

Archives du Doubs. Série B, 580, 639, 1029.

C. Duvernoy. *Musée historique de Neuchâtel,* de Matile, I 218, 266.

L. Ordinaire. *Deux épopées militaires* à Besançon et en Franche-Comté (1674-1814), 2 volumes, Besançon 1856.

F. de Gingins-la-Sarra. *Les sires de Montfaucon,* Lausanne 1857. Tables généalogiques.

Gauthier. *Les documents franc-comtois des archives de Neuchâtel,* Sceau d'Agnès de Durnes, planche I, n° 3.

Le chanoine Suchet. *Les chatellenies de Vuillafans,* Besançon 1897, p. 3, 9, 26, 30, 38, 39, 79, 86.

LES FONTAINES DE LAURENT ET JACQUES PERROD

A NEUCHATEL ET LAUSANNE

(AVEC PLANCHES)

Qu'elles représentent un banneret fièrement campé, une justice, un joueur de cornemuse ou tel autre sujet, les fontaines donnent un caractère spécial aux vieilles villes de la Suisse; il est donc naturel que l'intérêt que nous portons à ces monuments nous incite à rechercher quels en furent les auteurs et à relever tous les détails qui concernent leur construction. Une heureuse coïncidence nous a permis de retrouver le nom de l'artiste qui sculpta la fontaine du Banneret, à Neuchâtel, et auquel furent commandées deux fontaines de Lausanne: celle de la Justice sur la place de la Palud et le «Bornel de Saint-Pierre» surmonté de la figure de la Patience, devant la Fleur-de-Lys à la rue de Bourg. Outre les fontaines dont nous allons parler, il avait exécuté, en 1549, les statues de Saint-Georges et de Samson pour deux fontaines de Soleure et avait construit, en 1574, une maison sur le «Ring» à Bienne[1].

Ce maître d'art nous était du reste connu par d'autres travaux chers aux Neuchâtelois, puisqu'il a été le «Maître masson» de la Halle à blé ou de la grande Halle et de la Halle à fer ou Poids de fer, de son nom Laurent Perroz ou Perroud, bourgeois du Landeron, demeurant à Cressier[2].

L'orthographe de son nom varie. Dans le marché fait avec lui pour le bâtiment de la Halle, le 25 février 1569, il est appelé Laurens Perrot. Ce marché n'est pas signé de sa main; mais porte: «pour le dict maistre Laurent Perroud». Dans le «rapport des maistres massons pour la réception de la Hasle à bled», il est toujours désigné sous le nom de Laurent Perroud. On trouve aussi, dans d'autres actes où il figure, la forme Laurens Perrotz, Perrod, ou plus simplement maître Laurent. A Lausanne, par contre, les manuaux du conseil l'appellent Laurent Berrod.

[1] H. TÜRLER, article Perrot, dans le *Dictionnaire des Artistes suisses*, t. II, p. 526.
[2] Voir A. PIAGET, *Musée neuchâtelois*, 1903; p. 50 sqq., 123 sqq., 166 sqq.



FONTAINE DU BANNERET

A NEUCHATEL

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Mais c'est évidemment du côté de Cressier qu'il faut rechercher la véritable orthographe :

Nous trouvons, en 1440, une donation de Pierre Perrod-Monod à l'église de Cressier, et, parmi les chapelains et vicaires de la paroisse de Cressier, en 1482 et 1484 : frère Rodolphe Perrot ou Perrola, alias Broda ou Brodard, chapelain, chanoine de Fontaine André. Il avait été d'abord curé [1].

Mieux que cela, nous avons été assez heureux pour retrouver la propre reconnaissance de Laurent, du 28 mars 1572, intitulée : « Recognoissance de Mre Laurent Perrod, résidant à Cressier, masson, et Bourgeois du Landeron. » Il a eu en tout cas deux fils : Jaques, connu par les manuaux de Lausanne, tailleur de figures comme son père, et « Abraham Perrod, fils de feu Laurent Perrod de Cressier, bourgeois du Landeron », dont la reconnaissance est du 10 juin 1620. Laurent lui-même, d'après les pièces où il figure, doit être mort entre le 25 août 1584 et le 13 juillet 1585.

La fontaine du Banneret, à Neuchâtel.

Cette fontaine, sans conteste la plus belle œuvre de Laurent Perrod, a été élevée d'après le marché suivant, que nous avons retrouvé dans le volume des archives de la ville, intitulé *Marchés faits,* p. 11.

« Marchez a esté fait par Messrs les 4 ministraux et les deux des cleffs avec maistre Laurent, masson de Cressier, pour debvoir faire une fontaine toute neufve au lieu de la fontaine du petit borney sur la place où il luy sera monstré, et ce de la grandeur et rondeur de celuy du grand borney de ung pied ou deux par dessus les golettes, debvra estre tout en pierre de roche, en ce que le dit maistre Laurent sera entenu de fournir les pierres et les rendre ouvrées sur le port de Cressier à ses frais et missions. Et dès le dit port de Cressier mes dits sieurs seront entenuz les rendre à la ville à leurs missions, en ce que le dit maître Laurent sera entenu soy ayder etc., et estant les dites pierres rendues à la ville iceluy maistre Laurent sera entenu de poser et lever et dresser et de faire le fondement à ses frais en luy fournissant pierre, chaux, arayne pour le dit fondement, et iceluy borney rendu parfait entre cy et la St-George prochaine au dit de maistre à ce entendu et quant à la ferrure d'iceluy, sement [2], plomb et autres petits affaires pour faire et tenir dressées les dites pierres et loge, mes dits sieurs seront entenus les luy fournir sur place et moyennant ce nos dits sieurs seront entenus luy donner et

[1] Documents de la cure de Cressier. Cf. R. Vuichard, *Musée neuchâtelois* 1887, p. 255, 265 et 271.

[2] Ciment.

délivrer toujours en travaillant et faisant le dit ouvrage la somme de 650 libvres et ung habillement, chausses et porpoint et 3 aulnes de drap pour ung manteau de la coulleur de mes dits sieurs et 10 libvres pour le vin de sa femme. Donné ce XVIII d'aoust 1579. Présents honorable Henry Bonvespre et Mre Anthoyne Ballanche tesmoings. J. Amyod. »

Le 7 avril 1581, il fut délivré à Guillaume Beaujon 15 livres «pour avoir amené les pierres du bornay dempuis Cressier à Neufchastel».

Il paraît que l'on mit du temps pour achever la nouvelle fontaine. En effet, nous lisons dans les Manuels du Conseil de ville les passages suivants :

14 avril 1583. « Que l'on fasse à asseoir le petit borney le plus tôt qu'il sera possible; à ceste fin que MM. les Quatre, deux des clefs, banneret et secrétaire allent sur les lieux pour deslimiter là où il sera assis. »

Puis du 2 août de la même année :

Touchant le bornet et fontayne neufve faicte par Mre Laurent de Cressier que présentement on doibt dresser et voyant la diversité des opinions causant l'assise d'iceluy etc., passé suyvant ce que desjà par cy devant en a esté consulté que MM. les Quatre, mayre, 2 des clefs et aultres doibvent aller sur le lieu pour bien et meurement consulter et considérer mesme ordonner où et en quel lieu l'on le doibt adresser affin que le tout se passe par bon ordre redondant au bien, honneur et prouffit d'une ville.

Un autre détail concernant cette fontaine nous a été fourni par les comptes de la Bourserie :

« Delivré à Jehan Grisel pour avoir faict l'épée au Banderet qui est sur le borney neuf, appert de l'ordonnance signée Grenot, daté du 22 décembre 1584, ... 5 livres. »

Nous avons vu, dans le marché que nous venons de transcrire, la mention du «grand borney»: c'est la fontaine de la Justice à l'intersection de la Grand'rue et de la rue de l'Hôpital. Elle n'est pas datée et son auteur n'est point indiqué dans les registres de la ville. Des passages qui suivent, il ressort qu'elle fut élevée peu de temps avant, si ce n'est en 1547.

En 1547, il fut dépensé 15 sols au dîner «quand MM firent marché avec Jaques Massonde, le verrier, pour peindre le bornel nouvellement fait». Il reçut plus tard 3 écus d'or pour ce travail. La même année, Loys des Costes reçut 33 gros «pour la façon de trois épées qui sont sur la fontaine et bournel nouvellement faicte aux hospitaulx [1] ».

[1] Voir *Comptes de la Bourserie*, X, 209, 214vo et 222. *Musée neuchâtelois* 1907, p. 44.

La peinture ne fut pas ménagée non plus au borney de l'homme, car en 1584 il fut «délivré 308 liv. faibles aulx peintres qui ont figuré les 3 fontaynes de la ville et la chenaulx de la maison de la ville [1]».

L'opération fut renouvelée quelque soixante ans plus tard pour la fontaine du Banneret. « Le 25 de juin 1640, MM. les Quatre et des Clefs ont fait marché avec le peintre allemand pour remettre en couleur l'homme sur le petit borney, bien et duëment pour 30 écus de 25 batz, avec un ducat d'or pour le vin de sa femme et a promis le rendre parfait dans un mois prochain [2]. »

La décision avait déjà été prise le 28 juin 1637 « sur le proposé du Sieur Maître bourgeois au subjet de remettre en couleur l'homme sur la fontaine du petit borney pour embellissement de ville, il a esté arresté que l'on fera marché avec Jehan Grenot, peintre, lequel luy mettra la main seulement après que l'on aura achevé le bastiment des bouticques, crainte de la poussière. Il a esté aussi arresté que la femme sur le grand borney sera mise en couleur pour mesme embellissement [3] ».

La peinture du banneret fut promptement exécutée, à en juger par ce passage des Manuels du 19 juillet 1640 :

« Passé et arresté que l'on fera rhabiller et remettre en estat la femme qui est sur le grand borney proche de la maison de ville, puisque l'homme sur le petit borney a esté remis en estat. »

Le 2 septembre 1689 « arresté que l'on fera remettre en couleur la monstre de l'horloge de la Tour de Diesse aussi bien que de faire remettre en couleur les figures des fontaines au meilleur marché possible ».

La planche qui accompagne cet article nous dispense de faire la description de la fontaine du Banneret; nous nous contenterons d'engager nos lecteurs à la contempler de tous les côtés lorsque l'occasion s'en présentera pour eux et spécialement à remarquer la fière allure du banneret vu de dos, de la petite terrasse située derrière le monument.

Ajoutons que l'écusson primitif à l'aigle de la ville a été repeint sur la petite bannière carrée que tient le banneret; la hampe par contre a été peinte en rubans, alternativement rouge et jaune ; c'est une erreur, les couleurs de la ville sont rouge et vert.

[1] Voir *Comptes de la Bourserie,* XII, 249. *Musée neuchâtelois* 1907, p. 79.
[2] *Marchés faits,* 61vo.
[3] *Manuels du Conseil de ville,* IV, 805.

Les deux fontaines de Lausanne.

Les manuaux du Conseil de cette ville nous donnent les renseignements suivants dont nous devons la communication à la complaisance de M. Benjamin Dumur :

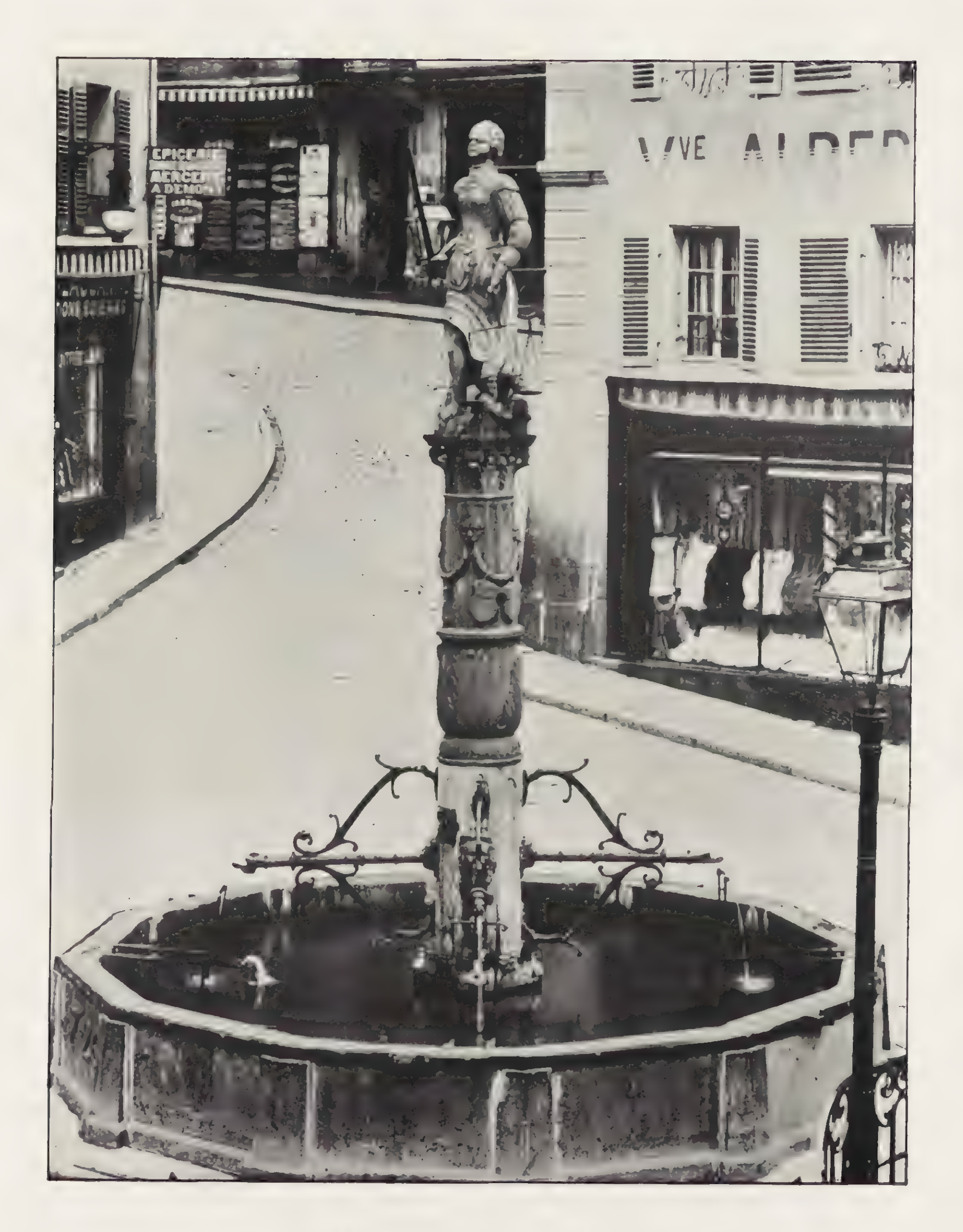
1584, 25 août. Sont commis Monsr le boursier, maysonneur et banderetz pour négotier avec maistre Laurent (Berrod), fayseur de fontaynes, pour la façon d'une effigie de Justice avec la chèvre, pour la Palud ; aussy d'une effigie pour le bornel de Sainct Pierre, et du toutage en faire à leur discrétion.

1585, 13 juillet. A esté faicte lecture d'une lettre missive envoyée par Jaques filz de Laurent Berrod, fayseur de figures de fontaynne, suyvant le tasche donné à son feuz père, et à luy reconfirmé, pour la facture d'une figure nomée Justice pour mettre sur la fontaynne de la Palud, et une aultre nomée Patience pour mettre en la fontayne de Bourg, devant la Fleur de Lys, contenante en substance, dans quinze jours prochains estre prest délivrer les dictes figures. Noz honorez S^rs ont commis M^r le maysonneur et noble Pierre Loys pour se transporter à Crissy près le Landeron et adviser si le dict besogne est recepvable ou non.

1585, 31 août. A esté dressé billet au Sr Jehan Rosset pour délivrer à maistre Jaques Berrod de Crissy, bourgeois du Landeron, tailleur de figures de fontaynnes, premièrement troys centz trente-cinq florins pour reste de quattre centz cinquante florins, à cause de la façon, taillerie et sculpture de deux figures, l'une dicte Justice et l'autre Patience, ainsi que de leurs chappiteaux, chèvre et piédestal, jouxte et à forme du tasche ci devant donné à feu maistre Laurentz Berrod son père, et au dict Jaques son filz dempuis reconfirmé — Item pour cinquante cinq livres de mathière pillée pour le ciment, à rayson de deux solz la livre, neufz florins deux solz — Item pour six jours tant pour la venue du dict Jaques Berrod et deux de ses serviteurs dempuis Yverdon en ceste ville, pendant lesquelz ont vacqué et séjourné à poser dicte besogne, à rayson d'ung florin par jour chescung, dix-huict florins, plus cinq florins pour remporter la balance, espée et sceptre pour la dicte Justice, n'estant trouvées recepvables. Plus pour le vin de deux de ses serviteurs, à rayson de dix-huit solz par serviteur, monte troys florins. Plus pour le vin d'ung aultre maistre tallieur de pierre nommé maistre .....[1] estant venus en ceste ville aus despens du dict Berrod, pour parfaire dicte besogne, trois florins. Que se monte le tout troys cens septante troys florins deux solz.

Le 22 septembre 1670, le conseil de Lausanne entre en rapport avec un peintre de Vevey pour faire « mettre en couleur la fontaine de la Palud ». Le travail est décidé, et le 21 février 1671, M. le boursier est

[1] Le nom est en blanc.



FONTAINE DE LA JUSTICE

SUR LA PLACE DE LA PALUD, A LAUSANNE

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

chargé de « l'inspection sur la besogne que M. de Rameruz entreprend faire de *remettre* en couleur et en état la fontaine de la Palud, laquelle lui est confiée. La besogne terminée, on advisera de le satisfaire selon que d'équité ».

Le mot *remettre* que nous soulignons semble indiquer que déjà auparavant la statue avait été peinte. M. de Rameruz confia le travail qui lui était demandé à sa femme ou à sa fille. Le 16 mai 1671, en effet, on paie « six pistoles à Mlle de Rameruz pour ses poynes (peines) d'avoir mis en couleur la fontaine de la Palud ». Le 25 juillet « on remet à Mme de Rameruz encore une pistole pour récompense de la peyne qu'elle a prise pour mettre en couleur la fontaine, outre ce qu'elle a déjà reçu ».

Ainsi habillée de neuf, la Justice de la Palud apparaissait pimpante sur sa colonne, prête à frapper de l'épée tous les malfaiteurs, grands et petits, qu'elle pourrait atteindre; mais peut-être ne savait-elle pas tenir sa balance d'une main assez ferme. Ce fut en tout cas l'opinion des deux filles du Sr David Gentil qui, en l'an 1700, n'étaient pas satisfaites de quelque jugement rendu par Messieurs de Lausanne. Elles décidèrent que Thémis ne pouvait décemment conserver ses anciens attributs et, de nuit, se hissant jusqu'à elle, se mirent en devoir de lui en faire porter d'autres.

Mais l'opération ne se fit pas sans accident. Le 9 janvier, les imprudentes demoiselles furent assignées à comparaître par devant le très honorable conseil pour rendre compte de la faute qu'elles avaient commise en plaçant *un parasol* dans la main de la statue surmontant la fontaine de la Palud et en abattant cette main.

Il paraît qu'on trouva des circonstances atténuantes : les coupables obtinrent leur pardon. Le S^r^ maisonneur fut chargé de « faire refaire la main tombée de la meilleure façon qu'il serait possible, et de réclamer le prix de cette réparation au Sr David Gentil, qui déjà avait promis de la payer [1] ».

La date exacte de la mort de Laurent Perrod n'étant pas connue, il est difficile de dire quelle part lui revient dans l'exécution de cette fontaine. En la comparant avec celle du banneret de Neuchâtel il ne semble pas qu'elle ait été grande. La fontaine de la Justice existe encore à la Palud, à Lausanne, et elle a été repeinte avec délicatesse en 1906. Nous en donnons une reproduction d'après une photographie de M. le pasteur Vionnet, ce qui nous dispense d'en faire la description.

Quant à la statue de la Patience, placée en 1585 sur la fontaine de Bourg, devant la Fleur de Lys, il n'en est plus question dans les manuaux du Conseil de Lausanne de 1585 à 1750, et il ne s'en est conservé aucune image. La fontaine qui se trouvait en cet endroit semble dater

[1] *Gazette de Lausanne*, 25 juillet 1905. M. Vionnet a bien voulu revoir le texte sur les originaux.

de 1575; le 10 janvier 1576, on avait payé à maître Antoine Vallon de Mollondens, au balliage d'Yverdon, le prix d'un bornel fait au Bourg; le 20 avril 1580, on paya encore à un fondeur de Fribourg 100 écus sol, « pour enches, tuyaulx et leur garniture de cuivre des bornels de Bourg et de St François ». Dans sa *Description particulière du canton de Berne*, (1666), Jean-Baptiste Plantin, parlant de la rue de Bourg, à Lausanne, dit qu'on y voit une belle fontaine dont le bassin fut fait l'an 1580. Cet auteur ne parle pas d'une statue. Le plan de Lausanne dressé par Buttet entre 1650 et 1660 figure, en haut de la rue du Bourg, côté gauche en montant, une fontaine au grand bassin carré. Il ne semble pas qu'il y ait eu une statue sur le fût. La grosse fontaine de Bourg qui n'avait d'intéressant que ses tuyaux de cuivre, obstruait la rue. Elle a été enlevée il y a une vingtaine d'années et remplacée par une pauvre borne fontaine.

Si le manual du Conseil de Lausanne du 25 août 1584 parle du « bornel de Saint-Pierre » au lieu du « bornel de Bourg », c'est que la fontaine était placée tout au haut de la rue de Bourg, à l'endroit où commence le quartier de Saint-Pierre.

W. Wavre.



LA VIE DE NEUCHATEL AU MILIEU DU XVIIme SIÈCLE

D'APRÈS DES PAPIERS INÉDITS

Il n'est dans notre pays aucun ami de l'histoire qui ne connaisse la *vue de Neuchâtel,* gravée par Mérian, vers le milieu du XVIIme siècle: vue prise des hauteurs du Tertre, parmi les vignes, et où l'on voit dans le ciel, au dessus de la petite ville hérissée de tours et de tourelles, les armes fleurdelysées des Orléans-Longueville.

C'est à cette époque que j'invite le lecteur à se transporter par l'imagination; c'est ce Neuchâtel, c'est la vie qui s'abritait derrière ses murs, son esprit, ses mœurs, et la figure de quelques-uns de ses habitants que je voudrais essayer d'évoquer à l'aide de quelques correspondances inédites.

Les papiers dont nous voulons parler appartiennent aux archives de la famille de Marval, à Neuchâtel.

Il s'agit, principalement, d'une série de quatre-vingt-cinq lettres adressées par *François de Marval* (de 1647 à 1654) à son fils Louis, officier aux gardes suisses en France; et de quelques lettres du même à son neveu Félix (1654-1658).

Nous avons également mis à contribution, mais dans une moindre mesure, les lettres de Louis à son père, au nombre de cent quarante-quatre, et celles presque aussi nombreuses de M. de Stavay-Mollondin, gouverneur de la Principauté, adressées au jeune officier, — lesquelles nous ont déjà fourni la matière d'un autre travail [1].

*
* *

François de Marval était issu d'une ancienne famille du pays de Genève, qui, autrefois en possession de fiefs étendus, avait subi le sort commun de toutes les maisons féodales de la contrée et était tombée

[1] *Un officier neuchâtelois au service de France,* travail lu à la réunion annuelle de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, le 12 septembre 1908 et qui paraîtra prochainement dans le *Musée neuchâtelois.*

Ces lettres ont conservé, presque sans exception, leurs jolies attaches de soie rouge, rose, bleue ou verte et leurs cachets de cire armoriés. Les quelques autres lettres et documents mentionnés au cours de notre récit appartiennent également aux susdites archives.

Dans nos citations, nous avons partout rajeuni l'orthographe; en quelques endroits, nous avons remplacé par des points soit des mots illisibles, soit un membre de phrase sans intérêt.

au XVIme siècle dans une relative déchéance[1]. Son bisaïeul avait été reçu bourgeois de Genève et son aïeul élu membre du conseil de la ville. Son père, Jean Malva ou Marvaz, inspiré probablement par le désir de redorer le blason de la famille, avait abandonné des études médicales pour se vouer au commerce et était venu s'établir à Neuchâtel en 1594; il y avait acquis la bourgeoisie[2], s'y était marié, y avait bâti, en 1608, la jolie maison que l'on admire encore à la Croix-du-Marché et qui porte au-dessus de l'entrée les armes de la famille[3].

C'est dans cette demeure, sans aucun doute, que vécut François et qu'il écrivit les lettres dont nous allons donner de nombreux extraits.

Né en 1596, il avait été dans sa jeunesse capitaine en Piémont, au service du prince de Savoie. A l'époque qui nous occupe, il est depuis une vingtaine d'années de retour au pays. Il a passé la cinquantaine. Il a été maître bourgeois. Il est châtelain de Boudry depuis 1645[4]. Il va être nommé juge au Tribunal des Trois Etats en 1648[5], trésorier général en 1653[6], et conseiller d'Etat en 1656[7]. Il a épousé Marie Chambrier, dont il a trois enfants: Louis, l'officier, avec lequel il est en correspondance; une jeune fille nommée Suzanne, et Samuel, qui est écolier. Je ne compte pas une petite fille, bientôt emportée par une dyssenterie, comme l'avaient déjà été en bas âge sept autres garçons et filles; mortalité infantile énorme, soit dit en passant, qui donne une triste idée de l'hygiène et de la médecine de l'époque.

[1] Sur les lointaines origines de cette famille, son rôle dans les luttes féodales du XIIme au XIVme siècle, le sort de son château, la perte successive de ses terres et privilèges, voir Galiffe: *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, tome IV, 2me édition, Genève 1908, auquel nous empruntons quelques renseignements.

[2] Tout en conservant sa qualité de citoyen genevois, qui lui fut confirmée le 10 août 1608, par une attestation très honorable du Conseil d'Etat. Il avait été chargé à plusieurs reprises, par les autorités de Neuchâtel, de missions auprès du Conseil de Genève.

[3] Lesquelles sont, abstraction faite de quelques variations: d'azur au bras armé et à la main gantelée d'argent sortant d'un nuage du même du côté senestre, tenant une branche de mauve tigée d'argent, feuillée de sinople, chargée de cinq fleurs de gueules. — Remarquons pour les spécialistes qu'à la maison de la Croix-du-Marché l'écu est en outre chargé en pointe d'un croissant montant, qu'on ne retrouve plus sur le cachet de François et de son fils, ni dans la suite.

La mauve — *malva*, en latin — est un calembour héraldique sur le nom de la famille, qui s'écrivait au XVIme siècle marva ou malva.

Autre jeu de mot dans la devise: *Qui sans Dieu, mal va.*

[4] Lettre de Louis à François, 1er juillet 1645. Brevet du 28 mars 1645, enregistré en Conseil d'Etat le 12 avril.

[5] Au premier ordre. A l'occasion de cette nomination, le prince Henri II lui accorda des lettres de reconfirmation de noblesse «vu — dit l'acte, qui est conservé — que depuis de longues années ses prédécesseurs sous princes étrangers ont possédé fiefs et titres de noblesse». Paris, 27 avril 1648. Enregistrées le 28 août.

[6] Louis à François, 23 juillet 1653. Brevet du 4 juin 1653, enregistré le 16 juin.

[7] Félix à François, 5 décembre 1656. Brevet du 9 octobre 1656, enregistré le 11 novembre.

Par sa mère, par son propre mariage, par celui de son frère Jean et de ses cinq sœurs, le châtelain de Boudry se trouvait apparenté avec les Petitpierre, les Chambrier, les Merveilleux, les Rosselet, les Hory, les Favarger, les Pury, les Treytorrens, les La Tour, les Baillod, les Montmollin, etc. De telle sorte que, quoique la famille ne fût établie à Neuchâtel que depuis une génération, elle s'y trouvait déjà attachée étroitement par des liens multiples; et François lui-même peut à bon droit, en dépit du sang genevois qu'il tenait de son père, être considéré comme un représentant typique des Neuchâtelois d'alors.

Pieux, par sagesse plus encore que par élan de l'âme; simple, sans ambition vaine, prudent jusqu'à la défiance, économe, exact, ordonné, prévoyant; en toutes choses, enfin, positif et pratique, et même terre-à-terre, avec pourtant cette élévation que donne un sentiment vif du devoir, — tel il se peint lui-même dans sa correspondance et particulièrement dans les conseils sentencieux qu'il donne au jeune officier:

J'ai confiance, lui écrit-il, que tu auras toujours Dieu en ton cœur.

Nous t'exhortons aussi ne te légèrement hasarder dans aucun danger. La vanité ou ambition nous porte quelquefois dans des lieux dangereux sans que nous soyons commandés.

L'ambition souvent nous fait perdre.

J'ai vu l'honneur qu'il a plu à Son Altesse te faire[1]; tu dois en rendre grâces à Dieu. Lorsqu'il a plû à Dieu me bénir soit en commodité, en charge et honneur, je lui en ai toujours rendu grâces et fais encore présentement; ne m'en suis jamais orgueilli, ni glorifié, plutôt m'en suis humilié, afin de ne donner jalousie à personne.

Dans le temps où nous rencontrons il est bon faire ses affaires, ne se fier à personne. Ici je ne me trouve presque en point de compagnie qu'avec Monsieur le Trésorier Chambrier auquel j'ai ma confiance et lui me témoigne la sienne. Il y en a beaucoup qui font beau semblant et en arrière font tout le rebours. Faut ménager pendant que l'on est jeune pour trouver le tout en notre vieillesse. Si je n'eusse un peu ménagé en ma jeunesse, je serais bien ébahi présentement, où, Dieu loué, je me passe de l'assistance de nulles.

Conserve toujours ta santé, ta bourse et le ménage que je te recommande.

Ta mère te salue, te recommande la piété, la ménagerie.

Sur ce sujet il est intarissable:

L'on ne fait pas beaucoup de cas d'une personne qui a peu ou rien. Je souhaite que tu ménages toujours bien, afin qu'un jour avant que

[1] Le prince Henri II avait nommé Louis gentilhomme ordinaire de sa maison.

mourir ta mère et moi voyons un commencement de ton bon ménage par le moyen de quelque bonne lettre de change que enverras de deça, non pour nous en servir d'un seul sol, Dieu loué avons assez pour nous, mais pour voir quelque chose de ton labeur.

Au lieu d'économies, le jeune homme envoyait aux siens de petits cadeaux, en particulier quand il lui arrivait de faire quelque gain au jeu. Ces gentillesses étaient mal accueillies :

Nous avons... reçu la tapisserie[1] que tu m'avais écrit ci-devant que c'était d'un petit hasard que tu as eu; n'avons point de lieu pour la mettre et n'est pas l'usage ici. Il eût mieux valu employer l'argent à quelque autre chose que l'on eût pu servir, soit d'une garniture de lit ou autre chose pour toi-même.

Si tu viens à ce mois de janvier prochain ne te charge pas beaucoup de petites badineries pour personne. L'on ne donne à présent pas beaucoup par deça. L'argent est si court que personne ne donne rien.

Le même esprit réglait ses goûts en fait de toilette :

Je donnai charge à Jonas Colomb de me faire faire à Paris deux chapeaux, l'un un peu fin pour les dimanches et l'autre à petit poil pour les champs, carré dessus et large bord. Je ne les veux point pointus; ressouviens-lui en encore.

J'aurais besoin d'une douzaine de rabats pour moi, tout simples, sans dentelles, mais de bonne et forte toile, avec une douzaine de paires de manchettes, toutes simples.

Mais surtout bien marchander, ajoute-t-il à la liste de ses commissions.

L'économie de cette vie pourrait donner à croire que notre homme avait à peine de quoi vivre. Il n'en était rien. Outre ses diverses charges, il possédait de bons biens au soleil. L'administration lui en donnait même fort à faire.

Il avait d'abord sa maison de la Croix-du-Marché. Il avait des vignes qui paraissent avoir été situées aux Parcs et dont il dirigeait en personne la vendange. Il avait un domaine à Savagnier, où il s'en allait parfois le matin — sans doute à cheval et coiffé de son chapeau à large bord — pour surveiller le travail et s'en revenir à la ville sur le soir. Il y possédait aussi une maison, car nous le voyons s'y transporter au temps de la moisson avec sa femme et une partie du ménage. Il avait encore une ferme et du bétail au Bélieu[2]. Il possédait, conjointement avec son

[1] Vingt-deux années de tapisseries pour garnir une salle.

[2] Ou Beaulieu. Nous ignorons où se trouvait cet endroit, qui devait être, en tout cas, éloigné de Neuchâtel, car François dit que son âge ne lui permet plus de faire souvent le voyage.

neveu Félix, les moulins de Serrières, lesquels devaient annuellement cinq muids de froment. Enfin, il avait jeté les yeux sur «les grands moulins», aussi appelés «gros moulins», qui étaient à Neuchâtel.

Leur propriétaire, Pierre Fornachon, dit Longieay, les avait abandonnés, dans l'impossibilité, semble-t-il, de s'acquitter de la cense, qui était de onze muids. Comme les moulins de Marval se trouvaient compris dans la même censière et que, pour cette raison, ils pouvaient être saisis si les grands moulins ne payaient pas, François se décida à acquérir ces derniers, vu que c'était, dit-il, «de beaux moulins, et bons quand ils seraient remis en état». Il demandait cependant que la cense fût réduite et le muids de blé apprécié à quarante livres seulement. Le gouverneur, qui appuyait sa sollicitation auprès du prince, avouait «que lorsqu'il s'agissait d'obtenir quelque chose de Sa dite Altesse, quand il y allait de ses intérêts, que cela était très difficile». Cela d'autant plus, qu'au dire de Louis, le prince était alors entièrement dans l'économie à cause des extrêmes dépenses auxquelles son emprisonnement l'avait obligé, au point qu'il avait réformé une partie de sa maison.

En attendant qu'une occasion se présentât de racheter la cense de ses moulins et de les ériger en fief, François eut à se débarrasser de Fornachon, qui contestait la vente faite par la Seigneurie et menait beaucoup de bruit. Il ne put l'amener à se déporter de ses prétentions *qu'en lui payant comptant huit cents livres, trois pistoles d'étrenne à sa* femme, et à cinq de ses enfants à chacun un écu d'or. Et l'ayant fait bien boire, il le renvoya content.

Dès lors, pendant près d'un an, notre châtelain fut entièrement occupé à remettre en état ses moulins[1], tant ceux de la ville que ceux de Serrières, où il allait chaque jour une ou deux fois surveiller huit ou neuf chapuis et deux ou trois maçons, s'occupant lui-même de trouver matériaux et chariots, se lamentant sur la grosse dépense qui ne lui permettrait plus de rien bâtir de deux années, mais soutenu par l'idée que ce serait, Dieu aidant, «un beau héritage et de bon rapport».

Outre ces travaux, il avait fort à faire à certaines époques à lever des soldats pour son fils ou pour son neveu.

Il s'agissait d'abord, naturellement, d'obtenir l'autorisation du gouverneur. Puis il fallait quérir le sergent Corbe, ou tel autre sous-officier retiré ou ancien soldat, pour diriger l'embauchage et conduire plus tard la recrue à destination. Enfin, il ne fallait ménager ni son argent, ni ses

[1] 1652.

amis : M. Petitpierre, maire des Chaux[1], était prié de s'occuper de la levée au Vau-Travers et aux Chaux, où il y avait de bons hommes. M. le maire de Vallangin promettait de son côté d'y faire travailler au Vau-de-Ruz et aux Montagnes. On assurait un bon salaire aux racoleurs. Ce n'était pas sans grand'peine, toutefois, qu'on parvenait à réunir soixante-dix ou quatre-vingts hommes, et qui ne fussent ni trop jeunes, ni malingres, ni de trop petite taille[2].

« Vous ne sauriez croire, dit le gouverneur, combien les soldats sont rares dans le pays et combien il faut dépenser pour les trouver. » C'est que de toutes parts on en venait chercher. « Je sais quantité de capitaines des cantons, écrit Louis, qui se préparent d'en lever dans le comté, comme MM. de Praroman et d'Affry et autres. »

Un certain Jacques Dance, qui était en Candie, revenant à Genève, sa patrie, pour y faire la levée d'un régiment de mille hommes, dont il avait été fait colonel pour sa valeureuse conduite, et espérant avoir aussi des Neuchâtelois, François de Marval lui fait savoir que le pays est si épuisé d'hommes qu'on aurait peine à y faire une recrue.

Il fallait que survînt une mauvaise récolte ou une misérable vendange pour obliger encore quelques-uns de ceux qui restaient à s'en aller à la guerre. La difficulté du recrutement variait d'ailleurs selon la réputation bonne ou mauvaise que le capitaine s'était acquise, plus d'un soldat se ressouvenant d'avoir été rudement traité. Elle variait aussi suivant le pays de destination. « Personne ne veut aller en Italie », écrit François à son neveu en Piémont.

Les temps n'étaient guère favorables non plus pour s'engager en France, où, dans le désordre politique et financier, les paiements devenaient de plus en plus irréguliers et incertains.

Aussi se voyait-on obligé, pour déterminer les irrésolus, de promettre à celui-ci une hallebarde, à celui-là quelque autre avantage. Il en fallait habiller quelques-uns, avancer de l'argent à d'autres pour laisser à leur femme ou à leur vieux père. Quoique le gage ordinaire fût de quinze livres par mois, ou même seulement de quatorze, on était parfois obligé d'accorder à tel ou tel jusqu'à dix-sept ou dix-huit livres[3]. Enfin, pour compléter l'effectif nécessaire, il arrivait que François en fût réduit, bien que les capitulations s'y opposassent, à enrôler des

[1] Les Chaux d'Etalières.

[2] On était plus exigeant pour les Gardes du Roi que pour les autres régiments.

[3] Chiffres tirés d'un cahier des *Délivrances faites aux soldats de la compagnie de Neuchâtel*, en 1655.

étrangers, quelque Français revenant de Piémont, Irlandais de l'armée de Bavière, ou autres soudards vagabonds.

A tant de soins s'ajoutaient ses fonctions de châtelain et de juge, et quelques tutelles que le gouverneur lui avait confiées.

Aussi n'accepta-t-il qu'avec peine, en 1653, la charge de trésorier général[1]. Sa femme, sans le conseil de laquelle il n'entreprenait jamais rien, l'en détournait: Dieu loué, il avait assez d'honneur et de *commodités*. Il ne se résigna que dans l'espoir de transmettre bientôt sa charge de Boudry à son fils aîné. Nous trouvons dans une lettre que ce dernier lui écrivit à cette occasion l'expression du respect qu'inspiraient son labeur et son dévouement civique:

> Nous vous avons cette obligation de nous avoir frayé le chemin à l'honneur et à la vertu, et nous avons cet avantage de n'avoir qu'à suivre vos traces et vous imiter pour y parvenir.

*
* *

Plus d'un passage de nos lettres jette un jour intéressant sur la vie de famille et l'éducation à cette époque.

L'habitude existait déjà, parmi les personnes de condition, d'envoyer les jeunes gens faire un séjour en pays de langue allemande et compléter leur instruction dans une ville universitaire. Après quoi il était d'usage qu'ils s'en allassent pendant quelques années — dix ou même quinze ans — chercher fortune dans la carrière des armes, généralement en France, parfois en Piémont ou ailleurs, jusqu'à ce qu'ils fussent d'âge à revêtir quelque fonction dans la magistrature de leur pays. Ils trouvaient dans la charge de lieutenant ou de capitaine un moyen noble d'amasser quelque argent, ou du moins de s'entretenir, et l'occasion de se distinguer. Mais aussi ils y acquéraient une expérience du monde, des hommes, du commandement et de l'administration, qui faisait en quelque sorte de ce stage militaire un complément de l'éducation et une préparation aux emplois publics.

Félix Marval[2], par exemple, avant d'aller à Genève, a fait un séjour à Bruck[3] avec Félix Chambrier; voire même qu'ils y «ont eu fait des friponneries par ensemble».

> Il est assez pesant, écrit François à son fils; si suis en volonté le te envoyer[4] au mois de mars prochain, si Dieu permet que soyons en vie,

[1] Devenue vacante par la retraite de son beau-frère Samuel Chambrier.
[2] Neveu de François, orphelin de père.
[3] Brugg.
[4] A Paris, au régiment des Gardes suisses.

afin qu'il se puisse un peu façonner. Il est d'assez bonne humeur; je ne crois pas y avoir de la malice. S'il n'avait le courage ou qu'il ne fût propre pour la guerre, faudrait l'adresser ou le mettre auprès de quelque praticien. (Octobre 1647.)

Le petit Samuel[1] — que sa famille appelle *le Disciple* — a passé deux ans chez le ministre Philippin, à Colombier, avec plusieurs camarades. De retour à Neuchâtel, âgé de onze ans, on le met pour achever l'année auprès de Monsieur Girardier, premier régent; puis il s'en va à Bâle rejoindre ses amis. A quinze ans, on l'envoie à Genève faire ses humanités; il y loge chez le ministre et professeur Léger et y retrouve un Chambrier, un Petitpierre, un de Montmollin et «autres jeunesses» de Neuchâtel.

Le gouverneur de Mollondin, en sa qualité de catholique, ne pouvait envoyer son fils dans la ville de Calvin, non plus que dans celle d'Oecolampade :

L'on m'a dit, écrit-il à Louis à Paris, que l'on avait mis quelque partie des cartes de cosmographie en forme de jeux de cartes pour l'apprendre en jouant aux enfants; de même tous les rois et reines de France en même forme pour leur apprendre l'histoire. Vous vous en pourriez informer chez M. Sancon, cosmographe. Si vous trouvez quelque chose de semblable ou autre pour instruire les enfants, vous m'obligerez de me l'envoyer. Mon fils vous en prie, puisqu'il a pendu l'épée que vous lui avez donnée au croc pour étudier, allant au collège des Jésuites à Soleure. (Novembre 1648.)

Le jeune homme y demeura quatre années, au bout desquelles son père l'envoya à Fribourg en Brisgau.

Le comte de Montisson manifestant l'intention d'y mettre également son fils, le gouverneur pria Louis de Marval de l'en détourner :

Vous lui pouvez dire que je tiendrais à honneur que Mollondin[2] pût servir Monsieur son fils à Fribourg en Brisgau. Mais vous lui direz que le lieu n'est plus tel qu'il a été devant la guerre; les habitants n'accomençant qu'à se rétablir, les logements et les pensions y sont fort médiocres. Mollondin et son précepteur ne paient que quatre bons gulden (qui est quelque chose plus de 2 lb.) par semaine pour leur nourriture, payant chambre, lit et toute autre chose séparément. Même les écoles et l'Université n'ont pas leur ancienne réputation; l'on y enseigne l'humanité et la rhétorique par un seul régent dans une même chambre. Si j'en fusse été averti je n'y aurais pas envoyé mon fils, et ne sais si ne le ferai changer de lieu sur le bon temps, ayant résolu de le laisser aller aux Pâques

[1] Fils cadet de François.
[2] C'est ainsi que le gouverneur désigne toujours son fils.

prochaines jusque à Ratisbonne pour y voir l'Empereur et tout l'Empire assemblé[1], désirant qu'il se serve de cette occasion laquelle il ne rencontrera possible pas ci-après. Il y avait ci-devant beaucoup de jeunes gens de condition qui étudiaient à Fribourg; aujourd'hui il n'y a qu'un jeune comte de Fürstenberg qui soit de considération. (7 février 1653.)

Les filles aussi faisaient leur temps de pension. François Marval a résolu d'envoyer la sienne à Bienne :

Monsieur le capitaine Tellon[2], lui écrit Louis, m'a dit que vous ne la sauriez mieux loger que chez Monsieur le Maire, où celle de Monsieur le capitaine Pierre Guy demeure, à cause qu'étant personnes de condition et qui se sont toujours trouvées parmi les grands, elle y apprendrait toutes sortes de civilités.

Les lettres de la jeune fille, adressées à son aîné, témoignent d'une soumission à peine moins respectueuse que celle qui se devait aux parents :

Monsieur mon très cher et bien aimé frère,

Après m'avoir recommandée bien humblement à vos bonnes grâces, la présente sera pour vous remercier de tout mon cœur de tous vos biens et bonne volonté qu'il vous a plu me faire ressentir, priant Dieu de tout mon cœur vous combler de sa sainte bénédiction et à moi la grâce de me bien comporter à l'honneur et crainte [de] Dieu pour pouvoir donner de la joie et du contentement à Monsieur mon père et à Madame ma mère qui prennent beaucoup de peine pour nous élever et à vous qui êtes après eux... Monsieur mon frère, je vous prie, s'il vous plaît, si vous avez du vieux linge, soit chemise, ou rabat, ou autre linge, les me reserrer pour votre retour que nous attendons en bref... (Décembre 1649.)

Quoique Suzanne — c'est son nom — soit, en 1654, à peine âgée de dix-huit ans, on se dispose déjà à la marier. Rodolphe Chambrier[3], un des prétendants, a obtenu « l'entrée de la maison » et y vient faire sa cour presque tous les jours pendant trois mois, au bout desquels le trésorier Chambrier, son beau-frère, fait la demande en son nom.

Je l'ai prié, écrit François Marval, de me donner quinze jours de délai, afin de participer d'avis avec nos frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs... Je ne pense pas que nos honorables parents y trouvent de la difficulté.

[1] Le Reichstag de Ratisbonne, ouvert par Ferdinand III le 30 juin 1653.

[2] Sans doute *Thellung*, de Courtelary.

[3] Rodolphe Chambrier, 1632-1669, trésorier général 1662, conseiller d'Etat 1669. De ce mariage naquirent deux fils: François, 1663-1730, maire de Neuchâtel et conseiller d'Etat dès 1700, l'un des hommes politiques les plus remarquables de l'époque, au jugement de tous ses contemporains, et Daniel, 1665-1728, qui devint général-major au service de Hollande, et une fille, Salomé, 1661-1715, qui épousa en 1684 le célèbre Ostervald. Suzanne Marval épousa en secondes noces Samuel Chambrier, 1641-1719, conseiller d'Etat 1694, chancelier 1705, qu'elle laissa veuf en 1694 sans avoir eu d'enfants de ce mariage.

Louis appuie le prétendant :

Je l'ai toujours reconnu... très honnête gentilhomme, capable de bonne conduite et de faire honneur à ceux dont il recherchera l'alliance.

Ses biens... sont raisonnables pour vivre honnêtement avec elle.

Puis, faisant sans doute allusion à la dot et au trousseau :

Vous ne lui sauriez tant faire d'avantage que je lui en souhaite, sans que cela puisse en rien diminuer notre réciproque affection... L'intérêt ne nous désunira jamais.

Cependant, Mr. et très honoré père, j'ai à vous supplier très humblement... que vous ne concluiez rien, s'il vous plaît, sans avoir rendu ce respect à Mr. le gouverneur que d'avoir pris son conseil, comme ayant toujours pris toute votre famille en sa protection et qu'ainsi vous ne vouliez contracter aucune alliance sans sa permission...

... Aujourd'hui, par l'avis de nos parents, lui répond son père, j'ai accordé ta sœur à Monsieur Chambrier. Nous résoudrons ci-après les fiançailles. Dieu les veuille bénir par ensemble. Chacun en parle en bien. Je serai bien aise qu'elle soit bien logée.

Tout le monde avait été consulté, semble-t-il, sauf précisément la pauvrette. Ecoutons-la. Il s'exhale de sa lettre une plainte discrète comme un soupir :

Monsieur et très cher frère,

... Je crois que vous aurez appris par mon père comme Monsieur Chambrier m'a fait rechercher au saint état de mariage. S'il eût plu à Dieu, mon âge m'eût encore bien permis être deux ou trois années auprès de ma mère pour ses bonnes instructions comme aussi pour la soulager en tant de fatigue qu'elle a. Je remets le tout à Dieu et suivrai toujours la volonté de mon père, de ma mère et la vôtre, m'assurant que me servirez toujours de père et de bon frère comme le m'avez témoigné du passé. De mon côté vous vous pouvez toujours assurer que serai toujours

Monsieur mon frère

votre très humble, bien affectionnée

et obéissante sœur[1].

* * *

La vie de Neuchâtel était bien tranquille, bien simple, bien étroite. Les vignes venaient jusqu'aux portes de la ville, à l'Hôpital, aux Chavannes, au Château. Leur culture et celle des champs était la principale source de richesse. Aussi, les préoccupations des bourgeois ne différaient-elles point de celles des villageois : « Nous avons fait nos moissons. Pour de l'orge, orgée et avoine, on en aura honnêtement pour passer l'année.

[1] 12 mai 1654.

Pour du froment il y en a bien peu; ce qui valait au mois de mai 9 batz l'émine en vaut à présent 15 batz.» «Ta mère et moi avons été bien fatigués tout le long des vendanges.» «Sommes très tous bien ébahis, on a fait peu de vin»... «le clairet sera fort bon»... «il sera vert et non de garde». «Nous avons, Dieu loué, du blé et du vin, mais manquons d'argent. Rien ne se vend ici. Les Bourguignons amènent quantité de grains ici, à très bon prix; manque d'argent, en vendent fort peu.»

Le lac donnait assez de poisson pour qu'on en fît des conserves, estimées même à l'étranger:

> Le sieur Jacquet[1] de Lyon, mande Louis à son père, m'a prié de vous écrire de lui envoyer encore une couple de tonneaux de truite salée, comme l'année passée; et s'il vous plaît les envoyer... à Morat pour les lui faire tenir par les muletiers. Je vous supplie très humblement le vouloir faire, puisque l'on s'acquiert souvent des amitiés utiles avec peu de choses.

Notre petit pays offrait peu de ressources. Aussi profitait-on des commodités qui se présentaient pour faire venir beaucoup de choses de France, — l'obligeance des amis et connaissances suppléant, comme on vient de le voir, à l'organisation commerciale absente ou rudimentaire.

Le gouverneur prie Louis de Marval de faire faire à Paris des souliers pour sa femme; pour lui-même une couple de perruques — point trop longues et bien blondes, comme il les a volontiers, — et pour son fils un habit, n'y ayant pas en la Comté un tailleur qui en sache faire proprement. On fait encore venir des chapeaux, des rabats, des manchettes, comme nous l'avons vu plus haut; puis, des dentelles, des cordons d'or, de la fine toile de batiste. Voici enfin, pour donner une idée de la variété de ces petites importations, le contenu assez hétéroclite d'une valise que Louis envoie à ses parents, par un compatriote[2]: un psaume pour sa mère et un petit pour sa sœur; trois paires de lunettes d'une façon nouvelle, fort estimées en France, dont deux pour ses parents et une pour la tante Hory; deux chandeliers d'étain d'antimoine, avec deux paires de mouchettes façon d'argent; deux mouchoirs de col pour sa sœur; un «livre des hommes illustres français»; deux onces de tabac en poudre et une livre de bon tabac; enfin deux perruques pour Monsieur le Chancelier. «Et s'il vous demande ce qu'elles coûtent,

[1] Paraît avoir été commerçant. C'est par son intermédiaire que passaient les lettres de Paris; bon nombre d'entre elles portent son visa. Les routes plus directes de l'est étaient en effet si mal assurées qu'on préférait envoyer la correspondance par Lyon, où la prenait le courrier d'Allemagne qui passait par la Suisse.

[2] Jonas Colomb, lequel était à Paris pour faire venir des marchandises pour ses maîtres pour la foire de Zurzach.

— ajoute-t-il, toujours généreux et gracieux —, je vous prie de lui dire que vous n'en savez rien... et ne point prendre d'argent. » Ailleurs, c'est une boîte

dans laquelle, dit-il, vous trouverez d'un baume nommé orviétan qui est en grande réputation par deça et qu'on trouve avoir déjà réussi heureusement, ayant même approbation du Roi et des médecins. Vous trouverez des billets dedans, qui en décrivent la vertu et l'usage. Il est particulièrement bon pour chevaux et bœufs qui ont des tranchées et qui seraient empoisonnés. J'en envoie assez bonne quantité afin que vous en puissiez faire part à vos amis.

Cet orviétan, des saignées abondantes opérées dans un cas de pleurésie et le sirop de violette recommandé comme excellent remède contre la même maladie, nous donnent une idée de la médecine de l'époque.

L'arthritisme était, semble-t-il, la maladie générale. Il n'est question que de goutteux et de rhumatisants perclus, ou qui s'en vont chercher quelque soulagement aux bains de Pfeffers.

Quand le trésorier Chambrier, un des plus souffrants, peut après quelques semaines de réclusion faire une première sortie, c'est vers l'église que nous le voyons diriger péniblement ses pas.

Par piété, sans doute; mais aussi c'était là presque la seule distraction publique offerte aux gens d'âge rassis. Le prêche et le chant des psaumes tenaient lieu de nos conférences et de nos concerts. La vie de société n'existait pour ainsi dire pas, et la jeunesse ne connaissait guère d'autres divertissements que de boire et de faire du bruit. On doit supposer qu'on dansait, mais il n'y est pas fait allusion.

La seule réception mentionnée est un grand dîner de vingt-trois couverts offert par François de Marval au gouverneur, au Conseil d'Etat, à quelques officiers de Son Altesse et à ses beaux-frères, l'année de sa nomination à la charge de trésorier.

On lisait peu. Il est une fois question d'un envoi de livres; le seul nommé est ce «livre des hommes illustres français», mentionné plus haut et que nous supposons être *La vie des hommes illustres et grands capitaines français,* de Brantôme[1]. Le gouverneur séjournant à Paris envoie au châtelain de Boudry ses gazettes, d'où l'on peut «apprendre toutes choses». On reçoit du colonel de Montet un numéro d'une «gazette burlesque». Mais ce sont là des exceptions.

Les arts ne paraissent pas avoir été plus cultivés que les lettres. Louis supplie ses parents de veiller à ce que les peintures qu'il a laissées

[1] A moins qu'il ne faille entendre: «un livre des *Hommes illustres*, en français», et qu'il ne s'agisse d'une traduction de Plutarque.

à Neuchâtel ne soient pas mangées par les souris et de les faire monter sur des chassis de peur qu'elles ne se gâtent ployées. « Il y en a, dit-il, pour plus de trente pistoles. » Ce modeste collectionneur était probablement seul de son espèce.

D'une façon générale, le luxe et l'apparat étaient mal vus : quand Félix annonce son arrivée, son oncle se hâte de lui écrire de ne venir en grand équipage ni pompe. « On ne ferait que s'en moquer ici. »

Peu de chose suffisait à faire sensation et à mettre les curieux aux fenêtres. Le passage de quelques officiers suisses ou grisons rejoignant leur régiment constituait un événement. S'ils étaient de ses anciens compagnons d'armes, comme le capitaine Hessig, ou des amis de son fils, comme les Messieurs de Salis, von Mundt et Tscharner[1], François de Marval leur faisait toutes sortes de courtoisies, les allait visiter au logis et leur faisait présent de vin. Parfois, le gouverneur lui-même faisait à ces hôtes de passage l'honneur de les traiter à souper.

Les soldats qui revenaient de la guerre ne manquaient pas d'exciter l'intérêt. La plupart étaient dans un misérable état, ne rapportant dans leurs foyers que leurs guenilles et un mécontentement parfois violent ; tels ces mutins qui disaient avoir servi le capitaine Claude Guy, réclamaient de sa femme le paiement de ce qui leur était dû de reste et voulaient, au nombre d'une quinzaine, entrer de force dans sa maison. On colportait dans le vignoble les récits de leurs fatigues et de leurs privations. Les bonnes femmes des villages, qui avaient des proches à la compagnie de Louis, importunaient souvent François. Elles arrivaient surtout les jours de marché. La maison Marval n'était-elle pas à deux pas ? L'une demandait s'il n'y aurait moyen de savoir les déportements de son mari, l'autre si le sien était mort ou vivant. Celle-ci suppliait qu'on admonestât son fils à bien vivre, et celle-là, en se jetant à genoux, qu'on donnât au sien congé de revenir au pays. Plusieurs apportaient des lettres pour les soldats, et même une pauvre femme tenait à faire parvenir à son enfant des attestations du ministre « pour pouvoir participer au Saint Sacrement de la Sainte-Cène ».

Il ne laissait pas d'y avoir parfois dans la ville des petites brouilles et difficultés qui obligeaient M. le gouverneur de Mollondin[2] à intervenir

[1] Orthographié *Charnere.*

[2] Jacques d'Estavayer, chevalier, seigneur de Mollondin, né en 1601, secrétaire-interprète du roi de France en Suisse 1628, capitaine au service de France 1630, colonel du régiment suisse de Mollondin 1635, maréchal de camp 1645, châtelain du Landeron et conseiller d'Etat 1628, gouverneur de Neuchâtel de 1645 à sa mort en 1664. Il fut enseveli à Cressier. Voir sur ce personnage l'article d'A. Robert, dans *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent,* La Chaux-de-Fonds 1894, p. 83-90.

pour rétablir l'harmonie. Il désirait en particulier que les officiers de Son Altesse, receveurs et autres, tout en sauvegardant les droits et autorité du Prince, s'entretinssent toujours en bonne intelligence avec Messieurs les Quatre Ministraux et la Bourgeoisie. Car il disait que c'était la volonté de Son Altesse que l'on laissât et maintînt les bourgeois dans leurs franchises et libertés.

Sa patriarcale tutelle s'étendait sur la vie privée de ceux qui dépendaient de lui, d'une façon qui paraîtrait de nos jours un peu excessive et tyrannique. On se rappelle que le mariage de Suzanne ne pouvait décemment se conclure sans sa permission. Et nous le voyons témoigner une stupéfaction mêlée de mécontentement à la nouvelle que le maire de Neuchâtel s'est permis, sans demander son consentement, de disposer de la main de sa fille.

Il paraît avoir été d'une nature assez ombrageuse, susceptible. On ne pouvait, sans l'offenser fort, essayer d'obtenir quelque chose de Son Altesse par une autre voie que par la sienne. La goutte dont il souffrait contribuait à le rendre irritable. Il avait des crises si douloureuses qu'il en demeurait longtemps épuisé de corps et d'esprit, incapable de rien entreprendre. A la belle saison, il allait volontiers à Cressier, où il se faisait porter en litière, pour éviter les cahots du carosse. Il y goûtait, avec plus de repos qu'à la ville, le plaisir de se retrouver en terre catholique, et presque soleuroise, puisque sa résidence y voisinait avec celle des Vallier, des Tugginer et des Vigier.

Il allait généralement passer les fêtes de Noël, Pâques et Pentecôte à Soleure. Même il faisait parfois le voyage en bateau, quand la bise ne s'y opposait pas. Si nous ajoutons que son valet de chambre Le Fèvre, qui avait une main superbe, lui servait souvent de secrétaire, et qu'Hartmann, son second valet, joignait à l'art du barbier celui du chirurgien, nous aurons mentionné à peu près tout ce que nos papiers nous apprennent au sujet de M. de Mollondin.

Voici enfin, cueillies parmi d'autres, une poignée de petites nouvelles locales qui, par leur précision, leur singularité, leur saveur pittoresque ou naïve, achèvent d'évoquer la vie de l'époque:

Nous célébrerons le lendemain des Bordes[1] la naissance de Monseigneur le Comte de St. Pol[2], où je vous assure que ni le vin, ni la poudre ne seront point épargnés. (Mars 1649.)

Les sieurs Henri et Jean Jacques Tribollet et le cousin Georges de

[1] Fête des Brandons.

[2] Charles-Paris, second fils de Son Altesse.

Montmollin[1] sont partis d'ici pour aller à Genève aux fiançailles de Henri Favargier avec la fille de Monsieur Turtin[2]. Je ne sais si elle aura grand mariage. Il a 14 enfants. (Mars 1650.)

Il a fait ci devant des tremblements de terre ici en beaucoup de lieux de la Suisse, surtout à Bâle par plusieurs fois; l'on a trouvé à propos de faire un jeûne le premier jour de l'année pour prier tous ensemblement Dieu qu'il lui plaise de détourner son ire de dessus nous. Au lieu que en beaucoup de lieux l'année se commençait par débauches et dissolutions, elle se commence par prières et oraisons. Dieu veuille que nos prières lui soient agréables et que très tous nous nous amendions.

L'on a décrié les batz de Berne ici et dans les cantons et à Berne même; on les a mis à demi-batz. Son Altesse y perdra beaucoup, je crois plus de 15 ou 20 mille francs, d'autant qu'il y en avait beaucoup. (Janvier 1653.)

Le 30 mars passé Dieu a retiré à sa part Monsieur Tribollet, maire de cette ville[3]. Je crois que l'on ne tardera pas à remplacer cette charge. On parle que ce pourrait être Monsieur Chambrier, procureur général[4], ou Monsieur le Maire de Valangin[5], lequel dit ne s'en soucier. Il n'y a pas beaucoup à prendre. Valangin est meilleur pour le lucre. (Avril 1653.)

Hier huit jours je fus voir Monseigneur le gouverneur pour avoir la grâce d'un prisonnier que j'avais à Boudry pour fait de sorcellerie... Avait été condamnée d'être brûlée toute vive. Il lui fit grâce d'être étranglée. (Mai 1653.)

Le capitaine Grosjean, de Bienne, arriva hier ici tout estropié; ne peut aller, ni se tenir debout; a eu un pied, une jambe, un bras rompus, une épaule disloquée et le côté gâté d'une chute de muraille d'uu château qui lui tomba dessus en Catalogne... Il était sur un mulet, les deux jambes d'un côté comme vont les femmes ici à cheval. (Juin 1653.)

Lundi prochain l'on fait les noces de Monsieur le Châtelain de Thielle avec la fille de Monsieur de Bussi, Châtelain de Moudon. Il est de la Maison de Stavay, cousin de Monsieur le gouverneur. L'époux est âgé de 70 ans et l'épouse de 22 ans. (Juin 1658.)

*
* *

Parmi les quelques événements plus ou moins mémorables qui marquèrent la période dont nous nous occupons, il faut mentionner d'abord la fameuse arrestation du prince au mois de janvier 1650 et son emprisonnement à Vincennes. Il semble, d'après ce que disent, et plus encore ce que taisent nos lettres, que, sans se permettre de juger Son

[1] Le futur chancelier de Montmollin, alors âgé de 22 ans.
[2] Turettini.
[3] Hugues de Tribolet-Hardy, conseiller d'Etat 1644, maire de Neuchâtel 1649.
[4] Pierre Chambrier, 1604-1668, fut en effet nommé conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel en 1653.
[5] Henri Hory.

Altesse, on n'eut à Neuchâtel que peu de surprise de ce qui lui arrivait. Les complications possibles ne laissèrent pas de donner du souci au gouverneur, — entre autres quand le bruit parvint de Paris que la remuante et intrigante Madame de Longueville se disposait à venir dans la Principauté[1]. Mais en général on éprouva moins d'inquiétude que de sympathie pour le sort du détenu. On fit des prières pour sa délivrance; les Bordes et «tous autres exercices de jovialité» furent renvoyés. Quand il fut mis en liberté l'année suivante, le gouverneur se rendit auprès de lui, à Paris, accompagné de quelques notables chargés de lui exprimer la joie de ses sujets:

Messieurs les Quatre, mande François, ont député au nom des Sieurs 24 conseillers le Sieur Banderet Junker Jean-Jacques Merveilleux, notre parent, et de la part des 40 hommes le S^{r}. Jean-Jaques Tribollet; et Messieurs les Officiers de Son Altesse avons ordonné et député Monsieur le receveur Claudy Petitpierre notre parent, lequel espère à la Mairie de la Chaux des Tallières[2].

Le loyalisme de nos bourgeois n'allait pas jusqu'à souffrir de la part du pouvoir princier la moindre atteinte à leurs droits et coutumes. Combien sur ce chapitre ils étaient chatouilleux et intraitables, le gouverneur l'apprit à ses dépens dans l'affaire que voici. Elle est d'autant plus caractéristique qu'il s'agissait d'un vaurien:

Nous croyions avoir du bruit ici dans la ville[3] au sujet d'un paysan nommé Jean Cornu qui se tient à Fontaine, au Vaux-de-Ruz; lequel au sujet de sa mauvaise vie et déportement fut fait prisonnier à Valangin; que l'on ne croyait être que bourgeois de Valangin. Il s'est trouvé qu'il est bourgeois de Neuchâtel. Messieurs les Quatre en étant avertis sont allés à Cressier trouver Monsieur le gouverneur pour prier le relâcher, d'autant qu'il était de leurs bourgeois, lequel on ne pouvait faire emprisonner que leur ayant demandé le consentement, qui est un article de la franchise et liberté de cette ville. N'ayant été promptement relâché cela fit grand bruit. Ces Messieurs prirent résolution faire sonner la grande cloche et assembler toute la bourgeoisie pour prier Monseigneur le gouverneur les maintenir dans leurs franchises et que le dit prisonnier soit relâché et de ensuivre les ordres et anciennes pratiques.

Hier les 24 et 40 hommes furent trouver Monsieur le gouverneur, et le reste de la Bourgeoisie était sur le cimetière devant l'église, toutes les portes de la ville fermées avec gardes. Dieu loué, par la sage conduite de Monsieur le gouverneur[4], la chose se calma et est entièrement apaisée.

[1] C'est en Hollande qu'elle se retira.
[2] François à Louis, 8/18 mars 1651. La députation séjourna à Paris en avril et mai.
[3] François à Louis, 7/17 mai 1653.
[4] Qui céda.

Au printemps 1652, les désordres de Brisach et le voisinage des troupes lorraines qui manifestaient l'intention de prendre quartier dans l'évêché de Bâle donnèrent lieu à une assez vive inquiétude. L'Evêque implorant le secours de ses alliés les cantons catholiques, Soleure lui envoya 100 hommes commandés par Monsieur Vallier le Noir. Et Monsieur de Mollondin, sous la menace d'une visite fâcheuse, se vit obligé de faire garder militairement la frontière des Montagnes, où pendant quelques semaines le maire de Valangin et le lieutenant Baillod tinrent toutes choses en état pour ne se laisser surprendre.

L'année 1653 fut celle de la *guerre des paysans*. Voici les principaux passages des lettres qui s'y rapportent. On ne manquera pas d'y relever entre autres les expressions «*notre* patrie» et «*nos* désordres civils», qui, s'appliquant à la Suisse et à ses troubles, sont assez remarquables sous une plume neuchâteloise à cette époque et témoignent, autant que le secours prêté par nos ancêtres, des sentiments d'absolue solidarité qui les unissaient aux Confédérés.

Le remuement des paysans de l'Entlibuch, écrit le gouverneur le 7 mars, nous ont ici donné l'alarme[1]. Messieurs de Berne nous ont demandé de l'assistance conformément à la combourgeoisie. Nous leur avons aprêté 300 hommes factionnaires dont Messieurs le Maire de Colombier et Capitaine Tribolet sont les capitaines, et tenons prêts autres 1200 hommes.

... J'ai reçu par le dernier ordinaire, reprend-il trois semaines plus tard, la déposition contre les trois soldats qui se sont évadés[2]; et comme cela ne me garantira pas de les payer, je vous prie de m'envoyer au plus tôt ce qui est de leur décompte, nous rencontrant aujourd'hui dans une constitution qu'il faut donner satisfaction aux paysans. Nos compagnies sont encore à Berne pour voir si l'on pourra mettre à la raison les leurs qui ne parlent pas moins haut que les Entlibucher d'infraction de leurs privilèges, extorsions et autres choses... Dieu veuille que le tout se puisse terminer à la satisfaction des supérieurs et que ce mal par contagion n'infecte toute la Suisse.

Cependant, l'apaisement semblait se faire:

Nos compagnies que l'on avait envoyé à Berne, écrit François[3], sont de retour jeudi dernier. Messieurs de Berne en ont été grandement satisfaits. L'on les a retenues quelques jours après avoir congédié les autres compagnies. On appelait la compagnie que l'on avait envoyée de la part de Son Altesse *die Longuevilliane* et celle de la ville *die Neuburger*, deux

[1] L'assemblée des paysans à Wolhusen avait eu lieu le 26 février.

[2] Déserteurs de la compagnie que le gouverneur avait aux Gardes Suisses en France. En tout autre temps, ils eussent été simplement châtiés, sinon pendus.

[3] 9/19 avril 1653.

belles compagnies, tous de bons hommes. Par la lettre de remerciement de Leurs Excellences de Berne ils les louent grandement. Ont été très bien traîtés au dit Berne, leur a-t-on fait beaucoup d'honneur. On enverra à tous les capitaines à chacun une médaille de 13 pistoles pièce. On dit qu'à Berne ils veulent dresser deux ou trois cents hommes pour la ville. Ils voudraient avoir quelque officier de ce pays et des soldats d'ici en partie. Dieu loué que le tout est apaisé et que Dieu a conservé la Suisse... L'on dit que les paysans rebelles ou soulevés, que ceux qui de leur part avaient été envoyés à Berne, ont demandé pardon les genoux en terre, moyennant quoi on leur a accordé presque tout ce qu'ils ont demandé, sauf la souveraineté et le sel[1]. Le reste leur a tout été accordé, et dit-on pour l'avenir que l'on réglera Messieurs les Baillis à être plus doux et non si exacts comme du passé et sans tyrannie.

.... J'en ai été d'autant plus aise, répond Louis à la nouvelle de l'apaisement[2], que cette occasion fait connaître à Mrs. de Berne, de Soleure et le reste des voisins que l'alliance de Son Altesse et de son pays n'est pas à mépriser, mais qu'ils en peuvent retirer dans le besoin une assistance considérable, ainsi qu'ils l'ont expérimenté en ce dernier rencontre, ayant pu prendre plus de confiaece à leurs alliés qu'à leurs propres sujets. Son Altesse en est très satisfait, ainsi qu'il m'a fait l'honneur de me le témoigner ces jours passés.

... Mon fils, reprend François[3], je t'ai écrit l'ordinaire passé, et comme les difficultés entre Messieurs de Berne et leurs sujets étaient entièrement pacifiées. Cependant les paysans non contents et la chose n'étant encore bien apaisée[4], Messieurs de Berne ont mandé de tenir le secours prêt. Un jeune d'Erlach, lieutenant, a été ici pour faire levée de quelques soldats en cette ville jusqu'au nombre de 50 ou 60 hommes pour une compagnie de 300 hommes pour être en garnison à Berne... L'affaire touchant les paysans de Berne n'est encore entièrement apaisée; il s'est tenu une journée à Baden pour ce regard.

... Le Canton de Soleure[5] est entièrement d'accord avec *leurs* sujets[6] lesquels ne se veulent déjoindre de la promesse qu'ils ont faite avec les sujets de Messieurs de Berne de les assister. L'affaire de Berne avec les paysans est en plus mauvais état qu'il n'a point été. Messieurs de Berne ne peuvent avoir tout le secours de leurs alliés, occasion du passage que les paysans tiennent. Les 3 compagnies d'ici sont à Arberg; je ne sais s'ils pourront passer; ils attendent là l'ordre de Messieurs de Berne. Bienne en donna la première fois; à présent n'en peuvent point donner, étant menacés des paysans leurs voisins, s'ils donnent du monde, qu'ils gâteront leur blé et brûleront leur terre voisine.

[1] On sait que les villes s'en étaient approprié le monopole.
[2] 7 mai 1653.
[3] 16/26 avril 1653.
[4] L'assemblée des paysans à Sumiswald avait eu lieu le 23 avril.
[5] 13/23 mai 1653.
[6] C'est-à-dire *ses* sujets. François pense à *Messieurs* de Soleure.

... Tous les bons officiers de Son Altesse ne laissent pas de se bien entretenir avec la bourgeoisie et faire faction de bourgeois. Il y en a qui se sont voulu roidir à ne pas vouloir donner des hommes pour aller en garde et dans leur compagnie à Berne; ceux qui s'en sont roidis ne s'en sont bien trouvé, que finalement y a fallu y contribuer et le faire.

... On dit que les paysans ont fait entre eux un roi et qu'ils ont envoyé trois des leurs à Brisach auprès de Monsieur le Comte d'Harcourt pour avoir quelque assistance, faire quelque accomodement, traîter alliance avec lui, qui les écouta, et après les avoir ouï, qu'il fit dresser une potence, en fit pendre deux et le troisième le renvoya pour porter les nouvelles.

L'on a reçu lettres de Messieurs nos capitaines qui sont encore à Aarberg. Comme leurs Excellences de Berne envoyaient ici un de leurs messagers avec des lettres pour leur envoyer les secours entiers que on leur doit, ils[1] ont pris les lettres et tué le messager.

L'on nous dit le matin[2] plusieurs nouvelles et à midi se trouve tout le contraire. L'on apporta ici pour nouvelles [le 14 mai] que Berne était assiégé de 15, 20 à 25 mille paysans avec 14 pièces de canon. Cela fit grand bruit; l'on manda ici davantage de secours; sur quoi on donna ordre. Le conseil de ville fut assemblé deux fois ce jour là. Du dempuis ils ont mandé de ne le pas envoyer, avec remerciement; et encore du dempuis ont envoyé remercier du prompt secours que on leur a fait et ont très grand contentement des nôtres, lesquels, après avoir été 4 à 5 jours à Aarberg, enfin sont passés. Sont à présent logés à une heure de Berne, à Könitz. Il y a quantité de monde tant à Berne qu'aux environs. Il y a trois mille hommes du pays de Vaud. On tient que présentement il y a de 7 à 8 mille hommes, en attendant 4 à 5 mille de Zurich, 2 mille des Grisons avec de la cavalerie qu'il leur doit arriver. On tient que dans le Sénat on n'est pas bien uni. Les uns veulent la paix et les autres la guerre. Dieu par sa sainte grâce nous donne la paix. Je suis grandement marri des tristes nouvelles que le beau-frère Baillod recevra de son frère Jacques Baillod, lequel est en prison au château de Thielle. On tient qu'il a été avec les paysans rebelles; étant venu jusqu'à Cressier, croyant qu'il ne serait reconnu, fut saisi.

... Les troubles de Berne continuent toujours[3]. On leur a derechef envoyé du secours d'ici jeudi dernier. Le capitaine Tribolet y a conduit une compagnie de deux cents hommes et le Sr capitaine Jean Jacques Tribolet une autre aussi de deux cents hommes. A présent il y a de la part de Son Altesse environ 900 hommes et Messieurs les Quatre Ministraux 200 hommes conduits par les Sieurs Perrot et capitaine Rollin. On tient qu'ils se doivent joindre avec les troupes de Zurich, qui doivent être 9000 hommes de pied et six cents chevaux. Sont bien résolus de punir leurs paysans rebelles. Sont à présent dans la marche.

[1] Les paysans.

[2] 21/31 mai 1653.

[3] 28 mai: vieux style, ou il y a erreur dans la date, car il ressort du contenu de la lettre qu'elle est postérieure à la précédente.

... Ta mère est allée ce matin à Valangin avec ses sœurs reconsoller Tante Suzanne en l'affliction qu'elle a reçue de Jacques Baillod, lequel fut fait prisonnier. Ayant donné gloire à Dieu, confessa son péché. Fut jugé d'être brûlé. Monseigneur le gouverneur lui fit grâce. Fut décapité jeudi dernier et le corps rendu aux parents.

... Je serais bien marri, répond Louis[1], si les paysans de Mrs. de Berne continuaient leur révolte contre leurs souverains seigneurs. Comme c'est une peste que la désobéissance, qui envenime tous ses voisins, il serait à craindre que finalement Dieu ne nous fît sentir généralement les marques de son ire, ce qu'on doit prévenir par amendement des mœurs, dont la corruption attire la vengeance du Juste. Si vous voyiez que le feu s'allumât davantage, il me semble que ce ne serait point mal fait de songer de bonne heure à envoyer vos meilleurs papiers et hardes à Genève, où le tout serait plus en sûreté qu'à Neuchâtel.

A l'heure où le jeune homme traçait ces lignes, les paysans étaient déjà battus.

Hier au soir, lui mande son père[2], la compagnie de la ville est de retour; l'on attend aujourd'hui ou demain les 4 compagnies de son Altesse. On dit que le beau-frère Baillod s'est bien comporté avec réputation dans la rencontre qui se fit à Hertzoque Bouxee où les paysans en partie s'étaient retirés. Je crois que, aidant Dieu, tout sera bien remis. Il y restait quelque petite difficulté touchant les frais de la guerre, que Messieurs de Zurich demandaient à ceux de Soleure pour avoir donné passage aux paysans par leur ville et par leur terre et que dans la ville on leur avait permis accepter des armes. Ils donnent à ceux de Zurich vingt mille écus. Ceux de Berne demandaient de pouvoir faire châtier à leur volonté ceux du Buchenberg, qui appartient à Messieurs de Soleure, mais Messieurs de Berne y ont la souveraineté. Mais je crois que on les en accomodera, moyennant quoi tout est bien pacifié, comme l'on croit. Avons tout sujet en rendre grâces au bon Dieu, qui nous a si bien conservés, et avait apparence d'allumer un grand feu dans la Suisse.

... L'on continue, écrit de son côté le gouverneur de Mollondin[3], à travailler à Zofingen à l'exécution des auteurs de la rebellion, que tous les cantons y ont fait conduire... L'on tient qu'ainsi nous aurons le rétablissement d'une paix solide dans la patrie.

... Nous remercions Dieu, conclut Louis[4], de ce qu'il lui a plu de mettre fin à nos désordres civils. Icelui nous préserve d'y retomber et veuille que les exemples qu'on fait des auteurs de cette sédition servent à la postérité pour nous maintenir et confirmer le repos qu'il lui a plu accorder à notre patrie, nous faisant la grâce de reconnaître cet effet de sa bonté pour

[1] 10 juin 1653.
[2] 25 juin.
[3] 28 juin.
[4] 23 juillet.

prévenir ci-après sa justice par actions de grâce. C'est une médecine qui doit être salutaire et qui doit entraîner toutes les mauvaises humeurs de l'état en bannissant l'injustice et les causes de la corruption du siècle.

Le jeune capitaine, dans ces phrases sentencieuses, ne faisait qu'exprimer le sentiment général. L'on se préparait, en effet, « dans tous les cantons de la religion » — et aussi dans la Principauté — à une journée solennelle de jeûne et d'actions de grâces, qui fut le 17/27 novembre.

Quelques mois plus tard — en février 1654 — le conseiller Hauser, de Berne, arrivait à Neuchâtel, de la part de Leurs Excellences, apporter à tous les capitaines à chacun une médaille de la pesanteur de 11 pistoles la pièce et à chacun une lettre de remerciement[1].

Le dernier événement mémorable que mentionnent les lettres de François de Marval est le séjour du prince Henri II dans la principauté en 1657 :

Il y a hier 8 jours[2] que Son Altesse s'en est retournée en France en parfaite santé. Il a été bien joyeux pendant 5 semaines qu'il a été ici. Il traita un jour dans le grand poële du château Messieurs du Conseil d'Etat, les 24 conseillers de la ville et les 40 hommes. Il a fait l'honneur à Messieurs les 4 Ministraux qui l'ont traité à un dîner sur le Masel où on tient la justice[3]. A la sortie me commanda faire faire un beau grand gobelet pour mettre à la Maison de Ville, de la valeur de soixante[4] pistoles. Il a défrayé tous les Ambassadeurs qui le sont venu voir ici, de Berne 26 chevaux, de Fribourg 35, de Soleure 19, de Lucerne 12, de Bienne 6, de la Neuville 4. Il a envoyé par tous les lieux de ceux qui le sont venu visiter, 3 ou 4 de ses gentilshommes à chaque lieu, pour les remercier; auxquels on a fait grand honneur.

... J'ai fait[5] un petit recueil de tout ce qui s'est passé ici à l'arrivée de Son Altesse et pendant son séjour ici; je l'ai fait copier par le neveu Perroud.... je vous en envoie une copie[6].

C'est à Félix que ces lignes sont adressées. Louis, le brave mais trop magnifique capitaine, était mort prématurément trois ans auparavant, en laissant plus de dix à quinze mille francs de dettes. Son père,

[1] 10/20 février 1654.

[2] 21/31 août 1657.

[3] C'est-à-dire à l'ancien hôtel de ville, qui était, comme on sait, sur le Pont des boucheries (*macellarium*).

[4] En toutes lettres. S. de Chambrier (*Mairie de Neuchâtel*, page 203) dit par erreur « 600 pistoles », c'est-à-dire environ 6000 francs, munificence d'autant plus invraisemblable que la valeur de l'argent était alors double de ce qu'elle est aujourd'hui.

[5] 19/29 septembre.

[6] Il est infiniment probable que le manuscrit dont Chambrier dit avoir tiré sa relation (op. cit. p. 204) n'est autre qu'une des copies de ce *recueil*, sinon l'original, et que François de Marval en est l'auteur, jusqu'ici inconnu.

qui les liquidait, non sans soupirer amèrement, était devenu entre temps conseiller d'Etat. Avec les honneurs et les années qui s'accumulaient sur sa tête croissaient aussi ses «incommodités». La goutte le clouait parfois chez lui durant de longues semaines. Déjà il prévoyait sa fin, et nous trouvons dans la lettre suivante, une des dernières adressés à son neveu, quelque chose de la gravité d'un testament :

J'ai toujours eu l'honneur en recommandation. Aussi bien votre feu cousin disait souvent que Dieu m'avait fait la grâce d'avoir relevé notre Maison. J'ai payé toutes les dettes de feu mon père qui le m'avait recommandé, j'ai payé toutes les dettes de feu votre père qui en avait laissé honnêtement; j'avais payé toutes les miennes; je m'étais affranchi; mais à présent j'en suis rechargé par le moyen de feu votre cousin qui m'en a laissé un bon nombre. Mais s'il plaisait à Dieu me laisser vivre deux ou trois ans, je les paierais. C'est tout ce que je désire. Pour des marques ou charges d'honneur Dieu m'a fait la grâce en posséder des premières en ce pays. Dieu fasse la grâce à mes enfants et à vous de conserver le tout. (10/20 octobre 1657.)

Les vœux de cet honnête homme s'accomplirent. Il vécut encore huit années, et Samuel — *le Disciple* — suivit ses traces : d'abord capitaine aux gardes suisses en France, puis maître bourgeois et maire de Neuchâtel, il fut appelé à son tour dans le Conseil du prince[1], dont ses descendants devaient continuer à faire partie jusqu'à la Révolution de 1848.

Marcel GODET.

[1] Samuel de Marval, 1643-1733, conseiller d'Etat dès 1694, maire de Neuchâtel 1694-1701. Il siégea au Tribunal des Trois Etats de 1694 dans l'ordre du Tiers et à celui de 1707 dans l'ordre de la noblesse.



LETTRES DE CLAUDE MANGO ET DE MARIE DE BOURBON

Parmi les princesses qui, à diverses époques, ont gouverné Neuchâtel, le jugement des historiens place au premier rang Marie de Bourbon, femme de Léonor d'Orléans, duc de Longueville. Régente au nom de son fils Henri Ier, puis de son petit-fils Henri II, elle exerça le pouvoir pendant plus d'un quart de siècle (1573-1601); ses talents et son énergie firent de cette période l'une des plus prospères et des plus brillantes de l'histoire de la maison de Longueville[1]. Qu'il suffise de rappeler les négociations qui aboutirent à un accord avantageux et inespéré avec les margraves de Bade, la réunion définitive de la seigneurie de Valangin au Comté, réalisée à travers mille obstacles et qui préserva notre pays du danger d'être démembré.

Marie de Bourbon vint à Neuchâtel au début de son règne; plus tard elle gouverna tout en restant en France; l'attention avec laquelle elle suivait les affaires, l'exacte information qu'elle prenait de toutes choses se manifeste dans les lettres nombreuses qu'elle adressait aux autorités et aux particuliers : gouverneurs, Conseil d'Etat, Conseils de la ville, ambassadeurs de France auprès des cantons, envoyés munis de pouvoirs extraordinaires que la princesse envoyait de temps à autre pour surveiller l'administration du pays et lui en rendre compte.

Si l'on pouvait une fois réunir l'ensemble de la correspondance échangée entre Marie de Bourbon et ces divers personnages, on aurait le tableau le plus curieux et le plus intéressant de l'histoire de Neuchâtel à la fin du XVIme siècle. Par malheur cette correspondance est fort dispersée; à côté d'un grand nombre de lettres conservées aux Archives de Neuchâtel ou dans différentes bibliothèques de Paris[2], beaucoup d'autres se trouvent dans des archives particulières. Les deux

[1] Cf. Montmollin. *Mémoires,* Neuchâtel 1830, I, p. 122-143.
F. de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel,* Neuchâtel 1840, p. 337-386.

[2] Cf. Ed. Rott. *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives... de Paris,* Berne 1882-1886, tome Ier, p. 417 sq.; III, p. 782; IV, p. 629; et *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses,* Berne 1900 et suiv., tome II *passim.*

Quelques fragments de cette correspondance, copiés par F. Berthoud à la Bibliothèque de l'Institut ont été publiés par Louis Favre : *Musée neuchâtelois,* 1871, p. 83-94, 109-122.

pièces qu'on trouvera plus loin appartiennent à M. Arnold Robert qui a bien voulu en réserver la publication au *Musée neuchâtelois*.

Quelques indications sommaires sur les personnages qui paraissent dans ces lettres et sur les affaires qu'elles mentionnent ne seront sans doute pas inutiles :

Claude Mango, seigneur de Vuillerens, Villavé, Villerseaux et Boinville, ancien avocat au Parlement de Paris, avocat de la maison de Longueville (1572) fut envoyé en Suisse à plusieurs reprises. Montmollin fait grand éloge des relations adressées par cet ambassadeur à la princesse, relations qu'il dit avoir vues dans les archives de Trie.

Jean Grangier, seigneur de Lyverdis et de Gagny, ambassadeur du Roi de France aux ligues suisses, de 1573 à 1587, fut délégué par Marie de Bourbon à Neuchâtel pour mettre fin aux différends entre le souverain et la ville ; son nom est resté attaché à la transaction qu'il réussit à conclure en 1585.

Nicolas Brulart, marquis de Sillery, seigneur de Puisieux, fournit une longue et brillante carrière ; ambassadeur du Roi de France en Suisse de 1588 à 1595 et de 1601 à 1602, il fut l'un des négociateurs de la paix de Vervins (1598) et devint plus tard garde des sceaux (1604-1607) et chancelier de France (1607-1623).

Le comte de Saint-Pol est le second fils de Louis d'Orléans et de *Marie de Bourbon : François, comte de Saint-Pol et duc de Fronsac*, mort en 1631. On voit les précautions prises par Mango pour que ni ce prince, ni sa belle-sœur Catherine de Gonzague, veuve d'Henri Ier, ne pussent se mêler à la direction des affaires de Neuchâtel.

Marie de Bourbon avait fait don du prieuré de Bevaix, terre importante et d'un bon revenu, au capitaine Abraham Mouchet. Le Conseil jugea cette libéralité fâcheuse et décida de faire à la princesse de sérieuses représentations en refusant à Mouchet de le mettre en possession de son bénéfice avant d'avoir écrit à Madame[1].

Mango parle plus loin d'un mariage et d'arrangements de famille qui devaient être pris en conséquence ; nous n'avons pu découvrir à quel projet il fait allusion.

Le destinataire de la lettre de Marie de Bourbon est Béat-Jacob Vallier, seigneur de Saint-Aubin en Vully, membre du Conseil de Soleure, gouverneur de Neuchâtel de 1596 à sa mort en 1623, fils du précédent gouverneur René Vallier.

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 27 octobre 1598.

On voit que la princesse attachait une grande importance à l'établissement des *quernets* ou *aveux* qu'on devait lui rendre. Il s'agit des reconnaissances, portées dans des registres officiels, des terres du pays et des charges dues par elle au souverain. Cette opération fut poursuivie dans tout le pays et les mentions qui s'y rapportent reviennent constamment dans les manuels du Conseil d'Etat pendant les dernières années du XVIme siècle.

L'abri était, comme on sait, le prix moyen des grains, fixé chaque année par le Conseil d'Etat; cette évaluation servait de base aux comptes des receveurs pour l'appréciation en argent des recettes qu'ils avaient perçues en nature.

En 1600, sur la demande du Conseil d'Etat, à laquelle la princesse répond favorablement, comme en témoigne sa lettre, l'abri fut fixé au commencement de l'année[1].

Le seigneur d'Urtines (Urtenen près Jegisdorf) est sans doute Ulric de Bonstetten, mort en 1608, fils de l'ancien gouverneur Jacques de Bonstetten. Par son mariage avec Anne de Neuchâtel il était devenu seigneur de Vaumarcus et de Travers.

I

Monsieur de Beauclerc[2]

Monsieur *I'escris a Madame l'affaire*[3] de Solleurre comme elle a passé, Fors que ie ne luy ay ozé remarquer comme l'obligation n'est conceue qu'en qualité de Tutrice, Sans qu'elle y demeure aucunement obligée en son nom, Ni que les terres de Valangin & de Coulombiers y soient obligées, Dont vous scavez trop mieux Monsieur et l'importance et le service qui luy a esté rendu en ce fait et qu'elle ressentira quelque iour Combienque ce soit chose qui a esté fort disputée delapart des dits Srs de Soleurre. Mais Ie n'en ay ozé faire mention par ma lettre, d'autant que iugeant que ma dite Dame ne voudra prendre resolution en ceste affaire que par le conseil et advis de Madame sa belle fille, et de monseigr le Comte de St Pol. I'ay estimé n'estre de son service de remuer ceste difficulté *Comme aussi pour le fait* de l'Inventaire des titres du tresor que iay commencé et me promets y mettre une fin. Y aiant mis huit ou dix hommes apres ascavoir deux des miens, le secretaire d'Estat & son fils, deux commissaires avec chacun un homme, et moy. J'ay prins pour ma part les titres en latin, mes deux hommes les Françoys et les autres ceux en Allemand. Ie n'ay voulu

[1] Manuel du Conseil d'Etat, 12 mars 1600.

[2] *Mango, Beauclerc* et *Lyverdis* composaient alors à Paris le *conseil* de Marie de Bourbon.

[3] Les passages en italique sont soulignés dans l'original.

toutesfois en donner advis a ma dite Dame, d'autant qu'il a passé devant mes yeux des titres de telle consequence, que iay eu crainte que ce fait peust apporter umbrage a quelques uns. *Ni aiant chose* quelconque des droits de ce Comté, dont ie ne puisse par titres et non par discours en faire veoir la verité. Outre les titres en latin Ie reveoy ceux en Françoys. et recole l'Inventaire du tout Et combienque ce soit une euvre fort laborieuse I'espere en venir a chef Et la rapporter a ma dite Dame avec un tel ordre qu'il n'y aura rien de caché. I'ai estimé que ces deux points ne devoient estre representés qu'a vous. *Et neantmoins* pour lever tout soupçon I'ay escrit un mot a ma dite Dame la duchesse de Longueville que vous trouverez ouvert remettant a vostre jugement de luy faire rendre ou non. Il vous plairra prendre guarde que si Madame prent conseil de ratiffier le traitté fait à Solleurre, *que sa ratiffication* soit en la mesme qualité, sans faire mention que ce soit par l'advis de ma dite Dame sa belle fille ni de mon dit seigneur le Comte, pour ne leur donner aucune part du gouvernement des affaires de deça et conserver a ma dite Dame en son entier le droit qui luy appartient; vous en jugez la consequence. Laquelle neantmoins n'avoit esté preveue par le pouvoir qu'elle m'a envoié *pour l'endossement des quinze mil escus lequel ie n'ay pu effectuer* pour les raisons qu'il vous plairra veoir par la lettre que i'escris a ma dite Dame, auxquelles il vous plairra pourveoir.

Il y a plusieurs affaires pardeça dont ie ne vous doibs attedier, remettant a en faire relation a ma dite Dame pour les regler. Mais ie ne puis que ie ne vous parle derechef de l'infeodation du prieuré de Bevaix qui est de telle importance qu'elle pourroit quelque iour causer la perte du Comté Et demapart je seray bien aize d'en avoir les mains nettes. Ie vous ay mandé comme l'affaire c'est passée Et veoy tous les iours a l'oeil en dautres d'importance comme l'on s'y est gouverné. Mais ie le vous diray a bouche. Seulement il vous plairra veoir pour le present le double d'une lettre que ma dite Dame a escrit au Cap^ne^ Mouchet, qu'il a fait veoir en plein Conseil. Vous iugerez si elle est du style qu'elle doit, et si c'est pour nourrir paix et concorde en ce lieu, et entretenir les officiers au devoir et fidelité qu'ils doivent a ma dite Dame, les uns perdants courage en toutes affaires par un tel traittement, de se veoir blasmés d'un bon et saint conseil, les autres prenants esperance de s'en prevaloir, se promettants qu'apres les prieurés, les abbaies, les seigneuries, les dixmes et autres droits de quelque valeur et qualité qu'ils soient pourront passer, comme lon en a deja donné et prins de grandes esperances que l'on entretient pardeça.

Ie vous envoie une minute des lettres que madame peut escrire a ceux qui se sont emploiez au fait de Solleurre. Non qu'elles ne partent mille fois mieux de vostre main, mais il ne faut pardeça ni trop ni trop peu de respect, les lettres servant de titres. Et me souvient avoir apprins de Mr de Lyverdis et depuis encores de Mr de Sillery que les moindres lettres sont d'importance pardeça dont ie ne recognois que trop la verité.

Au surplus Monsieur Ie suis bien aize du mariage pour beaucoup de respects mais specialement pour veoir la fin de ce long procès. Ma pre-

sence comme vous scavez trop mieux, n'y peut servir de rien et neantmoins puisque Madame l'a agreable et vous I'espere que les affaires se disposeront en telle sorte en ce lieu que les aiant accommodées au service de ma dite Dame je pourray dedans le quinziesme ou vintiesme du mois prochain me rendre près de vous.

Cependant vous pouvez Monsieur convenir avec Madame de Nemours de la valleur des terres qu'on luy baillera, prenant pied sur les baux faits auparavant la guerre, comme aussi vous en accorder avec Madame la Duchesse avec telle prudence que l'amitié demeurera conservée entre la mere et la fille et le respect a celle qu'il appartient. Mais comme vous scavez que c'est une affaire tres difficile Et a laquelle lon peut faire naistre du trouble, *la longueur a mon advis y est mortelle* et seroit le meilleur d'obliger a la chaude les volontés et les lier si estroittement qu'il n'y eust plus lieu de desdit.

Monsieur Ie prie Dieu qu'il vous donne en santé heureuse et longue vie. De Neufchastel ce vij^e^ Novemb^re^ 598.

Vostre tres humble et obligé serviteur

MANGO.

(Autographe.)

Au dos: Mr Mango du XXVIIIme No^bre^ 1598.

II

Monsieur Vallier; par la lettre commune[1] que je vous escris, vous scaurais assez comprendre quelle est mon intention sur la reception des quernetz, ou adveuz que lon me doibt rendre, laquelle je ne laisseray encores de vous repetter, pour la vous confirmer daventaige; Qui est dy faire inserer bien particulièrement, et par le menu, le denombrement de tous les droictz tant souverains qu'aultres, qui appartiennent à mon Comté, afin qu'ilz ne me soient plus revocquez en doubte, a lavenir, Ainsy que vous avez fort exactement et par ung sage Conseil commencé a faire, par le project que vous m'avez envoyé lequel je recognois bien avoir esté dressé avec beaucoup de peine, et de diligence, et que c'est a vous en particulier a qui j'en dois avoir le gré, comme aussy est ce sur vous seul que je m'en confie, et que j'en attendz la perfection. Je vous prie donc dy voulloir faire mettre la bonne main en dilligence, et de vous assurer que de ma part je ne me departiray en chose queiconque du moindre des droictz qui appartiennent a mon dit Comté, dont je vous ay quelque fois escrit que jestois beaucoup plus jalouse que du revenu, et non sans bonne raison; Tellement que toutes les difficultez qui pourront survenir contre le S^r^ d'Urtines, en la reception de son quernet, vous pouvez confidemment les rejetter sur moy, et sur l'expres commandement que vous direz en avoir receu de moy Comme m'advertisssant des difficultez qui sy presenteroient; et me don-

[1] Au Conseil d'Etat.

nant l'advis de ce qui si doibt faire je ne feray faulte de le vous renvoyer comme venant de mon propre mouvement, et des Srs du Conseil qui sont pres de moy, Car je seray bien ayse de vous descharger de l'ennuye que les contentions qui en pourroient naistre vous pourroient apporter, et m'en charger tant pour vostre contentement particulier, q'uaussy qu'aveq ceste correspondance de volontez, vous me demeurerez beaucoup plus utile, pour conduire les affaires, a ce qui sera de la raison, Et principalement celle des quernetz que j'affectionne sur toutes autres.

Quant a ce que vous me representez du faict des abris, vous en ferez pour ceste année ainsy que vous le jugerez pour le mieux en aiant assez de confiance en vous aussy que je recongnois bien par lestat que vous m'avez envoyé que vous serez pressé des censes. Par vostre precedente vous m'avez mandé que vous desiriez aller à Lyon; Je le trouve bon, mais je vous prie de rechef de donner ordre auparavant votre partement a la seuretté des affaires de mon Comté, a ce qu'en vostre absence il ny soict rien entrepris contre mon service. Je ne suis encores du tout d'accort avecq Madame ma belle fille, J'en ay toutesfois bonne esperance dont je vous donneray advis certain lors que ce sera faict. Mais ce pendant il fault veiller a tout et cest sur vous que je m'en repose. Et sur ceste asseurance je prie Dieu Monsieur Vallier qu'il vous donne en santé heureuse et longue vye A Trie ce dernier febvrier 1600.

Vostre affectionnee bienbonne maistresse et amye

Marie de Bourbon. *(Signature autographe.)*

Au dos :

Monsr Vallier
Gouverneur et lieutenant général en mon Comté souverain
de Neufchastel en Suisse.

Lettre de Madame du dernier febvrier 1600[1] touchant la reprise des fieffs, les abris et un voyage a Lyon[2].

Cachet aux armes de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville.

Marie de Bourbon mourut à Paris l'année suivante, le 7 avril 1601.

Arnold Robert.

[1] Ces mots de l'écriture de Jaques Vallier.
[2] De l'écriture de Jaques de Stavay.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Juillet-Août 1908, p. 151.)

1651-1652. 386. Delivré au wasmeister, pour avoir tué les chiens, l'année 1651, apert billet du 19 aoust 1651, lequel billet avait esté obmis au compte précédent, 25 liv.

386. Delivré à Jean Lasche, pour payement d'une paire de bas de laine que Messieurs ont fait présent à la fille de feu Arnold Royet, apert billet du 6 nov. 1651, 2 liv. 9 gr.

388. Delivré à Jaques Besancenet de Boveresse, pour avoir tué un loup en janvier passé comme est apparu par l'attestation de Monsr le Capitaine et chastellain de la baronnie de Vautravers, apert billet du 16 février 1652, 3 liv.

388vo. Delivré à Jérémie Humbert, de la Sagne, résidant rière la Baronnie du Vautravers, pour avoir tué deux louves, une jeune, et une vieille, comme est apparu par attestation l'une du Sr Secretaire L. Jeanneret du 7 déc. 1651 et l'autre du 9 janvier 1652, signée par le S^r lieutenant Blaise Petitpierre, apert billet du 17 fev. 1652, 5 liv.

389. Delivré à Jean, ffeu Grand Jaques Sandoz, pour avoir tué 2 jeunes loups serviers, comme est apparu par attestation du Sr Claudi Petitpierre, maire des Chaux, l'ordonnance du 6 mars 1652, 3 liv.

390. Delivré au Vasenmeister, pour son salaire d'avoir tué les chiens la présente année, apert billet du 14 aoust 1652, 25 liv.

391vo. Le 26 déc. 1651 délivré à Jean Fontanne de la Bonneville pour avoir prins un loup, le lundi devant Noël 1651, 10 batz

394. Item deux livres de giette imposez à Magdalaine Sandoz pour 1650 et 1651, laquelle n'en veut rien payer pour avoir esté au service de Messrs pour l'instruction de la jeunesse.

1652-1653. 424. [Parmi ceux qui payent le giette]: un vigneron, nommé David, qui a espousé une cousturière, nommé Jeanne Vorpeillat, (en la grand'rue) 5 liv.

428. Rapport de Jean Merloud, forestier, du 4 juillet 1653: A rapporté Pierre, fils de Jean Bonhoste, Jonas Paris et son Allemand, ayant coupé chacun un fais de cercle de coudre[1] à Vauxseion, pour ce chastié pour chascun, 3 liv. cy 9 liv.

[1] Un faisceau de branches de noisetier pour faire des cercles.

433. Plus payé à Guillaume de Pierra, la partie de 7 1/2 liv. pour le payement du reste de son gage, à cause du service rendu l'espace d'un mois pour le secours de L. E. de Berne, par billet signé du 4 juin 1653, 7 1/2 liv.

Payé à Alexandre Lavoret la partie de 7 1/2 liv. pour le payement du reste de son voyage, à cause du service rendu pour tambour, l'espace d'un mois, pour le secours de L. E. de Berne, après 12 1/2 liv. desja receues, billet signé du 30 may 1653, 7 1/2 liv.

Item à Vuillaume Vuarnod, par billet du 4 juin 1653.

433vo. Item à David et Jonas Fauche, par billet du 6 juin 1653.

Payé au vassmeister pour ses peines et sallaires d'avoir tué les chiens, appert billet signé du 13e aoust 1653, 25 liv.

Payé au Sr Mre Bs Dardel, pour une journée qu'il a employée à aller par les villages de la Coste communiquer une lettre de L. E. de Berne lesquels advertissoyent tant les bourgeois de dedans que de dehors à tenir prêt le secours que leur devons à forme de la combourgeoisie, par billet du 20 aoust 1653, 3 liv.

435. [Parmi les postes que le boursier supplie lui estre déduit, on lit]: David Savoye estant mort et n'en pouvant en aucune façon rien recevoir pour son giette, 5 liv.

1653-1654. 468. [Parmi ceux qui payent le giette à la rue du Chasteau]: Jean Richard, fils de la sage femme; à la rue des Chavannes: le beau fils de la sage femme Magdelaine, 5 liv.

472vo. Delivré au Sr J.-Jacques Bachoffen, apotticaire, pour son gage, 50 liv.

473. A Josué Favargier, pour son gage de tambour, 80 liv.

474. Payé au wassmeister, pour son sallaire d'avoir tué les chiens la présente année, fait le 29e aoust 1654, 25 liv.

475. Payé à David Robert, dit Charrue et Dd GrandJean Contessa, pour un loup qu'ils ont tué comme a esté veu par l'attestation produicte du 4 juin 1654, 3 liv.

476vo. A David Fussy pour le payement du reste de son gage, à cause du service rendu l'espace d'un mois pour le secours de L. E. de Berne, billet du 7 juin 1653, 7 1/2 liv.

476bis. A Jean feu Pierrellon Greset, de Travers, et consorts pour avoir tué une oursesse et une loue, billet du 22 febvrier 1654, 3 liv.

A Jaques Collomb de Preslas pour avoir tué un loup servié, billet du 24 fév. 1654, 2 liv.

476bis vo. A J.-Jaques Lerre d'Enges, pour avoir tué un loup servié, billet du 5 mars 1654, 2 liv.

477. Au Sr Abraham Favargier, Bauwher, pour une journée qu'il avoit employé à faire venir les bourgeois de Rochefort, pour le premier secours qui fust envoyé à L. E. de Berne, billet du 11 sept. 1654, 5 liv.

477vo. A Guillaume Bosle des Verrières, pour avoir tué un loup, billet du 5 janv. 1654, 3 liv.

480vo Le 23 may 1654 dellivré 12 batz à Daniel Lourremier et au fils de Pierre Quinche, pour avoir mené un macle à la Joux de Messrs, qui n'avait voullu aller lorsque les vaches montèrent, 3 liv.

1654-1655. 507vo. [Parmi ceux qui payent le giette à la Grand Rue], Abram Henzeli dit Tout le monde, forain, 1 liv.

508. Item, Jaques Regnaud dit Tout d'or, 5 liv.

Item, à la rue des Moulins, Susanne Richard, sage-femme, Jean Richard, son fils, 5 liv.

Item, le sieur J. Jaques Pachoffen, appotticaire, 5 liv.

509. Item, à la rue des Chavannes, la sœur Magdelaine, sage femme, 5 liv.

Item, La fille de Hans Mag qui traffique, 5 liv.

526vo. La cousturière (Catherine N.) demeurant chez la Barbeli de Thielle dit ne rien devoir pour s'estre mariée à Jocob Bros et partant quitte, 2 ½ liv.

517. Payé à Jaques Mathille de la Sagne, pour avoir tué deux ourses par billet du 16 nov. 1654, 3 liv.

518. Payé à Jean Grenot pour avoir peint et mis en coulleur l'aigle à l'enseigne des enfans de la Rue des Moulins, billet du 21 fév. 1655, 10 liv.

518vo. Payé à Abraham Crede Jacob et Abraham Robert du Vaux St Imyer et Josué du Comun de la Chaux de Fond pour avoir tué deux loups cervié, attestation apparue par billet du 17 mars 1655, 4 liv.

A Abraham Gallon pour avoir tué un loup, apert billet du 10 avril 1655, 2 liv.

A monsieur le Banneret Merveilleux pour apliquer aux frais qu'il luy convient employer au voyage qu'il doit faire à Berne avec le Sr Mre des Clefs Tribollet pour le regard du sel marrin blanchi, est ce outre un autre billet de 50 liv. adressé au Sr recepveur Louis Rosselet, billet du 22 mars 1655, 30 liv.

520. Payé à Guillaume Fras et consorts pour un ours prins au Champ du Moullin, billet du 9 juin 1655, 3 liv.

520vo. Au Vasemeister, pour avoir tué les chiens la présente année, billet du 17 aoust 1655, 25 liv.

528. Le fils de feu Pierre Quinche, fort jeune, prie luy estre quitté 8 livres pour avoir esté rapporté 2 fois par le forestier, n'en pouvant rien avoir, et dit avoir amené seullement la queue du chesne du fils d'Abraham Heinzely, 8 liv. En note: S'en fera payer.

532vo. Le même article figure à nouveau, mais en marge: Passé sauf à luy faire une bonne sensure.

1655-1656. XXII. 50vo. Au sieur Docteur Perrot, luy ayant delivré les 2 premiers Quartemps qu'il a desservi de sa charge. Jusques à ce qu'on luy a baillé son congé, 87 ½ liv.

A Daniel Poncier, pour son gage d'enseigner les jeunes filles, soit sa femme, 40 liv.

Plus pour le louage d'une maison, 60 liv.

55. Item receu un billet de la somme de 3 livres pour un loup que certains du Vautravers portoyent, comme est à voir par le dit billet du 29 janvier 1656, 3 liv.

56vo. Item receu un billet du S[r] Samuel Bourgeois de 50 liv. pour reste de ses gages qu'il a desservy aux guerres de Berne, comme est à voir par le dit billet du 18 mars 1656, 50 liv.

59. Du 13 déc. 1655 j'ay delivré à Abram Besancenet du Vauxtravers, pour un loup qu'il portoit, 12 batz.

1656-1657. 113vo. Au sieur D[r] Bonnet pour son gage, 100 liv.

Au dit D[r] Bonnet, pour le louage d'une maison, 60 liv.

Encore au même pour le louage d'un courtil, 15 liv.

117. Plus receu un billet de 8 batz pour un loup d'un certin de Couvet datté du 10 febvrier 1657, 2 liv.

Plus delivré pour 4 loups, datté du 24 fév., 6 liv.

(A suivre.) W. Wavre.

PETITE CHRONIQUE

*** *Fouilles au Château de Colombier.* — Les constructions romaines mises à jour dans le voisinage des casernes prennent un développement de plus en plus considérable. A l'est de la villa romaine, dont nous avons parlé dans les précédentes chroniques, un mur se poursuit sur une centaine de mètres et doit être en relation avec le portique mentionné par DuBois de Montperreux.

Entre la villa romaine et l'arsenal, plusieurs gros murs; dans un angle, un four à chaux circulaire de 4^{m},50 à 5 m. de diamètre; plus loin, des murs avec parties saillantes en demi-lunes. Sous la cantine des officiers, on a relevé une série de murs dont la disposition exacte n'est pas encore reconnue et qui entourent de petits locaux carrés ou rectangulaires, de 2 à 8 m^{2} de surface. On a mis à jour également en cet endroit la partie inférieure d'un grand escalier, formé de 4 marches, qui part d'une porte en plein-cintre. On fouillera sous peu une partie de la cour, spécialement du côté de la cantine des officiers, pour consolider le mur qui n'a pas de fondations à cet endroit.

*** *Séance de la Société suisse de préhistoire.* — Cette société a tenu sa première séance ordinaire sous la présidence de M. Wiedmer-Stern, directeur du Musée de Berne, le 18 octobre à Neuchâtel, dans la grande

salle de l'Hôtel de ville. Une soixantaine de personnes y assistaient. Après les affaires courantes, on a entendu des travaux ou communications de MM. Marius Besson, sur le cimetière barbare de Lussy, David Viollier, sur les fouilles de Kaiseraugst, Fritz Sarasin, sur les fouilles préhistoriques qu'il a faites à Ceylan, Wiedmer-Stern, sur le cimetière romain de l'Enge près de Berne. Au dîner, des paroles très cordiales ont été échangées entre M. Ph. Godet, au nom de la Société d'histoire, et M. Wiedmer-Stern. M. le pasteur Rollier a lu des vers applaudis. Ensuite, on s'est dirigé vers la station de la Tène, qu'on a visitée sous la conduite de M. W. Wavre.

*** *Buste en bronze de Gœthe.* — Le 22 octobre s'est vendu à Francfort s. M., chez Léo Hamburger, un petit buste en bronze original de Gœthe, de 37 cm. de haut. Le catalogue l'attribuait à notre graveur neuchâtelois, Henri-François Brandt, et certes cette œuvre lui aurait fait honneur; — mais dans un article paru dans la *Gazette de Voss*, du 25 octobre 1908, Mlle Lehnert, la petite-fille de Brandt, prouve qu'il est de la main du sculpteur Rauch. — Il a été acquis par le *Gœthehaus* à Francfort s. M.

*** *La Tène.* — Malgré la saison propice, les fouilles ont dû être suspendues vu l'arrivée en trop grande quantité de l'eau par le sous-sol et il a fallu s'occuper de l'acquisition et de la mise en action de pompes plus puissantes que celles dont nous disposions et mises en mouvement par des moteurs modernes. Les travaux ont été repris le 30 novembre.

*** *Cadran solaire à Auvernier.* — En démolissant un mur à la maison de M. Albert Vuagneux, au commencement de novembre 1908, on a trouvé un cadran solaire disposé sur trois faces d'une sorte de chapiteau carré de 14 cm. de côté; les quatre angles inférieurs sont arrondis de manière à former un petit fût cylindrique de 13cm,5 de diamètre et de 25 mm. de hauteur; sur un des côtés, dans un entrelacs, une armoirie, surmontée des lettres P D B, à un chevron à deux petites étoiles au chef et à une grande fleur de lys en pointe — ce doit être l'armoirie Bachelin, famille originaire d'Auvernier. Sur la face opposée, un cadran solaire en demi-cercle allongé, donnant les heures de 6 heures du matin à 6 heures du soir; sur une des faces intermédiaires, celle qui devait être tournée à l'est, un autre cadran, en forme de dessous de fer à repasser, donnant les heures de 5 heures du matin à 11 heures; sur l'autre face, celle de l'ouest, un cadran de même forme, donnant celles de 1 heure à 7 heures du soir. La bande du haut de ces trois faces est décorée de rinceaux et d'arabesques.

Cet intéressant monument n'est pas daté, mais paraît être de la fin du XVIme siècle. Nous espérons qu'il trouvera sa place au Musée.

*** *Serrières.* — Les ouvriers travaillant sur l'emplacement de la villa romaine dont il a été parlé précédemment, ont encore recueilli un denier de l'empereur Tacite, 275-276 après J.-C.: A.) IMP CM CL TACITUS AUG. Buste radié à droite. R.) SALUS AUG. La déesse Salus debout à gauche donnant à manger au serpent, de la gauche elle tient un sceptre, à l'exergue XXI.

On nous a remis comme provenant de la même localité, mais trouvé dans des fouilles antérieures près de la propriété Hæussler, à Tivoli, sur un point où l'on a constaté autrefois des restes de constructions, un moyen bronze d'Aurélien, 270-275 après J.-C.: A.) IMP AURELIANUS AUG. Buste lauré et cuirassé à droite. R.) RESTITUT ORBIS. La victoire tendant une couronne à l'empereur.

*** *Cimetière burgonde à Auvernier.* — En défonçant une vigne au lieu dit la *Bouerbe* ou plutôt le *Tertre* sur le territoire d'Auvernier, au bout du premier chemin en cul de sac, à droite, après avoir dépassé le cimetière d'Auvernier, dans la direction de Colombier, James Troyon-Tribolet, vigneron de M. Pierre de Meuron, a mis au jour en novembre 1908 quinze squelettes plus ou moins bien conservés gisant à 50 cm. de profondeur, l'un d'eux mesurant $1^{m},80$, le plus petit $1^{m},40$. Les corps étaient placés du nord au sud, sauf le plus petit, placé de l'ouest à l'est, la tête à l'ouest et le nez contre terre. Il n'y avait ni dalles ni pierres autour des corps; on a retrouvé par contre le long des corps un scramasax avec traces visibles du bois de la poignée, une boucle de plaque de ceinturon et un bouton en bronze à tige avec entrelacs de la grandeur d'une pièce de 20 centimes. Ces objets, que M. de Meuron a eu l'amabilité de donner au Musée, permettent de fixer comme date à ce cimetière l'époque burgonde.

W. W.

*** *Exposition d'objets anciens à Colombier.* — En vue de réunir des fonds pour construire une salle de conférences, MM. J. Hügli et J. Kretschmar-Perrin, de Colombier, ont organisé une exposition d'objets anciens prêtés par des habitants de la localité et des villages avoisinants. Cette entreprise a eu un si grand succès qu'il a fallu prolonger la durée primitivement fixée pour l'ouverture de l'exposition. Du 22 novembre au 3 décembre elle a reçu de nombreux visiteurs. Parmi les objets de toute sorte qui ont retenu l'attention du public, figuraient, entre autres, un jeu complet d'échantillons d'une fabrique d'indiennes de Cortaillod au XVIIIme siècle, des portraits (un pastel inédit de Berthier), des armes, des meubles, une très riche collection de gravures anciennes. Pour beaucoup, cette intéressante exposition aura été une révélation de tout ce que telle localité de notre pays possède encore en fait d'objets curieux et d'une incontestable valeur historique. Il est à souhaiter que cette tentative si réussie soit renouvelée dans d'autres parties de notre canton. (Voir le *Courrier du Vignoble*, n°s 134-142, la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, n° 278, et la *Suisse libérale*, n°s 280-281.)



TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLV

ANNÉE 1908

Pages

Le Comité. — Aux abonnés du *Musée neuchâtelois* 5
Dubois, Aug. — Un billet inédit de J.-J. Rousseau à Isabelle d'Ivernois . . . 56
Du Pasquier, A. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Procès-verbal de la séance administrative du 25 juin 1908 au Château de Valangin 160
— Procès-verbal de la XLIIIme assemblée générale à Saint-Blaise le 12 septembre 1908 214
Favarger, Pierre. — Attestation d'apprentissage de Ferdinand Berthoud . . 100
Grellet, Pierre. — La XLIIIme réunion de la Société d'histoire à Saint-Blaise . 204
Godet, Marcel. — La vie de Neuchâtel au milieu du XVIIme siècle 227
Godet, Philippe. — Lettres inédites de Mylord Maréchal 83
Perregaux, C. — Ferdinand Berthoud et son œuvre (avec portrait et planches) 41
Porchat, F. — Le journal d'Abram Ducommun en 1749 104
Robert, Arnold. — Lettres de Claude Mango et de Marie de Bourbon . . . 249
Robert, Ch. — Max Diacon (avec portrait) 27
— Un exemplaire de la chronique de Stettler aux armes de la ville de Neuchâtel 35
— Châteaubriand candidat à la charge de gouverneur de Neuchâtel . . . 147
Vouga, Paul. — Voir *Wavre, William.*
Wavre, William. — Le gouvernement dans l'embarras à propos d'Orange . 29
— Extrait des comptes de la Bourserie de la ville de Neuchâtel (suite) 110, 151, 255
— Les fontaines de Laurent et Jacques Perrod, à Neuchâtel et à Lausanne (avec planches) 220
Wavre, William et *Vouga, Paul.* — La Tène: fouilles de 1907 (avec vue et deux cartes) 59
*** — *Promenades neuchâteloises en France.* Dijon (avec planches) . . . 7
— Château-Renault (avec héliogravure et planches) 73
— Noyers (avec planches) 121
— Montgommery (avec planches) 136
— Trie (avec héliogravure et planches) 169
— Saint-Pol (avec planches et table généalogique) 199
— Durnes 217

PETITE CHRONIQUE

Découverte de sépultures à Cressier. — Poignard du XII-XIIIme siècle pêché dans le lac. — Découverte d'ossements et de poteries romaines au Landeron. — Médailles romaines aux *Tuiles*, près de Saint-Blaise. — Lettres de J.-J. Rousseau à Samuel de Meuron et à Isabelle d'Ivernois données à la Bibliothèque de Neuchâtel. — Traduction allemande de *Caliste* et des *Lettres de Lausanne*. — Saisie du bateau à vapeur l'*Industriel* par les autorités fédérales en 1847. — Couleurs prussiennes arborées par l'*Industriel* en 1842. — Note sur Pierre Tassard, évêque de Chrysopolis 1528, et sur Jean Bard, premier curé de La Chaux-de-Fonds 37

Pages

Découverte d'objets romains aux *Tuiles*, près de Saint-Blaise. — Monnaie romaine aux Ponts. — Bracelet de l'époque de la Tène trouvé à Cornaux. — Armoirie sculptée à l'auberge du Pont de Thielle. — Lettres de J.-J. Rousseau à Abram de Pury données à la Bibliothèque de Neuchâtel. — Chansons politiques de 1831 à 1856, lettre de l'avocat Bille (1832) et notes de F. Delachaux (février 1848), publiées dans le *National suisse*. — Lettres du comte Gorani sur son passage à Neuchâtel 70
Fouilles de la Tène en 1908. — Monnaie romaine à Auvernier. — Maison romaine à Serrières. — Documents sur les événements de 1831, 1848 et 1856 publiés par Arnold Robert. — Automates Jaquet-Droz 118
Villa romaine de Serrières. — Villa romaine de Colombier. — Bâtiment romain à Lignières 167, 215, 259
Fouilles de la Tène. — Monnaies romaines à Hauterive 216
Séance de la Société suisse de préhistoire. — Cadran solaire du XVII[me] siècle à Auvernier. — Buste de Gœthe attribué faussement à F. Brandt. — Exposition d'objets anciens à Colombier. — Cimetière burgonde à Auvernier 259

PLANCHES

Le château de Dijon 11
Dijon en 1574 21
Hôtels de Rothelin et de Hochberg à Dijon (plan) 22
Max Diacon 27
Montre de Ferdinand Berthoud 42
La Tène vue de Chaumont 59
Château-Renault (plan) 74
» tour d'entrée 75
» vue du château 77
» cour 79
» donjon 81
Noyers au XVI[me] siècle (plan) 122
» vue de 1610 123
» restes de la forteresse 124
» porte de Tonnerre 125
» tour 126
» l'ancien prêche protestant 127
» maison du XVI[me] siècle 129
» arcades 130
» porte intérieure 131
» porte sur le Serain 133
Montgommery (carte) 137
» le vieux château (plan) 138
» château 139, 141
» pigeonnier 143
Trie-Château, vue d'ensemble 171
» porte de Chaumont 173
» porte de Gisors 175
» église 177, 179
» ancienne mairie 181
» le château en 1665 183
» plan de 1703 185
» porte du parc 187, 188
» fac-simile de la signature de Thérèse Levasseur 190
Saint-Pol (plan) 195
» vue 198

PLANCHES ET CARTES HORS TEXTE

Pages
Tombeau de Marie de Savoie à Dijon 16
Tapisserie du Musée de Dijon (siège de 1513). 24
Ferdinand Berthoud 40
Pendule de Ferdinand Berthoud 48
Les fouilles de la Tène (deux cartes) 72
Vue de Noyers 128
Fontaine du Banneret à Neuchâtel 221
Fontaine de la Justice à Lausanne 225

HÉLIOGRAVURES

Antoinette d'Orléans, marquise de Gondy 72
Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville 168

ERRATA

Page 27, 2me ligne du titre et ligne 12 : *au lieu de* 1857, *lisez* 1851.
» 35, ligne 4, et page 36, ligne 6 : *au lieu de* Guenot, *lisez* Grenot.
» 36, ligne 11 : *au lieu de* becqué et membré d'or, *lisez* becqué et membré de gueules.
» 126, légende de la vignette : *au lieu de* porte de Vernoise, *lisez* Venoise.
» 130, ligne 4 en remontant : *au lieu de* Chevilly, *lisez* Chemilly.
» 135, ligne 9 en remontant : *au lieu de* Edouard, *lisez* d'Edouard.
» 230, note 1 : *au lieu de* vingt-deux années, *lisez* aunées.
» 235, note 3, ligne 6 : épousa en secondes noces, *ajoutez* en 1670.



MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

XLVI[me] ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ
1, Rue du Temple-Neuf, 1

1909

AUX ABONNÉS DU « MUSÉE NEUCHATELOIS »

Nos lecteurs ne s'attendront pas à trouver ici une longue préface; nous ne saurions que leur répéter ce que nous leur disons tous les ans à pareille époque: notre sincère reconnaissance pour l'appui qu'ils nous ont accordé jusqu'ici; notre espoir qu'en nous demeurant fidèles ils continueront à assurer l'existence de la modeste revue fondée voici bientôt un demi-siècle pour faire connaître l'histoire de notre pays.

Nous avons fait tous nos efforts pour que le *Musée* de 1908 tînt une place honorable dans cette série déjà longue et nous aimons à croire que le texte aussi bien que la partie iconographique de ce volume a pu satisfaire nos abonnés. Grâce à une allocation de la Société d'histoire, nous avons pu donner deux excellentes cartes des fouilles de la Tène, dont le prix élevé dépassait nos moyens; la générosité de l'auteur des *Promenades en France* a continué à enrichir d'une illustration luxueuse ces intéressants articles.

Nous avons éprouvé une satisfaction particulière à voir plusieurs nouveaux collaborateurs augmenter le nombre de ceux qui consacrent leurs recherches à l'étude de notre passé et nous apportent leurs travaux.

Nous croyons pouvoir promettre à nos lecteurs qu'à son tour le volume de 1909 ne sera pas indigne de ceux qui l'ont précédé: un coup d'œil jeté sur la liste des articles que nous comptons faire paraître et qui, pour la plupart, nous sont déjà remis, pourra les en convaincre. Les diverses époques de l'histoire neuchâteloise, les aspects les plus variés de la vie des siècles passés y sont représentés. Tandis que des recherches plus approfondies éclairent d'une lumière nouvelle les périodes qu'on croyait le mieux connaître, des événements plus rapprochés de nous et qu'on n'abordait guère, crainte de réveiller des passions à peine assoupies, reculent à leur tour dans le passé et deviennent l'objet d'une étude scientifique, libre de préjugés.

Ainsi le précieux recueil de documents que vient de publier M. A. Piaget permettra de donner un résumé des débuts de la Réforme dans notre pays; des recherches entreprises dans les archives de Berlin apporteront plus d'un renseignement nouveau sur l'histoire encore si mal

connue de l'avènement de la maison de Prusse à la souveraineté de Neuchâtel. M. Marcel Godet, qui vient de nous présenter le tableau vivant et pittoresque de la vie de Neuchâtel au XVIIme siècle, retracera la carrière d'un officier au service de France à la même époque; un domaine qui n'a guère été étudié jusqu'ici, la vie rurale de nos ancêtres, fera l'objet d'une consciencieuse étude de M. W. Pierrehumbert. Et, passant à des temps plus modernes, M. Arnold Robert communiquera des documents pleins d'intérêt sur la période de 1831 à 1848.

Nous espérons en outre achever la publication des *Comptes de la Bourserie;* les *Promenades en France* continueront à paraître. Enfin, la *Petite chronique* — innovation qui a rencontré l'assentiment général — recueillera des renseignements de toute nature qui peuvent intéresser l'histoire neuchâteloise.

Bien loin de se restreindre ou de s'épuiser, le champ ouvert à nos travaux ne cesse donc de s'étendre, et ce ne sont point, comme il a pu le sembler parfois, les ouvriers qui manquent. Mais leur bonne volonté serait réduite à l'impuissance, si le *Musée* voyait diminuer le nombre de ces collaborateurs silencieux et indispensables que sont les abonnés. Nous espérons qu'eux aussi continueront à prendre leur part de la tâche commune.

Le Comité du « Musée Neuchâtelois ».

CATHERINE D'ORLÉANS

DITE MADEMOISELLE DE LONGUEVILLE

Fille aînée de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et prince de Neuchâtel,
et de Marie de Bourbon Saint-Pol;

née vers 1570;

morte sans alliance à Paris en 1638.

D'après un dessin conservé au Cabinet
des Estampes de la Bibliothèque nationale
de Paris et attribué à Nicolas Quesnel.



Héliog. Dujardin

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

ÉTRÉPAGNY

Etrépagny est une petite ville de deux mille habitants, chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement des Andelys (Eure). Elle est à cheval sur les routes de Beauvais et de Paris à Rouen par Gisors, à quelques lieues au nord de la Seine, dans ce qu'on appelait autrefois le Vexin normand ; toute cette région a été le théâtre des luttes séculaires entre Anglais et Français; on y trouve notamment deux forteresses remarquables : Gisors, type de la vieille architecture normande et dont l'ingénieur fut Robert de Belleyme, dit Robert-le-Diable, puis le Château-Gaillard près des Andelys et de la Seine, construction merveilleuse de hardiesse et d'unité, élevée en quelques mois par Richard Cœur-de-Lion à son retour de Palestine pour se défendre contre Philippe-Auguste.

Le château-fort d'Etrépagny, cédé par Henri II d'Angleterre au roi de France en 1150, repris par les Anglais en 1154, fut rasé en 1158 à la suite du célèbre traité conclu entre les deux souverains sous l'orme historique de Gisors.

Dans des temps plus reculés encore, on assure que Saint-Eloi, le célèbre argentier du roi Dagobert, venait souvent de son abbaye de Saint-Denis à sa campagne d'Etrépagny et qu'il y guérit un boiteux.

Au commencement du XIIme siècle, les Crépin, issus par les femmes des ducs de Normandie, étaient seigneurs d'Etrépagny. Plusieurs Crépin furent maréchaux de France, et l'un d'eux, Guillaume VI, devint connétable héréditaire de Normandie. Jeanne Crépin, sa fille, morte en 1374, dame d'Etrépagny, Varenguebec, etc., apporta ses biens dans l'illustre famille des comtes de Melun et de Tancarville, à laquelle Etrépagny doit un hôpital (Hôtel-Dieu) où les « pauvres, tant mendiants que malades, et les femmes gissantes en gésine » devaient être « gouvernés et alimentés ».

Marguerite de Melun, mariée en 1417 à Jacques d'Harcourt, baron de Noyelles sur la mer, vit son mari assassiné à Parthenay en Poitou

en 1428 par son oncle Jean L'Archevêque[1]. Son fils, Guillaume d'Harcourt, mort en 1487, eut pour unique héritière une fille, Jeanne, mariée le 20 juin 1471 à René II, duc de Lorraine, l'ami des Suisses et l'ennemi de Charles-le-Téméraire. Répudiée en 1485, Jeanne légua les grands biens des Crépin, des Melun et des Harcourt à son cousin germain François Ier d'Orléans, comte de Longueville et fils de Dunois. François II, son fils, fit incorporer le comté de Tancarville et Etrépagny à son duché de Longueville, constitué en 1505. Tous ses biens passèrent en 1512 à son frère cadet, Louis Ier d'Orléans, époux de Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel en Suisse. C'est de ce moment que date la communauté de seigneurs entre Neuchâtel et Etrépagny. Cette communauté de seigneurs a duré près de deux siècles.

Leur petit-fils François III eut à recevoir à Etrépagny le roi François Ier qui coucha une nuit au château, accompagné de la reine Eléonore, sa seconde femme, du dauphin, du duc d'Orléans, de plusieurs cardinaux, etc. En 1551, le jeune François III de Longueville eut pour héritier son cousin germain Léonor d'Orléans, fils du marquis de Rothelin, troisième fils de Jeanne de Hochberg. Léonor avait un frère naturel, dont la mère se nommait Françoise Blosset; ce frère reçut avec le titre de marquis de Rothelin, les baronnies de Varenguebec en Cotentin et de Neaufle près d'Etrépagny et devint la tige des Rothelin du Vexin normand.

Léonor d'Orléans fut l'ami du roi Charles IX, passa du protestantisme au catholicisme pour se mettre bien en cour, et son amitié avec le roi lui valut la jalousie du duc d'Anjou (depuis roi sous le nom d'Henri III); on a même attribué à cette jalousie la mort subite de Léonor, à Blois, à l'âge de 33 ans, en 1573. D'autres pensent qu'elle est due au refus de Léonor de massacrer les réformés dans son gouvernement de Picardie après la Saint-Barthélemy.

Etrépagny fut donné à titre de douaire à la veuve de Léonor, Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol et dame d'une foule de seigneuries en Normandie, Picardie, Artois, etc.

Le château d'Etrépagny, détruit par les Anglais, avait été reconstruit par Jacques d'Harcourt, s'il faut s'en rapporter à des dépositions faites en 1515 par le curé et par un maçon contemporains de cette reconstruction; autour du château se trouvaient des fossés à fond de

[1] Le châtel, terre et seigneurie d'Etrépagny avec la fiefferme de Neaufles et la terre d'Harquency valaient 1800 livres de revenus lors du dénombrement des fiefs de Normandie fait en 1456.

MARGUERITE D'ORLÉANS

DITE MADEMOISELLE D'ESTOUTEVILLE

Avant-dernière fille de Léonor d'Orléans, prince de Neuchâtel et duc de Longueville,
et de Marie de Bourbon Saint-Pol, duchesse d'Estouteville;

morte à l'âge de 49 ans, le 13 septembre 1615.

D'après un dessin attribué à Nicolas Quesnel et conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris.



Héliog. Dujardin

cuve; l'eau y venait par un canal assez large détournant le cours d'un ruisseau et ramenant ensuite l'eau à un moulin. Marie de Bourbon fit réparer les fortifications du bourg, auxquelles on avait travaillé aussi en 1530.



Porte surmontée des armes de Longueville au chateau d'Etrépagny.

En 1589, les habitants d'Etrépagny durent, pour satisfaire les Ligueurs, et pendant que Marie de Bourbon, ses filles et sa belle-fille Catherine de Gonzague étaient prisonnières de la Ligue à Amiens, réparer les fortifications du bourg et élargir les fossés à trente-trois pieds. Le 4 septembre de la dite année, le duc du Maine, étant au camp d'Etrépagny, donna aux habitants une lettre de sauvegarde au cours de sa marche contre Henri IV, retiré à Dieppe et à Arques, et s'y fit battre peu de jours après par le roi. Henri Ier de Longueville, qui tenait la

campagne dans le nord pour le roi contre la Ligue, suivait de près le duc du Maine; irrité de ce que ses propres sujets d'Etrépagny fussent du parti ennemi pendant la captivité de sa mère, leur baronne, et de ce que le curé du lieu eût excommunié le roi et tout son parti, il voulut infliger aux rebelles une punition exemplaire; il allait faire incendier Etrépagny lorsqu'il en fut empêché par son frère cadet, Saint-Pol, qui obtint la grâce des vassaux de sa famille.

Henri Ier de Longueville ne devait pas tarder à devenir une des victimes de la guerre civile; au printemps de 1595, il fut blessé mortellement devant Doullens en Picardie, d'un coup de mousquet tiré au moment où il venait occuper cette place évacuée par les Espagnols. La tradition des habitants d'Etrépagny est que ce coup de mousquet n'était pas nécessairement accidentel, et que la maîtresse du roi Henri IV, Gabrielle d'Estrées, aurait « pratiqué » un soldat de l'escorte pour se venger de ce que Longueville aurait gardé par devers lui des lettres compromettantes pour Gabrielle.

Par cette mort imprévue, c'était un enfant de trois jours, Henri II, qui devenait duc de Longueville sous la tutelle nominale de sa mère Catherine de Gonzague. La direction des affaires de la famille fut prise en mains par la vieille Marie de Bourbon, que son immense fortune avait fait jadis rechercher par les plus grands princes du royaume, et qui possédait l'énergie, la prudence, le sens pratique d'un véritable homme d'Etat. Elle y joignait un esprit d'à propos remarquable, et la tradition d'Etrépagny rapporte que le roi Henri IV lui ayant reproché quelque défaut de son sexe, elle lui aurait répondu : « Sire, si je n'estois point femme, peut-être ne seriez-vous point Roy », allusion au fait qu'elle était descendante de Saint-Louis par son père et en était plus rapprochée d'un degré que le roi lui-même.

Cette hautaine réponse et d'autres menus incidents ont contribué à accréditer la version de l'assassinat d'Henri Ier de Longueville dans l'entourage immédiat de sa mère et de ses sœurs, et notamment dans la famille de leur régisseur d'Etrépagny, Bérée, qui a laissé sur ce point des mémoires assez suggestifs.

Marie de Bourbon laissait à sa mort, en 1601, six enfants, deux fils : *Henri Ier*, duc de Longueville et prince de Neuchâtel, prédécédé et représenté par le petit Henri II, *François*, comte de Saint-Pol, qui eut un seul fils tué fort jeune au siège de Montpellier en 1622, et quatre filles : *Catherine* (Mlle de Longueville), *Marguerite* (Mlle d'Estouteville), *Antoinette,* mariée au marquis de Belle-Isle, tué au mont Saint-Michel

en 1596, fils aîné du duc de Retz, maréchal de France, et *Eléonore,* mariée en 1591 à Charles de Goyon-Matignon, maréchal de France, dont les descendants, adoptés par les Grimaldi, règnent aujourd'hui à Monaco.

La baronnie d'Etrépagny devait rester, à teneur du titre constitutif du duché de Longueville, au fils aîné; mais par acte de partage du 24 juillet 1602, elle fut attribuée, sous réserve de l'hommage féodal il est vrai, à la troisième fille de Léonor d'Orléans et de Marie de Bourbon, Marguerite, dite Mademoiselle d'Estouteville. Marguerite était très poussée vers les choses de la religion, et se fût faite carmélite sans les instances réitérées de sa sœur aînée; elle mourut à l'âge de 49 ans, célibataire, le 14 septembre 1615 et passa à cette sœur aînée, Catherine d'Orléans, dite Mlle de Longueville, les titres de dame d'Etrépagny et de demoiselle d'Estouteville.

Au dire de l'avocat Bérée, le chroniqueur des Longueville à Etrépagny, Catherine était une belle princesse, qui avait beaucoup d'esprit et de fierté. Le duc d'Alençon, frère des trois rois François II, Charles IX et Henri III, en avait été fort amoureux et l'aurait épousée sans la défense de Catherine de Médicis, sa mère; comme une amie lui demandait si elle eût pu condescendre à épouser un prince aussi laid, elle aurait répondu qu'un prince du sang est toujours un beau mari. Charles de Bourbon-Soissons se vit interdire par Henri IV de l'épouser, parce que, dit la tradition, Henri en aurait été lui-même amoureux et aurait vu ses avances mal reçues; il lui aurait alors déclaré qu'il ne souffrirait pas qu'elle se mariât et que, si elle avait porté un haut de chausses, il lui aurait fait la guerre. Dans une conférence avec le ministre Sully en 1598, sur les princesses de France qu'il pourrait épouser après son divorce d'avec la reine Marguerite, Henri IV aurait dit : «Il y en a trois dans la maison de Longueville qui ne sont pas à mépriser pour leurs personnes, mais d'autres raisons m'empêchent d'y penser.» Mademoiselle de Longueville était si altière qu'un jour, Madame Gabrielle (d'Estrées) ayant osé prendre le pas devant Madame de Longueville, elle lui aurait donné un soufflet de sa pantoufle, en lui disant : Vous êtes bien hardie de passer devant Madame ma mère. Elle n'eût jamais pu se résoudre à épouser, comme ses deux autres sœurs, quelqu'un qui n'eût pas eu qualité de prince.

Elle a vécu assez habituellement au château d'Etrépagny, où sa nièce Matignon, marié à François de Silly, comte de la Roche-Guyon, venait souvent la voir du château voisin de la Roche-Guyon situé au bord de la Seine près de Mantes. Catherine jouissait d'une grande répu-

tation à la fois de « femme spirituelle et de fée bienfaisante » ; elle savait retenir chez elle une société bien composée et Saint-François de Sales, qui vint la voir à Etrépagny, l'appelle dans une lettre au pape Clément VIII « une vierge surillustre non pas tant par le sang des grands princes ses ancêtres que, ce qui est l'essentiel, par sa charité chrétienne ». Bien qu'elle disposât seulement de 25,000 livres de rente, Catherine, pour remédier à la misère des habitants de la contrée, avait fait venir du Havre des ouvriers en dentelles qui enseignaient leur art à six garçons et à six jeunes filles qu'elle allait voir tous les jours pour constater leurs progrès ; c'est à elle qu'est due l'introduction dans le Vexin de cette industrie « qui a alimenté depuis lors un nombre prodigieux de pauvres, enrichi des foules de marchands et fait subsister d'innombrables familles ». Comme elle aimait la musique, elle se faisait parfois accompagner d'un violon pour faire danser les ouvriers en dentelles. Elle aimait à assister aux fêtes patronales de la région et à y danser ; tous les soirs d'été, elle venait chanter sous un érable avec ses demoiselles et les plus jolies filles du bourg. Elle s'intéressait à tous et aucun mariage ne pouvait se faire sans son approbation et sans que les fiancés fissent un présent de noce à sa guenon favorite. Cette guenon fut, après sa mort, honorée d'une pierre tombale avec cette épitaphe qui ne donne pas une haute idée des dons poétiques de la princesse :

Cy dessous gît une guenon
Belle et chérie avec raison ;
Une princesse la regrette
Car elle était toute parfaite.

On n'est pas non plus obligé d'admirer l'anagramme qu'elle avait fait tisser sur toutes les tapisseries du château : « Catherine d'Orléans, chaste lieu, don rare » ; c'est pire que le Pays du Tendre, et cela sent la vieille fille qui prétend avoir eu des princes du sang pour soupirants.

La pauvre Catherine est morte aveugle à Paris le 29 septembre 1638 à l'hôtel de la Roche-Guyon, rue des Bons-Enfants, chez sa nièce, et son corps fut inhumé naturellement chez ses protégées les carmélites du faubourg Saint-Jacques. Son tombeau a disparu.

Après elle, Etrépagny a fait retour à son neveu, Henri II de Longueville, celui qui devait se compromettre dans les aventures de la Fronde. En 1656, le château fut saccagé par six cents recrues que le duc y avait fait enfermer. A-t-on dû sévir contre eux et sont-ce leurs squelettes qu'on a récemment retrouvés entassés les uns sur les autres dans les caves du château ?

Henri II, mort en 1663, eut pour successeur son fils aîné, l'abbé d'Orléans, qui abdiqua en faveur de son cadet, Charles-Paris d'Orléans. Lorsque celui-ci eût été tué au passage du Rhin en 1672, à l'âge de 23 ans, Etrépagny fut repris par l'abbé d'Orléans qu'on défroqua, et qui mourut en 1694 en état d'aliénation mentale. Etrépagny passa alors, comme Neuchâtel, à sa sœur aînée, la duchesse de Nemours. En 1688, le donjon existait encore, mais les fossés furent comblés et transformés en jardins. Le château avait besoin de grandes réparations. Aussi la duchesse de Nemours pour éviter cette dépense prit-elle la résolution de se défaire de la terre d'Etrépagny; le 26 mars 1698, Nicolas Billy,

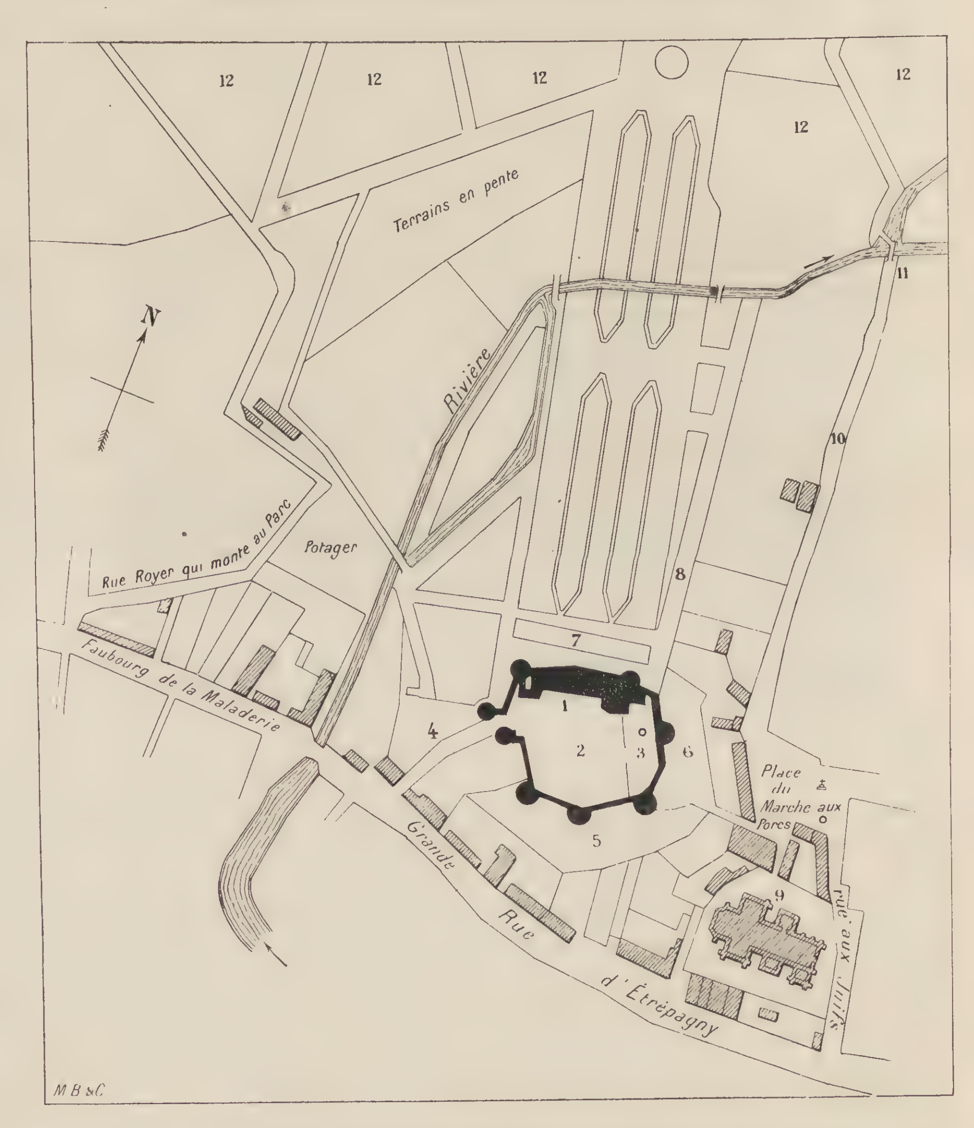


LE CHATEAU D'ETRÉPAGNY.

conseiller du roi, baron de Beyre de la Grosse Maison, lui céda en échange des terres en Bourgogne et une créance de 3000 livres sur son fermier. La baronnie était restée 210 ans dans la maison de Longueville et on pouvait compter plus de 600 ans de succession continue sans que cette terre eût été aliénée. Robert Bérée, avocat fiscal d'Etrépagny, auteur d'une généalogie manuscrite des seigneurs de son bourg natal rédigée vers l'an 1706, estime qu'il y a en France peu d'exemples d'une telle continuité et conclut son travail par des lamentations en style biblique, déclarant que la vente d'Etrépagny lui cause « une aussi grande douleur que le grand prêtre Héli eut de voir l'arche d'alliance tomber dans les mains des Philistins ».

Les Billy, après avoir eu un procès avec le duc de Luynes, héritier testamentaire de la duchesse de Nemours, au sujet des 3000 livres de créances sur le fermier, transmirent Etrépagny par alliance à Pierre-Edme Galland, puis au gendre de celui-ci, Michel-Jaques Turgot, président au Parlement de Paris, puis au fameux abbé Turgot, ministre de

ETRÉPAGNY. PLAN DU CHATEAU A LA FIN DU XVIIIme SIÈCLE.



1. Château. 2. Cour d'honneur. 3. Cour des écuries. 4. Basse-cour.
5 et 6. Fossés transformés en jardin potager. 7. Terrasse, jardin et fleurs. 8. Grande allée de tilleuls. 9. Eglise.
10. Rue des Eloquets ou du pont Roch. 11. Pont Roch sur la rivière de Bonde. 12. Parc.

Louis XVI, qui fut baron d'Etrépagny et mourut à 49 ans. A la Révolution, le domaine fut déclaré bien national. Le château était dans un état lamentable en l'an XII, s'il faut s'en rapporter à un acte du 7 Germinal de la dite année pour la vente du château aux criées du tribunal de la Seine à la requête des héritiers de Gabrielle-Elisabeth Galland, veuve de Michel-Jaques Turgot, et aussi de diverses personnes au nombre desquelles figure Marie-Charlotte Tenelle, divorcée et remariée au citoyen Marie-Charles-César Defey-Latour-Maubourg, membre du corps législatif.

On ne possède plus aucun dessin du château à cette époque, mais le notaire chargé de la vente expose dans le cahier des charges que le château comprend « une avant-cour, au fond de laquelle est un donjon; ce donjon forme carré flanqué de deux tours du côté de l'avant-cour et sous lequel on passe pour entrer dans la cour d'honneur. Il est de construction fort ancienne, et de fortes épaisseurs de murs en pierre aux parements. Il est élevé d'un rez-de-chaussée et de deux étages et terminé par une plate-forme avec mur d'appui et créneaux, trappe et assommoir au pourtour, sur lequel s'élève un grand comble couvert de tuiles... le tout dans le plus mauvais état possible. A gauche de la cour d'honneur est un grand et ancien bâtiment ayant faces sur icelles et sur le jardin derrière, percées chacune de sept croisées, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée... le tout en dégradation pour vétusté, en mauvais état, et hors de service... un vestibule s'ouvre au milieu et communique au grand escalier descendant aux cours... Deux tours terminent ce bâtiment à chaque extrémité du côté du jardin... Une galerie relie le bâtiment principal au donjon. La cour d'honneur est close par un mur de grande épaisseur dont les angles saillants sont flanqués de grosses tourelles, servant anciennement de chemin de ronde, séparant les cours d'avec le jardin et l'ancien fossé... Les bâtiments à usage d'écurie sont presque hors d'état de service... Le jardin est traversé par la rivière de Bonde. »

«Le parc forme une patte d'oie plantée d'arbres jusqu'au chemin qui est au sommet de la terrasse, faisant suite au parterre avec partie en gazons et ifs, ouverts d'une grande allée au milieu et montant dans toute la longueur du parc, avec fossés revêtus de maçonnerie pour conserver les points de vue. Les clôtures sont pour la plupart détruites. »

La vente du château, des quinze hectares et des moulins en dépendant, a été faite pour le prix de 62,050 francs; les vendeurs avaient fait tout leur possible pour que l'enchère fût retardée, « les circonstances

exceptionnelles s'opposant à ce que les acheteurs puissent obtenir des passeports et les ayant empêchés d'aller voir les lieux ».

Etrépagny a été acheté en l'an XII par la famille de Fontenay, puis en 1822 par M. de Biencourt, et enfin en 1867 par M. Albert de Vatimesnil, descendant d'un des ministres de la Restauration. Robert Bérée avait tort de se désoler; Catherine d'Orléans et sa guenon ont été remplacées à Etrépagny non par des Philistins, mais par des hommes justement célèbres, comme Turgot et Vatimesnil. La dernière châtelaine



Le chateau d'Etrépagny.

d'Etrépagny, Mme de Vatimesnil, est morte victime de l'incendie du bazar de la Charité à Paris en 1897.

Quant au donjon, il a été démoli il y a soixante ans et l'étage supérieur de la maison rasé maladroitement pour faire place à un toit d'ardoises; il ne reste aujourd'hui que quelques débris de l'enceinte fortifiée du XIIme siècle et, comme seule trace du passage des Longueville, un écusson de pierre au-dessus d'une vieille porte.

Mme de Vatimesnil, à l'inépuisable bonté de laquelle sont dus la plupart des détails qui précèdent, n'a pu retrouver aucun vestige du mausolée élevé à la mémoire de la guenon favorite de Mlle de Longueville.

SOURCES

JEHAN DE BAUDREUL. *Rapport* [adressé vers 1530] *à Loys d'Orléans sur ses Seigneuries,* Bibliothèque nationale de Paris, fonds français, manuscrits, nos 6013, 6014 et 5935, note sur Tancarville.

La généalogie des Seigneurs et dames d'Etrépagny, par ROBERT BÉRÉE, avocat fiscal d'Etrépagny vers 1699; son grand-père était député des Andelys et pendant la Fronde, son père était avocat et procureur fiscal à Etrépagny; son fils fut président au Grand Conseil en 1714. Ce manuscrit a été publié en 1881 dans le « Bulletin de la Société d'histoire de Normandie » et a servi de base principale à la présente notice.

Abrégé historique et généalogique des Seigneurs et dames d'Etrépagny dédié à Michel-Jaques Turgot, président honoraire au Parlement de Paris. Bibliothèque publique de Rouen, manuscrit Y 207, copie.

Acte de partage du 24 juillet 1602, après le décès de Marie de Bourbon. Minutes des notaires Tybault et Jolly, Me Fauchey, successeur, 3 rue du Louvre, à Paris.

Archives de la famille de Vatimesnil, au château d'Etrépagny.

CHERPILLON ET CARESME. *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure,* Les Andelys, 1879, II, 50.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel,* III, 192.

DEVILLE. *Histoire des Sires de Tancarville,* Rouen, 1834, p. 350.

HARQUENCY

Harquency, que les anciens auteurs écrivent *Arcanci*, *Arcansy* ou *Arquenci*, est situé dans le département de l'Eure, sur la rive droite de la Seine, non loin des anciens châteaux de Gisors, de La Roche Guyon et des Andelys (Château Gaillard), ces perles du Vexin normand. Cette petite commune d'environ 300 habitants a toujours fait partie de la baronnie voisine d'Etrépagny, et son histoire est la même à peu de chose près.

Il y avait, à l'origine, une famille d'Harquency dont les membres figurent comme témoins dans les chartes de 1174. En 1382, Harquency fait partie des fiefs dont Jean de Melun fait l'aveu pour le comté de Tancarville, et passe, avec ce comté, aux Harcourt, puis à François II d'Orléans, comte de Dunois, beau-père de Jeanne de Hochberg-Neuchâtel.

Le 19 juin 1529, le duc de Longueville Louis II, second fils de Jeanne de Hochberg, céda la moitié du fief, terre et seigneurie d'Harquency à Henri Jubert, seigneur de Port-Mort; un Guillaume Jubert était déjà, en 1493, seigneur d'Arquensy en partie et rendait hommage en 1506 au duc de Longueville. Le 17 juin 1543, on trouve d'autres hommages rendus à François III d'Orléans, duc de Longueville et seigneur d'Arquensy en partie, puis, le 8 janvier 1567, à son cousin germain Léonor d'Orléans, duc de Longueville. En mars 1597, Marie de Bourbon, veuve de Léonor, vend le droit de tiers qu'elle possédait dans les bois d'Arquency. On retrouve enfin, le 4 avril 1625, un aveu rendu du fief d'Arquency à Catherine d'Orléans, fille de Léonor et dame d'Etrépagny.

Par ce qui précède et en examinant de plus près les titres féodaux, on arrive à se convaincre que les Longueville ne possédaient plus, d'ancienne date, de droits utiles à Harquency; ils avaient dès 1493, 1529 et 1597, vendu tous leurs biens effectifs, ne se réservant en réalité que le titre ou l'hommage.

Pour autant qu'on peut se reconnaître dans ces documents fort enchevêtrés et faire un triage parmi les aveux existant encore aux archives du département de l'Eure, on trouve à Harquency une série de fiefs et de familles :

Les *Jubert* (Guillaume, puis Michel, puis Guillaume, puis Claude, puis Guillaume, puis Alphonse) tiennent le *fief principal* d'Arquensy en 1553, 1564, 1568, 1587, 1598, 1607, 1639. Vers 1740, ce fief passe à la famille Laudasse de Francamp, et ensuite, par mariage, à la famille de Guetteville de Colmare qu'on y trouve encore en 1776.

Un autre fief appartient en 1580 à Marie Austin, veuve de Gilles de *Hattes*, et passe en 1604 à Jean de *Courcelles*, capitaine de cinquante hommes d'armes, et en 1625 à Alcibiade de *Courseules*, gentilhomme ordinaire du roi, qui prennent aussi le titre de seigneurs d'Arcansy.

Le fief de la *Bucaille*, «auquel fief y a droit le chateau assis audit lieu de la Bucaille, enclos de murailles et de fossés, de présent en ruines», appartenait en 1625, 1646 et 1648 à Jean de Courcelles, déjà nommé.

Le fief *Bouloche* appartenait en 1625 à Alcibiade de Courseulles, en 1704 à Marguerite Fauvel, veuve de M. Puchot, conseiller à la Chambre des comptes du Parlement de Normandie, et en 1776 à M. de Guetteville de Colmare.

Enfin, les *Jubert* avaient à Arquency un *fief de Trye,* de 1493 à 1580, lequel fut vendu le 4 juin 1646 par Alphonse Jubert à Alcibiade de Courseulles.

En résumé, les Longueville, pendant qu'ils ont régné à Neuchâtel, ne paraissent avoir possédé à Arquency que des droits seigneuriaux et pas de terres. Féodalement parlant, Harquency a eu les mêmes seigneurs que Neuchâtel dans les mêmes conditions que le duché de Longueville, c'est-à-dire de 1512 à 1694, date de la mort du dernier mâle de la famille.

Il existait à Harquency une importante commanderie de Templiers, dont l'histoire a été écrite par M. l'abbé Guéry, aumônier du lycée d'Evreux.

SOURCES

Voir la notice sur Etrépagny.

Archives nationales de France (commanderie d'Arcansy).

Archives de l'Eure, série E, 87, 207, 238; série H, 1486, 1600.

Bérée. *Généalogie des seigneurs et dames d'Etrépagny.*

Cherpillon. *Dictionnaire des communes de l'Eure,* II, 340.

Boyve. *Annales de Neuchâtel,* III, 192.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de M. le comte Le Couteulx de Canteleu, à Saint-Martin près Etrépagny, de M. Bourbon, archiviste de l'Eure, de M. Lecoq, chef de bureau aux archives de l'Eure à Evreux, et de Madame de Vatimesnil à Etrépagny.

CORRESPONDANCE POLITIQUE DE L'AVOCAT BILLE

Auguste Bille, l'une des principales victimes de la révolution républicaine de septembre et décembre 1831, est un des patriotes neuchâtelois qui ont le plus fait pour l'émancipation de notre canton; son nom restera au premier rang des fondateurs de la République neuchâteloise.

A notre connaissance, il n'existe qu'une seule biographie un peu complète de cet homme d'élite, celle que le *Républicain neuchâtelois, journal suisse,* paraissant alors à La Chaux-de-Fonds, lui a consacrée dans ses numéros des 12, 14, 17, 19, 21 et 24 octobre 1848, après sa mort survenue à Berne le 25 septembre 1848. Cette nécrologie, que nous attribuons sans nous aventurer beaucoup à Célestin Nicolet, a été reproduite dans l'*Almanach neuchâtelois de 1849;* elle est la source principale de toutes les autres notices publiées dès lors sur Auguste Bille, notamment de celle, trop brève, que lui ont consacrée Jeanneret et Bonhôte dans la *Biographie neuchâteloise*[1] et des belles pages de John Clerc, dans le volume du Centenaire de La Chaux-de-Fonds[2].

Nous ne songeons nullement à refaire ici l'histoire de l'avocat Bille, dont le nom est resté populaire, à juste titre, dans notre pays. Bille a beaucoup écrit, mais ses lettres ont en majeure partie disparu. L'année dernière, au 1er Mars, à l'occasion du soixantième anniversaire de la République, nous avons publié[3] la lettre qu'il écrivait des prisons de Neuchâtel, le 19 avril 1832, à son ami et collègue du corps législatif, Isaac-Charles Ducommun, à La Chaux-de-Fonds, lettre dans laquelle Bille donne la mesure de son patriotisme éclairé et que l'on a qualifiée avec raison de « testament politique ».

Dès lors, nous avons eu sous les yeux tout un dossier de lettres écrites par Auguste Bille à son intime ami Fritz Courvoisier, et nous en

[1] Vol. II, p. 457-459.

[2] *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent,* La Chaux-de-Fonds, 1894, p. 187-206; tiré à part: L'*Avocat Bille,* s. d., in-8°, 47 p.

[3] *National suisse* du 5 mars 1908; tiré à part: *Notes et documents historiques sur les événements de 1831, 1848 et 1856,* La Chaux-de-Fonds, 1908.

parlerons d'autant plus volontiers ici, que la vie de cet excellent citoyen, depuis sa sortie de prison, le samedi 18 janvier 1834, jusqu'à sa mort, en septembre 1848, tient une trop petite place dans les écrits de ses biographes. Nous désirons d'ailleurs mettre à profit cette publication pour donner, dans leur ordre chronologique, quelques notes qui complètent sur divers points les biographies auxquelles nous venons de faire allusion.

Le registre d'état-civil de La Chaux-de-Fonds relate au sujet de la naissance d'Auguste Bille ce qui suit, année 1796 :

« Auguste Wuille dit Bille, fils de Ferdinand, fils de Daniel Henry Wuille dit Bille et de Mariane née Ducommun sa femme ; né le 10 juillet : Baptisé le 20 dit. Parr : et Marr : Jean Henry Guenin et Mariane Régine Guenin sa fille. »

En note : « Sa Majesté a changé le nom de *Vuille dit Bille* en celui de *Bille*. Lettre du Prince de Hardenberg du 6 février 1822 et cette note est faite par un avis du Gouvernement du 5 Mars 1822. »

JAQUEMOT, Pr.

Au sujet de cette note du pasteur Jaquemot, voici ce que nous avons trouvé aux Archives de l'Etat de Neuchâtel :

Du 5e Mars 1822.

Lecture faite d'une lettre en date du 6e Février, de Son Altesse le Prince de Hardenberg, annonçant au nom de Sa Majesté, accorder aux trois frères Bille à la Chaux de Fonds, l'autorisation de prendre à l'avenir le nom de Bille seul, au lieu de celui de Vuille dit Bille qu'ils portaient primitivement. Ouï le rapport de Messieurs de Rougemont Procureur Général, et Matile archiviste, les deux Conseillers d'Etat, et délibéré il a été dit : que le Conseil tout en ordonnant la communication aux trois frères Vuille dit Bille, de la lettre de Son Altesse, afin qu'ils s'y conforment, leur ordonne en même tems : 1° de faire connaître sans délai aux Bourgeoisies et aux Communes auxquelles ils appartiennent, la permission qui leur est accordée. 2° de s'adresser aux Pasteurs des lieux où chacun d'eux est né, dans l'objet de leur faire faire note en marge de leurs Régistres *(sic)* du changement de nom dont il s'agit. 3° d'en agir de même à l'égard de leur mariage. 4° de faire la même communication aux Receveurs dans les Rentiers desquels ils seraient portés à raison d'immeubles dont les frères Bille auraient la propriété.

Manuel du Conseil d'Etat, n° 171, 1822, p. 234 et 235.

. . .

Messieurs,

Les trois frères Bille à la Chaux de fonds ayant supplié le Roi de les autoriser à prendre à l'avenir le nom de Bille seul, au lieu de celui de Wuille dit Bille, qu'ils portoient primitivement et cette demande m'ayant paru n'être sujette à aucun inconvénient, j'ai cru devoir l'accorder au nom de Sa Majesté, ainsi que je le fais savoir aux supplians par la lettre que je vous transmets ci-joint, pour que vous vouliez la leur remettre, si vous ne trouvez aucune objection de poids à me faire, relativement à la convenance de la chose.

Agréez à cette occasion, Messieurs, l'assurance réitérée de ma très parfaite considération.

Berlin le 6 Février 1822.

Le p^ce^ DE HARDENBERG.

Adresse :

A Messieurs le Gouverneur et les Membres du Conseil d'Etat de Neuchâtel.

* * *

Je vous informe par la présente en réponse au Placet que vous avez adressé au Roi en date du 11e du mois dernier, que Sa Majesté a bien voulu, conformément à la demande qui s'y trouve contenue, vous autoriser à prendre à l'avenir le nom de Bille seul, au lieu de celui de Vuille dit Bille que vous portiez primitivement. C'est ce dont aussi je viens de donner connaissance au Conseil d'Etat de Neuchâtel.

Berlin le 6e Février 1822.

Le p^ce^ DE HARDENBERG.

Adresse :

Aux frères Bille, à la Chaux de fonds.

* * *

A quelle époque Bille ouvrit-il son étude d'avocat ? Nous n'en trouvons pas de mention précise ; il était à La Chaux-de-Fonds en 1817, mais peut-être passagèrement. Les archives communales de cette localité conservent le billet suivant, de la main d'Auguste Bille :

Les jeunes gens de La Chaux de Fonds désirant à la suite des amusemens dont ils ont joui pendant l'hiver de 1822 à 1823 terminer leur Société d'une manière conforme à leurs sentimens ont résolu de consacrer, pour être remis à Monsieur le Pasteur Jaquemont, le solde de leur caisse, soit six Gros Ecus, qui seront destinés à former le noyau d'une souscription pour un Etablissement à la Chaux de Fonds en faveur des vieillards à l'instar de celui qui existe au Locle. — Fait a La Chaux de Fonds le 19e avril 1823.

Au Nom de La Société
BILLE, Avocat. Numa SANDOZ.

* * *

En 1828, le 14 septembre, Auguste Bille, originaire de La Sagne, est reçu communier de La Chaux-de-Fonds, en assemblée générale de commune, à l'unanimité des suffrages, conformément à sa demande et moyennant paiement d'une finance d'agrégation de 35 louis d'or neufs.

Il sollicite la charge de secrétaire de commune devenue vacante, l'obtient le 7 novembre 1828 et solennise le serment de son office le 11 novembre, en cour de justice.

Le 3 février 1832, le Conseil de commune entend lecture d'une requête de son secrétaire ainsi libellée :

Monsieur le Président et Messieurs,

La pénible situation dans laquelle je me trouve par suite de la sentence politique rendue contre moi par un Conseil de guerre tenu à Neuchâtel le 19 Janvier 1832, me met dans l'obligation de me démettre des diverses fonctions municipales que vous m'aviez confiées.

Je viens en conséquence vous prier de pourvoir à mon remplacement comme secrétaire de Commune, secrétaire de la Chambre de charité, secrétaire de la Commission des incendies et Préposé à la Police des Etrangers, dont la nomination est dans vos attributions, et je réclame de l'obligeance de mes honorables collègues du Conseil de faire procéder par le Comité des quartiers et celui de la Compagnie du village à pareil remplacement pour les fonctions de secrétaire que je remplissais également auprès de ces corporations.

Je désire qu'il soit nommé des commissaires afin de recevoir soit conjointement avec mon ou mes successeurs soit sans leur concours, la remise des registres, actes, documents et papiers quelconques dont je suis dépositaire afin d'en obtenir due décharge après reconnaissance.

M'en référant entièrement à ce qu'il plaira au Conseil de statuer en cette circonstance, je saisis avec empressement cette occasion de vous exprimer et mes vœux sincères pour la prospérité de notre communauté et la nouvelle assurance de mon respectueux dévouement.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Bille, Avocat.

Des prisons de Neuchâtel, le 23e Janvier 1832.

Adresse :

A Monsieur le Président et à Messieurs du Conseil
de l'honorable communauté de La Chaux-de-Fonds.

* * *

Extrait du registre des délibérations de la commune de La Chaux-de-Fonds.
Volume P. N° 15, p. 440-443.

Assemblée du Conseil du 30 Mars 1832.

Monsieur le Maire Président, seize Membres présens, outre les Gouverneurs.

...La Commission nommée pour reconnaître les papiers du Secrétariat de la Commune et du Secrétariat de la Police du feu fait son rapport, qu'elle a reconnu tout ce qui était porté en inventaire des papiers remis à M. Bille, ancien Secrétaire, en bon ordre, dont majeure partie a été transportée aux archives, ne laissant au Secrétariat de Commune que les affaires courantes, et à cette occasion l'on rappelle que l'on devra s'occuper de la vérification et inventaire de tous les livres et papiers des Archives.

Cette affaire ainsi en règle, l'on prend en objet la demande faite par M. Bille d'un certificat de la manière en laquelle il a rempli ces fonctions de Secrétaire qui lui avaient été déléguées par la Commune, et il a été unanimement reconnu et déclaré, qu'il s'était acquitté de ses dites fonctions à la satisfaction générale n'ayant aucune plainte sur son compte à ce sujet et il lui est donné quittance et décharge des papiers qu'il avait en mains...

* * *

A sa sortie de prison, le 18 janvier 1834, Bille prenait le chemin de l'exil, ce qui lui fut particulièrement amer.

Il se rendit d'abord à Marseille, chez des parents, pour y chercher à rétablir sa santé, gravement compromise par un séjour prolongé en prison. Puis il revint en Suisse dans le but de se créer une situation pour vivre, tout en se rapprochant le plus possible des siens qu'il aimait tendrement. Il se fixa à Berne et y trouva une place à la Chancellerie d'Etat. Le 8 août 1834, le Conseil d'Etat de Berne lui écrit que, sur la proposition de son département politique, il l'a nommé le dit jour second secrétaire de la section française de la Chancellerie d'Etat et qu'il attend de lui les meilleurs services.

Le 4 juillet 1835, le Grand Conseil de Berne, sur la proposition du Conseil d'Etat, nomme Auguste Bille suppléant de la section de justice du département de justice et police.

Le 26 février 1838, le Grand Conseil le nomme membre du département de justice et police, c'est-à-dire membre des deux sections du département, section de justice et section de police.

Le 27 février 1844, le Grand Conseil le réélit en la même qualité pour une nouvelle période sexannuelle, mais Bille décline cette nomination, sans doute pour raisons de santé.

Le 15 juillet 1847, le Conseil d'Etat le nomme, pour entrer en charge le 1er août, premier traducteur de la Chancellerie d'Etat.

Le 11 septembre 1848, le Conseil d'Etat lui accorde pour le 30 du même mois la démission qu'il a sollicitée; cette démission est accordée « en tout honneur, avec remerciements pour les fidèles services rendus à l'Etat pendant un grand nombre d'années ».

Mais déjà le 25 septembre, Auguste Bille était emporté par la maladie dont il souffrait depuis longtemps. Le 29 septembre, dans la matinée, un nombreux cortège d'amis lui rendait les derniers devoirs, en accompagnant sa dépouille mortelle au cimetière de Monbijou. Les membres du Conseil exécutif présents à Berne, les employés des deux chancelleries, les représentants d'autres autorités, des publicistes, de nombreux amis venus du canton de Neuchâtel avaient tenu à dire un dernier adieu au patriote qui avait souffert pour la cause de la liberté neuchâteloise.

L'*Helvétie* de Porrentruy, organe des patriotes jurassiens, avait écrit, le 21 septembre, en annonçant la démission de Bille : « La faiblesse de sa santé ne lui permet plus de continuer ses fonctions, qu'il a remplies honorablement et à la satisfaction du Jura pendant 14 ans, depuis l'époque de sa sortie du Spielberg neuchâtelois. »

A quoi le *Républicain neuchâtelois* répondit le même jour :

« Nous croyons savoir que le principal motif qui a guidé M. Bille n'est point autant l'état débile de sa santé, que le désir de servir encore son pays libre dans la représentation nationale pour laquelle il accepte la candidature qui lui est offerte par des patriotes neuchâtelois. »

Et le *Verfassungsfreund* de Berne, du 1er octobre 1848, précise dans une correspondance en disant qu'Auguste Bille avait été en effet le candidat des patriotes neuchâtelois, principalement de ceux des Montagnes, pour l'élection au premier Conseil national, créé par la Constitution fédérale du 12 septembre 1848.

Ce choix eût été des plus heureux : Bille était admirablement préparé pour représenter la jeune République neuchâteloise dans le nouveau Conseil national suisse. Connaissant à fond la politique suisse, il n'avait cessé de s'occuper avec une vive sollicitude des affaires neuchâteloises et groupait autour de lui à Berne les patriotes qui s'intéressaient au développement des idées républicaines dans le canton-principauté; c'est lui qui envoya, le 1er mars 1848, Aimé Humbert à La Chaux-de-Fonds pour remplir des fonctions auprès du gouvernement provisoire en formation. Il faut lire ce qu'écrit Aimé Humbert[1] sous le titre : « La révolution neuchâteloise au siège du Vorort.» Et plus loin[2], la correspondance échangée entre Bille et Piaget au sujet des difficultés de la situation.

[1] *A.-M. Piaget et la République neuchâteloise*, tome I, p. 207 et suiv.
[2] Ibid., p. 252.

Nous avons trouvé aux archives de l'Etat de Berne une requête au Conseil exécutif écrite de la main même d'Auguste Bille, le 17 juillet 1834, c'est-à-dire peu de jours avant son entrée à la Chancellerie d'Etat de Berne, dans laquelle il intercède en faveur de Constant Meuron, l'un de ses compagnons d'infortune, et de sa femme.

Nous aimons à reproduire ici cette pièce qui témoigne de la fidélité de son auteur. Nous la faisons suivre d'une lettre de Ch. Neuhaus, aussi curieuse que significative et que nous avons trouvée dans le même dossier.

Messieurs,

Emilie Fasnacht, femme de Constant Meuron, domiciliée à Morat, à l'honneur de vous représenter, que par Décrêt du 14e Février 1834 le Grand Conseil de la République de Berne lui a accordé la somme de Deux Mille Francs, *dans le cas où son époux,* alors détenu aux prisons de Neuchâtel comme condamné politique, *recouvrerait la liberté.*

Chargé de l'informer de cette décision, le Département Diplomatique l'en a avisée par l'entremise de Monsieur le Conseiller Kasthofer, qui lui a fait parvenir l'acte ci-joint coté A.

Constant Meuron a eu le bonheur de s'échapper des prisons de Neuchâtel le 13 du courant. Vous avez daigné lui accorder le droit d'asyle dans la République.

La pétitionnaire désire maintenant obtenir la somme dont elle est redevable à la munificence du Grand Conseil de Berne.

En conséquence, et attendu que son mari est maintenant rendu à la liberté, qu'il est prêt à l'accompagner au besoin personnellement pour constater par sa présence le cas dont le Décrêt du 14 Février fait la réserve, elle vous prie d'autoriser le trésor à lui délivrer la somme de Deux mille francs qui lui a été allouée.

Et vous ferez bien.

Au nom d'Emilie Meuron née Fasnacht
et en vertu de sa procuration, ci-annexée B,

Berne, le 17 juillet 1834. BILLE, Avocat.

Die Unterschrift beglaubiget
(L. S.) Der Regierungsstatthalter
ROCHI.

Dossier: *Actes du Département diplomatique*, n° 141.

Adresse:

A Monsieur l'Avoyer et à Messieurs les membres
du Conseil Exécutif.

Note. Cette demande est conforme à une proposition du département diplomatique et à une décision du Conseil d'Etat du 2 janvier 1834. — Constant Meuron se propose d'aller s'établir en Amérique avec sa femme.

*
* *

Monsieur l'Avoyer,

Je désire que le Gouvernement aide à Meuron autant que possible. Il n'effacera pas la tache, mais il l'affaiblira. Il me paraît que le Dép[t] Diplom: pourrait faire une proposition au G[rand] C[onseil] qui serait discutée ce soir au C[onseil] E[xécutif] et qu'on présenterait demain dans la grande chambre. Je vote avec joie les L 8000, si ce pauvre Meuron est remis en liberté. Il sera encore assez dur pour lui de quitter son pays.

Votre bien dévoué serviteur,

20 X[bre] 1833. C. Neuhaus.

Adresse :

Monsieur

Monsieur l'Avoyer de Lerber,

Chez lui.

Même dossier, n° 157.

* * *

Les lettres de l'avocat Bille à Fritz Courvoisier que nous avons eues sous les yeux et qui ont servi d'occasion à cet article, sont au nombre de 42; elles vont du 16 février 1834 au 8 mai 1848; trois sont datées de Marseille les 20, 24 mars et 4 avril 1834. Bon nombre d'entre elles sont de nature purement privée; leur publication n'aurait d'autre mérite que de nous montrer, mieux encore peut-être que ne peuvent le faire des lettres consacrées aux affaires publiques, la solidité des liens qui unissaient ces deux patriotes. Nous donnons ci-après les huit lettres qui nous ont paru se prêter le mieux à notre but.

Bienne, 17 juin 1834.

Mon cher ami,

J'ai reçu à Renan le jour de mon départ pour Bienne ton amicale lettre du 10 C[t], qui m'apprend votre heureuse arrivée et ce qui vaut mieux encore l'heureux développement de la cure que ta chère femme fait à Pfeffers;

... Douze jours à Renan ont été pour moi de longs jours, grâce au mauvais tems et à l'extrême contraste qu'offrait ce séjour avec les lieux que j'ai habités depuis mon élargissement, aussi ai-je fait *a parte* le projet de n'y retourner jamais. La proximité des miens me donne l'ennui, je voudrais les avoir tous sans cesse autour de moi et, comme cela n'est pas possible, je broie du noir à l'envi et fais un fort triste personnage. Je n'ai vu que quelques uns de nos amis: les seuls qui soient venus exprès pour moi sont Alfred Droz, Irlet, Humbert-Borle et l'Eplatenier; Louis Robert Cugnier voulait venir un jour, on lui dit que j'étais absent et il resta. Jean Pierre Tissot et son fils Auguste, de Marseille, sont aussi au nombre de mes visiteurs. Si tu y ajoutes les passants pour affaires, comme César Robert ,Véron, Roy père, Célestin Nicolet, Jules Dubois et une douzaine d'autres dont les noms m'échappent, tu auras la liste exacte des

curieux, et quant à celle des *amis*, après ma famille j'y joins Alfred et en reste là. Ceci te donne une idée assez juste du zèle de notre population pour les affaires politiques. Ils ont tellement peur qu'on ne les stimule à quoi que ce soit qu'ils restent chez eux de peur d'entendre quelques paroles d'excitation, aussi je ne *m'estomacquerai* pas à les prêcher..... Adieu, mon cher Fritz. Je t'embrasse cordialement.

Ton dévoué, BILLE, Avocat.

Adresse :

Monsieur le Capitaine Courvoisier
aux Eaux de Pfeffers, C. de St Gall.

(La lettre porte le timbre de Bienne, 18 juin 1834.)

Berne, 29 avril 1835.

Mon cher ami,

J'ai reçu ta lettre du 26... Ta menace de semonce ne me fait pas peur, mon vieux; pas plus que la mauvaise plaisanterie de l'Eteignoir n'a été prise pour bon argent. J'ai dit et je répète ce qui aura vexé peut-être quelques uns de nos cassecous qu'il ne faut pas nous mettre dans la grande famille des Républicains de la *Jeune Europe,* que nous avons déjà assez à faire pour amener l'unité dans notre Suisse et que, avec les élémens dont elle se compose à présent, il ne faut pas que nous, Neuchâtelois, compromettions notre cause par des actes isolés qui ne seraient que des bêtises et auraient pour résultat de faire des victimes qu'on laissera proprement pourrir en prison quand ils y seront. J'ai dit que les Patriotes du *Proscrit*[1] ne feraient aucun bien à l'affaire et je le maintiens. J'ai dit que nous ne devions pas agir sans être assuré que ce qu'il y a de bon en Suisse ne se mettra pas contre nous, enfin j'ai soutenu que Guinand était dans une telle position que c'était une grande folie que de vouloir lui faire une querelle publique dans l'*Helvétie* à l'occasion d'un article où il a émis l'opinion que c'est le Corps législatif qui actuellement est le levier de l'opposition et que bon gré mal gré il entraînera le Gouvernement dans une pente beaucoup plus libérale et progressive qu'il ne le voudrait bien. Je sais bien qu'on m'a trouvé à redire de ne pas avoir voulu coopérer au *Proscrit* et d'avoir empêché que Guinand ne fût pris à partie, mais à quoi bon nous diviser pour des idées théoriques. Quand il s'agira d'agir, nous avons besoin de tous nos hommes et certes ce n'est pas une haute capacité comme Guinand qu'il convient de déconsidérer aux yeux des gens superficiels qui jugent un homme d'après leur journal... Reçois l'assurance de mon sincère attachement.

BILLE.

Adresse :

Monsieur Fritz Courvoisier à Bienne.

(Timbre de la poste : Berne 29 avril 1835.)

[1] Sur le *Proscrit* et les autres journaux républicains de cette époque, nous renvoyons à un travail qui paraîtra prochainement dans le *Musée neuchâtelois.*

...Quant à l'*Helvétie,* je t'ai déjà dit et je répèterai à qui voudra l'entendre que je ne puis ni ne veux m'en mêler; la carrière de journaliste n'est pas la mienne, je n'en veux pas à aucun prix, et j'envisage la presse comme un moyen tellement usé qu'il ne peut plus faire d'effet immédiat que dans de très grandes circonstances, absolument extraordinaires et nous n'y sommes point encore. Au surplus les intérêts qui se débattent dans le Journal et les passions individuelles me sont étrangers et je ne veux voir que d'un point de vue beaucoup plus élevé l'influence du journalisme et non comme un métier. Quant à la Direction de la feuille, il est parfaitement inutile de vouloir la faire changer: elle sera ce quelle est, c'est-à-dire subordonnée à l'opinion du comité qui accueillera, j'en suis sûr, les bons articles qu'on lui enverrait sur Neuchâtel: mais je répète ce que je t'ai déjà dit et redit c'est que ce n'est pas d'ici où je suis comme étranger à ce qui se passe chez nous que je puis apprécier et élaborer quelque chose avec justesse, il faudrait être sur place, et y avoir goût: or je suis absent et le goût me manque, donc je reste tranquille... Après ces quelques lignes en guise de calmant pour ta grande colère je me réjouis de te revoir pour te, et me laisser tâter le pouls et sans vouloir d'ailleurs me charger en manière quelconque de t'excuser auprès de ton amateur, vu que je suis innocent de tout, n'ayant été prévenu de rien, je finis en te donnant l'assurance que je suis avant comme après toujours le même et surtout

Ton bien affectionné,

A. Bille.

15 août 1838.

Adresse:
Monsieur Fritz Courvoisier,
Chaux-de-Fonds.

*
* *

Berne, le 15 9^br^ 1838.

Mon cher Fritz,

J'ai appris hier que tu étais à Bienne et je me hâte de t'écrire pour te prier puisque tu es si près de nous de venir te joindre dimanche prochain à un banquet de famille[1] où j'ai réuni quelques amis. Si tu eusses été à la Chaux-de-Fonds je n'aurais pas eu la conscience de te déplacer pour si peu, mais de Bienne c'est une autre affaire. Courant que j'ai prié d'y venir m'écrit ce matin qu'il s'y rendra avec plaisir; fais en autant et ce sera pour le mieux. Ce sera *au More* à une heure fixé après midi *le 18 novembre.*

Viens loger au *More*, Courant en fait autant et vous serez tout portés pour n'avoir pas à courir. J'ai dû choisir ce local parce que je ne suis pas encore organisé chez moi et que, l'aubergiste étant mon cousin, ma nouvelle famille et moi nous serons là tout à fait *heimelich,* ce qui convient à chacun.

[1] A l'occasion de son mariage avec Mlle Stämpfli.

J'espère que mon frère viendra et quant aux amis Jeanrenaud et Humbert, comme ils ont été mes témoins de mariage ils n'oseront y manquer.

Adieu, je t'attends et te salue de cœur.

Ton affectionné,

A. Bille.

Courant me dit qu'il viendra probablement déjà par la diligence de samedi soir, tu pourrais bien en faire autant. Dis-m'en deux mots.

Adresse :
Monsieur Fritz Courvoisier, Cape,
Bienne.

(Timbre de la poste : 15 nov. 1838.)

* * *

Berne, le 11 septe 1847.

Mon cher ami,

J'ai à t'apprendre la mauvaise nouvelle que le tribunal d'appel de Fribourg[1], sur 23 requêtes à fin de liberté sous caution, n'en a accordé que 5 et que Courant n'est pas du nombre des élus ; il faudra donc qu'il subisse son supplice jusqu'au bout et attende en prison son jugement, à moins que les mesures d'exécution contre la Ligue, ou quelque autre éventualité imprévue et dont certes on ne laissera pas échapper l'occasion ne vienne ouvrir la cage infecte où il gémit depuis 8 mois. C'est d'autant plus fatal que ces pauvres gens se sont fait une illusion complète sur la marche de la Diète comme si l'expérience ne devait pas leur avoir appris quelle est la lenteur forcée de la marche de cette assemblée et les obstacles calculés et sans cesse renaissants que rencontre toute mesure décisive dans son sein. — Les Députés sont partis après avoir hier encore dîné ensemble, c'est-à-dire ceux des 12 $^2/_2$, ils étaient 32 à table, et ils sont positivement convenus de faire exécuter leurs arrêtés. Naeff a déclaré que son Petit Conseil l'autorisait à donner l'adhésion de St Gall pour certaine, mais qu'il fallait réunir le Grand Conseil. Zurich dont le vote du Grand Conseil n'était pas suffisamment explicite se joindra entièrement et quant aux Grison l'opinion n'est pas douteuse, vu la position dans laquelle la Suisse se trouve vis-à-vis de l'Autriche et de l'Italie....

Adieu.

Ton ami,

Bille.

Adresse :
Monsieur Frédéric Courvoisier, fabricant d'horlogerie
à La Chaux-de-Fonds.

(Timbre de la poste: Bern, 12 sep. 1847.)

[1] En janvier 1847, les radicaux fribourgeois avaient fait une tentative pour renverser le gouvernement conservateur. Elle échoua et les auteurs de l'insurrection, au nombre desquels se trouvait Courant, furent mis en jugement.

Berne, le 24 Février 1848.

Merci, cher ami, de tes lignes si amicales du 20 c[t] elles m'ont fait grand plaisir. Je te fais mon compliment des attentions dont notre bourgeoisie[1] te comble, j'en suis bien aise *pour elle,* quoique ce soit à mon avis donner un œuf pour avoir un bœuf; ils-ne sont pas si mal fins les Biennois. Au reste, quant à leur fabrique d'horlogerie c'est de la *nioniotte* et si tu as des services à leur rendre, rien de mieux, mais pas de ce côté-là; soyons et restons fidèles à notre patrie d'origine, la Montagne! C'est de là que nous sommes et *quoi qu'il advienne* c'est à *Elle* que nous devons nous consacrer, c'est pourquoi je désapprouvais déjà l'émigration à Courtelary, car à moins d'une émigration *en masse* qui est toujours alors une ruine pour beaucoup je ne comprends pas le patriotisme de cette manière.

Comme il y a aujourd'hui 30 jours que je ne suis pas sorti de ma chambre je n'ai rien de nouveau à t'annoncer, je fais la chasse aux nouvelles mais rien, rien, rien, comme à la chambre des Députés. J'attends le courrier de demain avec impatience pour savoir les suites du Banquet Monstre[2]. Ce sera je pense la Montagne accouchant d'une souris, c'est-à-dire le renvoi de Guizot et v'la!... Adieu, mon cher Fritz. Il me tarde de pouvoir reprendre l'air.

Ton affectionné,

A. Bille.

Adresse:

Monsieur Fritz Courvoisier, Chaux-de-Fonds.

[P-S]. — Prenez garde de laisser réfroidir trop nos têtes mousseuses. Ce n'est pas le tout de vouloir un jour: il faut *persévérer,* là est la véritable vertu civique, que malheureusement ils ont besoin d'apprendre. Ce sont des hommes du moment!

* * *

Berne, le 2 Mai 1848.

Je te remercie, mon cher Fritz, de l'envoi du Bulletin des votes[3], qui prouve, hélas! que l'opposition est bien plus forte dans le pays que nous ne pensions. Quoiqu'il en soit, l'on sait positivement quelle est leur force et l'on se tiendra en garde en conséquence. Le Locle est bien malade encore, car je ne doute pas qu'une partie des externes n'ait voté là, et si l'on y ajoutait les Eplatures, qu'on en a très judicieusement défalqué, la majorité serait toute bédouïne. Espérons que cela changera en bien, sans trop y compter pourtant, ce sera l'œuvre du tems, une fois que la séparation sera consacrée *par la voie diplomatique,* car les mauvais ne se rendront que quand il n'y aura plus moyen de faire autrement, sois-en bien

[1] Bille avait acquis la bourgeoisie de Bienne.

[2] Le banquet des partisans de la réforme électorale qui devait avoir lieu le 22 février.

[3] Le projet de Constitution élaboré par l'Assemblée constituante avait été soumis au peuple le 30 avril et accepté par 5813 voix contre 4395. Les localités dont Bille fait mention avaient donné les chiffres suivants: Le Locle, 580 *oui,* 576 *non;* Les Eplatures, 25 *oui,* 183 *non;* Neuchâtel, 679 *oui,* 513 *non.* L'Assemblée constituante fut en même temps confirmée comme premier Grand Conseil de la République.

sur, et ils feront alors... de l'opposition aristocratique, ne fût-ce que pour le plaisir d'en faire et de nous endiabler. — La ville de Neuchâtel est pire encore, car c'est sans doute le militaire qui a donné le branle. Heureusement que le Grand Conseil ne change pas: l'on pourra ainsi faire le travail d'organisation sans être trop empêché par l'opposition royaliste qui certes, s'il fallait voter actuellement, ferait bien entrer $^1/_4$ ou $^1/_3$ de ses membres dans le G^d Conseil, et cette force-là, se jetant tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, peut beaucoup dans une assemblée jeune, où l'on ne se fait guères de concessions réciproques en sorte qu'en cas de lutte ce sera l'opposition qui détablera. Ce serait alors tout comme ici où le Jura quand il s'entend bien, décide presque toutes les questions graves en jetant comme un seul homme tous ses votes dans un des plateaux de la balance, ce qui lui donne en réalité une force qu'il n'a point numériquement et oblige les autres partis à compter avec lui... Adieu !

Ton affectionné,

Adresse : A. BILLE.

Monsieur Frédéric Courvoisier,

Chaux-de-Fonds.

(Timbre de la poste : Bern 3 Maj 1848. Chaux-de-Fonds 3 Mai 48.)

*
* *

Berne, le 8 Mai 1848.

J'ai à t'apprendre une grande nouvelle, qui te fera de la peine par suite de l'attachement que tu portes au Colonel sous lequel tu as fait campagne.

Mr Ochsenbein a donné sa démission de ses fonctions de Membre du Conseil Exécutif et du Grand Conseil, ensorte que voilà le fauteuil de la Diète vacant pour jeudi et Mr Funk comme Vice-Président du Conseil Exécutif sera appelé à présider et par conséquent à recevoir le serment de notre députation.

Mr Schneider de Langnau, Directeur de l'Education a également résigné ses fonctions en donnant pour motifs qu'il est entravé dans son dicastère par des luttes de tout genre, qu'on attaque tout ce qu'il fait, ensorte que, ne pouvant plus faire le bien à sa manière, il se voit contraint, après avoir servi le nouvel ordre de choses depuis son origine en 1831, de se retirer et de laisser la place à des ambitions plus jeunes.

Mr Collin a également donné sa démission de contrôleur des finances, pour cause de santé. — Voilà trois cas graves pour début de cette session.

Revenons au premier et à ses causes.

A l'ouverture du Grand Conseil, convoqué sous serment pour ce matin et réuni presque au complet, Mr Ochsenbein a pris la parole comme Président du Conseil Exécutif et il a fait un long rapport de ce qui s'est passé dans la politique du pays depuis la clôture de la dernière session, le 22 janvier dernier. Il a exposé ce qui s'est passé dans l'assemblée de la commission du Pacte et a développé les motifs de ses votes tant dans la

commission que dans l'assemblée de la Diète, votes qui avaient été attaqués en Conseil Exécutif par Stämpfli et Stockmar et qui néanmoins couverts par la majorité du Conseil Exécutif seraient sans doute attaqués devant le Grand Conseil, etc., etc., etc.

En justifiant ses votes par la conviction où il est que la Suisse ne peut être sauvée que par une stricte neutralité, Ochsenbein a dit entre autres que la minorité veut au contraire une alliance avec l'Italie, qu'on veut mettre la Suisse à la remorque de l'Italie, qu'on organise ouvertement et à la connaissance des membres du conseil des enrôlemens pour l'Italie et il lit à cet égard une lettre de Hubler à un de leurs amis communs du Seeland encourageant à former des corps armés pour voler au secours de la Lombardie; qu'il y a à Berne un bureau de recrutement (on dit chez Poëterlin) ce qui est à la parfaite connaissance de Stämpfli, Nigeller, Stockmar, etc., ensorte que, ces menées étant à ses yeux destructives de la politique qu'il convient à Berne de suivre, il se voit obligé de demander au Grand Conseil d'ordonner au Conseil Exécutif de faire une enquête sur ces faits afin de les réprimer s'il y a lieu, etc.

Là dessus les membres des deux conseils incriminés ont relevé le gant et ont accusé Ochsenbein de n'avoir pas émis l'opinion de Berne en Diète dans les affaires de Sardaigne et de France; d'autres ont combattu toute idée d'enquête, attendu qu'elle est de droit s'il y a eu infraction aux lois existantes et, après un vif débat, le Grand Conseil a voté à une assez forte majorité qu'il n'y avait pas lieu à prendre en considération la demande faite par Ochsenbein.

A peine ce vote était-il émis que le Colonel a pris la plume et a déclaré qu'ensuite de ce qui venait de se passer au sein du Grand Conseil il résignait ses fonctions.

Grande a été la stupéfaction de l'assemblée qui s'est séparée jusqu'à demain. — La nouvelle s'est répandue en ville comme un éclair et fait les frais de toutes les conversations. Je considère cette détermination comme très fâcheuse, cependt elle n'est pas aussi imprévue qu'elle nous parait, car on m'assure qu'Ochsenbein avait résilié le bail de sa maison à Nidau pour le 25 Juillet prochain ensorte qu'il aurait donc couvé depuis quelque tems la pensée de sa démission. Au reste nous saurons cela plus tard et je t'en dirai le suivi quand j'aurai revu le Colonel.

Quels seront les deux remplaçants des démissionnaires, s'ils persistent? Quant à Schneider c'est certain; mais Ochsenbein est coutumier du fait; quand les affaires ne vont pas à sa guise il jette tout d'abord le froc aux orties. C'est ainsi qu'en Constituante il a donné et repris deux fois sa démission à la suite d'une prise de bec avec ses collègues. Nous verrons demain ce qu'il en sera.

Adieu !

Ton affectionné,

A. Bille.

Adresse :
Monsieur Frédéric Courvoisier,
Chaux-de-Fonds.

(Timbres de la poste : Bern 9 Mai 1848, Chaux-de-Fonds 9 Mai 1848.)

Nous aurions désiré donner aussi quelques-unes des lettres de Fritz Courvoisier à son ami Auguste Bille, mais nous n'en avons pour ainsi dire pas trouvé. En voici une, cependant, écrite pendant la campagne du Sonderbund, et une seconde écrite également sous les armes, et adressée par l'entremise de l'avocat Bille, aux fils de Fritz Courvoisier; ce dernier remplissait auprès d'Ochsenbein des fonctions d'adjudant.

Krienz 24 Nov: 1847.
$^2/_3$ d'heures de Lucerne à 6 heures du soir.

Mon cher ami!

Tu enverras ces lignes à mes enfans, je t'écris au coin d'une table très à la hâte; les dangers de la guerre sont heureusement passés. J'ai entendu siffler balles et boulets, enfin *j'ai senti la poudre.* Un boulet a sifflé entre Mr Ochsenbein et moi à 6 pieds au-dessus de nos têtes, je te raconterai tout ce qui s'est passé; nous avons 30 blessés et 7 morts, nous nous sommes bien battus dans l'Entlibuch. 4 boulets ont passé à différentes reprises à côté de moi.

Le Gouvernement de Lucerne a filé dans la nuit de hier, demain je t'écrirai plus en détail, excuse le griffonnage.

Ton ami,
F. C^r^.

Adresse :
Monsieur Bille, Secrétaire de la Chancellerie Française,
Berne.
(Service Militaire, Division de Réserve Bernoise.)

* * *

Mes chers Enfans!

J'ai cru vous écrire trois fois par l'entremise de Mr Bille, mais il paraît que deux de mes lettres seulement lui sont parvenues; enfin que faire; la dernière était de nôtre camp de Buttigen à une lieu de Frybourg, elle était de hier. Nos avants postes étaient à $^2/_3$ à $^1/_2$ d'heures de Frybourg. Je vous racontais que nous avions fait quelques prisonniers [du] landsturm; nous les avons ensuite relâchés au nombre d'environ 40. Hier au soir notre Colonel reçut l'ordre de rétrogader puisque le gouvernement venait de capituler; ainsi nous partîmes ce grand matin du bivouac pour arriver ici à 11 heures, au moins l'Etat Major; la troupe a défilé dans l'après-midi en ville pour se rendre sur la frontière de Lucerne et demain nous allons la rejoindre à Langnau; nos avants postes seront déjà après demain matin sur la frontière de Lucerne. On compte qu'ils ne seront pas aussi capons qu'à Frybourg, où tout ce que notre brigade a eu à supporter et que j'ai vu, sont quelques balles de Landsturm jetées en lâches sans nous atteindre.

Aujourd'hui la Diète dans sa séance n'a pas voulu accepter la Capitulation de Frybourg en ce qui concerne la politique du Canton, et au fait notre affaire n'eût été sans celà qu'une demi mesure; elle a donc envoyé aujourd'hui à Fribourg trois Commissaires qui sont

Mrs Stockmar de Berne,
Reinert de Soleure
et Rivat Préfet de Payerne.

Ce n'est ni plus ni moins que pour destituer un Gouvernement qui a été hostile à la Diète.

Je ne sais rien du Colonel Courant; ah si nôtre colonne fût entrée à Frybourg, je l'aurais demandé au Général en Chef, mais Mr Stockmar y est; il nous le dégagera, si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain.

Il y a eu des engamens entre les Lucernois et les Argoviens et Zurichois. La *Suisse* nous en parle.

Je n'ai autre chose à vous dire que je me porte bien et que, pendant que nous nous dirigeons sur Lucerne, attendez-vous à être occupés par la Division Rilliet ou une autre, mais cela sans faute: on veut donner à ce qu'il paraît une leçon; je suis aise de ne pas faire partie de cette division, parce que j'aurais demandé à mon chef de me dispenser d'entrer avec elle.

Je sais que le Dr Dubois de Chaux de fonds[1] est en service. Mr Pury est ici, je l'ai vu, je ne sais ce qu'il fait. Hi Fs Ducommun est dans ma division, mais il était dans un corps de Carabiniers qui n'a pas marché en avant; je compte le voir demain;

Je vous salue de cœur et d'amitié.

Votre Père,

Berne, 15 Nov. 1847. F. Courvoisier.

En note, avec la signature de Madame Veuve de Paul Fc Courvoisier :

Le colonel Courant, prisonnier à Fribourg, a été mis en liberté par Mr Chatenay, qui avait fait ouvrir sa prison d'autorité.

(Extrait d'une lettre de Mr Bille.)

Au dos, de la main de l'avocat Bille :

Monsieur
Monsieur Frédéric Courvoisier,
grande rue no 129, Chaux de fonds.

* * *

Nous insérons ici une lettre de Fritz Courvoisier à Louis Brandt-Stauffer, membre du gouvernement provisoire, où il est question de Bille et qui se rapporte directement à notre sujet.

Cher ami!

Quelques lignes pour vous rappeler dans vos nombreuses occupations, si un membre du gouvernement à pensé d'écrire à Bille, lui dire amicalement que lorsqu'il pourrait venir coopérer aux travaux du gouvernement il serait le bienvenu etc. Cette communication que je vous fais est confidentielle, je crois qu'elle serait opportune, qu'elle ferait plaisir à cette victime de l'aristocratie, puis c'est un homme qui peut nous être très utile.

[1] Dr Georges Dubois.

Si Célestin Nicolet veut que tous les hommes de 1831 soient complètement écartés du système actuel, il y a des exceptions à observer et celle-ci m'en parait une. Au reste ce n'est pas la première fois que Nicolet aurait donné à faux....

Jules Matthey du Havre est ici pour quelques jours encore; il ira vous voir les premiers jours de la semaine prochaine. En voilà une d'imagination féconde en Républicanisme, lorsque vous serez en sa société, vous n'aurez pas besoin de vous fatiguer en discours, il en a pour tous et de bons.

J'ai omis de vous dire que si je vous fais cette ouverture concernant Bille, c'est que j'ai appris qu'il était beaucoup mieux, qu'il a fait une course en voiture Lundi et que si ce tems continue, je crois que la semaine prochaine il pourrait faire la course de Neuchâtel.

Tout continue à bien aller par ici; j'attends une réponse de Georges Dubois pour faire mettre la main à l'œuvre à ces cellules, veuillez le lui rappeler.

Recevez cher ami mes salutations les plus cordiales et faites les s'il vous plait accepter à tous nos amis de ma part.

Chaux-de-Fonds, 30 Mars 1848.

Votre dévoué F. Courvoisier.

Monsieur L[s] Brandt Stauffer
au Chateau Neuchâtel.

*
* *

Nous avons parlé du colonel Courant[1]; il avait été désigné en 1831 par les républicains, qui s'emparèrent les 12-13 septembre du château de Neuchâtel, pour faire partie du gouvernement provisoire, avec Auguste Bille, député de La Chaux-de-Fonds au Corps législatif, Ehrard Borel, député de Buttes, Jonas Berthoud, député de Fleurier et Saint-Sulpice, le lieutenant-colonel Frédéric de Perrot, député de Bevaix, Auguste Droz, député des Brenets, Théodore Calame, député de Môtiers, Fornachon, banquier à Neuchâtel, et Vouga (de Bordeaux).

Ce gouvernement, où les hommes de valeur ne faisaient point défaut, ne se constitua pas; Auguste Bille et son ami Jonas Berthoud refusèrent d'en faire partie. La situation de la Suisse n'était alors, les circonstances l'ont démontré, nullement favorable à l'émancipation de Neuchâtel, et quant aux idées républicaines, elles étaient encore bien insuffisamment développées dans la principauté prussienne : les révolutionnaires de 1831 étaient des précurseurs.

Arnold Robert.

[1] Voir sur Antoine Courant, Aimé Humbert, *A.-M. Piaget et la République neuchâteloise,* t. I, p. 208-210, et Jeanneret et Bonhôte : *Biographie neuchâteloise,* t. II, p. 493-495.

ÉTUDES

SUR

LA SUCCESSION DE NEUCHATEL

1694-1714

I

La renonciation du prince de Carignan en faveur du Roi de Prusse. (Traité secret du 16 octobre 1707.)

Le 28 juillet 1707, jour de l'ouverture de la succession de la duchesse de Nemours, princesse de Neuchâtel, quinze compétiteurs se présentaient à la barre du Tribunal des Trois Etats, constitué pour examiner les droits des divers prétendants; neuf réclamaient l'investiture effective de la souveraineté. Trois mois plus tard, au moment où ce débat s'engageait sur le fond, les juges n'avaient plus à prononcer qu'entre deux concurrents: Emmanuel Philibert Amédée de Savoie, prince de Carignan[1] et Frédéric Ier, roi de Prusse.

Ce résultat surprenant était l'œuvre de l'habile diplomate auquel le monarque allemand avait eu la bonne fortune de pouvoir confier ses intérêts: le comte Ernest de Metternich. Tandis que pendant trois mois, à travers vingt-cinq séances coupées de longs ajournements, les préliminaires de la procédure occupaient le Tribunal, l'ambassadeur mettait au service de son maître toutes les ressources d'un esprit fertile en combinaisons et que n'embarrassaient guère les scrupules. Grâce aux rivalités passionnées qui divisaient les prétendants français, il réussit à évincer ceux-ci les uns par les autres, et à se débarrasser ainsi des seuls adversaires qu'il eût à redouter. S'unissant d'abord aux héritiers naturels ou testamentaires de la duchesse de Nemours, il parvint à faire écarter par le Tribunal toutes les demandes préjudicielles du prince de Conté. Découragé, ce dernier abandonna la partie et se retira dès le 6 septembre en engageant ses adhérents à se rallier à la faction prussienne. Metternich alors se retourna contre ses alliés de la veille: battus

[1] Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, prince de Carignan, 1630-1709, quadrisaïeul de Charles-Albert, roi de Sardaigne.

à leur tour sur des incidents de procédure; la duchesse de Lesdiguières, le comte de Matignon, Mlle de Soissons, désertèrent l'audience en déposant de vaines protestations. A la fin d'octobre, la marquise de Mailly, le marquis d'Alègre, le prince de Montbéliard suivirent cet exemple. Le succès du Roi était dès lors assuré, car personne ne prenait au sérieux la prétention du prince de Carignan et l'on s'attendait à voir ses représentants se retirer à leur tour, laissant Metternich maître du champ de bataille.

Ainsi le procès se fût terminé, faute de plaideurs, avant d'être jugé au fond. Mais ce dénouement ne faisait pas l'affaire de Metternich: délivré de tous ses rivaux sérieux, il entendait cependant que la sentence fût rendue contradictoirement ou du moins parût l'être, et qu'une consécration juridique couronnât le succès de sa diplomatie. Cette dernière satisfaction ne lui fut pas refusée. A l'audience du 31 octobre, après que l'avocat du roi, Peyrol, eût exposé les droits de son maître, l'avocat du prince de Carignan, Fortis, plaida éloquemment une cause qu'il savait perdue d'avance. Et, lorsque, le 3 novembre, les juges des Trois Etats prononcèrent leur sentence, Fortis lut une protestation aussitôt suivie des contreprotestations du procureur général et du banneret de Neuchâtel, et que le Tribunal refusa gravement d'enregistrer. L'apparence était sauve, rien ne manquait à la solennité de l'investiture accordée au Roi.

Il se trouva des esprits malveillants pour s'étonner de l'abnégation de Fortis et pour insinuer qu'on l'avait forcé de plaider ou qu'il avait joué son rôle de concert avec Metternich, moyennant une honnête récompense. Ostervald, dans son *Journal*[1], dit que Fortis voulait s'en aller, mais qu'il eut ordre de rester; Boyve, dans ses *Annales*[2], qu'il fut « prié » de plaider. Dans une note au manuscrit de son oncle, J.-F. Boyve rapporte le bruit que Metternich aurait payé les frais du séjour et du retour des envoyés du prince de Carignan à peu près 100,000 livres. « Mais, ajoute-t-il, le plaidoyer de Fortis et sa protestation contre ce jugement rendent ce fait douteux[3]. »

[1] *Extrait de deux journaux écrits par feu M. J.-F. Ostervald... concernant les affaires des années 1699 et 1707*, Chaux-de-Fonds 1839, p. 57.

[2] *Annales*, Neuchâtel 1854-1855, t. V, p. 360.

[3] Ibid, p. 361, note. — E. Bourgeois. *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté*, Paris 1887, p. 77, qui renvoie à ce passage, en rend inexactement le sens, en disant que les 100,000 livres étaient destinées à Fortis seul. Comme on le verra plus loin, les services de l'avocat furent évalués à une somme beaucoup plus modeste. — Louis Vulliemin: *Histoire de la Confédération suisse* (continuation de Jean de Müller), t. XIII, p. 393, note, dit que le prince de Carignan céda ses prétentions au roi de Prusse moyennant 70,000 livres.

L'auteur de cette remarque naïve ignorait les beautés de la diplomatie. C'est justement du plaidoyer que Metternich avait besoin: c'est le plaidoyer qu'il a payé et largement payé. Quant à la protestation, elle n'était guère faite pour l'émouvoir.

Les pièces, tirées des Archives de Berlin, qu'on trouvera plus loin ne laissent aucun doute à cet égard. Il eût été désirable sans doute de rechercher dans la volumineuse correspondance où presque chaque jour l'ambassadeur de Frédéric I rendait compte à son souverain des incidents du procès, tout ce qui concerne la négociation engagée avec les représentants du prince italien. Le temps nous a manqué pour ce travail. Il nous a paru que la convention et les pièces qui l'accompagnent se suffisaient à elles-mêmes et présentaient assez d'intérêt pour être publiées.

Ces documents ont à peine besoin d'un commentaire. Il faut cependant remarquer la date que porte le traité. Ce jour-là, 16 octobre, l'ambassadeur de Louis XIV, Puysieux, avait tenté un suprême effort pour prévenir l'échec de la politique française que l'impéritie des prétendants demeurés sourds à ses conseils avaient rendu presque inévitable. Déjà le 10 octobre il avait adressé de Soleure au gouverneur et au Conseil d'Etat un mémoire où il réclamait au nom du Roi en faveur des princes français un délai d'un mois qui leur permît, nonobstant leur retraite, de faire valoir à nouveau leurs droits. Et le 16 octobre, venu en personne à Neuchâtel, il réitérait cette demande dans un second mémoire où les prétentions de « M. l'Electeur de Brandenbourg » étaient soumises à une critique incisive et qui se terminait par une hautaine et menaçante sommation.

Sujets de Louis XIV, ni la marquise de Mailly ni le marquis d'Alègre ne pouvaient s'exposer à encourir sa disgrâce en s'opposant à la demande de Puysieux. Dans le Tribunal des Trois Etats plusieurs juges se montraient disposés à accorder le délai ; on accusa même l'un d'entre eux d'avoir provoqué sous main les démarches de l'ambassadeur de France. Le délai consenti, c'était toute la procédure à recommencer, et cette fois, la démonstration militaire que les instances de Puysieux avaient fini par obtenir à Versailles pouvait contrebalancer l'influence des promesses de Metternich. Au moment de gagner la partie, le roi de Prusse courait donc grand risque de la perdre: il était de la dernière importance d'obtenir la défection de l'un au moins de ses adversaires et de fournir au Tribunal un prétexte pour écarter la demande de l'ambassadeur de France sans encourir le reproche d'une partialité trop évidente.

Cet adversaire de bonne volonté se trouva dans la personne du prince de Carignan. Ses représentants, le comte Baratta de St Agnès[1] et le sénateur de Loisinge[2] avaient pu se convaincre pendant leur séjour à Neuchâtel, que les chances de leur maître étaient nulles ou à peu près. Ils pensèrent qu'il serait sage de convertir en biens plus solides des prétentions vouées à l'insuccès et le 16 octobre St Agnès signait avec Metternich la convention qui transformait Emmanuel de Savoie en auxiliaire du Roi. Promettant d'agir de concert avec son concurrent pour s'opposer au délai et à toutes autres mesures favorables aux prétendants français, il s'engageait même, sous réserve de la ratification du prince, à ce que celui-ci s'abstînt de toute protestation si l'investiture était accordée à Frédéric Ier. En échange, Metternich ferait payer 33,400 écus[3], *en cas de succès*. Dans les conventions de cette nature qu'il a signées — elles sont nombreuses — l'ambassadeur n'oubliait jamais de prendre cette précaution.

Le traité, assez explicite en lui-même, était encore précisé par la déclaration de Loisinge, en date du même jour: que, dans le cours ultérieur du procès, l'avocat du prince n'agirait que sur les indications du plénipotentiaire prussien.

Nous n'avons pas à raconter la fin du procès qui, après le refus du délai demandé par Puysieux, prit une allure dont la hâte contrastait avec les lenteurs du début. Le 31 octobre, Fortis rendait à Metternich le service de plaider contre lui; dès le 3 novembre la sentence était rendue en faveur du roi de Prusse, avant même que le courrier envoyé à Turin eût rapporté la ratification du prince. Craignant peut-être un désaveu, ses représentants crurent bon de protester à tout événement, mais bientôt ils recevaient de leur maître une approbation sans réserve de leur conduite et la renonciation formelle à ses prétentions sur Neu-

[1] Ascanio Baratta di Sant'Agnes, d'une famille noble de Savigliano, né en 1655, mort à Turin le 6 juillet 1735, chevalier des SS. Maurice et Lazare, gentilhomme de la chambre du prince de Carignan. De son mariage avec Maria-Cristina Turinetti, il eut une fille et deux fils : Giuseppe-Ludovico, né en 1679, mort à Turin en 1704, et Giovanni Battista Antonio, né à Turin le 19 juin 1702, mort sans postérité à Rome le 9 décembre 1749. (Renseignements dus à l'obligeance de M. G. Bonazzi, directeur de la Bibliothèque nationale de Turin.) — E. Bourgeois, *o. c.*, p. 65, fait, par un lapsus singulier, du comte de Saint-Agnès un « duc de Saint-Aignan ».

[2] Louis-Marie-Marin de Loisinge, d'une famille de Faucigny, anoblie au XVIme siècle, né à Balleyson en Chablais, baptisé le 15 mai 1653, sénateur honoraire au Sénat de Chambéry, mort à Thonon le 14 janvier 1725. Il avait épousé : 1° Anne-Marie de Quartéry, 2° Aymée de Prez, veuve de la Fléchère, et laissa deux filles, mariées l'une et l'autre à un Foras. (Renseignements dus à l'obligeance de MM. Cl. Bouvier et A. Metzger, de l'Académie de Savoie.)

[3] L'écu ou thaler valait 3 livres tournois. Cette somme de 100,200 livres représenterait aujourd'hui 500,000 francs environ.

châtel; ils s'empressaient alors de remettre à Metternich une déclaration écrite qui annulait leur protestation.

Il ne restait plus qu'à exécuter la seconde partie du traité : le prince de Carignan était un personnage de trop de considération pour qu'on pût, comme à d'autres, lui proposer un rabais, ou différer le paiement promis. De bonnes lettres de change à l'ordre d'un banquier de Turin furent remises à M. de St Agnès; Metternich reconnut les services particuliers de Fortis par une gratification de 100 louis et le sénateur, le comte et l'avocat purent reprendre le chemin du Piémont, satisfaits d'avoir tiré de la situation le meilleur parti possible.

Ch. Robert.

Pièces justificatives.

I

Nous soubsignés sommes convenus que l'on fera de la part de S. A. S. Monseigneur le Prince de Carignan, en gens d'honneur, toutes les démarches que l'on pourra raisonnablement desirer pour faciliter les prétentions de S. M. le Roy de Prusse sur les comtés de Neufchatel et de Valangin, soit en s'opposant au délay que demandent les Prétendants français, en poursuivant la forclusion de ceux qui ont déserté leur cause et abandonné le tribunal, soit en consentant que tous les Prétendants à la souveraineté de Neufchatel soient jugés cumulativement, et enfin selon les occasions qui pourront naitre dans le cours de ce procès; et comme aussi en cas que les Trois Estats donnent l'investiture à S. M. le Roy de Prusse, S. A. S. Monseigneur le Prince de Carignan ni les siens ne pourront jamais revenir contre luy et contre ceux qui auront cause de luy et de ses droits, mais on se réserve, à l'égard de cette renonciation, la ratification de S. A. S. Monseigneur le Prince de Carignan.

D'autre part on s'engage de la part de S. M. le Roy de Prusse, en cas de succès de ses prétentions et lorsque la ratification de S. A. S. sur le dernier article sera arrivée, de faire payer à Genève trente trois mille quatre cent escus en espece.

Fait à Neufchatel ce 16 octobre 1707.

Metternich. Le Comte de St Agnès.

Orig. — Signatures autographes; cachets des deux signataires. — Geheimes Staats Archiv, Berlin. Rep. 64, R. IV. Vol. I. *Deductionen,* conv. 7.

* * *

II

Je soussigné promes du consentement de Monsieur le comte de St Agnès pour explication du traitté fait entre S. E. Monsieur le comte de Metternich

et le dit M[r] de S[t] Agnès, qu'on dirigerat les plaidoiés de l'avocat de S. A. S. M[r] le prince de Carignan sur le pied que l'exigerat de lui [l'ambassadeur] de S. M. le Roy de Prusse.

Fait à Neufchatel ce 16 octobre 1707.

L. M. DE LOISINGE.

Autographe. — Ibid. Rep. 64, R. IV, vol. II. *Neufchatel Litteralien*, conv. 12, vol. de 1708, p. 656.

*
* *

III

Nous, Emmanuel Philibert Amedee de Savoie, Prince de Carignan, etc.

Declarons pour nous et nos successeurs qu'ayant veu et leu les conventions faites le 16 8[bre] 1707 entre S. E. Monsieur le comte de Metternich, Ambassadeur extraordinaire et Plenipotentiaire de Sa Majestè le Roy de Prusse, et le comte Baratta de S[t] Agnès, notre Envoyè à Neufchatel, nous approuvons tout le contenu au dit traittè et promettant specialement qu'en cas que sa dite M[tè] le Roy de Prusse obtienne l'investiture de la Souverainetè du dit Neufchatel, que ny nous ni les notres successeurs quelconques ne pourront jamais revenir contre la sentence des Trois Etats du dit pais, soit par rapport à sa d[te] M[tè] et aux siens et ceux qui auront cause de luy et de ses droits; en foy de quoy nous avons signè les presentes, faites contresigner par notre secretaire et y apposer le seel de nos armes.

Fait à Turin ce 29 8[bre] 1707.

EM. FI. AM. DE SAVOIA.

REVELLI.

Orig. — Signatures autographes; sceau du prince. — Ibid. Rep. 64, R. IV, vol. I. *Deductionen*, conv. 7.

*
* *

IV

Nous le comte S[t] Agnès Envoié de S. A. S. Monseigneur le Prince de Carignan, le Senateur de Loisinge son Procureur general et Charle Fortis son avocat, déclarons que nous n'avons protestés contre la sentence d'investiture accordé à Sa Majesté le Roy de Prusse de la souveraineté de Neufchatel par Messieurs des trois Estats le troisieme du present mois que dans l'incertitude ou nous estions si sa d[e] A. S. voudroit ratifier les conventions faites le seize octobre proche passé avec S. E. Monsieur le Comte de Mesternich Ambassadeur et Plenipotentiaire de sa d[e] Majesté, et comme des lors nous avons receu la ratification des dites conventions par sa d[e] A. S. du vingt deux du d[r] octobre, nous declarons que nous nous deportons purement et perpetuellement des d[tes] protestations, voulant qu'elles soient nulles et de nul effet de même que s'ils n'avoient jamais estées faites par raport à sa d[e] Majesté, aux siens et a ceux qui pourront avoir

ses droits; pour plus grandes assurances de nos presentes declarations et promesses nous avons remis à sa d^e E. Monsieur le comte de Mesternich une copie vidimé de notre plein pouvoir et procuration. Fait à Neufchatel le septieime novembre mille sept cent sept.

Le comte Baratta de St Agnès.
L. M. de Loisinge.
C. Fortis.

Orig. — Signatures autographes. — Ibid. Rep. 64, R. IV, vol. II. *Neufchatel Litteralien*, conv. 12, vol. de 1708, p. 660.

Annexe. Pleins pouvoirs pour St Agnès, 26 juin 1707; pour Loisinge, 24 juin 1707; en copie vidimée par les notaires Huguenin, secrétaire du Conseil d'Etat, et Matthey, à Neuchâtel, le 7 novembre 1707.

*
* *

V

Je soussigné ai receu de son Ex^ce M. le Comte de Metternich Ambassadeur et Plenipotentiaire de Sa Majesté le Roy de Prusse, deux lettres de change, l'une sur Mr Abraham Thonnet de vingt trois mille quatre cents dalers en piece tiré en faveur de Mr Pierre Joseph Joanniti Banquier de la ville de Turin, et l'autre sur Mrs Maistre et Cardinet de dix mille dalers en piece aussi en faveur du dit Mr Joanniti, faisant en tout trente trois mille et quatre cent dalers en piece, et cela pour satisfaire au convenant fait en date du seizieme d'octobre 1707 entre sa dite Ex^ce et moy et ratifié par Sa S. Monseigneur le Prince de Carignan le vingt neuf du dit octobre, touchant les comtés de Neufchatel et Valangin, dont je le tiens quite au nom que j'agis; le septieme novembre 1700.

Le comte Baratta de St Agnès.

Copie. — Ibid. Rep. 64, R. IV, vol. II. *Neufchatel Litteralien*, conv. 12, vol. de 1708, p. 664.

[En note.] « L'original est auprès des contes. »

*
* *

... « Carignanisches Tractat vom 16 oct. 1707, nebst der beyligenden Quittung vom 7 9^bri 1707, Ecus 33400. »

[La quittance manque dans les pièces annexes.]

Ibid. Rep. 64, R. IV, vol. II. *Neufchatel Litteralien*, conv. 33 b, dossier 35. (Comptes de Metternich, originaux.)

*
* *

... « A. Fortis, avocat du prince de Carignan, 100 » [louis d'or].

Ibid. id. dossier 34.

CONVENTION DE 1539

ENTRE

LA VILLE DE NEUCHATEL ET LE BOURREAU DE MOUDON

Jeanne de Hochberg ayant, en 1536, affermé le comté de Neuchâtel pour neuf ans aux Quatre-Ministraux, ceux-ci se trouvèrent chargés de l'administration de la justice et furent ainsi amenés à se préoccuper de l'engagement d'un exécuteur des hautes œuvres. Soit que les candidats qualifiés pour cet emploi fissent défaut dans le pays, soit qu'on jugeât que le titulaire y aurait trop de loisirs, on renonça à avoir un bourreau neuchâtelois et on se contenta de conclure un arrangement avec celui de Leurs Excellences de Berne dans le baillivage de Moudon. Les lettres échangées à cette occasion nous ont été conservées[1] et nous paraissent assez caractéristiques pour mériter d'être reproduites intégralement.

Il ressort de ces pièces que, le 27 décembre 1539, les Quatre-Ministraux déléguèrent auprès de maître Jaques Bauldran, bourreau du Pays de Vaud à Moudon, leur messager Bendith Cordier, porteur d'une missive stipulant les conditions d'engagement du nouveau fonctionnaire. On lui attribuait un traitement annuel de trente livres et le paiement de ses frais de voyage et d'entretien toutes les fois qu'il serait appelé à officier à Neuchâtel. Il recevait en outre une livrée aux couleurs de la ville, pour la confection de laquelle Bendith Cordier apportait quatre aunes et demie de drap.

Jaques Bauldran se déclara d'accord avec ces offres. Toutefois, les Quatre-Ministraux ayant émis la prétention de ne jamais attendre lorsqu'ils auraient besoin de leur exécuteur et le feraient chercher, maître Jaques fait des réserves à ce sujet et donne à entendre qu'il doit satisfaire en premier lieu ses magnifiques et puissants seigneurs, messieurs de Berne. Il espère aussi que, conformément à l'usage, à l'occasion de quelque bonne fête, une honnête gratification viendra le récompenser de ses peines, « une fois l'an tant seullement ». Et, terminant par les

[1] Archives de l'Etat, J [19] n° 3. Elles ont été mentionnées dans les *Recherches sur les exécuteurs des hautes œuvres à Neuchâtel*, par Maurice Tripet, qui n'en a publié que la signature (*Musée neuchâtelois*, 1891, p. 26).

pieuses formules de l'époque, il prie le Créateur de donner bonne et longue vie à messieurs de Neuchâtel, qui, de leur côté, n'avaient pas manqué d'invoquer Dieu pour qu'il accorde au bourreau la grâce de « saintement exercer son office ».

Comme les Quatre-Ministraux demandaient pour leur sûreté un « mémorial » de l'accord conclu, le bourreau fit simplement faire de leur lettre une copie notariée, qui précède sa propre réponse. Celle-ci est aussi de la main du notaire Nycati, mais le cachet qui servit à fermer la missive représente un glaive et devait évidemment appartenir à maître Jaques. Nous ignorons pour quelle raison cette lettre, adressée à la ville de Neuchâtel, se trouve aujourd'hui aux Archives de l'Etat.

A Maistre Jaques, executeur des criminelz du ballivage de Mouldon.

Maistre Jaques, par Bendith Cordier, nostre messager, vous envoyons quatres aulnes et demy de drap pour faire nostre devise[1], que pourterés pour l'honneur de nous.

Au surplus, vous donnons d'estat tous les ans, tandis que serons admodiateurs de ce conté, la somme de trente livres monnoye nostre, dont commencerés au premier jour de janvier venant et par tel jour finerez. En ce que nous debvrez servir de vostre office toutes et quanteffoys que vous manderons pour faire executions des criminelz que pourroient escheoir en ce dict conté, sans nully d'yceulx reserver. Et si d'avanture vous n'estiés, lors que l'on vous manderoit, a Mouldon, ains allieurs pous executer, ce nonobstant n'entendons que nostre messaiger doibge la surjourner a noz despens, ains debvrez incontinant venir ou en envoyer ung de vostre estat a voz despens pour faire en vostre lieu l'office. Payerons aussi par dessa voz despens accoustumés et pour vous repasser le lac en payant le messager que vous accompaigne de Mouldon. Et, pour nostre seurté, envoyez noz par ledict Bendith un memorial de ce present marcher, sellon lequel vous et nous noz guyderons, Dieu aydant, auquel prions voz donner grace de sainctement exercer vostre office.

De Neufchastel, ce xxvij^{me} jour de decembre 1539.

Les quatre ministraulx de la Ville de Neufchastel
comme admodiateurs voz voysins.

Par ordonnance de mes dicts seigneurs
Bretelz.

Copie extraicte de son original
Benoist Nycati.

Mes tres honorés seigneurs, humblement a voz seigniouries me recommande, voz merciant bien affectueusement du bien et honneur qui voz plais me faire. J'ay receu votre missive, que vous a pleut m'envoyer par

[1] Livrée.

vostre messager, et ay entendu le contenu d'ycelle ainsin que je l'ay faict copier de mot a mot. Et touchant de exercer mon office par devers vous tantes et quanteffoys que sera de besoing, pour ycellui marcher voz serviray, reservee touteffoys (que) quant je auray a faire des exequutions par dessa au ballivaige de Mouldon, ou la ou il playra a mes tres redoubtés, magniffiques et puissans seignieurs, messieurs de Berne. Car, comme entendés, me [les] fault premierement servir. Et incontinant estre faicte l'execution, m'en iray par dela quant seray demander pour faire l'execution, apres estre demandee licence de monsieur le ballifz du dict Mouldon.

Au surplus, quant viendra une bonne feste, de celles que noz sont ordonnées, il vous playra me donner quelque present, comme l'on faict, une foys l'an tant seullement. Et sur ce, prie le createur, mes tres honorés seignieurs, qu'il voz doint bonne vie et longue.

De Mouldon, ce xxviij^{me} de decembre.

Par le tout vostre serviteur

JAQUES BAULDRAN,
exequuteur des criminelz au ballivage de Mouldon
et du pays de Vuaud.

[*Suscription:*] A mes tres honorés seigneurs, Messieurs les Quatre Ministraux de la ville de Neufchastel, a Neufchastel.

J. JEANJAQUET.

PETITE CHRONIQUE

*** *Rectifications.* — Dans les très intéressants Extraits des Comptes de la bourserie, publiés par M. W. Wavre, on lit l'article suivant à l'année 1531 (*Musée neuchâtelois,* 1906, t. XLIII, p. 167):

« Delivré par le commandement de Guillame Triboullet a Calteline
« Faivre de Courcelle la somme de 29 s. pour la depence de Raivenez et
« Conrad Preudron quant il furent prechez a Serruez, pour ce..... 29 s. »

Qu'était-ce que ce « prêche » à « Serruez »? On pouvait supposer que Ravenel et Conrad Preudhomme avaient accompagné Farel à Serrières, lorsqu'il prêcha dans cette localité en 1531. Et c'est l'hypothèse que j'ai hasardée dans une note des *Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel* (t. I, p. 5).

Depuis lors, j'ai eu l'occasion de me reporter à l'original des Comptes de la bourserie, et j'ai pu constater qu'il fallait lire non pas *prechez,* mais *perchez.* Les deux compagnons mentionnés dans cet article des comptes

ont simplement, comme on disait, « mené la perche » dans la forêt de Serroue. Ils n'ont rien à faire avec Farel ni avec la Réformation[1].

Les Comptes de la bourserie sont écrits d'une écriture cursive souvent peu commode à lire, et la science paléographique de M. W. Wavre a été parfois mise en défaut. Le savant éditeur me permettra bien de relever une erreur de lecture qui, si l'on n'y met bon ordre, pourrait bien devenir l'occasion d'une légende à jamais indéracinable.

A l'année 1537, on lit l'article suivant :

« Plus delivrez par l'ordonnance de Messeigneurs au dit mayre P. Guy « pour le dinez des notayre du Contez, assavoir Henri Vogaz, Pierre Henri, « fille bernitoz, Nicollas Gran Jehan, Nicollas Gribolet, Francez Brenier, « Hugue Virechaux et Jehan Prince, tous notaires, quant l'on les fit venir « en consel pour leur donnez instrucion de leur art de notayre, a chacung « quatre s. revient a la some de..... 34 s. »

Qu'était-ce que la « fille Bernitoz », notaire dans le comté de Neuchâtel ? L'antiquité avait Hortensia, fille de l'orateur Hortensius, qui hérita de l'éloquence de son père et qui plaida la cause des dames romaines. Le moyen-âge avait Novella, fille du canoniste Jean André, qui fut si docte qu'elle remplaçait parfois son père à l'Université de Bologne, expliquant avec succès les Décrétales et les Clémentines. La « fille Bernitoz » seraitelle, toutes proportions gardées, une émule d'Hortensia et de Novella ? Il faut malheureusement renoncer à cette gloire neuchâteloise. L'original porte non pas « fille Bernitoz », mais Fillebert Nicoz. Il s'agit ici du notaire d'Auvernier, Philibert Nicoud, mort le 24 mars 1544, dont tous les registres sont aujourd'hui perdus[2].

A. P.

*** Le tome IX, première livraison, des *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, qui vient de paraître, renferme les procès-verbaux des séances de la Société de 1897 à 1907. Parmi les nombreuses communications qui y sont résumées et n'ont pas paru ailleurs, plusieurs touchent à l'histoire de Neuchâtel et de ses comtes, en particulier à celle des comtes d'Arberg, seigneurs d'Arconciel et d'Illens aux XIIme et XIIIme siècles.

La table soigneusement établie qui termine ce volume nous dispense de donner le détail de ces indications. On trouvera encore (p. 266) la mention d'un projet formé par la duchesse de Nemours de vendre Neuchâtel à l'Etat de Fribourg, projet qui échoua devant l'opposition des Bernois.

Ch. R.

[1] Page 3, ligne 20 des *Documents inédits*, au lieu du mot « serieus », M. Jules Jeanjaquet me suggère la lecture « serjens », qui donne un sens préférable. Enfin, p. 294, lignes 7 et 12 de la note, « freyte » (dont il faut supprimer la majuscule) signifie le faite du toit.

[2] Le mot *Philibert* a décidément joué des tours à M. Wavre : à l'année 1532, dans une énumération d'artilleurs, on lit ces mots : « Johelle Bert, Petter Maistre, Anthoine Petermand. » Il faut lire et ponctuer : « Phellebert Petter, maistre Anthoine Peterman. »

*** *Musée historique.* — Plusieurs acquisitions intéressantes ont été faites pour le Musée historique à la vente des collections de M. Angst, ancien directeur du Musée national suisse, qui a eu lieu à Zurich les 16, 17 et 18 février.

Nous mentionnerons tout d'abord un joli bahut renaissance, de la seconde moitié du XVIme siècle, en partie sculpté, en partie décoré d'incrustations en bois de différentes couleurs; c'est un bon représentant de ce type de meubles de la Suisse orientale, et qui manquait totalement à nos collections; — puis un écusson brodé en relief, en soie, présentant les armes accolées de Savoie et d'Orléans-Longueville, surmontées de la couronne; cette pièce, primitivement appliquée sur une chasuble, est un des derniers vestiges des précieux ornements offerts aux églises catholiques du pays de Neuchâtel par la duchesse de Nemours, à la fin du XVIIme siècle; — un portrait de Barbe Wallier, de Cressier, datant de 1654, très curieux au point de vue du costume; — une petite corbeille ornée de fleurs de diverses teintes, en faïence bernoise; — une soupière ovale avec décor fleurs lilas, faïence suisse; — un crémier blanc et or, porcelaine de Zurich; — deux jolis pots de pharmacie, en faïence de Münster (Lucerne); — deux salières et une assiette en faïence de Zurich.

Il aurait été désirable pour le Musée de faire des achats plus importants encore; malheureusement les moyens très restreints dont il dispose ne l'ont pas permis; c'est un petit fonds de réserve, formé depuis quelques années par des dons ou legs de personnes généreuses, qui a couvert les acquisitions ci-dessus.

Le Musée historique a reçu dans le courant de 1908, comme les années précédentes, de nombreux dons, et a pu faire divers achats; le plus important est un lot de porcelaine de Nyon, soit une théière, un bol, un crémier et deux tasses, le tout en parfait état de conservation, avec le décor de papillons, dont il n'existe que très peu d'exemplaires en Suisse; cette acquisition a été faite grâce à des dons particuliers; la collection de montres, entre autres, s'est enrichie également de plusieurs pièces de valeur, de même que la collection de faïences suisses.

P. DE P.

Nous rappelons à nos lecteurs que toutes les communications qu'ils voudront bien nous adresser pour la Petite chronique seront reçues avec reconnaissance par la rédaction du «Musée».

L'ÉCONOMIE RURALE AU VAL-DE-RUZ

IL Y A TROIS CENTS ANS

I

Introduction.

C'est en général au commencement du XVIIme siècle que nous reporteront les documents dont nous allons donner ici quelques extraits. Cette époque est l'une des plus intéressantes pour nos communes rurales; leur organisation intérieure, leur fortune et leurs droits s'étant accrus et bien assis durant le XVIme siècle, elles nous apparaissent, alors plus que par le passé, comme des entités à la fois sociales et administratives, parfois il est vrai un peu exclusives et tyranniques, et non point comme de simples groupements de sujets plus ou moins asservis. L'assemblée générale de la commune prend de l'autorité et se réunit plus souvent, sous le nom de « général de communauté » ou *« générale commune ». Tous les communiers sont formellement tenus* de s'y trouver, comme en témoignent les deux extraits suivants :

Et qui fera deffault de ce trouver à communauter estant adjourné jusques à trois fois l'un après l'aultre d'un an, n'aura rien de bois de lad. année. Et qui sera defaillant unne fois ou deux sera chastié comme de coustume (23 d'apvril 1613).

Quant ont sera adjourné à comunaulté, que celuy qui ne ce trouvera avec les aultres communiers, pour le plus tart demy heure après que l'on aura tiré la cloche, sera chastié par chasques fois qu'il fera faulte à deux batz... Touteffois est reservé excuze raysonnable, sans frauld ny barat (7e de janvier 1625).

Les jeunes gens arrivant à leur majorité doivent prêter *le serment* à la communauté, ainsi que ceux qui obtenaient leur admission dans ce corps. Ces derniers étaient rares, et le devinrent toujours plus; il suffisait d'un seul opposant pour faire échouer leur candidature [1]. Cette assemblée prend force décisions qui font loi souvent pour des siècles; les « gouverneurs » ou administrateurs de la commune y rendent des

[1] Cf. D. Junod, *Boudevilliers*, dans *Musée neuchâtelois*, 1897, p. 33.

comptes détaillés, et sont remplacés ou confirmés pour une année par leurs combourgeois.

Alors apparaît le besoin de tenir d'une part des procès-verbaux réguliers, d'autre part des registres de comptes. Ce que sont ces derniers, comme ils sont d'habitude enjolivés de détails pittoresques, on le voit par les *Comptes de la bourserie de Neuchâtel* que publie M. Wavre dans le *Musée neuchâtelois.* Dans les procès-verbaux communaux, c'est moins l'espèce d'air bonhomme inhérent aux documents de l'époque qui vous frappe, que leur caractère bref et impératif. Le plumitif de la séance prend l'aspect d'un article de loi ou de code, avec pénalités *in caudâ,* et s'intitule volontiers «connaissance» (sentence), «ordonnance», ou «arrêt». Le secrétaire ne juge pas à propos de nous retracer les phases de la discussion, de nous dire qui y prend part et de qui émanent les propositions. Mais s'il ne rapporte pas, comme on le voit faire aujourd'hui, jusqu'aux interjections des interrupteurs, il ne s'en suit pas que le débat soit nul ou peu animé. Les orateurs campagnards apportent même tant de feu à soutenir leur opinion qu'ils se laissent aller à des reparties peu parlementaires, comme on en peut inférer de cette «connaissance du premier jour de l'an 1608» :

Il n'y doit avoir personne qui ayent à jurer le nom de Dieu, sa foy ne son ame, ny ne depiter personne, ne donner aulcung au diable, ny ne desmentir personne, ny ne dire à cetuy ou à l'aultre: Tu m'as robé, ou: Tu me derobe, ny aultre semblable inprecation, qui n'ont que par trop la vogue. Et que quant on desmandera les advis, que chascun ce tienne à sa place et fasse silence... Et qui vouldra contrevenir à aulcung des point sy-dessus mentionnez sera chastié pour la premiere fois pour dix solz, et pour la seconde vingt solz, sans grace ny mercy. Et s'il s'oublie jusque à la tierce fois, sera apelez rebelle et dessobeyssant.

Cet article, qui se répète à d'autres années à peu près dans les mêmes termes, était d'autant plus de rigueur que les assemblées se tenaient à l'église, à l'issue du service. A Boudevilliers, ce lieu de réunion doit finalement être abandonné, en 1659, «suivant mesme l'exhortation du sieur pasteur», parce que les discussions continuent à y causer «de grandes disputes et dissentions entre le peuple, qui, au lieu de mediter la sainte predication de la parole de Dieu, l'oublie tout à fait pour suivre à ces querrelles»; l'on n'usera désormais du temple «que pour choses extra-ordinaires... comme pour charité et autres affaires qui ne pourroyent estre dillayez».

Le registre d'où nous tirons ces extraits[1] comprend des décisions

[1] Arch. comm. de Boudevilliers, BB, 3/4. Cf. D. Junod, article cité, p. 73.

de communauté allant de 1566 à 1694; son principal rédacteur, le notaire P. Guyot, l'intitule avec quelque prolixité : *Livre des Cognoissances raysonablement faictes en la generalle Communaulté du temps passé par noz ancestre estantz les comuniers du passé en ceste presente communaulté de Boudevillier, etc.* L'auteur paraît avoir tenu la plume de 1608 à 1625. Quant aux décisions antérieures citées, c'est une copie qu'il a faite, en 1619[1], d'un ancien plumitif sommaire qu'il aura anéanti. Certains de ces articles ne sont pas datés; on peut penser que notre notaire les aura composés d'après les explications orales de vieux communiers. Viennent ensuite quelques procès-verbaux d'auteurs anonymes, puis, dès 1650, le secrétaire communal est le notaire J. Belenot.

Nous sommes dans une commune absolument agricole; rien d'étonnant dès lors que plus des trois quarts de ces protocoles aient trait à l'économie rurale : le pâturage, le champéage[2], les labours, des prescriptions spéciales sur les bestiaux, enfin les forêts ou le bochéage. Nous allons essayer de grouper ces articles par ordre de matières, en reproduisant leur physionomie exacte, quoique abrégée. Ce que nous obtiendrons ainsi ne sera point un règlement rural dans toutes les formes (le XVIIIme siècle pourrait nous offrir des documents de ce genre) ; ce ne sera pas non plus un code rural : pourtant on pourrait en reconnaître les linéaments dans ces décisions d'une communauté quasi souveraine dans son petit domaine, et élaborant, année après année, au fur et à mesure de ses besoins, cette série d'articles sur l'économie agricole. Les comparant avec d'autres, et passant du particulier au général, les amateurs d'ancienne législation pourront trouver quelque intérêt à notre modeste étude.

II

Les pâquiers communs.

Les *pâquiers communs* ou *communaux* comprenaient les *devens*[3], soit la généralité des prés de la commune et des particuliers, sis dans les *fins* du bas, et d'autre part les vastes *cernils*[4] ou pâturages de mon-

[1] Les articles donnés comme du XVIme siècle ne présentent donc pas le style de cette époque, mais du début du XVIIme uniformément.

[2] Ou *champoyage*, du verbe *champéer* ou *champoyer*, jouir de l'herbe d'un champ selon les usages, pâturer.

[3] Primitivement lieux *en defens*, bas-lat *defensa;* cf. A. Godet. *Musée neuchâtelois*, 1885, p. 19.

[4] Ou *cerneux;* cf. lat. *circinus*, franç. « cerne ».

tagne. Le libre parcours du bétail, la *vaine pâture* s'ouvre pour ces derniers le jour de la Madeleine (22 juillet); dans le bas il est permis deux mois plus tard (29 septembre), et cela sur toutes les terres, sauf les us à clos, chésaux bénis, chènevières et planches barrées.

Ceulx qui ont des pasquiers ès montagne ou aultre lieu, que les aultres ne luy doyvent point mener leur bestes devant la Madellaine sans congez, synon que celuy à qui apartiendra le pasquier les poura gaiger[1] et faire payer le domage, comme on fait ès devin de la communaulté (1er janvier 1592).

Cette autorisation de s'en aller brouter sur les possessions d'autrui rencontrait naturellement de chauds partisans. Certains achetaient beaucoup de bêtes au printemps, les nourrissaient ainsi gratis ou à peu près, et les revendaient un bon prix l'arrière-automne. C'était gentil, mais on y met le holà :

Que nul ne poura ny debvra garder ny charger les pasquiers commungs de bestes plus qu'il ne poura yverner... A peine d'estre gaigé et chastié comme on trouvera par rayson (5 janvier 1589).

Voilà donc, fin juillet venue, la généralité des troupeaux estivant à la montagne. Les particuliers qui possèdent des domaines là-haut n'ont, cela va sans dire, pas attendu ce moment pour aller les pâturer; leurs bêtes sont à l' «alpage» dès la fin de mai. Ils voient sans enthousiasme, on le conçoit, l'arrivée de tout ce bétail qui s'en vient brouter à tort et à travers, sans souci des limites, foulant les pâtures et les faisant sans doute, à la longue, péricliter. Plusieurs propriétaires imaginent de louer leur montagne à des vachers du dehors, et d'y accueillir des bêtes étrangères à la communauté: cela n'y fait guère moins de dégât, peut-être, mais cela paye. Ce raisonnement fort pratique apparaît à la « générale communauté» comme le comble de l'égoïsme; elle rabroue vivement les novateurs, en prétextant la crainte des épizooties :

Que personne ne poura ny ne debvra prendre ny mestre aulcungs vacherin[2] rière nos montagnes pour faire amas de bestes, acause des grandz dangier de malladie ou contagion qui en pouroyent ariver... Mesme a cause des grandz domages qu'il portent ès prelz des gens de bien (1601).

Passe encore avant la Madelaine; mais après, voir du bétail étranger mêlé à celui des communiers! voilà une chose intolérable. Et on confirme avec la dernière énergie :

[1] Mettre à l'amende; proprement saisir une bête comme gage du payement de l'amende; voir ce que nous disons plus loin des *brévards*.

[2] Vacher, «fruitier». Le sens de fromage dit «vacherin» est cependant ancien aussi. Voy. Hisely, *Histoire de la Gruyère*, I, p. 443, et Gauchat, *Comment on nomme le fromage dans nos patois*, dans *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, 1907, p. 20.

Que personne de ladite communaulté ne poura ny ne debvra mestre ny soutenir aulcung vacherin rierre nos dites montagnes, ny soutenir apres la Madellaines rière iceux aulcune bestes estrangeres, qui ne peuvent faire que de surcharger ceulx de ladite communaulté; et en dangier, avec tel amasse de bestes qu'il amainne de loing, d'aporter quelques contagion... Considerant aussy que la pluspart de tel vacherin pouroyent desja [avoir] esté exilé de leur pays pour n'estre pas des meillieur. Et quiconque fera et voudra contrevenir a ce présent esditz, sera appellé parjure et perfide et desgotez[1] du conseil de communaulté comme contrevenantz à ces propres esditz (1612).

Voilà qui est clair et net. Mais ces étrangers, quoique peu aimablement soupçonnés de «n'être pas des meilleurs», finissent par acquérir en propre des domaines à la montagne. Défense leur est aussitôt intimée de clore leurs possessions après le mois de juillet :

L'on doit faire à desclore tous les estrangers qui ont des maix[2] clodz rierre nos montagnes et brevardies, tant dernier Teste de Ran que à la Serment que autre part, à celle fin que nos bestes y puissent aller pasturer apres la Madellaine comme du passé... Ceulx qui ont des montagnes et qui sont communier les pouront jouyr toute l'année (8 août 1625, confirmé le 1er janvier 1661).

Ce dernier trait concernant les communiers paraît leur attribuer un privilège au détriment des étrangers, qui auraient ainsi «écopé» seuls.

Notons maintenant que l'estivage en montagne était non pas une faculté, mais une obligation formelle. Les vaches ne devaient redescendre qu'à la Saint-Michel (29 septembre) pour pâturer les pâquiers d'en bas. En effet, laissées dans la vallée, elles auraient tout abîmé. Quant à l'affouragement à l'étable, il n'y fallait guère songer; nos paysans de ce temps-là paraissent n'avoir eu que de médiocres tas de foin, juste suffisants pour l'hivernage, et d'autre part les plantes fourragères telles que trèfle, luzerne, etc., étaient inconnues.

Que, depuis la Madellainne jusques à la Sainct-Michel, un chascun doy toute mené ces vaches à la montagne, comme aussi ces beufz, ormis ceulx que l'on aura faulte pour faire le labourage et recullete[3], et tous ceulx de lad. communaulté qui ne les y voudron mener seront gaigez par chasque jour, par beste six gros (1600, confirmé le 4 mars 1653).

[1] *Dégoter*, chasser d'une place; terme populaire, assez bizarre ici.

[2] Autre forme de *mas*, lat. *mansum*, domaine; nous ne l'employons plus que comme nom propre: le *Maix-Rochat*, etc.

[3] Récolte, littéralement *recueillette*.

Quant au bétail qui restait dans le bas jusqu'au 22 juillet, son possesseur n'ayant point de montagne, il paraît avoir été conduit sur les jachères, sur certains prés que le propriétaire ne fanait pas, ou encore dans quelques pâturages peu étendus, plus ou moins boisés, dont il subsiste des vestiges à proximité du village. L'arrêté suivant fixe la taxe à payer à la commune pour ces animaux-là, et explique ce que l'on entendait par «bêtes nécessaires» admises à rester dans le bas toute l'année :

Dorenavant toute les beste qui demeurent au dit village, que l'on ne menera point au montagne des le dernier may en dernier, savoir pour chanpoyer, il sera tenut de payer dix bache par beste... Et est sauf et réservé les beste necesaire, soit un cheval ou bien deux bœuf pour faire sa besogne, ou quelque vasi[1] ou vache, à faute de chèvre (3 mai 1664). [En note]: « Il y a un arrest de Conseil qui a reiglé led. giette[2] à 5 batz par beste. »

On voit par là que les chèvres n'étaient point envoyées à la montagne; nous aurons bientôt à parler de ces intéressants animaux.

Chaque année la commune mettait au concours et adjugeait aux moins offrants les postes de bergers; voilà un souci dont les paysans d'aujourd'hui seraient peut-être assez aises de se décharger sur la commune. Ces préposés à la surveillance du bétail communal paissant sur les pâquiers n'étaient probablement pas de jeunes enfants, car ils sont strictement responsables de leurs bêtes :

Pour le regard des commungs des bestes qui[3] gardent les pasteurs qui les ont monté[4], s'il en vienne à perdre ou laisser desvorer quelqu'une par lou, chains[5] ou aultres bestes faruche en leur faulte, les pasteurs les doyvent payer et émender, sinon qu'il raportent bonne enseigne ou excuze raysonnable, ou bien montrer par gens de bien que ce n'est pas à sa faulte (XVIme siècle).

Il s'est de tout temps rencontré des esprits particularistes, de ces gens «à leur façon», comme on dit, qui ne se soucient point de suivre le gros troupeau. Cette dernière expression doit être prise ici au pied de la lettre; voici en effet des propriétaires qui s'avisent d'avoir, pour leur compte, un berger autre que ceux de la communauté, et d'envoyer leurs bêtes où bon leur semble. On les remet au pas, et vivement; l'arrêté suivant ne leur envoie pas dire qu'ils sont de mauvais communiers et des «libertins» :

[1] Vache non portante; cf. Bridel, *Glossaire,* sous *vaisi, vaizi.*
[2] S'est dit de toute espèce de taxes, et non seulement de celle appelée «habitation».
[3] Que.
[4] Eues en *montes,* soit à l'enchère; sens encore connu.
[5] Chiens, patois *tchin.*

Que d'ores an avant tous ceux qui ont du bestail, quelles bestes que ce soit, sont obligez de les bailler à garder aux bergers qui les devront garder et qui les auront montez, et ce toute l'année, pendant qu'on les pasturera. Et que tous ceux qui les feront garder ou garderont separément hors de la troupe comise au berger, seront et devront estre gagez par chaque beste pour 4 batz pour la première fois..., et pour la tierce le maistre du bestail... sera chastié pour vingt batz et suspendu du conseil de la comunauté... Lequel arrest a esté ainsi fait pour empescher les grandz dommages que ces libertins font d'ordinaire toutes les années aux grains et foins avec leur bestail séparé (8 janvier 1694).

III

Prés et champs. Les «émances».

Parmi les prés et champs, nous pouvons, à la lumière des articles qui sont sous nos yeux, distinguer quatre catégories principales : les prés proprement dits qui se fanent tous les ans ; les prés de montagne ; puis les champs de labour ; enfin les closels et chésaux bénis. Passons-en successivement en revue les divers régimes, sans espérer d'ailleurs élucider toutes les questions d'assolement[1] et autres qui s'y rattachent. Notre registre ne nous expose pas explicitement le système agricole d'alors, trop connu et ancré dans les mœurs pour qu'il fût nécessaire de le faire ; d'autre part, les systèmes actuels sont assez différents pour que nous risquions de tomber parfois dans l'anachronisme.

1. Prés proprement dits.

Les prés qui ne se fanent qu'une fois dans l'année, nous en voyons aujourd'hui le nombre diminuer d'année en année, surtout depuis l'extension des drainages ; d'assez fortes étendues en subsistent cependant, généralement appelées *prises*[2] de commune ou autres. Au temps dont nous parlons, ils formaient l'immense majorité des terres ; rappelons-nous que, jusqu'au commencement du XIXme siècle, il était absolument interdit de faucher les regains. Le novateur qui transformait son champ en planche devait bel et bien, au bout de deux ans, abandonner la seconde coupe à la vaine pâture générale, tout comme les vieux prés.

[1] Sur ces questions d'ancienne agriculture, voir la belle étude de M. Chuard, dans *La Suisse au XIXme siècle*, t. III, p. 9 et suiv.

[2] Cf. A. Godet, *Musée neuchâtelois*, 1885, p. 19. Dans nos parlers romands, le mot *prise* désigne aussi les récoltes, ce qu'on *prend* à la terre, et les *prises de bois* (Calame, *Droit privé*, p. 52) désignent le bois indépendamment du fonds. Cf. Bridel, *Glossaire*, sous *praisa*, *prasa* et *preisa*.

Les amateurs de regain étaient sévèrement poursuivis, comme en témoignent, aux archives communales, de volumineux dossiers de procédures de la fin du XVIII[me] siècle, contre des particuliers des Hauts-Geneveys et de Valangin possédant des terres à Boudevilliers. Ne pouvant pas même y conduire leurs bestiaux, ces particuliers devaient faire des réflexions peu agréables sur les limites du droit de propriété. Cette conception, jadis si incontestée, de la communauté propriétaire absolue des droits usagers, est quelque chose d'éminemment féodal. L'on y peut voir de bons côtés, mais aujourd'hui les mauvais vous frappent davantage : rendement moindre, routine, découragement de l'agriculteur animé de l'esprit d'initiative, seule source du progrès.

On commençait l'année en faisant tondre les prés, dès avant la Saint-Georges, par la dent du bétail. Cette coutume de la pâture du printemps existe encore, on le sait, dans quelques domaines d'un seul *mas,* comme à Bussy ; voici un arrêté à leur sujet :

Pour le regard des prelz qui ce finne [1] tous les ans, l'on est venu d'avis de luy pouvoir mener les bestes devant la Sainct George, comme on a fait de tout anssienneté, le tout sans frauld ni barat (1602).

Exception est faite cependant pour les planches fraîches ou « prés à us de champs », ainsi que pour les terres ensemencées. Il est singulier que cette dernière disposition n'ait point été de soi :

A esté ordonné qu'on ne debvra mener les bestes aux prez qui sont à us de champ, aussi devant la S[t] George, s'entend quand on les veut fener ; ny non plus mener pasturer dans les fins semées (1[er] janvier 1661).

Ce pâturage printanier continuait, pour la généralité des prés, jusqu'à la fin du mois de mai, époque où une partie du gros bétail se transportait à la montagne ; le bétail restant à la plaine allait, comme nous l'avons vu, brouter les terrains vagues et les jachères, et les paysans se préparaient à faire leurs foins. L'on misait, comme aujourd'hui, la *rosée* [2] des prises de commune ; survint une difficulté au sujet des *vins,* qui paraissent avoir été un pour cent payé en plus par le *miseur* au profit des gouverneurs :

Que dores en avant les vins des prises de Landeyeux seront partagés, scavoir les gouverneurs qui les exposeront en montes les deux tiers, et ceux qui seront mis l'an après l'autre tier. Et chacun recouvrera sa part sans que l'un en puisse avoir plus que come sus est dit (1[er] janvier 1664).

[1] Qui se fanent, ou se *fênent,* comme nous disons.
[2] Herbe sur pied, et par extension récoltes pendantes ou fruits naturels de toute sorte.

Nous n'avons point de détails sur la récolte elle-même des foins; ceux-ci rentrés en grange, le paysan va bientôt s'occuper des moissons, après avoir expédié, ainsi qu'on l'a dit, ses bêtes bovines à la montagne, sauf les bœufs de son chariot et la vache qui nourrira sa famille :

Pour l'oppinion des beste, que l'on les doit mener apres la Madellaine es montagnes, il est trouvé bon, fort[1] pour une vache et est permis de la garder au bas (3 janvier 1642).

2. *Prés de montagne.*

Ces prés enclos de murs secs, comme on en voit autour de presque toutes les *fruitières* et *loges*[2] de notre Jura, dans lesquels pousse une belle herbe drue, n'étaient pas soumis à un régime bien différent de celui d'aujourd'hui. Il était prudent d'en avoir rentré le foin pour le 22 juillet, époque où tous les troupeaux venaient s'ébattre là-haut, car la commune s'engage peu ou point à les faire garder :

La coustume n'a jamais esté de ce garder les bestes es montagne après la Madellaine, quant ont a fenez les prelz (1578).

Avant la date des fenaisons, celui qui envoyait son bétail sur sa montagne, faisait sagement d'aller s'assurer que les prés de montagne de ses voisins étaient bien clos. Au cas contraire, il s'exposait à devoir payer tous les dégâts éventuels, car les *brévards*, financièrement responsables de tous dommages en général, ne l'étaient plus pour les prés mal fermés :

Que celuy qui pasturera contre un prel des montagnes sans clore, les brevardz ne serontz pas entenuz de payer les émance[3] qui ce feroyent à tel prelz. Mais celuy qui y pasturera sera pour le domage, — sinon que luy mesme y poura gaiger pour ce rescoure[4] dudit domage (20 janvier 1608).

Une fois le «*ban*[5] rompu» ou «levé» sur les montagnes, c'est-à-dire le parcours général permis, les brévards ne répondaient pas non plus des dommages faits aux prés clos. Toutefois, le brévard pouvait alors, aussi bien que le propriétaire lésé, mettre à l'amende les bêtes en mésus sur des prés que l'on n'avait pas pu faner encore; le contraire eût été bien raide :

[1] Excepté.
[2] *Loge,* simple abri pour le bétail.
[3] Sur les *émances* et les *brévards,* voir plus loin.
[4] Récupérer.
[5] Interdiction; de là nos expressions *mettre à ban* et *mettre le ban, lever le ban* (des vendanges); sur les divers sens du mot, voy. Matile, *Institutions judiciaires de Neuchâtel,* p. VII.

Personne ne poura ny debvra a faire émance es montagne, des le jour que le ban sera rompu, contre les brevardz, sinon qu'elle sera encor vallide le jour que le ban rompra. Touteffois celluy qui trouvera à son domage apres le ban rompu poura gaiger et ce faire à payer son domage... Et entant que les brevardz trouvent beste en domage, pouront toujours gaiger apres estre le dit ban rompu, selon leur serement; tel gaigement sera bon (premier mécredi de l'an 1608).

3. *Champs de labour.*

L'on sait quel était jadis le système d'assolement des champs propres au labourage. Le territoire communal étant partagé en trois grandes *fins* ou *pies*[1], une année les champs de la première étaient ensemencés en blé, ou en *messel* ou *moitié-blé* (méteil), ceux de la seconde en orge, *orgée*[2] ou avoine, et ceux de la troisième laissés en jachère. Par ce mode de rotation, tous les trois ans les mêmes cultures revenaient dans la même pie; mais il était loisible, naturellement, d'y varier l'emplacement même des champs en les transformant en planches, puis en prés, en les *fermant* et en en *ouvrant* ou *rompant* d'autres, comme s'expriment encore nos paysans. Il existait en outre d'autres petites fins, surtout dans les hameaux dépendant de la commune; parfois l'autorité les remaniait, comme le montre cette décision concernant La Jonchère :

La petite fin appelée *sur les Closels* et celle dite *les Ozelières*, qui jusqu'à présent ont fait pie avec la *fin du Chable* et la *Grand fin*, en seront désormais détachées, en sorte que ces trois petites fins seront réunies pour ne former qu'une pie. (Extrait d'une procédure de 1790.)

Ces petites soles ne contribuaient pas à simplifier le système. Nous trouvons trois arrêtés relatifs aux travaux du labourage. En voici un sur la *confoulure* ou le *confoulage*, soit le droit de fouler le bout du champ de son voisin avec son attelage, pour être quitte de *cheintrer*[3] sur son propre champ, ainsi qu'on doit le faire près d'une haie :

Sy l'on peult confoller sur un champ, pour vuagner de l'orge, deux fois sur les champs qui son desja vuagné, ou non? La cognoissance a porté que l'on doy requetter à celuy qui veu vuagner de l'orge de semorer son champ avant mie saysons, car c'est la coustume d'anssienneté que l'on n'y fait point de chaintre pour vuagner les orge (1608).

[1] Ces deux mots n'étaient pas absolument synonymes et sont fort bien différenciés dans la citation ci-dessous. Voy. *pie* 3, dans Littré. Le mot français est *sole*.

[2] Orge et avoine mêlées.

[3] *Cheintre* ou *chaintre*, s. f. (d'où *cheintrer*, *cheintrage*), bout d'un champ, labouré transversalement, ou bout du champ voisin où l'on tourne; sur l'exercice du *cheintrage*, voy. *Bulletin du Corps législatif de Neuchâtel*, III, p. 440-441.

Il résulte de cette « connaissance » que pour semer *(vuagner)* de l'orge il n'était pas permis de fouler le voisin au labour du printemps, mais seulement en *semorant* [1], c'est-à-dire en labourant le champ en août ou septembre, après la moisson du blé. Cette coutume de semorer pour préparer un labour subséquent s'est généralement conservée. Quant aux confoulures (*confollieures* dans l'article ci-dessus) qui, pour les blés, étaient un droit indiscutable, elles ne se font plus aujourd'hui que par entente amiable, et à bien plaire, entre voisins.

Dans l'arrêté suivant, l'assemblée de commune fixe l'époque où ceux qui veulent fumer leurs champs d'orge peuvent y mener l'engrais; ils ne doivent pas attendre que les autres champs soient labourés et semés, sans doute pour n'y point causer de dommages ; l'orge de printemps, seule connue au Val-de-Ruz, est en effet celle des céréales qui se sème le plus tard.

Quant ont aura vuagné les champs de Frasse la Careme, sy l'on peu mener le bument [2] es orgierre?... La cognoissance a porté que celuy qui voudra fumer ces orge ce doyt avancer avant que l'on aye vuagné (1608).

La troisième décision concerne les *ados*, qui semblent désigner ici la coutume qu'ont certains laboureurs de rejeter le premier sillon sur le champ voisin au lieu de pratiquer une raie :

On ne ce doyt point faire d'adou l'un contre l'autre, ny point ce mettre de pierre es royes, sinon chascun sur luy, — synom que ce ne soit d'acord de partie (XVIme siècle).

Il y avait aussi des champs de céréales à la montagne. Les risques qu'ils couraient de la part du bétail sont les mêmes que ceux des prés de montagne, dont il est parlé au paragraphe précédent. Voici ce qu'on lit à leur sujet à l'année déjà citée :

Phillibert Berthod a desmandé s'il ne debvoit pas gaiger des bestes qui luy feroyent domage à ces vuagne [3] de la montagne à quel temps que ce soit?... L'opinion des voyzins porta [4] que celuy ou ceulx qui veullent vuagner à la montagne doyvent avoir fidellemant clodz leurs vuagne, tellement que domage ne leur arive pas à faulte de cloture (1578).

[1] Mot très discuté; voy. L. Gauchat, *Semoraul*, dans *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, 1906, p. 14.

[2] Engrais, mot encore usité.

[3] Subst. verbal de *vuagner*, souvent cité dans ces extraits, et signifiant terre labourée et ensemencée.

[4] Expression remarquable.

4. *Chésaux bénis, closels et chènevières.*

La plupart des dispositions réglementaires de cette époque nous montrent le droit de l'individu absolument subordonné au droit de la communauté, qui forme une véritable société d'exploitation agricole. Mais, en ce domaine-là aussi, c'est l'époque où fleurissent les privilèges, parmi lesquels un des plus appréciables était celui de *chésal*[1] *béni* ou *chésal benoît,* que concédaient les communes. C'étaient des pièces de terre, d'ordinaire près du village, qui jouissaient de l'avantage d'être encloses toute l'année, donc affranchies de toute servitude à l'égard de la communauté. Elles furent généralement confondues avec les *closels*[2] ou terrains *à us de clos,* comme nous l'apprend J.-F. Boyve[3]; cet auteur donne en outre un curieux renseignement, c'est qu'à l'origine le curé les aspergeait d'eau bénite pour consacrer leur caractère privilégié; de là leur nom. Les chésaux bénis et closels représentaient en définitive la propriété terrienne telle qu'on la conçoit aujourd'hui pour la généralité des fonds. Voici une ordonnance qui fixe assez bien leur caractère :

Quant atouche des clozel qui s'apelle clozel chesaulx beney, il ce doyvent clore tant pour garder le premier fruict que le second, en telle sorte que domage n'y arive. Touteffois estant bien clodz, sy domage y arive et que l'on y puis[se] gaiger, ce poura on faire à payer le domage comme de coustume. Et estant la St Michez passée, nul n'y poura plus gaiger, ains seullement revirer les bestes. Mais personne ne poura ny ne debvra rompre bare des clozel d'aultruy, à peine des bans[4] et chastoit acoustumé (13 octobre 1588).

Malgré la restriction que, lors de la vaine pâture d'automne, les bêtes qui y entreront doivent être simplement « retournées » (chassées), mais non gagées, on voit que le propriétaire avait la jouissance complète de sa terre.

Le terme de closel ayant été remplacé au XIXme siècle, plus ou moins heureusement, par celui de « verger », plusieurs prés à proximité des localités sont aujourd'hui qualifiés de « verger tel ou tel » ; ce serait une grande erreur de déduire de là qu'ils fussent jadis plantés d'arbres. Quant aux *chènevières,* dont chacun possédait autrefois la sienne, il n'en reste, que nous sachions, plus de traces; elles jouissaient des mêmes droits que les chésaux bénis.

[1] Encore très usité dans le sens de place à bâtir.
[2] Petit clos ; *closeau* serait la forme actuelle, mais le mot est tombé.
[3] Dans son *Dictionnaire de définitions et de remarques* (1733), ms. à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel.
[4] Ici, amendes.

Que ceulx ou celuy qui voudra faire unne chenesviere par les champs ou prel, faire le poura. Et poura clore ladite chenesviere pour espancher le chenesve[1], avec des chaintres raysonnables (16 mai 1585).

Une ordonnance ultérieure spécifie que l'on n'en peut avoir qu'une, et toujours à la même place; bien plus, ceux qui possèdent un chésal béni doivent y ouvrir leur chènevière, et non ailleurs :

Que personne ne pourra faire une cheneviere quant il en aura désja une et qu'il la quittera; et aussy quant il aura place propre à chesaux beney pour ce faire... Sil se trouve que quelqu'un en aye voulu faire et clorre de nouvelles, en ayant comme dit est désja une et place propre, la doit entierement desclorre (1er janvier 1661).

Il paraît, nous l'avons vu, que les *planches* étaient, pour quelques années, aussi des *us à clos*, non point pour en recueillir le regain, mais pour les faire pâturer à son bétail; seulement, il fallait veiller à ce que leurs clôtures n'eussent point de « pertuis » :

Cognoissance de communaulté a l'encontre d'un qui auroit des pertuis en unne planche: Les brevardz le doyvent gaiger pour les pertuis, et en apres les brevardz debvront gaiger es champs dessus et dessoubz pour les domage (1566).

5. *Les émances*[2].

Ce mot, qui signifie littéralement « estimance », désigne l'évaluation arbitrale des dommages causés aux récoltes, principalement par le bétail. Les arbitres ou experts choisis pour fixer cette estimation sont les *émeurs* ou *esmeurs*, soit estimateurs. Ils *esment* et servent d'intermédiaires, réputés impartiaux, entre la partie lésée et la justice rurale.

Pour celuy que son bien se trouvera domagé, [il] doit demander permission aux gouverneur pour faire l'esmance (1er janvier 1661).

Voici deux articles concernant leurs fonctions, ainsi que leur rétribution aussi appelée « vins » :

Les personnes demandées ou ordonnées pour faire émence auront au bas, pour chacune émence, six batz, et à la montagne chacune dix batz... tant pour faire l'émence que pour la dire à la St-André (1708)[3].

Quant des émeurs yront faire d'un jour plusieurs émance, en un lieu qui ne soit troup équartez (soit que ce soit au bas ou à la montagne), il n'aurontz tousjours les vin que pour unne, ains serontz mépartis sur chascune unne partie (1602).

[1] Chanvre.

[2] Du vieux français *esmer*, devenu chez nous *émer*, dérivation populaire du latin *œstimare*, estimer; ces mots sont oubliés.

[3] Les quelques citations portant cette date sont extraites du *Livre des arrêts* (1708-1832) qui fait suite à celui que nous analysons.

Certains propriétaires externes étaient allés « demander émance » ailleurs que dans la commune où se trouvaient leurs terres; ils sont rappelés à l'ordre et on leur remontre que :

Ils doyvent user comme du passé leur predecesseurs ont fait pour tous les affaires mouvant de communaultez, principallement pour les émance que ce font rierre la mayorie et brevardie[1] de ce lieu; que l'on ne ce doyt pas aller fermer[2] hors dudict Boudevillier, ains remestre le tout par devant ladite communaulté pour les passifier sy faire ce peult (18 mai 1595).

Les plaintes étaient portées et les débats vidés à la Saint-André (30 novembre) par devant la justice rurale du lieu, appelée le *Ban de paroisse* ou *de police*[3]; composée d'un grand nombre de juges ou jurés, elle jugeait en première instance de toutes les causes concernant le bornage des propriétés, les issues, servitudes, fossés, etc. ; il y avait appel du Ban de paroisse à la Cour de justice présidée par le maire.

Il a esté passé que le domage que ce faict es possessions de l'un ou l'autre se doit estre [jugé] par le bamp de paroisse, comme l'ancienne coustume porte (3 janvier 1642).

Les jurés du ban, au nombre de seize, étaient de simples campagnards ; on les trouvait rarement tous à leur poste, comme en témoigne cet extrait :

Quant les sieurs jurez du bamp de paroisse seront assemblez pour quelque difficultez, quoy qu'il ne soit revestu, ils pourront passer en jugement, quand ils seront seulement la moitié, voire à moins s'ils s'en veulent charger. Et ce pour obvier à ceux qui jusques icy ont cerché des fuites[4] pour ne respondre, estant actionnez par devant ledit bamp de paroisse, disant qu'ils vouloyent que ledit bamp de paroisse fust revestu du nombre entier des juges (1er janvier 1661).

L'action des émeurs n'allait ni contre le propriétaire du bétail en mésus, ni contre les bergers ou les maraudeurs ; leur partie était les brévards de la communauté. A ceux-ci de se débrouiller avec le délinquant; ils se récupéraient de la demande en *gageant* les bêtes en maraude, c'est-à-dire qu'ils s'en saisissaient et ne les rendaient au propriétaire que contre payement d'une amende ; sinon l'animal était mis en fourrière pour gage. Mais s'ils se trouvaient n'avoir rien gagé du tout, et que l'émance du dommage fût pourtant faite, il leur fallait bel

[1] *Mayorie*, mairie. *Brévardie* ou *brévarderie*, circonscription surveillée par les mêmes *brévards ;* taxe qui leur était due. Aujourd'hui *brévard* n'est plus usité que dans le Vignoble avec le sens de garde-vignes.

[2] Se déclarer.

[3] Voy. MATILE, *Institutions judiciaires*, p. 28, et OSTERVALD, *Coutumier*, p. 356. *Ban* au sens de tribunal est remarquable.

[4] Faux-fuyants.

et bien « boire le bouillon », comme nous dirions vulgairement. Il y avait cependant des dégâts pour lesquels le brévard ne pouvait être recherché; voir ce que nous en avons dit en parlant des prés de montagne et des closels. Voici deux ordonnances ayant rapport aux brévards, sans que nous prétendions ici approfondir la question de la police rurale.

Pour le faict des brevardz, c'est qu'il doyvent fidellement gaiger, selon leur serement, et doyvent regarder que ceulx qu'il gaigeront le plus souvent, il leur doyvent demander davantage de brevardie (XVIme siècle).

Le serment des brevards[1]... Vous gagerez bien fidèlement aux champs et prés rière notre communauté, et rapporterez les bêtes[2] gagées à ceux qu'il conviendra (1708).

IV

Le bétail.

1. Le bétail bovin.

Nous renvoyons pour tout ce qui concerne le régime auquel il était soumis à ce que nous avons dit des pâquiers communs, des prés et des champs. Ce bétail, qui est la base de la richesse du campagnard, ne devait être en ce temps ni d'aussi bonne race, ni surtout aussi nombreux que de nos jours, témoin l'exiguité des étables dans les anciennes maisons de ferme. Assez souvent des épizooties, la surlangue, la peste bovine, le décimaient. Les renseignements sur l'emploi du lait des bêtes en montagne sont à peu près nuls; nous espérons pouvoir consacrer plus tard un article à cette question d'après d'autres sources.

2. Les chevaux.

On sait qu'au Val-de-Ruz il ne manque pas de bons paysans qui ne voudraient de chevaux à aucun prix, et s'en tiennent à l'antique et solennel attelage des bœufs au joug. Néanmoins, ils ne sont point quantité négligeable, et ne l'étaient pas non plus il y a trois siècles, car notre registre parle d'un berger spécial pour les chevaux et du droit ou *pâteret* qu'on lui doit payer :

C'est assavoir que l'on ne sera tenu de payer le pasteret des chival au pasteur qui les gardera, sinon à l'esquant[3] du terme qui les aura gardé (1er janvier 1616).

[1] Voyez aussi Chabloz, *La Sagne*, p. 36.
[2] C'est-à-dire vous ferez rapport au sujet des bêtes.
[3] A proportion.

Un accord avec le village de la Jonchère, acte du 5 décembre 1549 reçu G. Hory notaire[1], nous apprend que la communauté possédait un «poulain» ou étalon; elle décide et l'on convient que :

Pourrons et debvrons mener lesdicts de la Jonchiere leurs jumens avec le poulloin de nous... se bon leurs semble, depuis le temps et terme que ledict poulloin sera et doibt estre avec lesdictes jumens, et en jouyr comme nous lesdicts de Budevillier... Lesdicts de la Jonchiere serons entenuz payer dudict poulloin ainsin et pareillement que nous, tant en avoyne que aultres choses.

3. *Les moutons.*

Aujourd'hui presque disparus, ils formaient jadis chez nous de véritables troupeaux, preuve en soit que chaque ménage faisait confectionner son *milaine* ou droguet avec la laine de ses moutons. Nous ne rencontrons cependant, chose singulière, aucune mention de la race ovine dans nos procès-verbaux; par contre, dans l'accord de 1549 cité ci-dessus il est question du bélier ou *tor des fayes*[2] :

Voulons que ceulx de ladicte Jonchiere soyent quicte[3] du tor des pourc, du tor des fayes, du tor des chevaulx et du tor des beufz.

4. *Les chèvres.*

Ces capricieuses bêtes furent, en revanche, une des préoccupations constantes de l'assemblée de nos communiers, qui paraît d'ailleurs nourrir à leur égard des projets sanguinaires :

Que des a present personne ne gardera plus de chevre durant six ou dix ans... sinon qui les garde à son estable, sans porter domage à personne. Et celuy qui en trouvera à son domage les poura tuer (15e jour avant la Saint-Martin 1605).

Pour les chevres, l'on n'en fera aulcun comun, ains que personne n'en doit garder, sinon que l'on les doit tuer, veu qu'il est permis à chacun de garder une vache[4] (3 janvier 1642).

Ces édits draconiens sont l'expression d'une vieille rancune, provoquée par l'humeur folâtre et destructive de la race caprine. Chacun connaît en effet la manie qu'ont les chèvres de ronger les feuilles et les pousses des arbres et arbustes, empêchant tout recru naturel de se former dans les forêts où on les tolérait alors, et réduisant les haies à un rabougrissement complet.

[1] Arch. communales de Boudevilliers BB 2/1. Cf. D. Junod, *Boudevilliers*, dans *Musée neuchâtelois* 1897, p. 30.

[2] *Tor*, en vieux français taureau, et ici mâle en général. *Faye*, brebis.

[3] Déchargés de l'entretien.

[4] Voir plus haut p. 54 et 57.

Les chevres seront deffendues, veu le grand desgat qu'elles font aux hayes des champs et closels et arbres, et au bois commun ; sans que nul en puisse garder que jusqu'au bon vouloir de la communauté (St-Georges 1656).

De temps à autre on leur fait grâce pour une année, et on les envoie dans un pâquis quelconque, probablement un des bouquets de bois taillis qui entourent le village. Cette mesure avait peut-être pour but de ne pas indisposer trop les pauvres gens, dont les chèvres sont l'unique ressource ; mais on lui donne pour prétexte les « contagions » sévissant parmi le gros bétail :

Les chevre sont esté remis et restablie,... en consideration de la contagion de grande maladie qui est sur le bestail; sous reserve que quand il plaira et que l'on trouvera bon de deffendre, on les poura sans contredit (8 janvier 1672).

Les chevres ont été remises pour cette année tant seulement, a cause de la maladie contagieuse qui est sur le bétail à corne (janvier 1710).

Enfin, en 1789, il est encore « reconfirmé que lesdites chèvres sont entièrement deffendues ». Vingt ans plus tard, sous le règne du prince Berthier, le parcours des forêts était interdit dans la Principauté[1], et la question des chèvres entra dans la phase moderne, où chacun a pris son parti des allures de ces gracieuses bêtes, sans plus songer à les occire.

5. *Les porcs.*

Ce mot éveille en nous l'image de quelque replet citoyen du Yorkshire, luisant et bouffi de graisse, aux jambons majestueux, masse de lard et de saindoux enfouie dans la paille d'un *boîton*. Les pourceaux de nos aïeux avaient l'air plus dégagé ; hauts sur jambes, maigres, à longues soies noires et blanches, ils s'en allaient gaillards paître les terrains réservés à leur groin fouilleur. Celui-ci doit d'ailleurs être dûment ferré :

Que tous et un chascun doyvent avoir éferez leurs ports à la Sainctz George. Et que ceulx qui ne les auront efferez seront gaigé par jour et par chasque port cinq solz, avec esmender les domage qu'ilz auront faict (1578).

Le plus a porté que les pourceaux doyvent estre efferrez en tous temps (1642).

Une pièce intéressante pour la chronique porcine au Val-de-Ruz, c'est un « Marché et convention faict et passé... l'année 1662 [2] » pour

[1] Voyez GUINAND, *Fragmens neuchâtelois*, p. 219 ; et *Pièces officielles de la Principauté*, I, p. 183.

[2] Archives communales de Boudevilliers, LL 1.

mener les cochons de Boudevilliers paître le gland à... Bevaix! Cette commune s'engage :

De mettre le nombre des pourceaux mentionnez au roole [il y en a 50] et les faire conduire et garder dedans le bois de glan de ladite commune dudit Bevaix le terme de huit sepmaines secutisves, en commenceant ce jourd'huy. Toutesfois a esté arresté que s'ils son gras à suffisance, qu'il est cy apres obligé de les rendre au bout de sept sepmaines..., au bout desquelles il promet les rendre gras et suffisans à dit de gens à ce entendus, et n'estans gras ne debvront avoir aucun payement (6 octobre 1662).

Voilà des voyages qui feraient réfléchir... ou du moins suer nos cochons modernes. D'autres particuliers envoyaient ces animaux en pérégrination sur leur montagne :

Pour les pourceaulx mené ès montagne... ceulx qui mainne leur prime bestes[1] es montagne les doyvent garder sur leur pocession devant feneson, en tel sorte qu'il ne fassent point de domage à aultruy (9 juillet 1585).

L'arrêté suivant nous renseigne sur le *pâteret* à payer au porcher commis à la garde du troupeau commun :

Opinion de communaulté a esté fait pour le reguart des pateret des porceaux, assavoir que pour la truye elle payera pour deux; et si les quayons[2] ne vont aux champs des le comencement de l'année, ne payeront rien (6 janvier 1626).

Ces *caïons* désignent peut-être ici les gorets ou jeunes porcs. Sur le verrat, la même ordonnance s'exprime en ces termes :

Celuy qui guardera le verrat ne le pourra faire à chastré devant la myoust[3]; et celuy qui le devra reguarder apres en devra avoir un qui soit quapable et assez fort en mesme temps.

Mais en voilà assez sur la gent grognante ; passons à la gent criarde.

6. *Les oies.*

Aujourd'hui nous avons dans les communes une « question des poules ». Jadis c'était celle des oies, tant il est vrai qu'il y aura toujours débats et questions sur des sujets de minime importance. Au surplus, y a-t-il chez les hommes rien de minime et d'insignifiant, sitôt qu'il s'agit de quelque « droit » à posséder et à défendre ?

Ces volatiles, donc, allaient pâturer sur les pâquiers, tout comme les quadrupèdes. Cependant, leur nombre fut limité comme suit :

[1] Menu bétail; *prin*, du lat. *primus*, signifie en patois fin, délié, menu ; *prin bois*, menu bois.
[2] Ce mot, encore populaire, désigne les porcs de tout âge.
[3] Avant la mi-août.

L'on ne poura doresenavant garder par menage plus hault de six oyes, et qui en gardera plus pour les tourner sur les pasquiers commung sera gaigé pour tous les jour dix solz (XVIme siècle).

A cette ordonnance restrictive vient s'en ajouter une absolument prohibitive; ceux de ces pauvres oiseaux qui s'avisent d'errer hors de chez leur maître sont voués aux dieux infernaux :

Cest assavoir que enttre cy et le mois de may personne ne devra garder aucune oyes, sur peine que tout ceux qui en garderont lesdit mois de may en derrier, que quiconque les trouveras, soit sur la rue et chemin, les pouras tuer sans en estre recerché (8 janvier 1672).

Sont-ce leurs cris ou leurs dégâts qui provoquèrent cette interdiction, confirmée pour toute l'année en 1789 avec celle des chèvres? Peut-être leur présence dans les ruisseaux indisposa-t-elle ceux qui se servaient de cette eau pour leur ménage. Sur la propreté des ruisseaux, citons un petit arrêté de salubrité publique, quoique un peu en dehors de notre sujet :

Que dores en avant nulle personne ne debvra mettre aucune beste morte aux ruisseaux qui sont dessus et à costé du village et qui passent par iceluy, pour empuantir et empoisonner l'eau, de laquelle plusieur particulier se servent (13 janvier 1663).

Nous n'avons point découvert qu'il fût fait mention d'autres animaux domestiques.

V

Les forêts.

La sylviculture a été, dans tous les temps, l'un des soucis dominants des administrations communales. Par ce terme tout moderne, nous ne voulons pas dire qu'à l'époque qui nous occupe nos aïeux cultivassent leurs forêts, ni qu'ils sussent ce que sont le «jardinage en forêt», les «plans d'aménagement», les «possibilités» et les pépinières perfectionnées. Mais si les forêts étaient moins soignées, moins inspectées qu'aujourd'hui, ce serait une erreur de penser qu'on y pût couper à son plaisir et sans règles; seulement ces règles sont, du moins chez nous, affaire de communauté, sans ingérance du gouvernement. Les communes, déjà riches en forêts au XVme siècle, avaient vu leur domaine forestier confirmé et accru au début du XVIme [1] par les acensements

[1] Surtout sous l'administration des cantons, 1512-1529.

que la Seigneurie leur fit des bois, lieux vagues[1] et terres sans possesseurs.

Si les anciens documents sont à peu près muets sur la plantation et la reconstitution des forêts, ils abondent en renseignements sur la coupe du bois et les droits à sa distribution.

1. *Bochéage et marrinage*[2].

Les droits d'exploitation des bois sont désignés de deux noms ; le premier est celui de *bochéage* ou *bochoyage*. Fréd. Godefroy[3] le définit «un droit propre aux habitants du Jura, consistant dans le droit de couper les bois et broussailles crus sur les prés des particuliers ». Cela se nommait *atouffir*, nous dit J.-F. Boyve dans son ouvrage cité plus haut, c'est-à-dire extirper des touffes de bois. Ainsi le particulier devait laisser les broussailles de ses champs jusqu'à ce qu'il plût à la communauté de les ôter et de se les partager[4]. C'était vexant pour le premier et peu rémunérateur pour la seconde.

Mais le terme de bochéage avait chez nous, d'après Boyve, un sens plus large, et désignait «une concession du seigneur par laquelle il donne le droit de couper les bois dans les forêts pour son usage », c'est-à-dire ce qu'on appelait ailleurs l'*affouage* ou *affocage*, soit le droit au bois de feu.

A ce droit venait s'en ajouter un autre, celui de *marrinage* ou *marronage*, soit la faculté de couper du *marrin*, ou *merrain* comme nous disons encore, c'est-à-dire du bois de construction et de charpente[5]. Mais celui-là seul qui *maisonnait*, qui construisait ou agrandissait sa maison, avait le droit de *marriner*[6] gratis. Encore cette gratuité n'était-elle pas absolue ; les communes taxèrent légèrement le merrain, comme le montre cet arrêté :

Tout ceux qui voudront faire bastiment neuf ou bien faire quelque refection dans leur maison, luy sera marqué du bois par les gouverneur... jusques à quattre ou cinq pieds[7] et non plus... Et celuy qui auras desmandé du bois et ne l'enployeras pour ce quil l'a demandé, le vende

[1] Appelés *places vacques* dans les actes d'acensement.

[2] On remarquera que ces deux mots sont absents de nos extraits ; le second était vieilli, mais *bochéage* se trouve encore au XVIII[me] siècle.

[3] *Lexique de l'ancien français*, p. 59.

[4] GUINAND, *Fragmens neuchâtelois*, p. 220.

[5] Du lat. pop. *materiamen ;* merrain n'a plus ce sens dans la langue actuelle.

[6] Cf. MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, p. 622.

[7] Arbres.

ou bien le brule, sera chastié par ladite comunauté, pour la premier fois trois livre, pour la seconde six livre... Dont payeront, assavoir: pour un chevron trois bache, et pour une chenods[1] quattre bache, et pour un tractz[2] ou soit une giete[3] sera payé vinctz gros (25 mai 1660).

On remarquera qu'une poutre s'appelle ici un *tra,* mot que quelques personnes connaissent encore. Cet article sur le marrinage, qui consacrait un droit très ancien, est cependant annulé deux ans plus tard par nos communiers, et cela « a cause de l'abus qui à ce subject se comettoit dans le bois ».

Revenons au droit d'affouage. Chaque année, en conseil de communauté, les lots de bois se distribuaient par le sort aux communiers, sous le nom de *prises,* ou dans certains villages de *gaubes,* mot conservé avec le droit lui-même dans le Jura bernois. Ils consistaient en *plantes*[4] impropres à la charpente, en troncs ou souches, en bois d'élagage, le tout indiqué sur un billet. Comme l'ayant-droit devait exploiter lui-même son bois, on lui faisait prêter le serment qu'il ne mésuserait en rien.

Pour le serement des bois de comunauté, que l'on prestera au particulier, l'on suivra l'ancienne coustume, le tout comme l'esdit porte (3 janvier 1642).

Quelques particuliers, peu soigneux de leurs intérêts, ou n'ayant pas besoin de bois, négligeaient de ramasser ce qu'ils avaient abattu en forêt; d'autres, complètement indifférents, ne se souciaient même pas d'abattre leurs prises ou lots. La commune fixe aux premiers un terme de quatre ans, aux seconds de douze ans, pour avoir à se mettre en règle :

L'on devoit marquer pour chacun une prinse à tout ceux qui tirent le bois en comunauté..., pour les traire[5] et les descombrer, est ce par les conditiont suivante: Que tous et un chacun seront entenu de les traire et de les descombrer dedans le tans et terme de quatre année, appaine a tous contrevenant d'estre desprivez de leur billet du bois, et de tout benefice de comunauté. Et les jouyront le tans et terme de douze année, et d'ilec reviendront à la comunauté come auparavant (1er janvier 1643).

Que de patience! nous écririons-nous; et combien aussi la valeur du bois était peu de chose en comparaison d'aujourd'hui! Nos *miseurs,*

[1] Chéneau est féminin chez nous.
[2] *Tra,* poutre, lat. *trabs.*
[3] *Gîte,* vieux franç. *giste,* grosse poutre de support; encore usité.
[4] Arbres, troncs d'arbres ; terme consacré.
[5] Tirer dehors.

quelque peu pressés qu'ils soient parfois de recueillir leur bois, n'iraient pourtant pas, j'imagine, jusqu'à l'abandonner à la commune.

Une décision intéressante est celle qui spécifie, en dehors du bochéage, certains petits droits des communiers sur la forêt; voyons-en le détail :

Touteffois, à necité[1], un chascun y poura faire unne demy douzaine de verge pour tordre, ou une pallanche[2], un eparont[3], une verge de fleye[4] ou un mange de forche (15 mars 1579).

Nous avons parlé un peu à la légère de l'ignorance ancienne des « plans d'aménagement ». Voici un arrêté qui prouve en tout cas que les forêts où le recrû se formait bien, où le perchis était beau, furent affranchies plus ou moins du « marquage » et de la coupe :

Le bois comun qui est sous le chemin de la Rocheta, desous de la maison des Planchiz, d'autant quil a apparrance de venir beau, qu'il n'y en sera point marqué pour la comune ny auttre, sinon de cas de nescité ou soit par ordre de la comune; dont ceux qui en marqueront sans ordre seront chastié (25 mai 1660).

2. *Délits forestiers.*

Si certains, nous l'avons vu, faisaient peu de cas du bois, en revanche d'autres personnages peu scrupuleux l'appréciaient tellement qu'ils s'appropriaient plus que leur part. Au surplus, rien de nouveau sous le soleil ; la forêt, avec sa solitude et son obscurité, domaine toujours imparfaitement gardé, apparaît comme un excellent champ d'opération pour les « mésusants », charmant euphémisme pour désigner ces voleurs que le peuple appelle des *pique-bois*. L'effort et le travail ne les rebutent d'ailleurs pas, car non contents de couper du bois vert, leur activité délictueuse s'en prend aux souches ou troncs laissés après l'abatage :

Que tous ceux qui seront trouvez au bois de communauté, tirans et arrachans des troncs secs, seront et debvront estre chastiez ny plus ny moings que s'ils couppoyent du bois verd; d'autant que en les tirant on desracine les jeunes bois qui croissent allentour (11 octobre 1656).

Voici une ordonnance plus ancienne sur les peines rigoureuses édictées contre les voleurs de bois :

[1] Nécessité.
[2] Forte perche, comme presse de char, etc.
[3] Pièce transversale d'un char.
[4] Fléau.

Cognoissance de communaulté a esté passée contre tous ceulx [que] l'on trouvera mezusant es bois de communaulté où il ont le serement: Tel sera pour le premier gaigement pour un chastoy [1] de vingt livres; pour la seconde fois pour le banquet de tous les maistre de mayson et estre degotez [2] jusques au bon voulloir; et s'il vien jusques à la tierce, sera entierement desgotez et estre apellé perjur et perfide (15 mars 1579).

L'on voit qu'on ne leur ménage ni les grosses amendes, ni les épithètes malsonnantes; quant au banquet annuel des communiers, encore une bonne vieille coutume qui a vécu. Mais quelle idée originale d'aller banqueter aux frais et dépens des voleurs en forêt! Nos braves maîtres de maison auront pu souhaiter *in petto* que ces derniers ne fissent jamais défaut.

L'assemblée générale décidait de la quantité de bois à exploiter dans l'année et remettait aux «gouverneurs» de commune le soin de le marquer. Malheur à ceux-ci s'ils outrepassaient la «possibilité» ainsi déterminée. C'est que, hélas! pour être gouverneur, investi de la confiance de ses combourgeois, on n'en est pas moins sujet à faillir, comme nous le montre une procédure intentée en 1710 par le maire de Boudevilliers contre les gouverneurs de l'année précédente, le justicier Girardbille et Henry Berthoud. Ayant marqué du bois à l'insu de la commune, ils allèguent, dans leur requête au Conseil d'Etat, «qu'ils n'ont pas crû faire en cela que suivre l'exemple des précédents gouverneurs, lesquels ont souvent ainsy marqué des bois aux nécessiteux». Nous avons quelques raisons de penser qu'ils s'étaient eux-mêmes généreusement rangés au rang des nécessiteux. Le Conseil d'Etat en pense probablement de même, car, tout en suspendant le cours de la procédure, il sentence [3] :

Qu'on condamne lesdits Girardbille et Berthoud à payer chacun une amande de quarante livres foibles, qu'est quatre vingt livres, les deux, à la Recette des Parties Casuelles, avec tous les fraix dudit sieur mayre et de la justice; suspendans en outre ledit GirardBille des fonctions de sa charge de justicier pendant trois mois, et les condannant à recevoir tous deux la censure que ledit sieur mayre leur devra faire lors de la lecture ordonnée ci dessus du present arrest en justice... Signé *L. Guy* (1 avril 1710).

*
* *

[1] *Châtoi*, subst. verbal de *chastoyer*, autre forme de *chastier*, était encore usité chez nous il y a une cinquantaine d'années.

[2] Voir note p. 53.

[3] Archives communales de Boudevilliers, HH, $^{1}/_{6}$.

Nous n'allongerons pas, pour le moment, nos citations sur l'économie rurale et forestière des temps passés, et nous n'ajouterons pas à cette modeste étude les conclusions que chacun peut tirer. Nos pères concevaient la commune d'une façon à la fois plus étroite et plus forte que nous; peut-être plus vraie. C'était pour eux plus et mieux qu'un rouage administratif, c'était la famille agrandie, à laquelle chacun de ses membres est fier et jaloux d'appartenir, et dont l'autorité patriarcale, émanant de tous à la fois, est respectée et aimée. Au-dessus, le communier ne voit que l'autorité, paternelle aussi, de sa cour de justice et du Conseil d'Etat, et l'autorité vague et lointaine du prince. Dans ce milieu, sa liberté de pensée, de parole et d'action se développe, son individualité et le sentiment de sa responsabilité se fortifient.

W. PIERREHUMBERT.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Novembre-Décembre 1908, p. 255.)

1657-1658. 175. Pierre Gaucher, dit Schnerpon, paye le giette à la Grand Rue, 5 liv.

La vieille Pergauda, paye le giette à la rue du Château, 2 liv.

190. Delivré au Wasmeister pour avoir tué les chiens par billet du 12 aoust 1658, ...

201. Du 17 mars 1660 j'ay delivré 5 batz à la grossa Franceysa, pour s'avoir aidé à lever la glace par deux diverses fois devant la maison de ville, 1 liv. 3 gr.

201vo. Du 7 may 1660 jay fourni un pannie à osey tout neuf qu'ils m'ont perdu et deux benestes aux allemands qui cruilloyent la conduite de la fontaine de la cure, 1 liv. 9 gr.

204vo. A un certain du Vautravers, pour un loup, 20 fev. 1661, 10 batz.

251vo. A Alexandre Lavoret qui a esté establi à la place de Josué Favargier, pour son gage de tambour, 80 liv.

A Jonas Brand, pour son gage de tambour, 80 liv.

255. Plus delivré pour des franges d'argent fournies pour mettre à l'écharpe du Sr Rudolf Meuron, par billet du 10 fev. 1659, 41 liv. 3 gr.

1658-1659. 256. Au Wasmeister delivré pour avoir tué les chiens au mois d'Augst passé, par billet du 16 sept. 1659, 25 liv.

256vo. Le 17 oct. 1658 livré au forestier de la Joux par ordre de Messrs 3 aunes Sarge de Chatillon rouge et verd, à 9 liv. l'aune, 27 liv.

Le 15 janvier 1659 livré au Sr Pierre Ramuz 7 ½ aunes de sarge de Vallence rouge et verd, à 6 liv. l'aune, 14 aunes cordillat, de mesme couleur, à 15 batz l'aune, fait en tout 142 liv. ½.

Plus livré à Léonor Purry pour 18 boutons à manteau, 12 boutons pour le collet du dit manteau et 4 douxaines à boutonner, 17 liv. ½.

257. Ce 9 mars 1659 livré à un certain d'Orvin, ayant une pate d'ours, 2 liv.

Le 24 mars livré à Mre Abram Philipin 6 batz, pour franges au petit drapeau des Musquetaires et 13 batz pour soye et clouds et gallons pour le drapeau des enfans de la rue des Chavannes, faict en tout 4 liv. 9 gr.

303. A Jacques Besancenet de Boveresse livré la partie de 6 liv. pour avoir tué 2 loups, par billet du 10 janv. 1660, 6 liv.

303vo. A Jonas, fils de David Duboud et consort de Travers, pour la prinse de 2 loups par billet du 2 fev. 1660, 6 liv.

304. A Jérémie Perroud des Ponts de Martel pour la prinse d'un loup, 3 fév. 1660, 3 liv.

305vo. A David Signet, pour avoir colloré la monstre de la Tour de l'Hospital du côté de Bize, à forme du marché fait avec luy par billet du 10 aougst 1660, 60 liv.

306. Delivré à Mre Jonas Perrin, Masson, pour le payement de la tierce partie à cause de la construction du Pont du Vaux Seyon et aussi la tierce partie de 15 liv. pour le vin à ses vallets et pour avoir sorti les cintres du dit pont, par billet du 27 juillet 1660, 413 liv.

1660-1661. 348. A Pierre Bandière, soit à Pierre Richardet, pour enseigner les jeunes filles, 40 liv.

352. Le 7 janvier 1661 livré par ordre de Messrs à Anthoine Cartier, pour avoir tué un loup, 2 liv.

Le 27 fév. 1661 livré par ordre de Messrs à un certain de Lamboin, pour avoir tué un ours, 3 liv.

Le 1er de mars livré à un certain de Dombresson pour avoir prins un jeusne ours, 3 liv.

352vo. Le 26 may delivré à David Monnier de la Chaux de Fonds, pour avoir prins un ours, 1 liv. 6 gr.

Le 31 mai delivré à Henry Bouchard, pour avoir prins 2 loups, 1 liv. 6 gr.

1661-1662. 389vo. Suzanne Richard, sage-femme à la rue des Moulins, paie le giette avec Jehan Richard, son fils, 5 liv.

Madelaine Joux, sage-femme, Henry Vincent, son beau fils, 5 liv.

398. Délivré à Anthoine Montandon et consort de Travers la partie de 2 liv. pour la prise de 2 loups, apert billet du 2 déc. 1661, 2 liv.

399. Delivré à Jehan Vaugiet, granger du S[r] Jonas Rougemont à Voin, pour avoir tué un jeune loup, apert billet du 15 aoust 1662, 10 batz.

400[vo]. Delivré au Vasemeistre pour avoir tué les chiens la présente année, apert billet du 15 aoust 1662, 25 liv.

401. Delivré à Moyse Perret de la Sagne, pour avoir prins un loup, apert billet du 20 aoust 1662, 3 liv.

1662-1663. 431[vo]. Le corps de garde de Paradis, aux conditions accoustumées, escheu au S[r] Olivier Chevallier, fiance le S[r] Jacques de Pierre, pour 32 liv.

444[vo]. Delivré à M[re] Jehan Jeannet, masson, pour 4 journées, employées luy et son serviteur, à blanchir et retrancher une muraille à la Cure où se doit tenir Monsieur Ostrevald, ministre de ceste ville, appert billet signé le 22 avril 1663, 13 liv. 4 gr.

446[vo]. Delivré à Moyse, fils de Moyse Dibssot des Brenets, pour la prinse d'un loup, faicte rière La Chaux de Fonds, appert billet du 28 juillet 1663, 3 liv.

447. Delivré au Wasemeister, pour avoir tué les chiens la présente année, appert billet du 11 aoust 1663, 25 liv.

447[vo]. Delivré à François Jean Richard de la Sagne, résident à Vallengin, pour la prise d'une louve, appert billet du 29 aoust 1663, 3 liv.

1663-1664. 480[vo]. Madelaine Joux, sage-femme, paye le giette à la rue du Chasteau.

487[vo]. Delivré à Jacques Matthille de la Sagne, pour avoir tué une louve, appert billet du 27 nov. 1663, 3 liv.

489. Delivré par ordre de Monsieur le M[re] B[s] Bullot à Abraham Besancenet, pour la prinse d'un loup le 22 janv. 1664, 3 liv.

489[vo]. Delivré à Jérémie Humbert, de Travers, pour avoir tué un loup, appert billet du 18 fév. 1664, 3 liv.

490. Delivré à Pierre Boiteux et Jérémie Humbert de Travers pour avoir tué une louve, appert billet du 18 fév. 1664, 3 liv.

490. Delivré à Pierre Perrenet de Montalchiez, pour la prinse d'une louve, appert billet du 23 fév. 1664, 3 liv.

Delivré à Jacques Beiche soubz hospitallier, pour voyages faicts pour faire venir les bouchers Estrangers, appert billet du 26 mars 1664, 12 liv.

491[vo]. Delivré à Franceois Jehan Richard, pour avoir tué un ours, apert billet du 26 may 1664, 3 liv.

493. Delivré à David Richard, canonier, pour avoir nettoyé les pièces de canon, ocques et musquets qui sont estés mis en usage pour l'instalacion de Monseigneur le gouverneur de Lully, apert billet signé le 18 juin 1664, 7 ½ liv.

498. Delivré à M[re] Jonas Faure, masson, tant pour la façon de la chèvre que du chapiteau et grifon, fait à la fontaine du chasteau, apert billet signé le 25 nov. 1664, 100 liv. f.

499. Delivré à Moyse, ffeu Jehan Robert Nicoud et Pierre du Com-

mung dit Vêron de la Chaux de fonds, pour avoir tué un loup, apert billet du 11 juin 1665, 2 ½ liv.

499vo. Delivré par ordre de Mons. le Mre Bs Francey à Jacques Fresse de Fretereulles, pour la prinse de 2 jeunes loups, le 24 juin 1665, 12 batz.

507vo. Item delivré le 5 febvrier 1667 à Moyse, fils de Moyse Bessot des Brenets, au nom de Jehan, ffeu Jehan Perret Gentil, pour la prinse d'un loup, 3 liv.

508vo. Item 4 batz pour le giette de Jehan Lasche le jeusne de 1662, appert au rentier fl. 76 estant allé hors du pays, sa femme n'ayant rien que des enfans qui vont tous à l'aumosne, 1 liv.

509vo. Premièrement pour une grande corde à Ressa avec un crochet de fer fourni.

1664-1665. XXIII. 13. La seigneurie doit de cense pour la maison de la monnaie, 9 s.

14. Les hoirs de feu Abraham qu'estoit fils du Sr Georges Guy doivent pour une place dernier la Badchetoube[1], où son four estoit, 10 s.

35. Honorable David Hory de Montbeliard ayant espousé la fille d'honorable Pierre Pury du Singe sans avoir demandé le consentement à Mr le Maistre Bourgeois, suivant l'ordre accoustumé, a esté chastié pour 5 liv.

42. A Josué Majot pour entretenir les horloges de la ville, 60 liv.

A Alexandre Lavoret pour son gage de tambour, 300 liv.

A Mre Salomon Perrenoud pour entretenir les fontaines, 75 liv.

A Jehan bon Py, paveur, pour son gage, 100 liv.

45. A Guillaume Perret, pour la prinse d'un loup, comme appert par billet du 9 fev. 1665, 3 liv.

A Claude Vernot, résidant à Cressier, 12 batz pour la prinse d'un loup, ainsi que m'a esté commandé par Mr le Mre Bs le dernier fev. 1665, 3 liv.

45vo. A Jonas Renaud de Rochefort, 3 livres pour la prinse d'un jeune hours, appert par son billet du 13 avril 1665, 3 liv.

Le même jour à Abraham Courvoisier de St Imier, pour la prinse de deux jeunes hours, 3 liv. 9 gr.

46. Délivré à deux terraillons qui ont vuidé les terreaux au rondet, à voir billet du 3 may 1665, 20 liv.

46vo. Delivré à Jehan Breguet bastelier, pour avoir mené et ramené MM. les Quatre Ministraux et Maistre des clefs au Rondet, ainsi qu'appert par son billet du 20 juin 1665, 7 liv. 6 gr.

47. A Mre Abraham Perregaux, cousturier, 15 batz pour avoir fait et posé le tapis de la chaisse à la grande Esglise, comme est à voir par son billet du 6 juillet 1665, 3 liv. 9 gr.

47vo. Au Vassemeister, pour avoir tué les chiens au mois d'aoust 1665, 25 liv.

48vo. A David Richard, canognier, pour reste de payement pour refactions qu'il a faites à l'oreloge de la grande Esglise ainsi qu'est à voir par son billet du 17 octobre 1665, 50 liv.

[1] Lisez Badstube, c'est-à-dire l'établissement de bains.

1665-1666. 101vo. Mr Rosselet, ministre à Serrières, ayant amené un tonneau de vin depuis Peseux à Serrières après le terme, pour ce doit 10 liv.

Le Sr receveur Samuel Purry ayant librement desclairé qu'il avoit amené dans ceste ville octante deux gerles de vandange venant de Cortaillod, il a esté gratuitement quitté par arrest du conseil au subjet qu'il avoit amené la dite vandange par contrainte au subjet du grand vent qui l'avoit empesché de la mener à St Blaise où il l'avoit vendue et dont les marchands se dedirent du dit marché.

Eschiernes. Le 8 de mars 1666, Esaye Poullet et Pierre Simonier, guettes[1] ont raportez les après nommés pour avoir tiréz outre heure de nuit contre les deffences le 5 mars 1666, assavoir

Henry fils d'Abraham Gouard,
Jonas fils du Sr Jehan Francey,
Le secrétaire Daniel Bonvespre,
Abraham, ff. le Sr David Bonvespre,
David fils de Mr le ministre Breguet,
Louys fils du Sr Jean Jaques Dardel,
Nicolas, fils de Mr le Maistre Bourgeois Tribolet.

lesquels sus nommés sont estés chastiez pour chacun un banc[2] de six batz[3] que fait 10 1/2 liv.

A Monsieur le docteur Chevallier establi en la place du St Bonnet pour la moitié du gage de la présente année, 50 liv.

110vo. Delivré à Abraham Rassine de Noud[4], pour la prinse d'un gros hourts, comme conste par son billet du 19 déc. 1665, 3 liv.

111. A Jacob Calame de la Chaux d'Estalières pour la prinse d'un loup, par billet du 23 déc. 1665, 3 liv.

111vo. Le 16 février 1666 delivré à Claude Chautin des Verrières pour la prinse d'un gros loup, 3 liv.

Delivré à Pierre Humbert et Jehan Gler, Adam Courvoysier et David Berthou, chacun 3 livres pour la prinsse de quatre loup, conste par le billet daté du 21 février 1666, 12 liv.

Delivré a Jehan Grether de Travers pour la prinse du loup servey, comme conste de son billet datté du 14 mars 1666, 3 liv.

. 112. Le 28 apvril 1666 par ordre de MM. les quatre ministraux delivré à Isaac Bosset de St Imier pour la prinse de deux jeunes hourts qu'estoyent vivants, 2 liv.

Delivré à Mre Abraham Philippin, tailleur, pour une partie de la façon de deux drapeaux, ainsi qu'est à voir par son billet du 26 avril 1666, 55 liv.

Au dit Philippin, tailleur, pour la façon de deux petits drapeaux pour la Compagnie des Srs Musquetaire, ainsi que se peut voir par son billet du 2 may 1666, 5 liv.

[1] Lisez guets.
[2] Amande.
[3] Il s'agit évidemment de la fin d'une réjouissance publique, mais à quelle occasion ?
[4] Nods.

112vo A Claude Vermot résidant au Landeron pour avoir tué une louve, billet du 1er juin 1666, 1 liv.

A Jonas fils du Sr Jehan Francey pour deux baston de drapeaux, billet du 4 juin 1666, 3 liv. 9 gr.

A Moyse Perret de la Sagne, pour la prinsse d'un loup, billet du 15 juin 1666, 3 liv.

A Jehan Morret de Douanne, pour la prinsse d'un jeune hours, billet du 15 juin 1666, 1 liv.

Delivré par ordre de MM. les Quatre Ministraux au fifre Alemand, pour avoir joué du fifre à la foire St Jehan, le 22 juin 1666, 10 liv.

113. Delivré à Isaac Bosset de St Imier, residant à Vuillier, pour la prinsse d'un jeune hours, billet du 3 juillet 1666, 1 liv.

114. Delivré au Vassenmeister pour avoir tué les chiens, ainsy qu'est à voir par son billet du 21 d'aoust 1666, 25 liv.

Delivré à Abraham Perret de Pery, pour la prinse de trois hoursses, la mère et deux petits, billet du 6 octobre 1666, 3 liv.

114vo. Delivré à honnorable Jehan Gaudet, pour des callandriers delivré à Messieurs, billet du 25 janvier 1666, 9 liv. 6 gr.

Delivré au fifre alleman, nommez J. Jaques de Schwartzbourg, pour avoir joué du fifre à la foire Chaudeleuse 1666, qu'a esté par ordre de MM. les Quatres, 10 liv.

Au même étant venu pour servir mes dits Sieurs aux bordes, 5 liv.

156. Le Corps de garde de parradis a esté laissé au Sr sergen Philipin.

160. Parmi ceux qui payent le giette en 1666 à la rue des Chavannes:

Jonas Brand, tambour, ...

La grossa Judiqua, 2 1/2 liv.

161. A la rue du Chasteau : le Sr Lesgarré, chantre, ...

161vo. Le cordier alleman de Chesard, 5 liv.

Marc Grosman, verrier, 5 liv.

Le Sr d'Aubigny, médecin, ...

163vo. La maison de ville est louée pour 4 ans au Sr Jean Jaques Chastelain pour 805 liv.

167vo. Au Sr docteur Chevallier pour son gage, 100 liv.

Pour le louage d'une maison, au dit, 60 liv.

Pour le louage d'un jardin, au dit, 15 liv.

Au Sr Pachoff[1], apottiquaire, 50 liv.

Au dit pour le louage d'une maison, 50 liv.

Au dit pour le louage d'un jardin, 16 liv.

168vo. A Alexandre Lavoret, pour son gage de tambour, 80 liv.

A Jonas Brand, tambour, pour son gage, 80 liv.

Au fifre des terres de Berne, reçu à la St Gal 1666, 80 liv.

171. Le 29 janvier 1666 delivré à J. J. Perret et consord, granger de Mr Tribollet, procureur de Valangin, pour la prinsse d'un loup, 3 liv.

[1] Lire Bachoffen.

171vo. Delivré à Hantz Veisbrott de Galz, terre de Berne, pour la prinsse d'un loup, billet du 13 fev. 1667, 1 liv. 6 gr.

172. A Jaques Thiebaud de Travers, pour la prinsse d'un loup, billet du 7 mars 1667, 3 liv.

172vo. A Jacob Cornu, résidant à Boudeviller, pour la prinsse d'un loup servey, 3 liv.

Le 5 juin à Isaac Bosset de St Imier, pour la prinsse de 5 jeunes loups, 6 batz.

A Jehan Vienet de Conssisa, pour la prinsse d'un loup servey, 6 batz.

173vo. A Jaques Fratz de Fretereullé, pour la prinsse d'un hourtz, billet du 2 août 1667, 3 liv.

Delivré au Vassemeister, pour avoir tué les chiens, billet du 17 aoust 1667, 25 liv.

Chastois et amandes :

178. Monsieur le Chancelier de Montmollin ayant esté raporté avoir amené deux chards de vin de la Coste de mont outré un autre demy chard que luy avoit esté accordé, pour ce doit, 20 liv.

Luy a esté quitté par Messieurs pour esmolument d'écriture.

179vo. Delivré à David Richard, canonier, pour avoir racommodé l'horologe de la Tour de Diesse, billet datté du 23 may 1667, 37 liv. 6 gr.

180. A Jérosme le Grand pour des Calendriers qu'il a délivré à MM. les Quatre, billet du 24 décembre 1667, 8 liv. 3 gr.

Delivré à David Berthoud du Baillivage de Grannson, pour avoir tué un loup, billet du 21 déc. 1667, 2 liv.

A Pierre Vouil de la Sagne, résident à Crotet, pour la prinse d'un loup, billet du 27 déc. 1667, 3 liv.

A Samuel Vienet de Conssisa, pour la prinse d'un loup, billet du 8 janv. 1668, 1 liv.

A Jehan Perret de la Sagne, pour la prinse d'un loup, billet du 3 mars 1668, 3 liv.

183vo. Mr le Chastelain de Thielle, noble Guillaume Tribolet, a esté rapporté avoir amené une bosse de vin dans ceste ville, au mois d'octobre 1665, pour ce a esté condamné de payer, 10 liv.
Mon dit Sr ne le m'a voulu payer, disant qu'il n'en a point amené, ains que ce fust Monsr son beaupère qui luy en fist présent d'un petit tonneau qu'il n'osa pas refuser. Il prie très humblement Messieurs le me vouloir passer en greusis.

En note : bon, s'en fera payer; — cependant l'article est barré.

187vo. Je prie encor mes d. Srs Il luy plaise quiter gratuitement en ausmosne et charité un banc[1] de bois à Marc Grosman que n'estoit qu'une perche de chesne qu'il aporta lorsqu'on faisoit la coupée de Vauseyon et n'ayant rien en ce monde que six petits enfans que sa femme luy a laissé sur les bras, 2 liv.

(A suivre.) W. Wavre.

[1] Amende.

PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

GOURNAY-EN-BRAY

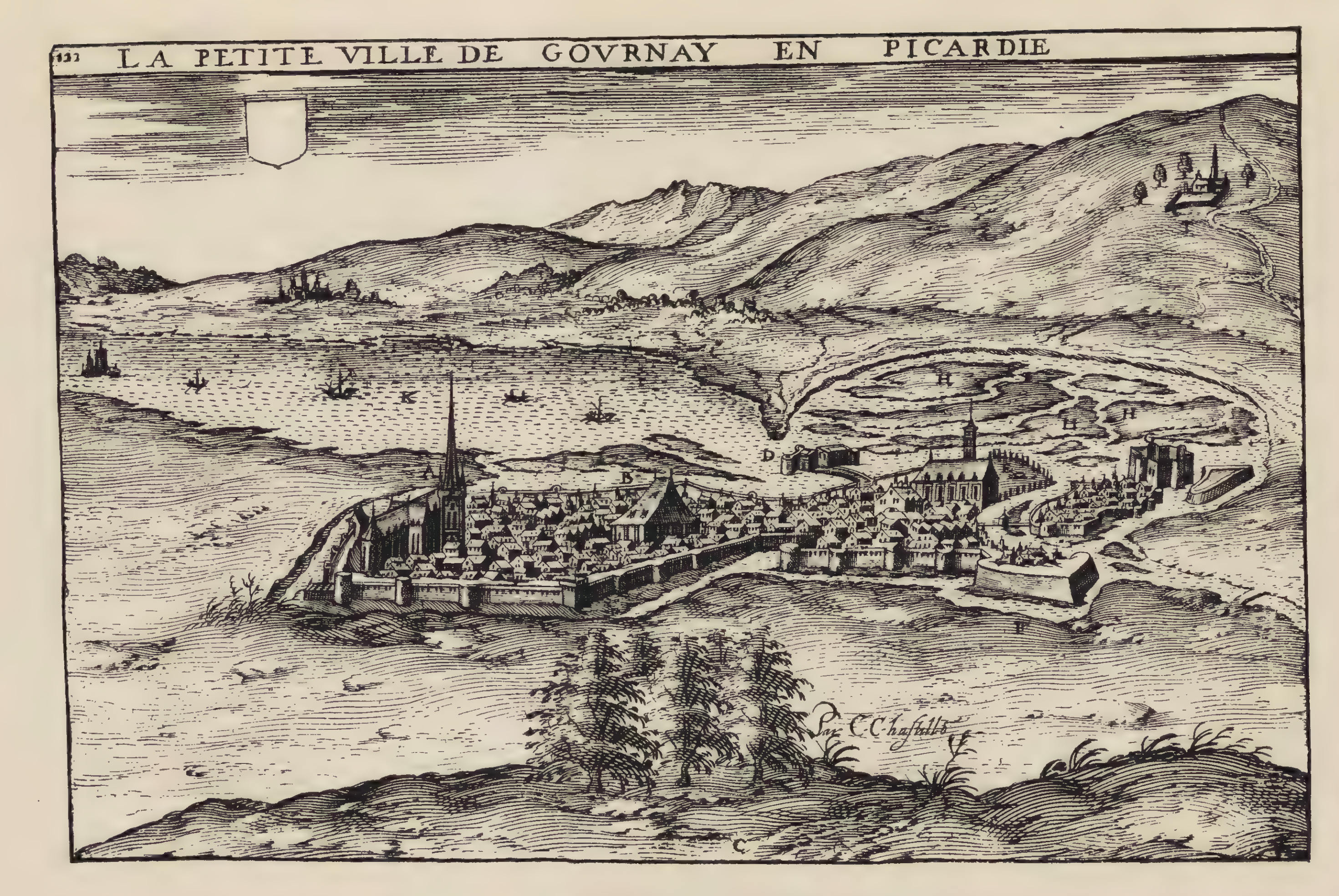
Le Bray ou Pays de Bray est une contrée d'environ vingt lieues de longueur et de largeur variable (deux à quatre lieues) qui s'étend entre Neufchatel-en-Bray et Beauvais, à mi-chemin entre Paris et le port de Dieppe. C'est une sorte de fond de vallée, très plat, bordé de collines analogues à celles qui, comme Planeyse ou Chanélaz, dominent la plaine d'Areuse. Une foule de petits ruisseaux sillonnent le plat pays; le sol est très argileux, imperméable; on rencontre partout des mares. La culture des céréales y est inconnue, mais partout l'herbe est épaisse et admirablement verte; aussi le pays de Bray est-il par excellence une contrée de pâturages. Les trains de chemins de fer comptent de nombreux wagons chargés de boîtes à lait, soit, pour parler neuchâtelois, de *toûlons*, à destination de Paris. On rencontre même dans le Bray une fabrique de lait stérilisé ou condensé exploitée par une colonie de Thounois, qu'on est tout surpris d'entendre parler le patois de nos Alpes dans la petite sous-préfecture normande de Neufchatel. Les habitations sont isolées; partout des haies, dans lesquelles sont plantés des arbres, et qui portent le nom de *borands;* dans chaque enclos des vaches de race normande, sans clochettes, en liberté ou au piquet. Les petites fermes sont encore fréquemment couvertes de chaume.

La principale rivière du Bray est l'Epte, qui prend sa source près de la mer, coule dans la direction de Paris parallèlement à la Seine, mais en sens inverse, traverse Gisors et, faisant un coude brusque vers le sud, vient se perdre dans la Seine au-dessous de Mantes. L'Epte a servi pendant des siècles de frontière entre la Normandie d'une part, la Picardie et l'Ile de France de l'autre. Aussi les rives en sont-elles couvertes d'anciens châteaux-forts, aujourd'hui ruinés et dont quelques-uns, celui de Gisors notamment, ont été des chefs-d'œuvre d'architecture militaire au moyen-âge.

En ce qui concerne plus spécialement Gournay, cette petite ville de 4000 habitants est située à moitié chemin entre Neufchatel-en-Bray et Beauvais en Picardie. Elle est élevée de cinq ou six mètres au-dessus de la plaine et cela a suffi autrefois pour lui donner une importance militaire. La rivière de l'Epte, avant d'avoir été canalisée vers 1660, avait constitué tout autour de la ville d'immenses marécages qu'on transformait à volonté en lacs à l'aide de barrages. Le passage était ainsi intercepté et la possession de Gournay avait une véritable valeur. La ville, située sur la rive droite et méridionale, avait des remparts du côté de la terre, mais en était dépourvue du côté de la rivière, où les inondations étaient considérées comme une défense suffisante. En outre, au milieu des inondations, dans une petite île et sur l'emplacement du faubourg conduisant aujourd'hui de la ville à la gare, se trouvait le château-fort, transformé plus tard en un fort indépendant, dit le fort de Gournay. Des remparts se trouvaient, enfin, au-delà du fort de Gournay, sur la rive gauche, afin de protéger le pont. Avant la construction du fort, la route de Paris longeait les remparts pour être sous leur feu et contournait la ville au sud.

Au milieu de la ville se croisent les routes de Rouen à Beauvais et de Paris à Dieppe. Quatre portes correspondaient à ces deux routes.

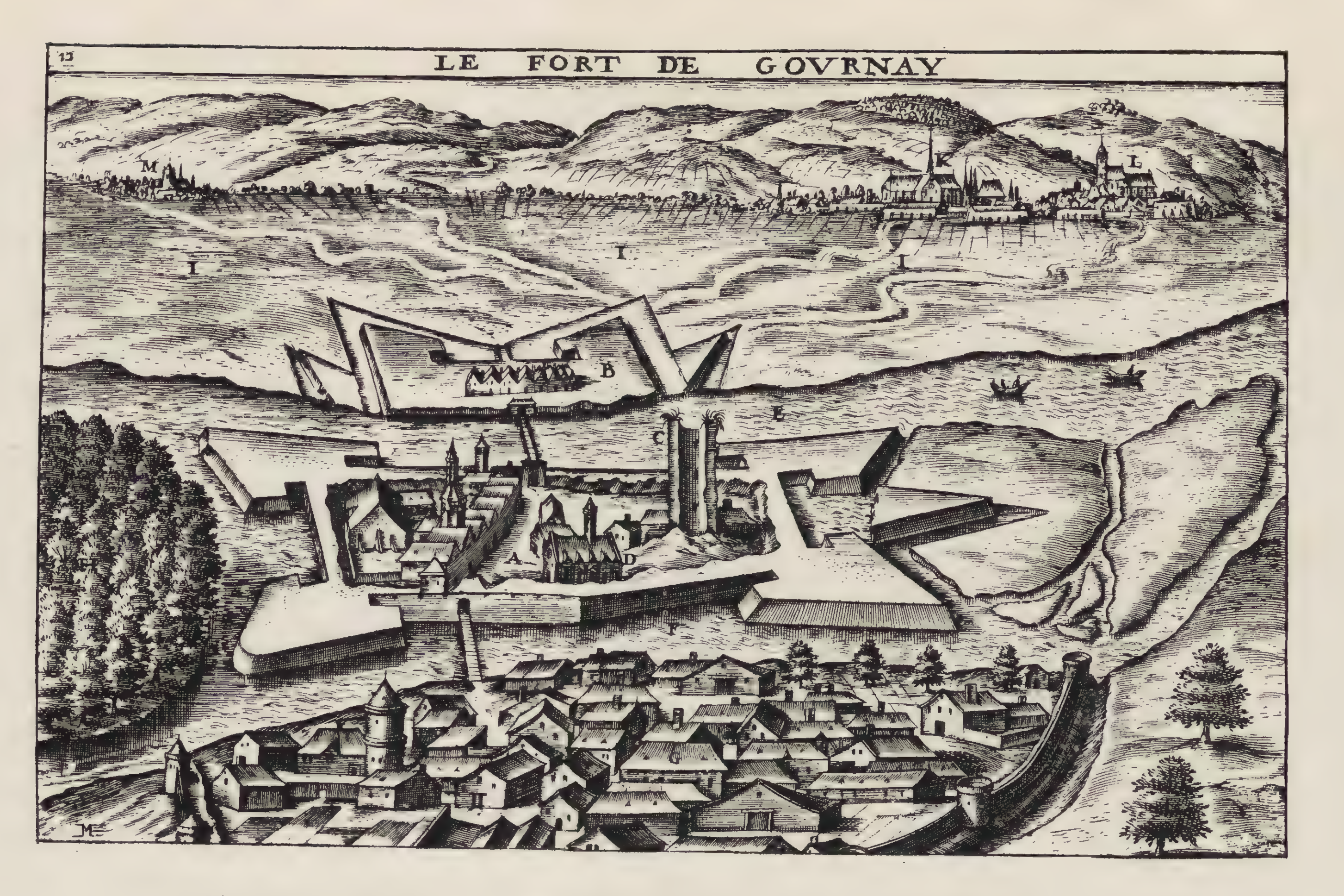
Il existe à la Bibliothèque nationale de Paris deux gravures, l'une de Claude Chastillon, l'ingénieur d'Henri IV, qui représente la *ville* de Gournay, et l'autre, d'un homonyme, qui représente le *fort* de Gournay; Claude Chastillon place à tort Gournay en Picardie, car la Picardie commençait devant le fort, la ville elle-même étant en Normandie. Pour l'intelligence de ces deux gravures qu'on a de la peine à faire concorder entre elles, le lecteur est prié de vouloir bien se reporter au plan ci-joint dressé tant bien que mal d'après une vue moitié perspective et moitié carte conservée dans la salle des séances du Conseil municipal de Gournay. La gravure intitulée *fort de Gournay* paraît postérieure à l'autre et représente la partie de la ville qui s'était développée autour de l'ancien château transformé et modernisé sous Louis XIII ou sous Henri IV; on a indiqué le fort en pointillé sur le plan. Un des historiens de Gournay en attribue la construction à Henri Ier de Longueville, tué en 1595. En G est l'ancien château, qui communiquait avec la ville par un pont et une porte avec herse, dite porte de Ferrières ou porte du beffroi. Le château était environné de fortes murailles flanquées de grosses tours de distance en distance. Il est, avec le temps, devenu le *fort de Gournay* du dessin de Chastillon et a fini de disparaître en 1799.



D'après une gravure de Cl. Chastillon, ingénieur de Henri IV.

A Eglise Notre-Dame (démolie).
B Bailliage (démoli).
D Porte Cantemèle (démolie).
E Eglise Saint-Hildevert.
F Fossés.
G Château-fort (démoli).
H Iles dans l'Epte.
K L'Epte lorsque les barrages sont fermés pour inonder les abords de la place.

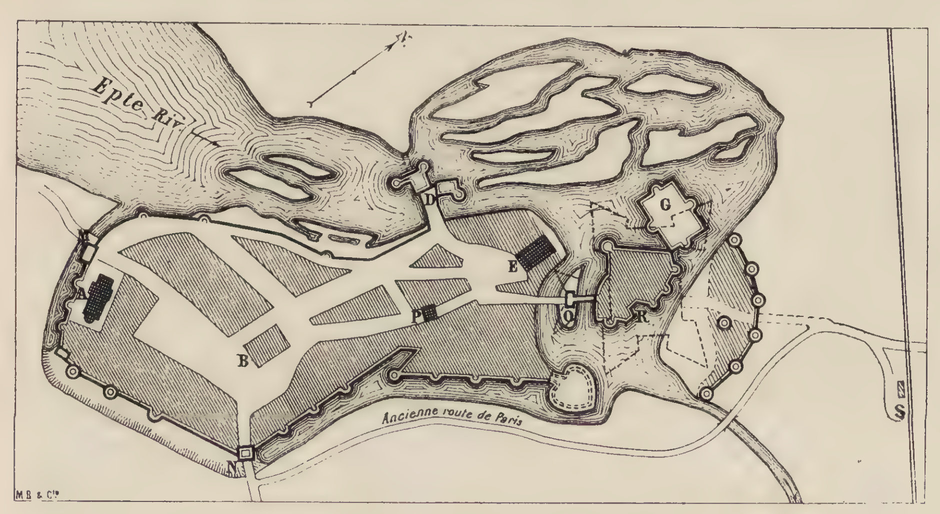
IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL



D'après une gravure du commencement du XVIIme siècle, attribuée à l'un des ingénieurs Chastillon.

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

L'église Notre-Dame, remarquable par un clocher placé au croisement de la nef et du transept et par quatre clochetons bizarres surmontés de statues d'anges, a été démolie en 1792; elle est indiquée par la lettre A sur le plan et sur le dessin de Claude Chastillon. En E est l'église Saint-Hildevert, encore existante au bord d'un bras de l'Epte; son portique est décoré de deux tours analogues à celles qui flanquent la porte d'entrée du château de Neuchâtel en Suisse; on y trouve des parties romanes et un mélange d'architecture normande primitive qui font attribuer à cette construction une haute antiquité. A gauche de Saint-Hildevert, Claude Chastillon indique un monument à grand toit,



Croquis approximatif de Gournay en Bray au commencement du XVIIme siècle.

A Notre-Dame (démolie).
B Bailliage (démoli).
D Porte Cantemelle (démolie).
E Eglise Saint-Hildevert.
G Château (démoli).
M Porte Notre-Dame (démolie).
N Porte Ibert ou de Paris (transformée).
O Porte du Moulin ou de Ferrières (démolie).
P Maison du capitaine de la Place (démolie).
R Emplacement du nouveau fort (en pointillé).
S Gare du chemin de fer.

Echelle: 1 km. = 0^{m},15 environ.

aujourd'hui disparu, qui doit être la résidence du *capitaine* de Gournay, et que les seigneurs locaux habitaient, dit-on, dans leurs courts séjours; il en reste quelques vestiges dans la maison d'un marchand de charbons; elle était flanquée d'un appendice avec beffroi, à cheval sur la rue, qui a servi d'hôtel de ville jusqu'à sa démolition récente. En D était la porte de Cantemelle, dans la direction du nord, flanquée de deux tours de pierre et réunie aux murailles de la ville par une sorte de couloir. En N est la porte de Paris, dite aussi porte Ibert, transformée en 1780 en un élégant portail surmonté de vases. Le gros bâtiment B est le bailliage,

également disparu ; sur le grand emplacement laissé vide par cette démolition, on remarque aujourd'hui une halle au beurre et une fort belle fontaine ornée de glaçons en pierre et surmontée d'une pyramide élégante construite sous le règne de Louis XVI par ordre du parlement de Rouen.

Quant à l'histoire de Gournay, elle se rattache étroitement à sa situation de place de passage pour les armées ayant le désir de franchir l'Epte. La ville a été prise successivement par Louis VII de France et Henri II d'Angleterre en 1160, puis par Philippe-Auguste en 1202, puis de nouveau par les Anglais qui la gardent trente ans (1419-1449). Le 1er novembre 1461, elle fut donnée à Guillaume d'Harcourt, seigneur de Tancarville près du Havre, par le roi Louis XI qui désirait arrondir son domaine de Pessis-les-Tours, en échange des terres de Rugny et de Montrichard que d'Harcourt possédait en Touraine. Le revenu de Gournay était alors d'environ 600 livres. Quatre ans après cet échange, Charles-le-Téméraire, encore comte de Charolais, s'avança jusqu'à Gournay et prit la ville en juin 1465, mais le gouverneur qu'il y laissa se mit à piller dans le voisinage et fut amené à capituler en novembre devant les troupes du roi de France.

La fille unique de Guillaume d'Harcourt, Jeanne, répudiée par son mari René II, duc de Lorraine, légua en 1488 tous ses biens à son cousin germain François d'Orléans, fils de Dunois et de Marie d'Harcourt. Le second fils de François, Louis, qui devint duc de Longueville en 1512 par la mort sans enfants de son frère aîné, épousa Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel, dont le nom s'écrit «d'Oschbert» dans les actes normands. Gournay eut donc les mêmes seigneurs que Neuchâtel de 1512 jusqu'à la mort de la duchesse de Nemours en 1707. De cette longue période d'environ deux siècles, on ne possède aux archives neuchâteloises que trois pièces datées de Gournay, savoir : une quittance relative à l'hôpital de la ville, signée le 26 mai 1559 par Jaqueline de Rohan et par son fils Léonor d'Orléans, et deux lettres du surlendemain adressées par Jaqueline au gouverneur de Bonstetten au sujet de l'hôpital, de la ferme des revenus du comté aux bourgeois de la ville de Neuchâtel, et des dégâts et pilleries qui se commettent dans les forêts au détriment de l'Etat.

Pendant les guerres de la Ligue, Gournay fut prise et reprise. En 1589, Henri III, dernier roi de la maison de Valois, se trouvait devant Paris avec le roi de Navarre et fut assassiné à Saint-Cloud le

1er août; Henri de Navarre, qui s'était aussitôt proclamé roi de France, se retira en Normandie pour assiéger Rouen et s'empara de Gournay à son passage. Il fut suivi par le duc de Mayenne (Guise), chef de la Ligue, qui avait avec lui deux régiments suisses catholiques, ceux de Rodolphe Pfyffer et de Tanner. D'un rapport en date du 18 octobre 1589, adressé par Rodolphe Pfyffer à son frère, le redouté Louis Pfyffer, alors avoyer de Lucerne, il résulte qu'au commencement de septembre les Suisses au service de la Ligue ont canonné et pris (beschossen und yngenommen) la ville de «Gurnay qui appartient au



La porte de Paris a Gournay.

duc de Longueville». Voici quelques détails sur ce siège: Depuis la mort violente du roi Henri III, le roi de Navarre avait envoyé en Picardie le duc de Longueville, et ce dernier avait mis huit à neuf cents hommes dans Gournay pour punir la population d'une ville dont il était le seigneur de s'être prononcée en faveur de la Ligue. Pendant ce temps, Henri IV avait gagné Dieppe; le duc de Mayenne partit des environs de Paris pour Dieppe le 5 septembre avec quinze mille fantassins et trois mille cavaliers; il fit quatre fois sommer la garnison de Gournay de se rendre et, après qu'il eut fait tirer à cinq pièces de canon une cinquantaine de coups, la garnison royaliste se retira dans le château; les soldats de Mayenne s'étant précipités par la brèche, garottèrent les bour-

geois, pillèrent la ville malgré ses sympathies pour la Ligue et se livrèrent aux pires excès, jusque dans les églises où les femmes s'étaient réfugiées. Le 7 septembre, la garnison royaliste du château put se retirer « avec le bâton blanc », c'est-à-dire sans armes, et Mayenne put continuer sa marche. Il échoua dans sa tentative de jeter Henri IV à la mer et fut battu à Arques près de Dieppe le 21 du même mois.

Deux ans après, le 28 septembre 1591, Gournay tenait pour la Ligue et fut investie par les troupes du maréchal de Biron au service d'Henri IV; la garnison se rendit après quatre-vingts coups de canon et dut payer 30,000 livres pour sa rançon, ce qui lui fut facile grâce à l'énorme butin mis par elle en sûreté à Gisors.

Deux bandières de Neuchâtel et deux de Bâle étaient avec Henri IV à Arques; les régiments suisses Wichser et Cressier (Grissach) et peut-être le régiment Hartmann ont participé à la reprise de Gournay en 1591. Le beau-père d'Henri Ier de Longueville, Ludovico Gonzaga, autrement dit le duc de Nevers, a écrit de Gournay le 1er janvier 1592 à Sillery, ambassadeur de France en Suisse, une lettre relative au siège de Rouen par Henri IV et au paiement de la solde des Suisses.

En 1592, le duc de Mayenne assiégea de nouveau Gournay, mais en vain. En général, la ville a beaucoup souffert pendant toute cette période à cause de l'importance qu'avait prise le siège de Rouen et des efforts de Mayenne, secouru par les Espagnols venant de Belgique, pour amener le roi à lever le siège de la capitale de la Normandie. Gournay était sur la route et en a pâti. Les fortifications de la ville furent relevées au début du règne de Louis XIII, mais elles n'eurent plus d'utilité.

Au décès d'Henri Ier de Longueville, la baronnie de Gournay fut dévolue, comme Neuchâtel, à son fils Henri II, né en 1595 au moment de la mort de son père, puis aux enfants d'Henri II, dont le dernier survivant fut la duchesse de Nemours, morte en 1707. Alors que Neuchâtel s'adjugeait, pour des motifs politiques et confessionnels, à la maison de Prusse venant aux droits des Chalon-Orange-Nassau, Gournay était attribué, selon la coutume normande et en vertu d'une transaction, à l'un des prétendants à la souveraineté de Neuchâtel, Jaques de Matignon, en sa qualité de descendant d'Eléonore d'Orléans, l'une des nombreuses filles de Léonor d'Orléans-Longueville et de Marie de Bourbon. A la mort de Jaques de Matignon, sa petite-fille, Mlle de Colbert, petite-fille également du grand Colbert, hérita de Gournay en 1717 et l'apporta à son mari le duc de Montmorency, gouverneur de Normandie.

Après la Révolution, Gournay fut érigée en «majorat de comte» en faveur de ces mêmes Montmorency-Luxembourg, que Napoléon affectait de traiter de simples comtes de l'Empire en passant sous silence les anciens titres de cette famille.

Déjà en 1714, Matignon affermait les fossés et les tours de Gournay à la ville, pour la modique somme de 80 livres de rente. Tout ce qui restait du vieux Gournay a disparu peu à peu et sans bruit: la collégiale en 1792, le château vers 1799, la porte de Cantemelle vers 1780, la porte du Moulin ou porte de Ferrières en 1833, le logis du capitaine il y a vingt ans. A part l'église Saint-Hildevert, il ne reste à Gournay aucun souvenir de l'époque des Longueville ni même aucun souvenir historique. C'est un bon et riche pays; les Allemands l'ont compris en 1870 et y ont nourri trente mille hommes pendant six mois. Mais il semble inutile de demander aux habitants de manifester de l'intérêt pour autre chose que pour leurs affaires; le seul d'entre eux qui, lors de notre visite, paraissait attaché à l'histoire de la vieille cité était l'aimable secrétaire de la mairie; il est vrai qu'il n'était pas natif de Gournay !

SOURCES

Grandes archives de Neuchâtel, T 4 (s), T 4 (t), T 4 (yyy).

Archives du ministère français des affaires étrangères. Suisse, vol. 10, fol. 1.

Ordonnances des rois de France, t. XV, p. 178.

Deville. *Histoire du château et des sires de Tancarville.* Rouen, Nicetas Périaux, 1834.

L'abbé J.-E. Decorde. *Essai historique et archéologique sur le canton de Gournay.* Rouen 1861.

N.-R. Potin de la Mairie. *Histoire de la ville de Gournay-en-Bray.* Gournay 1862.

L'abbé Cochet. *Notice sur l'église collégiale de Saint-Hildevert de Gournay-en-Bray.* Rouen 1851.

Les abbés Bunel et Tougard. *Géographie de la Seine Inférieure; arrondissement de Neufchatel-en-Bray.* Rouen 1875. Récit assez détaillé des deux sièges de Gournay en 1589 et 1591, sans d'ailleurs qu'on y trouve une mention des Suisses.

Boyve. *Annales de Neuchâtel,* II, 232, 363; III, 89, 192, 308, 309.

Ph.-A. von Segesser. *Ludwig Pfyffer und seine Zeit.* Berne, K.-J. Wyss, 1881, IV, 26, 180, 219.

LA FERTÉ EN BRAY

Une autre terre unie jadis à Neuchâtel en Suisse par une communauté de seigneurs se trouve à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Gournay, à moitié chemin environ entre cette ville et la sous-préfecture de Neufchatel en Bray; c'est La Ferté, près de la station de Forges-les-Eaux, sur le plateau qui sépare Rouen du pays de Bray. On s'y rend du chemin de fer en trois quarts d'heure en traversant une partie de la forêt de Bray. En sortant de la forêt, on aperçoit le clocher élancé de *La Ferté Saint-Samson;* c'est le nom actuel de cette commune d'environ 600 habitants, formée de la réunion des deux bourgs de La Ferté en Bray et de Saint-Samson. La Ferté est sur une éminence d'où l'on découvre un beau panorama; Saint-Samson est au pied du mamelon.

Derrière l'église de La Ferté se trouve une motte, soit butte, qui commande toute la vallée de Bray, de Neufchatel à l'ouest jusqu'à Gournay à l'est et même jusqu'à Beauvais. Cette butte semi-naturelle, semi-artificielle, est entourée de grandes coupures faites de main d'homme; elle peut avoir de 80 à 100 mètres de diamètre, et la profondeur du fossé est de 40 mètres environ; sur cette butte était l'ancienne forteresse qui a donné son nom à La Ferté, et qui a joué un rôle d'une certaine importance à partir de l'an mil. Rollon l'aurait donnée à l'un de ses compagnons, Eudes de Gournay; en 1089, Girard de Gournay l'aurait livrée au roi d'Angleterre Guillaume le Roux, mais elle fut reprise la même année par le roi de France Philippe Ier, qui la reperdit au bout de peu de mois. Hugues de Gournay s'étant déclaré indépendant, fut vainement attaqué par Henri Ier d'Angleterre; le roi Henri II, son fils, réussit à s'emparer de La Ferté en 1152 et y brûla tout sauf la tour. La malheureuse place était à peine relevée de ses ruines que Philippe-Auguste l'enlevait en 1202 et la réunissait au domaine royal.

Retombée au pouvoir des Anglais après la bataille d'Azincourt (de 1415 à 1450), La Ferté fut définitivement reconquise à la fin de la guerre de Cent ans et incorporée au domaine du roi de France.

Elle y resta jusqu'à l'époque de Louis XI qui l'échangea, en 1461, avec Guillaume d'Harcourt, en même temps que les seigneuries voisines de Gournay-en-Bray et de Gaillefontaine, contre des terres situées en Touraine.

A partir de ce moment, l'histoire de La Ferté se confond avec celle de Gournay. On trouve La Ferté mentionnée dans l'inventaire dressé en 1495, lors de l'établissement de la tutelle des enfants de François d'Orléans, au nombre desquels figure Louis d'Orléans, qui devait devenir le mari de Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel en Suisse.

Cinquante-cinq paroisses dépendaient de La Ferté.

Près de Saint-Samson se trouve le Mont aux Fourches, c'est-à-dire l'ancien gibet seigneurial.

La butte du château est exploitée par son propriétaire actuel pour amender les terres légères de son domaine; on y trouve une terre noire pleine de charbons et de tuiles, mais pas trace de maçonnerie; il est probable que l'ancien château, comme toutes les forteresses normandes primitives, consistait surtout en remparts de terre couronnés de palissades en bois plutôt que de murailles.

SOURCES

DEVILLE. *Histoire du château et des sires de Tancarville.* Rouen 1834, p. 350, 365.

L'abbé J.-E. DECORDE. *Essai historique et archéologique sur le canton de Forges-les-Eaux.* Neufchatel en Bray 1856, p. 68-72.

L'abbé COCHET. *La Seine-Inférieure archéologique.* Dieppe 1864, p. 571.

D. GURNAY. *The Record of the house of Gournay,* London 1848, supplément 1858, 16, 26, 28, 31 à 35.

Les abbés BUNEL et TOUGARD. *Dictionnaire géographique de la Seine-Inférieure; arrondissement de Neufchatel en Bray.* Rouen 1875, p. 125.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance de M. Denoyers, à La Ferté Saint-Samson.

GAILLEFONTAINE[1]

De Gournay ou de La Ferté pour se rendre à Gaillefontaine, on quitte la ligne de Paris à Dieppe à la station de Serqueux, où cette ligne se croise avec celle de Rouen à Amiens; Gaillefontaine est la première station au nord de Serqueux dans la direction d'Amiens. La contrée n'est plus aussi plate que le Bray proprement dit; les collines sont plus accentuées, les ruisseaux plus encaissés. On retrouve les terres labourées et les bois au lieu des interminables pâturages du pays de Bray.

Le village est à trois kilomètres du chemin de fer; il est assez misérable. Deux ruisseaux s'y rencontrent à angle droit, le Clair-Ruissel et le Thiébec[2], pour former la Béthune, qui va se perdre dans l'océan à Dieppe.

L'église est fort bien entretenue. Une vaste bâtisse de l'époque de Louis XIV ou Louis XV occupe le fond d'un des vallons, entourée de jardins potagers. Sur la colline à l'est du bourg, dominant le cours des deux ruisseaux, une butte couverte de grands arbres; c'est l'emplacement de l'ancien château-fort. Sur le plateau, vers le sud, une très belle résidence de construction toute récente, en style Renaissance, briques et pierres.

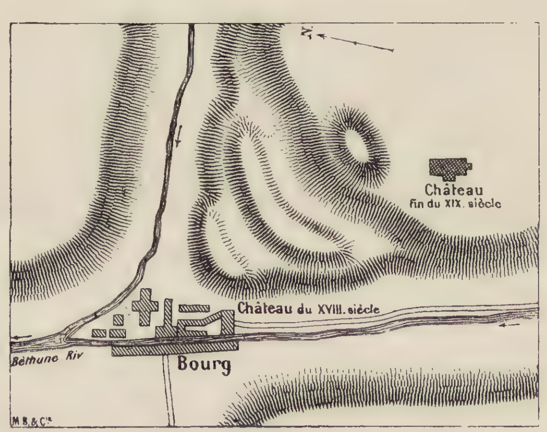
Gaillefontaine se trouve au point de rencontre des routes de Neufchâtel en Bray, Gournay-en-Bray, Forges-les-Eaux et Aumale en Picardie. Ce point avait donc jadis une certaine importance stratégique, aussi fut-il de bonne heure le siège d'une forteresse. La seigneurie de Gaillefontaine fut constituée par Rollon lui-même, le premier duc de Normandie, en 912, en faveur d'un de ses compagnons d'armes nommé Eudes, mais le château paraît avoir été construit seulement plus tard, car un acte de Guillaume-le-Bâtard ou le Conquérant, daté de 1050, contient la mention: *Primo anno constructionis castri quod Gaislenfontana dicitur.* Il fut tour à tour livré au roi d'Angleterre vers 1090 et fortifié contre lui en 1118. Saint-Louis et sa femme ont fait des dons au prieuré de Gaillefontaine.

[1] Dans le pays, on prononce Guêlfontaine.
[2] *Bec* est un mot normand, d'origine germanique, et signifiant *Bach*, ruisseau.

De 1030 à 1214, la famille de La Ferté ou de Gournay-en-Bray, qui existe encore en Angleterre sous le nom de Gurnay, a possédé la seigneurie de Gaillefontaine.

Réunie à la couronne de France à partir de 1214, elle avait passé dans l'apanage de Charles de Valois en 1310 ; il la céda au célèbre surintendant des finances Enguerrand de Marigny, pendu trois ans plus tard au gibet de Montfaucon. En 1323, Isabelle de Valois, femme de Pierre de Bourbon, fut assiégée dans Gaillefontaine par les « Jacques », et, dans son épouvante, leur distribua des vivres ; les seigneurs du voisinage, après avoir tué plus de mille paysans, firent à la princesse « moult ennuis » pour avoir secondé la Jacquerie. Vexée, elle vendit Gaillefontaine aux rois de France, qui la possédèrent jusqu'à Louis XI. Le roi Charles-le-Bel y est venu en juillet 1327. En 1418, les Anglais et Irlandais, au nombre de quatre à cinq cents, y furent assaillis et mis en déroute par des Français venus en grand nombre de Gisors ; le bourg fut incendié à cette occasion.

En 1472, Charles-le-Téméraire, alors que son ennemi Louis XI était seigneur de Gaillefontaine, s'empara du château et le démolit de fond en comble pour se venger d'avoir échoué devant Beauvais. Il ne reste plus de la triple enceinte que d'énormes fossés hérissés de quelques tronçons de murailles. Comme beaucoup de châteaux normands, celui de Gaillefontaine avait ses remparts sur les flancs de la colline, à l'angle de deux vallées, et le donjon couronnait le sommet du côté du plateau, pour défendre l'entrée du côté le plus faible. Les fossés ont encore près de dix mètres de profondeur, mais le tout est si informe qu'il est presque impossible de reconstituer un plan. La motte du donjon peut avoir quarante mètres de hauteur à partir du fond de la vallée et cinquante mètres de circonférence ; cette motte est située à une vingtaine de mètres au-dessus des fortifications élevées sur le flanc de la colline.



LES RESTES DES TERRASSEMENTS DU VIEUX CHATEAU NORMAND DE GAILLEFONTAINE.
Croquis approximatif.

Gaillefontaine fut compris dans l'échange fait en 1461, dont nous avons parlé plus haut; à partir de cette date et jusqu'en 1597 cette terre eut les mêmes possesseurs que Gournay.

Le roi François Ier est venu à Gaillefontaine avec sa cour en avril 1540, mais on ne voit pas qu'il y ait été reçu par Jeanne de Hochberg.

Comme seul reste de l'époque des Orléans-Longueville, on trouve à l'église de Gaillefontaine, dans la chapelle sud, une très petite plaque en pierre blanche, portant les noms de « *discrète personne* Pierre le Jeune, en son vivant procureur de Mgr le duc de Longueville en sa terre de Gaillefontaine, décédé le IIIe jour de Janvier 1557, et de damoiselle Michelle Lefebvre sa fâme morte le 12 Janvier 1585 » ; en Normandie, le titre de discrète personne s'applique toujours aux prêtres; on peut se demander s'il ne s'agirait pas d'un pasteur protestant, et la chose n'aurait rien d'impossible si l'on se rappelle qu'en 1557, Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et sa mère Jaqueline de Rohan appartenaient à la religion réformée.

Pendant les guerres de la Ligue, nous trouvons à Gaillefontaine un capitaine neuchâtelois, Jehan-Jaques Tribolet, du régiment suisse Gallati, qui y donne, le 17 novembre 1596, à Pierre Le Charron, quittance d'une somme de 44 écus pour remboursement de dépenses par lui avancées. Ce J.-J. Tribolet était devenu chevalier en 1593; Pierre Le Charron était conseiller du roi Henri IV et trésorier général de l'extraordinaire des guerres.

Un an après le passage de Tribolet à Gaillefontaine, Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, veuve de Léonor d'Orléans, vendait la seigneurie à François d'Epinay, gouverneur de Saintonge puis de Bretagne, grand maître de l'artillerie de France, par contrat reçu à Chaumont-en-Vexin le 2 juillet 1597. D'Epinay fut tué peu de semaines après, « d'une arquebuzade qu'il reçut à la tête au siège d'Amiens en réputation d'un des plus parfaits seigneurs du siècle, également prudent et vaillant ».

Gaillefontaine a donc eu les mêmes seigneurs que Neuchâtel depuis que Jeanne de Hochberg est devenue duchesse de Longueville en 1512, jusqu'en 1597, soit pendant 85 ans.

Le marquis de Rochechouart, époux de Marie-Anne d'Epinay, arrière-petite-fille du grand maître de l'artillerie de France, s'étant endetté, vendit Gaillefontaine en 1694 à Legendre de Collande, moyennant 400,000 livres, sur lesquelles il était dû 396,000 livres à des créanciers; le petit-fils du nouvel acquéreur fut enterré à Gaillefontaine en 1752 et son épitaphe le qualifie de « Marquis de Gaillefontaine, brigadier

de cavalerie et mestre de camp du régiment royal de Piémont». Il laissa une fille, décédée à Gaillefontaine en 1790, et mariée à M. de Montmorin; leur fils fut un des derniers ministres des affaires étrangères du roi Louis XVI; remplaçant du comte de Vergennes en 1787, il tenta sans succès de faire entrer M. Necker aux Finances et fut accusé de faiblesse dans les affaires de Hollande, où il laissa champ libre à la Prusse, qui occupa les Provinces Unies et y établit l'autorité du Stadhouder; il a été massacré en septembre 1792. Pour payer ses dettes, il avait dû vendre Gaillefontaine en 1790 à M. du Buey, fermier général, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire avant d'avoir payé le prix de son acquisition. La terre ne fut pas confisquée, parce qu'on ne savait à quelle succession elle appartenait; en 1800, elle fut mise en vente et adjugée à la veuve du général Hoche. Elle paya Gaillefontaine avec le produit des bois qui existaient sur la terre et n'a achevé sa libération qu'en 1814. Elle a survécu 62 ans à son époux et mourut seulement en 1858. On sait que Hoche, à l'encontre des généraux de la période impériale, n'a jamais reçu de dotation ou de récompense nationales; il est mort pauvre, ne laissant pour tous biens que 60,000 livres, et dans ce chiffre étaient compris ses armes, chevaux, uniformes et son argenterie; les services qu'il a rendus à son pays ont été sa seule récompense et sont le titre de gloire de sa famille. Gaillefontaine appartient aujourd'hui au petit-fils de la veuve du général Hoche, le marquis des Roys, qui a fait construire à côté de la motte du vieux donjon normand la belle résidence de style Renaissance mentionnée au début de la présente notice. De nombreuses plantations d'arbres dans le voisinage ne tarderont pas à faire de ce domaine un des plus beaux de la région. Un véritable *musée Hoche* a été installé à Gaillefontaine. M. Ernest Daudet a publié quelques-uns des papiers du général dans ses *Récits des temps révolutionnaires,* entre autres les lettres de Hoche à sa fiancée. «A la veille du mariage, il l'adjurait de ne dire oui que si elle l'aimait vraiment, car lui-même était fort épris. Il le resta. Les lettres à sa femme ne sont guère moins tendres, et il eut l'occasion d'en écrire beaucoup pendant sa longue détention à la Conciergerie. Cependant, à cette époque, il s'occupait un peu trop d'une de ses compagnes de captivité, Joséphine de Beauharnais. Quand celle-ci épousa Bonaparte, il redemanda les lettres qu'il lui avait écrites, *ne se souciant pas que le mari connût son style amoureux.* Et plus tard, il disait à Barras ce mot un peu cruel: *Il faut avoir été en prison avec elle pour l'avoir pu connaître si intimement; cela ne serait plus pardonnable quand on est en liberté.* »

SOURCES

Bibliothèque nationale de Paris, Pièces originales, 2882, Tribolet.

Cour des comptes du Parlement de Rouen, année 1559, registre 16, f° 119.

Le Père ANSELME. *Généalogie de la maison de France et des grands officiers de la couronne,* II, 1088.

DEVILLE. *Histoire du château et des sires de Tancarville.* Rouen 1834, p. 350.

L'abbé J.-E. DECORDE. *Essai historique et archéologique sur le canton de Forges.* Neufchatel en Bray 1856, p. 151.

P. DE LA MAIRIE. *Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur le Bray normand et le Bray picard,* Gournay 1852, 2 vol., I, 165.

D. GURNAY. *The Record of the house of Gournay,* p. 29.

L'abbé COCHET. *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure.* Paris 1874, p. 573.

Les abbés BUNEL et TOUGARD. *Géographie de la Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchatel.* Rouen 1875, p. 130.

BOYVE. *Annales de Neuchâtel,* III, 192.

[MAURICE DE TRIBOLET.] *La famille de Tribolet bourgeoise de Neuchâtel.* Neuchâtel, Attinger 1899, p. 31, 48 à 50. Notes sur Jean-Jacques Tribolet, notaire, receveur de Valangin, capitaine, etc., anobli par Henri IV en 1593 et par Marie de Bourbon en 1595, époux de Nicolarde Favre. C'est lui qui, voyant la douairière de Guise faire mine de vouloir passer devant Marie de Bourbon, saisit sa souveraine à bras-le-corps et, la plaçant à son rang, ne la quitta pas jusqu'à la fin de la cérémonie.

Renseignements manuscrits dus à l'obligeance du marquis des Roys et de M. l'abbé L.-H. Amelin, curé de Gaillefontaine.

Le *Journal des Débats*, Paris 17 novembre 1908, rapporte qu'une sœur de Montmorin, Mme Pauline de Beaumont, devait toucher 30,000 francs sur le prix de Gaillefontaine; Pauline mourut avant le versement et la veuve de Hoche aurait remis la somme à Chateaubriand, l'ami très intime de Pauline, pour permettre à l'auteur de *René* d'acquitter le prix d'un tombeau qu'il élevait à son amie dans l'église Saint-Louis des Français à Rome. Chateaubriand prétend au contraire qu'il a dû vendre tout ce qu'il avait pour payer une partie de ce monument.



PETITE CHRONIQUE

*** *Fouilles de La Tène.* — Les travaux ont été repris le jeudi 25 mars, à peu près au milieu du creux 12 des levés de Zwahlen. (Voir plan n° 1 qui accompagne le rapport de 1907 paru dans le *Musée neuchâtelois* de l'année passée, à droite du premier canal, à vingt mètres dans la partie teintée en vert.) La profondeur à laquelle il faut descendre, 1m,80 au-dessous du niveau du lac, la nature du fond, — de la marne glissante, — rendent les fouilles difficiles, la pompe ou le moteur s'engorgent, et pour peu qu'il faille arrêter celui-ci, l'eau arrivant du lac par le sous-sol a bientôt fait de remplir les fossés. Il faut bien dire que nous sommes au plus mauvais point, désagrégé par les fouilles précédentes et ramolli par les eaux stagnantes; plus loin le terrain se raffermit. Nous avons déjà (8 avril) relevé une épée, une quinzaine d'anneaux, plusieurs mors, plusieurs fibules dont une très grande presque entière, une charmante pointe de flèche très délicate, une phalère en bronze, un saumon d'épée, deux paires de bruxelles et une mâchoire humaine partie inférieure.

W. W.

*** On a longtemps répété que Louis Colomb fut le dernier abbé de Fontaine André: sous cette forme absolue, cette assertion est inexacte. Le nom de l'abbaye sécularisée continua à figurer dans la hiérarchie ecclésiastique. Dans ses *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel*[1], t. I, p. 222, note, M. A. Piaget mentionne la nomination, au nom de Jeanne de Hochberg, en 1543, de Gui Treppier, ancien curé de Dombresson, comme successeur de Louis Colomb. Et d'une note de M. E.-A. Stückelberg, parue dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* de 1908, p. 49-50, il résulte que ce titre existait encore au XVIIIme siècle. Un dossier des archives de l'évêché de Bâle, aujourd'hui à Berne, rapporte en effet que le 23 juillet 1713, Charles-Louis Hugo, religieux lorrain, historiographe du duc Léopold, fut sacré par l'évêque de Bâle, abbé de Fontaine André: « [*abbas*] *Fontis Andreae sub Haereticis prope Novum Castrum siti* ».

Ch. R.

*** *Henri Arnaud à Neuchâtel.* — M. le pasteur T. Gay a recherché dans les Archives de l'Etat, de la ville et de la Classe toutes les mentions

[1] Neuchâtel 1909.

relatives au séjour que fit à Neuchâtel le célèbre pasteur vaudois qui, devenu chef militaire, dirigea, on sait avec quel succès, la « glorieuse rentrée » de ses compatriotes dans les vallées du Piémont. M. Gay a fait connaître le résultat de son travail dans l'*Echo des Vallées*[1] du 15 juin 1908: comme ce journal n'est sans doute pas à la portée de la plupart de nos lecteurs, il nous paraît utile de résumer à leur intention cet intéressant article.

Echappé avec sa famille au désastre qui frappa les Vaudois en 1686, Arnaud se fixa d'abord à Genève: il passa un an dans cette ville, occupé à y recevoir ses coreligionnaires, auxquels l'intervention des puissances protestantes, en particulier des cantons suisses, avait ouvert les portes de leurs prisons, mais que le duc de Savoie bannissait de ses Etats. Parvenus à Genève, les Vaudois étaient acheminés vers les diverses parties de la Suisse.

En avril 1687, Arnaud vint s'établir à Neuchâtel: le 22 de ce mois les registres du Conseil de ville signalent sa présence et celle d'autres réfugiés; la ville décide de pourvoir au logement d'Arnaud, de sa famille, d'un capitaine et d'un chirurgien qui l'accompagnent, tandis qu'on priera le gouvernement de s'occuper des autres Vaudois. Le 4 mai suivant, le Conseil accorde à Arnaud, outre son logement, et pendant six mois, un subside mensuel de quatre écus blancs; dès le lendemain la Classe lui alloue également quatre écus par mois. Le 2 novembre, la ville renouvelle la pension d'Arnaud pour six mois encore.

Les autorités des cantons s'efforçaient de persuader les exilés vaudois d'émigrer en Brandebourg où l'Electeur leur offrait un asile: Arnaud, au contraire, décidé à tenter la reconquête des Vallées, combattait ce projet; laissant à Neuchâtel sa femme et ses enfants, il parcourait le pays pour dissuader ses compatriotes de quitter la Suisse. Aussi, à plus d'un reprise, les Conseils de Berne et de Zurich se plaignent de ces « méchantes menées » et prient les autorités neuchâteloises d'intervenir. Lorsqu'Arnaud rentre d'une de ses tournées, en février 1688, on le fait exhorter par les ministres: mais ces remontrances ne l'émeuvent guère, et le 4 mars on doit lui renvoyer, sans plus de succès d'ailleurs, les pasteurs Girard et Perrot.

En juin 1688, Arnaud crut le moment venu d'exécuter son entreprise; mais cette première tentative échoua. Le Conseil de Neuchâtel décida alors, le 13 juillet, d'expulser cet hôte incommode ainsi que sa femme et ses enfants. Dès lors son nom ne paraît plus jusqu'au 13 octobre 1690. A cette date, les Vaudois avaient repris possession de leur pays et s'y étaient maintenus contre toutes les attaques; le duc de Savoie avait dû reconnaître le fait accompli et composer avec ses sujets hérétiques. Arnaud vint sans doute à Neuchâtel pour reprendre sa famille qui s'y était établie de nouveau; le Conseil lui accorde pour lui et les siens cinquante écus petits.

[1] Torre Pellice, hebdomadaire.

Réconcilié avec les Vaudois, Victor-Amédée II abandonna l'alliance de Louis XIV pour entrer dans la coalition contre la France; il cherchait à former des régiments protestants dont l'Angleterre devait payer la solde; le 13 juin 1691, Arnaud se trouvait à Neuchâtel et y enrôlait des soldats. Sur les plaintes de l'ambassadeur de France, le gouverneur intervint et chargea les Quatre-Ministraux de « faire retirer Arnaud hors de cet Etat, puisqu'il n'a rien à y faire ».

M. Gay promet de consacrer un second article aux secours accordés par les autorités neuchâteloises à d'autres réfugiés vaudois. Il nous apportera sans doute de nouveaux renseignements sur un sujet qui n'avait pas, que nous sachions, attiré jusqu'ici l'attention de nos historiens.

En attendant, on trouvera plusieurs détails intéressants dans l'ouvrage que le même auteur vient de publier sur l'histoire des Vaudois[1]. Renonçant à faire une fois de plus le récit de cette histoire, M. Gay a réuni, sous forme d'annales, un très grand nombre d'indications empruntées aux ouvrages déjà publiés ou tirées de documents inédits; le renvoi aux sources, qui accompagne la plupart de ces indications, augmente la valeur de cet utile répertoire. Les mentions relatives à Neuchâtel se trouvent aux pages 111-120.

Ch. R.

*** L'article de M. Butticaz: *Un navire de guerre sur le lac de Neuchâtel,* paru dans la *Revue historique vaudoise* de mars 1909, p. 73-77, n'est pas, comme son titre pourrait le faire supposer, une étude complète de cet épisode de la guerre du Sonderbund: c'est ainsi qu'on n'y trouve aucune mention de la saisie de l'*Industriel* par les autorités vaudoises. M. Butticaz résume diverses pièces provenant de la succession de Stockmar, envoyé par le gouvernement fédéral à Neuchâtel en octobre 1847, et qui ont passé à la Bibliothèque cantonale vaudoise; deux lettres de Druey à Stockmar, du 10 octobre 1847 sont reproduites *in extenso.* Elles témoignent du zèle que le gouvernement vaudois mit à intercepter les convois d'armes expédiés de France aux cantons du Sonderbund. Pour établir avec impartialité le rôle du gouvernement neuchâtelois en cette affaire, il serait bon, croyons-nous, de tenir compte des articles parus dans le *Constitutionnel* du 9 au 23 octobre 1847.

*** Suivant son habitude, M. Arnold Robert a publié, à l'occasion du 1er mars, quelques notes historiques intéressantes. Son article du *National suisse,* nº 50, du 28 février 1909, contient plusieurs pièces relatives au *Drapeau de la République.* En 1848 comme en 1831, les républicains prirent comme signe de ralliement le drapeau fédéral. Arboré dès le 29 février à La Chaux-de-Fonds, dès le 2 mars au château de Neuchâtel, il le fut également à l'hôtel de ville le 5 mars, sur l'ordre de G. DuBois, membre du gouvernement provisoire, auquel les Quatre Ministraux n'opposèrent aucune résistance. Le 28 mars encore, DuBois enjoignait au concierge du

[1] Teofilo Gay. *Esquisse d'histoire vaudoise.* Torre Pellice, Imprimerie alpine 1909, 8º, 144 p.

château de Valangin de placer le même drapeau sur cet édifice « à l'endroit le plus apparent ». Et dans les discussions de l'Assemblée constituante, où l'on finit par adopter le drapeau actuel, plusieurs députés proposèrent de s'en tenir purement et simplement aux couleurs fédérales.

⁂ La *Feuille d'avis de Neuchâtel* a publié (nos 29-31 et 33-34, 5, 6, 8, 10 et 11 février 1909) des articles d'un correspondant des Bayards sur *L'entrée en Suisse de l'armée de Bourbaki* en février 1871. On y trouvera plusieurs renseignements précis sur la participation de cette commune à l'hospitalisation de l'armée de l'Est.

Ch. R.

Nous rappelons à nos lecteurs que toutes les communications qu'ils voudront bien nous adresser pour la Petite chronique seront reçues avec reconnaissance par la rédaction du «Musée».



Depuis la publication de notre dernier numéro, la Société d'histoire et son organe le *Musée neuchâtelois* ont été durement éprouvés. L'une a perdu son président honoraire, Alfred de Chambrier; l'autre, son président effectif, William Wavre, lequel faisait également partie, depuis bien des années, du Comité de la Société d'histoire.

Celle-ci leur rendra hommage dans sa prochaine réunion de Coffrane. Mais nous tenons à exprimer dès aujourd'hui les douloureux regrets que nous cause cette double perte.

Alfred de Chambrier avait achevé sa carrière active; mais il demeurait pour nous, dans sa retraite, un précieux ami, un sûr conseiller, et, jusqu'à la fin, se montra profondément attaché à la Société qu'il avait présidée pendant douze ans avec une inoubliable distinction.

Quant à William Wavre, la mort l'a surpris en pleine activité. Et c'est avec angoisse que nous constatons combien il sera difficile à remplacer dans le champ de l'archéologie et dans celui de la numismatique, qu'il cultivait avec prédilection et où il a rendu des services signalés.

Pour le Comité de rédaction de cette revue, la perte de William Wavre a été particulièrement douloureuse. Il n'était pas seulement pour nous un excellent président et un collègue érudit: il était un véritable ami, dont tous appréciaient la simple droiture, la bonté foncière, l'intarissable bonne humeur et... la rare modestie.

Au nom du Comité:

PH. G.

UN OFFICIER NEUCHATELOIS AU SERVICE DE FRANCE

(1641-1654)

C'était à Neuchâtel, au XVIIme siècle, parmi les personnes de condition, un usage à peu près constant que les jeunes gens, après avoir fait leurs années de collège, s'en allassent chercher fortune à la guerre.

Dans la première partie du siècle, nous en trouvons plus d'un en Piémont, au service du duc de Savoie; mais à l'époque dont nous allons nous occuper, soit dès la fin du règne de Louis XIII, il semble que presque tous servaient en France.

Rares étaient ceux qui faisaient sous les drapeaux toute leur carrière. La plupart n'y demeuraient que dix ou quinze ans, c'est-à-dire seulement jusqu'au moment où leur âge leur permettait de revêtir quelque fonction publique dans leur patrie.

Ce qu'était la vie de nos jeunes gentilshommes durant cette sorte de stage militaire, les difficultés qu'ils rencontraient et les lauriers que leur valait parfois leur bravoure, voilà ce que nous voudrions essayer de montrer en esquissant la biographie de l'un d'eux.

Il s'appelait Louis de Marval. Ses lettres à son père, qui ont été conservées au nombre de 144, seront notre principale source. Il y faut joindre 130 lettres de M. de Stavay-Mollondin, gouverneur de la Principauté, adressées au jeune homme. Pour de plus amples renseignements touchant les papiers que nous avons utilisés, nous renvoyons le lecteur à notre travail sur la *Vie de Neuchâtel au milieu du XVIIme siècle* [1] et aux notes qui accompagneront notre récit.

* * *

Louis de Marval n'avait que dix-sept ans quand, en automne 1641, il partit pour Paris.

Sitôt arrivé, il ne manque pas d'aller se présenter à Son Altesse le prince Henri II et à Madame, dont il est fort bien reçu.

Il débute d'ailleurs très modestement. Il trouve à se loger pour 28 livres tournois par mois chez un certain Jean le Suisse, maître

[1] *Musée neuchâtelois* 1908, p. 227-248.

arquebusier, en la rue Verneuil, au faubourg Saint-Germain[1]. Mais il sort bientôt de ce lieu, à cause que c'est un quartier éloigné de la ville, fort dangereux et où il n'habite que des gens de mauvaise vie. Et aussi c'était chez des personnes grossières et dénuées de civilité.

Il vit chichement, se fait faire un petit habit tout simple, emploie son temps le mieux qu'il peut à faire quelques exercices — c'est-à-dire de l'escrime et du maniement d'armes — ce qui coûte quelque argent, mais en échange c'est de bonnes mœurs et qui servent pour l'avenir.

Son séjour dans la capitale n'est pas long. Dès le début de 1642, il prend du service dans la compagnie du capitaine Jacques Guy[2], au régiment des gardes suisses. Ordre est d'accompagner le Roi en Catalogne où les rebelles appellent la France à leur secours. Il compte, Dieu aidant, y voir beaucoup de belles choses. Mais il a des déceptions et des déboires. Son capitaine lui accorde un gage d'appointé, à savoir 17 livres 10 sous par mois, mais il ne peut lui donner que la qualité de factionnaire. Il est dur de devoir apprendre toutes choses par le commencement. D'autre part, il tombe malade à l'extrémité, dans une petite ville perdue du Roussillon, et y demeure un mois à se faire traiter avant de pouvoir rejoindre sa compagnie au camp de Perpignan.

De Lyon, au retour, il apprend à sa famille l'emprisonnement qui fait grand bruit de Monsieur Legrand[3], « qui était mignon et considéré du Roi », et la maladie du cardinal à Tarascon. Richelieu, en effet, était à fin de vie. Il mourut, comme on sait, en décembre 1642, suivi de près par Louis XIII.

Nous ne possédons aucune lettre de l'année suivante. Tandis que ses camarades se couvraient de gloire à Rocroy, Marval paraît avoir été à Neuchâtel pour faire une recrue.

En juin 1644, nous le trouvons en Lorraine, où l'on se bat contre les Impériaux. Il a passé enseigne. Son colonel — le colonel Guy[4] — bien qu'accoutumé à ne donner aux officiers de cette catégorie que 50 ou 60 francs, lui a accordé un gage mensuel de 80 francs et lui a confié, en l'absence d'un lieutenant, le commandement de sa compagnie. Celle-

[1] Au bout du Pont-Rouge, proche la Halle neuve.

[2] Guy-Haudanger, famille neuchâteloise aujourd'hui éteinte. La notice qui lui est consacrée par Ed. Quartier-la-Tente, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*, p. 121-123, ne donne que des renseignements très incomplets.

[3] Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, était connu sous le nom de M. Le Grand parce qu'il était grand-écuyer de France.

[4] Jacques Guy, le même que ci-dessus, avait obtenu du roi, en 1643, une commission pour former un régiment neuchâtelois. Il le commanda jusqu'en 1648, qu'il fut réformé. Il fut à cette occasion anobli par Louis XIV, qui le nomma maréchal de camp en 1657.

ci ne compte que 70 hommes et, outre Marval, que deux officiers[1]. Le jeune homme fait à la fois la charge de capitaine, lieutenant, enseigne et secrétaire, tient les rôles, délivre l'argent, arme et habille les soldats et travaille à compléter l'effectif. Il espère obtenir à bref délai la lieutenance qu'il croit assez mériter par ces soins. Mais il compte sans le népotisme qui sévit au régiment de Guy. Les mois passent. On campe successivement à Vic, à Valierre, à Wiberskirch, à Cornice[2]. Et quand, enfin, on pourvoit à la lieutenance, c'est un nouveau venu, le sieur Claude Guy, neveu du colonel, qui l'obtient. Tout le monde s'étonne de cette procédure et Marval est bien près de quitter, voyant, dit-il, que ni lui, ni personne qui ne soit parent du colonel ne peut espérer aucun avantage.

En janvier 1645, il est à Arras, se félicitant d'être enfin sorti de Lorraine et « des alarmes d'Allemagne ». Mais c'est pour être bientôt envoyé dans les Flandres, où, sous les ordres du maréchal de Gassion, il prend part au siège et à la prise de toute une série de places.

Il fait une narration assez amusante du passage de l'Obergue[3], où il fallut rester quatre heures dans l'eau, jusqu'aux aisselles, sous le feu meurtrier du canon ennemi.

Beaucoup de monde des nôtres, raconte-t-il, furent tués et estropiés... tellement qu'au dit passage Kraft[4], appréhendant, s'en retourna depuis la moitié de l'eau parmi la confusion; et depuis ne l'a-t-on point vu, sinon qu'on a rapporté à Mr le colonel qu'il était à Graveline; et se dispose de le châtier s'il le peut rattraper.

Nous avons depuis que nous sommes entrés dans le pays [as] siégé il y a sept à huit jours le fort Mardic qui est un fort très considérable à une lieue de Dunkerque. Toute notre armée est déjà retranchée; on a parachevé les lignes de communication et celles de circonvallation malgré l'armée des ennemis qui est campée à demi-lieue de nous et qui a été depuis deux jours augmentée par la venue du Duc Charles[5] et de ses troupes. Nous n'avons pas encore ouvert les tranchées; on a attendu l'arrivée des Hollandais qui fut il y a deux ou trois jours. Il y a à présent 24 de leurs vaisseaux à la rade pour empêcher la communication de Dunkerque à Mardic par mer; mais il n'y a pas apparence qu'ils nous puissent beaucoup être utiles à cause que leurs grands vaisseaux ne peuvent pas approcher du fort pour le battre du canon[6].

[1] « Le sergent Gouard et Junker Jonas Merveilleux qui est juge. » Ce n'était, à proprement parler, qu'une demi-compagnie.
[2] Localités des environs de Metz.
[3] Nous lisons ainsi, mais n'avons pu identifier ce cours d'eau.
[4] Cousin de Marval et beau-fils du Merveilleux précité.
[5] Charles III de Lorraine.
[6] Mardic 1er juillet 1645.

Depuis Mardic, écrit-il trois mois plus tard, nous avons pris Bourbourg, Lincq, Moncastre, Béthune, St. Venant, la Motte au Bois et Armentières[1] où notre régiment est à présent et d'où Mr le Colonel est gouverneur[2].

Au cours de cette campagne, Marval a eu des déboires. Par deux fois on lui a pris tous ses chevaux et on lui a tué un jeune garçon qui le servait[3]. Tous ces malheurs l'ont, comme il dit, beaucoup reculé. Le colonel Guy lui fait toujours espérer la charge de capitaine-lieutenant et la première compagnie vacante. Mais comment ajouter foi à ces promesses? Ne dit-on pas communément dans le régiment que pour arriver à quelque chose, il faut être Guy? «La grande quantité de parents à Mr le colonel, s'écrie Marval avec désolation, causera toujours ma perte[4].» Lassé enfin d'être repu d'espoir et de voir que ceux qu'il commandait naguère le commandent à présent, il demande son congé. Mais il a su se faire apprécier. Le colonel, pour le retenir, élève aussitôt son gage à 100 francs par mois et lui donne en outre une gratification de plus de 20 pistoles.

Le jeune homme profite de cette abondance momentanée pour envoyer à ses parents de la toile de Flandre qu'il accompagne de ce modeste et gracieux commentaire adressé à son père :

C'est un méchant service de table damasquiné d'une façon de ce pays qui est estimée en France, le tout encore en pièce. Je pense qu'il y en a pour une grande et petite nappe et pour deux douzaines de serviettes. Je vous supplie dire à ma mère que je la supplie très humblement le vouloir agréer, et faire plus de cas de ma volonté que du mérite de la chose, comme de la pitte de la pauvre veuve[5].

Il annonce en outre quelques belles peaux de zibeline. Ailleurs, ce sont deux onces de perles pour faire de la broderie et une bourse d'argent pour sa petite sœur, à laquelle il promet quelque chose de bien plus beau si elle apprend bien à coudre. Ailleurs encore, il envoie de la tapisserie, de quoi garnir une salle.

C'est, dit-il, l'argent d'un petit hasard que j'ai eu, que j'ai plutôt voulu employer là qu'autre part. Je prie ma mère vouloir prendre cela en bonne

[1] Villes d'Artois et de Flandre.

[2] Armentières, 14/24 septembre 1645.

[3] David Collier de La Sagne.

[4] Outre ceux déjà nommés, Marval mentionne encore Jacob-Frédéric Guy, capitaine-lieutenant et un major Guy.

[5] M. Henri de Marval possède, dans un état de conservation remarquable, deux nappes damassées, qui, à en juger par le dessin de la toile, paraissent provenir des Flandres et dater de la première moitié du XVIIme siècle. L'une est ornée de motifs cynégétiques, l'autre de motifs héraldiques (armes des Provinces-Unies avec leur nom et la date de 1612).

part. S'il plaît à Dieu que je puisse un jour payer mes dettes après cela fait je tâcherai de m'un peu accomoder quand cette mauvaise saison sera passée.

Il est foncièrement généreux. Il aime le geste de donner. Sans doute aussi celui de dépenser. Trop souvent il est obligé de s'en défendre.

Je ne sais, écrit-il à son père, qui vous a rapporté que je faisais de la dépense comme un capitaine. Ce sont de mauvaises langues et qui me font tort. Bien il est vrai que j'eus trois chevaux à la campagne.... Mais il n'y a aucun enseigne qui se passe avec un bidet et un valet.

Il est certain que bien que ses parents lui recommandent constamment la *ménagerie* — comme on disait alors pour l'économie — il ne mettait pas un sol de côté. Comme, d'autre part, il n'avait à la compagnie du colonel Guy aucun espoir d'avancement, son père lui commande au printemps 1646 de demander son congé et de revenir au pays. Il répond à cet ordre par une lettre qui fait bien voir les formes respectueuses dont un jeune homme au XVIIme siècle enveloppait la plus parfaite insoumission à la volonté paternelle :

Je ne ferai que ce que vous me commanderez et serais bien fâché de vous avoir désobéi en la moindre chose du monde. Je sais trop bien, outre le devoir naturel, combien je dois être reconnaissant des bienfaits qu'il vous a toujours plu me faire et la peine que vous avez toujours prise à m'instruire; mais aussi je sais que vous aimez tant les actions d'homme d'honneur et les choses justes et raisonnables que vous seriez trop marri que j'eusse commis aucune chose qui y répugnât. C'est donc pourquoi je vous supplie très humblement vouloir considérer que l'état où je me rencontre me donne beaucoup de peine de me voir commander par un père, à qui je sais être entièrement assujetti, des choses qui sont entièrement contre mon inclination et qui, si j'osais dire, ne sont pas trop raisonnables dans la saison qu'on me les demande. Vous savez beaucoup mieux que moi, monsieur et honoré père, qu'on n'entretient le soldat tout le long de l'hiver à grand frais que pour s'en servir en campagne et que la saison des congés n'est pas à l'entrée de l'été.... C'est donc pourquoi je me suis résolu de vous supplier très humblement qu'il vous plaise vouloir souffrir que je fasse encore cette campagne [1].

Il la fit, en effet, et ce n'est qu'à la fin de l'année qu'il revint en Suisse.

* * *

[1] Armentières, 22/12 mars 1646.

Quand nous le retrouvons à Paris, au printemps 1647, il est entré dans une nouvelle période de sa carrière militaire. Il a pris congé du colonel Guy et a obtenu la lieutenance de la compagnie que M. de Stavay-Mollondin, gouverneur de la principauté, possédait au régiment des gardes suisses[1]. Ce n'a pas été sans de nombreuses démarches. Car les compétitions sont nombreuses et les anciens officiers ne voient pas de trop bon œil les nouveaux venus, surtout quand ils n'appartiennent pas à un des cantons des Ligues.

La compagnie de Mollondin est une compagnie soleuroise; elle fait partie de l'armée du maréchal de Gassion. Grâce aux lettres de faveur dont le jeune homme est muni, il y reçoit bon accueil. Le colonel prend soin de le faire reconnaître lui-même; l'enseigne, contre l'opinion de chacun, ne lui fait pas mauvais visage. Il fait ses gardes avec les autres lieutenants sans aucune opposition et rencontre enfin dans le régiment beaucoup plus d'amis qu'il n'espérait, entre autres les messieurs de Salis.

A peine arrivé, il est commandé avec 120 soldats pour entrer dans Saint-Venant[2], menacé d'être assiégé. Puis il prend part à la prise de La Bassée, d'où il adresse à son père le récit suivant:

Les ennemis sont campés à deux lieues d'ici et font tout ce qu'ils peuvent pour nous donner jalousie afin de nous faire quitter notre poste et s'en saisir pour reprendre La Bassée qui incommode beaucoup tout le pays et particulièrement Lille, ville capitale, qui n'en est qu'à deux lieues[3]. Nous envoyons tous les jours des partis à la guerre pour incommoder les ennemis. Et même Mr le maréchal de Gassion fit partir le 10 du courant, à dix heures du soir, le régiment des gardes françaises, notre régiment, celui de Picardie et celui des Polonais avec quantité de cavalerie, et lui-même avec nous, et Mr de Vilequieres, pour surprendre Lens qui est à deux lieues d'ici... Nous arrivâmes à la minuit. Les ennemis ayant pris l'alarme par nos approches se disposèrent à nous bien recevoir. On fit attaquer par deux endroits, les gardes françaises et Picardie d'un côté, notre régiment et les Polonais de l'autre, pour donner l'assaut. On commanda cent hommes du régiment... pour donner; on [en] détacha 10 hommes avec un sergent, et moi avec 30 pour le soutenir; et le capitaine avec l'enseigne me soutenait avec 60 hommes. L'attaque étant ainsi disposée nous emportâmes à la fin la contrescarpe et la demi-lune, d'où ayant chassé les ennemis nous les suivîmes jusqu'à la dernière porte de la muraille, n'osant nous engager plus avant à cause de la force de la garnison qui était d'environ huit cents hommes,... sans la cavalerie et les bourgeois. Nous nous logeâmes dans une basse-cour où ayant manqué de munition les

[1] Sur ce personnage, voir notre travail, *Musée neuchâtelois* 1908, p. 239 et 240.
[2] Ville d'Artois (Pas-de-Calais).
[3] En réalité près de 20 kilomètres.

ennemis à coups de grenades et de briques nous firent sortir; et après avoir demeuré trois grandes heures sans avoir de quoi combattre que nos épées et avoir envoyé des messagers au général pour demander du secours et de la munition que nous ne pûmes pas avoir sitôt à cause que le reste des troupes était demeuré encore à une lieue de là, — nous fûmes contraints par une sortie que les ennemis firent de la quitter au jour [la demi-lune].

Quoique Mr le maréchal se louât de nous, il ne laissa pas de témoigner qu'il eût bien souhaité que nous l'eussions pu garder jusqu'à son arrivée avec les troupes, qui fut demi-heure après. Pour la satisfaction duquel nous nous offrîmes à la reprendre, en sa présence, avec de nouvelles gens. Ce qu'ayant agréé, nous retournâmes à la charge, en plein jour et en sa présence, et remportâmes derechef la demi-lune contre son opinion; laquelle nous gardâmes après jusqu'à ce que nous eûmes ordre de sortir, sur la nouvelle que nous eûmes que l'armée des ennemis marchait la moitié à nos lignes, l'autre moitié à nous, ce qui nous obligea à nous retirer l'autre matin.

Cette entreprise, quoique sans fruit, ne s'est pas faite sans grande perte de notre côté. Nous y avons eu de notre régiment 27 morts sur la place, 61 blessés, le capitaine et l'enseigne commandés avec moi blessés, le sergent tué et moi par la grâce de Dieu sain et sauf. Les Polonais y ont eu 117 hommes morts et blessés, les gardes françaises 120 hommes morts et blessés et 7 ou 8 officiers; de Picardie aussi grande quantité.

J'ai véritablement beaucoup d'occasion de remercier le bon Dieu qui par sa grâce m'a préservé du danger où je me suis trouvé 13 ou 14 heures durant et de ce que cette occasion en laquelle j'ai fait tout mon petit pouvoir a fait en quelque façon concevoir à mes amis et au régiment quelque peu de bonne opinion [1].

Pour la première action, lui répond son père, je n'y saurais trouver à redire, mais pour la seconde c'était bien des actions de jeunes gens et de la précipitation; puisque Dieu t'avait fait la grâce de sortir d'un premier danger il n'était besoin de se représenter.

Quand l'on a rendu son devoir cela suffit, mais le plus souvent il arrive du malheur à ceux qui ont de l'ambition.

La destinée allait se charger d'illustrer cette pensée d'un triste exemple.

On marchait sur Armentières, que les ennemis avaient prise quelque temps auparavant, faisant prisonnière et pillant jusqu'à la chemise la garnison [2]. Marval avait auprès de lui un cadet noblement impatient de se distinguer, un de ses cousins, qu'il aimait tendrement et pour lequel il redoutait autant le danger qu'il le craignait peu pour lui-même.

[1] Camp de La Bassée, 15 août 1647.

[2] Dans laquelle il y avait cinq compagnies des gardes suisses et la compagnie franche du colonel Guy.

Mon pauvre cousin Benoît Chambrier[1], me voyant commander assez souvent, s'était offert plusieurs fois de venir avec moi, ce que jusque là je ne lui avais jamais voulu accorder pour l'appréhension que j'avais qu'il ne lui arrivât ce que je n'ai pu enfin éviter. De quoi s'étant plaint à moi plusieurs fois, que le privant de se rencontrer en quelque occasion [combat] je le priverais des occasions de pouvoir apprendre quelque chose et qu'il lui serait honteux de retourner chez lui sans s'être trouvé en aucune rencontre, — comme il sut donc que j'étais commandé pour escarmoucher avec les ennemis il me persuada avec l'aide de quelques officiers de lui donner congé de venir.... De quoi ne m'étant pu dédire, sans avoir prévu ce qui lui devait arriver, il s'en vint avec moi.

Nous escarmouchâmes assez rudement; et lui-même se comporta en sorte pour un commencement qui donnait à juger qu'on devait beaucoup espérer de lui. Après qu'il eut donc tiré plusieurs coups, il me dit que son fusil était si chaud qu'il appréhendait qu'il ne crevât. Je lui dis donc de demeurer auprès de moi et de se un peu reposer. Quelque temps après, ainsi [tandis] que je faisais tirer le reste des soldats commandés, il y eut un coup de mousquet qui perça mon chapeau en deux endroits, et lui, qui était derrière moi, le reçut dans la tête...

Je ne saurais vous témoigner l'affliction où je fus de le voir en cet état. Tôt après il expira sans languir.

Je vous assure que sa mort m'a été si dure à supporter que je crois qu'elle m'aurait apporté une maladie si la consolation de mes meilleurs amis n'y avait remédié. La douceur et la franchise de son naturel m'avaient porté à une particulière inclination pour lui, que je ne crois pas avoir eu si forte pour aucun autre cousin.

Je ne doute nullement que son père ne conçoive beaucoup de déplaisir de sa mort. Je lui écris pour le même sujet, mais je vous prie ne pas lui donner la lettre que vous ne l'ayez en quelque façon disposé [préparé] ou fait disposer. Il doit dans ce malheur reconnaître que nos heures sont comptées et que nous avons chacun notre terme limité, lequel arrivé il est impossible de prolonger. Outre que, puisque l'infirmité de notre nature ne nous peut exempter de ce devoir et que nous rencontrons toujours autant la mort dans les lieux les plus paisibles comme dans les occasions les plus chaudes, il doit tirer de la consolation qu'il ait plu à Dieu le faire sortir de ce monde par le plus beau chemin auquel nous puissions aspirer.

Vous pourrez assurer Monsieur son père que pendant sa vie il n'a reçu autre traitement de moi que comme s'il avait été mon propre frère, n'ayant jamais rien eu qui n'ait été commun avec lui; toujours même table et même lit, et son cheval entretenu comme les miens, servi comme moi-même, ainsi que peuvent attester toutes les personnes ici présentes, la plupart desquelles ont cru jusqu'à sa mort que c'était mon frère, nous

[1] Né en 1632, fils du procureur général Pierre Chambrier qui fut plus tard conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel.

voyant unis en tout, jusqu'aux habits. Je fis apporter son corps jusqu'ici — qui est à trois lieues d'où il a plu à Dieu d'en disposer — où je l'ai fait ensevelir le plus honorablement qu'il m'a été possible[1].

La campagne fut fort rude et fort longue. Elle dura sept mois entiers. La pénurie de vivres et de toutes les choses nécessaires était telle que la plus grande partie de l'armée était «dépérie de maladie» et la plupart des régiments réduits de moitié.

Marval fut envoyé avec sa compagnie à Saint-Venant pour le quartier d'hiver; c'était un fort petit trou, où ses soldats étaient mal logés et incommodés de la peste qui était en tout ce pays-là.

Il était plein de sollicitude pour ses hommes, particulièrement pour les enfants de Neuchâtel. Quelques-uns lui donnaient bien du mal: tel cet Isaac Monin, l'homme le moins propre à la guerre qui se pût trouver, qui ne savait pas du tout s'entretenir, se laissait emplir de vermine, mangeait tout ce qui lui était contraire, et dont il fallait avoir soin comme d'un enfant. Tel encore Jean Zwincker, dont le père avait des exigences aussi naïves qu'exorbitantes:

Le pauvre homme, écrit Marval, croit [que] les officiers tiennent école en ce pays;... dans sa lettre il ne me prie d'autre chose que d'apprendre à son fils la langue allemande, de le faire lire souvent et lui donner des exemples en la dite langue. Je ferai tout mon possible.

L'officier a charge d'âmes. Les cadets de bonne famille confiés à sa garde sont un constant sujet de souci. Il faut les faire ménager le temps et l'argent, les empêcher de s'adonner à la vilenie s'ils y ont de l'inclination et toujours leur tenir la bride courte. Il en est deux ou trois, comme le jeune Brun, qui donnent plus de besogne que toute une compagnie. Quant à Félix Chambrier, on désespère de son mauvais naturel: Ne sachant lire et écrire que difficilement et n'étant pas même capable qu'on le puisse obliger à s'instruire, il ne se plaît à autre fréquentation que celle des simples soldats, leur emprunte de l'argent, fait des dettes au cabaret et partout. Son manteau, son linge, toutes ses hardes sont demeurées en gage à Paris. Marval est obligé deux ou trois fois de le raccommoder tout de nouveau[2].

[1] D'Estaire, 10/20 septembre 1647. Cette lettre de Marval permet de rectifier une erreur de la notice sur la famille de Chambrier: QUARTIER-LA-TENTE. *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*, p. 59, où l'on dit que Benoît Chambrier mourut au siège d'Arras en 1654.

[2] Ce personnage n'est pas mentionné dans QUARTIER-LA-TENTE, *op. cit.* Il était fils de Henri Chambrier, maire de Colombier et juge au tribunal des Trois Etats, et cousin germain de Marval. Entré comme cadet au régiment des gardes suisses en 1646 ou 1647, il mourut en décembre 1649 d'une mort « extraordinaire et prompte ».

L'hivernage à Saint-Venant ne fut interrompu que par un petit voyage à Dunkerque, au retour duquel Marval fut détroussé et rançonné par un parti de cavaliers ennemis, en dépit du soin qu'il avait pris de faire un détour par Arras et de voyager en compagnie d'un convoi. Quelque gravure de Callot illustrerait à propos le récit de cet épisode :

Etant près d'entrer dans un village à deux lieues de Béthune... nous aperçumes assez près de nous deux escadrons qui côtoyaient notre droite et marchaient d'un train qui nous fit connaître qu'ils avaient dessein de nous couper chemin et de gagner le village devant nous qui marchions avec toute la diligence possible pour gagner une petite église qui est au dit village ; d'autant que la partie n'était pas égale de la moitié près. Mais comme nous nous vîmes hors d'espérance de le pouvoir, nous leur fîmes tête... Mais s'étant déjà saisi de toutes les avenues, nous ne pûmes aller à eux que par un défilé, l'un après l'autre, où ils nous prirent de tous les côtés, tellement que, nous ayant rompu, ils en tuèrent quelques uns, et blessés d'autres se sauvèrent, et le reste prisonniers, du nombre desquels malheureux je fus... Nous fûmes menés à Douai où je n'ai demeuré que trois jours que tous mes amis ont incontinent pris soin de me racheter[1]. J'avais quant à moi deux mille francs que j'avais pris à Arras pour la compagnie ; mais aussitôt que je vis paraître les ennemis j'en donnai une partie à mon valet qui était assez bien monté, auquel je commandai de se sauver... ce qu'il fit heureusement ; et j'en mis de ce qui restait ce que je pus dans mes bottes où je n'ai point été fouillé ; et le reste m'a été pris, qui se monte à 37 ou 38 pistoles, avec mon cheval que j'avais amené du pays et tout ce que j'avais, hors mon habit qu'ils ne nous ont point ôtés, étant tombé entre les mains de très honnêtes gens[2].

Pendant son petit séjour à Dunkerque, Marval avait eu le bonheur de saluer au passage le prince Henri II, qui se rendait à Paris à la hâte, avec peu de suite, venant du congrès de Münster, et qui le reçut avec toutes sortes de bénignités.

Son Altesse demeura à Paris jusqu'en mai, où le jeune homme appelé par les affaires de la compagnie ne manqua point d'aller lui faire sa cour. Il y avait dans son entourage — parmi les personnages dont le nom revient le plus fréquemment — M. Boulanger, conseiller et secrétaire des commandements, avec l'influence duquel le gouverneur lui-même devait compter ; M. de Préauleau, conseiller d'Etat, fort bien en cour, qui avait « le maniement des affaires de Son Altesse », et

[1] La rançon ne fut que de 10 pistoles « n'ayant point su que j'étais lieutenant aux gardes, d'autant qu'ils ne m'auraient pas lâché si facilement ».

[2] Saint-Venant, 1/10 mars 1648.

M. de Montet, avec lequel Marval se lia d'amitié en dépit de la différence d'âge qui les séparait[1].

La correspondance de Louis de Marval, dès l'automne 1648, contient de nombreux passages concernant les troubles de la *Fronde*. Notons, à titre de curiosité, que ce nom adopté par l'histoire n'y paraît pas une seule fois, non plus que celui de *frondeur*[2].

En octobre, la compagnie reçoit l'ordre d'entrer dans Paris. Marval a grand peine à l'y loger et à l'y faire subsister, comme aussi à maintenir l'ordre, étant en butte à l'insolence des bourgeois.

Le 6 janvier 1649, il suit la cour dans sa retraite à Saint-Germain, d'où il adresse à son père la lettre suivante :

Je ne vous ai pu écrire il y a assez longtemps à cause des brouilleries qui sont survenues dans l'Etat, pour lequel sujet il nous a fallu sortir de Paris en grande diligence avec la compagnie, n'ayant pas même eu le temps de pouvoir emporter ni linge, ni hardes avec moi, de sorte que je suis présentement destitué de tout, mon petit fait étant entièrement demeuré à Paris, d'où il m'est impossible de rien retirer. Un de mes valets qui y sont encore s'étant voulu sauver pour me venir trouver avec quelques chemises et autres linges qu'il m'apportait fut pris et mené en prison où il a couru risque de la vie. Tellement que cette guerre qui s'allume tous les jours de plus en plus incommode fort tout le monde, les parents étant tous les uns contre les autres...

Le cousin Marval[3], Monsieur Brun et le cousin Hory, frère de Monsieur le capitaine, sont encore à Paris, n'ayant pu sortir...

Notre compagnie est à St Denis où nous sommes bien 6000 hommes...

Toutes les postes sont rompues. J'envoie la présente par un capitaine du régiment de Reynold[4].

De Saint-Denis, quelques jours plus tard :

Nous sommes privés de tout commerce et société avec ceux de Paris que nous ne considérons et qui ne nous considèrent plus que comme ennemis... Son Altesse est en Normandie, où toute la province s'est rangée de son côté. Madame est accouchée d'un second fils[5] nommé Louis d'Orléans.

[1] Laurent de Stavay-Mollondin, seigneur de Montet, frère cadet du gouverneur de Mollondin, était un des officiers suisses les plus en vue. Colonel du régiment de Mollondin 1645-1654, colonel des gardes suisses et maréchal de camp dès 1656, il résigna sa charge en 1685 et mourut l'année suivante, âgé de 79 ans. Il avait servi le roi cinquante-sept ans. Ses lettres à Louis, conservées au nombre de seize, ont un caractère assez intime. Il lui donne des nouvelles de Paris et particulièrement d'une certaine jeune personne «que vous savez» qui trouve l'absence longue et les messages trop rares. Ces lettres (signées indifféremment *De Stavay*, *Mollondin* ou *Montet*) sont assez difficiles à lire, l'orthographe en étant aussi extraordinaire que l'écriture. Qu'on imagine le français du grand siècle, défiguré par un fort accent suisse-allemand et noté presque phonétiquement. Nous donnons d'ailleurs aux annexes quelques extraits de cette correspondance.

[2] Ni dans les lettres de son père, ni dans celles du gouverneur.

[3] Félix.

[4] Saint-Germain en Laye, 23 janvier 1649.

[5] Charles Paris, comte de Saint-Pol.

Monsieur le Prévôt des marchands de Paris est parrain et Madame la duchesse de Bouillon la marraine. Le cousin Marval, Mr Brun et le frère du capitaine Hory sont toujours à Paris d'où je ne les peux sortir. Ils seront un peu incommodés avec les autres pour les vivres... Les choses sont si aigries que la plupart des chefs sont tous frères ou beaux-frères.

L'attitude adoptée par le duc de Longueville mettait les officiers neuchâtelois dans une situation assez délicate et embarrassante. Le bruit se répandit à Neuchâtel, qu'épousant la cause de leur prince, ils s'étaient joints aux Frondeurs. Il semble d'après les lettres de Louis que deux ou trois seulement commirent cette erreur :

David Guy et Isaac Meuron, écrit-il, ont pris parti avec le Parlement et levé une compagnie de Suisses. Ils en ont déjà bien 80, ou plus, et ont déjà reçu une montre. Ils seront traités quant à la capitulation de même, mais mieux payés, que je crois[1].

Le gouverneur, qui songeait avant tout à son intérêt particulier, paraît avoir appréhendé vivement que Marval, alléché par cette bonne paie ou égaré par une fausse idée de son devoir, ne passât à son tour, avec ses hommes, dans le camp de Son Altesse, défection qui, une fois les affaires du roi rétablies, pouvait entraîner le licenciement de la compagnie. Craintes superflues. Le jeune homme ne perdait pas de vue que, bien que sujet du prince de Neuchâtel, il était lieutenant d'une compagnie soleuroise.

Je vous remercie, écrit-il à son père[2], de la confirmation que vous avez pris la peine de faire à Mr le gouverneur de ma fidélité ; elle lui est inviolable. Il n'y a aucune considération qui me puisse obliger à abandonner ses intérêts... Son Altesse ne nous demande pas que nous entrions en connaissance des siens. Nous ne sommes pas ici contre son consentement. Il ne l'a jamais trouvé mauvais. C'est pourquoi nous ne commettons rien qui le puisse offenser. Ceux de Neuchâtel qui ont pris parti de delà n'en ont pas été recherchés de lui. Ce n'a été que le manque qu'ils avaient de service qui leur en a fait chercher où ils en ont trouvé. Cela n'empêche pas que Son Altesse n'aie connaissance que nous sommes autant affectionnés à lui rendre ce que nous lui devons que qui que ce soit.

Cependant, on travaillait à un accommodement que tout le monde souhaitait, « n'y ayant personne qui tire avantage de ces désordres que les ennemis du dehors ». Une conférence pour la paix eut lieu à Rueil, durant laquelle l'entrée des vivres fut permise dans la capitale. Les Parisiens en profitèrent si bien, qu'approvisionnés pour plus de six

[1] De Saint-Denis, 25 février 1649. Est seul nommé en outre parmi les Neuchâtelois au service du Parlement un certain Bourgeois, qui était cornette.
[2] Saint-Denis, 16/26 mars 1649.

mois, on ne pouvait plus prétendre les subjuguer par la famine. Enfin, au commencement d'avril, on criait la paix dans Paris et Son Altesse arrivait peu après à Saint-Germain, où Marval ne manque pas un jour à lui faire sa cour avec le capitaine Hory :

Son Altesse doit retourner bientôt en Normandie avec toute sa maison. La compagnie suisse du Parlement de Messieurs Guy et Meuron a été licenciée, et ne crois pas qu'il y aient beaucoup gagné et qu'ils aient rendu si grand service à Son Altesse qu'ils s'imaginaient. D'autant que Monsieur le capitaine Hory et moi ayant témoigné à sa dite Altesse que nous avions beaucoup de déplaisir d'avoir été si malheureux en cette rencontre que de lui être inutiles, nous répondit que nous en avions très bien usé et qu'il en était très satisfait, et me dit qu'il avait appris la bonne volonté que j'avais eue pour son service et qu'il s'en souviendrait, à cause de quelque petit service que j'ai eu l'honneur de lui rendre pendant ces troubles.

La paix, comme on sait, ne devait pas durer. Les mésintelligences entre les princes et la cour s'aggravèrent. En janvier 1650, le duc de Longueville se voyait arrêté [1] et conduit à Vincennes avec M. le Prince [2] et le prince de Conti.

Marval aussitôt dépêche exprès un nommé Jean Billod — avec promesse de récompense s'il fait diligence — pour donner avis au pays du malheur arrivé à Son Altesse.

Il n'est personne en ce pays, écrit-il en avril, qui ne le plaigne comme le meilleur et le plus bénin prince du monde. Il se porte bien, Dieu merci, mais il n'a encore personne des siens auprès de lui. Je sais cependant, il tâche à se désennuyer le plus qu'il peut; on lui a donné ce qu'il a demandé pour cela comme des livres et autres choses. Il passe le carême fort dévotement, jeûnant tous les jours [3].

[1] On trouve partout indiqué le *18* janvier comme date de l'arrestation. Cette dernière, à s'en tenir aux lettres de Marval, aurait eu lieu le *19*. Il écrit en effet de Paris le 20: « ... Son Altesse, qui fut hier au soir arrêté prisonnier... » Il n'est guère possible de supposer que la lettre ait été postdatée par erreur, car il en existe une datée du 19, et qui débute par ces mots : « N'ayant rien à vous mander de nouveau. »

[2] Condé.

[3] ZURLAUBEN. *Histoire militaire des Suisses*, 1752, t. VII, p. 44 et 45, rapporte que les gardes suisses fournirent des compagnies pour garder à vue les princes. « Mais, dit-il, lorsque la demi-compagnie de *Louis* de Marval de Neuchâtel reçut ordre d'aller à Vincennes pour cette fonction, le capitaine refusa de marcher. Il se fondait sur ce qu'étant né sujet du duc de Longueville... au nom duquel il servait le roi, son honneur ni le devoir ne pouvaient lui permettre de garder son souverain dans sa prison. Le duc de Longueville apprit le motif du refus de Marval ; il le loua, mais, se surpassant lui-même, il lui ordonna par écrit de le garder à son tour dans le château. Marval se vit donc obligé d'obéir. »

Nos lettres (il y en a plus d'une de perdue) ne mentionnent pas cet épisode que Zurlauben dit avoir tiré d'un mémoire du temps, aujourd'hui disparu, communiqué en 1752 par M. de Marval de Neuchâtel, officier de la compagnie de Pfiffer aux gardes suisses.

LEU. *Lexicon*, 1757, t. XII, p. 541, répète fidèlement le récit de Zurlauben. Les éditeurs des *Mémoires* du chancelier de Montmollin, t. Ier, p. 245 et 246, le reproduisent également, mais en faisant de *Félix* Marval le héros de l'affaire ; cette erreur, qui est certaine puisque Félix ne fut fait capitaine qu'en 1654, a été rééditée par GALIFFE. *Notices généalogiques*, 2me édition, Genève 1908, t. IV, p. 480.

Cette arrestation avait fait renaître de plus belle la guerre civile. La duchesse de Longueville s'efforçait de soulever la province. Marval écrit de Corni, en février :

[Je suis] venu en Normandie avec le Roi qui est présentement à Rouen, afin de s'assurer de cette province qui était un gouvernement de Son Altesse, et y ayant trois ou quatre fortes places entre ses mains, on avait appréhendé à la cour qu'elles ne résistassent aux ordres du Roi, ce que je ne crains pas, Dieu aidant, vu que ce serait faire la cause de Son Altesse mauvaise. Néanmoins on ne s'est encore présenté devant aucune; on ne connaît pas le dessein de ceux qui commandent dedans. Tout le reste du pays se déclare entièrement pour le Roi. Madame est à Dieppe, de laquelle on craint quelque résistance[1].

Marval écrit un an plus tard :

J'espère que les prières particulières et générales qu'on a fait partout pour la liberté de Son Altesse auront opéré finalement envers le bon Dieu qui ne voudra pas refuser cette grâce aux vœux de tant de bonnes âmes qui la lui ont demandée. Toutes les apparences le persuadent. On l'attendait déjà aujourd'hui ou demain, sur la promesse de la Reine, mais depuis la chose a été différée à cause des divisions qui sont ici à la cour entre Mr le duc d'Orléans qui s'est entièrement déclaré ennemi de Monsieur le cardinal et pour cet effet s'est abstenu quelques jours de voir la Reine et s'est uni au Parlement qui a demandé conjointement avec lui l'éloignement du dit Cardinal, lequel n'ayant trouvé aucun lieu d'accomodement ni de sûreté, a été contraint de se retirer hier à minuit en cachette hors de Paris. L'on croit qu'il va droit au Hâvre, dont il est maître, pour faire son traité avec les princes et s'appuyer ensuite de leur assistance. On ne sait encore à quoi le tout aboutira. Notre plus grand souhait est de voir notre bon maître hors de captivité[2].

Mis en liberté quelques jours plus tard, le duc gagna aussitôt Paris, où l'on attendait son arrivée et celle des princes «avec grand applaudissement, n'y ayant personne, écrit Marval, qui ne participe à cette joie, ou en effet ou en apparence».

J'eus l'honneur, ajoute le jeune homme, d'aller à sa rencontre à dix lieues d'ici. Il y a tous les jours une si grande quantité de monde chez lui que cela n'est pas croyable[3].

* * *

Les régiments suisses avaient intérêt au maintien de la paix intérieure, car leur paiement en dépendait. La guerre civile, aggravant le

[1] Corni, 6/16 février 1650.
[2] 7 février 1651.
[3] 21 février 1651.

désordre financier, les mit dans des embarras cruels que notre correspondance reflète à chaque page. Les officiers multiplient les conférences, les résolutions, les démarches. A plusieurs reprises ils chosissent Marval, quoique simple lieutenant, pour leur porte-parole auprès des ministres. Mission honorable, mais ingrate :

Par votre dernière, écrit le gouverneur, j'ai vu comme le corps vous avait obligé d'aller en cour pour y porter les lettres de Monseigneur le Prince et y remontrer la nécessité des capitaines. Je souhaiterais qu'ils eussent donné cet emploi à un autre qu'à vous, car outre que je sais que vous ne vous plaisez point à la sollicitation, je suis assuré qu'il n'y a rien à gagner et que l'on est sujet de s'acquérir de la malveillance auprès des ministres[1].

Tâchez d'éviter de votre possible, écrit-il encore, de porter de mauvaises paroles, étant à Messieurs les capitaines de parler et porter les résolutions du corps.

La vérité est que M. de Mollondin craignait pour sa compagnie. Il était constamment combattu entre le désir d'obtenir les paiements arriérés et l'appréhension que des réclamations trop pressantes ne déterminassent le licenciement. La plupart des colonels et capitaines étaient dans son cas. Ils attachaient un prix extrême à l'honneur — d'ailleurs lucratif dans les bonnes années — de posséder un régiment ou une compagnie au service du Roi. Et leur crainte, quand par menace ils demandaient leur congé, de se voir en effet congédiés, faisait la raison secrète de leur faiblesse.

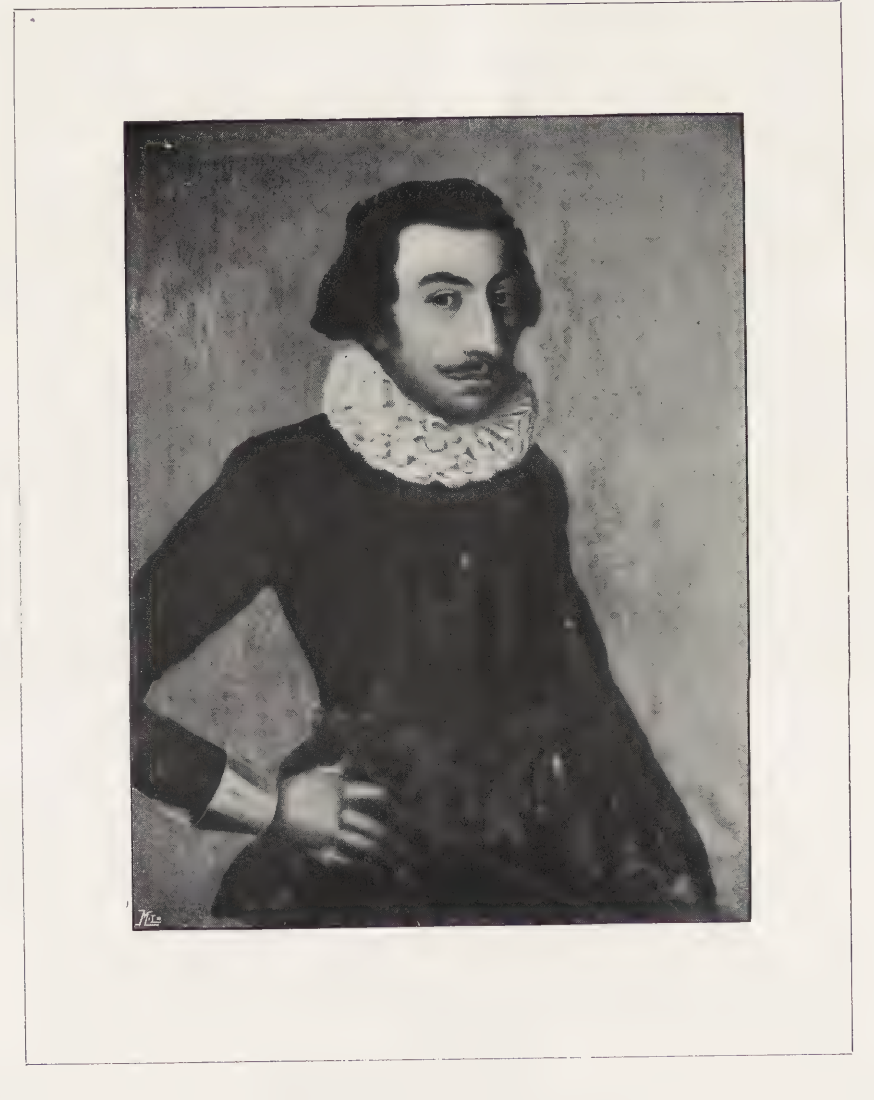
Cependant l'intervention des cantons était devenue nécessaire. Dans leur assemblée extraordinaire tenue à Baden en décembre 1649, ils résolurent le rappel général des troupes en cas qu'on ne leur donnât pas satisfaction[2]. Mais Messieurs les ministres de France ne témoignaient avoir « ni le dessein, ni le pouvoir de s'exécuter ». Les lettres des cantons, qui furent portées en cour par le capitaine Burki, demeurèrent sans effet et même sans réponse sur plusieurs points.

La députation que la Diète envoya à la fin de janvier 1650 n'eut guère un sort plus glorieux.

Les nouvelles étant arrivées à la cour que les députés des cantons étaient en chemin, on les a fait demeurer à Auxerre, attendant la venue du Roi, qui sont pratiques pour gagner du temps.

[1] 31 juillet 1648.

[2] *Eidgenössische Abschiede*, Bd. VI, Abt. 1., p. 23-24.



FRANÇOIS DE MARVAL

1596-1665

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Le Roi, en effet, ne revint de Normandie que pour repartir aussitôt pour la Bourgogne, de sorte que quand le 10 mars les députés arrivèrent à Paris, ils ne l'y trouvèrent plus. On les bernait lamentablement. Ils se disposaient à suivre la cour pour exécuter leur commission, lorsque M. le duc d'Orléans fut chargé de traiter avec eux. On changeait de tactique. On les reçut en qualité d'ambassadeurs avec un apparat inaccoutumé qui ne fut pas sans éveiller des défiances :

Je suis bien du sentiment de M. de Préauleau, écrit le gouverneur, et crois que ces Messieurs auraient mieux fait d'agir à la vieille mode.
Ces Messieurs qui sont de delà sont intelligents et sages. Mais je serai bien trompé si on ne les attrape; étant à craindre que Messieurs les Ambassadeurs ne s'amusent plus aux honneurs que l'on leur fait et aux cérémonies de l'Ambassade que non pas à suivre leur première intention et à prendre des résolutions helvétiques.

En avril, les ambassadeurs n'ont encore rien conclu ; rien conclu encore au milieu de mai :

On les a remis à la venue du Roi, duquel ils eurent hier audience et promesse que l'on ferait toutes choses possibles pour notre satisfaction, mais je crains les effets bien douteux. Nous en serons éclaircis dans peu puisque ces Messieurs n'ont pas résolu de séjourner encore bien longtemps ici, se lassant de ce qu'on les tire tant en longueur et nous encore plus d'être dans une misère qui n'est pas exprimable et qui est pourtant générale [1].

La compagnie de Mollondin, seule de toutes les compagnies suisses qui avaient accompagné le Roi en Normandie, y était demeurée. Elle avait été envoyée à Dieppe, garnison particulièrement ruineuse, à en juger par les lamentations du gouverneur. Les démarches opiniâtres qu'il fit pour obtenir un transfert demeurèrent sans résultat.

Je ne m'étonne pas, écrit-il, de ce que les habitants de Dieppe n'ont pas voulu recevoir garnison française, étant bien assurés que l'on les aurait obligés de les nourrir, au lieu que les Suisses s'entretiennent eux-mêmes.

La compagnie, en effet, ne reçoit pas même le pain de munition, lequel d'ailleurs a été supprimé à toutes les compagnies suisses. En vain implore-t-on l'assistance du gouverneur de Dieppe, en vain Monsieur de la Ferté-Imbaut intervient-il auprès de M. le Tellier en faveur

[1] Lettre de Marval, 10 mai 1650. Pour éviter une entière rupture, les ministres du Roi conclurent enfin le 29 mai 1650 un traité qui réglait les prétentions des troupes et qui demeura d'ailleurs en majeure partie lettre morte.

de son ami de Mollondin, en vain Marval poursuit-il l'affaire auprès des ministres et leur propose-t-il un moyen de faire subsister la compagnie sans tirer d'argent de la bourse du Roi[1]; sa longue sollicitation fut inutile.

Tout ce que je crains, gémit le gouverneur, est que la compagnie ne se débande, manque de subsistance, et que l'on ne veuille imputer cela à mauvaise volonté.

Ses craintes ne tardent pas à se réaliser :

Notre misère continuant toujours, mande Marval à son père, cela fait qu'il s'est sauvé depuis que je suis ici plusieurs soldats de la compagnie, lesquels indubitablement iront crier et piailler contre nous autres officiers, parce que nous les avons maintenus dans leur devoir ci-devant par notre autorité.... Je vous supplie, s'ils font du bruit, de les vouloir faire taire, étant les plus grands mutins du monde.

Mr le Colonel de Montet m'a témoigné n'être pas bien aise qu'on envoie des lettres à ses soldats, disant qu'il les faut toutes brûler et que cela ne sert qu'à faire revivre le pays dans leur mémoire. A ne vous point mentir, tous les autres capitaines en sont aussi là logés et en rendent très peu à leurs soldats de celles qui leur tombent entre les mains[2].

Les déserteurs racontent au pays que les soldats, épuisés, sont obligés de vivre sur le paysan. « Il me fait mal, écrit de Neuchâtel le gouverneur, de voir passer ici de mes plus anciens soldats dans un misérable état. » Un brave homme des terres de Lucerne, qui a servi 18 ans, rentre dans ses foyers sans même un haut de chausses. Les réclamations de ces pauvres diables deviennent violentes. Un groupe de mutins soleurois fait citer le gouverneur devant le conseil de Soleure et il est condamné à les payer.

Il fallait des prodiges d'habileté pour faire subsister la compagnie. Sans doute Marval s'efforçait d'en diminuer l'effectif autant que possible. Mais il ne pouvait le réduire au-delà d'une certaine limite sans risquer le licenciement, et, d'ailleurs, pour renvoyer des soldats, il fallait avoir les moyens de leur régler préalablement leur dû. On tournait dans un cercle vicieux.

Le Roi devait aux gardes plus de dix montres arriérées[3] et l'on n'obtenait pas même la subsistance pour les compagnies qui servaient

[1] Sans doute de donner des « assignations » aux fournisseurs de la compagnie.

[2] Paris, 10 octobre 1650.

[3] La *montre* était, comme l'on sait, la part du Roi pour l'entretien de la compagnie. Elle devait dans la règle (du moins à cette époque) être versée chaque mois après la montre ou revue de l'effectif.

auprès de sa personne. Le gouverneur s'endettait de plus en plus. Mieux valait encore, disait-il, se retirer à temps que d'attendre une totale ruine, « n'y ayant plus d'honneur à servir dans cette misère et dans une perpétuelle gueuserie ».

Messieurs des treize Cantons faisaient mine de vouloir montrer quelque énergie. Ils écrivirent à Sa Majesté et envoyèrent en même temps aux colonels et capitaines l'ordre qu'en cas qu'on ne les satisfît promptement « l'alliance étant expirée le 14 du courant[1], ils eussent le jour en suivant à partir pour retourner avec leurs troupes au pays, à peine d'être punis à l'honneur, au corps et aux biens et d'être réputés rebelles et désobéissants ». Mais, au dire du gouverneur lui-même, personne en Suisse n'avait réellement la volonté de rompre avec la France ; chacun souhaitait au contraire le renouvellement de l'alliance. On se contenta une fois de plus d'une demi-satisfaction et de nouvelles promesses. Messieurs les colonels et capitaines préféraient s'endetter au service du Roi plutôt que de renoncer à l'honneur de servir.

Rien qu'à M. Rolland, marchand-banquier, M. de Mollondin doit près de 20,000 francs. Que sera-ce à la fin de l'année ? La compagnie ne trouve plus de crédit nulle part. Marval se voit refuser une avance de 100 francs.

Un beau matin le gouverneur trouve chez lui un cordonnier de Paris, venu exprès à Neuchâtel pour se faire payer la marchandise fournie à la compagnie. Il croit s'en débarrasser en lui donnant un acompte. Mais notre homme mal content prend le chemin de Soleure, porte sa plainte devant l'avoyer et obtient la condamnation de son puissant débiteur. Ce dernier n'en dort plus.

> Je vous prie prendre garde, écrit-il à Marval, que l'affaire ne paraisse point et tâchez de la supprimer le plus qu'il vous sera possible...
> S'ils [nos créanciers] savent une fois le chemin de Suisse et s'ils apprennent la justice que l'on y rend, ne doutez pas que nous ne les ayons très tous ici, si vous ne trouvez moyen de couper chemin à ce voyage,... à défaut de quoi je vous assure que les lettres de répit de Mr le surintendant[2] ne nous sauveront pas du naufrage.

*
* *

En dépit de tant de difficultés, Marval faisait son chemin. Il s'était créé de belles relations. Informé de toutes les intrigues de la cour, il

[1] Mai 1651.
[2] Le surintendant des finances.

tenait le gouverneur au courant de tout ce qui s'y passait, et l'on ne peut assez déplorer la perte de cette partie de sa correspondance.

En 1651, le prince Henri II le nomme gentilhomme ordinaire de sa maison.

De quoi Mr Boulanger m'a expédié le brevet et témoigné beaucoup de bonté pour moi. Cela ne s'est pas fait sans donner de la jalousie à quelques-uns. Un des députés de la ville a fait tous ses efforts pour obtenir la même chose, mais Mr le gouverneur ne s'est pas voulu charger de cela, alléguant que ce n'était pas si facile qu'il se persuadait, qu'il aurait eu peine à se résoudre à le demander pour moi s'il n'avait reconnu de grandes dispositions à Son Altesse à me vouloir du bien... Je n'ai demandé présentement aucune pension à Son Altesse de peur que cela ne préjudiciât à mon introduction, mais lorsque je verrai un temps propre je ne le négligerai pas[1].

Un an plus tard, il passe capitaine dans des conditions honorables : le gouverneur voulant lui témoigner « sa confiance particulière et l'estime qu'il faisait de sa personne » se l'adjoignait en cette charge pour le temps de cinq années, les profits et les pertes de la compagnie devant être partagés par moitié entre les deux associés. La compagnie devait toujours être composée pour la moitié de soldats « allemands »[2]. Elle devait conserver le nom de Mollondin et les livrées du gouverneur. Enfin, François de Marval, père de Louis, se portait caution pour son fils jusqu'à la somme de 10,000 écus. Telles sont les principales clauses de la convention qui fut signée à Neuchâtel le dernier jour de février 1652, — acte privé où la compagnie apparaît comme une entreprise et le capitaine comme un propriétaire. La patente, datée du 1er avril de la même année et signée du maréchal de Schomberg, prenant acte du désir de M. de Mollondin de se démettre de la moitié de sa compagnie en faveur de Marval, en octroie à ce dernier le commandement en considération de ses services, « de sa valeur, diligence et bonne conduite ».

Le jeune homme travaille alors avec un nouveau zèle à obtenir les paiements toujours en souffrance et s'efforce « de mettre le cœur au ventre » à ses camarades. M. de La Vieuville, surintendant des finances, faisait assurément ce qu'il pouvait pour tromper nos officiers. Mais ceux-ci avaient, à en croire le gouverneur, un ennemi plus fourbe et plus redoutable encore en la personne de M. de La Barde, ambassadeur de France auprès des cantons[3]. Il n'est pas une lettre de cette période

[1] Mai 1651.
[2] Il faut évidemment entendre *Suisses allemands*.
[3] Jean de la Barde, marquis de Marolles sur Seine, conseiller d'Etat, avait succédé en 1648 à M. de Caumartin dans l'ambassade de Suisse, où il demeura jusqu'en 1663.

qui ne contienne quelque allusion aux efforts de ce personnage pour acheter le silence et l'inaction de Messieurs des Ligues et surtout pour les tromper en leur peignant sous de fausses couleurs la situation des régiments suisses. Durant un an une lutte sourde se poursuit. Le colonel de Stavay-Montet et son jeune ami Marval, encouragés par M. de Mollondin, travaillent sans relâche à déjouer les manœuvres du diplomate.

Résolus à ne plus « se laisser repaître par les promesses d'un futur bon traitement », MM. les colonels et capitaines adressent en novembre 1652 un placet collectif au roi et s'engagent en même temps, par un concordat, à solliciter tous ensemble leur congé en cas qu'on ne les satisfasse [1].

Si ces Messieurs, écrit le gouverneur, demeurent fermes et unis et ne donnent pas le temps à celui que vous savez de pouvoir corrompre les supérieurs, j'estime qu'ils obtiendront satisfaction.

Vous me mandez m'avoir écrit par le dernier ordinaire, mais n'ayant rien reçu de vous, vous devez prendre garde à qui vous remettez vos paquets. Monsieur l'Ambassadeur doit avoir dit à Soleure que vous êtes l'agent des Suisses.

Ils voient leurs lettres interceptées. Dès lors ils usent fréquemment, surtout pour les noms propres, d'un chiffre dont nous n'avons pas la clef et qui rend malheureusement incompréhensible plus d'un passage.

Voyant, mande Marval, que la Diète qui se doit tenir à Baden le 15 de ce mois se pourrait passer sans qu'on y travaillât pour nous, si nous ne leur donnons ponctuellement avis du véritable état des choses, tous Messieurs les colonels et capitaines de la nation ont trouvé pour cet effet à propos d'envoyer des officiers avec lettres de notre part à Messieurs des treize Cantons pour les informer du peu de satisfaction que nous avons reçu jusques ici, nonobstant qu'on leur fait entendre le contraire de delà, et pour implorer leur protection comme du passé [2].

Les courriers étaient les lieutenants Stricker et Vallon, le second envoyé de la part du colonel de Montet.

Il serait à souhaiter, observe le gouverneur, que les dites lettres eussent été rendues par un capitaine de l'un ou de l'autre corps qui eût pu parler aux députés et répliquer aux objections qui se pourront faire. Comme vous attaquez fortement M^r^ l'ambassadeur par votre lettre, il ne faut pas douter qu'il ne se défende par toutes sortes de voies à Baden et qu'il ne se venge sur ceux qu'il pourra.

[1] Un double de ces pièces est conservé parmi les papiers de Louis de Marval.

[2] 6 janvier 1653.

L'effet produit par le mémoire des officiers fut tel que la Diète, dépassant par son énergie ce qu'ils souhaitaient d'elle, décida la suspension des pourparlers concernant l'alliance et le rappel général des troupes, lesquelles devaient, sauf contre ordre, s'en revenir au pays le 30 mars suivant [1].

L'imminence d'une rupture, la crainte du licenciement, et sans doute aussi les douleurs de la goutte dont il souffrait cruellement, inspirent au gouverneur des traits d'une verve amère :

Je n'ai pu savoir ce que les lettres des cantons au Roi et aux colonels et capitaines contiennent. Si elles sont dans la résolution que l'on les dit, il faut appréhender que le tout n'aille à l'extrémité... Je doute fort que ce ne soit pas le moyen de renouveler l'alliance de Suisse. Et ne sais si les médailles, chaînes d'or et colliers de l'ordre de St-Michel y pourraient faire les effets nécessaires...

Quelques-uns croient que l'on conseillera au Roi de renvoyer tous les Suisses qui sont en service et que par le moyen de la levée d'un nouveau régiment des gardes accompagné de la voiture du sieur Mouille [2] l'on pourrait renouveler l'alliance. Il ne faut point douter que l'on ne fît un beau régiment tout composé de Bourguemeisters, Avoyers et Landammans qui ne manquerait pas de bien servir le roi dans le pays en bien payant et en mettant de bons fermiers auprès de leurs compagnies [3].

Le dit Seigneur ambassadeur, écrit encore M. de Mollondin, a reçu depuis peu beaucoup d'argent de France avec lequel on tient qu'il doit renouveler l'alliance et le bruit court qu'ensuite il doit faire une nouvelle levée. Prenez garde que ce ne soit pas pour prendre vos places [4].

Le sieur Mouslier préconisait l'idée de licencier les troupes à la fin de chaque campagne pour faire de nouvelles levées au printemps, mesure d'économie qui aurait résolu, en la supprimant, la question de l'entretien si coûteux des troupes pendant l'hiver.

C'est une ancienne proposition, remarque le gouverneur, que tous Messieurs les Ambassadeurs ont faite, d'autant que cela leur ferait envoyer toutes les années un bon fonds d'argent pour obtenir les dites levées.

Si M. de Mollondin, comme on le voit, ne ménageait pas les insinuations malveillantes à l'adresse de M. de la Barde, celui-ci ne se faisait

[1] *Eidgenössische Abschiede*, Bd. VI, Abt. 1, p. 136-137. Nos lettres nous apprennent que le corps des officiers envoya peu après en Suisse le capitaine Machet pour solliciter des seigneurs supérieurs la permission de rester.

[2] François Mouslier, seigneur de Signy, conseiller du Roi, secrétaire de M. de la Barde 1648-1663, député-résident de France en Suisse 1665-1671.

[3] 14 février 1653.

[4] 7 mars 1653.

pas faute de nuire de tout son pouvoir au gouverneur. Il n'était pas moins rempli de rage contre Marval et M. de Montet. Pour se venger d'eux, et de la façon la plus sensible, il tenta de faire réformer le régiment de l'un et la compagnie des deux autres. Le bruit de ce licenciement, qu'on crut un moment chose faite, se répandit en Suisse, où, dans l'ignorance où l'on était des dessous de l'affaire, on pensa que ces messieurs payaient seulement la hardiesse d'avoir osé soutenir les justes griefs des régiments.

Pareille mesure frappant pour de tels motifs un officier qui comptait d'aussi beaux états de service que le colonel de Montet eût été véritablement odieuse. Aussi le cardinal s'empressa-t-il de lui faire des déclarations rassurantes.

Cependant, le gouverneur était dans une indignation extrême :

Jamais affaire, écrit-il, ne m'a touché comme cette-ci. J'aurais de bon cœur souhaité que cette vengeance fût tombée entièrement sur moi et point sur lui. Cela l'obligera à se tenir sur ses gardes, ne croyant pas qu'il puisse être satisfait de ce rétablissement[1], après lui avoir fait un affront de cette nature et qui a éclaté par toute la Suisse, où les honnêtes gens qui nous connaissent et même nos ennemis ont été étonnés de cette procédure et ont taxé la France de peu de reconnaissance. Après ce traitement il ne sera plus permis à personne de se plaindre, ni à demander son paiement, et ainsi il faudra périr sans dire mot. Vous êtes sur les lieux pour en juger mieux que moi et pour savoir si vous pouvez vous régler au silence que l'on désire de vous aux assemblées du Régiment[2].

Le gouverneur était imparfaitement informé. Si le licenciement s'était fait « ce n'eût pas été, écrit Marval, pour avoir parlé trop haut, comme l'ont publié ceux qui ne voulaient pas qu'on en découvrît la cause, mais la seule mauvaise volonté de M. l'ambassadeur qui aurait opéré ».

Le diplomate français, dont la mission, il faut en convenir, était bien difficile, ne paraît pas avoir joui en Suisse de beaucoup de sympathie et de confiance. On lui en voulait en particulier de profiter des différends surgis entre Zurich, Berne et Soleure à la suite de la guerre des paysans pour pousser les Soleurois à se mettre sous la protection du Roi et à renouveler séparément l'alliance[3].

[1] Le gouverneur croyait que la mesure avait été effectivement prise puis rapportée.
[2] 2 mai 1653.
[3] En dépit des plaintes de la Diète, qui dès 1651 avait arrêté qu'aucun canton ne pourrait traiter de l'alliance sans participation de tous les autres, Soleure signa le 2 juillet 1653 le traité proposé par l'habile ambassadeur.

Le sieur Jaquet, écrit le gouverneur[1], me mande de Lyon que Messieurs de Berne lui ont adressé un paquet pour mon frère le colonel de Montet dans lequel il y aura sans doute des lettres qu'ils écrivent au Roi, ce qui fera de nouveau enrager le dit Ambassadeur lorsqu'il en sera averti. Ce sera sans doute la réponse au voyage de M. le baron de la Sarra. Mais possible ne voudra-t-on pas la recevoir de Mr de Montet puisqu'elle n'est pas accompagnée des lettres de Monsieur de la Barde; de quoi l'on se trouve bien étonné en ce pays que l'on les voulût réduire à une telle dépendance, n'estimant pas qu'il fasse la charge d'intendant du roi en Suisse. Je m'étonne s'il n'aura pas encore l'impudence de m'attribuer les mécontentements que l'on a contre lui et de ce qu'il ne pourra possible effectuer les choses qu'il a promises à la cour, de quoi toute fois je ne crois pas qu'il se mette beaucoup en peine pourvu qu'il ait l'argent entre ses mains.

L'ambassadeur répandait de son côté de si perfides calomnies sur le compte du gouverneur que celui-ci s'en plaignit à Son Altesse. Le prince écrivit au diplomate dans un esprit conciliant, mais rencontra chez lui une hauteur implacable :

Vous aurez vu, écrit M. de Mollondin, la réponse ou manifeste de Monsieur de la Barde sur la lettre de Son Altesse. Je ne puis répondre à ses faussetés et impostures que je n'aie l'avis de Mr de Caumartin puisqu'il y est intéressé impudemment[2]. Je n'aurais jamais cru qu'il eût osé mander toutes ces impertinences à Son Altesse et couvrir de son caractère d'ambassadeur une si évidente rage et passion toute remplie de fausseté[3].

Tout mon déplaisir est qu'il est impossible de se venger de cette injure sans toucher au service du Roi, à quoi Monsieur de la Barde cherche à me précipiter[4].

L'évêque de Saint-Brieuc[5], qui était frère de l'ambassadeur, s'efforçait d'arranger les choses. Il s'en entretint à deux reprises avec Son Altesse, assurant que son frère souhaitait la réconciliation. M. de Mollondin n'était pas fâché de ces démarches,

quoique ma créance soit, écrit-il à Marval, que Mr de St. Brieux fait tous ces offices de soi-même sans aucun ordre de son frère; l'humeur duquel je connais si fier et altier qu'il ne voudrait avoir songé aux moindres choses qui sont été dites. Ce qui a paru il y a fort peu de temps sur une lettre que Son Altesse a voulu prendre la peine de lui écrire sur

[1] 28 juin 1653.
[2] Jacques Le Fèvre de Caumartin 1588-1667, conseiller d'Etat, ambassadeur en Suisse 1641-1648.
[3] 28 juin 1653.
[4] 25 juillet 1653.
[5] Denis de la Barde, aumônier du Roi, syndic général du clergé.

ce sujet. Et quoique la dite lettre fût civile et obligeante, il l'a fort peu considérée, ayant dit au capitaine Hory qui la lui a présentée de la part de Son Altesse, qu'il ne voulait aucun accomodement qu'au préalable Mr de Montet et vous ne lui eussiez écrit des lettres de soumission et de pardon [1].

Marval qui était ambitieux devait se sentir plutôt flatté de l'honneur que lui faisait un personnage aussi considérable que l'ambassadeur de ne point le séparer dans sa haine du gouverneur et du colonel.

Il comptait pour quelqu'un. Il parlait et écrivait avec aisance, connaissait le langage qu'on tient à la cour. Il était à la fois habile et hardi. Si bien que M. de Mollondin, qui s'en remettait en toutes circonstances à son savoir-faire, se plaisait à voir dans ce jeune soldat diplomate le futur procureur général de la comté de Neuchâtel [2].

François de Marval, de son côté, n'attendait que le moment où son fils se retirerait au pays pour lui transmettre sa charge de châtelain de Boudry.

*
* *

Mais notre capitaine ne paraissait nullement pressé d'abandonner la carrière des armes où la fortune lui souriait.

La même année, en effet, au siège et à la prise de Sainte-Menehould [3], il eut le bonheur de se signaler par une action qui, après avoir fait un moment de lui l'homme du jour, devait contribuer à son avancement. Voici son récit. Pour le bien comprendre, il faut se rappeler que la compagnie était à cette époque l'unité tactique, de sorte qu'un capitaine à la tête de quelque 150 hommes pouvait se distinguer tout autrement que de nos jours.

A Paris, ce 10 Décembre 1653.

Monsieur et très honoré père,

Etant par la grâce de Dieu de retour en cette ville avec les compagnies et le Roi y arrivant aujourd'hui, je ne pourrai avoir l'honneur de vous écrire bien amplement parce que nous montons la garde tout présentement. Je vous dirai donc seulement comme, Dieu loué, il m'a préservé de malheur durant le siège que nous avons fait avec beaucoup de fatigues, mais aussi avec honneur pour la Nation [4]; et moi en mon particulier, par

[1] 27 février 1654.
[2] Charge « pour laquelle, dit le gouverneur, nous n'avons pas beaucoup de personnes bien capables dans le pays ».
[3] Place voisine de Reims, capitale du pays d'Argonne, était depuis l'année précédente au pouvoir de Condé et des Espagnols.
[4] Les Suisses.

l'assistance de Dieu, me suis heureusement acquitté du logement[1] qui a été fait sur la brèche après que la mine eut fait son effet. Les généraux ont été tellement satisfaits de mon action, qui se fit à la vue de toute l'armée, que le Roi étant arrivé le lendemain, ils me présentèrent à lui[2] et à Mr le Cardinal; desquels je fus fort bien reçu, le Roi ayant répondu d'abord à ceux qui lui disaient mon nom qu'il y avait longtemps qu'il me connaissait. La Reine me dit aussi, lorsque j'eus l'honneur de lui faire la révérence, que j'avais rendu un grand service au Roi, qu'il en était fort satisfait et dit en même temps à la princesse de Carignan: voilà le capitaine qui a fait cette belle action; elle répondit qu'on en avait bien parlé; effectivement elle a eu grand éclat, par le plus grand bonheur du monde pour moi.

On trouve dans la *Muze historique*[3] du 13 décembre de la même année des vers qui confirment le récit du jeune homme et le complètent en y ajoutant toutes les louanges qu'il ne pouvait se décerner à lui-même:

Touchant ce Sainte-Ménehout,
Un certain bruit s'épand par-tout,
Que Marval, capitaine Suisse,
Admirable homme de milice,
Plus brave et plus vaillant qu'Hector,
Quoy qu'il soit assez jeune encor,
Fit des merveilles à la bréche,
Où, sans craindre feu ni flaméche,
Il frapoit comme au temps jadis
Eût frappé monsieur Amadis.
Jamais en un seul personnage
On n'avoit vû tant de courage,
De proüesse, de fermeté,
D'ardeur ny d'animozité.
L'ennemy, quoy que plein d'audace,
Luy céda trente fois la place ;
Le généreux Plessis-Praslin[4]
Souz qui ce grand siége a pris fin,
Avec sentimens d'allégresse
Considéra sa hardiesse,
Et cét illustre général
Priza cent fois le dit Marval,
Le voyant sans en rien démordre
Executer si bien son ordre.
Bref, il fit si bien son devoir,
Qu'à la Cour on le voulut voir,
Et ce voizin des Allobroges
Y receut mille beaux éloges[5].

[1] De l'occupation.
[2] Louis XIV, alors âgé de 15 ans.
[3] Ou recueil de lettres en vers, écrites à S. A. Mademoiselle de Longueville par J. Loret, nouvelle édition par Ch.-L. Livet, Paris 1857, t. Ier, p. 440.
[4] César de Choiseul du Plessis Praslin, duc et pair, maréchal de France dès 1645.
[5] C'est à l'occasion de cet exploit, dit-on, que Louis reçut du prince Henri II la médaille et la chaîne d'or conservées par la famille et auxquelles le *Musée neuchâtelois* 1900, p. 329 sq., a consacré un article avec planche.

Monsieur le gouverneur ne voudrait pas, lui écrit son père, que l'on se soulevât de ce bonheur, soit par paraître en cour en habit, ou autrement.

Mieux valait tâcher de *ménager la fortune* et demander quelque bonne récompense.

Tous les amis de Louis, à la cour, le poussaient à la charge de colonel. Mais, outre qu'il n'était point d'un canton, il n'était pas assez ancien dans le régiment pour obtenir sitôt pareil avancement. Il fut l'objet d'une faveur moindre, dont il se montra d'ailleurs fort satisfait.

Dans l'établissement qui se fait du régiment des gardes à trente compagnies, on me permet à la cour le rétablissement entier de la compagnie de Neuchâtel conjointement avec Messieurs les capitaines Hory, à savoir la moitié pour eux et l'autre moitié pour moi[1].

J'ai déjà remercié Mr le Tellier[2] et d'autres qui se sont employés pour moi en cette affaire. On m'a promis que j'aurai l'honneur de remercier aussi Son Eminence[3]. Monsieur le marquis de Castelnau, lieutenant-général, est celui qui s'est fort employé envers lui pour moi parce qu'il commandait la tranchée à Ste-Menehout quand je fis le logement[4].

Il était animé d'autant plus d'ardeur qu'on paraissait entrer dans une nouvelle ère. Le jeune Roi s'appliquait extrêmement à réorganiser ses gardes françaises et suisses. Il promettait à l'avenir un meilleur traitement que par le passé, mais prétendait aussi faire servir bien plus ponctuellement, se réservant en particulier la liberté de licencier ou de *coupler* les compagnies qui n'auraient pas au moins 150 hommes.

Comme Marval se disposait à venir à Neuchâtel pour faire la levée nécessaire, il tombe malade, atteint d'une grave *purésie*[5], dont il avait sans doute contracté les germes au cours du dernier siège, durant les longues nuit passées dans la tranchée par la pluie, le vent et la neige. En proie à la fièvre, il garde longtemps le lit. Son colonel vient le voir tous les jours et, dans la violence de la maladie, jusqu'à trois fois par jour. Son lieutenant, M. Tribolet, « un vrai homme d'honneur », montre un dévouement rare, ne bougeant presque pas de son chevet ni jour, ni nuit, et prenant tout le soin de ses affaires[6]. M. de Caumartin, M. de

[1] 26 janvier 1654. Josué et François Hory. Dans la suite il n'est plus question que du premier, qui est probablement le Josué mentionné par QUARTIER-LA-TENTE : *Familles bourgeoises*, p. 125, lequel devint intendant du château de Joux.

[2] Secrétaire d'Etat au département de la guerre.

[3] Le cardinal Mazarin.

[4] 3 février 1654.

[5] Pleurésie.

[6] Ferdinand Tribolet-Hardy, qualifié ailleurs de « fort sage, bon ménager et qui entend bien son métier », devint trésorier général en 1680 et mourut en 1684.

Créqui, son gendre, M. l'ambassadeur Wagner[1] et quantité de gens de condition lui font l'honneur de le visiter souvent. Sa faiblesse est extrême. Les médecins ne trouvent rien de mieux que de lui tirer du sang en abondance et sa mère lui recommande instamment le sirop de violette. Il trouve moyen d'en réchapper, mais doit renoncer à faire le voyage de Suisse.

Il était pourtant fort impatient de rendre ses comptes au gouverneur, qui se plaignait de ne point voir d'argent de sa compagnie et en attribuait la cause à la trop grande dépense qu'on lui avait rapporté que Marval faisait « en chevaux, carosse, cocher, valets de pied, deux laquais et chambre garnie ». Le jeune homme s'en défend vivement :

Je voudrais bien, écrit-il à son père, pouvoir satisfaire au désir de Mr le Gouverneur en lui envoyant de l'argent, comme vous me mandez que d'autres font au pays. Il faut que ces Messieurs aient des compagnies bien faibles, qu'ils ne soient quasi jamais présents, pour en pouvoir user ainsi, car je vous assure qu'aux compagnies où il y a toujours un capitaine, un lieutenant et un enseigne présent et la compagnie[2] forte de 80 tant d'hommes, il est impossible de bien entretenir les officiers et soldats et d'avoir beaucoup d'argent de reste, de celui qu'on reçoit du Roi. Il y en a véritablement qui ont des 15 et 20 hommes dans leurs compagnies, point d'officiers et qui enlèvent tout ce qu'on donne sans s'informer de quoi subsistent leurs soldats, qui peuvent bien de cette façon en envoyer au pays; mais nous qui avons généralement tous nos officiers et bon nombre de soldats, il me semble assez difficile[3].

...Depuis vingt et huit mois qu'il y a que je suis capitaine, je n'ai pas reçu guère plus de la valeur de douze ou treize montres en tout. Vous pourrez voir par là l'injustice qui m'est faite[4].

Pour ce qui est du grand nombre de valets et chevaux qu'on lui a rapporté que j'entretenais, on me fait tort. J'ai un valet pour mes affaires, un pour mes chevaux et un laquais, et Mr Tribollet un, qui sont habillés de même façon. Mais en cela je n'ai rien plus que les autres capitaines du Régiment qui n'en ont pas moins, ni de chevaux, étant toujours obligés de nous tenir prêts pour le départ, le Roi faisant souvent des voyages ou dessein d'en faire. C'est pourquoi je vous supplie de ne vous point inquiéter de toutes ces belles nouvelles et charités qu'on me prête envers Mr le Gouverneur lequel ne doit point appréhender que je lui fasse tort en son bien.

[1] Probablement Vincent Wagner, seigneur de Duillier, du conseil étroit de Berne, qui avait fait partie de l'ambassade de 1650 et était alors député à Paris pour négocier la fourniture du sel au canton de Berne.

[2] Il entend une *demi*-compagnie.

[3] 10 mars 1654.

[4] Nous donnons en annexe un mémoire, dressé par François de Marval, qui permet de se rendre compte des sommes considérables que le Roi devait à la compagnie de Mollondin. L'arriéré se montait à plus de 180,000 livres.

Peut-être que la jeunesse m'a fait souvent surpasser un peu la portée de mes facultés[1], mais en ce fait j'en ai été le premier puni, puisque cela est retombé sur moi-même et que personne d'autre n'en a souffert le préjudice, hors vous à qui il vous en a coûté. C'est pourquoi on ne doit pas trouver étrange que je fasse tout ce que je crois nécessaire à mon avancement[2].

Mener un certain train pour entretenir des relations propres à lui être utiles, c'était à ses yeux placer son argent à intérêt.

Il n'épargnait rien non plus pour que sa compagnie fût digne des autres gardes.

Son père s'était occupé de faire dans le Comté la levée nécessaire. La recrue était arrivée à Paris sous la conduite d'un sergent, non sans avoir subi en route quelque déchet: une demi-douzaine de ces drôles — des Français — s'étaient sauvés avec les avances qu'ils avaient reçues. Les 66 hommes qui restaient, joints à 15 ou 20 qu'offrait M. de Montet, formaient avec le contingent du capitaine Hory un effectif de près de 190 hommes, qui représentait une compagnie très forte. Marval s'applique à la mettre en excellent état,

le Roi étant, remarque-t-il, extrêmement exact dans les revues, qu'il fait en personne, et conservant les bonnes ou mauvaises impressions qu'il prend une fois des choses, à quoi nous avons bien à prendre garde[3].

...Notre compagnie nous a beaucoup coûté à équiper. Outre que nous l'avons armée de très belles armes qui nous ont coûté plus de 1600 livres tournois, nous avons fait faire 70 justaucorps rouges qui reviennent à 22 et 23 livres pièce, pour tâcher à réparer le défaut de la petitesse et jeunesse de nos soldats. Il nous a fallu en outre quantité de haut-de-chausses, bas, souliers, baudriers, chapeaux et chemises, ce qui nous a efflanqué la bourse.

J'ai été payé de la montre de Février et recevrai aujourd'hui celle de Mars et Avril pour marcher demain et suivre le Roi, ce que nous n'avons voulu faire auparavant quoiqu'il soit passé samedi dernier. Je pars aussi pour me trouver à la revue qui se doit faire (quoique je sois fort incommodé des jambes et cuisses qui m'enflent tous les soirs) ma présence y étant nécessaire, à cause qu'à vous parler librement Mr le capitaine Hory se brouille et s'embrouille pour peu de chose[4].

Nous avons créé nos officiers subalternes, nos corporaux et apointés cette semaine. Mr Hory fournit son sergent Bon garçon, Lapierre aussi

[1] Il laissa plus de 10,000 francs de dettes.
[2] Mai 1654.
[3] 4 mai 1654.
[4] « Quoique le pauvre M. Hory soit très honnête homme, écrit ailleurs Marval, il est un peu ferme sur ses opinions qui ne sont pas toujours conformes aux coutumes du Régiment. »

sergent et chartier d'armes, Félix Mentha juge, J. Frédéric Pury fourier, le cousin de Trétorans porte-enseigne, J. J. Guenin capitaine d'armes, et prévôt le premier corporal de Mr Hory. Nous avons fait 6 escouades, trois des vieux corporaux de Mr Hory et trois de ma recrue à qui vous l'aviez promis, les deux trabans à qui vous l'aviez promis... Tout le monde a été content et tous les soldats tant vieux que nouveaux m'ont démontré de l'affection. J'oubliais à dire Huguenaud secrétaire et Petit chirurgien.

Cette lettre, datée du 2 juin 1654, est la dernière qu'il écrivit aux siens.

Le voyage dans lequel il suivait le Roi était celui de Reims, où Louis XIV allait recevoir le sacre. La cérémonie eut lieu le 7 juin. Marval s'était acheté pour la circonstance un quatrième cheval. Sa monture portait un harnais de velours brodé, orné de rosaces de bronze doré et ciselé[1]. Il ne faut pas douter qu'il ne fît fort bonne figure.

Trois jours plus tard, le 10 juin 1654, dans cette même ville de Reims, il mourait d'une mort imprévue[2].

Une lettre de Félix Marval, cousin du défunt, fait allusion à ce « funeste accident », ainsi qu'à une lettre antérieure qui en contenait la relation authentique, mais qui est malheureusement perdue.

On lit dans l'*Histoire militaire des Suisses*, de Zurlauben[3], que Marval « fut tué en juin 1654 à Reims — ce qui est exact — dans une affaire d'honneur où il servait de second à Laurent d'Estavayer-Mollondin, capitaine au régiment des gardes suisses, contre deux autres capitaines du même corps, dont l'un était Jean-Jacques Rahn de Zurich[4] ».

Zurlauben ne dit pas d'où il tient ces renseignements brefs mais précis; il y a lieu de croire qu'il les a tirés du manuscrit disparu, dont il a été question plus haut.

Voici d'autre part le curieux récit qui s'est transmis dans la famille, par tradition orale, et qu'il nous paraît intéressant de conserver. On verra que les deux versions, quoique différant sur plus d'un point, concordent sur les faits principaux et peuvent se concilier :

[1] Le dit harnais est conservé au Musée de Neuchâtel, dans la collection déposée par la famille de Marval. Cette dernière possédait encore il y a soixante ans une tente en soie rose, ayant appartenu à notre capitaine. L'étoffe était bonne; on en confectionna des stores pour une tonnelle!

[2] Date et lieu mentionnés dans une convention relative à la compagnie, conclue l'année suivante entre le père du défunt et Henry Hory, maire de Valangin.

[3] T. VII, p. 45.

[4] Ce Laurent d'Estavayer n'est autre sans doute — en dépit du titre de capitaine — que le colonel de Montet, dont le régiment avait été réformé quelques mois auparavant et qui, momentanément, ne possédait plus qu'une compagnie aux gardes. (Voir Zurlauben, *op. cit.*, t. Ier, p. 283-288.) Quant à J.-J. Rahn, il y avait alors aux gardes suisses deux officiers de ce nom. Il est difficile de décider duquel il s'agit.

En l'année 1654, deux régiments suisses arrivaient en même temps devant l'une des portes de Reims. Lequel passerait le premier ? Il y avait là une question d'amour-propre, de rivalité, qui pouvait aisément amener un conflit. Pour l'éviter, les deux chefs convinrent de laisser le sort des armes en décider. Deux officiers furent désignés pour soutenir chacun l'épée à la main la cause de leur régiment. Ce furent Marval d'un côté et Honegger de l'autre[1]. Le combat s'engagea immédiatement en présence des deux régiments. Marval serrait de près son adversaire lorsque, en se fendant, il glissa et se découvrit. Aussitôt, saisissant le moment, Honegger lui passa son épée au travers du corps. Le sort s'était prononcé en faveur du régiment d'Honegger qui passa le premier, entrant dans la ville musique en tête et enseignes déployées.

Qu'en fut-il de Marval? Mourut-il sur le coup, vécut-il encore quelques heures? Où et comment fut-il enterré? Les papiers perdus le diraient sans doute, la tradition orale n'en parle pas.

Nous savons seulement par un compte de l'année 1654 que l'enterrement eut lieu le 11 juin, c'est-à-dire dès le lendemain, et ne coûta que 48 livres 10 sols. On en peut conclure que le corps du défunt ne fut point ramené à Paris pour être enseveli au cimetière protestant de la rue des Saints-Pères, où tant d'autres officiers des cantons réformés ont eu leur sépulture. Il est probable, au contraire, que l'inhumation eut lieu au cimetière protestant le plus proche.

Telle fut la carrière et la fin prématurée de Louis de Marval, emporté à l'âge de trente ans, au moment où il était, selon l'expression de son cousin Félix, « sur le point de faire haute fortune ».

Marcel Godet.

[1] Il y avait en effet à cette époque une compagnie Honegger de Bremgarten dans les régiments suisses.

ANNEXES

I

Mémoire de ce qu'il est dû par le Roi à Monseigneur le Gouverneur des années 1647-1651 que le capitaine Marval a commandé la compagnie de lieutenant, et des années 1652-1653 qu'il a été capitaine, dont il appartient à défunt et le dit capitaine Marval 23,296 livres tournois, sauf à défalquer ce qu'il doit à mon dit Seigneur le Gouverneur.

Il est dû à Monsieur de Mollondin Gouverneur de Neuchâtel pour sa compagnie qu'il a au régiment des gardes suisses pour les années 1647-1651 pendant lesquelles années feu le capitaine Louis Marval a servi de lieutenant et a commandé la dite compagnie :

1647. Le Roi doit de la dite année . . .	39,840	livres	tournois.	
1648. Il est dû	5,073	»	»	4 sols.
1649. Il est dû	20,800	»	»	10 »
1650. Il est dû	32,229	»	»	—
1651. Il est dû	35,751	»	»	12 »
	133,694	livres	tournois	6 sols.

De la dite dernière année il est dû quelque pain de munition, comme aussi les dettes que ont été faites pour faire subsister la compagnie de environ trente deux mille livres.

En outre il est dû, pour la dite compagnie, pour les années suivantes :

1652. Il est dû	23,627	»	»	
1653. Il est dû	22,965	»	»	
	180,286	livres	tournois	6 sols.

Des dites années 1652 et 1653 que montent à la somme de 46,592 livres tournois il en vient à feu le capitaine Louis Marval la moitié que monte . . . . 23,296 livres tournois.



LOUIS DE MARVAL

1624-1654

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

II

Extraits des lettres du colonel de Stavay-Montet à Louis de Marval[1].

A St. Germain le 1er Avril 1649.

Monsieur,

Je vous suis par trob obligé an ce qu'il vous ast blu me démoigné par la vostre la joy que avez heu d'avoir apris que la Reine m'aye fait la grace de m'avoir doné un presant, lequel presant je n'avois pas merité, mais venant de la maing hé de la grace que le me l'ast doné; jé creu ne le povoir pas refucé, de cois je prie Dieu me faire la grace de le povoir merité par le servisse que j'esperre de rantre si les ocassions ce presantte...

. . .

A Pary ce 30 Aoust 1650.

... Je ne doute pas que vous n'ayés seu la grante alarme que nous avons icy depuis trois jour, qui est que les anemis[2] sont antré detans la France du costé de Fime[3] hé sont venu jusque obrés de Nanteul[4]. La ho hil hont pancé sourprantre Madame la Mareschal, mais hil l'ont manqué. Hil hont doné tellemant lé povante an ceste ville que l'ong n'ast retiré hier ho mating antre 1 hé 8 heure Messieur lé Prince du bois de Vicene, hé dist ton que l'ong lé maine ho Hver de grace[5], mais tostre crois que ce sera du costé tamboisse[6]. L'ong sora ce que l'ong n'an afait an beu de jour. Bieng vous veusce assuré que l'ong les ast fait passé sour le pon de Schalanton[7] hé apres les avoir fait passé, l'ong n'ast rompeu le pont. L'ong n'ast pas novelle que les anemis qui sont commandé par Messieur lé contte de Grang pré hé Boutteville[8] aye bassé Nanteul hé La Ferté Millong[9]. Hil est antré blusieur scherette an ceste ville qui ce sove de la campagne. Vous ne soriés croire la grante hépovante qui ly ast. Je ne toute pas que l'ong ne schasse[10] an peu de jour ce que fairons les anemis puis qu'il n'y ast persone qui leur fait teste. Je crois que tou le monde ast heu peur an ceste ville hormy la persone que savez[11]. Helle ce porte

[1] Pour faciliter la lecture, nous ajoutons les accents, les apostrophes et la ponctuation.

[2] Il s'agit des Espagnols, commandés par Turenne, qui pénétrèrent en France et battirent le maréchal d'Hocquincourt à Fismes (26 août). Craignant de les voir pousser jusqu'à Vincennes et délivrer les princes prisonniers, Mazarin fit transférer ceux-ci à Marcoussis (29 août), puis au Hâvre (15-25 novembre). Voir sur ces événements : Chéruel. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 136 et suivantes; Duc d'Aumale. *Histoire des princes de Condé*, t, VI, p. 28 et suivantes.

[3] Fismes, ville voisine de Reims.

[4] Nanteuil-le-Haudouin (Oise) entre Villers-Cotterets et Senlis.

[5] Le Hâvre.

[6] D'Amboise.

[7] Charenton.

[8] Le futur maréchal de Luxembourg.

[9] Ville voisine de Villers-Cotterets.

[10] Sache.

[11] Il s'agit, à n'en pas douter, de la maîtresse de Marval. Les lettres ne nous apprennent pas son nom.

paing hé ast fait un acquis du blou bou[1] miroir que je né jamais veu. Je ne crois pas quil ce trouve un blus bou en ceste ville. Hil est presque de ma hoteur. Je soiterés que vos affaire vous puissies permestre de le venir voir, ce que je veu esperré que ce sora an pref, comme hosy mon betit carosse que j'é maintenant, vous assurant que si j'é l'honeur dimainé la personne que savés nous ne manquerons pas de nous resovenir du voisin...[2]

* * *

A Pary ce 17 Novembre 1650.

... Je vous suis par trob obligé de la paine que vous avés pris pour ma consiteration. Conserver lé guenons [3], c'est un affaire a laquel je n'y pance blus puis qu'il sont sy grang. Car c'est une schosse trob importune cant hil sont sy grang. Mais sy vous me volliés obliger de m'anvoyé un betit perroqué vous m'obligerés.

... Pour ce qui consserne M. B. helle ast pancé mourir, c'estant blaissé, ayant esté conttrint de ce faire diré l'anfang hor du vantre. Mais j'esperre que, Dieu estang, ce ne sera reing.

* * *

A Pary ce 5 10bre 1650.

Monsieur

J'é receu celle qu'il vous ast blu m'écrire taté du 29 9bre hé veu par icelle la continuation de vostre amitié laquel je vous prie me volloir continué. Je suis extrememant mary si je ne beu avoir l'honneur de vous hécrire blus sovant mais lé grantes affaire que j'é de jour an ostre ne me le permeste pas, hé suis tant seulemant mary des ce que je ne peu voir blus sovant la pauvre vefve[4] que je ne fais, anfeing de luy ofrir dous ce qui depang de moy cepandant vostre apsance. Helle est devenu tellement triste depuis quelque tang que vous ne soirés croire, ne povant savoir le souiet[5] de cela sy ce n'est, asce que j'é beu conprantre, le déblaisir qu'el ast des ce qué le[6] resoit boint de vos novelles, ce pourcois je crois que vous seul la pourés remestre an boun heumeur par vos lestre.

... Je vous suis par trob obligé du sovenir que avés de moy conserʼnant le betit perroquet hé le cadran [7].

[P. S.] L'on ce blaint fort de vous hé tist ong que avés bromis forsce schose que ne denés pas, qui est adire du sitre hé dé vistre [8], lequel l'ong natang pour poire a vostre santé. Je ne vous sorés assé mandé lé caresse que l'ong fait a vostre portré cang l'ong le voit.

* * *

[1] Beau.
[2] C'est-à-dire de Marval.
[3] Il était à la mode, parmi les officiers, d'élever toutes sortes de bêtes, surtout des bêtes exotiques.
[4] Cette « pauvre veuve » n'est autre que « la personne que vous savez ».
[5] Sujet.
[6] Qu'elle.
[7] Sans doute un de ces cadrans solaires portatifs en usage à cette époque.
[8] Du cidre et des huîtres. Marval se trouvait alors à Dieppe.

Sans date. [Décembre 1650.]

... Je ne doute pas que nous n'ayons l'honeur de vous voir pour la maisse de minuit hé crois que vous obligerés poucoub de monde hé moy particullieremant, sy nous avons l'honeur de vous hy voir. Je ne doute pas que vous n'ayés seu toute lé victoire que S. E.[1] ast obtenu depuis son départ qui est premièremant la défaite de 600 chevo, hé le maime jour l'ong n'ast heu ici la prisse de Rhetel[2] lequel n'ast pas tang denu que l'ong croyet, mais ce jorty est arivé la blus grante qui est d'eune batalle doné jeuty ternier antre l'armé du Roy hé celle des annemis, laquel toit est fort sanglante[3]. Nous avons défait lheur armé antieremant hé maimemant l'ong croit Monsieur le Marischal de Turene mort, Monsieur de Bouteville avec blussieurs officier presonier, hé long dient le general espagnol hosy pris. Je lé hoy nomé [4], mais je ne me sorés resovenir du non...

P. S. Je vous prie de permestre que Messieur vos officier trouve icy mé baise maing, hé vous puis assuré que ceste prave vefve ce porte paing, hé vous atang avec grang devosion, ce pour cois je vous prie de ne point manqué pour cette semaine où nous alons antré. Cela faisant vous m'obligerés hé vous non sorés pas mary de l'avoir fait.

* * *

A Pary ce 8 mars 1651.

Monsieur,

Je ne manque a faire voir toute lé lestre que avés pris la paine de m'écrire a Son Altesse lequel m'ast demoigné estre fort conttant de vostre proseté hé m'ast conmanté ho maime tang de vous hécrire pour vous dire qu'il soret baing hesse que vous condinuassé de la sorte que avés commancé... hé de la fasson qu'il m'ast parlé hil avoit vollonté de vous hécrire, mais lé deposche [5] qu'il a été obligé de faire deu jour de souite l'ang n'oront ampesché, que je crois, ayant tresté le premier jour tous les Espagnol presonier hé le jour abrés Mesier les Allemang, ce quil l'ora ampesché de faire ce qu'il avoit an vollonté.

(P. S.) Je vous recoumande le peroqué.

* * *

A Pary ce 21 9bre 1651.

Monsieur,

Estant de retour de la Cour depuis trois jour je suis esté ravy d'aprantre amon arivé par celle qu'il vous ast blu m'ecrire votre heureuse arivé ho pais, hé que vous ayés trové Monsieur vostre perre hé toute vostre famille an parfaitte santté, de coy je prie le grang Dieu vous y

[1] Mazarin.

[2] La garnison espagnole de Rethel se rendit à Mazarin le 13 décembre.

[3] Bataille livrée près de Rethel, le 15 décembre, où Turenne fut complètement battu par le maréchal du Plessis-Praslin et s'échappa à grand'peine. Bouteville fut fait prisonnier.

[4] Je l'ai ouï nommer. — C'était don Estevan de Gamarre, qui fut également pris.

[5] Débauche.

volloir tretous longement conservé. Je suis esté mary d'aprantre hosy par icelle le malheur que vous avés heu an scheming[1] mais l'on ne peut jamais faire de del voyage qu'il n'arive toujour quelque malheur. Mais je suis fasché s'il fost que je sois sy malheureu de vous dire que tou lé malheur que vous avés heu ne sont pas si grang que ce luy qui est arivé an ceste ville depuis vostre depart, qui est que le gentilhomme que savez[2] ast esté billé[3] par dé page de la grande escury[4] hé dé valet de pié de Mademoiselle de Longeville, lé quel hont pris la valleur de 12 mille livre. Le hoteur de cela c'est un serting masson qui dit l'avoir fait faire pour la mort[5] de vous, a cosse des ce que vous l'aviés tresté mal hil ly ast quelque tang. C'est une schosse pitoyable de voir coume hil hont tout gassé[6], hé le tout ast esté fait a 10 heure du mating. L'ong fait tous ce que l'ong peut pour tagé[7] aravoir quelque schosse, hé maime mant j'é anvoyé guery[8] lé vallet de pié hé les hé menacé que sy hil ne tisoit ce qui estoit devenu le tout, que je m'an blaintrois ho lieu qu'il an soret necesaire, mais je n'an hé point peu ancorre diré de reson[9]. Nous atantons ce jorty la rivé[10] du prince qui ast hécrit ho bounhome lequel hil assure qu'il veut antreprantre cest affaire anvers tous hé contre tous. Je ne crois pas que cest affaire ce passe qu'il n'y an aye quelques un de pandu ho de rompeu....

... Je ne toute pas que vous n'ayés seu la mort du collonel Freuller, hé que le capitaine Hessy ast hé[11] sa scharge a cosse qu'il ast esté premier capitaine, hé la blesseure qu'il ast heu devant St. Amant. J'é veu tous Messieur vos officier hé la compagnie an bonne santé, hé avons peu à vostre santé a Poitier en passant. C'est tous ce que je vous puis hécrire pour ceste foy, vous soubliand me faire la faveur de vous resovenir de moy hé de me doné de vos novelle, sil vous blait, hé anatantang que nous ayons cest honeur je vous prie de croire que je suis touiour

Monsieur

Votre très humble
hé trés affectioné serviteur
DE STAVAY.

Tous Messieur de l'auberge vous baise lé maing hé je vous puis assuré qu'il ny ast jour que l'ong ne poive a vostre santté.

[1] Marval avait probablement été dévalisé.
[2] C'est toujours de la maîtresse de Marval qu'il s'agit. Le jeune officier était en séjour chez ses parents, c'est pourquoi son correspondant croit devoir recourir à une si trompeuse périphrase.
[3] Pillé.
[4] Des pages du Roi.
[5] Pour l'amour de vous *(sic)*. Le sens est évidemment « pour se venger de vous ».
[6] Cassé.
[7] Tâcher.
[8] Quérir.
[9] Tirer de raison.
[10] L'arrivée.
[11] Eu.

A Pary ce 16 Janvier 1652.

Monsieur

Si tost que j'é ressu deu dé vostre a la foy je ne manqué de delivré aleur maime lé deu qui estoit joint avec le miene a leur adresse ce qui ast umbeu consollé la persone que savés laquel estoit fort afligé de la perte que last fait coume hosy avoir esté sy long tang sans avoir de vos nouvelles. Helle n'ast reing peu ravoir de tous ce que l'ong n'ast pris, nonobstang que l'ong n'aye fait tous ce que l'ong n'a peu faire. Pour ce qui conserne vos affaire, reing n'ast esté pris, le tout est ancorre coume vous l'avés lessé...

... Nous soum atantant l'arivé de quelque capitaine que nous avons anvoyé an Cour faire le deconte des anné 1651-1652, mais je ne crois pas qu'il fasse reing que Monsieur le Cardinal ne soit arivé an Cour, lequel hi toit estre, ho sy n'y est, hil an est paing pré, marschant auec 6000 home hé 4 piece de canon.

. . .

De Paris le 6 Février 1652.

... L'on a tant chanté Noël qu'à la parfin il est venu, ainsi est-il de la réforme, laquelle on a tant parlé qu'à la fin on a été contraint de la faire, qui est que l'on a joint dans le régiment des gardes Messieurs les colonels Watteville et Reynold et on a conservé mon régiment à dix compagnies y ayant joint tous les capitaines de Watteville, si bien que les régiments de Watteville et Reynold ont été licenciés et le régiment de Lochman réduit à six compagnies, ce qui n'étonnera pas peu de monde. Je ne doute pas que je n'aie eu plusieurs envieux sur le bonheur que j'ai eu d'avoir conservé mon régiment à dix compagnies, mais il faut laisser dire et toujours bien faire[1].

Les deux portraits dont nous donnons la reproduction appartiennent à M. Henri de Marval à Neuchâtel.

Celui de François de Marval figure déjà dans Quartier-la-Tente, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel,* pl. de la page 138.

Celui de Louis est inédit. Le portrait du même personnage que donne Quartier-la-Tente, appartient à M. Carle de Marval. Le modèle y paraît âgé d'une vingtaine d'années, tandis que notre portrait le représente à l'âge de 30 ans, en l'année même de sa mort.

[1] Cette lettre est de la main d'un secrétaire.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

de la Séance administrative du samedi 29 mai 1909, à 2 1/2 h. de l'après-midi, au Château de Valangin

Présidence de M. PHILIPPE GODET, président

Cinquante-trois membres sont présents, dont plusieurs dames.

M. Philippe Godet ouvre la séance et prononce une allocution où il passe en revue l'activité de la société pendant le dernier exercice.

Discours du Président.

Mesdames et Messieurs,

Depuis sa dernière assemblée, notre Société a éprouvé une perte sensible: la mort nous a repris un de nos vétérans, qui fut notre président pendant douze années, Alfred de Chambrier. Il avait dépassé l'âge de 83 ans, mais nous n'avions pas perdu l'habitude de le voir assister à nos réunions, ni l'espoir de l'y retrouver plusieurs fois encore. Il était au milieu de nous dans la charmante fête de Saint-Blaise, le 12 septembre dernier. En attendant que nous puissions, dans notre prochaine réunion générale, lui rendre un plus complet hommage et rappeler ses titres à la reconnaissance de la Société d'histoire, je vous invite à vous lever pour honorer son souvenir.

L'activité de votre Comité s'est concentrée, cette année encore, sur les automates des Jaquet-Droz, dont il restait à opérer le transfert à la commune de Neuchâtel. La remise en a eu lieu le 1er mai, où fut signée la convention dont M. Adolphe Wavre a rédigé la teneur.

Les trois mécanismes, revus et réparés avec le plus grand soin par M. Mauler, mécanicien, ont fonctionné sous nos yeux à l'entière satisfaction des parties. Ils sont maintenant installés dans leurs vitrines au Musée historique, et déjà ils ont pu être admirés par les membres de la Société des orfèvres de la Suisse, qui se trouvaient réunis à Neuchâtel dimanche dernier.

Le sort des trois personnages créés par le génie de Jaquet-Droz est

donc désormais fixé et assuré. Mais — ne l'oublions jamais — peu s'en est fallu qu'ils ne rentrassent que pour peu de temps dans leur patrie. Heureusement, la sollicitude de l'autorité fédérale et la munificence de quelques particuliers généreux ont permis leur rapatriement définitif. Et le danger que nous avions couru a inspiré à notre collègue M. Ch. Perregaux, le zélé promoteur de toute cette campagne des automates, une idée que votre Comité a faite sienne et qui sera soumise tout à l'heure à votre agrément. La voici:

Les diverses expositions des automates nous ont laissé, tous frais déduits, un bénéfice net de 7200 francs. M. Perregaux nous propose d'affecter la plus grande partie de cette somme à la constitution d'un capital inaliénable, dit *Fonds Jaquet-Droz;* les revenus en seront employés à prévenir la vente à l'étranger d'objets présentant un intérêt historique et local.

Ce fonds s'accroîtra, nous l'espérons, et permettra à notre Société de s'associer efficacement à telle souscription destinée à retenir dans le pays quelque objet d'art ou d'archéologie. Peut-être aurons-nous aussi l'occasion d'encourager par un subside une exposition de gravures neuchâteloises dont l'idée est dans l'air depuis quelque temps déjà.

Nous avons si bien escompté votre adhésion à la création de ce fonds spécial, que nous nous sommes permis de prélever 50 francs sur les intérêts, pour un cas urgent. Cette modique somme a été employée à l'acquisition du portrait que vous avez pu voir à l'entrée de cette salle: Il représente le gendarme Benguerel, qui habita ce château en qualité de geôlier et qui est mort à Bâle en 1894. C'est un document qui offre quelque intérêt, et qui n'avait sa place marquée nulle part ailleurs qu'à Valangin.

Enfin, sur nos ressources ordinaires, nous avons ouvert un crédit de 500 francs, au maximum, à M. Ch. Perregaux pour des recherches entreprises en Espagne sur le séjour, encore mal connu, qu'y ont fait les Jaquet-Droz, et à Constantinople, où l'on espère retrouver dans les mystérieuses retraites, aujourd'hui accessibles, d'Yldiz-Kiosk, quelques automates ayant appartenu au sultan Abdul-Hamid. Si les recherches qu'il poursuit donnent un résultat appréciable, M. Perregaux pourra, à l'aide de notre subside, faire paraître une monographie plus complète que la première sur nos illustres mécaniciens.

Votre Comité ne perd pas de vue le devoir qui lui incombe d'enrichir la série de nos publications historiques. Divers travaux sont en préparation. M. Ch. Robert, directeur de la Bibliothèque, espère nous donner une fois une édition complète et annotée des mémoires de Samuel de Pury. Mais elle ne pourra voir le jour que quand notre savant collègue aura pu achever aux archives de Berlin les recherches qu'il y a entreprises et poursuivies durant deux séjours dans cette ville. En attendant, il prépare un inventaire bibliographique des imprimés parus à l'occasion de la succession de Neuchâtel, soit de 1699-1707. De son côté, M. W. Wavre nous promet l'*Histoire monétaire du pays de Neuchâtel*, dont nous l'engageons

vivement à terminer le manuscrit. Mais, comme aucun de ces travaux n'est prêt à paraître, nous avons cru bien faire en accueillant une proposition de la Maison d'édition Delachaux & Niestlé qui, sur le point de publier le premier volume de l'*Histoire de la Révolution neuchâteloise,* par M. Arthur Piaget, archiviste de l'Etat, nous a offert de nous en céder à prix réduit un nombre d'exemplaires égal à celui des membres de notre Société. Nous espérons donc vous distribuer cette année encore un ouvrage dont vous pressentez tout l'intérêt et qui, sans nul doute, constituera un sérieux enrichissement pour la littérature historique de notre pays.

Nous avons continué, comme les années précédentes, à nous intéresser aux fouilles de la station de La Tène, sur lesquelles un nouveau rapport sera prochainement publié dans le *Musée neuchâtelois.* Et, puisque nous avons nommé l'organe de notre Société, constatons qu'il parvient à grand peine à maintenir l'effectif de ses abonnés, qui serait bien plus élevé qu'il ne l'est, si tous les membres de la Société d'histoire le soutenaient autrement que par une sympathie purement platonique.

Quant aux fouilles de la villa romaine de Lignières, sur lesquelles M. le pasteur Rollier nous renseignait dans notre dernière assemblée générale, elles sont terminées pour le moment: elles ont permis de recueillir quelques objets intéressants, qui vont, en échange de notre subvention, venir prendre place au Musée historique de Neuchâtel.

C'est à Saint-Blaise, Mesdames et Messieurs, que nous étions réunis en septembre dernier. Vous avez gardé le souvenir d'un accueil très cordial et d'une charmante journée. Où devions-nous cette année diriger nos pas? — Diverses idées ont été débattues. Votre Comité a fini par jeter son dévolu sur le village de Coffrane, qui n'a jamais reçu la visite de la Société d'histoire. Les ouvertures que nous avons faites aux autorités de cette commune ont été gracieusement accueillies, et deux membres du Conseil communal sont au milieu de nous, prêts à nous assurer que nous serons les bienvenus à Coffrane.

A ce propos, nous tenons à les bien assurer eux-mêmes que nous souhaitons la réception la plus simple du monde. Nous ne leur demandons, outre l'usage des locaux nécessaires à la séance et au banquet, que la légère collation offerte à l'arrivée et pour laquelle notre caisse promet d'ailleurs, selon l'usage, une allocation de 150 francs. Nous n'attendons ni arcs de triomphe, ni fanfares, ni vins d'honneur, ni luxueuse carte de fête: ce sont là choses bien secondaires, puisqu'il s'agit avant tout d'une réunion historique. Peut-être l'émulation généreuse des villages qui nous ont reçus ces dernières années a-t-elle entraîné des dépenses de luxe que nous ne demandions pas, et des déficits qui ne se produiront plus, si nous savons nous contenter des joies austères que donne l'étude du passé. Nous prions donc le village de Coffrane de faire les choses avec une agreste simplicité. — M. W. Pierrehumbert, instituteur à Boudevilliers, qui a fait récemment un si beau début dans le *Musée neuchâtelois,* a bien voulu se charger de réunir les renseignements historiques, du reste peu abondants, que contiennent les archives sur la commune de Coffrane.

Réception des candidats. — Les candidats suivants sont reçus à l'unanimité membres de la société :

MM. Charles de Perregaux, étudiant, à Neuchâtel.
Gustave Du Pasquier, artiste peintre, à Neuchâtel.

M. le président signale une série de cartes illustrées, représentant des châteaux neuchâtelois, que M. Delapraz, éditeur, met à la disposition des membres de la société et qui sont déposées dans la salle. Il en exprime ses remerciements à l'éditeur.

M. le président a reçu d'une dame, membre de la société d'histoire, une communication en vers sur la fête des Armourins ; il annonce que cette chanson sera imprimée dans le *Messager boiteux.*

Reddition des comptes. — M. Edmond Berthoud, caissier, fait lecture des comptes du dernier exercice, dont voici le relevé :

Résumé des comptes de l'année 1908.

RECETTES

19 finances d'entrée à 3 francs	Fr.	57.—
724 cotisations à 3 francs et ports	»	2258.46
Intérêts encaissés	»	472.50
Intérêts capitalisés en compte d'épargne	»	122.76
1 cotisation de 1907	»	3.15
Total des recettes régulières effectives	Fr.	2913.87
Solde en caisse au 1er janvier 1908	»	205.24
Prélèvements sur livrets d'épargne	»	1877.53
Produit net des expositions des automates Jaquet-Droz	»	7796.—
Total des recettes	Fr.	12792.64

DÉPENSES

Allocation au *Musée neuchâtelois*	Fr.	300.—
Allocation aux fouilles de la Tène	»	300.—
Allocation à M. Philippe Rollier, pasteur, pour fouilles à Lignières	»	300.20
Allocation à la fête de Saint-Blaise	»	150.—
Frais divers concernant la dite fête	»	78.35
Frais de représentation et débours divers	»	92.50
Impressions et carte des fouilles de la Tène	»	378.—
Convocation des séances et affranchissements	»	163.57
Entretien du château de Valangin	»	282.20
A reporter	Fr.	2044.82

Report . . .	Fr.	2044.82
Payé à compte sur l'impression des Traités d'alliances . .	»	2000.—
Achat de titres	»	4277.05
Dépôts sur livrets d'épargne	»	4000.—
Intérêts capitalisés sur livrets d'épargne	»	122.76
Total des dépenses . . .	Fr.	12444.63
Solde en caisse au 31 décembre 1908	»	348.01
	Fr.	12792.64

Situation de la société au 31 décembre 1908.

Au 31 décembre 1907, l'avoir de la société était de . . .		Fr. 11148.10
Il s'est accru dès lors :		
a) du montant des recettes régulières effectives . . .		» 2913.87
b) des intérêts sur livret de caisse d'épargne, fol. 139,014, remboursé		» 13.30
c) du produit net des expositions des automates. . .		» 7796.—
		Fr. 21871.27
Il s'est diminué :		
a) du montant des dépenses effectives . .	Fr. 4044.82	
b) des intérêts courus sur les obligations achetées et des frais d'achat des dites obligations	» 43.05	» 4087.87
Il reste . . .		Fr. 17783.40

somme représentant l'avoir de la société au 31 décembre 1908.

Cet avoir avoir se compose de :

1. 4 obligations 4 % du Crédit foncier neuchâtelois, de 1000 francs chacune, nos 3501, 6054, 6055, 6056 au pair . .	Fr.	4000.—
2. 6 obligations 4 % du Crédit foncier neuchâtelois, de 500 fr. chacune, nos 11,861, 16,106, 16,107, 16,124, 16,347, 17,088, au pair	»	3000.—
3. 7 obligations 3 ¾ % des chemins de fer franco-suisses de 400 fr., remboursables à 550 fr., nos 4631, 11,782, 17,333, 18,470, 18,472, 18,473, 19,175	»	3249.—
4. 1 obligation 4 % Etat de Neuchâtel, 1899, no 1951, de 1000 francs	»	1000.—
5. 1 obligation 3 ½ % Etat de Neuchâtel, 1893, no 5014, de 1000 fr., à 92 ½ %, valeur d'achat	»	925.—
6. 1 obligation 3 ½ % Etat de Neuchâtel, 1894, no 70, de 1000 fr., à 92 %, valeur d'achat	»	920.—
7. 1 obligation 4 % ville de Neuchâtel, 1899, no 1358, de 1000 francs	»	1000.—
A reporter . . .	Fr.	14094.—

	Report . . .	Fr. 14094.—
8.	Dépôts à la Caisse d'épargne, livrets fol. 86,011 et 139,013	» 2683.36
9.	Dépôt à la Banque cantonale neuchâteloise, service d'épargne, livret fol. 24,904.	» 624.—
10.	Dépôt au Crédit foncier neuchâtelois, service d'épargne. livret fol. 44	» 34.03
11.	Solde en caisse au 31 décembre 1908	» 348.01
	Somme égale à l'avoir au 31 décembre 1908 . . .	Fr. 17783.40

Château de Valangin.

Le château de Valangin est débiteur de la société d'une somme de	Fr. 7855.25

dont elle a fait l'avance pour payer des réparations.

M. Ernest Bouvier présente le rapport des vérificateurs de comptes. Ceux-ci ont reconnu les comptes exacts, et ils proposent d'en donner décharge avec remerciements au caissier.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes du dernier exercice.

Fixation de la cotisation pour 1909. — Le comité propose de maintenir la cotisation annuelle à 3 fr. comme précédemment.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Constitution d'un «fonds inaliénable des Jaquet-Droz». — M. Ch[s] Perregaux présente un rapport sur la création de ce fonds. Le rapport est conçu en ces termes :

Monsieur le Président vient d'adresser des paroles aimables à ceux qui se sont intéressés plus particulièrement à l'achat des automates Jaquet-Droz et aux expositions que l'on a faites de ces antiques mécanismes. Qu'il nous soit permis de commettre une indiscrétion et de dire ce que nous devons au D[r] Louis Perrot-de Montmollin et à son frère, Guillaume Perrot. C'est bien grâce à leur élan généreux que nous avons osé tenter l'achat des automates; ce sont eux qui ont permis le déclanchement de cette grosse entreprise. Les conseils aussi discrets que judicieux de M. Louis Perrot et son appui constant nous ont facilité les transactions, puis l'organisation des expositions. D'ici, l'expression de notre reconnaissance s'en va à ces Neuchâtelois de Genève.

La recette faite lors des expositions de 1907 et 1908 fut considérable, mais la Société eut à supporter des frais relativement énormes. Malgré cela, le solde net aujourd'hui disponible est d'environ 7200 fr. Il faut en trouver l'emploi.

Or, nous savons combien les souvenirs intéressants du pays, armes, dentelles, meubles, les belles pendules d'autrefois et les gravures tendent à disparaître. Des collectionneurs, des marchands d'antiquités parcourent les chemins, entrent partout; ils vont, l'œil fureteur, dans les maisons les plus écartées. Trop souvent leur passage est marqué par le départ d'objets anciens et d'usage familier qui quittent leur cadre et leur milieu naturel. Nous pouvons nous en consoler lorsque ces souvenirs d'un temps passé entrent dans nos musées historiques ou chez des collectionneurs neuchâtelois. Hélas, combien de ces objets franchissent la frontière et disparaissent pour toujours!

A nous de faire œuvre de sauvetage. Tous ensemble, nous formons une Société d'histoire, mais aussi d'archéologie. Le Comité a pensé que vous voudrez bien vous en souvenir et consacrer aux musées historiques du canton l'aubaine que nous devons aux petits automates. Voilà pourquoi le Comité vous propose de créer le *Fonds capital inaliénable des Jaquet-Droz.* Et, chaque fois qu'un souvenir de valeur sera retenu au pays, grâce au fonds, le nom des Jaquet-Droz sera cité par les générations qui nous suivront. Ainsi, un monument, durable et digne d'eux, sera élevé à la mémoire de ces artisans neuchâtelois, artistes de génie.

Le titre l'indique, le fonds sera inaliénable; les intérêts seuls pourront être dépensés. 5000 fr. de capital, soit 200 fr. de revenu, certes, ce n'est pas le Pérou. Bien petit est le nouveau venu et il se présente devant vous avec la modestie qui sied à son jeune âge. Plus tard, quand le Comité aura l'escarcelle bien garnie, il pensera peut-être encore avec bienveillance au fonds des Jaquet-Droz, et nous osons croire que des membres de la Société voudront suivre ce bel exemple.

Voyons quels services peut rendre dès maintenant un revenu de 200 fr. Admettons un antique bahut, mis en vente au prix de 600 fr., et qui va prendre le chemin de l'étranger. Un de nos musées historiques voudrait bien l'acquérir, mais il ne peut consacrer que 200 fr. à cet achat. Le dit musée s'adresse au Comité de la Société d'histoire, qui lui accorde en subside le revenu de l'année, 200 fr. Entre en jeu la Confédération, qui s'intéresse aux acquisitions de valeur faites par les musées historiques. Elle verse jusqu'au 50 % des sommes fournies par les intéressés; dans notre cas particulier, sa quote-part est de 200 fr. Ainsi la somme de 600 francs est réunie. Le bahut est sauvé, grâce au fonds des Jaquet-Droz que nous vous recommandons vivement.

Le règlement du fonds, tel que le Comité le propose, a la teneur suivante:

Fonds capital inaliénable des Jaquet-Droz.

Article premier. — Dans sa séance du 29 mai 1909, la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel a créé le *Fonds capital inaliénable des Jaquet-Droz.*

Art. 2. — Ce fonds est destiné à faciliter aux musées historiques du canton l'acquisition d'objets de valeur, intéressants au point de vue de l'histoire et des mœurs du pays.

Art. 3. — Il est constitué :

1° par une somme de 5000 fr., prélevée sur le produit net des expositions des automates Jaquet-Droz, en 1907 et 1908; 2° par des dons.

Art. 4. — Ce capital est la propriété de la Société d'histoire et d'archéologie; il est inaliénable; les intérêts seuls peuvent être dépensés.

Il est géré par le caissier de la société, sous la surveillance et le contrôle du Comité.

Art. 5. — Le Comité de la Société statue sur les demandes de subvention qui lui sont adressées par les musées historiques du canton. Il peut accorder, dans chaque cas spécial, tout ou partie des intérêts du fonds, durant une ou plusieurs années.

Art. 6. — A la fin de chaque année, lorsque le revenu n'aura pas été complètement utilisé, le solde disponible pourra, par décision du Comité, être porté en augmentation du capital inaliénable.

Art. 7. — A chaque assemblée du printemps de la Société, le Comité présente un rapport sur la gestion du fonds et l'emploi des intérêts.

M. le Président remercie M. Perregaux de son intéressant rapport qui, ainsi que le projet de règlement, est adopté à l'unanimité.

Réunion d'été de 1909. — M. Emile Barbezat, président du Conseil communal de Coffrane, déclare que cette commune serait heureuse de recevoir la société d'histoire; il demande que la fête ait lieu de préférence à la fin de juillet ou au commencement d'août.

M. le Président remercie M. Barbezat, et tient à lui dire que la Société d'histoire désire une réception aussi simple que possible.

L'assemblée accepte avec reconnaissance l'invitation de la commune de Coffrane.

M. Léo Chatelain désire savoir quelle suite le Comité a donnée à la proposition qu'il avait faite à la dernière assemblée, au sujet de divers aménagements à effectuer au château de Valangin.

M. le Président répond que les deux vitrines contenant les montres de Marfels, dont ce dernier nous a fait don, seront transportées à Valangin pour y recevoir divers objets. Il n'a pas été pris encore de décision au sujet de l'utilisation des chambres de la tour carrée. Quant à la reconstruction du toit de la petite tourelle, le Comité n'y est pas favorable, estimant que nos fonds peuvent être employés d'une façon plus utile.

M. Châtelain pense que, même en l'absence de gravures représentant cette tour, la reconstruction serait facile et peu coûteuse.

M. Samuel de Perregaux demande si l'Etat, propriétaire du château, ne pourrait pas s'en charger avec le subside de la Confédération.

M. Châtelain croit qu'on ne peut pas compter sur ce subside, la Confédération ne subventionnant que ce qui est conservation des monuments historiques.

La question est renvoyée au Comité pour nouvelle étude.

Subventions pour copies de documents. — M. A. Piaget développe cette proposition. Il existe dans différents dépôts d'archives d'Europe une foule de documents concernant les événements de 1707, et à ce titre très intéressants pour nous. M. Ed. Rott a déjà fait copier à Paris, dans les diverses archives, ainsi que dans celles de Monaco, un grand nombre de ces documents. D'autre part, M. Ch. Robert a étudié toute la collection de ceux qui se trouvent aux archives de Berlin. M. Piaget estime qu'il serait important de faire exécuter des copies intégrales, et comme il s'agit d'une quantité considérable de documents, il propose que le Comité examine si une subvention ne pourrait pas être accordée par la Société d'histoire en vue de ces copies.

M. Ch. Robert appuie la proposition ci-dessus et donne des renseignements intéressants sur l'organisation des archives concernant Neuchâtel qui se trouvent à Berlin. Il cite quelques-uns des documents les plus intéressants : ce sont en particulier la correspondance du roi et du comte de Metternich pendant son séjour en Suisse, dont il existe plus de 300 pièces ; puis 450 rapports de Metternich au roi ; enfin des correspondances d'Emer de Montmollin, de Samuel de Pury, d'Ostervald, etc. M. Robert a été frappé de la masse énorme de documents concernant cette époque, que renferment les archives de Berlin. Si nous en avions des copies à Neuchâtel, ils constitueraient une source précieuse d'informations pour notre histoire.

M. Godet estime que c'est plutôt à la Société d'histoire qu'à l'Etat d'accorder une subvention de ce genre. Le Comité est prêt à étudier cette importante question et à aller de l'avant si besoin est.

L'assemblée adopte la proposition de M. Piaget et autorise le Comité à faire le nécessaire.

Après la séance, qui est levée à 4 heures, l'assemblée se rend à l'ancien temple de Valangin, où M. Léo Châtelain, qui en a dirigé la restauration, fait un intéressant exposé des transformations qu'a subies cet édifice depuis sa fondation, en 1505, par Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy.

Enfin, M. le Dr Edmond de Reynier communique une lettre que l'ancien gouverneur de la Principauté au temps du prince Berthier, M. de Lespérut, adressait en 1814 à M. de Merveilleux, alors qu'il était prisonnier des alliés, et à ce titre en séjour à Anet, où M. le conseiller d'Etat de Rougemont lui avait offert l'hospitalité.

L'un des secrétaires,

A. Du Pasquier.

PETITE CHRONIQUE

⁂ Parmi les objets antiques, trouvés récemment et dont il nous a été fait mention, citons :

Un couteau avec manche en métal ornementé, trouvé dans une sablière au-dessus du Crêt des Nods, entre *Cormondrèche* et Villaret, à 3 ou 4 mètres de profondeur. Cet objet paraît être du moyen âge.

Près de *Cormondrèche* également, dans une vigne, une plaque de ceinturon burgonde, trouvée près « d'un vieux crâne aux parois épaissies et comme pétrifiées ».

⁂ *La Tène.* — Les fouilles commencées le 25 mars 1909 ont été poursuivies jusqu'au 29 avril. Il s'agissait de refouiller l'emplacement des grands creux, nos 11 et 12, déjà fortement remué lors des fouilles de 1885; l'eau qui y a toujours séjourné depuis lors, l'étendue de la portion découverte et la nature du fond, une vase excessivement fluide, ont rendu les travaux très pénibles. Un certain nombre d'objets ont été ramenés au jour et l'on a pu faire des constatations intéressantes concernant le lit de l'ancienne rivière et la façon dont il a été successivement comblé par les sables charriés par les vagues venant de vent. Le niveau du lac étant fortement monté, de fortes sources venant du fond ont obligé de suspendre les travaux.

Quelques sondages ont été faits à l'Est du repère no 2, plan II qui accompagne le rapport de 1907 (*Musée neuchâtelois,* mars-avril 1908), mais n'ont pas donné de résultats.

⁂ *Saint-Aubin.* — Trouvé dans une vigne un grand bronze : M COMMODVS ANT P FELIX AVG BRIT (anicus). Tête laurée à droite. R) LIBERTAS AVG IMP III ... S V. Liberté debout à gauche tient de la droite étendue un bonnet, dans la gauche un sceptre, S C. Belle patine.

⁂ *Neuchâtel.* — De bienveillants renseignements qui nous ont été fournis nous ont mis en présence d'un objet très intéressant. Il s'agit d'un casque avec son cimier en pierre peinte. Le tout mesure $0^{m},51$ de haut, $0^{m},22$ sur $0^{m},14$ à la base et figure un casque bleu surmonté d'une couronne d'où sort un buste de femme en robe rouge, légèrement décolletée avec un ornement noir sur le devant de la robe, les cheveux sont dorés, bouclés et entourés d'un ruban rouge. La peinture est très bien conservée; le style fait immédiatement songer aux dames du monument des comtes à la Collégiale de Neuchâtel.

L'objet en question a du reste été trouvé lors de la construction de la maison Pétremand, à la rue des Moulins nº 15, en 1845 environ, plus qu'à moitié enterré dans une cave de l'immeuble ancien.

La base est évidée d'un demi-centimètre environ et devait se placer sur une amorce en relief dont nous avons en vain cherché les traces dans ou sur le monument des comtes.

Le cimier est celui de la branche de Nidau de la maison de Neuchâtel.

M. Ch. Pétremand a généreusement fait don de cette pièce au Musée de notre ville.

W. W.



PROMENADES NEUCHATELOISES EN FRANCE

(AVEC PLANCHES)

VUILLECIN

L'annaliste neuchâtelois Boyve assure que Vuillecin est la seule des seigneuries franc-comtoises de la maison de Neuchâtel dont Louis d'Orléans, mari de Jeanne de Hochberg, n'ait pas été dépossédé en 1507 ou plutôt en 1517 par Maximilien d'Autriche et par Charles-Quint.

D'autre part, le savant archiviste du département du Doubs, M. Jules Gauthier, affirme que jamais ni les Hochberg ni les Orléans-Longueville n'ont été seigneurs de Vuillecin, et que, du XVme au milieu du XVIme siècle, on compte par centaines, dans les archives de la maison de Châlon, les pièces où le prince d'Orange est qualifié seigneur de Vuillecin, Dommartin et Houtaud.

Avant d'aborder ce petit problème d'histoire féodale, disons que ces trois villages sont situés près de Pontarlier, entre les routes qui conduisent de cette ville à Salins et à Besançon, au bord septentrional de la grande plaine que l'on aperçoit du chemin de fer lorsqu'on quitte Pontarlier en venant de Suisse. Ajoutons que, d'après Boyve, la seigneurie neuchâteloise de Vuillecin comprenait aussi des terres à Doubs et à Arçon, localités situées au Nord-Est de Pontarlier et formant aujourd'hui les deux premières stations de la ligne de Pontarlier à Morteau par Montbenoit et la vallée du Saugey.

Etudions maintenant les faits, pour autant qu'on peut les reconstituer d'après les documents conservés aux Archives de Neuchâtel.

En 1399, Vauthier de Rochefort, bâtard du comte Louis de Neuchâtel, avait baillé et accensé à un nommé Maugain et à Jacques Brunet d'Arçon un terrain pour le posséder en maix et héritage moyennant une cense perpétuelle et annuelle de deux francs à payer au château du Vautravers au terme de Saint-Martin d'hiver, plus une charge de sel; en outre une somme de trente francs devait être payée pour l'entrage du dit maix, c'est-à-dire chaque fois qu'il y aurait changement de propriétaire par succession. Le franc d'alors valait environ vingt francs de

notre monnaie. Ce petit domaine comprenait une maison, chésal et courtil-clos à Arçon, un morcel de pré au dit lieu, en Rortier un morcel de terre arable contenant une journée et demie[1], au champ Pêtre cinq journaux, au Pignet une demi-journée, au même lieu un pré contenant quatre seyteurs, en Corchièvre trois seyteurs de pré, au Moret-Derrière un seyteur et demi, au pré Ladame un seyteur et demi, au même lieu un demi-journal, enfin dessous le champ Pêtre un journal de terre arable. De plus, Vauthier de Rochefort, qui était aussi seigneur des Verrières, avait accensé à Maugain et à Brunet le droit de prendre dans la forêt des Joux-Verrières le bois nécessaire pour les besoins de leur maison sans qu'ils pussent en vendre à des tiers. Ils devaient la chevauchée, c'est-à-dire le service militaire, « chaque fois qu'ils en seraient requis par Monseigneur ou par son commandement certain, selon les bons us et coutumes du Comté de Neuchâtel concernant les autres francs-abergés du Vautravers ». Ils reconnaissaient enfin devoir les quatre aides et subsides qu'on doit à son seigneur lorsqu'il marie sa fille, lorsqu'il voyage outre mer, etc.

Un autre acte signé au Landeron le 7 juin 1452 par Jean, comte de Fribourg et de Neuchâtel, constate qu'il lui est échu un maix et héritage aux territoires de Vuillecin, de Donmartin près de Pontarlier, d'Arçon et de Doubs, par la mort de Jean Pête de Vuillecin et de ses enfants, taillables du dit comte. Il concède ce maix à Jean Pichet et à Pierre son frère, de Dommartin, pour eux et leurs hoirs procréés en loyal mariage, à condition que, si leurs descendants venaient à manquer, le comte ou ses successeurs reprendraient ce domaine comme étant de morte-main, réservé encore qu'ils ne pourront ni vendre ni engager aucune pièce de la dite possession sans la permission du comte ou de ses successeurs. Le domaine consistait en un chésal, un courtil, des prés et vingt-neuf journaux et demi de terre. Les possesseurs devaient payer 22 sols 6 deniers esthevenans équivalant à 18 gros tournois de cens annuel et cela au château du Vautravers. Ils avaient payé comme entrage 36 florins d'or de Rhin et ils s'engageaient à bâtir, dans un délai de six ans, une bonne et suffisante maison sur le dit chésal.

Le même comte Jean de Fribourg et de Neuchâtel, à la même date, constate que par la mort de Hugues Burdin, il lui est échu à Vuillecin un autre maix et héritage; il le concède à Cuene soit Cuenod

[1] La *journée* ou le *journal* mesurait 35 ares 51 centiares, soit 360 perches carrées de 90 pieds 3 pouces carrés, soit une surface de 32,400 pieds de Comté et 33,655 pieds de roi. — Le *seyteur* ou plutôt *soyture* a environ la même contenance que la *journée*.

Lamye aux conditions contenues dans l'acte précédent; ce domaine était appelé le petit maix de Vuillecin, et contenait un jardin, onze journées de terre et vingt seytorées et demie de pré; un cens de seize sols et demi esthevenans devait être payé au château du Vautravers en sus d'un entrage de 10 florins d'or de Rhin.

En 1531, soit que les descendants des anciens détenteurs fussent morts, soit pour d'autres motifs, le marquis de Rothelin, troisième fils de Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel et duchesse de Longueville, concède au nom de sa mère, moyennant un cens, les terres de Vuillecin à Girard Nicolier et à Périn Adellon pour eux et leurs descendants avec retour à la seigneurie du Vautravers s'ils n'avaient pas de postérité; noble Girard Nicolier prenait l'engagement de réunir les parties dispersées du domaine et de poursuivre les détenteurs qui s'en étaient indûment emparés.

Le 5 avril 1548, le Conseil d'Etat de Neuchâtel donne l'ordre au châtelain du Val-de-Travers de faire venir Girard Nicolier et les autres possesseurs du maix de Vuillecin pour les contraindre à réunir les portions de ce maix selon l'obligation à eux imposée en 1531. Le Conseil d'Etat considère à la fois noble Girard Nicolier et consorts comme possesseurs d'un fief et comme hommes mainmortables de la seigneurie du Vautravers.

Le Conseil estime que Nicolier est tenu de répondre devant la justice neuchâteloise; cependant il envisage l'éventualité d'un refus et l'obligation où l'on pourrait être d'aller plaider à Pontarlier devant le bailli du roi d'Espagne, soit bailli d'Aval. Il fallut en venir à un procès, au cours duquel la compétence du juge de Pontarlier ne put être contestée. En juillet 1550, un arrangement intervint avec Girard Nicolier, écuyer, et divers tenanciers qui se prétendaient fermiers; ces derniers furent autorisés à demeurer en possession pendant une année et une somme de 6 francs de Bourgogne, soit 120 francs de monnaie actuelle, leur fut allouée pour vider les lieux, ce qui assura à François III d'Orléans, duc de Longueville et comte de Neuchâtel, la propriété pleine et entière du maix de Vuillecin. L'acte fut reçu par un notaire de Pontarlier. En même temps, le bailli d'Aval donnait une lettre de sauvegarde au duc de Longueville pour lui assurer la possession paisible du bien et fief qu'il venait d'acquérir de Girard Nicolier et cela pendant la durée de la guerre alors engagée entre la France et l'Espagne.

En 1555, les détenteurs du maix Budin ou Ludin, à Arçon, reconnaissent vis-à-vis du duc de Longueville « vouloir et devoir être hommes

francs-abergés de la comtesse souveraine de Neuchâtel et de ses illustres enfants et successeurs ». En 1567, l'ambassadeur de Léonor d'Orléans à Neuchâtel, d'Alonville, concède le fief acquis à Vuillecin et à Arçon du possesseur du dit fief, à Olivier de Diesse à titre de substitution mâle et constate dans l'acte que ce fief dépend du château du Vautravers. En 1592, le gouverneur Vallier et l'ambassadeur Mango concèdent ce même fief, à l'extinction de la famille de Diesse, à Jean Parraulx, bourgeois de Pontarlier. Enfin, le 29 octobre 1595, Etienne Maugain, Claude Corlet de Lièvremont au Vaulx du Sauget, et consorts, confirment par devant l'ambassadeur de France en Suisse, Sillery, représentant Catherine de Gonzague, duchesse de Longueville, mère tutrice de son fils Henri II, la déclaration de 1555, par laquelle ils se reconnaissent francs-habergés de la comtesse souveraine de Neuchâtel.

C'est la dernière trace que l'on possède à Neuchâtel de ces domaines à Vuillecin, Arçon et lieux circonvoisins. On voit que le Conseil d'Etat de Neuchâtel et même le bailli d'Aval ont hésité sur la nature de ces biens. Il ne semble pas douteux qu'à l'origine il y a eu là un simple accensement fait à des mainmortables ou à des francs habergeants, c'est-à-dire à des hommes que Vautier de Rochefort ou Jean de Fribourg cherchaient à attirer dans la haute montagne pour la peupler, la défricher et la mettre en valeur; c'était la politique déjà suivie dans les montagnes neuchâteloises et à laquelle on doit le peuplement du Locle, de La Sagne ou des Verrières. Avant Vautier de Rochefort, son père, le comte Louis, avait attiré de nombreux défricheurs à Vennes, à Vercel et dans les domaines que lui avait apportés dans le Jura comtois sa première femme, Jeanne de Montfaucon. Un point reste obscur, c'est celui de savoir comment et à quel titre Vautier de Rochefort ou son père le comte Louis avaient acquis des terres à Vuillecin, à Doubs et à Arçon.

Plus tard, lorsque les concessionnaires, les francs habergeants, vinrent à décéder sans postérité et lorsque leurs fermes firent retour aux comtes de Neuchâtel comme biens de main-morte, une certaine confusion se produisit; on avait peine à croire que la propriété d'un aussi grand seigneur que le comte de Neuchâtel, duc de Longueville, fut une propriété comme une autre, surtout étant donné le fait que les tenanciers devaient au Val-de-Travers le service militaire, étaient assimilés aux francs habergeants neuchâtelois et qu'un d'entre eux était un écuyer, c'est-à-dire un noble ou un anobli.

Il y a là un singulier mélange de droit féodal et de droit privé qui

a pris fin lentement, à mesure que la frontière politique se traçait d'une manière définitive entre la Suisse et la Franche-Comté. La notion de droit privé l'a emporté définitivement trente ans après que Jeanne de Hochberg eût cédé tous ses autres domaines comtois à Charles-Quint et eût obtenu, en échange, des terres dans la Bourgogne française; en 1550, les Longueville avaient tout intérêt à ce que cette notion de droit privé prévalût, car elle leur a permis d'obtenir des lettres de sauvegarde du bailli espagnol de Pontarlier pour leurs biens de Vuillecin, malgré l'état de guerre entre la France et l'Espagne.

SOURCES

Grandes archives de Neuchâtel, S 9/28,10; S 9/28,11; D 5/39; G 4/30; H 4/1; H 4/3; H 4/4; H 4/6; N 16/40; H 12/6; L 4/28[b].

Archives du Doubs, Série B 356, 641, fol. 73.

Boyve. *Annales de Neuchâtel,* II, p. 16, 228; III, 332.

Bourgon. *Recherches historiques sur l'arrondissement de Pontarlier,* Pontarlier 1841, I, p. 290.

F. de Chambrier. *Histoire de Neuchâtel,* p. 65, 80, 115.

Renseignements manuscrits transmis par M. Jules Gauthier, ancien archiviste du Doubs, et par M. Louis Colomb, ancien archiviste de l'Etat de Neuchâtel.

FAUCOGNEY

Le comte Louis de Neuchâtel ayant épousé, en 1325, Jeanne de Montfaucon, qui appartenait à une des plus grandes familles de la Franche-Comté, s'est trouvé mêlé aux querelles des hauts barons de cette province de l'ancien Empire. Une des principales de ces querelles, dite «Guerre de Faucogney», mériterait une étude détaillée.

Le fils du comte Louis, Jean le Bel, avait hérité des terres de sa mère en Franche-Comté et portait à cause de cela le nom de sire de Châteauneuf ou de Vuillafens, dans la vallée de la Loue au nord de Pontarlier. C'était un grand coureur d'aventures. On espérait qu'il «ferait une fin» et rentrerait dans une vie normale en épousant, en septembre 1363, l'héritière de l'illustre maison de Faucogney, Jeanne, qui lui apportait deux cents villages.

Les Faucogney, vicomtes héréditaires de Vesoul, s'étaient taillé un sorte de petite principauté sur les confins de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Lorraine. L'un d'eux avait épousé la sœur de Joinville, le chroniqueur de Saint-Louis; un autre avait été le mari d'Isabelle de France, Dauphine de Viennois; une branche des Faucogney s'est illustrée sous le nom de Villersexel et possédait le comté de La Roche, c'est-à-dire la région de Maîche au sud de Montbéliard.

Le brillant mariage de Jean le Bel ne répondit pas à l'attente générale; il ne sut pas résister à son goût d'aventures.

La Franche-Comté venait de passer à Philippe le Hardi, fils du roi de France, dont on pouvait redouter qu'il méditât l'annexion de cette province impériale à la France. Les barons comtois esquissèrent une levée de boucliers, mais se décidèrent assez rapidement à se soumettre. Quant à Jean le Bel et à ses deux oncles Montfaucon, plutôt que de traiter avec le nouveau duc, ils résolurent orgueilleusement d'entreprendre à eux seuls la guerre contre le suzerain.

Jean fut capturé par les frères La Trémoille, vendu par eux au duc Philippe pour 8000 écus et enfermé dans le château de Semur. Pendant

sa captivité qui dura six années, sa jeune femme, dont les domaines étaient ravagés, et son père, le comte Louis de Neuchâtel, dont les ressources étaient épuisées, accumulèrent leurs efforts pour arriver à recueillir le montant de l'énorme rançon exigée.

Enfin, en 1369, le vieux comte Louis avait en mains les 8000 écus de la rançon lorsqu'il apprit la mort de ce fils unique, dernier représentant masculin de la race des comtes de Neuchâtel.

Jeanne de Faucogney, pour sauver les débris de sa fortune, avait été obligée de subir un protecteur et peu de temps après la mort de son mari se voyait contrainte d'épouser Henri de Longwy, sire de Raon. Minée par ses longues souffrances, elle mourait au bout de dix-huit mois, au printemps de 1373, après avoir donné le jour à un fils. Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, achetait l'année suivante les anciens domaines de la maison de Faucogney.

Jean le Bel ayant précédé son père dans la tombe, il n'y a pas eu alors de communauté proprement dite de seigneurs entre Neuchâtel et Faucogney. On possède cependant aux archives de Neuchâtel et à celles de Besançon un certain nombre de pièces concernant Faucogney, notamment des règlements de comptes entre la jeune veuve représentée par son second mari d'une part, le comte Louis de Neuchâtel et sa fille Isabelle de l'autre. Par ces comptes, datés des 27 et 28 octobre et du 6 novembre 1370, les héritiers neuchâtelois de Jean le Bel reçoivent quittance et décharge pour tout ce qu'il avait pu faire lorsqu'il détenait « le gouvernement des fourteresses de Faucognez et dépendances » ; inversement, les héritiers neuchâtelois tiennent Jeanne et son nouveau mari, le sire de Longwy, quittes de tous les dommages subis et réclamés par Louis de Neuchâtel à l'occasion de sa participation à la guerre de la maison de Faucogney contre le duc de Bourgogne ; certains détails sont renvoyés à un arbitrage.

Aux archives de Besançon, on a conservé un acte d'accensement de divers domaines aux environs de Faucogney, acte passé en 1368 par Foulque de Vercel, lieutenant à Faucogney pour Jean de Neuchâtel, seigneur de Vuillafens le Neuf et de Faucogney; Jean était pour lors prisonnier à Semur.

Quant au château de Faucogney, il était situé dans une vallée assez étroite, servant de passage entre la Bourgogne et les Vosges, soit entre Lure au midi et Plombières au nord. Cette vallée est arrosée par le Breuchin, affluent de la Saône. Construit sur un très petit promontoire

rocheux se détachant du versant sud de la vallée, le fort était de trois côtés à peu près inaccessible, mais son exiguité, l'impossibilité d'y faire monter des chevaux ou du gros bétail et enfin le fait qu'après l'invention de l'artillerie, il était sous le feu du coteau voisin, devaient lui enlever toute importance militaire sérieuse, dès la fin de l'époque féodale.

Autant qu'on peut s'en rendre compte aujourd'hui à l'aide des documents retrouvés par M. Finot, ancien archiviste de la Haute-Saône, et notamment d'un inventaire présenté en 1510 à Marguerite d'Autriche, petite-fille de Charles le Téméraire, le château se composait à l'ouest d'un important donjon carré relié par une grande salle et des cuisines à une tour ronde construite par le duc Philippe le Hardi. Cette tour, sur le front sud, était destinée à défendre la porte située en face de la montagne. De l'autre côté de la porte, face à l'est, se trouvait une chapelle. Toutes les défenses étaient donc accumulées sur le front sud, du côté de la montagne; sur les autres faces un simple mur suffisait à couronner les rochers abrupts.

Lors de l'invasion de la Franche-Comté par les Français sous Louis XI, après la mort du Téméraire, Faucogney était défendu par Louis de Vaudrey, celui qui, peu de mois auparavant, avait héroïquement chassé les Français de Vesoul. Pourquoi, à Faucogney, se borna-t-il à capituler? On l'ignore; mais il est certain que Louis XI le récompensa à sa manière, c'est-à-dire qu'en violation de la parole donnée en son nom, il le fit décapiter à Luxeuil, pour intimider les Comtois. Cette conquête du roi de France eut pour conséquence singulière de placer Faucogney et Neuchâtel pour la seconde fois sous une communauté de seigneurs. S'il faut s'en rapporter à l'inventaire dressé en 1524 par l'avocat dijonais Pierre Sayve, Louis XI aurait alors donné la seigneurie de Faucogney à son neveu par alliance, Philippe de Hochberg Neuchâtel « au lieu de la Côte Sainct Andrez ».

Cela n'a dû être qu'un don éphémère, durant la courte occupation française de la Franche-Comté en 1479. L'original des lettres de Louis XI a malheureusement disparu et M. J. Finot, dans son histoire de Faucogney, ne fait même pas mention de cet incident. La Côte Saint-André est une petite ville du département de l'Isère.

Lorsque, deux cents ans plus tard, les troupes de Louis XIV apparurent en 1674 devant la vieille forteresse qui seule tenait encore, après que tout le reste de la Comté s'était soumis, elles se heurtèrent à la

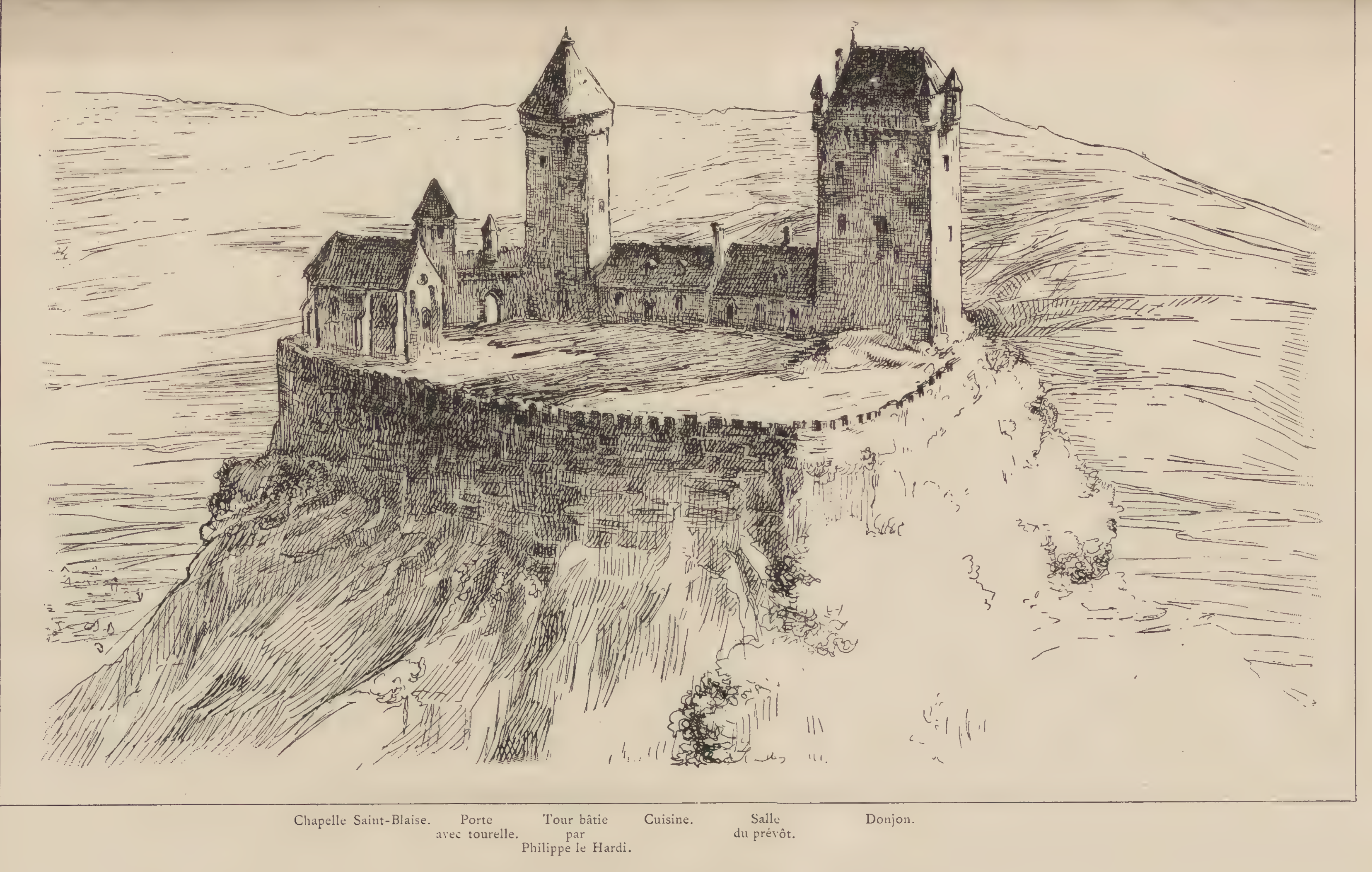
résistance inattendue de la garnison commandée par le maire de la ville, Jean-Baptiste Henrion. Une sommation du marquis de Resnel, chef des assiégeants français, d'avoir à rendre la place, étant demeurée infructueuse et Henrion ayant répondu qu'il se défendrait au contraire jusqu'à la dernière extrémité, la lutte s'engagea avec des péripéties diverses, dont on possède deux relations, l'une au point de vue comtois ou espagnol, l'autre au point de vue français. Le 4 juillet, les Français réussirent à pénétrer dans la ville à la suite d'un assaut et ce fut « un cauchemar de massacres », dit M. Bouchot, dans son admirable livre sur la Franche-Comté : « Les Français furent accueillis, de chaque fenêtre, de chaque « porte, par une mitraille qui jetait bas des escouades entières. Les labou- « reurs dont les blés avaient été détruits et les fermes incendiées prenaient « leur vengeance. Les atrocités commencèrent. Les assiégeants, plus « nombreux, prirent une à une les pauvres cases vermoulues, y enfu- « mèrent les défenseurs comme des renards, en tirèrent les femmes et « les filles qu'ils violèrent sous les balles. Quand le dernier paysan fût « pris, on pendit par grappes les valides, on acheva les blessés et l'on « pourchassa les fuyards. Ce fut la fin de tout ; plus de remparts, plus « de maisons, plus d'habitants, rien que des montagnes étonnées de cet « amas de cailloux fumants qu'elles entouraient de leur verdure de « juillet. »

Cependant le château tenait bon ; le capitaine-maire Henrion, malgré une batterie française installée sur la colline et qui avait abattu un des angles du donjon, menaçait de faire sauter ce qui était encore debout.

Le marquis de Resnel se décida alors à accorder à son adversaire la plus honorable capitulation ; Henrion put quitter le château, accompagné de toute la garnison et de tous les réfugiés civils, avec armes et bagages, l'épée à la main, ceints de l'écharpe rouge d'Espagne, tambours battant et mèche allumée.

Les pierres de la vieille forteresse furent employées à la reconstruction de la ville détruite.

Un calvaire marque seul aujourd'hui l'emplacement d'une des plus antiques résidences féodales de la Franche-Comté, au milieu de débris calcinés entourant l'ouverture d'un puits à moitié comblé.



Chapelle Saint-Blaise. Porte avec tourelle. Tour bâtie par Philippe le Hardi. Cuisine. Salle du prévôt. Donjon.

FAUCOGNEY. — VUE PRISE DU CÔTÉ DU NORD.

Dessin de M. François Wavre, d'après une tentative de reconstitution de M. J. Finot.

SOURCES

Archives de la Côte-d'Or. Série E, 69 quater. Inventaire des biens de Jeanne de Hochberg par Pierre Sayve, p. 216 de ma copie. Don de la seigneurie de Faucogney par le roi de France à Philippe de Hochberg « au lieu de la Côte Saint Andrez » (mention).

Archives du Doubs. B 350. Année 1368, année 1371.

Grandes archives de Neuchâtel. C 7/16, P 4, J 3/22.

L. Suchaux. *La Haute Saône. Dictionnaire historique,* Vesoul 1866, I, 237.

Jules Finot. *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul*. Paris, Champion 1886, pages 24, 40, 155, 159, 164 et ss. M. Finot ne fait aucune allusion au premier mariage de Jeanne de Faucogney avec Jean de Neuchâtel, bien que M. Finot ait publié sur les aventures de ce dernier deux intéressantes études.

Henri Bouchot, conservateur du cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale française. *La Franche-Comté artistique et archéologique*. Paris 1890, p. 415.



GROSBOIS EN 1909 — VUE PRISE DE L'ENTRÉE.

Photog. de Moreau frères pour *Fermes et châteaux.*

GROSBOIS

Quittons — une fois n'est pas coutume — les vieux comtes de Neuchâtel, les Arberg-Valangin, les Hochberg ou les Longueville, et rappelons-nous que les Neuchâtelois, oublieux en 1798 de leurs anciennes alliances avec Berne, Fribourg et Soleure, étaient demeurés neutres lors de l'invasion de la Suisse par les Français. Cet oubli de tout un long et glorieux passé helvétique et de tant de traditions séculaires ne devait pas tarder à recevoir sa juste punition. Neuchâtel était devenu de son plein gré une petite principauté isolée, bonne à servir d'appoint dans la balance des combinaisons diplomatiques. Au bout de huit ans, le roi de Prusse cédait au lendemain d'Iéna sa principauté de Neuchâtel à Napoléon qui en faisait cadeau à son chef d'état-major, le maréchal Alexandre Berthier, en lui imposant deux conditions : la première, qui pouvait être indifférente aux Neuchâtelois, était de renoncer à une actrice italienne du nom de Visconti pour faire un mariage princier, et la seconde, de lui prêter, *en sa qualité de prince de Neuchâtel,* serment de le servir en bon et loyal sujet, ce qui était en réalité la fin de l'indépendance neuchâteloise et une annexion déguisée à la France.

C'est à Grosbois que Berthier et surtout ses descendants ont eu leur principale résidence, aussi n'était-ce pas sans un peu d'émotion que je m'y suis rendu dans l'espoir d'y trouver des souvenirs neuchâtelois de ce prince dont le règne éphémère de huit ans était encore si



GROSBOIS AU XVIIIme SIÈCLE

La gravure devrait être retournée. — Les bâtiments de ferme sont, en réalité, à la gauche du spectateur.

présent à la mémoire de nos grands-pères. En prenant place à la gare de Vincennes dans le train minuscule qui conduit à Boissy-Saint-Léger, je ne pouvais m'empêcher de penser à l'uniforme de *Canari* que j'avais revêtu dans mon enfance lors des déguisements des vendanges et aussi au respect avec lequel mes cousins et moi contemplions l'habit blanc à revers bleus et le casque recouvert d'une peau de panthère de la garde d'honneur organisée pour le jour où le maréchal devait faire son entrée à Neuchâtel. On sait que Napoléon ne laissa jamais à son chef d'état-major le loisir d'aller visiter sa principauté.

Le chemin de fer fait tant de détours, s'arrête à tant de stations, qu'on n'arrive pas plus vite de nos jours à Grosbois qu'à l'époque impériale. Il faut une heure en voiture ou en chemin de fer pour gagner, de la place de la Bastille, l'entrée du parc. Ce parc, entouré de murs, est le plus vaste de tous les environs de Paris et peut-être de France. A partir de la grille, on suit au grand trot pendant une demi-heure des allées à perte de vue, au milieu d'arbres séculaires sous lesquels s'ébattent les faisans. Pendant dix minutes on longe des bâtiments de ferme et notamment des écuries capables d'abriter, sans la moindre hyperbole, un régiment entier de cavalerie. Puis, sur la gauche, par une courbe savante, on gagne la grille d'honneur, véritable monument de serrurerie, et l'on se trouve au milieu de l'immense cour enserrée de trois côtés par le château construit en fer à cheval et en style très pur de l'époque de Mansard avec quelques restes d'une époque antérieure.

Cette imposante demeure, de laquelle partent dans toutes les directions des allées taillées en ligne droite dans la forêt, a été habitée par toute une série de personnages illustres. Aux portes de Paris, elle cumulait les avantages de la capitale et ceux des riches campagnes de la Brie; elle était à la fois une terre de rapport et une résidence permettant de suivre à chaque instant les événements de la politique ou la marche des affaires.

Le constructeur primitif de Grosbois fut Nicolas de Harlay, qui possédait à Paris, dans la rue actuelle des Archives, près du Temple, un hôtel limitrophe de celui de Jacqueline de Rohan, mère de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et prince de Neuchâtel; c'est Harlay qui, après avoir été conseiller au Parlement et colonel-général des Suisses, a acheté le fameux diamant de la couronne de France, ramassé sur le champ de bataille de Grandson et connu sous le nom de Sancy. Il vendit en 1616 sa terre de Grosbois et le petit château qui s'y trouvait alors au duc d'Angoulême, fils naturel du roi Charles IX.

Le fils du duc d'Angoulême laissa Grosbois à sa fille unique, Marie de Valois, mariée au duc de Joyeuse; cette princesse est morte folle après avoir perdu fort jeune son époux, et leur petite-fille voulut à tout prix épouser un gentilhomme beaucoup plus jeune qu'elle, Louis d'Aumont; elle y parvint avec l'appui de Mme de Maintenon, mais les dépenses exagérées du jeune ménage amenèrent une ruine rapide. Saint-Simon rapporte qu'ayant loué une maison à Paris, d'Aumont « la dora du haut en bas, boisant les écuries comme un beau cabinet » et menant si grand train qu'au bout de peu d'années la vente de Grosbois s'imposa.

L'acquéreur fut le président de Harlay, descendant du premier propriétaire. C'est ce président de Harlay qui rendit à Louis XIV le service de faire régulariser par le Parlement la situation des enfants de Mme de Montespan et qui est devenu célèbre par ses mots à l'emporte-pièce : « Si Messieurs qui causent, disait-il dans une séance du Parlement, faisaient comme Messieurs qui dorment, Messieurs qui écoutent pourraient entendre! » Une dame de la cour, en parlant de lui, l'avait appelé « vieux singe »; elle eut un procès et le gagna; lorsqu'elle vint remercier le premier président : « Vous voyez, Madame, que les vieux singes aiment à obliger les guenons! » M. de Lavigerie, dans son histoire du château de Grosbois, rapporte trois pages durant des mots analogues.

Le président de Harlay a fait construire le château actuel de Grosbois et c'est à l'illustre architecte Mansard qu'il s'adressa. Mansard ayant réclamé des honoraires énormes et cela dans des termes impérieux, le vieux président ordonna froidement de payer sans discussion ultérieure, mais peu de mois après, Mansard étant venu solliciter un poste de président à mortier pour son fils, M. de Harlay, faisant la chattemite, lui répondit : « Il vaut mieux, Monsieur, ne pas mêler votre mortier avec le nôtre! »

La petite-fille du président de Harlay, mariée au second maréchal de Luxembourg, vendit en 1718 Grosbois au célèbre banquier Bernard, dont le fils le revendit à M. de Chauvelin, ministre des affaires étrangères de Louis XV sous le cardinal Fleury; Grosbois fut érigé en marquisat en faveur de ce ministre dont les filles le vendirent à leur tour à un contrôleur général des finances. A la Révolution, il appartenait au comte de Provence qui y tenait sa cour sous la tutelle de Mme de Balbi et qui devint plus tard roi de France sous le nom de Louis XVIII.

Après la Terreur, Barras, l'un des directeurs, se rendit adjudicataire

du château de Grosbois pour quelques poignées d'assignats. Il y tenait sa cour, entouré de femmes, de solliciteurs civils ou militaires, de trafiqueurs et d'aventuriers; Barras prenait plaisir à tout ce luxe dont il avait besoin ; c'étaient les dettes qui l'avaient lancé dans la révolution, alors que, par sa naissance, il appartenait à une des plus grandes familles du Midi; on disait à Digne : « Noble comme les Barras, aussi anciens que les rochers de Provence. » Rendu à la vie privée après le 18 brumaire, honoré d'une garde de cent grenadiers à cheval par Bonaparte qui lui offrit en vain de hautes fonctions civiles ou militaires, Barras se retira à Bruxelles et vendit Grosbois à Moreau.

Le vainqueur de Hohenlinden n'aimait pas le premier consul, désapprouvait la Légion d'honneur et toute l'organisation semi-monarchique du nouveau régime, refusa même, dit-on, d'épouser Pauline Bonaparte et se vit bientôt entouré à Grosbois d'un certain nombre de mécontents. Impliqué en 1804 dans la conspiration de Pichegru, aucun témoin ne put apporter de charges graves contre lui; bien qu'il fût accusé d'attentat à la vie du premier consul et à la sûreté de l'Etat, le conseil de guerre, qui n'osait pas l'acquitter, se borna à lui infliger deux années d'emprisonnement et à mettre à sa charge les frais du procès solidairement avec les autres condamnés. Le premier consul comprit qu'il était dangereux de faire de Moreau un martyr et accepta volontiers de le laisser partir pour l'Amérique; il se contenta de le ruiner en l'obligeant à vendre Grosbois pour payer les frais du procès. Ce fut Fouché, ministre de la police, qui fit l'acquisition de l'ancien domaine de tant de personnages illustres aux titres les plus divers, pour le vendre au bout de peu de temps, avec gros bénéfice, à Berthier.

Le maréchal n'a guère habité la terre de Grosbois. Il ne pouvait être question pour lui de loisirs tant que Napoléon fut sur le trône. Il a cependant reçu deux fois l'empereur à Grosbois, en 1809 et 1811, et les comptes de ces fêtes somptueuses ont été conservés. C'est au cours d'une chasse à Grosbois qu'un coup de fusil malencontreux fit perdre un œil à Masséna; on n'a jamais su si le tireur était Berthier ou Napoléon.

Rallié à Louis XVIII, auquel il était venu porter les hommages des anciens maréchaux, il suivit le roi à Gand pendant les Cent jours et mourut peu de jours avant Waterloo, à Bamberg en Bavière et dans des circonstances mystérieuses.

Son frère, lieutenant-général, s'est noyé accidentellement dans les fossés de Grosbois en 1819. Son fils, marié à Mlle Clary, parente rappro-

chée de la femme de Bernadotte, roi de Suède, et de la femme de Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, a transmis Grosbois au prince de Wagram actuel. Dans les partages de famille opérés en 1888, Grosbois a été évalué quatre millions de francs.

Existe-t-il à Grosbois des souvenirs intéressants pour les Neuchâtelois? Telle était la question essentielle à résoudre en visitant cette demeure historique. D'après la tradition, les Prussiens, qui avaient logé en 1870 dans les écuries du château tout un régiment de cavalerie, avaient emporté à Berlin jusqu'aux cartes du chef d'état-major de Napoléon Ier.

La dernière princesse de Wagram, née Rothschild, qui tenait à être fixée à l'égard des archives de Grosbois, a tout fouillé pour retrouver des documents concernant l'histoire du maréchal; elle a fini par découvrir dans les combles des communs du château un certain nombre de ballots de vieux papiers et a chargé M. Albert Dufourcq, agrégé de l'université, d'en opérer le classement. Ce travail, exécuté en 1895 et 1896, a donné des résultats inespérés. Il est résumé dans huit énormes volumes, constituant le *Répertoire* des archives de Grosbois. Les archives elles-mêmes ont été installées à l'abri du feu dans une petite chambre à laquelle on pénètre par un escalier en colimaçon et sont renfermées dans de ravissantes layettes en bois de rose à la serrure entourée de branches de laurier en bronze ciselé.

Le premier volume du Répertoire est intitulé *Fonds colonel;* il est relatif au père du maréchal; ce père était un ingénieur et géographe distingué, un des fondateurs du dépôt des cartes au ministère de la guerre; il avait été anobli sous l'ancien régime et la princesse de Wagram assure qu'on trouve un véritable intérêt à étudier la vie de cet homme remarquable.

Les trois volumes suivants du Répertoire portent le titre *Fonds Neuchâtel.*

Dans le premier volume on trouve les classifications suivantes: *Description de la Principauté, Acquisition et cession de la Principauté, Situation politique internationale de la Principauté* et *Affaires militaires.* En parcourant les sous-titres et en voyant que chaque année le gouverneur Lespérut adressait de Neuchâtel à Berthier un rapport sur la situation politique intérieure de notre pays, nous espérions trouver là une mine merveilleuse de renseignements. Il faut le dire franchement, l'attente a été déçue au cours de cette première et sommaire inspection.



GROSBOIS — La Galerie des Batailles.

Photog. de *Fermes et châteaux*, par Moreau rères.

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

Les vues élevées font défaut. L'auteur des rapports se meut dans de petits détails, mais, si l'on y réfléchit, cela a peut-être été un bien pour Neuchâtel. Lespérut, après avoir paru vouloir procéder à une réorganisation générale des institutions de la principauté, a peu à peu compris que si le peuple neuchâtelois ne possédait pas la liberté formulée en phrases sonores et bien alignées, si les institutions neuchâteloises étaient le produit touffu d'un passé séculaire, elles contenaient en elles-mêmes de précieuses garanties en assurant à la fois l'équilibre des pouvoirs publics, le maintien de l'ordre et des libertés fondamentales et aussi une bonne administration de la justice.

On sent que Lespérut, convaincu par les arguments du procureur général Rougemont, cherche au début à gagner du temps, à ne rien bouleverser, puis, lorsqu'il y a réussi, se contente de se laisser vivre; son prince, occupé de mille autres soucis, ne demande pas mieux que de n'avoir pas à intervenir dans les affaires intérieures de Neuchâtel; chaque année la correspondance de Lespérut devient davantage une pure correspondance administrative. Par moments, il semble même se naturaliser Neuchâtelois, car on le voit demander en 1811 d'inclure Neuchâtel dans le traité que la Suisse négocie avec la France; Berthier, flatté peut-être de se poser en souverain, même vis-à-vis de son souverain Napoléon Ier, écrit de sa main en marge du rapport du gouverneur le mot « approuvé ».

La même déception se reproduit lorsqu'on pénètre dans le détail du chapitre intitulé : *Affaires militaires*. Il ne faut pas chercher dans ces centaines et ces centaines de pièces l'histoire souvent glorieuse du bataillon des Canaris et de la batterie d'artillerie neuchâteloise pendant les guerres d'Espagne et pendant la campagne de Russie. On y trouvera d'autre part le détail minutieux de l'organisation du bataillon, tous les états de présence ou rôles d'effectif et, à mesure que le temps marche et que Napoléon consomme plus d'hommes, l'innombrable correspondance relative au recrutement et aux réfractaires. On y verra avec quel soin minutieux le maréchal s'occupait de la nomination de chaque officier, entrait dans les plus petits détails de la conduite de chacun d'eux, se faisant rendre compte de leurs querelles et cherchant à les apaiser ou à ne sévir qu'en ménageant avec le plus grand soin l'amour-propre des coupables; on y verra surtout la confiance absolue et le crédit illimité dont jouissait auprès du maréchal le commandant de Bosset, chef du bataillon, dont le préavis était toujours demandé et, autant que je puis m'en rendre compte, toujours suivi, même lorsqu'il

s'agissait de questions politiques telles que la naturalisation des non-communiers demandée par M. de Bosset pour faciliter le recrutement; il fallut Lespérut et le Conseil d'Etat pour faire échouer la proposition. Après la mort de M. de Bosset et son remplacement à la tête du bataillon par M. d'Andrié de Gorgier, on voit le maréchal faire de grands efforts pour sortir ce brillant officier des embarras d'argent sous lesquels il succombait et qui l'ont finalement amené, après la rupture de ses fiançailles avec Mlle Françoise Du Pasquier, à aller se faire tuer à Ligny à la veille de Waterloo. La plupart des familles neuchâteloises trouveront des renseignements sur l'un des leurs dans les archives militaires de Grosbois, mais, je le répète, ces renseignements ont avant tout un caractère administratif; c'est la machine militaire admirablement montée de Napoléon Ier et surveillée dans les plus petits détails de son fonctionnement; quant au pittoresque, il fait entièrement défaut; on recrutait, on habillait, on nourrissait la troupe; des récits de bataille, on n'avait pas le temps de les écrire; les batailles ne se devinent après coup que par les demandes faites pour combler les vides causés par la mitraille ou par les maladies.

Le tome II du Répertoire est relatif à la *Situation politique intérieure à Neuchâtel;* il renferme notamment les rapports concernant l'opinion publique à Neuchâtel sur Berthier, et les dépenses du prince dans la principauté. Dans ce volume figure aussi tout ce qui se rattache aux affaires financières.

Enfin, le tome III du Répertoire est intitulé : *Situation économique*, avec les chapitres suivants : *Les conditions de la vie économique* (conditions naturelles, conditions politiques), *Les formes de la vie économique* (agriculture, forêts, chasse, industrie, travaux publics, postes, commerce), et enfin *La situation intellectuelle, morale et religieuse* (législation et procédure, contestations civiles, escroqueries, crimes, mœurs, dispenses de mariage, charité, cultes, instruction publique).

Il peut y avoir là toute une mine à explorer; peut-être est-elle d'une richesse inespérée, et y trouvera-t-on des tableaux impartiaux et intelligents tracés de la main du gouverneur Lespérut sur la vie neuchâteloise à l'époque de la crise traversée par la Suisse et par l'Europe pendant l'épopée impériale et le blocus continental. Peut-être au contraire les archives de Grosbois ne détiennent-elles, au point de vue économique et social comme au point de vue militaire, que des paperasses administratives ou des duplicata de documents déjà connus.

Il importait en tous cas, pour l'histoire de Neuchâtel, qu'une étude

approfondie de cet important dépôt pût être entreprise. Le prince de Wagram l'a immédiatement autorisée dans des termes les plus gracieux; le gouvernement neuchâtelois, de son côté, a compris tout l'intérêt de ces recherches, et a chargé de ce travail M. Piaget, le directeur des archives de l'Etat. Il reste à formuler le vœu que le résultat des sondages de M. Piaget dans la mine historique de Grosbois soit publié le plus tôt possible.

En dehors des archives, on chercherait vainement à Grosbois des objets rappelant Neuchâtel. Seul, dans un petit salon, un tapis d'Aubusson, dans lequel sont tissés les chevrons neuchâtelois, rappelle qu'on est dans la demeure d'Alexandre Ier, prince de Neuchâtel et Valangin; aux murs, un exemplaire de la gravure de Girardet représentant la prestation des serments de 1806 dans le Temple du Bas à Neuchâtel, le dessin colorié fait par Bachelin pour le *Musée neuchâtelois* de l'uniforme de la garde d'honneur chargée d'escorter Berthier s'il venait un jour dans sa principauté, un tableau en cheveux représentant une pyramide entourée de Renommées dans le goût de l'époque, tableau fabriqué au Locle et récemment acquis par le prince de Wagram... et c'est tout. Une cheminée en style Renaissance rapportée d'Italie dépare ce salon dont le mobilier n'est même pas contemporain du maréchal.

D'une façon générale, la décoration intérieure et l'ameublement de Grosbois ne répondent pas à toutes les espérances des visiteurs; ils croyaient pouvoir compter sur des meubles du plus pur style impérial et ils se trouvent en présence de collections composites. Les salles ont été restaurées dans le goût des travaux exécutés sous Louis-Philippe au château de Fontainebleau et font la même impression de carton-pâte ou de pastiche. La princesse de Wagram se désolait de ces restaurations, qui sont l'œuvre du fils du maréchal et de sa femme née Clary. Une foule d'objets d'art de tous pays et de toutes époques, véritables chefs-d'œuvre en eux-mêmes, mais sans rapport avec les lieux où ils se trouvent, ont été répandus dans le château par la dernière princesse de Wagram née Rothschild, célèbre pour ses goûts littéraires et à laquelle Paris avait décerné le gracieux surnom de « princesse bleue ». Le véritable intérêt historique de Grosbois, en dehors des archives, réside dans la grande galerie où se trouvent rassemblés tous les portraits du maréchal, ses objets familiers, ses armes, ses diplômes, titres ou décorations, ses uniformes, y compris sa cocasse tenue de grand veneur casqué et cuirassé, ses bijoux, certaines de ses lettres, les

parchemins contenant ses dotations, ses sceaux de grand connétable, en un mot tout l'éclat extérieur d'une vie de travail acharné, brusquement tranchée lorsque sonna l'heure de l'oisiveté forcée.

SOURCES

Bn Olivier de Lavigerie. *Le Château de Grosbois,* Paris, A. La Fare, 1892.

Jean de Mitty. *Le Château de Grosbois; Fermes et châteaux,* Paris, novembre 1905.

Henry Houssaye, de l'Académie française. *La mort du prince de Wagram, Journal des Débats* du 13 octobre 1900.

Archives de Grosbois et renseignements dus à l'extrême obligeance du prince et de la princesse de Wagram.



LES PREMIERS

JOURNAUX RÉPUBLICAINS NEUCHATELOIS

Les notes que nous avons publiées dans le *Musée neuchâtelois* sur l'avocat Bille contiennent plusieurs allusions aux journaux de cette période agitée; on connaît le refus catégorique d'Auguste Bille à son ami Fritz Courvoisier qui désirait l'entraîner dans l'engrenage de l'*Helvétie* de Porrentruy et en faire le principal rédacteur de cet organe républicain nouvellement éclos. Bille avait payé de plus de deux ans de prison son attachement à la cause républicaine; il y avait compromis sa santé et pensait avoir fait sa part.

Nous nous proposons de donner aujourd'hui, comme complément de l'article consacré à Bille, les notes et documents que nous avons recueillis sur les origines de nos journaux républicains neuchâtelois, sur leurs débuts qui furent des plus modestes et hérissés de difficultés. La république doit un hommage de reconnaissance aux publicistes tels que Gonzalve Petitpierre, Ulysse Guinand, Eusèbe-Henri Gaullieur, Louis Humbert-Droz, Célestin Nicolet et d'autres qui mirent au service du parti suisse leur talent, leurs convictions, leurs plumes acérées, bravant la censure, les poursuites et les condamnations, la proscription, s'exposant à la ruine avec désintéressement, sans autre ambition que celle de collaborer à l'œuvre de notre émancipation nationale.

Le congrès de Vienne avait décidé en 1814 et 1815, dans la crainte d'un retour offensif de la France, que Neuchâtel, principauté prussienne, serait incorporé à la Confédération suisse et en formerait le vingt-unième canton; c'était faire preuve d'une bien grande confiance dans la solidité du principe monarchique. On avait, il est vrai, doté la Suisse d'une constitution qui devait, dans l'idée de ses auteurs, la préserver pour longtemps des atteintes de l'esprit démocratique, mais on avait oublié que l'essence même de la république est la démocratie, qui dans chacune des vingt et une républiques suisses comptait d'énergiques et nombreux partisans. Et la petite principauté prussienne de Neuchâtel resterait d'autant moins indifférente à leurs efforts qu'un parti républicain grandissant y existait ostensiblement depuis nombre d'années.

Après la période d'épuisement dont on sortait à peine, les premières années du nouveau régime se passèrent dans le calme; on comptait peu de journaux dans le canton-principauté et le désir d'en faire surgir ne pouvait être grand, puisqu'à Neuchâtel-Ville ils étaient soumis à la censure des Quatre-Ministraux, indépendamment de la censure générale du gouvernement. Nous avons dit ailleurs que l'installation d'une imprimerie à La Chaux-de-Fonds et la création d'un journal dans cette cité déjà prospère remonte à l'année 1831[1].

La révolution de juillet 1830 eut un grand retentissement dans toute la Suisse; le canton-principauté de Neuchâtel n'en fut pas un des moins agités, les revendications populaires s'y manifestèrent de toutes parts; l'année 1831 fut extrêmement mouvementée; on sait comment elle se termina: deux révolutions successives, l'une en septembre, l'autre en décembre, mirent aux prises le parti suisse, républicain, et le parti « fidèle », les royalistes, divisant ainsi violemment et pour longtemps les populations de toutes les parties du pays.

C'est alors, en 1831, que surgirent furtivement, pour peu de temps, les deux seuls journaux républicains qui aient vu le jour dans le canton sous le régime monarchique. Nous ne devons pas oublier de dire que le Corps législatif nouvellement créé et issu des vœux unanimes de nos populations, avait doté le pays d'une loi sur la presse qui porte la date du 25 octobre 1831.

LE MESSAGER NEUCHATELOIS

Un Français, le sieur E. Armand, avocat et docteur en droit, était venu se fixer à Neuchâtel pour y postuler une chaire de littérature française et d'histoire générale. Le résultat du concours, où il se trouvait en compétition avec Juste Olivier[2], ne lui fut pas favorable : « On m'a assuré que ma qualité de catholique apostolique et romain avait été un des principaux motifs pour m'éloigner de ce poste », écrivit-il[3] plus tard.

A peine établi depuis un an, il lança le prospectus d'une feuille qu'il se proposait de créer, le *Messager neuchâtelois*, promettant monts et merveilles aux futurs lecteurs. Le premier numéro parut le vendredi 14 janvier 1831, sous ce titre assez prétentieux :

[1] *L'introduction de l'imprimerie. Les journaux de la localité* par Arnold Robert dans *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*, p. 264-272. Le nº 1 de l'*Echo du Jura* date du 7 septembre 1831. Le prospectus du lundi 29 août 1831.

[2] Voir sur ce point, Ph. Godet, *Juste Olivier à Neuchâtel, Musée neuchâtelois* 1907, p. 141 et suivantes.

[3] *Messager neuchâtelois*, 2me supplément au nº 19.

LE MESSAGER NEUCHATELOIS, journal suisse, politique, commercial, littéraire, d'agriculture, de jurisprudence, des arts, sciences et annonces diverses. — Publié par une société. — Il paraît tous les vendredis.

Entête du titre : *Ordre public, Liberté*[1].

Il portait la signature de E. Armand, rédacteur en chef; il était imprimé à Yverdon chez L. Fivaz fils, imprimeur-libraire, le magistrat ayant jugé bon d'en interdire l'impression à Neuchâtel, où l'on s'abonnait au bureau provisoire du journal, rue de l'Hôpital 273.

Nous connaissons du 14 janvier au 29 juin 1831, dix-neuf numéros et huit suppléments[2] de ce journal qui fit du bruit, étant devenu, faute de mieux, l'organe d'un certain nombre de républicains qui y discutaient avec feu les grosses questions du jour. Armand s'y fit une popularité passagère en épousant, entre autres, l'idée de ceux qui s'opposaient à la nomination par le roi d'un certain nombre de députés dans le Corps législatif qui allait être créé et qui était destiné à remplacer les anciennes Audiences générales du pays. Cette question des « députés du roi » passionnait à juste titre les esprits; elle donna lieu à toutes sortes d'intrigues dans le but de diviser les républicains et tourna en effet à leur confusion, par suite de malentendus regrettables; l'admission de députés à la nomination du roi fut certainement une faute.

Le journal durait depuis trois mois à peine qu'Armand devait quitter Neuchâtel; il fut invité par l'autorité locale à en sortir le 1er mars 1831 avant 9 heures du soir. Il se retira à Bevaix, où les idées nouvelles trouvaient beaucoup d'écho, et il s'y installa. Le 30 avril 1831, l'assemblée régulière de commune le proclama communier de Bevaix, « en reconnaissance des services rendus par lui à la cause de l'amélioration de nos institutions nationales, ainsi qu'à celle de nos intérêts locaux ».

Le Conseil d'Etat ayant refusé sa sanction à cette agrégation, les communiers de Bevaix, à l'instigation d'Armand, décidèrent de passer outre. Le Conseil d'Etat, de son côté, répondit par un ordre d'expulsion immédiate ainsi libellé :

Vu la délibération de la communauté de Bevaix, en date du 30 avril dernier, par laquelle elle accorde la qualité de communier au sieur Armand, en lui imposant l'obligation de se conformer aux astrictions prescrites en pareil cas;

[1] A partir du nº 12, vendredi 1er avril 1831, le sous-titre n'est plus que *Journal suisse, politique et littéraire.*

[2] *Suppléments* aux nos 1, 2, 4, 15, 1er et 2me suppléments au nº 19, *Bulletin extraordinaire* du 29 juin 1831, le tout avec une pagination continue 1-96. Il y a en outre un *Supplément extraordinaire* daté du 2 mars.

Vu la requête présentée en conséquence au Conseil d'Etat, le 10 de ce mois, par le sieur Armand, pour lui demander des lettres de naturalité; vu l'arrêt par lequel le Conseil lui refuse les lettres de naturalité par lui demandées aux termes des règlements;

Vu le procès-verbal dressé à Bevaix le 20 de ce mois, constatant qu'au mépris de l'arrêt du Conseil et de la loi de l'Etat, et sur la réclamation et à l'instance du dit sieur Armand, il a été par délibération de la communauté de Bevaix, en date du 13 courant, incorporé dans la dite communauté et admis à prêter le serment de simple communier, en retranchant de ce serment tout ce qui est relatif aux devoirs envers le souverain, le Conseil d'Etat ordonne qu'il soit incessamment signifié au sieur Armand qu'il ait à quitter le pays dans les 24 heures qui suivront la communication du présent arrêt.

Le président,

SANDOZ-ROLLIN.

La signification eut lieu le 27 mai, à 4 heures du soir.

Le maire Sandoz paraît avoir été chargé de pourvoir à l'exécution de la mesure. Nous donnons ici la lettre par laquelle il rend compte de son mandat au commissaire royal de Pfuel, à Neuchâtel :

Adresse :
Monsieur le Commissaire royal, à Neuchâtel.

Monsieur le Commissaire royal,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence de mon arrivée à la Chaux de Fonds dûement accompagné.

Monsieur Armand se proposait de vous écrire ce matin pour vous demander une prolongation de séjour à charge pour lui de renoncer à sa qualité de communier de Bevaix et de révoquer le serment prêté dans cette circonstance. Je lui ai fait comprendre que sa démarche serait inutile: j'ai d'ailleurs usé des moyens que je connais agir puissamment sur lui, la peur et l'argent. Je l'ai déterminé à quitter immédiatement le pays: je l'accompagne jusqu'à Besançon: nous partons à 11 h.

Vous m'avez autorisé à traiter la question d'argent: vous trouverez peut être que j'ai été un mauvais économe; mais je n'ai pas pu faire à moins. Il a 7 à 800 francs français de dettes il demande 1200 f. f. pour son voyage. Il n'a point voulu *par délicatesse laisser des choses en arrière*, (c'est son expression). J'ai donc dû passer par là. Si vous trouvez la somme trop forte, je me contenterai de la moitié, parce que plusieurs personnes m'ont offert volontairement quelqu'argent pour lui faciliter les moyens de s'éloigner. Il dit vouloir gagner Paris.

Enfin, Monsieur le Commissaire voudra bien me pardonner la précipitation avec laquelle je suis forcé de lui écrire. Il ne me reste que le temps de l'assurer de la haute considération, etc.

Chaux de Fonds, 1 juin 1831.

SANDOZ, Maire.

Dans un article du *Messager* (le supplément au nº 19), écrit d'Yverdon le 25 juin 1831, Armand raconte son expulsion; son exposé est d'ailleurs conforme au rapport officiel du maire Sandoz, mais plus détaillé: il déclare n'avoir eu qu'à se louer de ce magistrat.

Le *Messager* a terminé par un *Bulletin extraordinaire*, daté d'Yverdon le 29 juin 1831, qui contient le dernier article d'Armand. Il y expose la situation du pays et s'élève encore une fois avec force contre l'admission dans le Corps législatif des dix députés à la nomination du roi. Ce dernier mot d'Armand est plutôt favorable à ce publiciste.

Le *Messager* ne put reprendre sa publication ainsi qu'on le faisait espérer dans ce *Bulletin extraordinaire:* il faut l'attribuer aux circonstances qui devenaient tous les jours plus défavorables à la cause libérale.

Ainsi le rôle bruyant joué pendant quelques mois par l'écrivain français ne fut qu'un incident de lutte, sans lendemain. Ni par son caractère, ni par ses écrits toujours un peu bizarres, cet étranger n'était de taille à régénérer notre pays dont il ne connaissait ni les institutions ni les mœurs. Mais Ulysse Guinand a raison de dire[1]: « Rien ne met plus à nu l'inertie où était tombée l'aristocratie neuchâteloise que la frayeur affreuse qu'elle avait d'un pareil adversaire. » Les républicains, de leur côté, comme le reconnaît Guinand, n'augmentèrent pas le prestige de leur cause en prenant comme porte-parole ce personnage singulier et fort peu qualifié pour le rôle qu'il prétendait assumer.

LE JOURNAL DE NEUCHATEL

LE JOURNAL DE NEUCHATEL, politique et littéraire, paraissant une fois par semaine, fit son apparition le samedi 2 avril 1831, sous la signature de Gonzalve Petitpierre, rédacteur-gérant. Imprimerie Ch. Attinger & Cie, rue Fleury. Abonnements chez le gérant, 42, rue du Château, et chez Jeanneret et Baumann. Le prix de l'abonnement était, pour le canton, de 7 francs de Suisse pour l'année.

Dans un prospectus daté du 21 mars 1831, Gonzalve Petitpierre, après avoir vivement attaqué le *Messager — prétendu — neuchâtelois,* fait sa profession de foi politique. Elle est, dit-il, celle des rédacteurs de la *Revue neuchâteloise,* telle qu'elle est exprimée dans le dernier numéro de cette feuille: «Dévouement sans bornes à la patrie, soumis-

[1] *Fragmens neuchâtelois*, p. 290.

sion complète à ses lois, vénération profonde pour sa religion, respect pour les autorités. »

Ce journal était donc au début nettement modéré, comme l'indique son épigraphe : *Est modus in rebus*[1]; Favarger en avait fait son organe favori; « conservation et progrès », telle était alors la devise du *Journal de Neuchâtel*, qui compta dès son apparition plus d'abonnés que tous les autres journaux. Dès le nº 10, du samedi 4 juin 1831, le format du journal était légèrement agrandi; il s'imprimait dès lors chez Petitpierre & Prince. G. Petitpierre annonçait qu'il paraîtrait à partir du 1er juillet deux fois par semaine; le prix de l'abonnement était porté à 12 francs. Ce qui montre bien l'importance prise par le nouvel organe : une décision du gouvernement avait ordonné que les annonces officielles insérées auparavant dans la *Gazette de Lausanne* paraîtraient désormais dans le *Journal de Neuchâtel.*

La révolution de septembre 1831 mit fin aux illusions de Gonzalve Petitpierre; son journal n'avait pas approuvé le soulèvement de septembre, de même qu'il n'approuva pas celui de décembre, mais après le 12 septembre il prit nettement parti pour les républicains, rappelant au gouvernement combien il était impopulaire et quelle triste figure il venait de faire devant l'orage; « il est urgent, ajoutait-il, de chercher dans la conformité de notre constitution avec celle de nos voisins et Confédérés de Suisse, le remède à nos maux et aux convulsions qui nous déchirent. »

De toutes les feuilles périodiques du canton, le *Journal de Neuchâtel* seul avait survécu à la tourmente révolutionnaire; les *Feuilles neuchâteloises*, le *Neuchâtelois,* la *Revue neuchâteloise,* ne revirent plus le jour.

Le 24 novembre, le *Journal de Neuchâtel,* qui était devenu l'organe du parti de l'émancipation et de la réunion à la Suisse, fut cité à comparaître devant la cour de justice de Neuchâtel à raison de deux articles dont l'un signé Henri-Eusèbe Gaullieur, où le gouvernement se trouvait violemment apostrophé : « Les actes de despotisme ne vont pas à tout le monde, y lisait-on, pour faire des coups d'Etat il faut avoir six pieds et vous n'êtes que des nains. »

Gaullieur fut condamné à l'amende et à la prison, ainsi que Gonzalve Petitpierre, sous la signature duquel se publiait le journal.

Après le soulèvement de décembre 1831 et son écrasement par les troupes fidèles du général de Pfuel, la réaction royaliste ne connut plus

[1] Cette épigraphe disparaît à partir du 11 mai 1832.

de bornes : le projet de séparer Neuchâtel de la Suisse prit corps, soulevant les passions les plus violentes dans les deux camps. Le *Journal de Neuchâtel* suspendit sa publication du 7 décembre 1831 [1] au 20 janvier 1832. Lorsqu'il revit le jour, les poursuites recommencèrent de plus belle. Le 25 février 1832, Gonzalve Petitpierre était condamné à trois mois de prison et 300 francs d'amende. Le numéro du 9 mars 1832 (2me année, no 12), publie l'*avertissement* suivant :

Le public est déjà instruit de la condamnation prononcée contre M. *Gonzalve Petitpierre,* rédacteur-gérant du *Journal de Neuchâtel*, Obligé, par suite de l'arrêt du tribunal des Trois-Etats, de subir une détention de trois mois, avec défense expresse, de la part de l'autorité, de travailler à la rédaction de cette feuille, M. Petitpierre s'est vu, avec un extrême regret, contraint d'en suspendre momentanément la publication. L'ordre lui ayant été intimé de la part du gouvernement de cesser de signer comme rédacteur, il se trouva dans la nécessité de chercher un gérant responsable qui voulût le remplacer [2]. Cette circonstance, jointe à diverses autres entraves qui lui ont été suscitées, suffit pour le justifier de l'inexécution de ses engagements envers ses abonnés. Il a réussi à lever les obstacles résultant de l'obligation de fournir un gérant responsable, et il ose espérer maintenant que, malgré sa captivité, le *Journal de Neuchâtel* reprendra sa marche ordinaire, et que le public lui tiendra quelque compte des circonstances pénibles où il se trouve, en s'intéressant à sa publication.

L'année 1832 se passa en alertes continuelles ; les poursuites devenaient toujours plus fréquentes et plus graves; le 31 août, la cour de justice de Neuchâtel rendit une sentence mémorable en absolvant Gonzalve Petitpierre des poursuites de la Seigneurie qui avait conclu contre lui à un an de prison et 1200 francs d'amende. Le gouvernement qui voulait une condamnation en appela aux Trois-Etats, et le 25 septembre Gonzalve Petitpierre, qui ne s'était pas présenté, n'ayant trouvé personne pour le défendre, devant le tribunal souverain, fut condamné par défaut; mais il n'était plus là, ayant jugé prudent de passer la frontière.

Il ne se trouvait plus en sûreté à Neuchâtel où, le 4 septembre, il avait été l'objet, dans son bureau, d'une agression et de voies de faits de la part du major Morel et du capitaine Heinzely.

Il se rendit à Berne, d'où il annonça à ses lecteurs, par circulaire du 21 septembre 1832, que le *Journal de Neuchâtel* serait publié à Berne, rue du Marché, à dater de mardi prochain ; en effet, le no 68,

[1] No 58, dernier de l'année. Cette première année, y compris une dizaine de suppléments, forme un total de 260 pages.

[2] Du 9 mars au 25 mai 1832 (nos 12 à 34) M. Prince signa en qualité d'éditeur responsable ; au pied du no 35, on retrouve la signature de Gonzalve Petitpierre.

du mardi 25 septembre, porte le titre: *Journal de Neuchâtel, publié à Berne* [1].

Mais déjà le nº 8, 3me année, du vendredi 25 janvier 1833, a pour titre: *Le Patriote suisse, ci-devant* [2] *Journal de Neuchâtel.* On y lit sous la signature du rédacteur en chef, Gonzalve Petitpierre [3], que:

Des considérations d'un ordre supérieur nous obligent à changer le titre de notre feuille. Ce changement n'en apportera aucun dans la spécialité du journal, qui continuera à s'occuper essentiellement des affaires de Neuchâtel.

Et pour terminer cette carrière agitée, un avis dans le nº 25, 4me année, du vendredi 28 mars 1834 [4], annonce ce qui suit:

A partir du 1er avril prochain, le *Patriote suisse* cessera de paraître pour se fondre avec l'entreprise de l'*Helvétie.* Cette mesure est le résultat d'arrangements pris entre les deux journaux et plusieurs patriotes neuchâtelois et bernois, dont l'*Helvétie* est devenue la propriété... L'*Helvétie,* la feuille que dirige si habilement notre ami et compatriote, M. Gaullieur, a maintenant l'importante mission de soutenir la lutte de tous les patriotes...

Nous ne pouvons passer entièrement sous silence le *dernier mot à nos lecteurs*, que nous trouvons dans ce numéro:

« ...Notre journal est le premier, de son espèce, qui ait été publié à Neuchâtel. Si l'on se rappelle que nous avons dû, pendant les premiers temps, écrire sous l'empire d'une double censure, on comprendra pourquoi nous n'avons pu prendre, dès l'origine, l'essor auquel nous nous sommes

[1] A partir du nº 75, 19 octobre, la mention «publié à Berne» disparaît. L'année 1832, 2me du journal, compte 95 numéros et 384 pages; l'année 1833, 105 numéros et 438 pages.

[2] Remplacé par *anciennement* dès le nº 1 de la 4me année 1834.

[3] La vie de Gonzalve Petitpierre (1805-1870) a été retracée par son ami Célestin Nicolet dans un essai biographique publié par *La Montagne,* supplément au numéro du 12 mars 1870 et tirage à part, 28 pages. Etabli, comme nous l'avons vu, à Berne dès l'automne de 1832, il y poursuivit sa carrière de publiciste comme rédacteur de l'*Helvétie* jusqu'en 1838 et correspondant de plusieurs journaux suisses et français. Il remplit de la fin de 1832 à 1848 les fonctions de sténographe du Grand Conseil bernois. Après la révolution de 1848 il fut élu à l'assemblée constituante par les collèges de Corcelles-Cormondrèche et de Couvet; de 1852 à 1856 il représenta au Grand Conseil le collège de Travers. Réélu en 1856, il fut invalidé, sous prétexte qu'il n'était plus domicilié dans le canton. Avec Ch.-Louis Jeanrenaud-Besson il fut élu le 5 mai 1848 par le Grand Conseil comme député à la Diète, puis le 17 mars 1849 député au Conseil des Etats, réélu en cette qualité les 5 juin et 19 décembre 1850, et le 17 juin 1852, mais il fut écarté le 26 mai 1853. Ce fut lui, comme on sait, qui publia les *Annales* de Jonas Boyve.

Gonzalve Petitpierre avait des relations personnelles avec Louis-Napoléon Bonaparte dont il fut le secrétaire en 1839; ces relations subsistèrent après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, lorsque ce prétendant fut devenu Napoléon III; nous sommes fondés à croire qu'elles mirent fin à la carrière politique de Gonzalve Petitpierre. M. E. Quartier-la-Tente a publié dans la *Feuille centrale de la Société de Zofingue,* 1900, p. 121-144, une notice où il rappelle l'activité de G. Petitpierre dans cette société.

[4] La 4me année ne compte donc que 28 numéros et 102 pages.

livré plus tard. Le 13 septembre 1831, en posant nettement la grande question neuchâteloise, nous a permis de la discuter aussi nous-même. Mais les temps mauvais sont revenus; une loi sur la liberté de la presse n'a été pour nous qu'une garantie illusoire. La prison, les amendes et enfin la proscription nous ont successivement frappé : cependant notre voix, toute faible qu'elle ait pu être, n'a pas cessé de se faire entendre. En déposant aujourd'hui nos devoirs de publiciste, nous ne renonçons pas à nos affections. La cause de la liberté neuchâteloise nous comptera toujours dans les rangs de ses plus zélés défenseurs. »

En prenant congé de ses lecteurs, Gonzalve Petitpierre résume d'une façon captivante les événements mémorables de 1831 et la situation actuelle de la Principauté; nous voudrions pouvoir reproduire in-extenso ce vivant exposé d'un témoin oculaire; citons au moins ce passage caractéristique du désarroi dans lequel le soulèvement républicain des 12 et 13 septembre 1831 avait plongé le régime monarchique vacilliant :

« Cependant, dit Gonzalve Petitpierre, quatre ou cinq pouvoirs gouvernaient le pays : commissaires fédéraux, Corps législatif, commission d'état, président du conseil d'état, chefs du château, chefs de Valangin, c'était à qui afficherait le plus grand nombre de proclamations, donnerait le plus d'ordres, échangerait le plus de notes et de courriers. De toutes parts beaucoup de menaces suivies de peu d'effets, si ce n'est de la violation manifeste de la promesse contenue implicitement dans la convention du 27 septembre, de faire voter le peuple dans des assemblées primaires pour connaître les vœux des Neuchâtelois sur la question de l'émancipation de la Prusse. Sur ces entrefaites arriva pour la seconde fois le plénipotentiaire de Berlin, tout courroucé de par l'ordre de son maître scandalisé d'un vacarme si inattendu dans une principauté-modèle qui jusqu'ici n'avait fait bruit que de ses écus. L'insurrection de Neuchâtel n'était-elle pas un mauvais exemple donné aux provinces rhénanes ? Et la Prusse et l'un de ses généraux n'eussent-ils pas perdu leur crédit s'ils n'avaient eu les moyens de la réprimer ? C'est pourquoi M. de Pfuel fut à la fois prince, dictateur, gouverneur, général divisionnaire. Il s'arrogea le pouvoir du prince en nommant le conseil d'état qu'il composa de quelques membres de l'ancien gouvernement, que la soif des honneurs rappelait au pouvoir qu'ils regrettaient, et de quelques parvenus, parmi lesquels on comptait un renégat du libéralisme. C'était là le gouvernement chargé de réparer les fautes du passé ! »

*
* *

Nous intercalons ici une notice sur Ulysse Guinand, des Brenets, qui, sans avoir rédigé un journal neuchâtelois, a beaucoup écrit dans les journaux suisses en faveur de notre émancipation, et laisse dans ses

Fragmens historiques une source d'informations de premier ordre. Les notes qui vont suivre reposent en bonne partie sur des communications inédites :

Ulysse GUINAND, 1810-1885.

Ulysse-Anaïs Guinand est né aux Brenets le 2 juillet 1810, fils du justicier Philibert Guinand et de Euzébie née Bersot sa femme. Il était originaire des Brenets, des Ponts-de-Martel et de Jouxtems-Mézery (Vaud); petit-fils du célèbre opticien Pierre-Louis Guinand, des Brenets. Sa femme, Fanny-Alixe née Jeannot, également des Brenets. Il fit ses classes au collège de La Chaux-de-Fonds qu'il fréquenta pendant deux ans, puis à Neuchâtel et à Lausanne. Dans son enfance, il avait appris chez son grand-père, l'ancien François Bersot au Cernil-Brihot[1], notre patois montagnard, qu'il parlait, écrivait et prononçait très bien.

Le 14 juin 1830, le Conseil général de la commune de Neuchâtel, appelé à nommer au poste de maître d'histoire et de géographie, fit choix, entre deux concurrents, d'Ulysse Guinand, des Brenets, qui obtint « l'exacte majorité des suffrages » (Procès-verbaux du Conseil).

Guinand ne devait pas jouir longtemps de sa charge de professeur qu'il aimait et dans laquelle il déployait beaucoup de zèle et un talent remarqué. Il entra dans les affaires publiques en fondant, avec MM. de Joannis, professeur, Favarger, avocat, Olivier Petitpierre, Auguste Borel, Ladame, professeur, et Gonzalve Petitpierre, la *Revue neuchâteloise,* journal dans lequel il n'écrivit d'ailleurs que des articles scientifiques. La première réunion de ce comité se tint chez lui.

Après la révolution de septembre 1831, Ulysse Guinand ne pouvant contenir ses sentiments profondément suisses, écrivit au *Nouvelliste vaudois* des articles en faveur de la liberté de parler et d'écrire, réclamant la liberté de la presse et attaquant les abus du pouvoir. L'indignation de l'aristocratie neuchâteloise se souleva contre l'auteur encore inconnu de ces articles, dont la paternité ne tarda pas à être attribuée à Guinand. Voulant mettre ses sentiments à l'épreuve, on tenta de l'enrôler dans la « milice urbaine » préconisée par le général de Pfuel, mais il ne se laissa pas faire, renvoya fusil, giberne et brassard blanc, en disant que ce service était incompatible avec sa charge de professeur.

En décembre 1831, au moment où allait éclater le second soulèvement républicain, Guinand se rendit pour peu de jours aux Brenets,

[1] Le Cernil-Brihot est une maison isolée avant d'arriver aux Recrettes, sur la route des Brenets aux Planchettes.

chez ses parents. La mesure était comble : il fut arrêté à son retour, le 18 décembre, mis en prison et n'en sortit que seize jours après, pour prendre le chemin de l'exil.

Séance du 27 décembre 1831 du Conseil général.

Entendu un rapport de la commission d'éducation sur la conduite du sieur Ulysse Guinand, maître d'histoire et de géographie, lequel a déserté son poste il y a quelque tems pour retourner dans sa commune des Brenets, est revenu, a été arrêté comme suspect de menées révolutionnaires et est actuellement détenu par ordre supérieur. Le Conseil, en ayant délibéré, déclare vacant le poste dont était pourvu le sieur Guinand qui en a déserté les fonctions.

Guinand se rendit à Lausanne, où il ouvrit immédiatement un cours de « géographie physique » et obtint facilement une nomination en qualité de professeur de géographie. En même temps, il entrait dans la rédaction du *Nouvelliste vaudois,* où il ne tarda pas à mener une campagne énergique contre le gouvernement aristocratique de Neuchâtel, qui répondit en s'évertuant à le faire condamner pour ses écrits. Guinand était un polémiste brillant et vigoureux, plein de feu et de logique. Ses *Fragmens neuchâtelois, essai historique,* publiés à Lausanne, en 1833, ouvrage de 440 pages, sont une source d'information excellente, aujourd'hui encore très utile à consulter et fort bien écrite.

De Lausanne, Guinand écrivit à l'*Helvétie* de Porrentruy, que rédigeait son ami et compatriote E.-H. Gaullieur, un article dans lequel il disait «qu'en 1707 douze juges vendus trafiquèrent alors de l'existence du pays de Neuchâtel». Le tribunal de Neuchâtel condamna de ce fait par contumace Guinand et Gaullieur à la proscription pour crime de haute trahison. (Août 1832.)

En politique, Ulysse Guinand se rattachait du reste à l'école modérée du célèbre professeur Charles Monnard, historien, député à la Diète. On prétendit que c'était le motif pour lequel Guinand fut remercié de ses services, en 1845, après l'avènement du régime Druey.

Ce n'est guère avant 1840-1841 que Guinand obtint l'autorisation de revenir au pays pour visiter ses parents et ses amis ; encore fallut-il l'intervention toute spéciale de M. Charles-Auguste Jeanneret, le dernier maire des Brenets.

Dans la seconde partie de sa vie, Ulysse Guinand s'occupa beaucoup de religion, se rattachant entre autres aux doctrines darbystes. C'était, dit un de ses anciens amis, un homme sérieux, réfléchi et pieux.

Il est mort à Lausanne, le 8 novembre 1885. Ses manuels de géographie ont eu de nombreuses éditions; ils étaient en usage dans notre canton, dans le Jura bernois et dans le canton de Vaud. Il laisse en outre divers écrits sur des sujets religieux. Les *Fragmens neuchâtelois*, dont nous avons parlé, sont, au point de vue politique, son œuvre principale. Il a publié à Lausanne, en 1833, une *Histoire du gouvernement de Neuchâtel, de 1707 à 1832*, de 168 pages, écrite par un révolutionnaire de 1831, l'herboriste Henri-Constant Dubois, du Val-de-Travers; enfin, également à Lausanne, en 1833, une brochure de 24 pages intitulée: *Précis de la constitution du canton de Neuchâtel, rédigé en mémoire, qui a été présenté et remis à S. E. M. le général-major Pfuel, commissaire de S. M. le roi de Prusse, à son passage à Boudry le 24 mai 1831; suivi d'un discours à la Diète, de M. Druey, conseiller d'Etat du canton de Vaud.*

L'HELVÉTIE

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de parler longuement de l'*Helvétie*, le journal fondé à Porrentruy par Xavier Stockmar, et qui fut publié du 3 juillet 1832 jusqu'au samedi 21 décembre 1850; du 2 janvier 1849 au 25 novembre de la même année, le journal porta le nom au moins singulier de l'*Helvétie fédérale*, bureau du journal nº 113 maison Haller à Berne, mais il continua de paraître chez Victor Michel, à Porrentruy, où l'*Helvétie* reprit son nom primitif le 26 novembre 1849.

Tant que les deux publicistes et brillants polémistes neuchâtelois, avec lesquels nous avons fait connaissance, Eusèbe-Henri Gaullieur[1] et Gonzalve Petitpierre, y tinrent la plume, c'est-à-dire de 1832 à 1838, l'*Helvétie* fut un des principaux organes des républicains neuchâtelois; Célestin Nicolet y collaborait aussi et longtemps encore après 1838[2]. Ce journal inquiétait beaucoup le gouvernement de la principauté de Neuchâtel, qui aurait vivement désiré le réduire au silence. Il en écrivit à diverses reprises au gouvernement bernois, mais celui-ci faisait la sourde oreille; nous avons trouvé aux archives de l'Etat de Berne, dossier du département diplomatique, deux lettres qui ont leur place ici:

[1] Sur E.-H. Gaullieur, voir la notice biographique de X. Kohler, dans l'*Almanach de la République et canton de Neuchâtel*, 1860, p. 53-64, dont l'article de la *Biographie neuchâteloise* de Jeanneret et Bonhôte, t. I, p. 390-400, n'est qu'un extrait.

[2] Les lettres de Célestin Nicolet à l'*Helvétie* ont été réunies en brochure sous le titre: *Correspondance des Planchettes, principauté de Neuchâtel, de juillet 1843 en février 1846*. En vente dans toutes les bonnes librairies. 1846, petit in-8º de 75 pages.

Fidèles et Chers Confédérés,

Dans la lettre que vous nous avez écrite en date du 1r courant, vous nous annoncez, Fidèles et chers Confédérés, que tout en déplorant comme nous les écarts auxquels se livre la presse, vos loix ne vous permettent cependant pas d'éloigner de votre territoire des Suisses qui y sont établis en vertu des Concordats, lorsqu'ils ne sont coupables que de simples délits de presse, mais laissent à la partie offensée par les Journaux la faculté de poursuivre les coupables devant les Tribunaux.

Lorsque nous vous avons dans une précédente lettre demandé l'éloignement des Sieurs Gaullieur et Petitpierre, nous ne l'avons pas fait par des considérations qui nous fussent personnelles, nous voyions dans les diatribes journalières de ces gazettiers des causes d'une irritation permanente parmi des populations voisines et nous croyions qu'il était d'une bonne politique de les faire cesser, tel était l'unique but de notre demande, mais nous savons trop ce que nous nous devons à nous mêmes pour aller nous traîner devant les Tribunaux et leur demander la répression d'injures qui partent de beaucoup trop bas pour nous atteindre.

Nous devons ajouter, fidèles et chers Confédérés, que nous n'eussions jamais songé à vous adresser la lettre à laquelle la votre du 1r courant sert de réponse, si nous n'eussions pas été dans l'opinion que vos lois vous permettaient de faire droit à notre demande.

Nous avons cru en effet que le Sieur Docteur Albrecht[1], renvoyé par vous dans les vingt quatre heures, ne s'était rendu coupable que d'un simple délit de presse, et cet exemple nous paraissait un précédent sur lequel nous pouvions nous appuyer en toute confiance, nous avons vu par la lettre que vous nous avez adressée que nous étions dans l'erreur à cet égard, et nous n'insisterons pas davantage à ce sujet.

Nous vous renouvellons, fidèles et chers Confédérés, l'assurance de notre considération, vous recommandant ainsi que nous à la protection Divine.

Le Président et les Membres du Conseil d'Etat
de la Principauté et Canton de Neuchâtel et Valangin,

Le président, Louis DE POURTALÈS.

Le Chancelier, FAVARGER.

Neuchâtel le 10e Octobre 1832.

En note au pied de cette lettre on trouve cette simple mention : *ad acta 18ten 8ber 1832.* Ml 2.

* * *

Fidèles et Chers Confédérés,

Les attaques virulentes auxquelles deux Journaux qui s'impriment dans votre canton, l'*Helvétie* et le *Patriote-Suisse*, et qui sont tous deux

[1] Journaliste conservateur, rédacteur de l'*Allgemeine Zeitung*, expulsé en septembre 1832.

rédigés par des Neuchâtelois se livrent contre nous, avaient depuis longtems attiré notre attention.

Néanmoins faisant la juste part des tems d'agitation dans lesquels on vivait alors nous ne crûmes pas devoir réitérer auprès de vous nos justes plaintes. Mais aujourd'hui que ces deux feuilles entassent contre le Gouvernement de cet Etat les calomnies les plus absurdes, ne craignent pas de qualifier ses actes de *meurtres* et d'*assassinats*, de le proclamer lui-même *une horde sanguinaire de bourreaux impitoyables*, d'appeler sur sa tête l'*anathème et la vengeance;* enfin de proclamer lui-même l'existence d'un complot qui à pour but son renversement, nous croyons que notre devoir nous oblige à vous signaler ces attaques et à vous demander de faire usage de l'autorité qui vous appartient pour les réprimer.

Nous savons, Fidèles et Chers Confédérés, que la liberté de la presse proclamée par votre Constitution autorise l'examen et par conséquent le blâme des actes des autorités, mais la Loi a mis aussi en vos mains le pouvoir nécessaire pour réprimer des actes qui n'appartiennent pas à la Liberté, mais bien à la licence la plus effrénée de la presse. Il ne peut être dans votre intention que la paix d'un pays voisin, d'un Etat confédéré, puisse être constamment troublée par des appels à la violence des partis, et il nous paraît que comme ces attaques sont faites par des étrangers à votre Canton, auxquels vous avez le droit de retirer l'hospitalité dont ils jouissent dans votre Etat, vous avez en mains les moyens de faire cesser un état de choses qui est un véritable scandale public.

C'est donc avec confiance que nous attendons de votre Justice, d'abord, puis de vos sentiments d'amitié et de bon voisinage que vous voudrez bien avoir égard à nos réclamations et prendre les mesures efficaces qui sont en votre puissance pour y faire droit.

Nous vous assurons, Fidèles et Chers Confédérés, de notre considération. Vous recommandant avec nous à la protection Divine.

Le Président et les Membres du Conseil d'Etat
de la Principauté et Canton de Neuchâtel,

p[r] M[r] le Président, absent, CHAMBRIER.

Le Chancelier, FAVARGER.

Neuchâtel le 27 Janvier 1834.

Cette lettre n'eut pas plus de succès que la première, puisque Gonzalve Petitpierre conserva son poste à l'*Helvétie* jusqu'en 1838.

Ce n'est pas sans motifs pressants qu'en 1832 le gouvernement aristocratique de Neuchâtel favorisait d'une manière active la conspiration de l'aristocratie bernoise, qui tentait une restauration. Et Guinand dit très justement[1], en parlant des événements de 1831 à Berne et à Neuchâtel :

[1] *Fragmens neuchâtelois*, p. 264.

« On sentait à Neuchâtel que si le patriciat bernois restait aux affaires, l'aristocratie neuchâteloise trouverait en lui un puissant appui. Après la chute du plus compact absolutisme de la Suisse, la pensée d'affranchir Neuchâtel ne présenta plus rien d'impossible. »

LE PROSCRIT

LE PROSCRIT, journal neuchâtelois, publié à Renan, du nº 1, mercredi 31 décembre 1834, au nº 50, vendredi 19 juin 1835[1], deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche (dès le 15 avril 1835, le mardi et le vendredi) chez C. Dumont, à l'imprimerie du *Proscrit* à Renan, devait servir de lien entre les nombreux réfugiés neuchâtelois, proscrits et émigrés volontaires, qui avaient choisi le Val de Saint-Imier pour lieu de séjour, où ils apportèrent l'industrie horlogère. Il était rédigé par l'avocat Louis Humbert-Droz[2], l'un des révolutionnaires neuchâtelois de septembre et décembre 1831 et par un réfugié politique français, du nom de Granier. Celui-ci ayant attaqué avec violence le gouvernement de Louis-Philippe, l'ambassadeur de France réclama du gouvernement bernois son expulsion du pays. Elle fut immédiatement accordée, le 10 mars 1835, « pour menées révolutionnaires ». Dumont devait être également expulsé, mais comme il était citoyen bernois, cette mesure ne put être exécutée. Granier demeura du reste rédacteur du *Proscrit*. Cet organe se distingua par la violence de son langage et ses sympathies pour le mouvement révolutionnaire international : il ne tint pas une grande place dans la presse républicaine de l'époque.

Le 23 juin 1835, le gérant de l'entreprise, C. Dumont, adresse aux lecteurs une circulaire disant :

La *Jeune Suisse*, qui succède au *Proscrit*, devant être publiée à Bienne, et les actionnaires de ce nouveau journal ayant traité avec nous pour l'achat de notre imprimerie, nous avons dû leur expédier cette imprimerie, et cesser huit jours plus tôt que nous ne l'aurions voulu la publication de notre feuille.

[1] Nos 1 à 42, papier rose ; nos 43 à 50, format agrandi, papier blanc.

[2] L'avocat Humbert, qui fonctionna comme l'un des secrétaires des républicains occupant le château en septembre 1831, fut arrêté à La Chaux-de-Fonds, sous prétexte de publications révolutionnaires, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1831, pendant l'occupation royaliste, puis acquitté par le tribunal criminel à Neuchâtel, après une courte détention. On a de lui un *Précis historique de la révolution de Neuchâtel*, brochure de 142 pages « précieuse à consulter à bien des égards », dit Guinand dans les *Fragmens ;* puis un *Recueil de chants patriotiques*, de 1831 à 1865, paroles et musique de l'auteur, édité en 1866 sous le titre de *Echo lyrique*, par son ami Célestin Nicolet, chez le lithographe F. Gendre, à La Chaux-de-Fonds.

Avec la *Jeune Suisse,* nous entrons dans le mouvement révolutionnaire européen, carbonariste et mazzinien, dont il a été question dans la correspondance entre Bille et Fritz Courvoisier. Il est bien connu que pendant la période des luttes pour notre émancipation, maint républicain neuchâtelois influent était affilié au carbonarisme.

APRÈS LE Ier MARS 1848

Au lendemain de la révolution, la république devait avoir ses organes de publicité. Nous en parlerons sommairement, non point pour retracer les difficultés de la situation, qui n'était pas rose pour la presse républicaine, mais pour rappeler que la source principale des graves complications qui surgirent, provenait des divergences de vues de plus en plus profondes au sujet de la création des chemins de fer; elles conduisirent directement le pays à la contre-révolution royaliste des 2 et 3 septembre 1856.

En effet, les lignes projetées de chemins de fer du « Franco-Suisse » et du « Jura-Industriel » mirent aux prises les républicains des diverses parties du pays avec une telle violence, que la fraction ardente du parti royaliste crut à un effondrement de l'idée républicaine; encouragée par des personnalités haut placées de la cour de Berlin, elle recourut en 1856 à une prise d'armes dont on connaît le résultat.

LE PATRIOTE NEUCHATELOIS

Le 14 mars 1848 sortait de presse à Neuchâtel le premier numéro du journal *LE PATRIOTE NEUCHATELOIS, paraissant le mardi, le jeudi et le samedi*[1].

Les deux premiers numéros sont imprimés chez H. Wolfrath. Les treize premiers numéros sont signés F. Loutz, rédacteur-gérant provisoire; les numéros 14-19, J. Gacon, gérant provisoire; ensuite et jusqu'à la fin, J. Gacon, éditeur responsable. Bureau du journal, Hôtel des Alpes.

Mais déjà le supplément au numéro 1 porte cette note signée Henri Wolfrath : « Pour faire cesser toute erreur, le soussigné croit devoir prévenir le public qu'il n'a aucune part quelconque à la rédaction du *Patriote Neuchâtelois*, dont il est uniquement chargé de l'impression. »

[1] Prix d'abonnement pour les dix mois : 8 francs.

Et le numéro du 16 mars du *Neuchâtelois* rendait publique une lettre par laquelle H. Wolfrath annonçait au rédacteur du *Patriote* que les assertions et les tendances de ce journal ne lui permettaient plus de prêter le concours de ses presses à l'impression du journal. Aussi dès le numéro 3, du dimanche 19 mars, le *Patriote* porte la mention : Imprimerie Gacon & Denant.

Le journal républicain du chef-lieu n'eut pas une longue existence; le numéro 81, samedi 16 septembre 1848, se termine par l'information suivante :

...Si deux organes du parti républicain ont paru dans les premiers temps de notre révolution pour soutenir une cause qui avait des adversaires plus puissans que nombreux, ils peuvent, dans ce moment où la Suisse vient de se constituer définitivement, opérer une fusion réclamée depuis longtemps par un grand nombre de citoyens qui partagent nos convictions politiques. C'est pour satisfaire à ce désir et à des raisons d'un ordre secondaire que les actionnaires des deux sociétés ont résolu dans une assemblée qui a eu lieu dernièrement, de réunir ces deux organes démocratiques. Ensuite d'arrangemens pris avec le *Républicain* de la Chaux-de-Fonds, le *Patriote* cessera de paraître dès aujourd'hui, et les abonnés de ce dernier journal recevront, à dater de mardi prochain, le *Républicain*, en échange[1].

LE RÉPUBLICAIN NEUCHATELOIS

Le journal qui demeurait désormais le seul organe des républicains neuchâtelois avait fait son apparition à La Chaux-de-Fonds, sous le patronage du Comité administratif de cette localité, trois jours avant le *Patriote*, sous ce titre :

LE RÉPUBLICAIN NEUCHATELOIS, journal suisse. — Spécimen No 1. — Samedi 11 mars 1848.

Epigraphe : *Tout pour le peuple et par le peuple !*

Le journal paraissait les mardi, jeudi et samedi[2] à l'imprimerie de Convert et Heinzely[3], avec Ferdinand Heinzely comme gérant et l'avocat Louis Humbert-Droz comme rédacteur en chef provisoire; un comité restreint, dans lequel nous voyons figurer Célestin Nicolet, Justin Billon, le docteur Alfred Droz, surveillait la marche de l'entreprise. Célestin Nicolet doit avoir collaboré activement à la rédaction,

[1] Ces 81 numéros forment un total de 328 pages.
[2] Prix de l'abonnement annuel : 10 L. suisses pour le canton.
[3] A partir du numéro 89, Imprimerie de Ferd. Heinzely.

que l'avocat Humbert ne tarda pas à abandonner pour occuper les fonctions de président du tribunal de Boudry. Un Savoyard, Marin Laracine[1], entra plus tard dans la rédaction du journal.

Dès le numéro 2, mardi 14 mars 1848, le sous-titre *Journal suisse* fut remplacé par celui de *Journal de la Chaux-de-Fonds*, probablement pour éviter toute confusion avec le *Patriote* qui venait de prendre la première dénomination. Le sous-titre primitif reparaît, en effet, aussitôt après la fusion des deux journaux, dès le numéro 83, mardi 19 septembre 1848.

Le *Républicain neuchâtelois* parut à La Chaux-de-Fonds jusqu'au mardi 30 octobre 1849. A cette date, il annonçait à ses lecteurs que l'assemblée des actionnaires de l'entreprise, réunie la veille, avait décidé la liquidation et que dès le 1er novembre le journal serait transféré à Neuchâtel. Le numéro du jeudi 1er novembre porte en effet la mention : Imprimerie de Fréd. Loutz et Comp., et la signature de P. Morthier, gérant, remplacée à partir du jeudi 16 mai 1850 par celle de Fréd. Loutz, éditeur responsable.

Dès le premier numéro de 1851, le journal est signé par Eug. Favre, rédacteur, qui garda ces fonctions jusqu'au 31 décembre de la même année : le premier numéro de 1852 a de nouveau la signature de Fréd. Loutz, éditeur responsable.

Ce transfert, inspiré à coup sûr par Alexis-Marie Piaget, ne lui procura pas une satisfaction de longue durée, ainsi qu'en témoignent les deux lettres ci-après qu'il adressait au commencement de 1853 à Fritz Courvoisier, alors à Berne, en session du Conseil national :

Monsieur F. Courvoisier à Berne.

Monsieur et ami,

Le journal le *Républicain* étant en ce moment à fin de vie, faute d'huile, on a convoqué les actionnaires pour savoir quel parti prendre. Les actionnaires sont venus au nombre de 7 et il a été résolu par une majorité de 4 contre 3 de procéder à la liquidation et de charger M. Lutz d'y pourvoir en convoquant de nouveau les actionnaires pour entendre les propositions qu'il pourrait faire en sa qualité d'imprimeur.

Il y a deux partis pris. L'un, composé des partisans de la garantie à tout prix, qui voudrait accaparer le journal pour en confier la rédaction

[1] Pseudonyme de Marie-Joseph Laracine, originaire de Chambéry, qui se disait professeur. Il est l'auteur des publications suivantes : *Souvenir de la Fête fédérale de gymnastique et du Tir des Armes-Réunies, à La Chaux-de-Fonds, en 1850*, imp. F. Heinzely, 1850, brochure in-8° de 66 pages, illustrée ; *Description pittoresque et critique de la Chaux-de-Fonds*, imp. de Adrien Convert, 1852, brochure in-8° de 56 pages ; *Le conflit Prusso-Suisse, Précis historique*, etc., par Marin LARACINE, ancien rédacteur du *Républicain Neuchâtelois*, Genève, imp. Ramboz et Schuchard, 1857, brochure in-8° de 180 pages.

à Chaudet et en faire une trompette pour Grimaldi et un insulteur patenté contre les non-garants.

L'autre voudrait laisser le journal continuer purement et simplement aux risques et périls de Lutz qui paraît disposé à accepter le paquet, sans rien demander aux actionnaires. Il continuerait le journal dans le sens politique du 1er mars ainsi qu'on se le proposait quand on l'a créé, sans s'inféoder à telle ou telle compagnie de farceurs français.

Il reste un solde d'environ un millier de francs qui, en ce moment, peut largement suffire à liquider honorablement le journal, mais qui dans un mois ou deux ne suffirait plus, à moins que l'imprimeur ne prit tout à forfait.

J'ajouterai que l'introduction de ce Chaudet a déjà fait un mal énorme et que ce sera bien pire encore quand il sera le maître absolu de la feuille. Cela serait d'autant plus fâcheux que d'une part la question neuchâteloise se répand dans la diplomatie (je le sais de bonne part) et qu'il faut une extrême réserve chez nous en ce moment; et que d'autre part, il y a assez de division dans le parti républicain, sans donner à Chaudet (qui n'est là que pour ça) les moyens de l'augmenter et de l'aigrir encore.

Donc, si vous êtes d'avis qu'il est utile de conserver le *Républicain,* sans frais nouveaux pour les actionnaires et pour soutenir sans esprit de coterie la politique du 1er Mars, envoyez-moi votre procuration pour vous représenter comme actionnaire à la première assemblée et je voterai pour remettre le journal à Lutz, à ses risques et périls, pour le continuer pendant un temps *de...* au mieux et dans l'esprit qui avait présidé à la création de la feuille.

Si au contraire vous êtes curieux de voir Chaudet maître du journal pour y étaler sa politique de soi-disant réfugié et d'agent Grimaldino-Lambelet, alors.... agissez selon vos goûts.

Le pauvre Conseil d'Etat est déjà tellement en désarroi que pour peu qu'on veuille le pousser du doigt, toute la boutique viendra en bas.

Il est clair que je vous demande votre procuration pour le cas où vous ne pourriez venir vous-même; car si vous venez, il est clair que vous n'avez besoin de personne pour vous représenter.

Comme je sais parfaitement que la coterie Chaudet a formé son plan, je vous écris à coup sûr et vous expose les deux jeux.

Vous prendrez les cartes que vous voudrez.

Agréez mes amicales salutations, PIAGET.

Neuchâtel, 10 Janvier 1853.

Comme je pense que la réunion aura lieu dimanche ou samedi, ayez l'obligeance de me répondre un mot avant.

* * *

Monsieur F. Courvoisier à Berne.

Monsieur et ami,

J'ai reçu votre procuration tout juste à point pour me rendre à l'assemblée et en faire usage. A 3 voix de majorité (12 contre 15) il a été

décidé de remettre à Lutz le journal, actif et passif, pour le publier à ses risques et périls et avec l'engagement de le faire paraître au moins un an. C'était le seul mode rationnel d'opérer la liquidation honorablement et de ne pas recommencer les tripots du *Patriote* et de l'ancien *Républicain*.

Il restait en caisse de quoi faire marcher la feuille environ deux mois au plus et quand on aurait atteint ce terme, il n'y a pas le moindre doute qu'il y aurait eu un trou à la lune et qu'il aurait fallu faire un appel de fonds aux actionnaires dont la plupart n'auraient pas manqué d'envoyer lan lire la boutique, comme c'était leur droit et toute la charge serait tombée sur les bons enfants.

Par le mode adopté on évite tous ces inconvénients et de plus on a l'avantage de conserver le journal encore un certain temps.

Agréez mes amicales salutations, PIAGET.

Neuchâtel 17 Janvier 1853.

Les dissensions dont parle Piaget, et qui mettaient le désarroi jusqu'au sein du gouvernement, n'étaient un mystère pour personne; elles avaient pour unique objet les questions de chemin de fer, auxquelles nous avons fait allusion.

Quant à l'action diplomatique relative aux affaires de Neuchâtel, elle n'était nullement une invention du père Piaget pour les besoins de la cause : un protocole avait été signé à Londres en 1852, par les grandes puissances, dans lequel les droits de la Prusse sur Neuchâtel étaient reconnus, platoniquement, il est vrai.

Il était réservé aux contre-révolutionnaires royalistes de 1856, de fournir à la Confédération suisse l'occasion qu'elle avait négligée en 1848, de faire reconnaître par les puissances la complète indépendance de Neuchâtel : ce fut l'œuvre du traité de Paris, du 26 mai 1857.

* * *

Loutz continua donc à faire paraître le journal pendant deux ans, mais son nom n'y figure plus à partir du 24 mars 1854. Le nº 40, de 1855, mercredi 4 avril[1], porte en tête l'avis suivant :

... Le *Républicain* cesse d'être la propriété de son ancien rédacteur; il passe dans les mains d'une société d'actionnaires qui a récemment constitué un comité de gérance...

Au nom de la gérance
Ehrard BOREL.

En même temps le journal changeait d'imprimeur : ce même numéro sort des presses de Leidecker et Combe.

[1] Dès le début de l'année 1855, le journal, paraissant le soir, porte la date du lendemain : dimanche, mercredi et vendredi.

Le nouveau comité s'efforça de développer ce journal : à dater du 17 juin 1855, il parut tous les jours sauf le lundi. Mais sous cette nouvelle forme il n'eut pas une longue durée : la division croissante des républicains, sans doute aussi des difficultés financières, amenèrent sa disparition. Le nº 120, de 1856, publiait cette mention laconique : « Attendu les circonstances actuelles, le *Républicain neuchâtelois* cesse de paraître à dater d'aujourd'hui[1]. »

L'INDÉPENDANT

En terminant, deux mots sur l'*Indépendant :* La tentative de mainmise sur le *Républicain* ayant échoué, comme on vient de voir, les partisans du chemin de fer « Franco-Suisse » se décidèrent à fonder un organe spécial ; dans une lettre datée de Neuchâtel, le 18 août 1853, et adressée par Aimé Humbert au Dr Gustave Irlet, médecin, substitut du préfet de La Chaux-de-Fonds, nous trouvons à ce propos les passages suivants :

L'avocat Chaudet[2], de Vesoul, est ici depuis quelques jours. On s'attend à la prochaine apparition du journal de la coterie que vous savez. On parle de jeudi prochain. Attinger fournit une presse et soigne le matériel de l'entreprise, à ce que l'on dit. Chaudet ne sera pas du reste le rédacteur de la feuille, il s'en retourne en France après avoir installé un ami à la rédaction. Le but le plus important de son voyage à Neuchâtel est même autre chose que le journal. C'est une nouvelle combinaison de chemin de fer, que l'on se propose de prôner de toutes ses forces aux Montagnes, afin de déranger le plan actuel et de gagner au Locle et à La Chaux-de-Fonds, des partisans à la ligne des Verrières.

Il n'est plus question de Grimaldi. On le donne comme enfoncé financièrement et prêt à vendre sa concession de Dôle-Salins.

On espère éblouir le pays par la perspective de deux chemins de fer se croisant des Verrières à Thielle et de La Chaux-de-Fonds à Travers.

Il m'est difficile de voir dans la promesse de l'embranchement autre chose qu'une nouvelle piperie pour détourner les Montagnards de présenter leur demande en concession en novembre.

Je ne vous parle encore que sur des on-dit, mais on verra bientôt les plans de ces Messieurs se dérouler dans leur journal. Il y a eu une assemblée à ce sujet dimanche dernier à Rochefort....

[1] La collection du *Républicain* se compose donc de huit années : 1848 a 127 numéros ; 1849, 1850, 1851 ont chacune 156 numéros ; 1852 et 1853, 157 numéros ; 1855, 239 numéros ; 1856, 120 numéros. Seules les années 1852 et 1853 ont une pagination continue (640 et 642 p.).

[2] Ange-Gustave Chaudey, né à Vesoul en 1817, avocat et journaliste, fut exilé après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et passa quelques années en Suisse ; il rentra en France avant l'amnistie, en 1853. Adjoint au maire d'un des arrondissements de Paris après le 4 septembre 1870, il fut arrêté par la Commune et fusillé le 23 mai 1871. D'après la notice qui le concerne dans la *Grande Encyclopédie,* il aurait été pendant son exil rédacteur du *Républicain neuchâtelois,* ce qui doit être une erreur.

Le nouvel organe fit son apparition le 2 novembre 1853 sous ce titre :

L'INDÉPENDANT, journal suisse, industriel, commercial et politique, paraissant les mercredi et samedi[1].

Son premier numéro débute par un article programme signé Aug. Leuba, L. Denzler, colonel fédéral, et C. Jacot-Guillarmod, où l'on reproche au *Républicain* d'être devenu «l'organe officiel et personnel du gouvernement» et où l'on expose la nécessité d'un journal républicain indépendant. Le journal, imprimé chez V. Borel, porte jusqu'au nº 19 de 1854, la signature Borel.

A partir du 15 novembre 1854, il parut trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi.

Son titre fut modifié le 5 novembre 1856 :

L'INDÉPENDANT, journal politique, littéraire, industriel et commercial, en même temps que le format était agrandi ; puis, à partir du 1er janvier 1858, ce titre est remplacé par une nouvelle formule : *L'INDÉPENDANT DE NEUCHATEL (Suisse).*

La tentative de rendre le journal quotidien, dès le 1er janvier 1858, ne paraît pas avoir eu de succès, car l'année suivante il reprenait son ancien mode de publication, trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi.

Le dernier numéro de 1859, du samedi 31 décembre, annonçait que l'union étant rétablie entre les républicains, le journal n'avait plus sa raison d'être et prenait congé de ses lecteurs[2].

*
* *

Nous avons vu le *Républicain neuchâtelois* cesser brusquement sa publication le 22 mai 1856.

Le 1er juillet 1856, le *National suisse,* à La Chaux-de-Fonds, vient combler la lacune laissée par le *Républicain.*

Nous nous arrêtons ici, au seuil de la période contemporaine. Notre but, en publiant ces notes, a été de mettre en relief le rôle de la presse républicaine pendant les luttes pour l'établissement de la République neuchâteloise, ce rôle, des plus honorables, ayant été quelque peu laissé dans l'ombre jusqu'à maintenant.

Arnold ROBERT.

[1] Prix d'abonnement 6 fr. par an ; 10 fr. quand le format fut agrandi et 15 fr. quand le journal devint quotidien.

[2] La collection de l'*Indépendant* comprend sept années : 1853, avec 18 numéros ; 1854, 110 numéros ; 1855 et 1859, 157 numéros ; 1856 et 1857, 156 numéros ; 1858, 310 numéros. Aucune n'a de pagination continue.

ANCIENS TROUSSEAUX NEUCHATELOIS DE MARIÉES

(1665 ET 1757)

Le *Musée neuchâtelois* a déjà publié quelques inventaires de ce genre[1]. Nous en donnons aujourd'hui deux nouveaux qui présentent un certain intérêt. Ce sont deux trousseaux de mariées, l'un d'une jeune fille du Val-de-Travers, qui se marie à la Chaux d'Estalières, en 1665; l'autre, de Susanne-Marie Perrotet, de Nant en Vully, qui épouse Jean-Henri Chanel, de Lignières, en 1757. L'un et l'autre ont là forme d'une reconnaissance faite par le mari; le second donne en outre le prix d'estimation des divers objets qui le composent et tous deux fournissent d'intéressantes indications sur le genre d'habits portés alors, sur leurs noms, ainsi que sur ceux des étoffes dont ils sont faits. Les quantités des objets cités ne sont point d'accord avec nos trousseaux modernes; il y a même de curieuses conclusions à tirer du mutisme de ces inventaires sur certains articles qui nous paraissent actuellement de première nécessité.

Inventaire du trossel, linges et drappelages d'Elizabeth, fille d'honorable Jehan Roy de Couvet au Vauxtravers, mis entre les mains de Pierre fils de feu Abraham Montandon des Chaux d'Estalières, son mary, assisté et autorisé de Moyse Courvoisier dit Piot, son beau père et tuteur, le mercredy 28e juin 1665, lendemain de leur nopces.

Le lict.

Premièrement un lict revestu et garnis, sçavoir la couttre, l'off[2], le traversin et oreillers avec leurs doubles toyes[3]. Une catelogne[4] verte. Un tour de lict de tapisserie et les rideaux de sarge de Can[5] aussy vert et la rebrassure de lassy[6]. Le lict estant de plume.

[1] *Musée neuchâtelois* 1865, p. 52: « Mémoire des meubles que ma femme [d'Hugues Ramus] a heu en partage avec ses sœurs en 1683. » 1881, p. 288: « Inventaire du trousseau de mon épouse, H. S., et que j'ai reçu le 30 novembre 1781. » 1896, p. 64: « Trousseau d'un bourgeois de Neuchâtel en 1778. » 1898, p. 169: « Batterie de cuisine d'un ménage bourgeois en 1701. »

[2] L'édredon.

[3] Taies.

[4] et [5] Voir sur ces mots la note de l'autre inventaire de 1665, publié ci-après.

[6] *Rebrassure* désigne un revers; *lassy* peut être pour *lacis*, sorte de broderie offrant de grandes analogies avec la guipure, ou pour *lassis*, étoffe de peu de valeur tirée de la bourre de soie. Il s'agira ici plutôt d'une doublure de cette étoffe que d'une bordure en guipure.

Les habits à corps.

Premièrement un cotillon noir de sarge de seigneur[1].
Un habit revestu de camelot gris noir.
Un autre habit revestu de cadis[2] noir.
Un autre de sarge de Can aussy revestu, gris blanc.
Un cotillon de drap rouge.
Un autre cottillon de drap violet.
Un cottillon de fretinge[3] grise.
Un buret[4] de cadis noir.
Un autre buret de tafeta noir.
Une camisole de fretinge rouge.
Quatre corps[5], trois de sargette et un de sarge de seigneur.
Deux pairs de bas et deux pairs de souliers.
Une belle carle[6].
Quatre pièces de taffetas.

Coffres.

Les deux coffres à panneaux.
Un felet[7].

Le linge blanc.

Dix huit linceuls[8].
Ving cinq chemises.
Unze devantiers[9] blanc.
Huict nappes de quoy il y en a un de la longueur de trois aulnes à façon de serviette.
Quinze serviettes.
Trois pairs de manches de toile blanche.
Vingt six gorgerins[10].
Vingt deux coiffes de toile blanche.
Quatorze mouchoirs de col.
Quatre ombre[11].
Trois pairs de doublet de coton.
Trois fraises.

Tout lequel dit trossel et chose cy dessus specifiée le dit Pierre Montandon de l'assistance que dessus a confessé de l'avoir receu en sa maison et chez luy, du dit Jehan Roy, son beau père, et de Pierre Roy, son beau frère, tous deux présents en iceluy. Et en présence des honnorables Pierre

[1], [2], [4], [5], [6] et [7] Voir sur ces mots la note de l'autre inventaire de 1665, publié ci-après.
[3] Vieux mot neuchâtelois pour milaine.
[8] Draps de lit.
[9] Tabliers.
[10] Pièce de vêtement destinée à garantir la gorge et les épaules.
[11] Nous n'avons pu trouver le sens de ce mot.

Montandon, lieutenant, son oncle, David et Salomon Montandon, ses frères, David du boz, son beau frère, Marie Jacot, sa mère, la femme du dit sieur lieutenant, sa tante, les femmes des dits David et Salomon Montandon, ses belles sœurs, Susanne Montandon femme dudit Pierre Roy, sa belle sœur, le soubs signé et François Callame, menestrier, tesmoins et tous présents aux présentes, le dit jour que dessus, lendemain des nopces.

Archives de l'Etat, notaire J.-J. Montandon, *minutaire II*, f° 72-73.

Inventaire des biens, effects et autres choses qu'honorable Susanne Marie, fille de feu honorable Adam Perrotet de Nan, dans le Bailliage de Morat, a aporté et versé en communion de mariage et ménage avec honorable Jean Henri, fils d'honorable Henri Chanel, de Lignières, son mari, lesquels ont été évalués entr'eux modiquement et consistent :

	Ecus petits[1] Batz
En un lit tout neuf, entier et revêtu avec quatre draps de lits .	50. —
Une cédule duë par Marie Perrotet, sa sœur, du 3e mars 1757	17.10
En argent comptant	11. —
Une garde robe de sapin à une porte	4. —
Un habit noir de laine	6. —
Une jupe et un gilet de soye verte	13. —
Une jupe et un gilet de fin satin en laine de diverses couleurs	11. —
Une jupe et un jaquillon[2] de fine percienne	7. —
Une jupe indienne piquée et un gilet rayé.	5. —
Une jupe rayée de coton et un jaquillon indienne	5. —
Une jupe de laine en satin rouge et noir et un jaquillon de fine grizette	5. —
Une jupe et un mantelet de laine rayez	8. —
Un jaquillon de drap couleur musque	2. —
Un jaquillon noir et un gilet de satin en fleurs	3. —
Un gilet blanc de grains d'orge et deux poches	1. —
Un jupon et un mantelet de laine rayez	5. —
Une robe à corps de laine rayée	2. —
Cinq tabliers, un de fine percienne et les autres indiennes .	10. —
Un tablier de papeline[3] et un dit indienne	4. —
Les quels articles sont neufs.	
Quatre tabliers rayez	2. —
Un drap de lit neuf à couvrir les morts	3. —
Huit chemises neuves.	8. —
Dix-sept chemises, une partie neuves	14. —
Quatre serviettes neuves	1.10
Une grande nape	—.14

[1] Ecus à 21 batz, le batz à 16 centimes environ.

[2] Taille ou jaquette de femme.

[3] Popeline.

	Ecus petits Batz
Deux tours de fines perles	2. 2
Huit paires de bas neufs, de laine, coton et fil	8.—
Six paires de bas moitié usé	3.—
Quatre mouchoirs blancs, mousseline, neufs, une partie brodé	5.—
Un mouchoir de coton blanc, par rayes rouges	—.12
Un mouchoir blanc en dentelles, brodé en laine rouge et verte	1.—
Cinq mouchoirs de soye, un dit blanc mousseliné brodé et six dits indiennes.	10.—
Vingt-huit coëffes neuves ou berrettes blanches garnies de fines dentelles et fines mousseline	28.—
Cinq doucettes[1] noires de damas et soye	5.—
Une paire bas de laine neuf, une paire manchiron neuf de moulton et quatre paires gands blancs de peaux et laine .	2.—
Une paire boucle d'argent	1.10
Un ruban brodé en or, sept dits de soye, un dit brodé d'argent et un noir de soie tous neufs	12.—
Trois autres rubans de soye neufs, de diverses couleurs . .	2.—
Cinq paires souliers neufs	5. 5
Et trois paires dits, moitié usé	2.—
Une paire mule neuves de cabran[2]	—.16
Beurre et graisse de mouton	2. 1
Deux tabatières, une en cercle d'argent et un ruban de soye brodé en fleurs d'or et un colier noir en façon de perles.	3.—
Ecus petits	292.—

Tous lesquels susdits articles la dite Susanne-Marie Perrotet a exhibé, sous l'assistance et autorisation du dit Jean-Henri Chanel, son mari, au notaire soussigné et témoins ci-après nomméz et a afirmé par sa bonne foi, lui appartenir en propre et meuvent de son estoc. A St Blaise en présence des honorables Isaac Roulet, du dit lieu, et Jean Tsevinguer, bourgeois de Mülhouse, fabriquant en indiennes au dit St Blaise, témoins à ce requis, le 27e jour de décembre 1757.

Archives de l'Etat, notaire Joseph Cordier, *registre III,* p. 600-601.

Communiqué par W. Wavre.

Le minutaire de J.-J. Huguenin auquel notre regretté collègue a emprunté le premier des inventaires ci-dessus en renferme encore un second tout à fait analogue, en date du 16 novembre 1665 (fo 95-96). Il nous paraît utile de le joindre au précédent à titre de comparaison, d'autant plus qu'il offre l'avantage de donner une évaluation des objets énumérés.

[1] Nous n'avons pu trouver le sens de ce mot.
[2] Cabron ?

Inventaire du trossel, habits, linges et drappelages d'honnesta fille Jaqua Huguenin, fille d'honnorable Blaise, fils de feu Moyse Huguenin, du Locle, paroissien des Chaux d'Estalieres; mis entre les mains d'honnorable Pierre, fils de Daniel Montandon, du Locle et des Chaux d'Estaliéres, son mary, assisté dudit son père; le tout ainsy et pareillement qu'il est cy aprés inventorié et evalué le seizieme novembre 1665, le lendemain du lendemain de leurs nopces.

Premierement le lict.

Un lict revestu, sçavoir la coutre[1], le traversin et les deux oreilliers de plume, avec leurs doubles toyes et celles de la plume et celles de dehors, inventorié et mis pour la somme de 40 liv.

Les ridaux vert de sarge[2] de camp et le tour de lict, aussy vert, de cadis[3], garnis de ses franches[4], mis pour la somme de trente quatre livres 34 liv.

Une couverte de sargy blanc estimée 12 liv.

Une catelogne[5] de la valeur de 12 1/2 liv.

Qu'est en tout pour le lict evalué 98 1/2 liv.

Les habits à cors[6].

Premierement le cotillon et le cor des nopces, de sarge de Valance noire, trois aulnes et un quart à neuf livres et demy l'aune, revient à 30 liv. 10 1/2 gros.

Le devantier des nopces, de sarge de Londres noir achepté pour neuf livres 9 liv.

Un habit noir de sarge de Geneve, sçavoir le cotillon, le devantier et cors, achepté pour 41 liv. 9 gros.

Un cotillon rouge de sarge de Genève desja assé vieil, estimé 12 liv.

Un cotillon de fretinge rouge aussy pour douze livres cy 12 liv.

[1] Couette.

[2] *Sarge,* forme ancienne et usitée jusqu'au XVIIIme siècle de serge, dont *sargy* n'est qu'une variante dialectale. Désigne une étoffe de laine croisée qui était très employée autrefois. Il en existait une quantité de variétés, dont la qualité ou l'aspect étaient indiqués par des noms spéciaux. C'est ainsi qu'on avait la *serge de seigneur,* mentionnée dans l'autre inventaire de 1665 publié ci-dessus, la *serge à la reine, impériale, à deux revers, rase, à poil,* etc. Un grand nombre de variétés tiraient simplement leur nom de leur lieu d'origine; ainsi la *serge de Caen* (orthographié *Càn, Camp,* dans nos inventaires) était renommée dès le XVme siècle; celles de Londres et de Valence, qui figurent également dans nos trousseaux neuchâtelois, étaient aussi très répandues, tandis que la serge de Genève était sans doute d'un usage plus local. La *sergette* était une étoffe de même aspect que le serge, mais plus légère et de moindre qualité.

[3] Petite étoffe de laine croisée, de très bas prix.

[4] Franges.

[5] Couverture de laine, généralement en couleur. Le mot a été employé en français jusqu'au XVIIIme siècle, souvent orthographié *castelogne.* Il est encore connu des patois valaisans.

[6] Au XVIIme siècle, le *corps* (de jupe) désignait la partie supérieure du vêtement de femme, le corsage. Il renfermait une armature destinée à soutenir la taille et remplissait ainsi l'office du corset moderne.

Encore un autre rouge de fretinge apprecié à huict livres cy 8 liv.
Un autre cottillon gris moitié fil et laine tout neuf estimé pour 6 liv.
Un de sargy noir pour cinq livres 5 liv.
Un bianchet[1] rouge de drap d'Allemagne coustant cy 13 liv.
Un buret[2] et devantier noir vieils de sarge de camp evalué les deux à cinq livres 5 liv.
Des manchettes rouge de fretinge et un buret gris de mesme estoff, apprecié les deux à 5 liv.
Quatre pairs de bas, deux de fretinge et deux de sargy, deux neufs et deux vieils appreciés à 5 liv.
Les habits à cors reviennent à la somme de 152 liv. 7 ½ gros.

Le linge blanc.

Six linceuls, dix chemises neuves, vingt quatre gorgerins, douze beguins, trois devantiers, un pair de doublet[3] blanc de toile acheptée et deux de toile gauchée. Une fraise de toile acheptée.
Evalué tout le dit linge blanc à la somme de cinquante quatre livres cy 54 liv.
Une carle[4] pour vingt cinq livres 25 liv.
Le felet[5] cinq livres 5 liv.
Les deux coffres de sapin tout blanc avec leur ferrure dix livres 10 liv.

Tout lequel dit trossel, linges, habits et drappelages que devant, ledit Pierre Montandon et ladite Jaqua sa femme ont confessé.. d'avoir ainsy le tout reccu, apprecié et evalué..... Et revient le toutage d'iceluy à la somme de 345 livres 1 gros et demy foibles que lesdits mariez auront en maniance pour en disposer a leur vouloir. Ce qu'a ainsy esté fait etc.

Communiqué par J. JEANJAQUET.

[1] Forme à demi patoise de *blanchet*. Le mot existe encore dans quelques patois romands. Le *Glossaire* de Bridel donne à *bllantzet*, recueilli dans le Pays d'Enhaut, le sens de vêtement de femme, en laine, de couleur rouge ou bleue, dont la jupe et le corset, sans manches, sont d'une même pièce.

[2] Paraît désigner une sorte de mantelet et est mentionné aussi dans d'autres inventaires conjointement avec le tablier, avec lequel il faisait peut-être corps.

[3] *Doublet* s'est employé avec la signification de sorte de courtepointe de toile, qu'on étendait entre le matelas et le drap. Mais cette signification ne convient guère ici, où il paraît s'agir de pièces d'habillement, qui se comptent par paires.

[4] Sorte de coiffure, dont il est aussi question dans les mandements neuchâtelois du XVIIme siècle relatifs à la répression du luxe.

[5] *Felet* peut être l'équivalent de *filet*, mais nous ne saurions en déterminer le sens d'une façon plus précise. Il semble être ici un accessoire de la *carle;* dans l'inventaire publié plus haut, il figure sous la rubrique des *coffres*, qui viennent ici immédiatement après.

UNE ÉMIGRATION DE PIÉTISTES ZURICHOIS

DANS LE PAYS DE NEUCHATEL AU XVIIIme SIÈCLE

Avant d'aborder l'objet de cette petite étude, nous devons rappeler que les faits dont elle s'occupe ne sont pas absolument inconnus aux lecteurs du *Musée neuchâtelois.* Au cours des quarante-cinq premières années de son existence, notre organe a publié en effet divers articles qui constituent une contribution à l'histoire des sectes religieuses dans notre pays. C'est ainsi qu'en 1883, feu Charles Châtelain donnait au *Musée neuchâtelois* une étude très fouillée sur les anabaptistes au Val-de-Ruz[1]. L'année suivante, notre revue reproduisait le texte d'une requête des maîtres-bourgeois de Valangin dirigée contre les mêmes dissidents auxquels nos populations agricoles, courbées plus que d'autres sous le joug des traditions, avaient réservé un accueil peu amène[2]. Mais nous ne possédons pas de notice proprement dite consacrée aux manifestations du piétisme dans le pays de Neuchâtel. C'est tout au plus si quelques collaborateurs du *Musée neuchâtelois* ont effleuré ce sujet en traitant telle ou telle autre question historique[3]. En revanche, dans le bel ouvrage de R. Gretillat, *Jean-Frédéric Ostervald*[4], nous trouvons tout un chapitre sur les rapports d'Ostervald avec le piétisme. Nous regrettons sincèrement qu'une étude complète n'ait pas été entreprise par celui des historiens neuchâtelois qui eut été le mieux qualifié pour le faire, nous avons nommé feu Charles Berthoud, dont l'esprit investigateur et la plume élégante auraient su donner au sujet que nous essayons de traiter le charme dont sont empreintes les trop rares publications qu'il nous a laissées. Mieux que nous — *si parva licet componere magnis* — il eut réussi à intéresser ses lecteurs à l'histoire d'une petite phalange de réfugiés venus de Zurich dans la principauté avec l'espoir d'y pouvoir

[1] Ch. Chatelain, *Les anabaptistes au Val-de-Ruz, Musée neuchâtelois*, 1883, p. 147 à 155, 180 à 189.

[2] Dr Guillaume, *Matériaux pour servir à l'histoire des sectes religieuses dans le canton de Neuchâtel, Musée neuchâtelois*, 1884, p. 208 à 211.

[3] Voir en particulier *Musée neuchâtelois*, 1883, p. 317.

[4] Neuchâtel, 1904.

servir Dieu selon leur cœur. Le brillant biographe des quatre Petitpierre ne se serait pas borné comme nous à tirer de l'oubli quelques faits curieux et à les grouper en un article. Il eût vu dans cette phase d'histoire religieuse un épisode de la lutte que se livrent à travers les siècles le principe d'autorité et le principe de liberté. En narrant ce petit conflit, circonscrit dans les limites étroites de notre principauté, il se serait sans doute élevé au-dessus des hommes et des événements pour ne voir dans ces faits qu'une conflagration d'idées philosophiques. Nous croyons même qu'il se serait constitué le défenseur rétrospectif de la minuscule congrégation contre laquelle grondait l'intolérance du clergé. Vu sous cet angle, le sujet eût gagné en ampleur et en intérêt et il aurait pris, dans l'histoire de l'Eglise neuchâteloise, une place définitive à côté du récit si dramatique des démêlés de F.-O. Petitpierre avec la Classe.

Si le temps a manqué à Charles Berthoud pour écrire l'histoire du « refuge » piétiste, il s'est néanmoins intéressé à cet épisode et y a consacré quelques recherches. Dans sa biographie des quatre Petitpierre, il relate, en une note substantielle, un des faits les plus importants de ce refuge : l'arrivée à Couvet de quelques émigrés zurichois[1]. En lisant cette note, on constate que Berthoud parle avec estime, presque avec affection, de ces dissidents qui causèrent tant de soucis à la Vénérable Classe et qui, dit-il, « laissèrent pourtant au Val-de-Travers les meilleurs souvenirs ». Charles Berthoud avait puisé ses renseignements à bonne source. Son aïeul Jonas-Henri Berthoud, auprès duquel il passait à Couvet ses vacances d'écolier, avait connu de près l'une des familles piétistes et les récits du vieux justicier avaient suscité dans le cœur de son petit-fils une réelle sympathie pour ces sectaires. La notice biographique[2] consacrée à Charles Berthoud par notre collègue, M. Ph. Godet, contient en ses premières pages quelques détails sur cet aïeul Berthoud qui avait fait son apprentissage d'horlogerie chez Jean Steiner dont il sera souvent question plus loin.

A part ces quelques mentions relevées dans notre *Musée,* il n'existe, à notre connaissance, aucune publication neuchâteloise qui contienne des renseignemeuts quelque peu détaillés sur les faits et surtout sur les personnages qui nous intéressent[3].

Deux historiens de la Suisse allemande paraissent être mieux ren-

[1] Ch. Berthoud, *Les quatre Petitpierre, Musée neuchâtelois,* 1872, p. 114.

[2] Ph. Godet, *Charles Berthoud, Musée neuchâtelois,* 1894, p. 173.

[3] Voir la brève mention contenue dans Ed. Quartier-la-Tente, *Le canton de Neuchâtel (le Val-de-Travers),* p. 493.

seignés que nous sur ces points. Blœsch[1] raconte qu'en 1729 un certain nombre de piétistes zurichois s'étaient établis à Couvet et qu'ils y jouissaient de la protection des autorités, malgré la singularité de leurs pratiques religieuses. Comme cette mention de Blœsch se trouve intercalée dans le récit qu'il fait des disputes sur la « non éternité des peines » et qu'elle lui sert en quelque sorte de prologue, il est plus que certain que le professeur bernois a emprunté cette indication à la monographie de Ch. Berthoud, amalgamant le texte, qui concerne F.-O. Petitpierre, avec la note déjà citée, qui n'a avec ce texte qu'un rapport accidentel. D'autre part, dans un article fort étendu sur le « Piétisme dans l'Eglise zurichoise au commencement du siècle passé[2] », J. Studer reproduit presque textuellement la note de Charles Berthoud sur les piétistes, tout en altérant quelque peu le sens primitif de cette note.

Ce sont ces différentes mentions, issues d'ailleurs d'une source unique, qui ont piqué au vif notre curiosité et qui nous ont engagé à faire à notre tour quelques recherches sur le séjour des disciples de Spener dans notre pays. Nos investigations — j'ai le regret de le dire — n'ont pas donné le résultat espéré. Aussi n'avons-nous pas la prétention de livrer au lecteur une étude systématique, pour laquelle nous serions mal préparés; nous lui offrons seulement quelques glanures d'histoire qu'il serait malaisé de lier en gerbe.

*
* *

A la fin du XVIIme siècle, l'Eglise réformée s'écartant toujours plus du principe de rénovation qui avait présidé à sa fondation, s'était figée dans un dogmatisme étroit et intransigeant. Deux siècles s'étaient écoulés depuis le grand bouleversement dont elle était sortie et déjà la vie semblait se retirer lentement de ce corps au moment même où son organisation avait pris une forme définitive. L'orthodoxie sortait en effet victorieuse de la lutte qu'elle avait soutenue contre quelques théologiens novateurs; en proclamant la confession de foi dite du *Consensus,* adoptée par la majorité des Eglises suisses, elle croyait avoir cristallisé pour toujours la vérité évangélique en une formule intangible. Seule l'Eglise neuchâteloise, influencée par Jean-Frédéric Ostervald, avait refusé d'adhérer à cette convention qui satisfaisait si complètement les Eglises protestantes de Berne et de Zurich. C'est à cette époque qu'une tendance nouvelle commence à se faire jour et qu'une protestation s'élève, faible

[1] *Geschichte der Schweizerischen Reformirten Kirchen,* t. II, p. 109.
[2] *Jahrbuch der Historischen Gesellschaft Zürcher Theologen,* Zurich, 1877.

d'abord, puis toujours plus véhémente contre le formalisme des Eglises réformées, auquel notre grand théologien neuchâtelois avait déjà déclaré la guerre dans son *Traité des sources de la corruption*.

Cette tendance, ou plutôt cette nouvelle conception de la vie religieuse à laquelle on donna le nom de piétisme, nous apparaît donc comme une réaction contre le dogmatisme régnant et la raideur du *Consensus*. Elle ne s'attaque pas aux dogmes, qu'elle respecte au contraire dans leur intégrité; mais elle prétend substituer à la religion formaliste et gourmée une religion active basée sur l'amour. La foi ne doit pas contenter la seule raison; il faut qu'elle agisse sur le sentiment et qu'elle vivifie l'âme. Délogée du cerveau et réfugiée dans le cœur, la foi doit commander l'action, sans qu'il soit besoin des ordres ou des menaces de l'autorité ecclésiastique. La doctrine et la morale chrétiennes doivent se combiner dans la piété du cœur. Tels sont quelques-uns des principes fondamentaux du piétisme qui, par suite des persécutions qu'il eut à subir de la part de l'Eglise organisée, se manifesta parfois d'une manière extravagante et excentrique.

On a souvent confondu les piétistes avec la secte des anabaptistes. Chez nous, en particulier, ces deux appellations sont couramment envisagées comme synonymes[1]. Il y a évidemment une certaine analogie extérieure entre ces deux manifestations religieuses; elles avaient ceci de commun qu'elles émanaient toutes deux des milieux laïques; elles sont néanmoins différentes. Il faut remarquer aussi que le piétisme naît et se développe au moment où la secte des anabaptistes, sans cesse opprimée et refoulée, tend à disparaître. En outre, les anabaptistes se recrutaient presque exclusivement parmi les populations agricoles, notamment dans celles du canton de Berne, tandis que le piétisme s'implanta surtout dans la bourgeoisie des villes et même dans les hautes classes de la société d'alors. On a prétendu que le piétisme est venu d'Allemagne, où vivait le principal initiateur du mouvement, Jacob-Philippe Spener; il est plus que probable que cette tendance s'est manifestée spontanément partout où les circonstances politiques et l'état de l'Eglise en rendaient l'éclosion possible.

A Zurich[2], en particulier, où les partisans du *Consensus* régnaient en maîtres et où l'Eglise était plongée dans l'indifférence et la superstition, le piétisme allait trouver un sol bien préparé et des âmes avides

[1] Voir Ed. Quartier-la-Tente, *Le canton de Neuchâtel (le Val-de-Travers)*, p. 493, où les piétistes zurichois, réfugiés à Couvet, sont appelés anabaptistes.

[2] J.-J. Hottinger, *Die Reformversuche zu Zürich im Jahre 1713, Archiv für Schweiz. Geschichte*, Zurich, 1851, t. VIII, p. 160.

d'un réveil religieux. L'Etat ne le cédait en rien à l'Eglise ; le système démocratique des abbayes (Zünfte) avait dégénéré en une oligarchie jalouse et fermée ; certaines familles consulaires monopolisaient le pouvoir ; le népotisme sévissait, les cas de concussion n'étaient pas rares. Dans la bourgeoisie de la ville, l'ancienne simplicité des mœurs avait fait place à une morgue hautaine de la part des gouvernants, à une basse adulation de la part des administrés. On avait absolument rompu avec l'ancien usage qui consistait à renseigner le peuple, dans des messages périodiques, sur les affaires de la politique locale.

Un désir sincère de réformes s'était emparé d'une notable fraction de la bourgeoisie. Une opposition se formait, qui comprenait plusieurs hommes distingués à divers titres ; des magistrats, comme le bourgmestre en charge, J.-M. Escher, des ecclésiastiques éclairés, comme Peter Zeller, des savants, comme le Dr Scheuchzer, unirent leurs efforts pour tenter la double réforme qui s'imposait, dans l'Etat comme dans l'Eglise. Ce fut d'abord sur le terrain religieux que la lutte fut portée. Une grande conférence eut lieu le 24 janvier 1712, sous la présidence du bourgmestre Escher, dans le but de « ranimer le christianisme languissant et de consolider l'Eglise qui, tel un édifice vermoulu, menaçait ruine ». Cette conférence ou mieux dit ce colloque, dans lequel dominait l'élément laïque, examina divers points : la doctrine et la vie religieuse, la prédication, le catéchisme, la prière, les études théologiques et le règlement du synode. Le Conseil de la République avait fini par admettre la possibilité d'un changement. Le clergé, sourdement hostile à toute innovation, observait une méfiante expectative. Des résolutions énergiques furent votées et un programme de réformes religieuses fut adopté par l'assemblée. Celle-ci se sépara avec l'intention bien arrêtée de travailler au relèvement de l'Eglise et à l'assainissement de l'Etat.

Mais des événements politiques d'un autre ordre accaparèrent l'attention et suspendirent pour quelques années l'exécution d'un plan de réformes locales : la guerre du Toggenbourg venait d'éclater.

Zurich prit une part active à cette campagne qui débuta par l'occupation du Toggenbourg, la prise de Wyl et de Zoug pour aboutir à la sanglante collision de Villmergen. Cinq mille Bernois, Zurichois et Thurgoviens avaient ouvert les hostilités sous la conduite de Jean-Henri Bodmer, de Zurich. Le moment est venu de présenter aux lecteurs ce personnage qui, la guerre terminée, va prendre à Zurich la tête de l'opposition politique et religieuse jusqu'au jour où, vaincu et proscrit, il demandera un asile à notre terre neuchâteloise.

Né à Zurich en 1669, d'une famille en vue dont Jean-Jacques Bodmer devait immortaliser le nom dans le domaine des lettres, Jean-Henri Bodmer[1] était destiné, par sa naissance, à jouer un rôle dans les affaires de sa ville natale. Elu Zunftmeister en 1704, et en 1709 « Obmann gemeiner Klöster », il était dans la force de l'âge quand ses concitoyens lui confièrent la conduite du contingent réformé, l'instituant général en chef des troupes alliées dans la guerre du Toggenbourg. A l'encontre de plusieurs de ses contemporains qui avaient servi à l'étranger, Bodmer n'était pas un militaire de carrière; il avait hérité de ses parents la principale imprimerie et librairie de Zurich, achetée en 1619 à la famille Wolf et l'exploitait dans les rares loisirs que lui laissaient les affaires publiques. Si l'on en croit ses contemporains, son officine constituait pour l'époque un magnifique instrument de travail; elle bénéficiait de nombreux privilèges sur des ouvrages qui se vendaient bien et débitait seule des livres étrangers. Il semble que Bodmer eut dû conserver et accroître la belle fortune dont il jouissait. Mais ce politicien mystique se révéla déplorable commerçant; aussi ses affaires étaient-elles en mauvais état au moment où il commence à faire parler de lui et son imprimerie notamment périclitait sous une administration intermittante et malhabile. Il apparaît comme le type de ces anciens bourgeois de nos villes suisses, chez lesquels les intérêts de la cité l'emportaient sur les considérations personnelles et qui se faisaient un devoir d'abandonner leurs affaires pour pérorer dans les Conseils. Bodmer fut la victime de cette archaïque et respectable conception à laquelle on ne sacrifie plus guère de nos jours.

La brève campagne du Toggenbourg s'était terminée dans d'excellentes conditions pour les villes réformées. Grâce à l'absence d'unité tactique des adversaires, le généralissime zurichois avait remporté de faciles triomphes qui lui avaient donné une haute idée de ses mérites militaires. Avant d'entrer en campagne, Bodmer avait fait cause commune avec l'opposition dont il était devenu le principal porte-parole. De retour dans ses foyers, il se persuada qu'il était destiné à devenir le réformateur de Zurich. Il possédait de belles qualités; désintéressé et loyal, il était doué d'une éloquence naturelle qui lui gagnait les cœurs; ses manières étaient en général courtoises, sa vie privée était irréprochable, son jugement sain; il avait en horreur l'injustice et l'hypocrisie. Mais ces dons remarquables étaient gâtés par un amour-propre excessif, une

[1] LEU-HOLZHALB, *Helvetisches Lexikon*, t. IV, p. 165.

tendance marquée à l'exagération et au fanatisme. Sa culture était plus brillante que profonde; il supportait mal la contradiction et était naturellement porté à la violence qu'il préconisait en matière politique. Mystique, il prenait ses songes pour des manifestations de Dieu; il connaissait mieux les Ecritures que les pasteurs de son temps et ses discours étaient émaillés de citations bibliques qu'il décochait en toutes occasions à ses adversaires. C'est ainsi qu'en pleine séance du Conseil il avait comparé son grand ennemi, le bourgmestre Holzhalb, au roi Achab. En un mot, Bodmer rappelait à s'y méprendre les puritains d'Angleterre; l'ombre du grand Protecteur avait sans doute hanté ses nuits puisqu'il prétendit une fois qu'à Zurich il était possible de devenir un nouveau Cromwell.

Pendant la campagne du Toggenbourg, il s'était lié d'une étroite amitié avec Jean-Gaspard Escher[1], le fils même de ce bourgmestre que nous avons vu donner le signal d'une réforme religieuse. Jean-Gaspard Escher, qui fut une des personnalités les plus remarquables de l'ancienne Suisse au XVIIIme siècle, était aussi brillamment doué que Bodmer, mais il avait sur lui toute la supériorité qu'ont les natures raisonnables sur les passionnées. Très versé dans les choses de la théologie, il s'était émancipé tout seul des doctrines scolastiques de ses maîtres; très jeune encore, il s'était fait de la religion une conception très élevée dont il avait banni les vaines formules et l'ostentation. Une culture étendue, un goût sûr, un esprit pondéré le préservaient des exagérations dans lesquelles tomba son ami, en même temps que sa prudence et l'aversion qu'il avait pour les moyens violents l'empêchaient de suivre jusque dans leurs excès les exaltés du parti novateur.

Dès l'année 1712, les choses prirent à Zurich un caractère très aigu. L'esprit de modération avec lequel on avait discuté, avant la guerre, la réforme religieuse et constitutionnelle, avait fait place à l'exaltation et à la passion. Ce fut surtout Bodmer qui donna à ce mouvement, d'abord pacifique, une tournure violente. Son inquiétude fiévreuse, son besoin presque maladif de changement, exaspéré encore par des soucis d'ordre économique, le poussèrent aux pires extravagances. Il harcelait le clergé et le gouvernement, il prenait à partie leurs membres individuellement, et dans un langage renouvelé des prophètes de l'ancienne alliance, il portait contre eux les accusations les plus graves, qui n'étaient pas toujours

[1] Von Wyss, *Lebensgeschichte Johann-Kaspar Eschers, Burgermeister der Republik Zürichs*, Zurich, 1790. — *Neujahrsblatt zum Besten des Waisenhauses in Zürich für 1873: J. K. Escher.*

dénuées de fondement. Il avait même rédigé un projet de constitution qui contenait plus de citations bibliques et de réminiscences de Rome et de la Grèce que de dispositions pratiques. La virulence même de ses attaques profita à ses adversaires qui eurent le temps de se ressaisir et d'entraîner à leur suite les éléments modérés qu'indisposaient les exagérations de Bodmer. Le gouvernement et le clergé, encouragés par ce revirement d'opinion, eurent beau jeu de faire sombrer dans le ridicule tout projet de réforme constitutionnelle.

La lutte était ainsi terminée sur le terrain politique. Bodmer n'eut pas de repos qu'il l'eut rallumée dans le domaine religieux. Ayant échoué dans sa tentative de réformer l'Eglise par les voies légales, il espérait y arriver en suscitant une agitation mystique d'où devait sortir, selon lui, une Eglise épurée. Bon gré mal gré, Zurich donnait alors asile à un grand nombre de piétistes venus d'Allemagne et dévorés d'un désir de propagande. Bodmer devint le centre de ralliement de tous ces groupes sectaires et tonnait avec eux contre le régime vieilli et l'immobilisme de l'Eglise réformée. Parmi ces gens, les uns ne demandaient qu'à pratiquer en paix la religion qu'ils croyaient supérieure à toute autre. Mais il en était de fanatiques et d'exaltés qui se donnaient pour des élus et des prophètes. C'est avec ceux-ci que, pendant huit ans, Bodmer entretint dans sa ville natale une agitation chronique et malsaine. Les moyens dont il se servait parfois ne sont pas du meilleur goût et soulignent ce qu'il y avait de puéril dans la mentalité de ce réformateur malheureux. C'est ainsi qu'il se rendait à l'Eglise officielle dans le seul but de troubler l'ordre religieux et dérangeait les fidèles par des réflexions saugrenues faites à haute voix. Condamné à plusieurs reprises à des amendes, suspendu même de ses charges, ces avertissements, loin de le corriger, l'enhardissent encore davantage. Dans les séances du Conseil, auxquelles il était fort assidu, son attitude n'est pas plus convenable qu'à l'église. Il interrompt, par exemple, une séance pour faire remarquer que la devise latine qui surmonte le fauteuil du bourgmestre — *Timor Dei initium sapientiae* — devrait être placée devant les yeux de ce magistrat et non derrière son dos.

Le gouvernement de Zurich, qui — il faut le dire — fit preuve, à l'égard de Bodmer, d'une étonnante patience, avait pourtant commencé à sévir contre d'autres sectaires, en particulier contre ceux qui étaient venus du dehors semer la discorde dans les rangs de la bourgeoisie. De 1712 à 1720, les expulsions et les condamnations les plus variées frappent ces étrangers dont les rangs grossissent au fur et à

mesure des persécutions. Mais ces réfugiés étaient soutenus par un nombre toujours plus considérable de citoyens zurichois, qui, non contents de leur offrir un asile dans leur maison et de les soustraire aux recherches, prennent publiquement leur défense et bravent l'autorité. De guerre lasse, submergé par le flot montant du piétisme, assourdi par les réclamations et les vociférations des plus exaltés, le gouvernement se décide à sévir contre ses propres ressortissants. L'une des premières victimes de ces mesures d'ostracisme fut un jeune pasteur, du nom de Schultheiss, que nous retrouverons plus tard au Val-de-Travers.

Ce n'est pas à Zurich, où il avait été élevé, que Schultheiss s'était converti au piétisme. Fils cadet de Jean-Henri Schultheiss[1], négociant connu à Zurich sous le nom du directeur Schultheiss, il avait été nommé, ses études terminées, au poste de pasteur de la colonie française de Schwabendorf qui dépendait de l'Electeur de Hesse-Nassau[2]. Il y demeura deux ans et demi. Un commerce fréquent avec des milieux de piétistes et « d'inspirés » avait exercé sur ce jeune ecclésiastique une influence décisive. Nature ardente, il n'avait pas tardé à devenir lui-même un piétiste convaincu; le sentiment de son indignité morale et d'autres scrupules de conscience lui interdirent de donner les sacrements, sur quoi l'Electeur l'avait congédié. Rentré à Zurich au moment où la crise sévissait avec force (1715), il se lança à corps perdu dans la lutte et devint le lieutenant de Bodmer dont il partageait aussi les opinions politiques. Cité devant le Consistoire, il se répandit en diatribes violentes contre le clergé zurichois qu'il comparaît à l'Antéchrist. « L'Evangile, s'écriait-il lors de son dernier interrogatoire, ne sert que de fard aux fausses doctrines. »

Sommé plusieurs fois de se rétracter, il s'y refusa. De longs séjours au Wellenberg ne refroidirent pas son zèle. En vain son père, qui désapprouvait ses idées mais respectait son courage, écrivit-il au Conseil des lettres touchantes dans lesquelles il intercédait en sa faveur; en vain ce père juste et tendre s'engageait-il à ramener par la douceur cette brebis égarée dans le bercail de l'Eglise orthodoxe : l'autorité tenait à faire un exemple, d'autant plus significatif qu'il frappait l'une des familles les

[1] Jean-Henri Schultheiss, né en 1665, fabricant de soie, fonda la maison « H. H. Schultheiss beim gewundenen Schwert »; il fut membre du Grand Conseil et président de la Chambre de commerce.

[2] On lit dans les registres paroissiaux de cette Eglise : « Le 23 septembre 1712, M. J. J. Schoulthess a été appelé en qualité de pasteur de cette Eglise du consentement de tous ses membres, et le 12 janvier 1713, S. A. Serénissime a confirmé cette vocation. » Note tirée d'une brochure de J. Soller, *Hans Heinrich Schultheiss beim gewundenen Schwert*, Zurich, s. d.

plus estimées de la ville. Schultheiss fut destitué, c'est-à-dire dépouillé de son caractère sacerdotal et banni de Zurich pour six ans. Il ne devait y rentrer que pour y mourir après une existence errante et agitée.

Cette exécution avait porté un coup fatal à la cause du piétisme dont les adhérents avaient sensiblement diminué. Elle n'avait pas désarmé Bodmer qui, malgré son isolement, luttait toujours et cherchait à ranimer ses partisans lassés. Il n'avait pas perdu l'espoir de renverser le pouvoir ecclésiastique et d'y substituer l'organisation éminemment fraternelle qu'il rêvait. Il avait inculqué ses principes à son jeune fils Jean qui, sans avoir étudié la théologie, présidait des assemblées et faisait dans les campagnes zurichoises une propagande acharnée. Le Consistoire le fit comparaître devant lui et le réprimanda sévèrement. Son père prit sa défense, approuvant hautement sa conduite: « Que pourrait-on reprocher à ce jeune homme, déclara-t-il, il mène une vie pieuse, respecte l'autorité, il aime chacun, son seul tort est de ne pas fréquenter l'Eglise. »

Excédé de cette obstination qui durait depuis des années, le gouvernement zurichois résolut d'en finir en abattant le dernier rempart de la résistance. Jean-Henri Bodmer fut traduit une dernière fois devant le Conseil pour y répondre de sa conduite. Cette autorité, dans laquelle l'influence apaisante de Jean-Gaspard Escher, l'ancien ami de Bodmer, se faisait sentir, était toute disposée à la clémence, à condition que le fougueux piétiste s'amendât et qu'il s'abstînt à l'avenir de toute menée sectaire. Gaspard Escher, que Bodmer avait, au cours de la lutte, accusé de tiédeur et même de lâcheté, fit preuve en cette occasion d'une rare noblesse de sentiments. Il prononça en faveur de son ami de jeunesse un éloquent mais inutile plaidoyer: l'obstination de l'accusé indisposa ses juges. L'orgueilleux Bodmer ne voulut faire aucune concession et déclara préférer l'exil à la capitulation. Le 21 juillet 1721, une décision unanime du Conseil lui enleva toutes ses charges; de plus il fut sommé de quitter la ville dans la quinzaine avec son fils.

Toutefois ces troubles civils n'eurent pas pour Zurich toutes les conséquences fâcheuses que redoutaient les orthodoxes et les modérés. Ils avaient révélé des abus et des vices que la génération suivante s'appliqua à réformer sans violence. Elle y parvint en partie et une ère nouvelle s'ouvrit pour le pays, ère de travail et de développement intellectuel dont Zurich fut redevable jusqu'à un certain point au réveil piétiste.

*
* *

Nous avons la preuve que Bodmer, banni de sa ville natale, dirigea immédiatement ses pas vers Neuchâtel. L'arrêt rendu contre lui est du 21 juillet; un délai de grâce de quinze jours lui avait été accordé, pour lui permettre sans doute de mettre ordre à ses affaires et de réaliser tout ou partie de ses biens, car aucune confiscation n'avait été prononcée contre lui. On verra par la suite qu'il ne fut jamais obligé de gagner sa vie et qu'il menait un train de maison relativement grandiose pour l'époque. Il est probable qu'il quitta Zurich dans les premiers jours du mois d'août et qu'il voyagea à petites journées, comme on était contraint de le faire alors. Ce qui est certain, c'est qu'il choisit Colombier pour sa résidence sans avoir tenté de s'établir ailleurs. A la date du 24 août 1721 [1], on trouve dans le manuel de la communauté de ce village la mention suivante : « Monsieur Bodmer demandant l'habitation, on la luy a accordée unanimement sous les réserves ordinaires et on luy fera un giette ci-après. » Les réserves ou conditions ordinaires étaient de se bien conduire et de s'acquitter des charges imposées aux étrangers reçus habitants. Comme on le voit, aucune allusion n'est faite à sa qualité de piétiste pas plus qu'au fait de son bannissement. Est-ce à dire que les troubles de Zurich, et en particulier le rôle joué par les piétistes dans cette agitation étaient encore inconnus de nos populations neuchâteloises [2]? Nous ne le croyons pas. Dix ans avant Zurich, Berne avait eu sa période de troubles, dus aux mêmes causes, et c'est dans cette ville qu'avait commencé la répression, dont la plus illustre victime fut, comme on le sait, Béat-Louis de Muralt (1701). Après avoir erré quelques années sans résidence fixe, Muralt avait vivement désiré s'établir à Neuchâtel, attiré sans nul doute par la réputation de tolérance qu'avaient à tort ou à raison les autorités de cette ville et par la sympathie qu'il éprouvait pour le pasteur Ostervald [3]. Celui-ci, favorable aux piétistes, écrivait à Turrettini, le 25 janvier 1701, au sujet de l'exilé bernois : « Je plains cet honnête homme. Plus j'entends parler de piétisme, plus je me

[1] Manuel de la communauté de Colombier.

[2] Bodmer ne fut pas le seul Zurichois qui se retira dans le pays neuchâtelois à cette époque. Ostervald parle (lettre à Turrettini du 10 juin 1724, dans Gretillat, *o. c.*) d'un M. Ziegler de Zurich qui « s'était réfugié ici, étant banni de chez lui ». D'autre part, il résulte de la correspondance d'Ostervald que plusieurs familles neuchâteloises et même quelques pasteurs faisaient profession de piétisme.

[3] La plupart des renseignements qui suivent sur Muralt sont extraits des ouvrages du Dr Otto von Greyerz, *Beat-Ludwig von Muralt*, Inaugural Dissertation, Frauenfeld, 1888, et *Beat-Ludwig von Muralt*, dans le *Neujahrsblatt der litterarischen Gesellschaft auf das Jahr 1895*, Berne, 1895. Voir aussi R. Gretillat, *Jean-Frédéric Ostervald*, Neuchâtel, 1904. Ce dernier auteur donne, dans un supplément, cent trente-neuf extraits de lettres d'Ostervald qui contiennent de nombreuses mentions relatives aux piétistes.

confirme dans ce que j'ai dit sur ce sujet dans mon *Traité des sources de la corruption.* Le mal vient des ecclésiastiques qui ne travaillent pas à la réformation de l'Eglise et des mœurs et qui franchement ne prêchent point l'Evangile. On ne peut pas dire que l'Evangile soit prêché en certains lieux et je ne m'étonne point si certaines gens ont du dégoût pour les prédications. Tels que sont les piétistes, je crois qu'il en entrera plus en Paradis que de ceux qui les persécutent. » Puis plus tard : « Si les piétistes ont du dégoût pour les sermons, il ne faut pas en être trop surpris, car *entre nous* qu'y entend-on le plus souvent? » Il est possible que Turrettini ait fait voir à Muralt, qui séjournait alors à Genève, ces lignes réconfortantes du pasteur neuchâtelois. Ces déclarations sympathiques l'engagèrent évidemment à venir habiter Neuchâtel et à se placer sous l'égide de celui-là même qui les avait faites. Mais Ostervald, qui s'exprimait librement dans l'intimité, était néanmoins dominé par un sentiment bien neuchâtelois: la peur de se compromettre[1]. Sa sympathie pour les piétistes semble avoir été plus théorique qu'effective. Dans une lettre assez diplomatique à Turrettini, il dissuada celui-ci d'envoyer Muralt à Neuchâtel, craignant quelque agitation dont il aurait été rendu responsable. Nous ne citons de cette missive qu'une exclamation qui peint l'état d'âme de l'auteur du Catéchisme : « Nos peuples se scandalisent de ce qu'on tolère ces piétistes, aussi on ne sait quel parti prendre[2]. » Muralt qui avait l'esprit subtil comprit, lui, quel parti il avait à prendre et renonça à planter sa tente dans l'endroit même où la Vénérable Classe gouvernait ses peuples.

Par son mariage avec Marguerite de Watteville, Muralt était devenu propriétaire, à Colombier, de la gentilhommière que chacun connaît et dans laquelle sa petite-fille par alliance[3] a laissé un peu de son moi incompris et charmant. C'est là que l'exilé bernois passa les dernières années d'une longue vie, partageant son temps entre la méditation, les promenades et les soins agricoles. C'est dans ce site riant que cette âme hautaine et solitaire acheva de se replier sur elle-même pour sombrer lentement dans un mysticisme farouche.

C'est sans doute vers la fin de l'année 1718 que Muralt prit la décision de s'installer à Colombier à perpétuelle demeure; le 29 janvier

[1] L'opinion favorable qu'Ostervald professait pour les piétistes semble s'être fort modifiée dans la suite. Dans une lettre du 10 juin 1724, à son correspondant de Genève, il écrit à leur sujet : « Ces gens sont d'un entêtement outré et rien ne peut les ramener. »

[2] Lettre non datée, dans Gretillat, *o. c.*, supplément, p. XI, n° 116.

[3] Ph. Godet, *Madame de Charrière et ses amis*, t. Ier, p. 185.

1719[1], la Communauté fixait à 15 livres et 2 batz le giette qu'il avait à payer pour lui et sa famille, « sans comprendre ses grangers et ses vignerons ». Sa famille se composait, à ce moment-là[2], de sa femme, née de Watteville, d'un fils François-Louis[3] et d'une fille qui devait épouser M. de Charrière de Penthaz.

« On sait si peu de chose de la vie de Béat-Louis de Muralt, écrivait Charles Berthoud en 1868[4], que tout ce qui s'y rapporte a de la valeur. » Dans ce même article, notre distingué collègue disait avoir rassemblé des matériaux en vue d'une étude complète sur cette attachante figure. Il est probable que Charles Berthoud avait, une fois ou l'autre, fouillé les manuels de Communauté de Colombier où le nom de Muralt apparaît souvent. Comme on peut bien le supposer, ces brèves mentions d'un registre officiel ne nous apprennent pas grand chose sur l'homme ni sur l'écrivain. Elles ont uniquement trait au propriétaire; c'est l'histoire, très hâchée et très lacuneuse, des rapports du gentilhomme avec la commune qui lui avait donné asile. Elles prouvent aussi que Muralt, bien que mystique et inspiré, n'était pas complètement détaché des choses de la terre et qu'il savait à l'occasion défendre ses droits avec toute l'âpreté d'un communier de chez nous. Détail caractéristique : Muralt supportait impatiemment la tyrannie des multiples règlements et ordonnances communales et son esprit indépendant, un peu frondeur, semble se faire un jeu de les enfreindre ou de solliciter à tout propos des mesures d'exception. La Communauté d'autre part, respectueuse de la coutume, sait souvent lui refuser les faveurs qu'il sollicite et qu'il offre de payer argent comptant. Parfois aussi elle cède, par gain de paix et sans doute par intérêt fiscal. Voici, par exemple, ce qu'a consigné le secrétaire de commune, le 7 avril 1720 : « Monsieur de Muralt ayant supplié qu'on ne mit pas le bétail à son pré sous le Môtier au sujet de ses fossés nouvellement faits, qu'il *financera* pour cela, la Communauté n'a pu lui accorder sa demande. » En revanche, à la saison des foins (18 mai 1720), la Commune se montre plus coulante : « Accordé à Monsieur de Muralt de faucher son regain trois jours avant le premier août[5]. »

[1] Manuel de la Communauté de Colombier.

[2] Le 17 avril 1730, Muralt perd une petite fille au sujet de laquelle le registre paroissial des inhumations ne contient aucun renseignement.

[3] Né le 23 octobre 1701 à Genève. (Registre des baptêmes de la Madeleine.)

[4] Ch. Berthoud, *De Colombier à Solingen, voyage d'une famille suisse en 1740*, *Musée neuchâtelois*, 1868, p. 33 à 45.

[5] Manuel de la Communauté de Colombier.

Revenons à Bodmer que nous avons vu s'installer à Colombier, deux ans environ après la venue de Muralt au Pontet[1]. Avant même de chercher les raisons qui avaient amené l'exilé zurichois dans cette localité, nous supposions que la personne de Muralt n'était pas étrangère à cette décision. Les faits ont confirmé cette supposition. Dans les souvenirs de Jean-Gaspard Escher, auxquels nous ferons d'autres emprunts, on lit que Bodmer et Muralt se connaissaient de longue date; l'homme d'Etat zurichois ajoute sans donner d'autres détails : « Leur amitié avait été si grande que Monsieur de Muralt fut la principale raison qui attira Bodmer à Colombier[2]. » Il y a, en effet, une grande similitude de destinées entre ces deux hommes qu'une commune infortune avait réunis sur le sol neuchâtelois. Issus tous deux de familles en vue de leur ville natale, leur indépendance d'esprit s'était mal accommodée d'un régime tyrannique qui considérait tout écart de pensée comme une manifestation dangereuse. Le piétisme auquel ils avaient fini par se rattacher tous deux leur avait fourni l'occasion de s'insurger contre l'ordre de chose établi. On peut dire que s'ils sont devenus piétistes, c'est par esprit de contradiction et un peu par parti pris. Leur conviction intime ne s'est faite que plus tard. Ils partageaient les mêmes opinions sur la question d'Eglise. Une commune aversion contre le clergé de leur temps les avait poussés à adhérer à une religion qui ne faisait pas de distinction entre laïques et ecclésiastiques. Ils eurent tous deux le tort d'embrasser, dans une même haine, tous les ecclésiastiques et tous les gouvernants sans faire la part des circonstances et des institutions. Muralt n'écrivit-il pas dans ses *Lettres sur les Anglais,* au sujet des pasteurs de ce pays : « Ils ont cela de commun avec le clergé des autres nations que leurs sermons sont plus respectables que leurs personnes. » Nous avons vu plus haut que Bodmer, plus intempérant de langage que Muralt, ne ménageait pas non plus ses adversaires.

C'est évidemment avec une grande joie que les deux amis se saluèrent sur la terre d'exil. Ce que nous savons, en effet, de leur nature, nous permet de croire que tous leurs sentiments étaient intenses. Le sage Gaspard Escher qui les connaissait tous deux et qui les jugeait impartialement le dit dans ses Mémoires : « Lorsqu'ils furent réunis, leur amitié devint comme une fièvre[3]. » Muralt, avisé de

[1] Nom que porte encore aujourd'hui l'ancienne propriété de Muralt qui appartient à M. Perrenoud-Jurgensen.

[2] Mme J. ZEHNDER-STADLIN, *Pestalozzi,* Gotha, 1875, t. Ier, p. 164.

[3] Mme J. ZEHNDER-STADLIN, *o. c.,* p. 164.

l'arrivée de son ami zurichois, avait tout fait pour faciliter le séjour de Bodmer à Colombier et pour le lui rendre agréable. Un de ses parents, François-Louis de Stürler[1], directeur des douanes de LL. EE. de Berne, possédait, dans la rue principale de Colombier, une belle propriété qu'il avait héritée de son grand-père François-Louis d'Erlach, époux d'Elisabeth Chambrier. La famille de Stürler ne faisait, à Colombier, que des séjours d'été; nous le déduisons de certaines décisions de la Communauté et du fait que le nom de Stürler ne figure pas dans le registre des giettes. Par exemple, en 1713, F.-L. de Stürler demande à la paroisse de lui accorder, pour sa femme, un banc au temple *pour le temps qu'elle sera à Colombier*. Plusieurs années après, on trouve cet arrêté communal qui ne brille pas par sa perfection syntaxique: « On accorde à M. Stürler de pouvoir faire pâturer une ânesse le long des chemins, pour qu'une de ses demoiselles à qui les médecins en ont ordonné d'en prendre le lait, le puisse faire, moyennant qu'on la garde[2]. »

Le rural, assez considérable de la famille Stürler, consistait en vignes, prés, clos et bois; il enserrait aussi deux vastes étangs, situés dans le quartier de Prélaz. Le domaine était exploité toute l'année par un fermier bernois avec ses grangers et par des vignerons du pays. C'est dans cette demeure spacieuse et agréable[3] que Bodmer s'installa au mois d'août 1721. En octobre de la même année, la communauté fixa son giette à deux écus blancs par an, plus deux batz; elle l'exempte du paiement des *reutes* puisqu'il n'occupait l'immeuble Stürler qu'en qualité de locataire. Nous ne savons pas si Bodmer avait emmené avec soi toute sa famille, qui, si nous en croyons une généalogie[4], se composait de quatre filles[5] et de huit fils. Il est certain que sa femme Emérance Rahn[6] l'accompagnait ainsi que leur fils aîné, Jean Bodmer, visé par le décret

[1] François-Louis Stürler, né en 1661, mort en 1737, fils de David Stürler et de Rosine d'Erlach. — Son fils Charles de Stürler (1711-1793) fut officier en Hollande et du Grand Conseil de Berne. Il vendit son domaine de Colombier. Il était grand admirateur de Rousseau et vint avec quelques Bernois rendre visite au philosophe en 1762. Renseignements dûs à l'obligeance de M. F.-W. de Mülinen, directeur de la Bibliothèque de Berne.

[2] 25 mars 1731, manuel de la Communauté.

[3] Si l'on en juge d'après un plan du village de Colombier, de 1737, aux archives de l'Etat.

[4] Cet extrait généalogique nous a été obligeamment communiqué par M. le professeur J.-R. Rahn, à Zurich.

[5] L'une épousa en 1711 Henri-Louis Keller, né en 1691, mort en 1762, fils de Balthazar Keller, fondeur en bronze, commissaire général des fontes de l'artillerie de France, natif de Zurich, et de Suzanne Boubers de Bernâtre (F.-O. Pestalozzi, *Zwei Zürcher im Dienste des « Roi Soleil »; Zürcher Taschenbuch, 1905)*. — Une autre fille de Bodmer avait épousé Jean Steiner, bourgeois de Zurich.

[6] Emérance Rahn, née le 14 janvier 1672, fille de Jean-Jacques Rahn (1634-1703), seigneur de Sunikon, Constaffelherr, et d'Elisabeth Lochmann; elle épousa Bodmer le 5 février 1689.

d'expulsion de son père. Leur fille aînée, Cunégonde Bodmer, épouse de Jean Steiner, avait suivi son mari à Neuchâtel.

Les expériences fâcheuses faites par Muralt à Berne et par Bodmer à Zurich, eussent dû, semble-t-il, refroidir leur zèle piétiste et les engager à goûter, dans la médiocrité dorée de leur nouvelle retraite, un repos justement mérité. Leur âge — Bodmer avait 52 ans et Muralt était son aîné de 4 ans — eût dû les préserver de nouvelles aventures et les retenir au logis. Le croire serait mal connaître ces tempéramments de feu et ces caractères obstinés qu'une inaction forcée exaspérait encore. A peine réunis à Colombier, ils s'empressèrent de prêcher leurs doctrines favorites et de créer autour d'eux un petit état-major piétiste. L'un de leurs premiers néophytes fut le propre fils du pasteur de Colombier, qui devint un piétiste militant, au grand mécontentement de son père, le docte et spectable Abram Bourgeois[1]. Les exhortations de Bodmer et de Muralt n'auraient peut-être pas suffi à elles seules à opérer dans l'âme de Samuel Bourgeois[2] une conversion aussi complète. Les deux chefs piétistes avaient trouvé en une jeune Genevoise une auxiliaire plus éloquente qu'eux-mêmes et les doctrines de Spener eussent paru fades à Samuel Bourgeois si elles n'avaient pas été exposées par la bouche juvénile de Jeanne Bonnet. Celle-ci était la fille d'un citoyen de Genève et résidait — on ne sait à quel titre — dans la maison de Muralt qui avait entrepris sa conversion au piétisme. Exaltée et visionnaire, Jeanne Bonnet, après avoir été l'instrument docile des piétistes de Colombier, prit bientôt sur eux une influence extraordinaire. Ils la déclaraient inspirée de Dieu et obéissaient à toutes ses injonctions qu'ils considéraient comme des ordres d'En-Haut. De retour à Genève, cette jeune fille se livra à des extravagances religieuses qui attirèrent sur elle l'attention du Conseil et la désapprobation de sa famille. M. Eugène Ritter a conté cet épisode de l'histoire du piétisme à Genève[3]; nous n'y revenons que pour autant que ces faits se rapportent aux piétistes de Colombier.

[1] Abram Bourgeois, installé à Colombier en mai 1709, mort en novembre 1727.

[2] Le 10 juin 1724, Ostervald écrit à Turrettini : « Nous fûmes assemblés mercredi pour juger de l'affaire d'un de nos jeunes ministres M. Bourgeois qui s'est jetté dans les derniers égarements du piétisme, qui ne veut plus faire fonctions de ministre depuis 18 mois et qui s'est entièrement séparé de l'Eglise et du culte public. » R. Gretillat, *Jean-Frédéric Ostervald.*

[3] Eugène Ritter, *Jeanne Bonnet, épisode de l'histoire du piétisme à Genève (1724-1726), Etrennes chrétiennes de 1886. — Notes et documents sur l'histoire du piétisme à Genève dans le pays romand, Etrennes chrétiennes de 1889. — Quelques documents sur Béat de Muralt, Bulletin de l'Institut national genevois,* 1894, t. XXXII, p. 269.



Uhlinger.

*Office de photographie,
Neuchâtel.*

JEAN-HENRI BODMER

(1665-1743)

IMP WOLFRATH ET SPERLE NEUCHATEL

Le 26 janvier 1725, on signale au Conseil de la République l'arrivée à Genève de « trois hommes, dont l'un est sieur Muralt de Berne, et l'autre le sieur Bodmer de Zurich et de trois femmes, tous fanatiques, logés chez une dame de considération, venus à Genève par ordre de la fille du sieur Jean Bonnet, qui résidait à Colombier dans la Comté de Neuchâtel, dans la maison du dit sieur Muralt, laquelle ils croient inspirée de l'esprit de Dieu ». On insiste sur le fait que ces étrangers sont entrés dans la ville sans se consigner aux portes selon l'ordre et sans demander la permission d'être logés. Le Conseil s'alarme; Jeanne Bonnet, l'auteur de cette agitation, est incarcérée et les « autres fanatiques » sont invités à quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Il leur est fait défense de revenir dans la ville et sur les terres de la République. La petite troupe piétiste, sentant que la situation devenait grave, n'attendit pas la venue du sautier chargé de lui signifier le décret d'expulsion. Ils s'embarquèrent et fuirent par le lac. Le Conseil crut l'incident clos et rendit la liberté à la prisonnière.

Mais en décembre de la même année, nouvelle alerte. Malgré la surveillance active de sa famille, la jeune inspirée a fait revenir à Genève ses amis de Colombier. « Elle persiste, contre le gré des siens, à se marier avec le sieur Bourgeois, autre fanatique de Neuchâtel, lequel est depuis longtemps dans cette ville à ce dessein[1]. » Les mêmes mesures sont prises; Jeanne Bonnet est reconduite en prison et les sieurs Bodmer et Muralt sont invités à prendre le large. Mais, plus hardis que la première fois, ils désobéissent aux ordres reçus. Ils vont et viennent en ville où la maréchaussée observe tous leurs mouvements pour en faire rapport au Conseil.

Bodmer et Muralt n'eussent peut-être pas bravé à ce point le Conseil de la République, s'ils n'avaient trouvé dans certaines familles de Genève des encouragements et de l'appui. Parmi leurs partisans les plus déterminés se trouvait une femme du meilleur monde, Dorothée Calandrini, veuve de noble Jacques Favre, seigneur de la Gara[2] Cette dame était en correspondance suivie avec Muralt et sa maison de Jussy servit pendant un temps d'asile et de lieu de rendez-vous aux plus fervents piétistes de la Suisse romande. On y voyait en particulier Jeanne Bonnet, Judith Rousseau (une tante de Jean-Jacques), Bodmer, Muralt, Bourgeois et, le

[1] Manuel du Conseil de Genève.

[2] Dorothée Calandrini, née en 1669, morte en 1743, épousa en 1683 noble Jacques Favre, syndic. (J.-A. GALIFFE, *Généalogies des familles genevoises*, Genève, 1892, t. II, p. 718.)

plus sympathique de tous, le secrétaire Magny de Vevey[1]. Le pasteur Schultheiss, dont nous avons parlé plus haut, toujours errant, s'y reposait de temps à autre. « De là partaient, comme d'un quartier général, les ordres de Dieu aux partisans disséminés du piétisme et ces injonctions trouvaient partout une obéissance aveugle. » Une autre raison, de sentiment, attirait Muralt à Genève. Son fils unique, François-Louis, avait épousé[2] une jeune piétiste de condition modeste, Marguerite Verdoyer, dont la famille était genevoise. Cette mésalliance ne doit pas nous étonner; « la suppression des barrières était l'un des principaux attraits de la vie qu'on menait dans les milieux piétistes ».

La correspondance échangée en cette même année 1725, entre Mme Favre-Calandrini et Magny, contient de fréquentes allusions aux personnages qui nous intéressent et de nombreux renseignements sur l'activité qu'ils déployaient au service de la cause piétiste. Dans une lettre du 21 mai 1725, la protectrice du clan inspiré écrit à son correspondant de Vevey: « Il y a eu une quantité d'inspirations pour Lyon, pour les amies Gonzenbach et Rousseau, et pour Colombier surtout des ordres de se rendre au plus tôt afin de partager à ses enfants les effusions du Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte, où nous verrions des merveilles. M. de Muralt fut retenu [à Colombier] et nous en reçûmes les raisons assez succinctement; et comme M. Bodmer, il lui était dit de venir avec M. de Muralt; nous ne les attendions plus, quand samedi au soir nous les vîmes venir à cheval avec un postillon de Morges, pour être au temps marqué[3]. »

En 1726, les mêmes scènes se renouvellent à Genève pour la troisième fois. « Les sieurs Muralt, Bodmer et Bourgeois, fanatiques, ne veulent pas quitter la ville[4]. » Jeanne Bonnet continue à être la cause de cette guerre de Troie en miniature. Son impatient fiancé adresse au Conseil une requête assez cavalière, dans l'espoir de faire cesser la résistance du père de la jeune fille; les dames de Châteauvieux et Favre-Calandrini ont eu l'audace d'appuyer cette demande. Le Conseil, indigné, tance vertement ces deux dames et donne l'ordre à un commissaire d'expulser Bodmer et ses compagnons qui séjournaient à Jussy. Le lundi 21 janvier 1726, Bodmer et Muralt sont abordés par le commis-

[1] Eug. Ritter, *Magny et le piétiste romand, Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2me série, t. III, p. 257.

[2] En 1728.

[3] Nous avons respecté le texte, quelque peu obscur, de cette lettre.

[4] Manuel du Conseil.

saire Sales auquel ils répondent fort civilement; ils dînent en toute tranquillité, puis, comme toute résistance est inutile et que l'agent du Conseil a l'air fort décidé, ils se pourvoient de leurs collets et manteaux et prennent le chemin de la Savoie où d'autres mésaventures les attendent.

Cependant l'agitation suscitée à Genève par les piétistes de Colombier ne fut pas totalement stérile, puisqu'elle aboutit à la réalisation des vœux les plus chers de Jeanne Bonnet et de Samuel Bourgeois, son bouillant adorateur. Le père de la jeune fille venait de mourir, fatigué de tant de luttes dont Jeanne Bonnet était la cause. La résistance n'était plus que d'un seul côté. Le pasteur Abraham Bourgeois finit par se résigner et, le 9 juillet 1726, il unissait les deux jeunes gens dans l'Eglise de Colombier. Il consignait sa défaite de la manière la plus laconique dans son registre paroissial[1] en ces termes: « Le 9 juillet, j'ai béni le mariage de mon fils Samuel Bourgeois avec Mademoiselle Jeanne Bonnet, *inspirée,* fille de feu Jean Bonnet, citoyen de Genève. » Cette remuante belle-fille, bien qu'inspirée, n'inspirait guère que de l'inquiétude au vieux pasteur de Colombier.

Les noms de Muralt et de Bodmer reviennent souvent sous la plume de Mme Favre-Calandrini lorsque celle-ci renseignait son ami Magny sur les faits et gestes des colonies piétistes. Jeanne Bonnet devenue Mme Bourgeois, semble avoir un peu négligé sa protectrice de Genève; *son piétisme ne fut-il peut-être que superficiel et intéressé?* « Notre amie Bourgeois n'écrit plus, constate Mme Favre de la Gara avec une certaine mélancolie (lettre à Magny du 28 avril 1727), de même que nos autres amis de Colombier; nous ne savons plus ce qui se passe chez eux. » Ce calme n'était qu'apparent ou momentané, car dans une lettre du 8 octobre 1727, Monod, piétiste de Morges, raconte à Magny que leur amie Drake est de retour de Colombier d'où elle est revenue avec Schultheiss et d'autres prosélytes. « Ils ont passé à Colombier, dit-il, où il y a eu quelques exhortations — qui regardaient MM. de Muralt et Bodmer à être mieux sur leurs gardes. » Enfin dans une lettre du pasteur Schultheiss à Magny, datée de Bienne (31 octobre 1727), on voit que le premier avait participé à une grande agape piétiste, à Colombier, en compagnie de MM. Muralt, Bodmer, Steiner, Bourgeois et sa jeune femme.

Sans ces correspondances et les extraits des Manuels du Conseil de Genève, on pourrait croire que Bodmer et Muralt menaient à Colom-

[1] Registre des mariages de la paroisse de Colombier.

bier la vie la plus banale et dénuée d'incidents. Il n'est nulle part ailleurs question d'eux; il a fallu que les écrits de M. Eug. Ritter et du Dr de Greyerz nous renseignassent sur leur activité propagandiste dont les archives de Colombier et celles de la Vénérable Classe n'ont conservé aucune trace. J'en excepte le fait suivant, relaté dans le registre des décès de Colombier[1] au mois d'octobre 1726: « On a ensevely la demoiselle Elisabeth Küntzely de Winterthour, Terres de LL. EE. de Zurich, sans qu'on n'ait observé aucune cérémonie à son égard, comme c'est la coutume de faire en ce pays, quand on ensevelit des personnes; cela veut dire sans qu'on ait sonné les cloches, ni fait d'oraison funèbre, à cause qu'elle faisait profession de piétisme et que monsieur Bodmer, bourgeois de Zurich, habitant à Colombier, dans la maison de Monsieur Sturler de Berne, chez qui elle est morte, le souhaite ainsi. » Selon toute probabilité, la défunte faisait partie de la domesticité de la famille Bodmer et l'avait suivie dans l'exil.

En 1732, c'est à la porte de Muralt que frappe la lugubre visiteuse. Mme de Muralt, née de Watteville, meurt le 19 novembre et est ensevelie le 22. En cette circonstance, Muralt ne jugea pas à propos d'imiter l'exemple de Bodmer et d'interdire toute manifestation. Toutefois, ce ne fut pas le pasteur de l'endroit, mais noble Charles Guinand, capitaine-lieutenant dans les troupes de France, qui fit l'oraison funèbre de *Mme de Muralt*[2]. *La dépouille mortelle de cette dame fut déposée dans* un caveau de l'Eglise ou inhumée aux abords immédiats du temple, puisqu'en 1740 la communauté permet qu'on enterre le pasteur Ostervald *à côté de Madame de Muralt*[3]. Le fils unique de Muralt, François-Louis, avait précédé sa mère dans la tombe; il était mort en 1730 et l'exaltation du milieu piétiste, dans lequel il vivait, semble avoir hâté sa fin; un contemporain s'écriait, en effet, en parlant de la jeune femme qu'il laissait: « Ce sera encore une jeune veuve qu'aura *causée* l'inspiration. »

Ces deuils successifs, de fréquents voyages et toute l'activité propagandiste qu'il déployait n'empêchaient pas Muralt de penser à ses intérêts matériels. De 1730 à 1740, on le voit sans cesse occupé à améliorer les conditions de son domaine pour en augmenter le rendement et en accroître l'agrément. Il aplanit, en 1733, l'allée qui va sous le môtier; il fait creuser plus tard, au fond de cette allée, une grande fosse destinée à recevoir les eaux pluviales; il reconstruit son écurie,

[1] Registre des décès de la paroisse de Colombier.
[2] Idem.
[3] Manuel de la communauté de Colombier.

achève d'enclore ses jardins, pose de nouveaux canaux et plante des marronniers. Parfois il outrepasse son droit et entre en conflit avec la Communauté qui le rappelle à l'ordre par des avis aigre-doux, témoin celui-ci du 14 mars 1738[1] : « On avisera Monsieur de Muralt qu'après que la communauté a eu la complaisance de luy laisser la rue à côté de son jardin, il n'aie à couper les saules qu'il y a au haut sur la terre de la communauté et on lui signifiera qu'il ait à ôter les pierres qui occupent le pâturage à côté de son jardin[2]. » Heureux temps où l'autorité prenait les arbres sous sa protection !

Jean-Henri Bodmer, par contre, fait peu parler de soi. Il donne moins de soucis que Muralt à la communauté de Colombier. Il faut bien dire qu'il n'était pas propriétaire et que c'est avec les Stürler que l'autorité locale discute toutes les questions de droit rural qui venaient à surgir. Tout ce que nous savons de la vie domestique de Bodmer, c'est qu'il achetait sa viande au boucher Favre d'Areuse, ce qui provoqua les vives protestations des bouchers de Colombier[3]. Si l'on excepte cet accroc à la coutume, Bodmer semble avoir vécu à Colombier en bon père de famille, respectueux des lois et payant régulièrement son giette qu'on percevait en janvier.

Mais la belle intimité dans laquelle les deux vieillards exilés avaient vécu jusqu'alors devait se transformer en une irréductible aversion. Comment se fit-il que ces hommes, de naissance et de caractère distingués, en vinrent à se détester aussi profondément qu'ils s'étaient aimés ? C'est ce qu'on ignorera toujours. Nous en sommes réduits à l'explication qu'a donnée de cette brouille l'ancien ami de Bodmer, Jean-Gaspard Escher, qui nous l'a fait connaître dans ses souvenirs déjà cités. « C'est, dit-il, ce qui arrive généralement à ces visionnaires qui se dérobent à toutes les affaires et qui ne s'occupent que de leurs propres pensées ; car chacun pense que son opinion lui vient de Dieu et qu'elle est infaillible. » Bodmer et Muralt possédaient chacun une forte dose d'orgueil spirituel ; une cause futile aura suffi sans doute à les armer l'un contre l'autre. Ils étaient trop fiers pour se réconcilier ; ni l'un ni l'autre ne voulut faire le premier pas.

C'est probablement entre les années 1730 et 1734 que Bodmer et

[1] Manuel de la communauté de Colombier.

[2] Voici un autre avis encore plus comminatoire : « Résolu qu'après avoir averti Monsieur de Muralt d'oster sa muraille de dessous le môtier, qui empêche le libre passage de la Commune comme de toute ancienneté ; s'il ne le veut faire à l'amiable, on l'y contraindra à rigueur. » Manuel de la communauté, 5 avril 1722.

[3] Manuel de la communauté, 12 septembre 1723 et 9 juillet 1730.

Muralt se brouillèrent et cessèrent de se voir. Ce déplorable événement modifia du tout au tout leur existence, puisqu'ils s'évitèrent avec le même soin qu'ils avaient mis à se rencontrer. Leur isolement respectif n'en fut que plus complet.

Entre temps, Jean-Gaspard Escher avait fait à Zurich une brillante carrière et jouissait dans toute la Suisse d'un crédit considérable. Ami fidèle et loyal, il n'avait pas gardé rancune à Bodmer, bien qu'au cours des luttes civiles de Zurich, celui-ci l'eût assez malmené. Escher n'avait pas perdu l'espoir de voir son ancien compagnon d'armes revenir à résipiscence; il caressait le projet de le faire rentrer à Zurich et de le réintégrer dans ses charges et honneurs. L'occasion se présenta pour lui d'exposer son plan à Bodmer. Genève, tourmentée de guerres civiles pendant tout le XVIIme siècle, avait souvent recours à la médiation des villes de Berne et Zurich ses alliées. Le 3 juillet 1734, un soulèvement de la bourgeoisie engage le magistrat à recourir aux bons offices de Berne et de Zurich[1]. Escher est désigné comme chef d'une ambassade de cette dernière ville et la petite troupe de médiateurs part pour Genève au milieu de juillet. Il faut croire que la réconciliation de Bodmer avec sa ville natale paraissait tout aussi importante à Escher que la pacification de Genève, puisqu'il n'hésita pas à faire un arrêt à Colombier pour revoir son ami de jeunesse. Son récit est si vivant que nous le citons *in extenso*[2]:

«Lorsque je dus aller pour la première fois en députation à Genève, je me rendis à cheval à Colombier, auprès de Bodmer, sous le prétexte de voir Neuchâtel. Depuis son bannissement de Zurich, il demeurait dans une jolie propriété appartenant à M. Stürler de Berne. MM. Jean Escher, Hirzel et mon gendre H. Weiss m'accompagnaient. Nous arrivâmes après midi, de bonne heure, et nous descendîmes à l'auberge où M. Bodmer vint bientôt nous trouver; il m'embrassa avec une grande joie et nous invita tous à souper et à passer la nuit chez lui, ce que nous acceptâmes. Sa chère femme, une dame de grand mérite, lui avait donné la plus grande preuve d'amour qu'une femme peut donner à son mari; en effet, sans prendre garde à son humeur capricieuse et passionnée, ni au fait qu'il l'avait plongée elle et ses enfants dans une mauvaise situation, elle ne l'avait pas abandonné mais lui avait témoigné

[1] Dr C. Keller-Escher, *Die Familie Escher von Glas*, Zurich, 1885. Ce magnifique ouvrage contient de nombreux renseignements sur les troubles de Zurich en 1712 et 1713.

[2] Une partie des souvenirs d'Escher ont été publiés par Mme J. Zehnder-Stadlin dans son *Pestalozzi*, Gotha, 1875, t. Ier. C'est à cette publication ainsi qu'à la biographie consacrée à J.-G. Escher par von Wyss (Zurich 1790) que nous empruntons ces citations.

beaucoup de soins et d'affection. Elle me pria en particulier, très sérieusement, d'exhorter son mari à retourner dans sa patrie et à lui procurer la permission de le faire. Elle ajouta qu'en ce lieu venaient quantité de gens étrangers pour lesquels M. Bodmer se montrait toujours généreux, jusqu'au point d'épuiser toutes ses ressources. »

« J'en parlai à M. Bodmer. Il m'écouta volontiers, mais lorsque je lui dis qu'il devrait se résoudre, au moins une fois par an, à aller à l'Eglise et à participer à la communion, il me prit les mains et me dit affectueusement : « Ne m'en parlez donc plus, mon cher ami, j'agirais contre « ma conscience, ce que je ne ferai jamais pour tous les biens de ce « monde[1]. » Je dus donc me résigner, à la grande déception de sa femme.

« Après le souper, M. Bodmer dit qu'il devait raconter aux jeunes messieurs qui étaient avec moi ce qui lui était arrivé. Sur quoi il raconta les événements de Zurich avec naïveté, tout en y mettant beaucoup de chaleur et de vie. Il conclut qu'il avait voulu trop bien faire et qu'il avait ainsi tout gâté. »

C'est lors de cette visite qu'Escher apprit la brouille survenue entre Bodmer et Muralt. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« A Colombier demeurait aussi à cette époque M. Muralt de Berne, auteur des *Lettres sur les Anglais et Français*, que j'avais connu autrefois. Je priai M. Bodmer de me conduire auprès de lui. Il me répondit qu'il n'avait plus rien de commun avec lui et que si je tenais à y aller, je devais m'y rendre seul ; comme je remarquai qu'en le faisant je lui aurais causé du chagrin, je n'y allai point. Leur amitié et intimité avaient été si grandes que M. Muralt fut la raison qui attira Bodmer à Colombier[2]. »

Le lendemain matin, de bonne heure, alors que la députation zurichoise longeait la rive de notre lac, emportée vers Genève au trot de bons chevaux, Escher, ému de ce qu'il venait d'entendre, revivait par la pensée les événements des années 1712 à 1720. Il songeait à la destinée bizarre de son ami, à cette vie gâchée qui aurait pu être si utile à sa patrie si l'esprit de Bodmer avait été mieux équilibré. Il se rappelle ce qu'il a entendu dire par les anciens de Zurich sur la famille Bodmer qui passait autrefois pour l'une des plus rigides et orthodoxes :

« J'ai souvent entendu de vieux messieurs dire que le père de Bodmer, M. le conseiller, et son oncle le statthalter, les Bodmer de leur

[1] Nous avons traduit aussi littéralement que possible le récit de Jean-Gaspard Escher pour ne rien lui enlever de sa saveur.

[2] Otto von Greyerz, *Beat-Ludwig v. Muralt*, Frauenfeld, 1888.

temps, avaient été des juges sévères pour les honnêtes gens qui laissaient percer quelques scrupules de conscience au sujet de la Formule de Consensus et d'autres questions religieuses, — et 40 ans plus tard c'est leur fils et descendant qui, pour les mêmes principes, a été dépouillé par les autres de ses charges. »

Cette délégation zurichoise arriva à Genève vers le 15 août; elle y trouva la paix rétablie et fut reçue avec joie et déférence par tous les partis pacifiés. Elle repartit toutefois avec le sentiment que cet apaisement ne serait pas durable. Elle reprit le même chemin et s'arrêta cette fois à Neuchâtel, ainsi que le témoigne le rapport présenté au Conseil de cette ville par le Maître Bourgeois Josué Sibelin, en date du 30 août 1734[1]. Nous le transcrivons en l'abrégeant :

« MM. les Quatre-Ministraux ont appris que MM. les députés de la ville et république de Zurich, venant de Genève, étaient arrivés dans cette ville. Il convenait de profiter de cette circonstance pour leur témoigner combien le Conseil et la Bourgeoisie étaient sensibles aux marques de bonté et d'égard que cette République a toujours eus pour nous. MM. les Quatre-Ministraux leur ont tenu compagnie pendant leur dîner et souper, avec quelques adjoints que l'on avait choisi dans l'un et l'autre Corps. On avait ordonné de plus à M. le M^tre^ Bourgeois Henri de Montmollin, secrétaire de ville, Samuel Quinche et Henri Breguet, maîtres des clefs, de les prendre le lendemain matin dans leur cabaret et de les conduire dans le bateau, après leur avoir offert le déjeuner préparé avant leur départ pour Bienne. Ils [les députés de Zurich] marquèrent d'être très contents de la manière gracieuse et accueillante que l'on avait agi à leur égard et ne manqueront pas d'en faire un fidèle récit à leurs supérieurs. Enfin on donna ordre au sieur Lucas[2] de les bien traiter et de ne rien recevoir d'eux. »

Une ironie du sort a voulu qu'à l'époque où Muralt et Bodmer venaient de rompre toute relation entre eux, le premier devînt, par son mariage, proche parent du second, voire même son neveu par alliance. On sait que Muralt, âgé de soixante-douze ans, épousa en secondes noces en 1737 une jeune Zurichoise de vingt ans, Anne-Cléophé Rahn[3]. Celle-ci était la fille de Jean-Jacques Rahn, bailli de Regens-

[1] Manuel du Conseil de Ville de Neuchâtel, 30 août 1734.

[2] Le sieur Abram Lucas, du Grand Conseil, adjudicataire à cette époque de la Maison de Ville (Aigle Noir).

[3] Née le 27 août 1712, fille de Jean-Jacques Rahn (1677 † 1766), bailli de Laufen, bailli de Regensberg, et de Anna-Cleophea Lochmann.



Photog. Vollenweider Bern.

BEAT-LOUIS DE MURALT

(1665-1749)

IMP. WOLFRATH ET SPERLE. NEUCHATEL

berg, et frère d'Emérance Rahn, épouse de Bodmer. C'est cette jeune femme qui a conté, avec un naïf enjouement, cet étrange voyage de Colombier à Solingen[1] entrepris en 1740 par Muralt, qui nous apparaît alors comme un vieillard mystique, devenu la proie d'enfantines superstitions. Neuf ans plus tard, Muralt mourait à Colombier et, suprême inconséquence, son oraison funèbre était prononcée par un de ces pasteurs dont il pensait tant de mal.

Tous les auteurs[2] qui ont parlé de Bodmer rapportent qu'il est mort à Colombier en 1743, âgé de 74 ans. Cette indication nous paraît sujette à caution. Le registre des inhumations de Colombier ne contient aucune mention relative à ce prétendu décès. Bien que le réfugié zurichois eût en horreur toute manifestation, il n'eût pu, par une disposition de dernière volonté, interdire à la communauté de faire mention de sa mort. D'autre part nous avons la preuve du fait qu'il quitta Colombier en 1737. En effet, dès cette année-là, son nom ne figure plus sur le registre des giettes. Jean-Gaspard Escher, qui fit son second voyage à Genève en 1737, n'est point allé à Colombier, ce qu'il n'eût pas manqué de faire si Bodmer y avait encore résidé. Enfin, les recherches que nous avons faites au Val-de-Travers ont établi que, précisément en cette année 1737, Jean-Henri Bodmer s'est rallié aux autres piétistes zurichois qui y avaient élu domicile. C'est à Couvet que nous allons retrouver nos piétistes zurichois et assister à leurs démêlés avec la Compagnie des pasteurs, plus intolérante à leur égard que les communes et que le Conseil d'Etat.

(A suivre.) P. Favarger.

[1] Ch. Berthoud, *De Colombier à Solingen, Musée neuchâtelois,* 1868, p. 33-45.
[2] Ainsi Leu-Holzhalb, J. Studer, von Wyss; J.-J. Hottinger *(Archiv f. Schw. Geschichte,* cité plus haut) se borne à dire que Bodmer mourut *loin de sa patrie.*

Le portrait de B.-L. de Muralt qui accompagne cet article appartient à M. B. de Muralt, au château de Chardonne, qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire. Il a déjà été publié dans le *Neujahrsblatt der litterarischen Gesellschaft* [de Berne] *auf das Jahr 1895*, et dans V. Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Neuchâtel, 1903, p. 295.

Le dessin inachevé de Uhlinger qui représente J.-H. Bodmer se trouve à la Bibliothèque de la ville de Zurich, qui a eu l'obligeance de nous communiquer l'original.

UN ÉCHO DU PROCÈS DE 1707

Nous n'avons nulle intention de revenir en détail sur le procès de 1707, qui disposa du sort de Neuchâtel après le décès de la duchesse de Nemours. A la gerbe des faits déjà connus, nous nous bornerons à joindre quelques épis égarés au loin et cueillis dans les archives de la ville de Saint-Gall.

Dès le XIVme siècle, le tissage des toiles était fort prospère à Saint-Gall; plus tard vinrent s'y joindre celui des cotonnades et de la futaine, enfin, au XVIIIme siècle, celui de la mousseline, qui ne tarda pas à donner naissance à la fabrication des célèbres broderies au métier. Parallèlement à tout ce mouvement industriel, il se développa une activité commerciale proprement dite très intense, et les maisons d'importation de matières premières, ou d'exportation de tissus, ainsi que les banques surgirent promptement. Cette classe plus récente de gros négociants, n'ayant pas boutique sur rue, ne trouvait pas place dans les anciennes corporations de métier. Elle n'en éprouva pas moins le besoin de se solidariser et, sans former une véritable abbaye, elle se réunit en association libre, d'abord pour surveiller les foires (ses chefs portèrent encore longtemps le modeste titre de «préposés aux foires»), puis dès le XVIme siècle pour prendre en mains les intérêts du haut commerce en général. Telle est l'origine de la puissante et riche institution, encore existante aujourd'hui, sorte de chambre de commerce qui, sous le nom de « directoire commercial » (*Kaufmännisches Direktorium)*, a joué un rôle très important dans le développement de Saint-Gall.

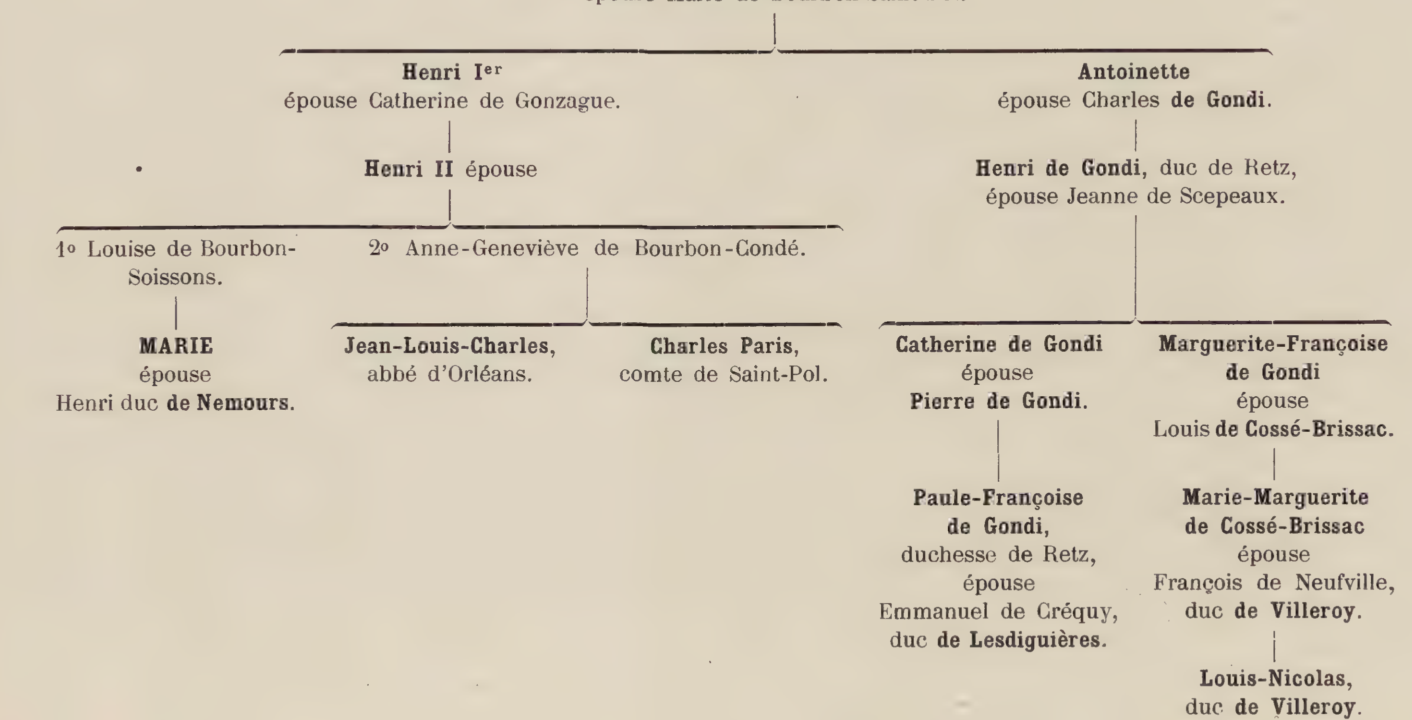
Son activité ne se bornait pas aux besoins immédiats du commerce intérieur; le Directoire assistait les négociants de ses conseils et de son appui moral lorsqu'on leur suscitait des difficultés au dehors; il s'appliquait en particulier à trouver à l'étranger de nouveaux débouchés à l'industrie suisse et à faciliter le règlement des transactions monétaires; un de ses sujets constants de préoccupation était l'amélioration des services postaux et du roulage. La poursuite de ces différents buts amenait le Directoire à entretenir des relations très suivies avec les autorités des cantons alliés et des pays voisins; il était également en correspondance avec nombre de compatriotes disséminés un peu sur

tous les points du globe et qui, le tenant au courant et le secondant dans ses efforts, devenaient presque des consuls suisses avant la lettre. Le Directoire lui-même faisait en quelque sorte, pour une notable partie de la Suisse, les fonctions d'un ministère du commerce et, nous ajouterions d'un ministère des colonies, en donnant à ce terme un sens un peu restrictif, car, si pas plus qu'aujourd'hui, la Confédération n'avait de possessions au-delà des mers, alors déjà le nombre des colonies de Suisses établis dans des villes commerçantes de l'étranger était important et pour beaucoup d'entre elles le Directoire commercial de Saint-Gall était au pays leur point d'appui naturel.

Cet état de choses explique l'influence croissante acquise par le Directoire de Saint-Gall et l'autorité dont il jouissait; aussi, n'est-il pas étonnant que l'on ait parfois cherché à l'intéresser à des questions parfaitement étrangères au commerce et de nature toute politique. C'est ce qui est arrivé en 1707 à propos du procès de la succession de Neuchâtel.

Une des colonies suisses les plus importantes était alors celle de Lyon. Les Saint-Gallois paraissent y avoir été particulièrement nombreux et ses rapports avec le Directoire commercial étaient en conséquence très suivis. Cette colonie était organisée en corporation jouissant de certains privilèges, dans tous les cas de la bienveillance des autorités. Elle avait à sa tête un chef officiellement décoré du titre pompeux de «Syndic de la Nation suisse» et qui était alors Henri Scherer, de Saint-Gall. La colonie n'avait eu qu'à se louer des bons procédés de l'archevêque Camille de Neuville[1], qui avait occupé le trône lyonnais de 1654 jusqu'à sa mort survenue en 1693, et soit sympathie pour ces négociants actifs et intelligents, soit par calcul, le gouverneur de Lyon n'en avait pas usé autrement. Or, ce gouverneur, proche parent de l'archevêque, n'était autre que le maréchal de France, François de Neuville, duc de Villeroy. Il résolut de faire appel à la reconnaissance des Suisses de Lyon envers sa famille pour les engager à se constituer en champions de ses intérêts à Neuchâtel. A la vérité, il n'était pas lui-même prétendant direct à la succession, mais seulement au second degré par son mariage avec Marie-Marguerite de Cossé-Brissac, cousine germaine de la duchesse de Lesdiguières, née de Gondi. Celle-ci étant sans enfants, son héritier présomptif se trouvait être le fils du maréchal, ce jeune duc

[1] Camille de Neuville, archevêque de Lyon de 1654 à sa mort en 1673, successeur d'Alphonse-Louis de Richelieu, le frère du fameux cardinal. Un autre membre de la famille de Villeroy, François-Paul de Neuville, occupa également un peu plus tard, de 1714 à 1731, le siège archiépiscopal de Lyon.


LÉONOR DE LONGUEVILLE, comte de Neuchâtel,
épouse Marie de Bourbon-Saint-Pol.
Henri I[er]
épouse Catherine de Gonzague.
Henri II épouse
1° Louise de Bourbon-Soissons.
2° Anne-Geneviève de Bourbon-Condé.
MARIE
épouse
Henri duc **de Nemours**.
Jean-Louis-Charles,
abbé d'Orléans.
Charles Paris,
comte de Saint-Pol.
Antoinette
épouse Charles **de Gondi**.
Henri de Gondi, duc de Retz,
épouse Jeanne de Scepeaux.
Catherine de Gondi
épouse
Pierre de Gondi.
Paule-Françoise
de Gondi,
duchesse de Retz,
épouse
Emmanuel de Créquy,
duc **de Lesdiguières**.
Marguerite-Françoise
de Gondi
épouse
Louis **de Cossé-Brissac**.
Marie-Marguerite
de Cossé-Brissac
épouse
François de Neufville,
duc **de Villeroy**.
Louis-Nicolas,
duc **de Villeroy**.

Louis-Nicolas de Villeroy, qui vint effectivement à Neuchâtel soutenir les droits de sa parente et par conséquent les siens.

On sait que la duchesse basait ses prétentions sur sa descendance d'Antoinette, fille de Léonor d'Orléans-Longueville. Le tableau ci-contre démontre cette filiation et la parenté des Villeroy avec les Gondi.

Le duc de Villeroy ne communiqua pas directement ses désirs à la colonie suisse, mais il chargea de cette mission un intermédiaire, le prévôt des marchands de Lyon, comme en fait foi le procès-verbal de la séance du Directoire commercial du 23 juin-4 juillet 1707 [1], dans laquelle il fut donné lecture d'une lettre de M. Henri Scherer, de Lyon, datée du 26 juin et que nous transcrivons en traduction en nous tenant aussi près que possible du style, passablement pâteux de l'original tout émaillé de mots français selon l'habitude de l'époque.

Très estimés, nobles, prudents et sages et très honorés Messieurs,

Il m'incombe de rapporter par la présente à mes très honorés Messieurs, comme quoi M. le Prévôt des marchands d'ici nous a convoqués il y a quelques jours en corps chez lui, pour nous annoncer le décès mortel [2] de Madame la duchesse de Nemours et nous notifier les droits de M. le duc de Villeroy à sa succession à la Principauté de Neuchatel en nous signifiant que bien qu'Il ne doute nullement que nous conservions un souvenir reconnaissant non seulement des témoignages de gracieuse faveur dont notre nation a été l'objet de la part de feu M. l'archevêque, mais aussi de la protection constante à elle accordée en tous temps par M. le maréchal de Villeroy, il a de même la confiante certitude que nous saisirons avec empressement l'importante occasion actuelle de rendre service à la maison de Villeroy: c'est pourquoi il nous prie de faire en faveur du très honoré M. le duc de Villeroy en général et en particulier tous les « mouvements » possibles et de recommander ses justes droits à tous les amis que nous pourrions avoir en Suisse et qui seraient en état de le servir utilement en cette occurence, nous assurant que la maison de Villeroy récompenserait le zèle que nous mettrions à ses intérêts en nous accordant aussi à l'avenir toute sa protection et qu'aussi lui M. le Prévôt des marchands et tout le Consulat lyonnais n'oublieraient pas de nous en témoigner en toute occasion leur reconnaissance et leur serviable bonne volonté. Enfin nous ayant congédiés après nous avoir encore adressé plusieurs courtoises expressions de même nature, il se fit transporter le même jour au domicile de chaque membre de la nation en particulier, à quelques très rares exceptions près, pour réitérer ses instances sus-mentionnées. Là dessus de

[1] La double date correspond à l'ancien et au nouveau calendrier. Ce dernier n'était pas encore bien acclimaté à Saint-Gall.

[2] « Tödlichen Hinscheid. »

notre côté après avoir remercié M. le Prévôt des Marchands pour l'honneur exceptionnel qu'il nous a fait, nous lui avons déclaré que nous ne saurions laisser tomber en oubli les obligations que nous imposait la haute faveur de la maison de Villeroy et qu'en conséquence rien ne saurait nous être plus agréable que l'occasion de lui donner quelque preuve de notre reconnaissance et de la singulière dévotion que nous portons en tout temps a la très honorée maison de Villeroy: et que si dans les conjonctures présentes nous pouvions opérer quoi que ce soit au service du très honoré M. le duc de Villeroy nous ne manquerions pas de le faire: En effet si nous étions à portée, ce que nous ne sommes pas actuellement, de signaler notre zèle et notre dévouement pour la maison de Villeroy, nous ne pourrions trouver une occasion plus opportune, telle que nous l'avons longtemps cherchée sans la trouver, de nous acquitter de nos obligations envers elle et de cultiver pour l'avenir sa haute protection envers nous et notre commerce.

Quelque superflue et inutile que puisse être notre recommandation dans cette affaire, il a cependant été jugé opportun, pour montrer notre bonne volonté, de faire quelques démarches à cet égard et dans ce but d'écrire en corps à M. Chambrier, maire de Neufchatel, un bon ami de MM. les frères Locher, et aussi à M. Thonnet, ci-devant domicilié ici et natif de Neufchatel, où il jouit d'une bonne considération, et de leur recommander les intérêts de la maison de Villeroy, afin que nous puissions remettre leurs réponses à M. le Prévost des marchands.

Si en outre le Commerce de chez vous pouvait coopérer dans ce sens et que même quelque chose pouvait être fait de par l'autorité, sans compromettre sa dignité, cela ne manquerait pas de produire un bon effet, non que nous croyions que quelques recommandations ou suggestions puissent influencer le vote sur cette succession, mais simplement pour montrer que nous avons fait toutes les diligences possibles, ce qui nous est d'autant plus nécessaire que M. le maréchal Villeroy, dans le cas où M. son fils ne réussissait pas à arriver à ses fins, pourrait bien faire tomber sur notre nation une défaveur alarmante. Sur ce je prie mes très honorés Messieurs de réfléchir à cet effet et de me faire communication de leur opinion.

En attendant je reitere mes bonnes et empressées salutations et reste de mes très honorés Messieurs

le dévoué serviteur

Lyon le 26 juin 1707 HEINRICH SCHERER

Messieurs

Messieurs les Directeurs du Commerce de la Ville de St. Gall

à St. Gall.

Comme on le voit, M. Scherer et ses collègues de Lyon n'avaient pas grande confiance dans le succès de leur mission; ils se disaient bien que c'était un coup d'épée dans l'eau et ils paraissent n'avoir tenté quel-

ques démarches que pour avoir à montrer des réponses témoignant qu'ils n'étaient pas restés indifférents aux intérêts de leur protecteur. Le Directoire commercial semble être entré dans ces vues en écrivant, en allemand également, la réponse suivante :

Très noble, ferme, très distingué et en particulier très honoré
Monsieur

Par votre honorée du 26 juin nous avons été mis au courant de ce qui s'est passé par de vers vous au sujet de l'affaire de la succession neufchateloise :

En considération des anciennes et nouvelles faveurs et protections dont nos commerçants nationaux ont de tous temps si libéralement été l'objet de la part de la maison ducale de Villeroy et dont, ainsi que vous-mêmes, nous gardons une reconnaissante mémoire, nous nous estimerions des plus heureux de pouvoir en cette circonstance en donner des preuves suffisantes pour nous attirer la haute satisfaction de la dite très honorée maison ducale: Nous ne manquerons en conséquence pas, tous et tant que nous sommes, de rechercher avec une singulière dévotion et un vrai zèle toutes les occasions qui nous permettront selon nos faibles moyens de contribuer d'une manière efficace à procurer l'effet désiré: En outre il nous serait agréable d'obtenir, si possible, la copie des très honorées lettres écrites à M.M. Chambrier et Thonnet ainsi que de leurs réponses. En retour nous sommes prêts à vous servir et demeurons avec bienveillance et bonne recommandation de notre très honoré Monsieur

les bien dévoués
les Préposés aux foires
(signé:) C. Cunz l'ancien

St. Gall 23 juin/4 juillet 1707
Monsieur
Monsieur Henry Cherer
Syndique de la Nation suisse
à Lyon.

Disons en passant que la maison Scherer, à Saint-Gall et à Lyon avait un très important commerce de tissus et de banque. Henry (1672-1736), qui dirigeait la branche de Lyon, avait épousé une fille du comte Högger de Bignon, un Saint-Gallois anobli en France, et qui avait à Paris une maison de commerce dont l'importance et la richesse le fit surnommer le «Fugger suisse». Tandis que plusieurs des fils d'Henry Scherer revinrent à Saint-Gall, le cadet, Gaspard-Henry, resta en France ainsi que ses descendants, et son arrière-petit-fils fut le célèbre publiciste et sénateur français Edmond Scherer (1815-1889). Henri Scherer avait construit à Lyon un bel hôtel qui existe encore près de la place Tholozan.

Conformément au désir qui en avait été exprimé, la «Nation suisse» de Lyon envoya à Saint-Gall copie des lettres qu'elle avait écrites et des réponses reçues. Les unes et les autres sont en français et le procès-verbal du Directoire commercial en a conservé le texte.

La première est adressée à François Chambrier (1663-1730), conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel. En cette dernière qualité, il devait siéger aux Trois-Etats, qui prononcèrent le jugement. On comprend que dans ces conditions il y avait tout intérêt à s'adresser à lui, mais aussi que sa réponse serait, pour la même raison, prudemment évasive.

Voici cet échange de correspondance :

Lettre écritte a M. Chambrier, Maire de Ville de Neufchatel:

A Lyon ce 26 juin 1707

La mort de Madame la Duchesse de Nemours met Mons. le Duc de Villeroy par rapport à Mad^me^ la Duchesse de Lesdiguières en droit de succéder dans la suitte à la principauté de Neufchatel. Vous Monsr en qualité de Maire de la dite Ville pouvez considérablement apuyer les droits de cette Illustre Maison, qui s'est de tout temps distinguée à protéger la Nation Suisse, négocians et autres et à conserver nos privilèges, tant pour notre commerce que pour notre Religion: Nous prenons la Liberté de vous prier, Monsieur, très instamment de vouloir bien employer tout votre crédit affin que Mad^me^ de Lesdiguière soit mise en possession de ses justes Prétensions, vous nous obligerez par là d'une manière à ne pouvoir jamais vous en témoigner assez de reconnoissance, Nous en chercherons avec Empressement les Occasions et serons toujours avec un profond respect touts en général et chacun en particulier

Monsieur,

Vos très humbles et Très obéissants Serviteurs

(Les signatures ne sont pas indiquées.)

Réponse de M. Chambrier, Maire de Neufchatel, adressée à M. Henry Locher du 30 juin 1707

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 26, incluse dans une de Mrs. les Négociants de la Nation, toutes les deux au sujet de l'ouverture à la Succession de cette Souveraineté par la Mort de S. A. Sme nostre bonne princesse. Monsieur le Duc de Villeroy, en faveur de qui vous vous intéressés tous, est un Seigneur si aimable et si estimable, qu'il n'y a lieu de douter que son droit qui est celui de Madame la Duchesse de L'Esdiguieres ne soit particulièrement considéré: Vous devez estre persuadés que je lui marquerai de mon côté un respectueux attachement en toutes occasions et beaucoup d'égard pour votre Recommandation, je vous prie Mons. de vouloir faire part de ce que j'écris a Mrs. les Négo-

ciants de la Nation, puisque je ne sais comment leur faire parvenir ma réponse. Je vous ferai part en votre particulier de ce qui se passera de considérable concernant cette souveraincté à laquelle il y a divers aspirants d'une qualité à mériter toute notre attention. Le Roy de Prusse en est un de qui il nous arrivera demain un Ambassadeur Extraordinaire suivy de 40 chevaux. M. le Prince de Conty est depuis 8 jours à Pontarlier d'où il se rendra la semaine prochaine icy avec sa maison. M. le Prince de Carignan va nous envoyer, à ce que l'on assure M. le Prince Eugène son fils[1]. M. le duc de Villeroy et M. le Conte de Matignon sont déjà depuis quelques jours sur les lieux avec de gros Equipages. Le jour de l'ouverture tombe au 28 Juillet, mais il n'y a pas apparence que ce jour décide de nostre destinée. Je vous en dirai d'avantage cy après je suis,

Monsieur

Vostre très humble

CHAMBRIER.

Quant à l'autre correspondant de Messieurs de Lyon, il s'agit d'Abram Thonnet, fils de Georges, d'une ancienne famille bourgeoise de Neuchâtel, aujourd'hui éteinte. Il avait été négociant à Lyon, puis ayant épousé successivement deux Genevoises, Marie Lecointe et Marguerite Piguet, il s'était retiré à Genève. D'après des renseignements dus à l'obligeance de M. Maurice de Coulon, sa mère était une Merveilleux, sa grand'mère une Perrot et sa fille épousa un Chaillet, de sorte que, par sa parenté, il avait conservé à Neuchâtel des relations qui pouvaient avoir quelque influence. La lettre adressée à cet homme qui connaissait par expérience les circonstances de la place de Lyon nous semble être une garantie de la sincérité et du bien-fondé des éloges décernés à la famille de Villeroy.

Lettre écrite à Mons. Thonnet à Genève.

A Lyon ce 23 Juin 1707

Nous avons l'honneur de vous écrire la présente en corps pour vous dire que M. le Prévost des Marchands nous ayant fait prier de l'aller voir, Il nous a invité par les manières les plus honêtes et obligeantes à Nous employer soit en corps, soit chacun en particulier en faveur de Monseigr. le Maréchal de Villeroy, sur l'affaire de la succession à la principauté de Neufchatel, en recommendant ses intérêts à tout ce que nous pouvons

[1] Chambrier se trompe en disant que le prince de Carignan allait envoyer le prince Eugène *son fils*. Le célèbre prince Eugène de Savoie n'était pas le fils, mais le *neveu* du prétendant. Celui-ci, Emanuel-Philibert-Amédée de Savoie-Carignan, avait deux fils dont l'un, Thomas-Joseph, n'avait alors que onze ans; quant à l'aîné, âgé de dix-sept ans, il s'appelait Victor-Amédée et fut l'ancêtre direct du roi Charles-Albert de Sardaigne et par conséquent des rois d'Italie. Du reste, aucun de ces princes ne vint à Neuchâtel et le prince de Carignan se fit représenter par le comte de St-Agnès.

avoir d'amys en Suisse propres à favoriser et apuyer efficacement sa juste prétention. Vous jugerez aisément, monsieur, que chacun de Nous s'est senti naturellement porté par son devoir et son inclination, mais comme il y en a peu parmi nous qui ayent des habitudes à Neufchatel, après que chacun s'est examiné la dessus, nous avons unanimement jeté les yeux sur Vous comme estant mieux a portée que qui que ce soit, de rendre cet Important service a Mgr. le Maréchal. Ainsi agrées, Monsieur et cher Compatriote que nous joignons notre prière à celle que l'on vous pourrait avoir fait d'ailleurs sur le même sujet, Vous estimants heureux de Vous trouver dans la situation de pouvoir rendre un service à cette Illustre Maison, à laquelle Vous savez que nostre Nation et Nous en particulier avons de temps presque immémorial de si grandes obligations, ayants été continuellement favorisés de sa protection dans les temps les plus dangereux et les plus délicats.

Enfin, Monsieur, nous ne scaurions assez vous marquer quel mérite vous vous acquerrez et quelles obligations nous vous aurons en général et en particulier, si vous pouvez servir efficacement Mgr. le Maréchal dans cette affaire qui est la chose du monde qu'il a le plus au cœur et qui est en effet de la dernière importance pour l'Etablissement de Son Illustre famille, nous nous flattons que comme vous avez ressenti vous-même avec nous les effets de sa Protection, vous nous aiderez de tout votre pouvoir à lui en marquer dans cette occasion notre juste reconnaissance et que vous nous assurerez par là plus que jamais la continuation de sa bienveillance. Nous ne laisserions pas de vous en attribuer tout l'honneur et le mérite en cas de succès et nous nous trouverons heureux, si avec les vœux que faisons à Dieu pour la prospérité de Mgr. le Maréchal et de Sa Maison, il peut recevoir quelque service réel par quelqu'un de Nous qui luy prouve, combien tout le Corps luy est dévoué. Vous sçavez quel est le Charactère de Mgr. le Maréchal qui est d'estre le plus gratieux et le plus reconnaissant qui soit au monde. Chacun et tout Messieurs de Ville (?) ont en particulier les yeux sur Vous dans cette occasion: Ainsi de quelle manière la chose réussisse, si Vous voulez bien employer vos Amys et Vostre Crédit, on Vous aura des obligations infinies. Nous sommes persuadés que vous Vous y trouverez porté naturellement, car on ne peut avoir vécu sous le Gouvernement de cette Illustre Maison, que l'on ne soit rempli d'Inclination pour son Service et d'une véritable Reconnaissance, lorsque comme nous on en a receu des faveurs si particulières. Ainsy il ne nous reste qu'à vous assurer qu'outre le mérite que Vous Vous acquerrez en cet endroit, près d'un Seigneur si méritant, et de toutte son Illustre famille, nous vous aurons en général et chacun en particulier une vraie obligation des égards que vous aurez pour nostre Recommandation, dont nous Vous témoignons en touttes occasions nostre Reconnaissance estant avec une particulière considération,

Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

(signatures non indiquées).

M. Thonnet ne faisait pas partie des autorités, aussi ne craint-il pas de se compromettre en manifestant ses sympathies pour la cause des prétendants qu'il est appelé à défendre et dont il estime les droits indiscutables, ainsi qu'on va le voir.

Réponse de M. Thonet, de Genève le 29 juin 1707,

à Messieurs de la Nation Suisse Banquiers et Négociants à Lyon

Le zèle et l'empressement que vous avez pour concourir dans l'occasion dont il s'agit à tout ce qui peut contribuer à la satisfaction de l'Illustre Maison de Mgr. le Maréchal de Villeroy sont les effets ordinaires de la juste Reconnaissance qu'une longue et continuelle Protection, dont cette Illustre famille a toujours honoré les Negotiants de nostre Nation établys dans la Ville de Lyon, ne manque jamais de produire dans des cœurs sensibles à tant de bienfaits. Personne n'est plus pénétré dans ces sentiments que moy et je m'estimerais l'homme du monde le plus heureux, si par mon foible ministère je pouvois luy donner des marques du même zèle dout vous estes animés pour son service, mais dans l'Etat où je me rencontre soit par rapport à la faiblesse de ma veue, qui ne me permet plus ni de lire ny d'écrire, soit à l'égard de ce que je n'ay aucun suffrage dans les Conseils, où se doit discuter la grande affaire de la Succession de la Souveraineté de Neufchatel, Je suis par là le plus foible sujet sur lequel vous puissiez jetter les yeux pour agir avec efficace dans un fait de cette Importance. Quelle que soit néantmoins ma foiblesse et mon peu de pouvoir, je vous prie Messieurs, d'etre persuadés que j'employeray tout mon Crédit sur l'esprit de mes parents et de mes Amys pour les engager à entrer dans les Intérêts de Mme de Lesdigière, lorsque son droit sera reconnu et qu'on sera convaincu, comme je le suis, des justes prétentions des héritiers du sang de la Maison d'Orléans à l'Exclusion de tous autres prétendans à la Souveraineté. J'espère que les mesures que les Conseils d'Etat et de Ville prennent pour prevenir la Brigue et la faction, que la Justice sera rendue avec intégrité: Et comme je ne suis pas moins sensible que Vous, Messieurs, à tout ce qui peut augmenter la gloire d'une Maison à qui nostre Nation a de si grandes obligations, je fais bien des Vœux pour Sa Prosperité et pour l'heureux succès de ses Prétentions. Il ne me reste, Messieurs mes très chers Compatriotes, qu'à vous assurer en général et chacun de vous en particulier, que je m'acquitteray dans cette occasion avec tout l'attachement dont je suis capable, de ce que Vous attendes de mes soins pour vous donner des marques de la sincérité avec quelle j'ay l'honneur d'estre

Messieurs

Vostre très humble et très obéissant serviteur

THONET.

D'après les procès-verbaux du Directoire commercial de Saint-Gall, il ne paraît pas avoir été donné d'autre suite à cette affaire; aucune décision ultérieure n'a été consignée. Nous avons également recherché si, comme le suggérait la lettre d'Henry Scherer, les autorités, c'est-à-dire le Conseil de ville de Saint-Gall, avait été invité à faire quelque démarche; sur ce point aussi, les procès-verbaux sont muets, de même que la correspondance du conseil. On peut donc admettre que le Directoire estima qu'il ne serait ni utile ni de bonne politique d'intervenir dans les affaires de Neuchâtel.

Si cet incident n'offre pas un grand intérêt, il n'en prouve pas moins une fois de plus que les prétendants se raccrochaient à toutes les branches pour gagner des adhérents, et la correspondance à laquelle il a donné lieu témoigne des bons rapports entre les autorités et les Suisses établis à Lyon, qui avaient su se concilier la bienveillance de l'archevêque et du gouverneur.

J. GRELLET.





LA TÈNE

DEUXIÈME RAPPORT

FOUILLES DE 1908

L'hiver 1907-1908 fut très beau dans sa première partie; mais en février et mars, d'abondantes chutes de neige et la fonte partielle élevant considérablement le niveau du lac (au 13 mars 1907 il était de $429^{m},18$, au 13 mars 1908 de $429^{m},62$, au 5 avril 1909 $429^{m},36$), nous empêchèrent de reprendre les travaux quand nous l'aurions voulu. Nous fûmes retardés de plus par la baraque, soit bureau, qui nous avait obligés, à la fin de 1907, d'interrompre la ligne droite dans nos tranchées en travers du lit de la rivière que nous fouillons. Cette baraque a dû être transportée au nord (voir plan II du rapport 1907 [1] et plan III du présent rapport) à la lisière du bois. Ce transfert se fit les 27 et 28 mars. La difficulté de trouver des ouvriers, qui préfèrent naturellement un engagement de longue durée, nous amena à nous adresser à la colonie pénitentiaire de Witzwil, qui nous fournit six détenus avec un gardien, du travail desquels nous avons beaucoup à nous louer.

[1] *Musée neuchâtelois,* 1908, p. 59-70.

Ils commencent par curer les canaux au moyen desquels nous expulserons l'eau au fur et à mesure des fouilles nouvelles et font un sondage au sud du « Solitaire » (voir plans I et III, point rouge entouré d'un cercle dans le prolongement sud de la baraque) pour reconnaître le terrain sur ce point où nous conduirons une partie de nos matériaux.

Il n'y a là rien d'intéressant, aucune trace de restes antiques; la marne apparaît à 60 ou 70cm. Les jours suivants, les ouvriers travaillant à l'est de l'ancien emplacement du bureau (bureau I voir plan II) mirent à découvert quatre gros pilotis de chêne à peu près dans l'alignement du « Solitaire » et relevèrent, dans leur voisinage, une pointe de lance, petite tête, longue douille, une dite en feuille d'ormeau, bords soulevés, un hameçon coudé, une belle fibule entière, une agrafe, fermeture mâle très belle, une belle phalère en bronze avec anneau central émaillé de couleurs variées, une pointe de flèche toute droite, une fibule entière. (Voir planche I.)

Le 13 avril parurent, au fond du fossé, des poutres couchées en chêne[1], quelques-unes à mortaises, d'autres en sapin blanc, évidées en demi-cercles pour soutenir des traverses rondes, l'extrémité d'une poutre en sapin blanc également, hexagonale à deux pans plus larges que les autres et se terminant par deux curieuses séries de mortaises, l'une rectangulaire, 165mm, traversée par deux chevilles, l'autre circulaire présentant à l'avers deux trous et au revers trois trous. (Voir planche II.)

Au sud du troisième piloti fut sorti, le jour suivant, un très long fer de lance de 39cm,5, une très belle épée de 0m,82, une calotte de crâne humain jusqu'à l'arcade sourcilière, une grosse fibule, d'autres fragments de crâne et des ossements humains dont un tibia, deux péronés et une vertèbre, plus le haut d'un fourreau La Tène III.

Le surlendemain, 16 avril, fut une belle et bonne journée; une troisième bande productive avait été mise à jour, à la descente de la berge sud. On releva dans la première bande: une longue lance, deux fibules entières, un *umbo* de bouclier avec gros fragments du bois du bouclier, retenus par deux clous à tête ronde et à tige recourbée (l'*umbo* était posé directement sur le bois qui est probablement de l'érable);

dans la deuxième bande: (à la descente) une tête de lance à larges ailerons dont la pointe, recourbée et cassée, porte une entaille faite par

[1] La détermination de l'essence des bois a été faite par M. le Dr Neuweiler, de Zurich, auquel nous adressons tous nos remerciements.



Planche I. — Les plus belles trouvailles a la Tène au 1er juin 1908.

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL



Planche II. — Bois de construction découverts a la Tène.

IMP. WOLFRATH ET SPERLÉ, NEUCHATEL

un coup d'épée; un fer de lance, forme trêfle allongé; trois anneaux et deux parties de mors;

à la troisième bande: au fond du lit, une épée superbe dans son fourreau, longueur totale 90cm,5 (la soie est beaucoup plus longue que d'habitude et à en juger par une rondelle supplémentaire, la poignée proprement dite était couronnée d'une olive, voir planche III), un *umbo* cassé, une belle épingle en bronze à lourde tête, cinq rondelles (fin de l'âge du bronze), un petit anneau de bronze, une fermeture de ceinturon (mâle);

dans la berge sud enfin, plusieurs fragments d'une *chaise* (?), dont le dossier en frêne est percé de neuf trous, les pieds sont en bois d'aune, le siège en hêtre, la clef en bouleau; en outre la moitié d'une écuelle en bois de hêtre, et une partie d'arc en bois d'if. (Voir planche IV.)

Les jours suivants les ouvriers relevèrent encore des poutres à mortaises et différents objets dont une épée dans le fourreau (21 avril), une paire de ciseaux, etc.

A l'ouest et à 5m environ de la baraque (bureau I) le fond se relevait sensiblement au centre de la rivière, si bien que nous nous attendions à voir celle-ci se diviser pour former une île, l'île soupçonnée et même indiquée par Emile Vouga, il y a 26 ou 27 ans. Le 24 avril, nos notes portent même: «l'île s'accentue»; mais en somme c'était une simple élévation du lit de la rivière, un bas-fond. Parmi les objets trouvés ces jours-là, mentionnons un talon de lance avec portion de hampe (orme), des ciseaux avec fragments d'étoffe des deux côtés, une série de poutres allongées au fil de l'eau, un fragment de rame en chêne, deux phalères en bronze, quelques ossements humain et quatre fragments de poterie, que nous signalons spécialement vu que ce sont les premiers que nous retrouvons depuis longtemps; — on en trouvait surtout en *H*, *I* et *K*, 4 du plan II.

Le 2 mai nous trouvons une phalère de bronze de 11cm de diamètre, trois parties d'agrafe de ceinturons en bronze, quelques fragments de poterie grossière; le 5 mai, avec d'autres objets qui ne sont pas nouveaux, uu joli bouton à bélière en bronze, dont la partie centrale se relève en un petit disque plat émaillé, l'émail retenu par quatorze petites griffes.

Le 6 mai, au matin, nous trouvons beaucoup d'eau dans le fossé, — la Thielle refoule depuis le lac de Bienne; celui de Neuchâtel a monté de 6cm depuis la veille. Nous étions arrivés, ce jour-là, à rétablir

pour la fouille la ligne droite perpendiculairement au lit de la rivière. Les jours suivants, l'eau arrive trop fort par le sous-sol ; le 9, c'est par en haut qu'elle arrive du lac par le nouveau canal jusque dans le trou 12 des levés Zwahlen.

Les fouilles sont interrompues.

Du 8 au 28 juillet, pour occuper les ouvriers libres qui nous étaient restés fidèles, les travaux furent repris et poussés petit à petit jusqu'à la tranchée des trous 11 et 12 des relevés Zwahlen. Les trouvailles ne furent pas nombreuses, mentionnons seulement une hache et deux phalères en bronze fort belles ; une série de pilotis fut retrouvée dans l'alignement de ceux qui avaient été relevés précédemment.

On enlève ensuite toute la partie nord de façon à permettre de faire une coupe, ligne *A-B* du plan III.

Fouilles sur un autre point
de la Station au pied du talus de la Directe.

Depuis longtemps déjà on savait qu'il existait une quantité considérable de pieux (lacustres) dans le terrain vague qui joûte la ligne directe Neuchâtel-Berne, entre le village d'Epagnier et le pont du chemin de fer sur la Thielle.

Dans l'espoir que des sondages dans ce terrain pourraient donner quelques renseignements sur l'étendue de la station de la Tène et sur sa destination, nous avons demandé à la compagnie de la Directe l'autorisation de faire quelques fouilles entre les kilomètres 35,500 et 35,780.

La permission ayant été accordée, des sondages furent pratiqués sur ce point le 29 juillet, les 20 et 21 août ; les fouilles proprement dites y commencèrent le 7 septembre, furent continuées jusqu'au 25 septembre, reprises du 16 au 20 octobre, les 7, 13 au 20, 26 et 27 novembre 1908.

Elles ont mis au jour une construction en bois (voir plan A) dont nous avons déjà découvert 35 planches. Ces planches, ainsi que le montre le plan annexé, sont disposées dans un ordre si parfait que nous n'hésitons pas à les attribuer à une seule et même construction qui, dans l'état actuel des fouilles, se présenterait comme suit :

Quatorze plateaux ou planches de 10 à 12^{cm} de largeur, 1 à 2^{cm} d'épaisseur et dont la longueur décroît progressivement de 4^{m},97 à 3^{m},20 (les n^{os} *9* à *22* du plan A). A quelque 10^{cm} au-dessus de ces quatorze planches couchées parallèlement à 38 ou 40^{cm} les unes des autres,

A B C D E F G H

1 2 3 4 5 6 7 8

Berge

Bureau des fouilles en 1908

Berge abrupte

Bureau des fouilles en 1907

Berge abrupte

Berge

le Solitaire

O N S E

A B

Plan levé par P. Vouga

Profil suivant la ligne A-B

4 m 3 2 1 0

Graviers sables marne

Poutre

Sources de fond

Sol remué

Poutres

4 m 3 2 1 0

Les fouilles de 1908 sont indiquées en rouge

Poutres

Pilotis en chêne

Pilotis en bois blanc

Ancien lit fluvial

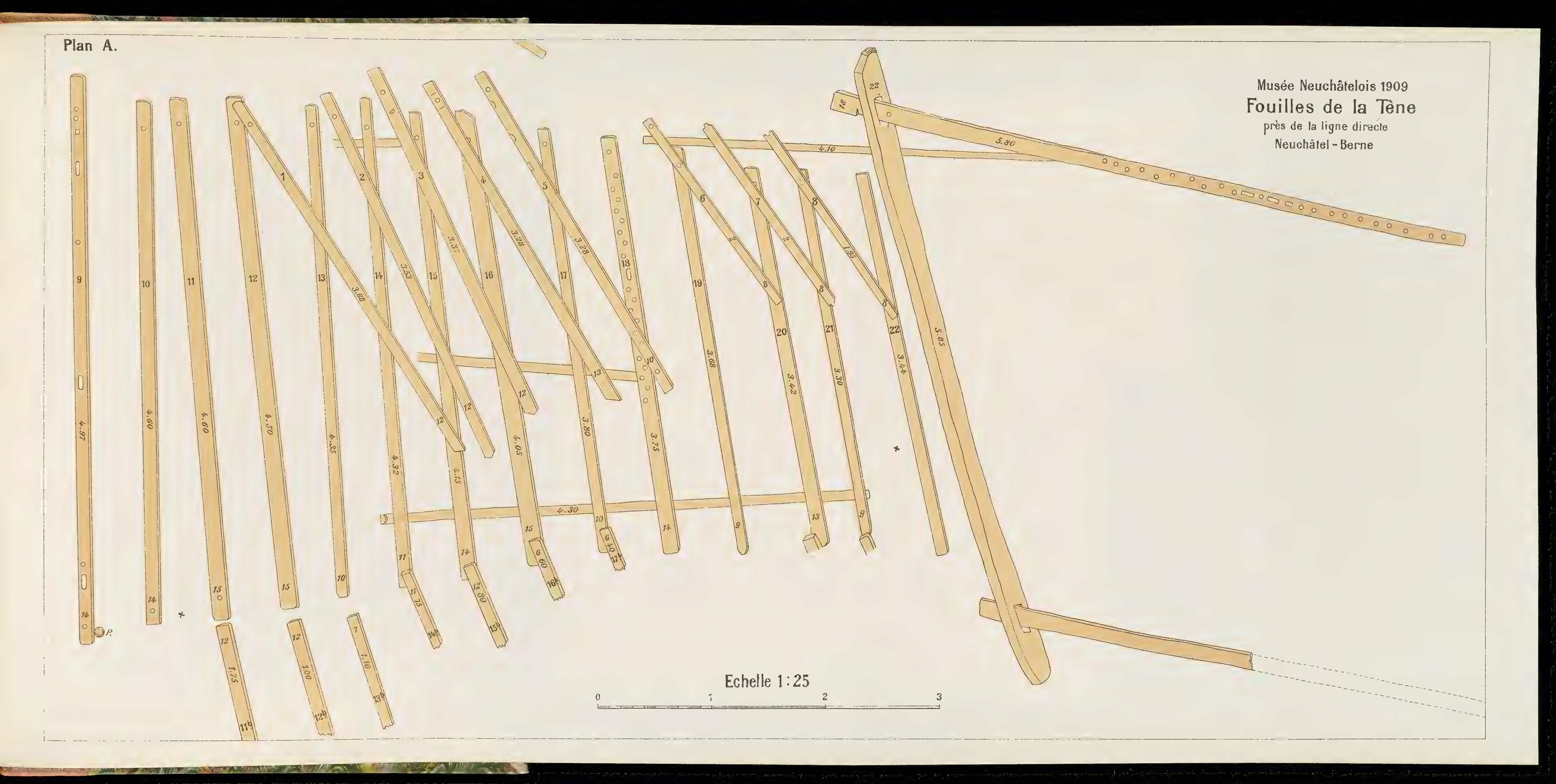
Partie profonde du lit

1:200

0 5 10 15 M.

Mᵉˢ Borel & Cⁱᵉ

Back of
Foldout
Not Imaged


Plan A.
Musée Neuchâtelois 1909
Fouilles de la Tène
près de la ligne directe
Neuchâtel - Berne
Echelle 1:25
0
1
2
3

nous avons mis au jour d'autres planches plus courtes (3m,70 à 2m) qui reposaient en travers des précédentes, nos *1* à *8*. A l'extrémité nord de chacune de ces quatorze planches (excepté le no 18) venait s'appuyer une planche de même épaisseur et de même largeur, dont il ne nous a pas été possible de déterminer la longueur pour la raison qu'elles avaient toutes été coupées ou cassées lors de l'établissement de la Directe. (Voir planche V.)

Au-dessus et au-dessous de chacune de ces planches, de même que dans l'espace ménagé entre elles, nous avons relevé l'existence d'un clayonnage de baguettes et de terre. Nous n'avons pu jusqu'ici conserver intact un bon fragment de ce clayonnage; mais nous ne désespérons pas d'y arriver, soit par l'alun, soit par un moulage. Les baguettes maîtresses devaient vraisemblablement s'emboîter dans les trous régulièrement disposés que nous avons relevés au no 18. Quant aux trous percés aux extrémités de presque toutes les planches nous ne saurions nous prononcer encore: peut-être étaient-ils destinés à réunir les planches entre elles au moyen de tenons? peut-être servaient-ils aussi à fixer le clayonnage?

A l'ouest de toutes ces planches nous avons enfin constaté une poutre moins finement travaillée que les planches. Elle mesure 0m,25 à 0m,30 de largeur, 0m,10 à 0m,12 d'épaisseur et 5m,84 de longueur; elle porte à ses deux extrémités une mortaise de 0m,25 dans laquelle est encore fixée une planche percée de trous semblables à ceux que nous avons constatés sur le no 18 et identiquement disposés. Nous n'avons pu jusqu'ici mesurer exactement que l'une seule de ces planches; car la seconde pénètre dans le talus de la voie ferrée qu'il ne nous est pas permis d'attaquer. Cependant un sondage dans ce talus nous a permis de constater que cette planche porte des trous analogues à ceux que nous avons relevés sur le no 18.

Comme nous tenions à conserver intactes toutes ces précieuses planches, nous avons essayé, après les avoir exactement relevées, de plonger dans un bain d'alun les nos 1 à 9. Si l'essai réussit, nous pourrons, en cas de reconstitution, reconstruire avec les bois originaux, sinon nous en ferons faire une copie exacte pour permettre à chacun de les étudier.

Nous n'avons trouvé jusqu'ici aucun indice quelconque, objet, poterie, ossement, qui puisse indiquer exactement l'époque de cette construction ainsi que sa destination.

Lors de la réunion, à Neuchâtel, de la Société suisse de préhistoire

le 18 octobre 1908, et de la visite faite à La Tène, plusieurs hypothèses plus ou moins plausibles ont été émises ; mais l'explication complètement satisfaisante n'est pas encore donnée. Des relevés exacts de la construction seront poursuivis au fur et à mesure de la suite des fouilles, et la Commission tentera ensuite un essai de restitution graphique.

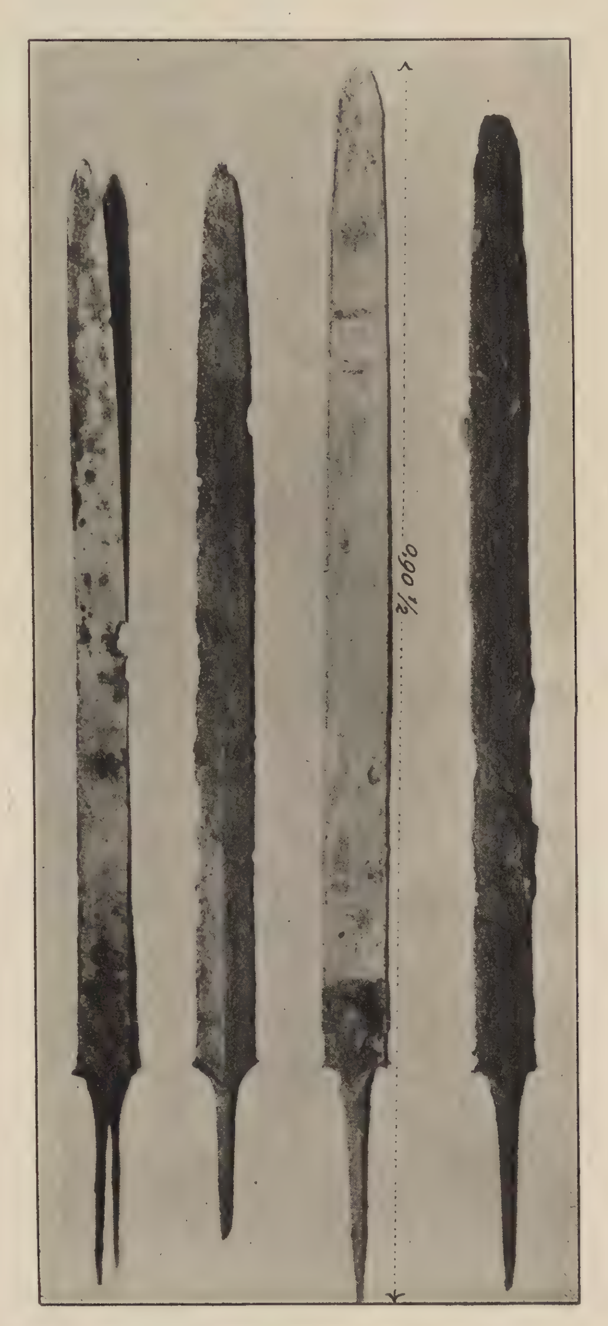


Planche III. — Epées, type La Tène II.

Suite des fouilles à l'ancien emplacement, du 24 août au 5 septembre.

Le 24 août, après quelques sondages au talus de la Directe, rendus inutiles par le niveau élevé du lac, les fouilles furent reprises à la station proprement dite avec l'équipe de Witzwil.

Nous approchons des anciens creux 11 et 12 des levés Zwahlen, témoins des fouilles profondes opérées dans les années 1884 et 1885 par la Société d'histoire, E. Vouga et W. Wavre.

L'eau qui est restée stagnante au fond des creux et qui subit les fluctuations du niveau du lac, a rendu toute

cette partie excessivement meuble; les roseaux, les feuilles, les branches tombés dans ces creux ont garni le fond d'un fumier puant et visqueux qui n'agrémente pas le travail. Le limon, le fumier pourri, doivent être sortis au puisoir et emmenés à la brouette, et pour empêcher les glissements du terrain, il faut établir un barrage qui donne des résultats satisfaisants.

Différentes poutres ou planches sont mises à jour (voir plan III), ainsi qu'un gros tronc avec mortaise centrale (dimension du tronc : $1^{m},15 \times 0^{m},37 \times 0^{m},25$).

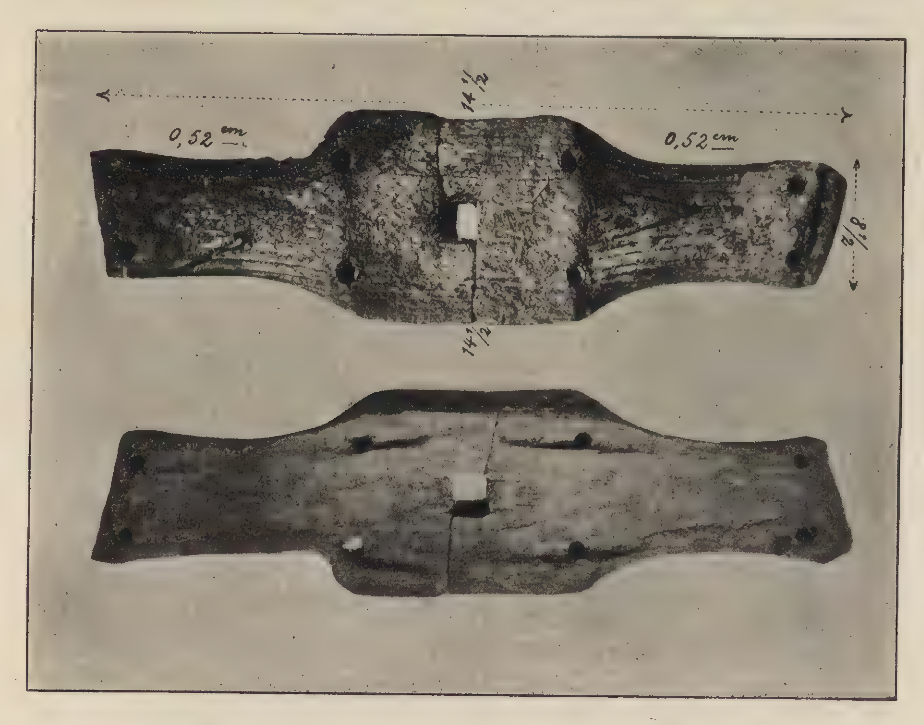


Planche IV. — Dossier de la « chaise ».

Nous ne pouvons indiquer ici tous les objets trouvés.

Mentionnons seulement cinq ou six phalères en bronze, qui sont la caractéristique de ce point, un tibia et un fémur humain; la poterie fait toujours défaut, sauf deux ou trois fragments trouvés le 4 septembre.

Le même jour, au fond du fossé, trois sources de fond apparaissent, qui soulèvent la couche de tourbe recouvrant la couche archéologique.

Cet afflux d'eau empêche de fouiller à fond; il est d'un débit si considérable qu'avec les pompes ordinaires nous ne pouvons arriver à épuiser la tranchée. Nous sommes obligés de rendre les armes; mais c'est pour étudier la question de la pose d'un fil électrique, relié à la conduite d'Hagneck, ou l'achat d'un moteur à benzine pour actionner une pompe assez puissante. Pendant ce temps, les ouvriers, moins les détenus, allèrent travailler au talus de la Directe.

30 novembre au 31 décembre.

Le lundi 30 novembre, le moteur à benzine est mis en place, ainsi qu'une forte pompe qui peut débiter 1200 litres à la minute. Il se trouve heureusement, parmi les détenus de Witzwil qui travaillent pour nous, un conducteur d'automobile à qui est confiée la direction du dit moteur. Cependant il fallut quelques tâtonnements, doublés d'arrêts subits, avant que pompe, moteur et aspiration cheminassent à l'unisson; de plus, le volume d'eau à expulser tous les matins était considérable et les moments favorables, pour fouiller dans la couche, rares. Les objets trouvés pendant ce mois furent peu nombreux; le terrain a déjà été fouillé en grande partie; pendant que la pompe chemine et que les creux se vident, les ouvriers déblayent le terrain en amont, du côté de l'ouest et sur la partie teintée en rouge sur le plan III, de manière à faciliter beaucoup le travail à la reprise des fouilles après l'hiver. Cependant celui-ci se fit attendre, et le 31 décembre seulement les travaux furent suspendus jusqu'au printemps.

Liste des objets trouvés à la Tène pendant l'année 1908
et remis au Musée de Neuchâtel.

3 épées, dont 2 dans le fourreau, $0^{m},82$ et $0^{m},92$; le haut d'un fourreau La Tène III, et plusieurs fragments.

7 fers de lance de formes variées; le plus long mesure $39^{cm},5$.

1 talon de lance, avec portion de la hampe; une pointe de flèche.

2 *umbos* de bouclier, dont l'un avec une bonne partie du bois sur lequel il était fixé au moyen de deux clous à tête ronde repliés, l'*umbo* était fixé directement sur le bois, pas de traces de cuir.

6 mors entiers ou fragmentaires.

11 phalères en bronze, dont l'une porte un cercle émaillé.

1 fibule de bronze; 16 fibules de fer entières, 16 fragmentaires.



Planche V. La Tène. — La station de la Directe, 7 novembre 1908.

Imp. Wolfrath et Sperle, Neuchatel

1 feuille de bronze repliée; 1 plaque ronde en bronze.

28 anneaux dont un en bronze; 12 boucles dont quelques-unes très grandes.

5 agrafes de ceinturon en fer, mâles; 3 en bronze, dont un mâle et deux femelles.

1 belle épingle en bronze, tête lourde, forme bollet, avec gorge d'anneaux, fin de l'âge du bronze; cet objet isolé aura été retrouvé et utilisé par les Gaulois de la Tène.

1 joli bouton en bronze à bélière, présentant dans le milieu une protubérance émaillée.

1 hache; 1 couteau; 1 rasoir; deux paires de ciseaux dont une porte, des deux côtés, des fragments de tissu.

1 hameçon; 2 parties de «bruxelles».

1 fer de gaffe et une tige de fer.

La partie fouillée en 1908 a fourni très peu de poterie; quelques restes humains dont une calotte de crâne.

Les restes les plus intéressants, parce que le plus difficilement conservés, sont les objets en bois dont nous avons parlé plus haut. Nous avons fait faire de ces très curieuses pièces des photographies et des fac-simile en bois, grandeur naturelle, et avons tâché de conserver les originaux dans l'alun ou en les imprégnant d'huile dégraissée.

(Publié au nom de la Commission des fouilles de la Tène.)

W. Wavre et P. Vouga.



NEUCHATELOIS A LA PAIX DE WESTPHALIE ?

Les archives de la famille de Merveilleux, à Neuchâtel, possèdent quelques lettres adressées de Paris en mars et avril 1645 au célèbre Favargier, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, par Boulanger, secrétaire du duc Henri II de Longueville. Dans ces lettres, Boulanger annonce que son maître a pris congé de la cour et s'est installé à Coulommiers, d'où il se mettra en route pour se rendre à Münster en Westphalie en vue d'y négocier la paix au nom du roi de France. Boulanger espère que Son Altesse pourra ajouter à tant de bonnes actions la gloire d'avoir été un des instruments de cette paix désirée par toute la chrétienté après un quart de siècle de guerres. Il se félicite d'avoir été nommé secrétaire de l'Ambassade et croit au succès des négociations « à cause de la récente victoire remportée par les Suédois[1] sur les Impériaux ». Le duc de Longueville est résolu, ajoute Boulanger, à ce que son équipage soit grand et magnifique ; il faudra donc se préparer, pour faire ce voyage, à une grande dépense ; aussi Favargier est-il invité à envoyer un état de ce qu'il y a de deniers aux coffres de Son Altesse à Neuchâtel et de ce qu'on espère y mettre d'ici quelque temps, comme aussi le total des espèces qui y sont. Favargier est prié aussi de tenir la main à ce que les receveurs « fassent le plus de fondu qu'il se pourra » (c'est-à-dire rendent liquides toutes les ressources disponibles ou fassent transformer en monnaie l'argent métal qu'ils pourraient se procurer).

Il y avait déjà des Juifs à cette époque pour se charger de faire passer les fonds d'un pays dans un autre, car Boulanger annonce que « les sieurs Barthélemy et Jean Leuvy se sont chargés de fournir à Son Altesse dans Münster la somme de cinquante mil francs sans exiger de lui aucun frais et remise » et qu'on leur a donné une délégation sur la caisse de l'Etat à Neuchâtel pour y recevoir la même somme. Boulanger s'excuse de cette traite tirée sur les Neuchâtelois et assure avoir fait observer à son maître qu'on aurait grand'peine à trouver les fonds dans ses coffres, qu'il y a quantité de mauvaise monnaie à Neuchâtel, etc. ; tous ses efforts ont été inutiles ; non seulement le prince a donné l'ordre

[1] A Jankov en Bohème, le 6 mars 1645, sous le commandement de Tortenson.

de procéder de la sorte, mais encore il est très reconnaissant aux sieurs Leuvy de « la bonne grâce et franchise avec laquelle ils l'ont obligé ; il entend que ceux-ci soient payés et contentés en la meilleure monnaie et façon qu'il se pourra ».

Boulanger profite de l'occasion pour envoyer à Neuchâtel un certain nombre de brevets et nominations afin de mettre les Neuchâtelois de bonne humeur. Il regrette de n'avoir pu obtenir pour Guillaume Tribolet[1] le poste désiré par lui, mais le prince, tout en étant animé envers Tribolet des meilleures intentions, est d'avis que les honneurs doivent être répartis entre diverses familles. Boulanger compte, d'ailleurs, qu'en remettant ces brevets aux destinataires, on ne l'oubliera pas, lui, ce qui signifie nettement que Favargier devra réclamer des pots de vin aux nouveaux élus.

Enfin, dans le post-scriptum de la dernière lettre, Boulanger demande « si Jacques Monin, ci-devant Suisse de feue Madame (la première femme de Henri II, Louise de Bourbon-Soissons) a été averti de venir au voyage et s'il désire être un des quatorze Suisses que l'on y mène ; on lui gardera une place et, s'il est en cette volonté, qu'il vienne au plus tôt ».

Le duc de Longueville était parti de Paris en mars 1645 pour son château de Coulommiers où l'on préparait tout ce qui était nécessaire pour le voyage. Il devait y être rejoint par sa seconde femme la belle Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, et par sa fille du premier mariage, Marie d'Orléans, plus tard duchesse de Nemours. De Coulommiers ils devaient se rendre tous les trois « à Charleville et s'y embarquer sur la Meuse pour passer à Namur, au Liège et à Mastric et aborder à Ruvemonde n'y aiant de là que peu de chemin par terre jusques à Münster ».

Qui était ce Jacques Monin? A-t-il été l'un des quatorze Suisses emmenés à Münster par le duc de Longueville? Il y a plusieurs pistes à suivre.

Il y avait alors des Monin à Bevaix, à Cressier et au Landeron.

Commençons par Bevaix :

D'après les indications fournies par M. F. Rosselet, l'aimable officier d'état-civil de Bevaix, il n'existe pas, dans cette commune, de registres

[1] Guillaume Tribolet (1584-1669) a été maire de La Sagne (1630), châtelain et receveur de Boudry (1633), châtelain de Thielle (1639) et conseiller d'Etat (1648). Il aurait fait brûler 39 sorcières pendant qu'il était châtelain de Thielle, entre autres, en 1649, la femme du chancelier Hory. CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel*, p. 412, et LARDY, *Les procédures de sorcellerie à Neuchâtel*, p. 39, le représentent comme un juge impitoyable. Voir aussi : *La famille de Tribolet, bourgeoise de Neuchâtel*, Neuchâtel 1898, p. 53-55.

des naissances antérieurs à 1641, ni de registres des décès antérieurs à 1702.

Les registres bevaisans établissent qu'en 1651, le receveur de l'abbaye de Bevaix, David Monin, avait un fils nommé Jacques, lequel figure, le 24 décembre 1665, comme parrain de Jacques Verdan; la marraine était Rose Henry, fille de David Henry, receveur de Boudry.

En 1670, Jacques Monin est parrain deux fois à Bevaix, les 15 mai et 26 juin, avec une demoiselle Chambrier.

Des manuels du Conseil d'Etat, il résulte qu'un Jacques Monin a été nommé justicier de Bevaix le 26 janvier 1675. Cela explique pourquoi, dans un acte de 1677, conservé à Bevaix, Jacques Monin est devenu *Monsieur* Jacques Monin; ce qualificatif de Monsieur ne se donnait guère alors, dans les registres paroissiaux, qu'au receveur de l'abbaye, au maire, au lieutenant et au gouverneur (président de commune).

Les manuels du Conseil d'Etat indiquent que le 8 décembre 1682, Jacques Monin a été nommé lieutenant civil de Bevaix. Aussi l'année suivante, le 8 mai 1683, lors du baptême d'une de ses filles, le registre paroissial de Bevaix l'appelle-t-il *Monsieur le lieutenant* Monin; les deux parrains de sa fille sont le maître-bourgeois Martenet de Neuchâtel et le pasteur de Bevaix; l'une des marraines est Mme la mairesse de Bevaix.

En 1691, l'*honorable* et *prudent lieutenant* Jacques Monin figure parmi les témoins d'un acte passé au nom de la commune de Bevaix, dont l'un des gouverneurs était David Monin, probablement fils de l'ancien receveur de l'abbaye, et l'autre Matthieu Gottreux.

La fin de la vie de Jacques Monin paraît avoir été moins brillante que le commencement et le milieu, car les registres du Conseil d'Etat mentionnent, à la date du 27 septembre 1698, qu'il a été révoqué « vu sa mauvaise conduite ».

Sa trace se perd à partir de ce moment et il est probable qu'il est mort à Bevaix avant 1702, date à laquelle commence le registre régulier des décès de cette paroisse.

Les manuels du Conseil d'Etat contiennent aux dates des 2 mai 1682, 27 novembre 1683, 4 novembre 1684 et 2 février 1685, des décisions relatives à la faillite d'un *David* Monin, receveur à Bôle, dont les héritiers, notamment son frère, le lieutenant Monin, à Bevaix, et son gendre David Amiet, s'engagent à rembourser les dettes envers l'Etat.

Il n'est pas impossible que le lieutenant civil Jacques Monin, de Bevaix, soit le Monin que le duc Henri II avait invité à l'accompagner

en Westphalie ; comme il vivait encore en 1698, soit cinquante ans après le traité de Münster, il aurait pu être, en 1648, âgé de vingt-cinq ou trente ans.

Passons maintenant à Cressier.

Les archives de l'Etat signalent l'existence d'un autre Jacques Monin qui, le 26 octobre 1658, est nommé concierge du château de Neuchâtel, en remplacement de Guillaume Monin. Ce Jacques Monin était originaire de Cressier. La date de 1658, relativement rapprochée de la date de la paix de Westphalie, semble impliquer que Monin a pu rester au service du duc pendant quelques années et recevoir, comme une sorte de retraite, le poste de confiance de concierge du château de Neuchâtel à la mort d'un parent. Les quatorze Suisses demandés par le duc pour l'accompagner en Westphalie devaient être plutôt des domestiques, et la situation de concierge paraît mieux répondre à l'emploi antérieur de Monin auprès du duc et de sa première femme Louise de Bourbon-Soissons, que celle de justicier et de lieutenant.

Jacques Monin, de Cressier, a été confirmé comme concierge du château le 12 janvier 1672 et le 1er novembre 1681. Est-ce lui qui est nommé justicier du Landeron le 30 janvier 1687 et confirmé le 12 décembre 1688? En tout cas il est redevenu ou est resté concierge du château de Neuchâtel et paraît, comme son homonyme bevaisan, avoir mal tourné à la fin de sa vie, car il a été révoqué le 11 juin 1694. Cependant cette révocation pourrait fort bien être une révocation politique, puisqu'elle a suivi de peu de mois l'arrivée au pouvoir de la duchesse de Nemours. Monin était peut-être, comme beaucoup de catholiques neuchâtelois, un partisan du prince de Conti.

Enfin, si nous passons au Landeron, nous trouvons un troisième Jacques Monin, capitaine d'une compagnie franche d'infanterie suisse au service de France, bourgeois du Landeron et communier de Cressier. Anne-Geneviève de Bourbon, veuve d'Henri II et régente de Neuchâtel au nom de son fils Jean-Louis-Charles, mineur et idiot, l'a anobli le 14 mai 1667, et l'a nommé châtelain du Landeron le 25 février 1668. On l'y retrouve en janvier 1674, date à laquelle il demande protection à la seigneurie au sujet de menaces proférées contre lui, comme aussi en février 1680. Il était mort en 1685. Il est invraisemblable que ce capitaine Jacques Monin soit celui qu'Henri II a fait demander pour l'accompagner à Münster; un capitaine d'une compagnie suisse au service de France

n'a guère pu être « Suisse » de Mme Louise de Bourbon-Soissons; il devait être un assez gros personnage, et le secrétaire d'Henri II, dans sa lettre au procureur Favargier, ne l'aurait pas désigné simplement sous le nom de Jacques Monin, mais lui aurait donné un titre.

Dans le *Nobiliaire du pays de Neuchâtel*[1], ce Monin anobli est orthographié Monnin et reçoit par erreur le prénom de François au lieu de Jacques. Un François de Monnin, probablement fils de Jacques, a servi en France dans le régiment Castella (plus tard Bettens), régiment qui paraît avoir été mal administré car, dans une brochure de 1727 environ, on a publié toute la correspondance entre les officiers plus ou moins révoltés et les autorités supérieures pour signaler les maladresses, les manques de tact, l'éducation insuffisante, la hauteur et même la grossièreté du lieutenant-colonel Monin, chef effectif du régiment. Cela n'a pas empêché François Monin de devenir, en 1739, colonel propriétaire du régiment. Il est mort vingt ans plus tard[2].

En résumé, et sans qu'on puisse avoir une certitude absolue, il semble établi qu'un Jacques Monin, jouissant de la faveur du duc de Longueville, l'a réellement accompagné dans une situation subalterne au cours du voyage de ce prince à Münster avant la conclusion de la Paix de Westphalie. Entre les trois Jacques Monin dont l'existence a pu être constatée à cette époque, il est probable que c'est le Monin de Cressier, devenu plus tard concierge du château de Neuchâtel, qui a suivi Henri II en Westphalie.

Il peut y avoir lieu de rappeler, avant de terminer, qu'à teneur de l'ouvrage intitulé *La famille de Pury*[3], un capitaine Adalbert Pury aurait accompagné Henri II d'Orléans-Longueville au congrès de Münster en qualité de gentilhomme de sa chambre, aurait reçu à son retour des lettres de noblesse entérinées par le Conseil d'Etat en 1651, aurait été un brillant officier mais un caractère léger, et serait mort en laissant ses enfants dans une complète misère.

[1] S. l. n. d. Tirage à part d'articles parus sans nom d'auteur dans les *Archives héraldiques suisses* de 1897 à 1900. Voir l'article Monnin, 1899, p. 20.

[2] May de Romainmotier, *Histoire militaire de la Suisse*, Lausanne 1788, t. VI, p. 453.

[3] Neuchâtel 1893.

UNE CHANSON DE NOCE A NEUCHATEL

AU XVIme SIÈCLE

Cette pièce de vers a été trouvée à Neuchâtel au milieu de papiers remontant à l'époque de la Réformation et relatifs à des matières de théologie ou d'administration ecclésiastique. L'écriture est celle du milieu ou de la seconde moitié du XVIme siècle; le papier porte le filigrane de Bâle fort en usage alors. L'auteur est inconnu; il doit être un pasteur ou, en tout cas, un personnage versé dans la connaissance de la bible, car les allusions au *Cantique des Cantiques* sont manifestes.

Le lecteur ne sera pas étonné de la crudité de certains passages; au XVIme siècle on appelait un *chat* un *chat,* et les pasteurs eux-mêmes n'ignoraient pas qu'un des buts du mariage est d'avoir des enfants.

Qui pouvait être cette fille si belle,

Du pays de Savoye l'ornement et la perle?

Peut-on identifier cette fiancée, dont la mémoire est si riche, et dont les orateurs désireux d'animer leur discours ne dédaignent pas de fréquenter les leçons?

Les Bernois, on le sait, avaient conquis, en même temps que le pays de Vaud, Gex et les bailliages de Thonon et de Saint-Julien; ils avaient protestantifié leur conquête et restituèrent cette région seulement en 1569 à la suite d'un arbitrage des cantons catholiques qui, par jalousie politique et confessionnelle, voulaient affaiblir Berne. Un des premiers pasteurs de Neuchâtel, Christophe Fabri, avait été pasteur à Thonon[1]. Y aurait-il converti une belle Savoyarde et aurait-il fini par l'épouser après de longs retards?

Tu as souffert longtemps un ennui bien cruel;
Il faut gagner son bien avant qu'on en jouisse;
Jacob servit sept ans pour la belle Rachel.

[1] L. Junod. *Guillaume Farel,* p. 107.

Il faut renoncer à cette supposition, car M. Piaget, archiviste de l'Etat de Neuchâtel, a retrouvé les noms des deux femmes de Christophe Fabri : la première était Huguette ou Huguenette, « fille illégitime et norrye [élevée] de Guillaume Mathieu, du Locle, et de Jehannette Barbe ». Jeannette Barbe épousa dans la suite Guillaume Baillod de Bôle, lequel adopta Huguette le 19 février 1543. La seconde femme de Fabri était Guillama Marquis de Neuchâtel.

Peut-être la chanson de noce fait-elle allusion au mariage de Thomas Planchæus ou de la Planche dit Barbarin[1], pasteur à Boudry. Dans une lettre du 5 février 1537, Christophe Fabri, pasteur à Thonon, raconte à Farel que Thomas Planchæus l'invite à ses noces. — M. Herminjard[2] ajoute que Thomas de la Planche, pasteur dans le comté de Neuchâtel, desservait peut-être momentanément une paroisse du bailliage de Ternier ou du pays de Gex.

Le *Musée neuchâtelois* sera reconnaissant de toute indication qui lui serait envoyée en vue de permettre d'identifier l'auteur ou les héros de cette intéressante pièce de vers, aussi remarquable par sa prosodie correcte que par la vivacité du style et l'originalité de l'accent :

O bien heureulx sejour, o heure bien heureuse,
O bien heureulx hyver et froideur gratzieuse,
Qui ferez assistance à ces espoulx heureux.
Haste toy, cher Soleil, de sortir hors de l'onde
En venant allier la plus belle du monde
Avec le plus loyal de tous les amoureulx.

Espoulx, vien t'en asseoir sur la cotte freizée
Au giron pucellet de ta chère espouzée.
Tu as souffert long temps ung enui bien cruel,
Mais ung sy beau logis valoit un lon service.
Il faut guaigner le bien premier[3] qu'on en jouysse.
Jacob servit sept ans pour la belle Rachel.

Mille et mille mugets[4], voire des plus aimables,
Admirant ses beaux yeux et ses graces louables,
Comme un divin trésor qu'on ne peult estymer,
L'ont mille et mille fois à femme demandée,
Mais le ciel cependant te l'a toujours guardée.
Plus donc que mille et mille il te la faut aymer.

[1] Sur ce Thomas de la Planche, voir A. Piaget, *Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel*, t. I, p. 390, note 2.

[2] *Correspondance des Réformateurs*, t. IV, p. 178, note 22.

[3] Avant.

[4] Muguets, muscadins.

Quiconque est assorty d'une femme prudente,
Il la doit plus chérir qu'une perle excellente,
L'aimer uniquement comm'ung don du Seigneur,
Mais qui la peult avoir comme toy belle et saige,
Encore a il raison de l'aymer davantaige,
Car c'est grace sur grace et bonheur sur bonheur.

Pour conter les valleurs d'une espouse sy belle,
Qu'on nombre les boucquets de la saison nouvelle,
Les baisers des pigeons bec à bec se succant,
Les grains d'une moisson et les eaux des rivières,
L'herbe des pasturages en leurs vigueurs premières,
Mais son jonc d'un seul brin, qu'on en adjouste cent.

De cent mille beauté elle est du tout pourveue,
Je le sçais voirement et congnoy par la veue.
Le vouloir raconter se feroit troup jaser.
C'est ung jardin fermé d'une cloture forte,
Dont toy tant seullement as la clef de la porte,
Et une source vierge où toy seul dois puiser.

Beauté troupt excellente en fille mal nourrie[1]
Est une bague d'or sur le groin d'une truye,
Ung nid de rosignol ou habite ung serpent,
Une plaisante fleur au millieu d'une ordure,
Ung fruictz beau par dehors mais plein de pouriture:
C'est ung pommier d'angoisse au mary qui la prent.

Mais quant une pucelle est belle et vertueuse,
Humble, sage, courtoise, honneste et gratzieuse,
Qu'elle sçait ses desirs chastement contenir,
De qui l'esprit gentil en tous lieux se renomme,
C'est véritablement un paradis à l'homme.
Aultre comparaison ne luy peult convenir.

Telles sont les vertus de ceste fille belle,
Du pays de Savoye l'ornement et la perle,
Le fénix, le miroir, l'honneur et le trésor,
Perline[2] sans parolle et beauté tant extrême,
Qu'on la peult seulement comparer à soy[3] même,
Comme une grande mer qui n'a ny fond ny bord.

S'il faut faire ung discours ou parler d'une histoire,
Là sourcent les torens de sa riche mémoyre,
L'oreille qui l'escoute est prise à l'hameson,
Et s'il fault par la voix animer sa parolle,
Je ne suis point honteulx d'aller en son ecolle
Pour aprendre tous jours quelque saincte leçon.

[1] Elevée.
[2] Ou «perfine». Ce mot a été barré et remplacé par un autre mot illisible.
[3] Elle.

Aussy les vains plaisirs d'une oisive jeunesse,
Se friser les cheveulx, les cordeller en tresses,
Vestemens somptueulx, dorures et carquans[1],
Jouer, dancer, baller et pareils exercices,
N'ont jamais arresté son cueur en leurs délices:
Le livre et le fuzeau sont tous ses passetemps.

Quand je serois mill ans à dire et dire et dire,
A ses perfections je ne pourrais suffire.
Les estoilles du ciel ne les éguallent pas,
Et les voulloir conter en une matinée
C'est ung fleuve de laict qu'une monsthre obstinée
Se forcerait de boire à ung petit repas.

Bref, sa face retire aulx coulleurs d'ung parterre
Qui cent sortes de fleurs à son pourpris enserre,
Divisé par carreaulx chastement en leur rang;
Sa taille bien croisée et sa grâce meneue,
C'est ung arbre sans nœud d'une belle veneue,
Qui portera du fruict avant qu'il soit ung an.

A toy, berger heureulx, puisque le ciel non chiche
T'a mis entre les mains une bague si riche,
Guarde la chèrement et la traicte en douceur.
C'est ung fraille[2] vaisseau, car nous n'avons en terre
Aucung bien qui ne soit plus tendre[3] que du verre,
Et qui n'ait ung deffaut conjoint à sa valleur.

Or à Dieu, chers espoulx, celluy quy vous assemble
Vous doint[4] heureusement vivre longtemps ensemble.
Que jamais vostre lict ne soit baigné de pleurs,
Les graces et la paix y facent leur demeure.
Ou bien si, quelques fois, quelcung de vous y pleure,
Que ce soit des baisers, des perles et des fleurs.

Dieu conduise à bon port vostre entreprise saincte,
Vous accroisse en enffans qui marchent en sa crainte,
Son esprit vous bénisse et repose sur vous
Et que finallement vous[5] âmes impollues
Au sortir de ce corps soyent doucement receues
Entre les bras du Christ leur légitime espoulx.

Amen
Deus

[1] Colliers.
[2] Frêle.
[3] Fragile.
[4] Donne.
[5] Vos.

EXTRAIT DES COMPTES

DE LA BOURSERIE DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(Suite et fin. — Voir la livraison de Mars-Avril 1909, p. 72.)

1667. 252. [Payent le giette aux Chavannes :]
Madeleine Joux, sage femme, —
La Nana, 2 liv.

XXII. 509vo[1]. Plus pour mon voyage faict à Solleure, le 7 de janvier 1668, avec le Sr Mre des Clefs Darchet, acompagner Monsr le Résident et raporté la pention par ordre de mes d. Srs, avons demeuré 4 jours, vient pour 4 journées et louage de cheval, 24 liv.

510. Plus pour 2 gros chair deschines de bois de sapin que j'ay fourni au Sr Bauwherr Daniel Perrot, pour faire le feu de joye à la remise que Monseigneur le duc de Longueville a faicte à Monseigneur le compte de St Paul de la souveraineté de ses Etats, m'ayant dit que Messieurs me payeroient, me remettant à ce qu'il leur plaira me bailler, 10 liv.

Plus pour une livre de confiture de serises au sucre fournies lors que Messieurs traitèrent Monseigneur nostre Souverain prince sur la Maison du Mazey, *que le cuisinier, soit maistre du fruict a désiré avoir présenter* à sa dite Altesse, 4 liv.

256. Le 28 septembre 1668 il a esté rapporté que Mr Perrelet, diacre en ceste ville, avoit amené 7 gerles de vandange dans la ville depuis Cortaillod, pour ce a esté châtié pour 4 batz par gerle, 7 liv.

262. A Guillaume Renaud pour la prise d'un loup, billet du 4 janv. 1668, 3 liv.

A Jehan, fils de Jehan Verdonnet, pour la prise d'un loup, billet du 9 janv. 1668, 3 liv.

A Claudi Boiteux pour un loup, billet du 18 fevrier 1668, 3 liv.

263. Delivré à David Maussang, pour avoir raccommodé les Esballance à la Boucherie, billet du 17 avril 1668, 2 liv.

A Moyse Berssot le jeusne du Locle pour la prise d'un loup, billet du 18 avril 1668, 3 liv.

264vo. Delivré à Maurice Dupaquier pour des fagots qu'il a fourni pour le feu de joye ainsi qu'il apert par son billet du 16 juillet 1668, 10 liv.

Delivré au Sr Jean Jaques Chastelin, hoste à la Maison de ville pour de la despance, ainsi qu'il apert par son billet daté du 11 augt 1668, 300 liv.

[1] Les 3 postes suivants se trouvent dans une « reprinse de compte faicte le 6 février 1669 » et figurant dans le volume XXII, fo 509vo et 510.

266. Delivré le 9 octobre 1668 à Jonas Monnier des Verrières pour la prise d'un loup, 3 liv.

266vo. Delivré à un certain d'Enges pour la prinse d'un ours, 3 liv.

1668. 323. Delivré le 27 nov. 1668 à un certien de Corcelles proche de Grancon portant des peaux de petits loups, 2 liv.

Delivré le 30 nov. 1668 à Claude, fils d'Abraham Bendith de Boudri pour la prise d'un ours, billet du 30 nov. 1668, 3 liv.

Delivré le 20 déc. 1668 à Corneille Troni de Bienne pour la prise d'un loup, 2 liv.

323vo. Delivré le 14 janvier 1669 à Jonas Tissot de Vallangin pour la prise d'un loup, 3 liv.

Delivré le 22 janvier 1669 à Jérome Legrand pour callandrié qu'il a fourni, billet du même jour, 8 liv.

324. Delivré le 12 mars 1669 à Abraham et Henry Sandoz des Chaux d'Estallière pour la prise d'un loup, billet du même jour, 3 liv.

Delivré le 25 mars 1669 à David, fils de Pierre Thiébaud et Abraham, fils de George Leuba dit Bechet de Beuttes, pour la prise d'un loup, billet du même jour, 3 liv.

325. Delivré le 16 mai 1669 à Isaac Porret de Fresien, pour la prise d'une louve, billet du même jour, 3 liv.

Delivré le 4 juin 1669 à Pierre Vorbe de Soncebaud pour 3 jeusnes loups, billet du même jour, 1 liv. 10 gr.

Delivré à la femme de Daniel Nourice pour avoir pensé deux macles par ordre de Mr le Mre Bourgeois, 1 liv. 10 gr.

325vo. Delivré le 11 juin 1669 à un homme qui menet un ours vif, 1 liv.

Delivré le 17 juin 1669 à Guillaume Fras de Fretereulles, pour la prise d'un loup, billet du même jour, 3 liv.

326vo. Delivré le 13 août 1669 au Vassemeister pour avoir tué les chiens, 25 liv.

327vo. Delivré le 16 sept. 1669 à Abraham Hugues et consor, pour la prise d'un loup, 3 liv.

328. Delivré à Guillame Jaquest Du pasquier pour avoir racommodé l'horologe sur le Mazel, par billet du 3 déc. 1668, 35 liv.

Delivré à Jean Jaques Lallemand, tant pour une petite monstre d'horologe, que pour avoir doré et argenté le fer de la clepsidre de l'Eglise de Serrières, par billet du 23 janv. 1669, 18 1/2 liv.

1669. 395. Delivré le 2 fev. 1670 à David, fils d'Abraham Huguenin des Chaux d'Estallier, pour la prise d'un loup, 3 liv.

Delivré le 12 fev. 1670 à Guillaume Renaud du Locle, pour la prise d'un loup, 3 liv.

395vo. Delivré le 23 mars 1670 à Jaques Boiteux de Travers, pour la prise d'un loup, 3 liv.

Delivré le 28 mars 1670 à Anthoine Borel et Jehan Gou de Couvet, pour la prise d'une louve, 3 liv.

396. Delivré le 26 janv. 1670 à Adam Courvoysié de St Ymier, pour la prise de 3 loups, 5 liv.

Delivré le 27 janvier 1670 à Jérome Le Grand, pour qualandrié, 9 liv.

Delivré le 9 avril 1670 à David Couche dupaquier, pour la prise d'un loup, 3 liv.

397vo. Delivré le 13 juillet 1670 à Anthoine Borel de Covet, pour 3 loups, 3 liv. 9 gr.

Delivré le 17 fevrier 1670 à Joseph Soge de Bienne, pour la prise d'un loup, 1 liv. 6 gr.

398. Delivré à la femme de Jacque Berthoud, pour avoir pensé un macle, 6 gr.

Delivré le 3 mai 1670 aux fils de Jonas Jean Renaud de Travers, pour la prise d'un loup vif, 1 liv. 6 gr.

Delivré le 2 juin 1670 à Abraham Petter, pour la prise de 4 jeusnes loups, 4 liv.

398vo. Delivré le 11 sept. 1670, pour la prise d'un loup, 2 liv.

399. Delivré le 17 oct. 1670 au Vassemeister pour avoir tué les chiens, billet du 26 sept. 1670, 25 liv.

402. Plus pour le vin que le comptable a fourni pour cuire les herbages pour les macles, qui se monte à 4 pots et un quart et un quart de pot d'eau de vie, et une livre de chair sallée, 9 liv.

1670. 436vo. La maison de Ville eschute pour 3 ans à Louys ff le Sr Jaques Dardel, le 27 juin 1670, pour 520 liv.

444. [Parmi ceux qui payent le giette à la rue du Château :]

Pierre Latente, tambour, —

444vo. La Bedaula, 5 liv.

à la rue des Chavannes :

La grenotte, foraine, 1 liv.

452. Pour divers ouvriers qui ont travaillé pour aplanir la place sur la rive, billet du 2 fev. 1671, 36 liv. 2 gr.

452vo. A Jaques et Abraham Gagnebin de la Grande Combe, pour la prise d'un loup, billet du 11 fev. 1671, 3 liv.

A Jaques, fils de Pierre Boiteux de Travers et consort, pour la prise de 2 loups, billet du 15 fev. 1671, 6 liv.

A Pierre, ff Claude Boiteux de Travers pour prinse d'un loup, billet du 18 fev. 1671, 3 liv.

453. A Abraham Gros Jehan, justicier d'Orvin, pour la prinse d'un ours, billet du 28 fev. 1671, 4 liv.

A Jacob fils de Moyse Audeta des Verrières, pour la prinse d'un loup, billet du 16 mars 1671, 3 liv.

A Guillaume DuCommun de la Chaux de Fonds, pour avoir tué un loup, billet du 13 avril 1671, 3 liv.

453vo. A David Mollin de Bevais, pour avoir tué une ourse, billet du 10 août 1671, 3 liv.

1671. 488. [Payent la giète aux Chavannes:]

La Cathelaine, 2 1/2 liv.

La Bedoille 2 1/2 liv.
492vo. Aux Srs Bourgeois et Rosselet, apotiquaires, 50 liv.
Aux dits Sieurs pour le louage d'une maison, 50 liv.
Pour le louage d'un courtil, 16 liv.

495vo. Delivré à la vefve de feu Daniel Huguenaud pour le payment de la despence soustenue pour le régent et chantre de Morges, billet du 10 oct. 1671, 11 1/2 liv.

496. Au Sr Emer Barbaz pour fournitures de livres et reliures pour Messieurs, par billet du 17 janvier 1672, 17 liv.

A Anthoine Borel de Couvet, pour la prinse d'un loup, billet du 18 janv. 1672, 3 liv.

496vo. Delivré à Emeron Nicolet de Cormoret pour la prinse d'un loup enragé, billet du 15 juin 1672, 6 liv.

Delivré à Josué Martenet le fils, pour avoir fourni 6 chars d'argille pour le Berssot du jeu des Arbalestiers au prix 13 crutzer le char, par billet du 9 juillet 1672, 6 1/2 liv.

Au Vasemeister, pour avoir tué les chiens la présente année, billet du 24 septembre 1672, 25 liv.

Delivré au Sr Jehan Petitpierre 35 livres qui luy ont été accordées par arrest du conseil pour avoir vacqué à la réforme des carles, billet du 25 juin 1672, 35 liv.

La même somme au Sr comptable pour avoir aussi vaqué à la susdite réforme, 35 liv.

1672. 558vo. [Payent le giète] à la rue Chasteau: Le Sr Curnex, régent, le Sr Legarè, id., le Sr Mellier, id., —

559. A la grand Rue: La Georgea 2 1/2 liv.
La Sousé, 2 1/2 liv.
La Varane, 5 liv.

566. Delivré aux servantes qui ont entretenu les demacles[1] pour leur vin, 3 liv. 3 gr.

566vo. Delivré à Samuel Amyod pour 3 journées et demi employées à aller à Delemont faire faire un bateran pour la cloche de la Tour de Diesse, par billet du 23 oct. 1672, 16 liv. 10 1/2 gr.

567. Delivré à Louys Dubond de Travers pour la prinse d'un loup, par billet du 7 décembre 1672, 3 liv.

567vo. Delivré à Jérémie Humbert de Travers pour la prinse d'une louve, par billet du 24 janvier 1673, 3 liv.

A Jacques Tissot de Boudry, pour la prinse d'un loup, billet du 28 janv. 1673, 3 liv.

A Abraham Perrenet d'Orvin pour la prinse d'un ours, billet du 2 fév. 1673, 2 liv.

568. A Moyse Reymond des Verrières, pour la prinse d'un loup, billet du 3 fev. 1673, 3 liv.

[1] Taureaux.

Au S[r] Jean Jaques Monnin, notaire de S[t] Ymier, pour la prinse d'un loup, billet du 10 fév. 1673, 3 liv.

Au S[r] Henry Monnin, Mayre de Tramelan et David Rosset du dilieu, pour la prinse d'un gros loup, billet du 15 juin 1673, 3 liv.

568[vo]. Delivré à Jehan Girod de Malerey et consort, pour la prinse de 2 jeusnes loups, billet du 2 augst. 1673, 2 liv.

Au Vasemeister pour avoir tué les chiens la présente année, billet du 18 augst. 1673, 25 liv.

569. Delivré au S[r] Jehan Gaudet pour avoir conduict la jeunesse tant pour l'installation de Monseigneur le Gouverneur que pour les Bordes des années 1672 et 1673, par billet du 19 juin 1673, 22 liv. 6 gr.

571. Le giette de la pochière n'estant en ville pour 1670, 5 liv.

Celui de la Bedaula, pour ne rien avoir et pour 1670, 5 liv.

572. Celui de la Catelaine pour ne l'avoir pu trouver pour 1671, 2 liv. 6 gr.

576[vo]. Le giette à Magdelenne DuPasquier qui n'a de quoy vivre, pour 1670, 1671, 4 liv.

Les giettes à Brazet de 1670, 71, 72, 3 liv.

Les giettes à Jehan Perregaux, pour n'avoir trouvé quoi que ce soit pour 1671 et 72, 10 liv.

W. WAVRE.

Note de la Rédaction. — Nous terminons ici la publication des Extraits des Comptes de la Bourserie *commencés en 1905. L'auteur de cet intéressant travail avait l'intention de le poursuivre jusqu'à la date de 1700; nous n'avons pas cru pouvoir nous substituer à notre regretté collègue, et pour assurer l'unité de cette publication, il nous a paru préférable de l'arrêter au point où W. Wavre était parvenu lui-même.*



LA XLIVme RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

A COFFRANE

Les dix ou douze membres de la Société d'histoire qui prirent, le matin du 30 juillet, le train des Montagnes à la gare de Neuchâtel éprouvaient quelque appréhension au sujet de la réussite de la fête de Coffrane. Le temps était maussade, les participants de la première heure peu nombreux ; on craignait aussi de déranger, dans ses travaux déjà retardés, une population agricole que l'été pluvieux avait, à juste titre, rendue soucieuse. Enfin, le décès d'un membre et la démission de deux autres avaient décimé le Comité et créé, à la veille de la réunion annuelle, de réelles difficultés. Les faits se sont plu à déjouer l'un après l'autre les pronostics pessimistes. Le ciel fut le premier à se dérider et c'est un joyeux soleil qui saluait les invités de Neuchâtel-ville à la gare des Geneveys-sur-Coffrane. La fanfare de ce village ne vint qu'en second, ayant pris un autre chemin que celui où défilaient les historiens. La jonction se fit aux abords d'un arc de triomphe rustique, édifié à l'entrée nord du village de Coffrane. Etait-ce en souvenir des luttes qui divisèrent jadis les deux villages? Etait-ce l'expression naïve d'un égoïsme de clocher assez compréhensible? Le monument champêtre n'était décoré que d'un seul côté, celui qui faisait face au village en fête, tandis que des Geneveys on n'apercevait que la verdure hérissée des branches de sapins qui en tapissaient l'ossature.

Le nombre des invités grandissait insensiblement; pareilles à des affluents convergeant vers un centre commun, de petites caravanes apparaissaient sur les routes et sentiers d'alentour. De Valangin montait un contingent, venu par le tramway; de Chaumont en descendait un autre; Fenin y allait de sa cohorte; enfin le train des Montagnes amenait vers 10 heures une phalange nombreuse groupée autour du président de fête, M. Charles Perregaux, directeur du Technicum du Locle. On se montrait aussi de hardis marcheurs qui n'avaient pas craint de faire leurs trois à quatre lieues pour arriver assez tôt. Moins heureux, mais tout aussi méritants, furent MM. les délégués de Fribourg, qui durent partir la veille... pour ne pas arriver à temps, tant sont fantaisistes les correspondances des bateaux à vapeur.

Tandis que les divers groupes s'abordent et se mêlent dans la cour du joli collège de Coffrane et que les musiciens se rafraîchissent à l'ombre, les invités se munissent de la carte de fête. L'auteur de celle-ci, M. Beyeler, s'est inspiré d'un fait historique quasi légendaire, la bataille de Coffrane, et a représenté un guerrier chevronné (rien des chevrons de nos gendarmes) foulant aux pieds les armes de Valangin et du prince-évêque de Bâle, réunies dans une commune défaite. Cependant la traditionnelle collation bat son plein. Aux dires des gastronomes — il s'en trouve toujours quelques-uns à chaque « fête d'histoire » — les succulentes « sèches » de Coffrane valent bien celles des fêtes passées. Si Coffrane, qui dépendait jadis de Corcelles au « spirituel », s'est affranchi de cette tutelle, il est resté tributaire du Vignoble au « temporel » ; le même Prieuré qui lui envoyait des vicaires le fournit aujourd'hui d'un excellent petit blanc qui réjouit le cœur sans monter à la tête.

A 10 h. $^1/_2$, le cortège se met en route, derrière une fanfare « restaurée », et parcourt le village que les habitants ont décoré avec autant de goût que de discrétion. Pour ne pas faire de jaloux et pour remercier chacun, on ne nous fait grâce d'aucune rue ; heureusement qu'il n'y en a que quatre, car le soleil devient chaud et la route poudreuse. Aussi est-ce avec un sentiment de bien-être recueilli que les assistants pénètrent dans le Temple où règne, avec une délicieuse fraîcheur, une ombre propice aux méditations historiques. Devant la tribune destinée aux orateurs du jour, s'élève une gerbe gracieuse de fougères et de fleurs champêtres dans laquelle les lys des bois jettent une note gaie.

M. Charles Perregaux, membre du Comité de la Société d'histoire, a bien voulu assumer les fonctions présidentielles et il l'a fait avec une distinction et une bonne grâce dont chacun fut enchanté. Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas assisté à la fête en jugeront par les lignes qui suivent :

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Comité, j'ai l'honneur d'ouvrir notre quarante-quatrième assemblée générale d'été et je salue les très nombreux amis de l'histoire venus au rendez-vous annuel.

J'ai la charge très agréable de souhaiter la bienvenue à Messieurs les délégués des Sociétés sœurs des cantons de Vaud et de Fribourg, ainsi qu'à Monsieur le délégué de la Société d'émulation du Jura.

C'est pour la septième fois que la Société d'histoire se réunit au Val-de-Ruz. Elle fut déjà à Fontaines en 1868, à Cernier en 1878, à Valangin en 1883, à Dombresson en 1890, à Boudevilliers en 1896, à Savagnier en 1900. Aujourd'hui, nous voici dans un des plus anciens villages de la région.

Pourquoi venons-nous si fréquemment tenir nos assises au Val-de-Ruz? Tout d'abord, la mémoire du cœur nous guide, car nous connaissons la simple et franche hospitalité qui nous attend à chaque arrivée. C'est de tradition. Puis l'antique seigneurie de Valangin a fourni le sujet d'études historiques, intéressantes et nombreuses. Mais la vraie raison, c'est que nous aimons cette vallée. Malgré son développement industriel, elle a su conserver un caractère agreste qui nous enchante. Alors que tout se transforme, le Val-de-Ruz demeure le beau pays du paysan.

Lequel d'entre nous ne s'accorde pas chaque année, un clair matin, le plaisir de parcourir le Val-de-Ruz, en une lente promenade, quand prés et champs sont encore parés? Il est si bon alors de laisser le regard errer sur les riches cultures, sur les nombreux villages qui, dans leur diversité même, ont un air de famille, sur les croupes boisées dont le relief nous est tant connu; et, au-delà, les lointains vaporeux sont très doux. Oh! la belle course, quelle fête des yeux et du cœur; à l'avance, on s'en réjouit; elle possède le secret d'enlever pour quelques instants le poids des soucis. Et lorsque l'âge est venu où on ne marche plus la chanson aux lèvres, on y trouve une jouissance meilleure encore.

Ainsi, Neuchâtelois, nous devons tous au Val-de-Ruz des jours de frais repos qui laissent derrière eux un sillon de lumière et de beauté, voilà pourquoi nous aimons à y revenir; voilà pourquoi nous saluons ici le Val-de-Ruz dans un sentiment de gratitude.

* * *

En vous appelant les bienvenus à Coffrane, je dois vous faire une confidence, Mesdames et Messieurs, et vous dire qu'un vent malin a soufflé sur notre comité; il y a causé quelque désarroi, passager, nous n'en doutons pas. Une assemblée générale sera convoquée l'automne prochain au Château de Valangin; nous comptons bien y revoir au fauteuil présidentiel celui qui a là sa place marquée.

Lors de la réunion du printemps, M. Philippe Godet a relaté l'activité du Comité dans l'année écoulée. Il nous reste à indiquer la formation d'une section locale de la Société d'histoire, au Locle, avec un effectif de plus de cent membres. C'est la troisième en liste, car Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont de semblables sections. Nous croyons que ces groupements sont bons; ils mettent en contact direct et fréquent ceux qui, dans une même localité, ont l'amour et le respect du passé commun. A quand la création d'autres sections?

Et puis, une bonne nouvelle. A notre réunion du printemps dernier, à Valangin, M. Ph. Godet nous annonçait que notre savant confrère M. Arthur Piaget allait publier le cours sur l'histoire de la révolution neuchâteloise fait à l'Académie — on se souvient avec quel succès — sous les auspices de notre Société, et que notre Comité avait décidé de distribuer cet ouvrage à tous les membres de la Société d'histoire. Cette nouvelle fut accueillie avec une égale satisfaction par les auditeurs de M. Piaget

et par tous ceux d'entre nous qui, éloignés de Neuchâtel, avaient regretté de ne pouvoir entendre ces captivantes conférences. Nous avons le plaisir d'annoncer que ce volume vous sera distribué très prochainement. Et si, comme nous l'espérons, M. Piaget se décide à continuer son cours, dont il n'a achevé que l'introduction, nous verrons s'écrire de façon magistrale l'histoire de la révolution qui nous a pour toujours réunis à la Suisse.

* * *

Savez-vous, Mesdames et Messieurs, que l'église de Coffrane possède de fort belles cloches, d'une ornementation intéressante. L'une d'elles porte au flanc l'inscription:

> Enfant, adulte, époux, père, vieillard, mourant,
> Ma voix toujours te dit : Tu passes en courant.

Ses vibrations lancent à travers les airs un avertissement; elles proclament, hélas! que la vie est brève. Elles nous rappellent aussi que deux hommes ont passé qui étaient des nôtres de tout leur cœur. Laissez-moi vous parler d'eux.

C'est d'abord le vénérable Alfred de Chambrier qui, à l'âge de 84 ans, était demeuré alerte d'esprit et de corps et semblait avoir encore devant lui une longue et verte vieillesse. Ceux qui ont vécu dans son intimité savent que son exquise urbanité était le reflet de ses hautes qualités morales. Cet octogénaire, plein d'un optimisme généreux, montrait à tous la même affabilité et la même courtoisie. Il était profondément bon, d'une bienveillance qui avait résisté aux désillusions si fréquentes que la vie nous réserve.

Ce n'est point ici le lieu de louer son œuvre littéraire et historique; bornons-nous à dire ce qu'il fut pour notre Société. Entré au Comité en 1884, il présidait, l'année suivante, notre assemblée générale de Bevaix, et en 1892, celle de Neuchâtel. Lorsqu'en 1893, la Société d'histoire, désireuse de se donner une organisation plus stable, décida de rendre permanentes les fonctions de président, jusqu'alors temporaires, Alfred de Chambrier parut à chacun l'homme désigné pour revêtir cette charge et diriger nos travaux. Nous le vîmes dès lors pendant onze ans présider toutes nos assemblées de printemps et d'automne avec cette parfaite bonne grâce qui le caractérisait, et vouer ses préoccupations constantes aux progrès de notre Société. En 1905, son âge lui fit décliner une réélection, mais il voulut bien accepter le titre de président honoraire, modeste témoignage de notre reconnaissance, qui lui fut décerné par acclamation, et il ne cessa de suivre avec le plus vif intérêt la vie de notre association.

Aucun de nous n'a oublié les allocutions, d'une si belle tenue oratoire, par lesquelles il ouvrait nos séances; elles étaient pénétrées d'un patriotisme profond et éclairé; le *Musée neuchâtelois* en a heureusement conservé des fragments. Nous ne résisterons au désir de citer ici les conclusions

de son discours de Bevaix. Exposant les causes qui devaient fatalement conduire à la mort les antiques communes neuchâteloises, il dit:

« Les communes n'ont pas compris que toute aristocratie meurt quand elle ne se renouvelle pas, que le mouvement est la condition du progrès, qu'immobiliser la vie, c'est la tuer, et elles ne sont sorties de leur longue léthargie que pour entendre, comme tant d'autres institutions disparues, résonner à leurs oreilles l'éternel « il est trop tard ».

« Mais une faute commise ne peut nuire au respect que doivent nous inspirer ces hommes simples, énergiques, laborieux, qui, après avoir labouré leur champ avec une résignation puisée dans le spectacle de la nature qui proclame par toutes ses voix la grande loi du travail, laissaient leurs charrues, leurs fourches, leurs cognées, tous ces puissants outils, toutes ces armes pacifiques du rude combat de la terre, pour se réunir dans leurs assemblées, discuter leurs intérêts communs, maintenir avec ténacité leurs coutumes, proclamer en face des puissants du jour leurs franchises et leurs libertés, et faisaient surgir de ces discussions, de ces luttes souvent longues et ardentes, des personnalités marquées, des individualités originales et énergiques, des hommes enfin, dont, à bien des points de vue, devraient s'inspirer davantage les générations actuelles. »

Puis c'est de William Wavre que nous devons prendre congé ici. La nouvelle de son brusque départ a atterré ses amis. Au printemps, il était souffrant et ne put prendre part à la réunion de Valangin. Mais comme il avait surmonté déjà des crises douloureuses, nous ne nous attendions pas à cette issue fatale.

Erudit d'une extrême modestie, William Wavre ne faisait point montre de son savoir et des distinctions dont on l'a justement honoré. Sa simplicité d'allures, sa joviale bonhomie et sa bonté le faisaient aimer de tous ses collègues.

Durant plus de trente ans, William Wavre a joué un rôle actif dans les milieux où l'on s'occupe d'histoire et d'archéologie. Les antiquités lacustres l'ont passionné. Il eut l'honneur de dévoiler la fameuse supercherie de « l'âge de la corne » qui fit bien des dupes parmi les amateurs d'objets préhistoriques.

Depuis 1896, il appartenait à notre comité; il faisait partie de la rédaction du *Musée neuchâtelois* qu'il présidait. Des revues spéciales publiaient ses travaux. Il était membre de la Société de numismatique, de la Commission fédérale des monuments historiques, du Comité de la Société de préhistoire. Jusqu'en ces derniers temps, il dirigeait les fouilles de la Tène avec le même entrain qu'il mettait au service du *Pro Aventico* et à l'étude des inscriptions d'Avenches. Il aimait l'archéologie et l'épigraphie; il déployait en ce domaine les ressources d'une réelle sagacité.

Mesdames et Messieurs, Alfred de Chambrier et William Wavre ont bien mérité de la Société d'histoire. Leur souvenir vivra parmi nous. Je vous invite à vous lever afin d'honorer publiquement leur mémoire.

* * *

Mesdames et Messieurs, les circonstances ont obligé un président éphémère, simple curieux des choses d'autrefois, à accepter l'honneur trop grand de diriger cette assemblée. Vous lui permettrez bien de clore l'allocution que l'usage lui impose en vous parlant de sa commune, en attirant votre attention sur le problème curieux de l'origine des Geneveys.

Quand un mathématicien, après de patientes et sagaces recherches, croit avoir heureusement résolu un problème ardu, il soumet son travail à ses pairs. Ceux-ci examinent la méthode suivie et pèsent les résultats acquis. Si la solution présentée donne satisfaction à leur esprit, ils l'acceptent et s'inclinent.

En histoire, il n'en est point ainsi. La solution certaine, celle à laquelle tous se rallient, elle n'existe guère. Combien de questions demeurent ouvertes après avoir éveillé l'attention des chercheurs, après avoir servi de thème à discussion. C'est dans cette catégorie que se place le problème de l'origine des Geneveys, soit des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys ou Geneveys-sur-Fontaines, des Geneveys-sur-Saint-Martin; ce dernier village n'existe plus.

Genève et Geneveys, Genevois et Geneveysans. Existe-t-il vraiment une parenté d'origine entre la grande cité du Léman et les petits villages de chez nous?

Consultons nos auteurs.

Voici d'abord l'annaliste Jonas Boyve qui dit:

« Il y eut cette année 1291 à Genève un grand incendie qui consuma une partie de la ville, ce qui fit que plusieurs citoyens, n'ayant pas le moyen de rebâtir leur maison, cherchèrent à s'établir dans quelque autre pays.

Il y en eut plusieurs d'entre eux qui s'adressèrent aux seigneurs de Valangin, leur demandant à s'établir au Val-de-Ruz, où il n'y avait que très peu d'habitants. Jean et Dietrich, frères, qui étaient les seigneurs, convinrent avec eux des conditions et en dressèrent un acte. Ces nouveaux venus furent nommés francs-habergeants, parce que les seigneurs voulurent bien les haberger ou héberger et que, par le traité, ils devinrent les plus francs de leurs sujets, n'y ayant encore pour lors aucun bourgeois de Valangin; les autres sujets ne possédaient leurs terres que précairement, vu que les seigneurs les reprenaient lorsque le possesseur venait à mourir, au lieu que ces francs-habergeants furent rendus propriétaires des fonds qu'on leur assigna qu'ils défrichèrent d'abord. Ils bâtir incessamment trois villages auxquels ils donnèrent le nom de leur origine, savoir: les Geneveys-sur-Fontaine, les Geneveys-sur-Coffrane, les Geneveys-sur-Saint-Martin. »

Voici maintenant Frédéric de Chambrier qui dit dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin:*

« On distinguait chez nous, au XIVme siècle, trois sortes de francs-habergeants: les francs-habergeants geneveysans, les francs-habergeants du Locle et de la Sagne et les francs-habergeants des Verrières. A en

croire une tradition ancienne, mais apocryphe, des Genevois émigrés de leur ville natale à la suite de discordes civiles ou d'un grand incendie, furent établis en 1291 par Jean et Thierri d'Aarberg, sur les hauteurs du Val-de-Ruz, y donnèrent leur nom à trois villages et formèrent le noyau de la classe nombreuse des Geneveysans répandus ensuite dans le Vallon. On sait que peu après l'an 1300, ils avaient des coutumes à eux et étaient envisagés comme des hommes libres, quoique leurs terres fussent encore soumises à la main-morte. Mais leur charte primitive n'est pas connue... »

Enfin Georges Matile écrit dans son *Histoire de la Seigneurie de Valangin :*

« La fin du XIIIme et le commencement du XIVme siècles sont signalés par l'arrivée de nouveaux étrangers qui viennent se fixer au Val-de-Ruz et aux Montagnes, ou, comme on disait alors, « s'y haberger »; ce n'est pas la beauté du site qui les attire, ni la fertilité du sol, car ils ne trouvent ici que des terres vagues, inclinées, raboteuses, couvertes de broussailles et de forêts; ce qu'ils cherchent, c'est un sol où ils puissent vivre tranquilles, un pays libre et un seigneur qui protège les droits de tous. Nos chroniqueurs rapportent qu'en l'an 1291, acceptant les offres favorables que leur avaient faites les seigneurs de Valangin, quarante-cinq familles genevoises, qui fuyaient les troubles de leur pays, vinrent s'établir au Val-de-Ruz, dans les grandes forêts de sapins au pied desquelles étaient les villages de Coffrane, Fontaine et Saint-Martin; que ce fut l'origine des trois villages des Geneveys, et que pour distinguer ces nouveaux-venus d'autres colons d'une autre origine et de condition inférieure, on les appela « francs-habergeants geneveysans ». Bien que ce fait soit apocryphe, rien dans l'histoire de Valangin ne s'oppose à son admission; non loin de Bellelay est la commune des Genevez dont les habitants s'attribuent la même origine; enfin, à une époque où rien n'était plus fréquent que des hommes portant le nom du lieu d'origine, nous rencontrons dans les actes des hommes nommés Geneveis ou Genevez. »

Or, en condensant ce que nous venons de lire, nous constatons que Jonas Boyve, Frédéric de Chambrier et Georges Matile sont d'accord sur ce point que les Geneveysans furent des étrangers appelés ou reçus, à la fin du XIIIme ou au commencement du XIVme siècles, pour défricher les coteaux au-dessus des villages de Coffrane, Fontaines, Saint-Martin. Ils arrivèrent au Val-de-Ruz pour échapper à des malheurs dans leur pays d'origine, cherchant la paix, ou poussés par un esprit aventureux.

Fut-ce en 1291 ? Voilà une date que l'on ne pourra guère fixer. Ces francs-habergeants venaient-ils de Genève ? C'est ici que nos auteurs se séparent. Jonas Boyve, se basant sur la tradition, dit oui. Frédéric de Chambrier et Georges Matile disent non, mais sans donner de raisons. M. A. Piaget, que nous avons consulté, a hoché la tête; il n'y croit guère, car on manque absolument de preuves.

M. Piaget a bien voulu nous signaler une étude due au savant archiviste que Genève vient de perdre, Louis Dufour-Vernes. Ce travail a pour

titre: *Origine et développement des Hauts-Geneveys et des Geneveys-sur-Coffrane, villages du canton de Neuchâtel.* Il a paru en 1885 dans l'*Almanach de la Suisse romande.*

Dufour-Vernes se range du côté de Boyve; il est pour l'affirmative. Il établit que des noms de famille les plus anciens des Geneveys se retrouvent sensiblement les mêmes à Genève. Pour lui, « les Geneveys », c'était à l'origine une appellation d'habitants et non de lieu. Il cite une des chansons de l'Escalade où l'on trouve les mots: « Vos atres geneveysans. » Enfin, pour bien comprendre une ingénieuse déduction de l'auteur, il nous faut voir ce que fut la condition des habergeants, si vraiment ils arrivèrent vers l'an 1291. Ces immigrants n'entrèrent point dans l'asile de la paix; il y avait lutte d'influence entre la maison de Neuchâtel, d'une part, et les seigneurs de Valangin, Jean et Dietrich, d'Arberg, d'autre part, ces derniers soutenus par l'évêque Pierre de Bâle. En 1295, c'est la guerre; les Valanginois et les soldats de l'évêque rencontrent à Coffrane les hommes du comte de Neuchâtel et sont battus par eux. Or, les colons nouvellement arrivés et installés au-dessus des villages du Val-de-Ruz, durent prendre le parti des seigneurs de Valangin, leurs protecteurs. Il se peut que quelques-unes de leurs familles aient accompagné dans leur fuite les troupes en déroute de l'évêque de Bâle. Il se peut que, en chemin, elles se soient réfugiées au village nommé maintenant Genevez, près de Bellelay, dans les Franches-Montagnes. Ainsi Genevez serait une filiale des colonies geneveysannes du Val-de-Ruz.

Conclurons-nous?

Sans doute, elle est jolie cette histoire de l'origine des Geneveys. En imagination, on voit, en 1291, dans la grande année historique de la Suisse primitive, on voit ce cortège de quarante-cinq familles genevoises, chassées de chez elles par les troubles ou l'incendie, avancer à la lente allure des chariots, gravir les pentes du Val-de-Ruz et s'installer à la lisière des grands bois, dans le breuil des seigneurs de Valangin.

Mais, si cela n'est pas? Si Boyve a tort et si Dufour n'a pas raison?

Qu'importe. Comme le cep transplanté perd bientôt les qualités de son terroir d'origine pour acquérir celles du sol nouveau, ainsi ces étrangers, venus on ne sait d'où, dans des temps éloignés, ont mélangé leur sang à celui des habitants du Val-de-Ruz; bientôt tous ensemble ont formé une grande famille.

Qu'importe au Geneveysan le problème insoluble de cette origine lointaine? Il peut dire avec certitude: « L'arbre de ma famille plonge le chevelu de ses racines au plus profond de la terre qui m'a vu naître et que j'aime. Je suis Neuchâtelois de vieille roche. » Et cela vaut tout autant.

Le discours de M. Perregaux est interrompu par de fréquentes marques d'approbation, et son heureuse péroraison provoque un enthousiasme général.

M. William Pierrehumbert, instituteur à Boudevilliers, n'est pas un inconnu pour les lecteurs du *Musée*, dans lequel il vient de publier une attrayante et consciencieuse étude sur l'agriculture au Val-de-Ruz au XVIIme siècle; sous le titre modeste de *Notes sur l'histoire locale de Coffrane*, c'est une monographie complète et conciencieuse que M. Pierrehumbert a présentée au public. Aussi ce travail est écouté avec une attention soutenue et un intérêt croissant; son auteur recueille un tribut d'éloges bien mérités.

M. Pierre Favarger, avocat à Neuchâtel, lit quelques fragments d'une étude qu'il prépare sur une *Emigration de piétistes zurichois dans le pays de Neuchâtel au XVIIIme siècle*. Comme l'heure est avancée et que l'auteur a tout lieu de croire son auditoire fatigué et affamé, il se borne à narrer les relations de Jean-Henri Bodmer, piétiste zuricois, avec Béat-Louis de Muralt qui partageait les mêmes opinions religieuses. Il cite encore quelques faits relatifs au séjour de ces deux personnages dans le village de Colombier qui fut un camp piétiste avant d'être une place d'armes fédérale.

Avant de lever la séance, M. Perregaux annonce qu'une députation du Conseil communal et de la Société d'histoire va se rendre au cimetière du village pour déposer une couronne sur la tombe du regretté Paul Gretillat qui fut pendant longtemps un membre zélé de la Société, ainsi que son caissier pendant quelques années. Cette touchante pratique qui consiste à honorer, aux jours de fête annuelle, la mémoire de membres disparus, se généralise de plus en plus. Il est peu de cimetières du canton qui n'abrite les restes mortels de quelque ami dévoué de notre histoire : Saint-Blaise a Auguste Bachelin, Alexandre Daguet repose à Couvet. En ne les oubliant pas, la Société d'histoire fait non seulement preuve de reconnaissance : elle est fidèle au but même qu'elle s'est donné.

A 1 heure, la halle de gymnastique du collège, décorée par les mains habiles des demoiselles de la localité, ouvre ses nombreuses portes à l'assistance. Il est, en effet, de plus en plus rare que les banquets des fêtes d'histoire aient lieu en plein air ou dans des cantines improvisées, comme autrefois. Notre Société n'est pas, comme on le croit souvent, une institution archaïque, hostile au progrès judicieux; elle sait apprécier le confort. Elle préfère aux ardeurs du soleil de juillet la fraîcheur d'une grande salle bien aérée, aux courants d'air insidieux des cantines d'occasion, l'atmosphère égale d'une pièce close. A Coffrane, la salle des festins est un comble d'ingéniosité, puisqu'elle

est agrémentée d'une scène ou podium où la fanfare de fête trouve tout naturellement sa place. Mais d'autres surprises nous attendent; Coffrane possède un hôte d'été, M. Edgar Jacot, professeur à Neuchâtel, un major de table des plus qualifiés. Juché sur l'escalier qui conduit à la scène, M. Jacot dirige la partie intellectuelle du banquet avec maestria. Il est le trait-d'union entre la scène et le parterre, entre Coffrane et Neuchâtel. Sa sonnette retentit et commande le silence.

M. Emile Gretillat, président de Commune, souhaite, en termes cordiaux, la bienvenue aux invités de Coffrane. Avec une modestie qui gagne les cœurs, l'orateur s'excuse de n'avoir pu préparer une réception plus grandiose. La population de Coffrane n'en est pas moins profondément attachée à son pays et respectueuse de son passé.

Les applaudissements prolongés de l'assistance prouvent à M. Gretillat que la Société d'histoire tient moins aux réceptions pompeuses qu'à la cordiale simplicité et à cette bonne grâce qui donne à la fête de Coffrane son charme tout intime.

M. le pasteur Jean-Samuel Robert, récemment installé à Coffrane, dit la joie qu'on éprouve à revoir le sol natal après l'avoir quitté un temps. En termes élevés, il exalte la patrie et la liberté, non pas cette liberté qu'on prône dans des formules creuses, mais la vraie liberté dont le mot de Faust dépeint le caractère : « J'ai un peuple libre sur un sol absolument libre. »

L'assistance entonne l'Hymne national, accompagné par la fanfare.

M. le pasteur Stalé porte son toast à la Société d'histoire, au but noble et désintéressé qu'elle poursuit. Il la loue de ne se laisser rebuter ni par les obstacles matériels, ni par les difficultés d'un autre ordre.

M. Philippe Godet, président démissionnaire de la Société d'histoire, se félicite, en vers charmants, de n'être plus qu'un simple mortel, délivré des soucis et des honneurs de la présidence. Après une malicieuse allusion aux faits qui motivèrent sa démission (il est si difficile de gouverner et de contenter chacun), le poète développe éloquemment un de ses thèmes favoris, celui-là même qui inspirait Horace; il loue la vie des champs, les joies saines et pures de la campagne, et dans une invocation vibrante aux « amis de Coffrane », il les conjure de rester ce qu'ils sont :

> De vrais, d'obstinés paysans
> . . . .
> Ayez l'ambition tranquille
> De mourir où vous êtes nés.

La longue ovation qui suit les derniers mots convainc M. Godet que l'assistance n'attache pas d'importance aux titres ni aux charges, pourvu que l'homme reste soi-même.

M. Emmanuel Junod, l'actif et aimable secrétaire de la Société, a l'agréable devoir de souhaiter la bienvenue aux délégués des Sociétés sœurs, représentées à Coffrane. Il consacre une pensée aux absents, notamment aux Sociétés de Soleure, de Montbéliard et de Berne qui ont envoyé d'affectueux messages.

M. Raymond de Boccard, conservateur du Musée de Fribourg, apporte le salut confraternel de ses compatriotes. Il rappelle brièvement les rapports d'amitié qui, de tout temps, ont uni les deux cantons.

M. Riat, délégué de la Société jurassienne d'Emulation, exprime d'une manière originale la joie qu'il éprouve à assister, d'année en année, aux fêtes neuchâteloises d'histoire.

Sans être revêtu d'un mandat officiel, M. Meylan, membre de la Société d'histoire du canton de Vaud, porte aussi un toast amical à la Société neuchâteloise.

M. Maurice Clerc, avocat à Neuchâtel, salue la présence de dames à la fête de Coffrane. Il félicite la Société d'histoire de patroner un féminisme de bon aloi. Il émet le vœu de voir bientôt les dames à la tribune et boit à la participation toujours plus nombreuse et plus active de l'élément féminin aux agapes historiques.

M. Baur-Borel traduit le sentiment général en remerciant tous ceux qui ont collaboré d'une manière quelconque à l'organisation de cette belle fête.

C'est sur cette pensée reconnaissante que l'assemblée se disperse et que se termine la quarante-quatrième fête de la Société d'histoire, digne de ses devancières.

P. Favarger.

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

de la XLIVme Assemblée générale à Coffrane, le Vendredi 30 Juillet 1909

Présidence de M. CHARLES PERREGAUX

La séance générale a lieu au Temple.

Elle est ouverte à 10 heures par un discours du président de fête, M. Charles Perregaux, professeur au Locle. Il rappelle que la fête d'histoire a lieu pour la septième fois dans cet agreste Val-de-Ruz qui demeure, malgré toutes les transformations du siècle, le beau pays du paysan. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués des Sociétés d'histoire de Vaud, Fribourg, Berne et Soleure, il rend hommage à la mémoire de deux membres éminents du Comité, décédés au cours de l'année. Ce sont : MM. les professeurs Alfred de Chambrier, qui fut pendant vingt-quatre ans le dévoué président de la Société d'histoire, et William Wavre, l'érudit dont tout le monde connaît les intéressants travaux dans le domaine préhistorique.

M. Perregaux signale la récente fondation d'une section, au Locle, qui comprend déjà plus de cent membres, et la publication entreprise par MM. Delachaux & Niestlé du cours d'histoire neuchâteloise fait à l'Académie par M. l'archiviste Piaget — dont le premier volume paraîtra prochainement.

Enfin il fait une allusion discrète à un incident qui s'est récemment passé dans le Comité, et termine en exprimant le vœu que le fauteuil présidentiel soit de nouveau et prochainement occupé par celui dont la place y est toute indiquée.

Quatorze candidats se sont fait inscrire et sont admis comme membres actifs de la Société. Ce sont :

MM. Jean-Samuel Robert, pasteur à Coffrane.
André Soguel, avocat et notaire à Cernier.
André Berthoud, à Neuchâtel.

MM. Alexis Berthoud, à Neuchâtel.
Georges Berthoud, libraire à Neuchâtel.
Mme Emilie Clerc-Wavre, à Neuchâtel.

Mlle Marguerite Wavre, à Neuchâtel.
MM. Pierre Wavre, avocat à Neuchâtel.
Jean Wavre, architecte à Neuchâtel.
Frédéric-André Wavre, étudiant à Neuchâtel.
MM. Philippe Wavre, étudiant à Neuchâtel.
Willy Russ, fabricant à Serrières.
Pierre Huguenin, au Locle.
Louis Junod, vice-consul de Suisse à New-York.

M. William Pierrehumbert présente une communication qu'il intitule : *Coffrane, notes historiques*. Il s'agit non pas d'une monographie proprement dite, mais de notes détachées sur les événements principaux de l'histoire de ce village.

M. Pierre Favarger lit un intéressant travail sur une *Emigration de piétistes zurichois dans le pays de Neuchâtel au XVIIIme siècle.*

La séance est levée à midi et demi.

L'un des secrétaires,
A. DU PASQUIER.

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée générale extraordinaire du Jeudi 18 Novembre 1909, à 4 h., à l'Aula de l'Université

Présidence de M. EMMANUEL JUNOD, premier secrétaire

Une centaine de membres sont présents.

L'assemblée entend une communication de M. Arthur Piaget, recteur de l'Université et archiviste d'Etat, sur la *Bibliothèque des comtes de Neuchâtel au XVme siècle.*

M. Junod rend hommage à la mémoire de M. Louis Perrin, membre du Comité, récemment décédé.

Trois candidats se sont fait inscrire et sont admis comme membres actifs :

Mlle Lydie Morel, licenciée en lettres, à Neuchâtel.
MM. Alfred Löwer, avocat, à La Chaux-de-Fonds.
Arthur Delachaux, libraire, à Neuchâtel.

M. Junod expose les raisons qui ont motivé la convocation d'une assemblée extraordinaire: Un conflit, dont l'objet n'a aucun rapport avec la Société d'histoire, est survenu entre MM. Philippe Godet et Charles Perrin, président et vice-président du Comité, et a entraîné leur démission à tous deux. Le Comité a fait une démarche auprès de MM. Perrin et Godet, pour les engager à revenir sur leur décision. Cette tentative étant demeurée sans résultat, il a pensé qu'une manifestation de la Société aurait plus de succès. Le Comité propose à l'assemblée de réélire purement et simplement les deux membres démissionnaires. A l'unanimité, MM. Godet et Perrin sont réélus. M. Junod exprime l'espoir que ces deux Messieurs ne nous tiendront pas plus longtemps rigueur.

La séance est levée à 5 heures et demie.

L'un des secrétaires,
A. Du Pasquier.

LOUIS PERRIN

1841-1909

Un nouveau deuil s'est ajouté à ceux qui, au cours de cette année, ont frappé le Comité de la Société d'histoire. Le 26 septembre dernier, Louis Perrin, ancien pasteur, est mort à Môtiers, dans sa 69me année.

Né en 1841, Louis Perrin avait fait ses études de théologie à Neuchâtel et en Allemagne; consacré en 1865 il fut, l'année suivante, appelé à Môtiers; dès lors, toute sa vie s'est écoulée dans ce village où il a déployé pendant plus de quarante ans une bienfaisante activité. En 1873, il se joignit à l'Eglise indépendante et demeura, jusqu'à 1886, pasteur de la paroisse qu'il avait fondée. Retiré du ministère, il ne demeura pas inactif: pendant longtemps il fit partie des autorités communales et scolaires, présida diverses sociétés d'utilité publique, employa avec le plus grand désintéressement les dons remarquables qu'il avait pour l'enseignement, à préparer des jeunes gens aux études supérieures.

Il portait un grand intérêt à l'histoire de notre pays et s'associa aux travaux de notre Société. Il écrivit pour la réunion de Môtiers, en 1881, une ample monographie de cette commune qui parut dans le *Musée neuchâtelois*[1]; en 1900 il eut la satisfaction de faire encore l'histoire de sa commune d'origine, Savagnier, dont il avait classé les archives[2]. Enfin, dès 1906, il collaborait au grand ouvrage de M. Quartier-la-Tente: *Le canton de Neuchâtel,* dont il a rédigé les dernières livraisons.

Louis Perrin avait été élu membre du Comité de la Société d'histoire en 1893; aussi longtemps que sa santé le lui permit, il en suivit assidûment les délibérations. Et si, ces dernières années, nous ne le voyions plus à nos séances, nous savions qu'il continuait à vouer son attention et sa sollicitude à l'activité de notre Société. Aussi la nouvelle de sa mort a-t-elle inspiré de vifs regrets à ses collègues et à tous les amis de notre histoire, qui conserveront à sa mémoire un respectueux souvenir.

La Rédaction du «Musée neuchâtelois».

PETITE CHRONIQUE

⁂ *Musée historique.* — Pendant le premier semestre de cette année, le Musée a fait des acquisitions importantes, en particulier à la vente de la collection de meubles suisses du Dr Nægeli, à Rapperswyl, en mars dernier; il y a été acheté une grande armoire sculptée du XVIIme siècle, provenant de Grüningen (Zurich), d'un type intéressant, puis un coffret à bijoux, charmant travail de marqueterie de la même époque, portant les armoiries des familles Reding et Pfyffer, enfin quelques catelles curieuses.

Une acquisition, très intéressante également, a été celle d'un poêle, décoré de sujets en bleu, d'un fin travail, et provenant d'une maison de la rue du Château; ce poêle a pour le Musée une valeur spéciale, car il est l'œuvre d'un artiste neuchâtelois, Simon Jeanrenaud, poêlier du Val-de-Travers, dont il porte en deux endroits la signature avec la date de 1775; un autre poêlier de talent, Fridolin Lager, employé successivement par les Landolt et par Jeanrenaud, y a aussi travaillé, car une catelle porte également ses initiales.

[1] *Musée neuchâtelois,* 1881 et 1882.
[2] *Ibid.,* 1900 et 1901.

Ajoutons que ces divers achats, d'une valeur considérable, ont pu être faits entièrement grâce aux dons de quelques généreux amis de nos collections. P. de P.

*** La Société suisse de préhistoire, qui s'était réunie l'an dernier à Neuchâtel, a tenu le 10 octobre de cette année sa séance régulière à Zurich.

Cette séance mérite d'être mentionnée dans notre revue cantonale d'histoire, car deux des quatre communications qui y furent faites avaient trait à la préhistoire neuchâteloise.

M. Philippe Rollier, pasteur à Lignières, fit d'abord lecture d'un travail, qu'il publiera très prochainement, sur les palafittes de la Béroche; puis, après une communication de M. P. Sarasin de Bâle, sur la préhistoire égyptienne, M. P. Vouga exposa en quelques mots le résultat des dernières fouilles à la Tène.

*** *Les palafittes de la Béroche.* — M. Rollier est un des collectionneurs les plus passionnés et les plus experts de notre pays. Dès son enfance il courut les grèves à la recherche d'objets lacustres et des trouvailles qu'il a faites lui ont permis non seulement de se constituer une fort jolie collection, mais surtout de noter maintes menues choses de grande valeur scientifique.

C'est ainsi qu'il a pu découvrir et délimiter exactement onze stations de l'âge de la pierre à la Béroche, à savoir: une sur territoire communal de Vaumarcus, cinq sur celui de Saint-Aubin-Sauge et cinq sur Gorgier-Chez-le-Bart.

Ces palafittes sont bien différentes les unes des autres sous le rapport de la civilisation et de l'ancienneté. Quelques-unes nous reportent au début de l'époque néolithique (haches en pierre indigène, dont le taillant seul est poli); d'autres se rapportent à une période postérieure — bien difficile à déterminer du reste et que plusieurs archéologues contestent; — les dernières, enfin, notamment la célèbre station de Port-Conty connue par les découvertes du Dr Clément, peuvent être classées dans le « bel âge de la pierre ». M. Emile Lambert, de Chez-le-Bart, y a trouvé de belles néphrites, trois haches-marteaux et un collier entier en dents d'ours perforées. On y a découvert aussi quelques objets en cuivre et en bronze, que M. Rollier considère comme des trouvailles isolées ne se rapportant nettement à aucune palafitte, mais qui pourraient bien, au contraire, annoncer la transition à l'époque suivante.

Cette étude de M. Rollier, qui peut être considérée comme faisant suite à la *Notice sur les stations lacustres de Bevaix* de MM. Ad. et M. Borel[1], vient fort heureusement combler une lacune de notre préhistoire. Nous ne saurions assez dire combien ces monographies sont précieuses à la science et nous espérons vivement que l'exemple de M. Rollier sera suivi et que

[1] *Musée neuchâtelois*, 1886, p. 125-137.

les nombreux collectionneurs, qui ont exploré nos stations lacustres dans les belles années qui ont suivi la correction des eaux du Jura, ne laisseront pas perdues à jamais les observations qu'ils ont pu faire.

⁂ *Fouilles de la Tène.* — L'année 1909 a été sensiblement meilleure que les précédentes, malgré les difficultés plus grandes. Les fouilles du printemps ont permis de curer complètement les anciens creux de 1884-1885 et de préparer les recherches d'automne. Celles-ci n'ont duré que peu de temps — du 28 août au 16 octobre, avec suspension d'une dizaine de jours pour installation d'un moteur plus puissant que le précédent — mais les résultats en ont été des plus satisfaisants. Comme le rapport de 1909 paraîtra dans un des prochains numéros du *Musée neuchâtelois*, il nous semble inutile d'insister longuement sur ce qui a été fait; qu'on nous permette toutefois d'attirer dès maintenant l'attention sur deux trouvailles tout particulièrement intéressantes: une épée avec tous ses accessoires et une lime double, dont l'une des faces, à stries serrées, était destinée au travail du fer, tandis que l'autre, à côtes espacées et très prononcées, semble avoir servi de râpe à bois.

Ces deux objets méritent une mention spéciale, car ils nous renseignent sur des détails de coutume et de métier et chacun sait l'importance que le folkloriste attache à des indications de ce genre.

P. V.

⁂ *Les collections Strœhlin.* — Une semaine d'enchères a dispersé, du 15 au 20 novembre de cette année, la première partie des collections du célèbre numismate genevois, Paul-Ch. Strœhlin.

Strœhlin avait souvent travaillé avec des Neuchâtelois et dirigé avec une simplicité, une bienveillance rares, les travaux de ceux qui recoururent à ses excellents conseils. Paul-Ch. Strœhlin était l'incarnation du chercheur. Il vécut avec et pour ses collections, aimant les collectionneurs, les accueillant et se mettant à leur disposition avec une complaisance qui ne fut pas toujours récompensée comme il l'eût fallu. Membre fondateur de la Société suisse de numismatique, dont il fit partie dès l'âge de 15 ans, qu'il présida durant 18 années, sa disparition est une perte immense pour tous ceux qui, chez nous, s'occupent de monnaies, de médailles ou d'héraldique.

Les collections Strœhlin comprenaient, surtout en ce qui concerne Genève, la Savoie et la Suisse, des séries telles que, sans doute, il n'en fut jamais offert de semblables au public par voie d'enchères: variantes, essais, piéforts, frappes en or de pièces divisionnaires, de billon, etc.

Aussi nombre d'exemplaires ont-ils atteint des prix très élevés; ainsi, pour ne parler que des pièces de Genève, les thalers de 1635, 1638, 1639, se sont vendus 650 à 850 fr. la pièce; les pistoles or de 1637, 1638, 1640 et 1641, 1610 à 1660 fr.; enfin, les quadruples écus d'or des mêmes années ont fait de 1400 à 1700 fr.

Les monnaies neuchâteloises ont été adjugées à des prix plus modestes.

Les lots de batz, demi-batz, furent cédés à vil prix. Notons parmi les ventes intéressantes et pouvant servir de base d'appréciation pour la cession future d'exemplaires très bien conservés ou fleur de coin: Bractéates des comtes de Neuchâtel, XIIIme et XIVme siècles, 5 à 10 fr.; demi-kreuzer d'Henri Ier de Longueville, 40 fr.; dix kreuzer d'Henri II de Longueville, 32 fr.; «vierer» d'Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, 28 fr.; thaler de Frédéric Ier de Prusse, par Jean Patry (1713), 125 fr.; demi-thaler, 150 fr.; thaler de Frédéric-Guillaume 1er (1714), 225 fr. Frappe en bronze, originale, de la pièce de cinq francs d'Alexandre Berthier, à laquelle la chute de Napoléon ne permit pas de voir le jour, 100 fr. Les jetons de Marie d'Orléans, de Léonor de Longueville, des Allées de Colombier (1657), 20 fr. environ l'exemplaire.

Huit écus du tir fédéral de La Chaux-de-Fonds, de 1863, fleur de coin et très bien conservés, n'ont produit que 20 fr., soit 2 fr. 50 l'exemplaire!!...

Plus tard aura lieu la vente des médailles; Strœhlin était fort bien pourvu en œuvres de médailleurs neuchâtelois: Lambelet, Brandt, Thiébaud, J.-P. Droz, etc.; espérons que nos collections publiques et particulières sauront profiter de cette aubaine pour faire d'intéressantes acquisitions.

F. B.-B.

*** M. P. Maillefer a publié dans la *Revue historique vaudoise*[1] une quinzaine de lettres écrites de 1851 à 1853 par H. Druey, alors conseiller fédéral, à Gonzalve Petitpierre; on y trouve des renseignements curieux sur la politique extérieure et intérieure de cette époque: affaires du Tessin et de Neuchâtel, conflit avec l'Autriche, rapports avec la France, etc. Il est piquant de voir l'ancien révolutionnaire de 1845 annoncer à son correspondant, autre révolutionnaire repenti, que le Conseil fédéral se fera probablement représenter au couronnement, attendu pour la fin de 1852, de Louis-Napoléon, comme empereur, et que Gonzalve Petitpierre, « pour bien des raisons inutiles à énumérer », sera délégué à cette cérémonie. D'autres lettres parlent du protocole concernant Neuchâtel signé à Londres par les cinq grandes puissances, le 24 mai 1852. Après avoir jugé cet accord improbable, Druey, devant le fait accompli, conseille une politique de prudence et d'expectative de la part de la Suisse.

*** M. F. Barbey, dont on connaît les beaux travaux sur l'histoire révolutionnaire, consacre quelques pages de la *Revue historique*[2] aux *Mémoires* de Fauche-Borel, publiés en 1829 à Paris. En 1824 Fauche-Borel avait conclu avec François Tercy, beau-frère de Ch. Nodier, un traité par lequel Tercy se chargeait de rédiger les *Mémoires* sur les notes fournies par l'auteur; Tercy abandonna ce projet et Fauche-Borel trouva un nouveau collaborateur dans la personne d'Alphonse de Beauchamp, qui doit

[1] 1909, p. 97-104, 129-134, 161-173.

[2] 1909, t. CI, p. 326-333.

être regardé comme le rédacteur de l'ouvrage paru en 1829. Quant au degré de confiance que méritent les *Mémoires*, M. Barbey déclare que, sur les points où il a pu le contrôler, le récit de Fauche-Borel est généralement exact et digne de créance.

Ch. R.

⁂ Il serait superflu de signaler aux abonnés du *Musée neuchâtelois* le premier volume de l'*Histoire de la Révolution neuchâteloise*, par M. A. Piaget: tous le possèdent et l'ont déjà lu. Nous espérons pouvoir revenir sur cet ouvrage remarquable où s'unissent la science solide et le rare talent d'exposition du savant archiviste de Neuchâtel.

ERRATA

Page 22, ligne 8 en remontant: *au lieu de* Jaquemont, *lisez* Jaquemot.
» 37, ligne 3 en remontant: *au lieu de* Conté, *lisez* Conti.
» 141, lignes 15 et 19 en remontant: *au lieu de* Barbezat, *lisez* Gretillat.
» 204, note 2: *au lieu de* nº 116, *lisez* nº 16.



TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLVI

ANNÉE 1909

Pages

*** — *Promenades neuchâteloises en France.* Etrépagny (avec héliogravures et planches) . . . 7
— Harquency . . . 18
— Gournay en Bray (avec planches) . . . 79
— La Ferté en Bray . . . 86
— Gaillefontaine (avec plan) . . . 88
— Vuillecin . . . 145
— Faucogney (avec planche) . . . 150
— Grosbois (avec planches) . . . 156
*** — Neuchâtelois à la paix de Westphalie? . . . 238
— Une chanson de noce au XVIme siècle . . . 243
Le Comité. — Aux abonnés du *Musée neuchâtelois.* . . . 5
— Nécrologie (Alfred de Chambrier, William Wavre) . . . 97
— Louis Perrin . . . 265
Favarger, Pierre. — Une émigration de piétistes zurichois dans le pays de Neuchâtel au XVIIIme siècle (avec portraits) . . . 193
— La XLIVme réunion de la Société d'histoire à Coffrane . . . 252
Godet, Marcel. — Un officier neuchâtelois au service de France, 1641-1654 (avec portraits) . . . 98
Grellet, Jean. — Un écho du procès de 1707 . . . 218
Jeanjaquet, Jules. — Convention de 1539 entre la ville de Neuchâtel et le bourreau de Moudon . . . 44
— Voir *Wavre, William.*
Pierrehumbert, W. — L'économie rurale au Val-de-Ruz il y a trois cents ans 49
Robert, Arnold. — Correspondance politique de l'avocat Bille . . . 20
— Les premiers journaux républicains neuchâtelois . . . 165
Robert, Charles. — Etudes sur la succession de Neuchâtel, 1694-1714. I. La renonciation du prince de Carignan . . . 37
Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. — Procès-verbal de la séance administrative du 29 mai 1909, au château de Valangin 134
— Procès-verbal de la XLIVme assemblée générale à Coffrane, le 30 juillet 1909 263
— Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 novembre 1909, à Neuchâtel . . . 264
Vouga, Paul. — Voir *Wavre, William.*
Wavre, William. — Extraits des comptes de la Bourserie de la ville de Neuchâtel . . . 72
— et *Jeanjaquet, Jules.* — Anciens trousseaux neuchâtelois de mariées . 187
— et *Vouga, Paul.* — Les fouilles de la Tène. Rapport de 1908 (avec carte et planches) . . . 229

PETITE CHRONIQUE

Pages

Rectifications à la publication des *Extraits des comptes de la Bourserie*. — Acquisitions du Musée historique de Neuchâtel 46

Fouilles de la Tène 93, 143

Les abbés titulaires de Fontaine-André. — Henri Arnaud à Neuchâtel. — Un navire de guerre sur le lac de Neuchâtel. — Le drapeau de la République 93

Trouvailles d'objets antiques 143

Acquisitions du Musée historique. — Palafittes de la Béroche. — Fouilles de la Tène. — Vente des collections Strœhlin. — Lettres de Druey à Gonzalve Petitpierre. Le rédacteur des *Mémoires* de Fauche-Borel 266

Errata du tome XLVI 270

PLANCHES ET ILLUSTRATIONS

Etrépagny. Porte aux armes de Longueville 9

Le château d'Etrépagny. 13, 16

Plan du château d'Etrépagny 14

Plan de Gournay en Bray 81

Porte de Paris à Gournay 83

Plan de Gaillefontaine 89

Faucogney 154

Grosbois en 1909. 156

Epées trouvées à la Tène 234

« Chaise » trouvée à la Tène 235

PLANCHES ET CARTES HORS TEXTE

Vues anciennes de Gournay 80

Portrait de François de Marval 112

Portrait de Louis de Marval 128

Grosbois au XVIIIme siècle 156

Grosbois: la galerie des batailles 160

Portrait de J.-H. Bodmer 208

Portrait de B.-L. de Muralt . . . . [illegible]6

Objets trouvés à la Tène . . . . [illegible]0

Bois de construction découverts à la Tène. 230

Plan des fouilles de la Tène (nº III) 232

Plancher trouvé à la Tène. . . . . [illegible]

La Tène, station de la Directe 236

HÉLIOGRAVURES

Catherine d'Orléans 6

Marguerite d'Orléans. 8


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00689 3735

